


600038507T



HISTOIRE

POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU MIDI

DE

LA FRANCE.

—

TOME III.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Mœurs du Quercy, 2 vol. in-8°.

Bertrand de Born, tableau politique, littéraire et guerrier du XII[e] siècle. 2 vol. in-8°.

Les troubadours ont-ils connu l'antiquité? brochure in-8°.

Formation de la nationalité française, brochure in-8°.

Tableau historique et comparatif de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de langue romano-provençale; ouvrage couronné par l'Institut. 1 vol. in-18.

IMPRIMÉ PAR BÉTHUNE ET PLON, A PARIS

HISTOIRE

POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU MIDI

DE LA

FRANCE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

PAR

M. MARY-LAFON,

Membre de la Société royale des Antiquaires de France, etc.

TOME TROISIÈME.

PARIS.

PAUL MELLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

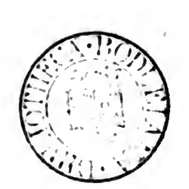
11, PLACE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS.

LYON,

GUYOT PÈRE ET FILS, LIBRAIRES,

39, GRANDE RUE MERCIÈRE.

M DCCC XLV



HISTOIRE

POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU

MIDI DE LA FRANCE.

NEUVIÈME PARTIE.

Guerres et domination des Anglais (deuxième période).—Les trois fils de Blanche. — Maison d'Anjou en Provence et en Italie.

Nous avons laissé Richard expirant dans la tour de Chalus : son armée hérita de ses trésors, et John, son frère, celui qu'on appelait Lackland (Sans-Terre), de sa couronne ; elle lui fut cependant un moment disputée par son neveu Arthur. Sous la bannière de ce jeune prince se rangèrent le Maine, l'Anjou, le Poitou, la Touraine, et le roi de France : celui-ci, pour entraver John, comme il avait entravé Richard, et poursuivre en sûreté ses projets d'émancipation de la monarchie; les autres pour en revenir aux plans de Bertrand de Born, à l'indépendance féodale. Cette guerre se termina néanmoins bientôt par l'entremise de deux femmes : Aliénor, qui fit épouser au fils du roi de France la nièce de John, et Constantia, mère d'Arthur, qui, effrayée de l'ambitieux protectorat de Philippe-Auguste, vint se jeter

avec son fils aux pieds du roi d'Angleterre. Mais les ressorts violents de cette époque ne pouvaient fonctionner long-temps en paix; John les dérangea le premier. Il venait de répudier Hadwisa, la fille du comte de Glocester; par hasard s'offrit à sa vue, dans les murs de Poitiers, la jeune Isabel d'Adhémar, héritière de l'Angoumois. Séduit par sa merveilleuse beauté et sachant qu'elle était fiancée au comte de la Marche, qui avait pris naguère parti contre lui pour Arthur, il résolut de punir son vassal. Isabel était déjà dans le château du comte, son futur époux; il la fit enlever sans façon, l'emmena à Bordeaux, où l'archevêque Helie les épousa, et de là en Angleterre. C'était un outrage trop fort pour la fierté des Lusignan, dont le comte de la Marche se glorifiait de descendre. Il cria vengeance, et sa voix trouva de l'écho dans les contrées méridionales. Les vicomtes de Thouars et de Châtellerault, les barons du Poitou, du Périgord, du Limousin, de l'Angoumois, coururent aux armes. Ils avaient pour les conduire un chef noble et vaillant, Savary de Mauléon, à qui un seul reproche peut être adressé, celui d'avoir trempé ses mains dans le sang des Albigeois; mais aveuglé par les préjugés superstitieux de son temps, il ne sut pas pénétrer la cauteleuse politique de Philippe. Alors se renouvela un beau trait national qu'on n'avait pas vu depuis six siècles, mais qui, en 1203 comme en 768, fut d'un fatal augure pour la liberté provençale. Comme le vieil Hunold, qui avait mis son épée dans les mains plus jeunes de Vaïfar et s'était ense-

veli dans le cloître, Bertrand de Born donna sa harpe à son fils, et, pour ne pas voir l'asservissement de la patrie, se couvrit la tête du froc des moines. O brave Bertrand de Born, tes ossements dorment inconnus sous quelque ruine de monastère! pas une pierre mortuaire qui redise ton nom! en vain je l'ai cherché sur les collines et dans les bois d'Autefort; j'ai appelé en vain cette poussière perdue, qui fut autrefois le brave, l'illustre Bertrand de Born! rien n'a répondu: et comme à six cents ans d'Hunold tu courbas la tête de découragement, à six cents ans de toi je l'ai baissée de mélancolie sur la cendre de nos ancêtres[1].

Cependant le jeune Arthur, excité sous main par Philippe, était venu de nouveau recourir à sa protection. Le rusé monarque s'empressa de lui fournir de l'argent et des troupes; avec son secours, il rejoignit les insurgés d'Aquitaine et mit le siége devant Mirebeau. Le jeune prétendant était poussé à cette entreprise par la passion de la gloire et le désir de prendre Aliénor, sa grand'mère, que défendait une faible garnison; ces deux motifs le conduisirent à sa perte. John s'étant avancé à l'improviste sur sa petite armée, le fit prisonnier. Laissons raconter maintenant par les chroniqueurs du temps[2] comment l'oncle vainqueur transféra son neveu vaincu à Falaise, et,

1. On trouve seulement, dans un ancien obituaire de l'abbaye de Dalon, la fondation d'une *chandelle* pour l'anniversaire de Bertrand de Born.

2. Hall, Hollingshed (cronic.). Math. de Westminster. Rowley (the Trouble some reign of king John). Shakspeare (King John).

en 1303 à Rouen. « Un nuage sanglant, mais impénétrable, couvre la tombe du fils de Geoffroy. L'histoire, quand on l'interroge, murmure à voix basse des récits confus et contradictoires : tantôt c'est le jeune prince qui, pour échapper à ses geôliers, se serait précipité du haut d'une tour; tantôt c'est le roi John qui aurait abordé, la nuit, avec une barque sous les murs du château de Rouen. Prenant son prisonnier, il se dirigea, dit-on, seul avec lui, vers une île battue par la Seine; là, il lui plongea à plusieurs reprises le poignard dans le cœur, et rama une heure pour aller le jeter au-dessous du château de Rouen. C'est à peu près à cette distance que le cadavre tomba, quelque temps après, dans les filets des pêcheurs. Ce qui pourrait donner quelque vraisemblance à ce récit lugubre, dans lequel tout le peuple eut foi, c'est que John, soit par mépris pour l'accusation, soit de peur d'en trop apprendre, ne fit aucune recherche pour éclaircir le genre de mort d'Arthur.

La voix du sang innocent, qui s'élève toujours contre le meurtrier, retentit avec force contre John-Sans-Terre en France et en Bretagne. Enflammés par la vieille superstition celtique qui entourait d'une auréole merveilleuse le nom et la destinée de leur jeune duc, et obéissant à leur insu aux suggestions des émissaires de Philippe-Auguste, les Bretons envoyèrent deux députés à la cour de ce prince pour demander vengeance.

Philippe reçut avec empressement cette requête,

que l'évêque de Rennes lui présentait en habits pontificaux, et fit citer le roi John à comparaître comme vassal devant sa cour des pairs. Tous nos historiens ont fait grand bruit de la contumace du roi d'Angleterre; elle fut forcée, car, en même temps qu'il le sommait de se présenter devant les pairs, Philippe avait soin de lui refuser un sauf-conduit. Il aurait donc fallu être en démence pour venir se remettre volontairement dans les mains de son ennemi. John ne le fit pas et fut condamné par défaut. On déclara que le duc de Normandie, ayant oublié le serment qu'il avait prêté à Philippe, son seigneur, avait tué le fils aîné de son frère, homme lige de la couronne de France dans la seigneurie dudit royaume; sur quoi il était condamné, comme traître et ennemi de la couronne de France, à *perdre par confiscation tous les États qu'il tenait à la charge d'hommage;* et que la reprise de possession s'en ferait par les armes[1]. » La passion mal déguisée qui avait conduit toute cette affaire dominait dans le dénoûment; un tel arrêt violait d'abord manifestement les lois féodales[2]. John ayant forfait, en supposant qu'il y eût eu preuve[3], à l'égard de son vassal Arthur, ne pouvait, comme duc de Normandie, que perdre sa suzeraineté sur la Bretagne; les pairs n'avaient ni raison ni qualité pour étendre la confiscation aux domaines tenus à un

1. Paul-Émile.

2. Mably.

3. L'assassinat d'Arthur n'a jamais été bien avéré. Matth. Pâris (p. 145) n'en parle que comme d'un bruit public.

simple hommage envers la couronne de France: et nous disons les pairs, comme tout le monde. Mais est-il bien certain que les pairs aient rendu ce jugement? un simple examen de la situation féodale suffit pour démontrer le contraire. John possédait deux pairies comme duc de Normandie et d'Aquitaine; Raimond, comte de Toulouse, en discussion avec le pape et le roi, était assez occupé de ses propres affaires; le comte de Flandres, Baudouin, combattait à la croisade; Thibault, comte de Champagne, était encore enfant : il n'y a donc que le duc de Bourgogne qui aurait pu assister à ce prétendu jugement, et rien ne prouve qu'il fut consulté[1]. L'arrêt n'émana par conséquent et ne pouvait émaner que du conseil privé du roi, aussi n'en trouve-t-on aucune trace authentique; et si l'on insiste aujourd'hui sur ce point c'est que, la base du droit national étant changée, la France n'a plus d'intérêt à dissimuler la défectuosité des actes diplomatiques de l'ancienne monarchie, qui reposent tous ou presque tous sur l'injustice, la mauvaise foi et le mensonge.

En vertu de ce jugement supposé, Philippe envahit promptement la Normandie, l'Anjou, le Poitou, la Touraine et la Saintonge et, en 1204, Aliénor, descendant dans la tombe, alla dire à son époux et à son fils, couchés sous les voûtes mortuaires de Fontevrault, que le vieux domaine des ducs d'Aquitaine,

1. Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. x; nouvelle collection, 1833.— Mém. sur l'origine de la pairie par M. Bernardi, p. 642.)

que l'ancienne terre des Plantagenet appartenaient à Philippe-Auguste! Deux fois cependant, malgré les intrigues de ses barons et les complots de son clergé, John arma pour recouvrer ce qu'il avait perdu. La première expédition échoua par la trahison du comte de Pembroke[1]; la seconde aboutit à la reprise du Poitou, et à une trêve que les deux rois signèrent à la tête de leurs armées[2]. Peu de temps après, ils en consentirent une nouvelle de cinq ans; elle conserva l'Anjou aux Anglais. A son expiration, le fils de Philippe, Louis VIII, attaqua La Rochelle, qu'il prit et rendit bientôt aux comtes de Kent et de Salisbury.

Vers cette époque, Louis VIII épousa la nièce de John; et quelques-uns disent qu'à l'occasion de ce mariage le roi d'Angleterre céda à la France, comme présent dotal, l'Auvergne, qui lui était restée définitivement en suite du traité de Louviers[3].

Ici doit finir pour nous la vie du roi John : les orageux événements qui l'agitèrent et la battirent en tout sens ont une couleur trop exclusivement anglaise pour ne pas sortir de notre cadre. Abandonnons ce malheureux prince dans sa lutte désespérée avec Rome et le trop fameux Langton, qui le terrassa, le

1 Rapin de Thoiras, *Hist. d'Angleterre*.

2. Rigord, *Hist. de Philippe-Auguste*. Recueil des Hist. de Fr., t. XVII.

3. Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 45. Déjà vers 1185 les prétentions rivales des rois d'Angleterre et de France sur l'Auvergne avaient causé une petite guerre terminée par des coups de plume entre le comte Guy, le Dauphin et Richard-Cœur-de-Lion. Richard, après avoir fait marcher ces derniers contre Philippe-Auguste, les abandonna pour traiter seul. (*Cant la patz del Rei de Fransa*, etc. Mss. du Roi, 7225.)

foula aux pieds avec orgueil, et le contraignit de mettre sa couronne sous les sandales du pape, de plier le genou, comme un humble vassal de l'Église, devant le légat Pandolfo! — A peine il avait eu le temps de se relever, que les barons l'entourèrent la lance à la main et la visière baissée. Conduits par Langton, ce représentant terrible du pouvoir épiscopal au treizième siècle, ils s'étaient assemblés dans l'église de Saint-Edmundsbury pour relire la vieille charte d'Édouard-le-Confesseur; ils la présentèrent au roi au bout de leurs lances, à Stamfort, et l'obligèrent à la signer dans la prairie de Runimede. Puis, quand il la viola, ils le chassèrent pour prendre un étranger, Louis VIII; et, toujours unis avec les évêques, ils le traquèrent comme une bête fauve jusqu'à ce qu'il fût enfermé entre les *washes* (marais) de Lincoln et les murs de l'abbaye de Swinstead. Or maintenant, qu'il soit mort en 1216, à Newark, de désespoir et de fièvre, ou qu'il ait été empoisonné par un moine de Swinstead, peu importe à notre histoire: elle n'avait que son décès à constater[1].

Après la mort de Louis VIII, qui ne survécut que de dix ans, comme nous l'avons déjà vu, à son ancien rival John-Sans-Terre, les deux trônes d'Angleterre et de France échurent à deux enfants. Sur le premier était Henri III; et Blanche, la belle Castillane, occupait le second comme régente et comme tutrice de Louis IX. Blanche fut bonne mère : à peine

1. He himself escaped with the greatest difficulty and arrived at the abbey of Swinstead. (Goldsmith, *History of England*, t. I, p. 342.)

eut-elle consolidé son pouvoir, au milieu des barons indignés de courber tant de fortes lances devant une quenouille, qu'elle s'occupa sans relâche du soin d'agrandir sa famille. Par le funeste traité de 1229, elle avait assuré déjà pour l'avenir le comté de Toulouse à son fils Alfonse. Depuis l'âge de quatre ans, l'infortunée Jeanne, séparée de son père, était gardée à vue dans les tours du Louvre : l'impatience de Blanche ne lui laissa pas finir sa quinzième année, et (en 1239) la faible colombe d'Occitanie entra dans le nid des vautours qui avaient déchiré ses frères.

Alfonse n'apportait à sa femme, comme équivalent de sa grande dot, qu'une jouissance nominale, pour ainsi dire, du Poitou, l'une des provinces confisquées par l'injuste arrêt de Philippe-Auguste son grand-père. Afin que l'orgueil d'un cadet du roi de France n'eût pas tant à souffrir devant la riche héritière de Raimond, le conseil de Blanche décida que les barons poitevins reconnaîtraient Alfonse comme leur seigneur suzerain. Louis IX vint en conséquence à Saumur, à la fête de la Saint-Jean de 1241; et, après y avoir tenu une cour plénière d'*une nonpareille magnificence*, il mena son frère à Poitiers pour lui faire rendre hommage par les barons. Cet acte répugnait toujours aux grands vassaux et, comme ils étaient habitués à ne s'incliner que devant la couronne, ils se sentirent beaucoup plus d'éloignement pour l'humiliation qu'on leur demandait au nom d'un de leurs égaux. Parmi ceux qui parlaient sans crainte, se distinguait surtout le fier Hugues de Lusignan.

Après la mort de John-Sans-Terre, il avait épousé cette noble Isabel de la Marche qui devait d'abord être sa femme : descendant des rois de Jérusalem, mari de la reine d'Angleterre, il ne pouvait se faire à l'idée de s'abaisser aux pieds du comte de Poitiers, et la hauteur de la comtesse-reine ne contribuait pas peu à le fortifier dans son dessein.

« Ce seroit grant couardise à vous, lui disait-elle, de prêter homaige à un comte de Poitiers. Ne savez-vous jà que estes ès sang des rois et que avez mené à nopces moi royne d'Angleterre qui ne veuil mie genouiller devant la Tolosine[1]? »

Enflammé par ces paroles, Hugues se laissa emporter au souffle de l'orgueil; et, levant la bannière, il investit tout à coup dans Poitiers le comte Alfonse et saint Louis, son frère. Grand fut alors l'embarras du roi; mais, comme l'insolent vassal rapprochait de plus en plus son pennon, il fallut céder. Allant lui-même droit à la tente de son ennemi, Louis IX demanda et obtint une paix peu honorable sans doute pour la royauté; car l'on a eu grand soin de nous en dérober les conditions. Heureux encore le comte Alfonse de Poitiers si Hugues s'en fût tenu là; mais ayant eu l'imprudence de le sommer de nouveau, quelques mois plus tard, de rendre cet hommage, il s'attira un affront tel que jamais seigneur n'en reçut un semblable de son vassal. On célébrait les fêtes de Noël, soudain le bruit de l'arrivée du comte

1. Chronique d'Engoulesme.

rebelle se répand dans la cité de saint Hilaire; et bientôt, au bruit des trompettes, Hugues chevauchant fièrement à côté de sa femme et suivi par deux longues files d'archers et d'hommes d'armes apparaît aux yeux des bourgeois émerveillés, et se dirige vers le palais d'Alfonse. Celui-ci, s'applaudissant déjà de sa fermeté, lui demande s'il est enfin déterminé à obéir. — Voici le vassal, répond Hugues; mais où est le comte? Alfonse se lève à ces mots. — Non, dit Hugues en détournant la tête, le véritable comte de Poitiers est Richard de Cornouailles, frère du roi d'Angleterre. Je ne vois ici qu'un usurpateur et je ne dois rendre hommage ni à lui, ni à aucun fils de Blanche[1].

Clairement formulée en ces termes, la question se déplaçait dès lors et était posée entre le roi de France et le roi d'Angleterre. En invoquant les droits de ce dernier, le comte de la Marche l'appelait sur le champ de bataille; et il s'agissait pour Henri III d'un

1. « Comes de Marchia iratus cœpit recalcitrare, et cùm pacificè vocaretur ad prandendum cum dicto comite Pictaviæ Andephulso diebus natalitiis lætabundus. Sed quâdam nocte infra quatuor dies natalitiorum cùm in crastino venturus foret secundùm promissionem suam hoc facere inito consilio cum uxore suâ Ysabellâ quod mutato consilio resisteret, violenter venit ante Andephulsum et ait frontuosè ei : Proposui tibi facere homagium deceptus et circumventus : mutato igitur spiritu tibi juro et constanter assero quod nunquàm tibi injurioso ligantiæ fœdus faciam vel observabo : qui privigno meo comiti Richardo fideliter Deo in terrâ sanctâ militanti comitatum suum indecenter abstulisti. Et statim intumescens minis intonantibus, stipatus armorum catervâ cum uxore suâ procaciter per medium Pictavis arcubalistis protensis accensâ domo quâ hospitatus fuit cursu repentino equum magnum insidens avolavit. In quo facto Andephulsum et omnes hoc videntes attonitos reddidit et iratos. » (Matth. Pàris, *Hist. Anglorum*, 392)

intérêt tellement puissant que, malgré l'opposition de ses barons, il n'hésita pas à y descendre. Louis IX, de son côté, savait bien, en rassemblant cette innombrable multitude qui couvrait la terre comme une nuée de sauterelles[1], qu'il allait combattre avec son rival par-dessus la tête du comte de la Marche. A travers les ruines de la tour de Béruges, Montreuil-Bonnin, Fontenay-le-Comte, Vouvent, et l'incendie de Fontenay-l'abattue, il ne tarda pas en effet à voir les Anglais campés derrière la Charente, dans les prairies baignées par ce fleuve. Louis, arrivant par la rive droite, avait à forcer Taillebourg et le pont de cette ville avant de joindre Henri III et le comte de la Marche, dont les troupes s'échelonnaient avec assez de désordre sur la rive gauche. Sa première idée fut de jeter un pont du côté de Saintes; mais, par le conseil de ses vieux capitaines, il prit position sous les remparts de Taillebourg. On ne l'avait pas mal avisé : Geoffroi de Rancon, qui tenait la ville, ne vit pas plutôt les tentes françaises tendues au pied des remparts, que, trahissant le roi d'Angleterre avec lequel il venait de traiter, il s'empressa d'apporter les clefs du château et de la cité aux genoux de saint Louis[2]. Cette défection, qu'on tâche d'ex-

1. « Veluti locustis operiebatur...., » etc. (Guill. Nangis, Vita sancti Ludovic. reg.— Hist. de France, t. xx, éd. Daunou et Naudet.)

2. « Tractatum fuit inter nos et Galfridum de Ranconem dominum de Taillebourg quod ad servitium nostrum reddere debuit et sub spe tali treugam ei concessimus quòd ipsum non gravaremus.... Confitentes igitur quòd idem Galfridus ad fidem nostram rediret reversi sumus usque Xanton. Sed dùm ibidem moram faceremus, tanquàm infidelis et promissionis suæ im-

cuser en racontant que Geoffroi avait reçu un grand outrage du comte de la Marche, compromit l'armée anglo-poitevine, beaucoup plus faible que celle des Français; car elle ne comptait que seize cents chevaux, vingt mille fantassins et seize cents arbalétriers. Elle fut frappée de surprise en apercevant l'oriflamme et les pavillons ennemis qui descendaient des remparts de Taillebourg, et s'acheminaient vers ce pont confié à la loyauté de Geoffroi. Le temps pressait; toutefois, et bien que livré pieds et poings liés par son perfide vassal, Henri, tenant conseil avec Hugues et Simon de Montfort, prit à la hâte ses dispositions, jeta au bout du pont une troupe d'élite pour pouvoir ranger ses soldats en bataille, et commença à former ses lignes à deux portées de baliste. Sur ces entrefaites, environ cinq cents cavaliers français, couverts par le château, s'élancent sur le pont; et, soutenus par une foule de fantassins et d'archers, courent sur les Anglais en criant : Montjoie! Le roi, voyant cela, se met en péril avec les autres[1]. Les soldats qui ne peuvent s'ouvrir un passage sur ce pont, se jettent dans des bateaux; et l'attaque est conduite avec tant de vigueur qu'on parvient à planter l'oriflamme sur la rive gauche.

Il semble que c'en était fait d'Henri III et de ses alliés; mais, au moment de les écraser, Louis s'arrête

memor contra nos dicto regi Franciæ adhæsit.» (Lettre d'Henri III à l'empereur. Rymer, Act. public., t. I, p. 325.)

1. « Quant le roy vit ce il se mist ou péril avec les aultres.» (Joinville, *Hist. de saint Louis*. Recueil des Hist. de Fr., t. XX, p. 206.)

devant un homme qui se présente à lui un bâton à la main. Cet homme est le prince Richard, frère du roi anglais, qui vient demander une trêve. Pour ne pas ensanglanter plus long-temps la fête de Sainte-Madeleine, Louis accorda vingt-quatre heures. Lorsqu'elles furent expirées, il n'y avait plus un pennon anglais dans les prairies de la Charente, les confédérés s'étaient repliés sur la ville de Saintes. Louis les suivit et, le surlendemain, arriva en vue du faubourg Saint-Eutrope. C'était précisément dans cet endroit qu'était logé Hugues de Lusignan; averti par un berger, qui avait rencontré leurs fourrageurs, de l'approche des Français, il crut que le moment était favorable pour reconquérir son ancien renom de vaillance, et, sans avertir les Anglais, le voilà qui sort avec ses enfants et les aventuriers écossais et gascons et qui tombe sur les fourrageurs. Les premiers coups de flèche abattirent le seigneur de Saintes qui portait sa bannière. Une vive escarmouche s'engage alors au milieu des chemins creux et des vignes : les cris de *Montjoie!* du côté des Français, *Aux armes!* du côté des Lusignan, éclatent avec force dans le lointain. Ils viennent aux oreilles du roi d'Angleterre, qui revêt aussitôt son armure et conduit les siens au combat. Louis IX arrivait en ce moment avec toute l'armée, il resta maître du champ de bataille; mais ce triste honneur lui fut disputé avec un acharnement incroyable, et Henri III ne rentra dans Saintes avec son beau-père qu'en laissant des monceaux de cadavres dans les vignes et quatre

prélats, vingt-deux chevaliers et cent vingt hommes d'armes prisonniers du roi de France.

Jusqu'à ce jour, malgré ses pertes, Hugues avait montré une grande sérénité d'âme : le calme qu'il affectait extérieurement ne se démentit pas; mais aussi lâche qu'insolent, lorsqu'il sentit la supériorité des armes françaises, il sépara sa cause de celle de son allié et envoya secrètement l'évêque de Saintes au camp ennemi, pour supplier saint Louis de le recevoir à merci. Le comte de Bretagne, s'étant joint au prélat, intercéda vivement en sa faveur; mais toutes leurs instances ne purent fléchir la colère du roi, qui ne consentit à pardonner qu'aux plus dures conditions. Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, et Isabel, reine d'Angleterre, devaient se soumettre *eux et leur terre* à la *haute et basse justice* du roi leur seigneur, et renoncer pour toujours aux places qu'ils avaient perdues dans cette guerre. Hugues souscrivit à tout en soupirant; puis, sans même prévenir le roi d'Angleterre, qui donnait en ce moment la souveraineté de Saintes à son fils aîné, il alla se prosterner avec sa femme et deux autres de ses enfants aux genoux du fils de Blanche. Là, dévorant l'*amertume de son cœur* et vidant goutte à goutte le calice de la honte, il murmura ces paroles indignes d'un homme :

« Dépose, ô mon seigneur, ô roi très-clément, dé-
» pose ta colère et ne sois plus irrité contre moi.
» Que ton indignation s'apaise, ô roi plein de dou-
» ceur, et prends pitié de ma détresse. Je reconnais

» ma faute, ô mon seigneur, je sens combien j'ai » agi contre toi avec iniquité et orgueil, mais par» donne-moi selon la grandeur de ta miséricorde [1]. »

Geoffroi de Rancon, le même qui avait sacrifié son honneur au cri de l'orgueil blessé en rendant traitreusement Taillebourg, était dans la tente : ce vieux chevalier ayant juré sur les saints évangiles qu'il ne toucherait pas à ses cheveux avant d'être vengé par lui ou par autrui du comte de la Marche, portait une chevelure longue comme celle d'une femme. Mais lorsqu'il entendit cette amende honorable et qu'il vit Lusignan à genoux, il demanda gravement des ciseaux et se fit tondre devant toute la cour du roi sans dire un seul mot [2]. Tel fut ce mémorable échec du pouvoir féodal. La fière Isabel en mourut de douleur; et cette lamentable voix de Mélusine, qui s'élevait toutes les fois qu'un malheur tombait sur la maison de Lusignan, retentit douloureusement au milieu des ruines de la tour de Béruges quand on descendit son cercueil sous les voûtes de Fontevrault.

Les bourgeois de Saintes avaient suivi l'exemple du comte : à l'insu d'Henri III, ils se rendirent processionnellement, le clergé en tête, au pavillon de saint Louis pour lui remettre les clefs de la ville et lui jurer fidélité. Ce ne fut qu'en apercevant la garnison française qui venait prendre possession du Ca-

1. « Depone, domine mi rex clementissime, iram tuam et ne ampliùs contra me movearis. » Cette paraphrase du Miserere est de Guill. Nangis : Gesta sancti Ludov. — Hist. de France, t. xx, p. 340.

2. Joinville, *Hist. de saint Louis*. Même volume, p. 207.

pitole, qu'Henri apprit la double trahison de Lusignan et des bourgeois. Il se retira dès lors à Pons, de Pons à Barbézieux d'où il gagna Blaye et de là Bordeaux quelques jours après. La Gironde suffisait seule pour arrêter le roi de France, mais un auxiliaire sur lequel il ne comptait pas vint faire une terrible diversion en faveur du prince anglais. Une imprévoyance absolue caractérisait tous les actes de cette époque : comme si le hasard eût guidé le monde, on s'en remettait à lui pour la plupart des entreprises. Ainsi les conseillers de saint Louis avaient songé uniquement à réunir le plus grand nombre de soldats possible autour de l'oriflamme, sans se préoccuper des moyens de nourrir cette multitude. Le pays ennemi devait y pourvoir : malheureusement la Saintonge n'eut pas assez de grains; et ses fontaines, ses ruisseaux taris par le soleil d'août ne purent bientôt plus suffire aux besoins de ces milliers d'hommes. Aux horreurs de la famine et de la soif ne tardèrent pas à se joindre les ardeurs de la canicule, et l'épidémie déploya ses ailes funèbres sur le camp. Vingt mille soldats et quatre-vingts seigneurs ayant bannière périrent ainsi misérablement. Le roi lui-même atteint par le fléau n'échappa qu'avec beaucoup de peine, et lorsque les siens désespéraient presque de sa vie. Tandis que le mal, développé par la corruption qu'engendrait dans l'air cette immense quantité de cadavres, sévissait tous les jours avec plus de rage au camp des Français, le roi d'Angleterre se reposait joyeusement à Bordeaux des fatigues de la campagne.

Entre la jeune reine et ses fidèles sujets il oubliait la perfidie de Lusignan, et dissipait dans des fêtes continuelles avec les chevaliers gascons son or et ses épargnes d'Angleterre. C'est dans ces circonstances plus heureuses pour lui que pour son adversaire, qu'une trêve de cinq années fut conclue entre les deux couronnes.

Rassurée désormais sur la position d'Alfonse en Poitou, l'habile Castillane, qui n'agissait que dans un intérêt de famille, porta ses vues plus loin et conçut le projet de donner la Provence à son quatrième fils. Nous allons voir comment, en suivant les voies souterraines de la politique, elle réalisa en partie cette ambitieuse idée, qui paraissait une chimère; mais il est indispensable de reprendre auparavant le fil des événements par rapport à la Provence au point où nous l'avons laissé en 1208, c'est-à-dire à la régence de dom Sanche [1].

Pendant que Raimond Béranger, fils du comte mort, grandissait en Aragon sous la tutelle suspecte du roi, sa sœur Garsinde, qui était restée en Provence, avait un léger différend avec son cousin Guillem de Sabran au sujet du comté de Forcalquier; et le frère de Barral, un des vicomtes de Marseille, sortait de l'abbaye de Saint-Victor pour ne pas laisser tomber la vicomté en quenouille, Barral n'ayant eu qu'une fille. Il fallut plusieurs années pour rétablir l'ordre à Marseille et à Forcalquier : le saint-père

1. Voir le t. II, p. 275.

y réussit néanmoins en forçant Guillem à partir pour la Terre-Sainte, et en s'arrangeant avec Roncelin, qui céda lorsque les Marseillais l'abandonnèrent. Au lendemain de ces troubles et le jour même qu'on apprenait en Provence la mort de Simon de Montfort, un nouvel élément d'agitation fut jeté sur nos côtes. Raimond Béranger, fuyant la cour d'Aragon, parut tout à coup à Aix et prit audacieusement possession de son héritage. Les régences peuvent être considérées en général comme des sortes de trêves entre les gouvernants et les gouvernés. Quand le régent est sage, il comprend toute la faiblesse du titre qui lui confie momentanément l'autorité et il évite de froisser les esprits. Par les mêmes motifs, le peuple est presque certain de vivre en paix durant toute cette période. Mais dès l'instant où le pouvoir retombe dans la main de celui qui le regarde comme son patrimoine légitime, tout change de face. Sous couleur de lui rendre la force qu'il est censé avoir perdue pendant l'interrègne, on en remonte les ressorts avec violence et il devient une tyrannie.

C'est ce qui arriva lors du retour de Raimond Béranger : avide de domination, impatient de satisfaire cet orgueil sans frein qui ne voyait partout que des vassaux et des esclaves, dès qu'il eut épousé Béatrix, la fille du comte de Savoie, il mit la Provence en feu; de 1221 à 1226, on le vit guerroyer avec acharnement, tantôt pour les révoltés de Vintimille contre les Génois, tantôt soutenant les Marseillais contre Lambesc, ici assiégeant Avignon avec les croisés et

le roi de France, là s'engageant dans une lutte désespérée avec le comte de Toulouse Raimond VII. Tant qu'il n'eut affaire qu'aux barons du pays, les seigneurs de Baux, Guillem de Sabran, Boniface de Castellane, comme ils se seraient tous laissé couper par morceaux ainsi que le prince d'Orange, plutôt que de se secourir mutuellement, ses armes furent heureuses; mais lorsqu'il voulut s'attaquer aux républiques provençales, la chance tourna. Marseille, Grasse, Nice, Arles, Tarascon, Toulon formaient toujours, sur la terre de Provence, un faisceau étroitement serré qui, s'unissant par les nœuds d'une intime alliance aux républiques d'Italie, pouvait défier les efforts d'un ennemi plus redoutable que Raimond Béranger. Il eut beau détacher Arles pour un moment de la ligue démocratique, prendre Nice par trahison et assiéger Marseille; les Arlésiens, qui n'avaient paru le seconder en vrais commerçants qu'afin de profiter du blocus de leur alliée, l'abandonnèrent aussitôt qu'ils le virent trop près des remparts : Nice chassa ses hommes; et après un siége de trois mois il fallut se retirer, en 1230, devant la bannière du comte de Toulouse, qui accourait au secours de Marseille.

Outre la rivalité résultant naturellement entre ces deux hommes du voisinage et d'anciens griefs réciproques, une querelle toute fraîche les animait alors. Raimond de Toulouse s'était fait donner par l'empereur Frédéric, prétendu suzerain de la Provence, l'investiture du marquisat, composé du comtat ve-

naissin et des diocèses de Saint-Paul-Trois-Châteaux et d'Orange. Il comptait, à la faveur du rescrit impérial, ressaisir ce pays, dont la croisade avait dépouillé son père; mais il comptait sans Raimond Béranger, très-peu disposé à lui voir repasser le Rhône, et surtout sans le pape, qui pour rien au monde n'eût rendu Avignon et le comtat. Le pape allait même devenir le principal obstacle; grâce à sa position complexe de suprême arbitre et de premier intéressé, le rôle joué par lui acquiert une telle importance, qu'après avoir mesuré d'un coup d'œil la triple action de la royauté, du pouvoir féodal et des républiques provençales, on ne peut passer outre sans connaître celle de l'Église.

CONDUITE DE ROME APRÈS LA CROISADE ALBIGEOISE.

L'Église romaine ne mérita pas le reproche qu'adressait Maherbal au général carthaginois; jamais, au contraire, on n'usa plus durement de la victoire. Avec la restitution immédiate des biens et des droits des ecclésiastiques, l'engagement de *rétablir les dîmes* et de fournir une indemnité de dix mille marcs d'argent, le cardinal Saint-Ange exigea, dans le traité de Paris de 1229, qu'il fût payé par le comte de Toulouse :

Deux mille marcs à l'abbaye de Citeaux,
Mille à l'abbaye de Grandselve,
Cinq cents à celle de Clairvaux,
Six cents aux moines de Candeil et de Belleperche,

Six mille pour des fortifications nécessaires à la sûreté de l'Église,

Et quatre mille tous les ans afin d'entrenir quatorze professeurs ecclésiastiques.

Le comte cédait en outre à l'Église *précisément*, *absolument et à perpétuité* tous les domaines situés au delà du Rhône.

En exécution de ce dernier article, le cardinal Saint-Ange, qui aussitôt que la hache des croisés avait eu brisé les portes d'Avignon s'était emparé provisoirement de la ville, la garda sans scrupule à titre de souverain, et mit le comtat sous la protection du roi de France. Une telle usurpation révolta Frédéric; il s'en plaignit vivement au pape, qui se hâta de lui répondre en l'assurant : « qu'il ne s'était » chargé de la garde de cette terre, encore *chance-* » *lante dans la foi* et *catholique convalescente*, que » pour empêcher qu'elle ne retombât dans l'hérésie; » qu'au reste il respectait trop les droits de l'empire » pour souffrir qu'il y fût porté la moindre atteinte. »

Blanche et saint Louis se joignent à l'empereur, en 1232, et demandent pour Raimond VII la restitution du marquisat. Ils obtiennent à peu près la même réponse :

« Je prends, dit Grégoire IX, je prends à témoin celui qui règne dans les cieux et *qui voit tout* que, bien que l'Église romaine se soit réservé la garde de ce pays, elle n'en conserve la possession que pour en écarter les méchants qui le replongeraient dans l'abîme d'où il est sorti. Que de peines, que de dé-

penses, que de sang répandu afin de conquérir cette terre! Cependant nous *ne prétendons pas nous l'approprier* ni la faire servir à notre avantage particulier; *aucun intérêt humain ne nous conduit dans cette affaire*. Le maintien de la paix, la pureté de la foi, la gloire de Dieu, voilà les motifs qui nous animent. Mais comme le retour de ce pays à Dieu est encore tout récent, comme il s'est opéré subitement, il serait à craindre qu'il ne retombât dans ses premières erreurs. Quels soins ne s'est pas donnés votre père, de glorieuse mémoire, dans le commencement de cette entreprise! avec quel zèle ne l'a-t-il pas soutenue! La mort d'une infinité de chrétiens, la destruction des églises et des lieux saints livrés aux flammes, des pertes irréparables ont été le fruit de cette conquête. Plût à Dieu qu'elle fût assurée de manière à ne plus rien craindre! mais nous devons apporter le plus grand soin afin de conserver le prix de tant de labeurs et de dépenses. Ainsi, quoique nous aimions sincèrement le comte comme le propre fils du Saint-Siége, quoique nous nous proposions de défendre ses intérêts s'il n'y met obstacle, il convient cependant de ne rien précipiter dans une affaire de cette importance et, comme nous ignorons encore quel est le parti le plus convenable, nous mandons à l'évêque de Tournay, notre légat, d'assembler les archevêques, les évêques, les abbés et autres prélats de sa légation, et, après en avoir délibéré, de nous envoyer leurs avis, afin que nous décidions ensuite ce qui nous paraîtra le plus avantageux, de telle

sorte que nous tâchions de satisfaire à Dieu et aux hommes[1]. »

Il écrivit dans le même sens à Raimond et lui laissa entrevoir que s'il secondait le zèle de l'inquisition qu'il venait d'établir dans le Languedoc, la Provence, la Guienne et le Dauphiné, l'affaire d'Avignon s'arrangerait facilement. Raimond avait vieilli, et retombait de jour en jour dans la lâcheté de son père; il crut que le pape lui disait vrai, et, sacrifiant cette héroïque population qui avait versé la moitié de son sang pour soutenir sa cause, la sacrifiant à l'espoir de posséder quelques lieues de terrain de plus, il livra son pays aux inquisiteurs.

Alors recommencèrent les jours sanglants de la croisade. Après la signature du traité de Paris, un concile tenu à Toulouse avait ordonné, sous la présidence du cardinal Saint-Ange, « qu'il serait nommé dans chaque paroisse trois commissaires chargés spécialement de rechercher les hérétiques, *depuis la cave jusqu'au grenier*, et de les dénoncer aux baillis;

» Que les Vaudois convertis, transportés de peur de rechute dans des villes catholiques, porteraient des croix de couleur sur leurs habits, aux deux côtés de la poitrine;

» Que tout hérétique dont la conversion paraîtrait obtenue par force serait mis dans les fers et nourri aux frais du possesseur de ses biens;

1. Concil., t. XI, p. 361. Nous avons pris, pour nous tenir dans l'orthodoxie la plus rigoureuse, la traduction de l'abbé Papon, *Hist. de Provence*, t. II, p. 309.

» Que nul, enfin, n'oserait avoir chez soi l'ancien ni le nouveau Testament[1]. »

Cinq ans plus tard, le 18 février 1234, sur la sommation de Gilles de Flageac, commissaire du roi de France et de l'évêque de Toulouse, Raimond, dans une grande assemblée de prélats et de barons étrangers réunis sous les voûtes du cloître Saint-Étienne, publiait l'ordonnance suivante :

« Les habitants des endroits infectés d'hérésie payeront un marc d'argent pour chaque Vaudois pris dans leur territoire ;

» La maison où l'on aura trouvé l'hérétique et celle où il aurait prêché sera rasée de fond en comble, et le bien du maître confisqué.

On confisquera également :

Les biens de ceux qui traverseront ou n'aideront pas les inquisiteurs ;

Les biens de l'hérétique converti ;

Les biens de celui qui négligera de porter ou qui cachera les deux croix de couleur cousues sur la poitrine[2].

Armés de cette terrible autorité, les moines blancs se mirent sur-le-champ à l'œuvre. Un mois après la réunion de Saint-Étienne, le prieur de ceux de Narbonne, frère Ferrier, célèbre dans les fastes héréti-

1. Concil., t. XI, p. 427.

2. « Statuta Raimundi comitis Tolosæ contra hæreticos. Statuimus ut in persequendis, inquirendis, capiendis et puniendis hæreticis omnes barones, milites, baillivi et cæteri homines nostri curam vigilem et sollicitudinem adhibeant diligenter sicut à nobis pace factâ Parisiis est promissum, » etc. (Catel, *Hist. des comtes de Toulouse*, p. 348 et 354.)

ques, allait saisir chez lui un habitant du bourg (qui formait la moitié de la ville), et le conduisait en prison. Cette arrestation excita une émeute : les bourgeois, jetant leurs capes, coururent aux armes, enlevèrent leur concitoyen, et chargèrent vigoureusement les frères prêcheurs, le vicomte et l'archevêque. Vainement les battus excommunièrent leurs vainqueurs; ils durent céder au bout d'une année de guerre civile. Repoussée à Narbonne, l'inquisition fut encore moins heureuse à Cordes et à Alby. Dans la première de ces villes, on massacra les dominicains lorsqu'ils allumaient leurs bûchers; dans la seconde, l'indignation publique les mit en fuite. Frère Arnaud Catalan venait de faire brûler vifs deux hérétiques et d'en bannir douze autres, lorsque, ne pardonnant pas même aux morts, il conçut le projet d'exhumer les cadavres des suspects pour les livrer aux flammes. Le bailli et les hommes de l'évêque reculèrent d'horreur devant un tel ordre; mais lui, se rendant, la pioche à la main, dans le cimetière de Saint-Étienne, se fit montrer la tombe d'une femme morte depuis peu, et donna les premiers coups en commandant aux valets du prélat de déterrer ce cadavre. A cette vue, la population, furieuse, envahit le cimetière et se précipita sur l'inquisiteur; on voulait le tuer; mais, s'échappant l'on ne sait comment de leurs mains, il put se réfugier dans la cathédrale, où il s'empressa d'excommunier toute la ville.

Pendant ce temps, frère Cellani, son collègue, un

ancien domestique du comte de Toulouse, condamnait le plus riche hérétique de Rabastens à être bâti entre quatre murailles, et, trouvant dans son imagination égarée des supplices nouveaux, il en faisait périr un autre suspendu par les pieds au sommet de la plus haute tour de Gaillac. De là ils se rendirent ensemble à Toulouse et débutèrent par condamner au feu quelques infortunés de la ville et de Lavaur, que le viguier du comte fit brûler lui-même. Le peuple s'émut aussitôt, et les inquisiteurs, pour laisser calmer cette première agitation, tournèrent vers le Querci. Cahors, malgré la pureté de son orthodoxie, Cahors, qui rayonnait d'une auréole catholique sans tache, les vit d'abord arriver dans ses murs, et ne tarda pas à être saisi de terreur, car ils condamnèrent Imbert de Castelnau, dont le fils ne put sauver que le cadavre, et Raimond de Broélas, qui n'échappa aux flammes que pour aller se noyer dans le Tibre. Tous les cimetières fouillés et les cadavres à moitié pourris, les ossements mêmes traînés sur la claie et jetés au feu apprirent aux peuples glacés d'effroi que rien n'était inviolable pour la main de l'inquisition. Moissac éprouva le même sort. A Montpezat, le seigneur fut bâti entre quatre murailles comme l'hérétique de Rabastens; à Creissac, à Luzech, à Caussade, les barons payèrent de leur vie le crime ou le soupçon de favoriser l'hérésie, et Cellani donna leurs biens à l'évêque de Cahors.

Précédés par le bruit de ces tristes exécutions, ils reportèrent l'année suivante leur tribunal de sang

à Toulouse et recommencèrent à citer les bourgeois, à rouvrir les tombes et à faire traîner les cadavres exhumés dans les rues. Mais cette fois la clameur publique fut si haute, que les consuls intervinrent; et, après avoir inutilement sommé le comte d'arrêter ces excès, ils prouvèrent que Toulouse était libre en chassant tous les frères-prêcheurs et l'évêque[1]. Ceux-ci ne reparurent qu'en 1237, sous les auspices du comte. Raimond souffrait qu'ils ensanglantassent encore les places d'Alby, de Puylaurens, de Montpellier et de Toulouse; mais les dignes consuls déployèrent tant de fermeté, et réclamèrent si énergiquement auprès de celui qui s'était fait leur suzerain, qu'un ordre du roi de France vint enfin arrêter le massacre. Il fut repris cependant, et toujours par la complicité de Raimond, au bout de cinq années de trêve. Raimond avait engagé publiquement, le 1er mai 1242, à Agen, l'évêque Arnaud à poursuivre les hérétiques. Ces paroles cruelles eurent de l'écho; les inquisiteurs, se transportant à Lavaur, reprirent leur tâche sanglante et gagnèrent ensuite le Lauraguais, déterminés à se montrer impitoyables. Mais leur jour fatal était venu. Les habitants du pays, révoltés du lâche abandon du comte de Toulouse et voyant leurs bourreaux logés dans son propre château d'Avignonnet, les assaillirent la nuit avec une partie de la garnison albigeoise de Monségur. Il faut entendre le récit de cette expédition pour concevoir une idée juste des scènes de

1. Guill. de Podio Laurent. — Lafaille (Annales de Toulouse).

violence de l'époque. « Raimond de Planha, dit un témoin oculaire, vint un jour à Monségur apporter à Roger de Mirepoix une lettre de Raimond d'Alfaro, bailli du comte de Toulouse. Aussitôt après l'avoir lue, Roger convoqua tous les chevaliers et hommes d'armes de Monségur et leur annonça que, s'ils voulaient le suivre, il y avait un bon coup à faire. Personne ne dit non; il se mit donc à notre tête, et nous conduisit d'abord dans la forêt de Gaillac. Là, ayant fait halte, nous bûmes et mangeâmes du vin, du pain, du fromage et autre chose encore que nous envoya Bernard de Saint-Martin. Le repas n'était pas achevé, lorsque Pierre de Mazeirols, Pierre Viel et Jorda Vilar arrivèrent. Pierre de Mazeirols parla quelque temps en grand secret à Roger de Mirepoix et puis se retira en nous laissant, Jorda de Vilar, Pierre Viel, deux arbalétriers et vingt-cinq hommes de Gaillac, armés les uns de haches, les autres d'épées. Après une courte halte au château du Mas, le seigneur Roger appela Vidal et lui dit de choisir douze de ceux qui portaient des haches. Ce choix fait, Bernard de Saint-Martin, Balaguier et Jorda se mirent à leur tête et, ouvrant la marche, nous conduisirent à la maison des lépreux d'Avignonnet. Comme nous arrivions, Raimond Golairan sortit du château, lui troisième, et, abordant Bernard de Saint-Martin et Jorda du Mas, il leur demanda s'ils avaient choisi les hommes à la hache. Sur leur réponse affirmative, il nous dit de le suivre et nous laissa au pied des remparts pour aller voir ce que faisaient les inquisiteurs dans le

château. Il sortit encore et rentra de nouveau, après avoir adressé quelques mots à voix basse à Bernard; mais, reparaissant bientôt avec précaution : « Les in» quisiteurs vont se coucher, » dit-il. A ces mots Balaguier, Jorda du Mas, Jorda de Guiders, Guillem Planha, Pierre Vidal, Sicart de Puyvert et les hommes armés de haches s'approchèrent de la porte, qui leur fut ouverte par des citoyens d'Avignonnet. Raimond d'Alfaro les attendait dans le château avec quinze bourgeois d'Avignonnet ayant des bâtons et des haches, et un écuyer, l'homme de confiance des inquisiteurs, qui même leur avait servi à boire toute la soirée. Ils allèrent tous ensemble droit à la salle du comte de Toulouse où étaient couchés les inquisiteurs, et massacrèrent Guillem Arnaud, Étienne et neuf de leurs serviteurs ou de leurs frères. Il y avait alors au milieu de ces cadavres nageant dans leur sang tous les personnages déjà nommés, et Raimond d'Alfaro, en pourpoint blanc, qui se vantait d'avoir assommé deux ou trois frères avec sa massue, et répétait en se frottant les mains : « *Bien! c'est très-bien!* » Tous les autres disaient comme lui, et s'occupaient, les uns à prendre les robes et les livres des inquisiteurs, les autres à forcer leurs coffres. Cette besogne achevée, Raimond d'Alfaro fit donner des torches aux hommes de Monségur et les accompagna jusque sur la grande route, où les attendait un gros de leurs compagnons. Arnaud Roger criait de toutes ses forces : « Charbert, Fortis, amenez les chevaux. » — Hé bien, demandèrent tout de suite à Raimond d'Alfaro les

chevaliers qui étaient restés, *est-ce fait?* — Oui, répondit celui-ci, retirez-vous aussi heureusement[1]. »

Désespéré de cet éclat qui pouvait le brouiller avec le pape, Raimond VII se hâta de venger les inquisiteurs en pendant tous leurs meurtriers. Il ne se contenta même pas de cette expiation, et, lorsqu'il eut rétabli l'inquisition avec solennité dans tous ses domaines et fait prêter serment de nouveau par toutes ses villes au traité de Paris[2], il abandonna les anciens soldats de son père, les réfugiés de Monségur au ressentiment de l'Église. Une sorte de croisade, formée des débris des bourdonniers de Simon et commandée par deux évêques et deux Français, investit Monségur, en 1244, et, l'ayant emporté au bout d'un long siége, par surprise, acheva dignement l'œuvre albigeoise. Environ trois cents hérétiques, hommes et femmes, malheureux reste de tant d'exécutions et de tant de massacres, furent brûlés vifs au pied du château avec le même calme que dans le bon temps de Montfort. Pour couronner l'œuvre, Raimond sépara sa cause de celle du noble comte de Foix, qui avait combattu si vaillamment et si longtemps pour sa maison, et laissa le fils du généreux Trencavel, son parent, recevoir 600 livres de rente en dédommagement des six vicomtés que lui avait volées le roi Louis.

1. « Petrus Raymundi de Phainha venit in Monte securo ex parte Raymundi de Alfaro bajuli comitis Tolosani, » etc. (Archives de l'Inquisition de Carcassonne, Preuves de l'histoire du Languedoc, t. III, p. 439.)

2. Dom Vaissète, *Hist. gén. du Languedoc*, t. III.

De tels sacrifices méritaient une éclatante récompense. Elle ne se fit pas attendre. Le pape, d'abord, refusa de reconnaître Raimond comme marquis de Provence; et, malgré les diplômes de l'empereur, malgré les courses armées de Barral de Baux, sénéchal du comte, il garda encore le pays venaissin et Avignon. Quant à Blanche de Castille, elle ne donna pas un moindre salaire à son dévouement. Il la sollicitait de déterminer le saint-père à confirmer son dernier divorce, pressé qu'il était d'épouser la fille du comte Béranger. Blanche lui promit ses bons offices, et secrètement d'accord avec l'Aragonais Roméo de Villeneuve, que Raimond Béranger avait en mourant nommé régent du comté, elle s'aboucha avec le pape, à Cluny, et le fit consentir au mariage de la princesse Béatrix avec son fils Charles d'Anjou. L'ambassadeur que Raimond envoyait à Blanche pour la remercier rencontra en chemin le prince français qui venait, à la tête d'une armée, prendre possession de l'héritière de Provence.

On ne pouvait guère être joué avec moins de pudeur: et cependant Raimond gardait si peu rancune au pape, qu'il ne s'occupait qu'à faire brûler des hérétiques[1]; et il avait oublié si généreusement la fourberie de Blanche, qu'il se disposait à aller rejoindre son fils, parti pour l'Orient avec Charles d'Anjou et le comte Alfonse, quand la mort le surprit à Milhaud, le 27 septembre 1249. Et certes il fallait que la domina-

1. En 1249 il fit un *sermon public* ou auto-da-fé à Agen, de 80 hérétiques. (Guill. de Podio Laurent. — Hist. de Fr., t. xx, p. 775.)

tion française, imminente d'après le traité de Paris, inspirât de bien profondes répugnances, pour amener les peuplades languedociennes à regretter cet homme, mélange odieux de lâcheté et d'égoïsme. On le regretta toutefois. Il est vrai de dire que les lamentations que faisait entendre le peuple en voyant le bateau funèbre qui transportait son corps à Fontevrault commençaient et finissaient toutes par ce cri national : Pourquoi ne laisse-t-il pas d'héritier?

Lorsque la nouvelle de sa mort arriva à Paris, son gendre et sa fille, qui devaient lui succéder d'après le traité de 1229, étaient en Syrie avec le roi. Blanche avait donc à opérer seule cette transmission de pouvoir; elle s'acquitta de sa tâche, assez difficile en apparence, avec promptitude et habileté. Moins de vingt jours après la mort du comte, trois commissaires envoyés par elle recevaient dans le château narbonnais le serment de fidélité des principaux barons, des prélats et des consuls du pays. Sicard d'Alaman fut ensuite nommé gouverneur-général jusqu'à l'arrivée d'Alfonse.

Ainsi donc, en vingt ans, les Français rentrés dans le Midi par la brèche horrible de la croisade, et s'y étendant grâce aux mariages des enfants de Blanche avec les filles des deux Raimond, mariages dus l'un à la force et l'autre à la ruse, étaient parvenus à dominer sur la Provence, le Languedoc, l'Agenais, le Querci et le Rouergue; l'Auvergne leur appartenait nominalement depuis la confiscation de Philippe-Auguste.

ÉTAT POLITIQUE EN 1249.

Des Pyrénées à la Loire et la Méditerranée et des Alpes à l'Océan, l'autorité, divisée en treize fractions principales, reposait alors sur treize têtes indépendantes les unes des autres. Henri d'Angleterre et saint Louis possédaient d'abord ce qu'on appelait la *terre des deux rois*[1], laquelle commençait pour le premier à la rive gauche de la Charente et, embrassant dans son orbe inégal le Limousin et le Périgord, coupait l'Agenais vers Marmande et se prolongeait en triangle au delà de la Garonne jusqu'à l'embouchure de l'Adour; et qui pour le second doit s'entendre de cette langue de terre comprise entre Uzès, Nimes, Aigues-Mortes, Maguelonne, Agde, Narbonne et Béziers. Le domaine du comte Alfonse touchait les possessions anglaises à l'ouest, et au nord par le Poitou; scindé en deux par le comté de la Marche, il recommençait à l'est en Auvergne et, englobant le Velai, le Rouergue, le Querci, une partie de l'Agenais et toute la rive gauche de la Garonne, il finissait vers le sud au comté de Foix et vers le sud-est au Rhône.

Là se développait la riche dot de Béatrix, limitée par la Méditerranée, le Rhône et le Gapençais. Hugues de Lusignan avait ensuite la Marche et l'Angoumois; le comte Gaston de Béarn, l'extrémité du du-

1. Sirvente d'Albert de Sisteron, 1290.

ché de Gascogne entre l'Adour, les Pyrénées et l'Armagnac; le roi d'Aragon, le Roussillon et Montpellier; le roi de Navarre, le pays basque depuis l'Adour jusqu'à la vallée de Baretons; et le dauphin de Vienne, à peu près les mêmes contrées qui portent encore son nom. Quant aux comtes de Foix, d'Armagnac, de Périgord, et à la vicomtesse de Limoges, ils étaient resserrés assez étroitement entre leurs puissants voisins; et les deux derniers relevaient, comme nous l'avons dit, à titre de vassaux immédiats, de l'Angleterre.

Au-dessous de ces treize principaux titulaires du pouvoir, la féodalité poussait bien ses mille rameaux; une multitude de possesseurs de fiefs affectaient bien l'indépendance; beaucoup de prélats prétendaient bien, comme ceux d'Arles, de Gap, de Narbonne, d'Alby, de Maguelonne, du Puy, de Cahors, de Carpentras, être les seigneurs de leurs villes; mais, individuellement trop faibles pour troubler l'ordre ou déranger l'équilibre, ils étaient forcés de suivre le mouvement de leurs voisins et, humbles satellites, de graviter dans leur sphère.

Il n'en était pas de même des villes. Les républiques provençales, les cités libres et les cités consulaires puisaient dans leurs institutions une force assez énergique pour leur permettre de lutter avec avantage contre l'oppression, soit qu'elle vînt de la royauté, soit qu'elle vînt des féodaux. Riches d'ailleurs de leur commerce, les républicains de Provence avaient eu grand soin d'assurer leur liberté

par des alliances au dehors et au dedans. Ainsi, pendant le douzième siècle, Marseille traita successivement avec Pise et Gênes, et fit dans le siècle suivant plusieurs confédérations avec les citoyens d'Arles et de Nice, les comtes de Toulouse et d'Ampurias. En 1257, un traité particulier l'unissait à la plus florissante de ses rivales.

La commune de Montpellier s'engageait à payer à Marseille soixante mille réaux d'indemnité pour pillages et meurtres commis sur les citoyens de ladite ville. Montpellier, à cette condition, promit l'oubli pour le sang versé à Aigues-Mortes par les Marseillais[1]. Avignon de son côté donnait, en 1208, la main à Saint-Gilles, en ces termes nobles et mâles:

« Au nom de Jésus-Christ notre Seigneur, qui préside à nos desseins et à nos actes! C'est grâce à lui que nous avons conquis la liberté, grâce à lui que resplendit l'honneur de notre république, grâce à lui que nous avons développé si heureusement sa prospérité et ses droits, et que nous la maintenons et la maintiendrons en paix, s'il le veut bien, dans l'avenir. Nous donc, consuls d'Avignon et les soussignés prud'hommes de Saint-Gilles, avons contracté une alliance ferme, stable et mutuelle pour dix ans. Soit dans nos différends avec nos voisins, soit dans nos guerres, nous nous aiderons réciproquement de tout notre pouvoir envers et contre tous[2]. »

1. Baluze (Portefeuille de Montpellier).

2. « In nomine Domini J. C. ad omnia consilia et omnes actus nostros progredimur, » etc. (Archives de l'hôtel-de-ville de Marseille.)

Le langage des citoyens de Tarascon[1] et de Montpellier n'était pas moins digne :

« Qu'il soit connu que nous consuls de Tarascon, et nous conseillers desdits consuls, avons promis à vous, Guillem Auger, mandataire du comte de Toulouse, de ne faire ni paix, ni trêve avec le comte de Provence, ni avec aucun de ceux qui pourraient avoir guerre avec ledit comte de Toulouse sans son avis et son consentement. Sont exceptés toutefois l'église romaine, l'empereur, le roi de France et l'archevêque d'Arles. Du reste, quand l'illustre comte viendra attaquer le comte de Provence, nous suivrons sa bannière et le seconderons énergiquement en bons et loyaux alliés[2]. »

« Nous, Amaury, vicomte de Narbonne, promettons et jurons sur les saints évangiles, tant en notre nom qu'en celui de nos successeurs, à vous consuls et syndics de Montpellier, stipulant également pour vos descendants, pour vous et toute la commune de Montpellier, de combattre tous vos ennemis et de défendre vaillamment votre ville et vos droits toutes les fois qu'ils seront attaqués..... De notre côté, nous consuls et syndics convoqués au son de la cloche dans la maison consulaire, nous nous engageons à ne faire ni paix, ni trêve sans vous, vicomte Amaury,

1. En 1227, Raimond Béranger reconnut que la municipalité de Tarascon ne lui devait ni taille ni subsides. (Archives du Roi à Aix, armoire Q.)

2. Trésor des Chartes, Toulouse, sac 5, n° 48.

et à vous protéger dans vos biens et votre personne[1]. »

Mais il faut écouter Arles et le voir agir quand il s'agit d'indépendance et de liberté. En 1212, il signe ce traité avec les Pisans :

« Ce fut toujours la coutume des hommes de bien et véritablement loyaux de couper court à toute cause de division, et de se lier par les nœuds de la concorde et de la paix. C'est pourquoi nous, Baudinuto Gaetani, Matzuti et Adonis Tourchi, par la grâce de Dieu consuls des Pisans, tant en notre nom qu'en celui de la commune et du district de Pise, faisons avec vous, Raimond de Farnard et Raimond Ricard, une alliance sincère et durable. Nous prenons, dès à présent, l'engagement de sauvegarder et de défendre les Arlésiens sur terre et sur mer, dans leurs personnes et leurs biens, et de respecter, soit sur les terres de la république, soit ailleurs, tous ceux qui porteront le nom d'Arlésiens, ou qui seront sur les vaisseaux de cette république[2]. »

En 1232, il s'allie pour dix ans, et aux conditions les plus avantageuses, avec Gênes.

En 1248, il lance cet *interdit fulminant* contre l'archevêque :

« L'an 1248 et le 5 des calendes de septembre (28 août), le conseil, s'étant réuni selon la coutume au son de la cloche, décide ce qui suit : Il est défendu à l'avenir, à tout citoyen d'Arles, d'adresser la

1. 1254. Mss. d'Aubays, n° 82. *Preuves de l'hist. gén. du Languedoc*, t. III, p. 507.

2. 1212. Archives d'Arles. *Preuves de l'hist. de Provence*, t. II, p. 37.

parole au seigneur archevêque, de mettre le pied dans son logis, de faire quelque espèce de service que ce soit pour sa famille, et de lui rien vendre ou troquer. »

Le podestat de Lavania se leva alors, et, disant que cet interdit ne lui paraissait pas légitime, il demanda qu'il ne fût point formulé en son nom. Mais le conseil répondit à l'unanimité que la majorité était souveraine, et qu'on entendait que la publication de l'interdit eût lieu selon l'usage au nom du podestat[1].

Cette dignité était une malheureuse innovation empruntée à l'Italie. Dans le but de corriger quelques inconvénients du gouvernement consulaire, et de rendre l'autorité plus forte en la concentrant dans les mains d'un seul, on perdit la liberté. Vainement nos aïeux crurent avoir pris toutes les précautions nécessaires en choisissant pour podestat un étranger, et en limitant la durée de son pouvoir à un an et souvent même à six mois, ils n'en introduisirent pas moins au sein de leur société démocratique un élément de despotisme qui devait tôt ou tard en amener la dissolution.

Mieux inspirées, les autres villes gardèrent leurs consuls; et il fallait bien que cette institution suffit aux besoins des peuples puisque nous voyons à cette époque le sol méridional couvert de municipalités

1. 1248. Archives de l'archevêché d'Arles, livre Noir, fol. 139.

consulaires[1], et que les cités dont l'ouragan de la croisade avait brisé la cloche communale s'empressent de la redemander à la paix. Malheureusement, toutes ne l'obtinrent pas; et tandis qu'en 1254 l'archevêque d'Aix, Pons de Saint-Gilles, de l'ordre des frères-prêcheurs, Robert de Beaucaire et Guy Fulcodi, commissaires de saint Louis, venaient à Nîmes pour rétablir le consulat, dont le sénéchal de Beaucaire avait changé la forme en supprimant l'élection, et, considérant que la liberté existait à Nîmes de temps immémorial (*longis ante temporibus observatam*), la rétablissaient dans toute sa plénitude[2], les commissaires du roi de France répondaient, l'année suivante, aux habitants de Limoux :

« La ville de Limoux s'arma contre le seigneur de Montfort à l'arrivée des premiers croisés; c'est pourquoi il la renversa de sa montagne, et la fit reconstruire dans la plaine. Plus tard, les habitants marchèrent encore contre Montfort, reconstruisirent

1. Voici, pour le comté de Toulouse, seulement les principales :

Agde,
Agen,
Alby,
Avignonnet,
Béziers,
Carcassonne,
Castel-Sarrazin,
Castelnau de Montmirail.
Castelnaudary,
Caraman,
Cordes,
Fanjaux,
Gaillac,
La Bessède,
Lansac,
Lauzerte,
Lavaur,
Lodève,
Milhaud,
Moissac,
Montauban.
Montcuq,
Najac,
Peyrusse,
Pezenas,
Puylaurens,
Rabastens,
Rieux,
Saint-Antonin,
Saint-Félix,
Saint-Paul,
Toulouse,
Verdun,
Villemur.

2. Archives de l'hôtel-de-ville de Nîmes.

leur cité sur le Puy et donnèrent asile à Isarn Jorda, au comte de Foix et à une foule d'autres hérétiques. Au siége d'Avignon, ils se levèrent contre le roi de France, soutinrent ses ennemis, et lui firent une rude guerre. Aussi à la paix on changea leur ville de place, et elle dut redescendre dans la plaine. De plus, et en punition de ses forfaits, elle fut chargée à perpétuité d'une taille de deux cents livres melgoroises qu'elle paye depuis vingt-huit ans, le sol où elle est bâtie demeurant en outre confisqué. Mais ce châtiment ne l'empêcha point de reprendre les armes contre le roi dans la guerre de Trencavel, et d'assiéger Carcassonne au mépris de ses serments. Ensuite de ce dernier méfait, les citoyens perdirent les droits qui leûr restaient encore : et leur rendre la liberté serait aujourd'hui d'un trop mauvais exemple[1]. »

Ce n'était guère le moyen de se faire pardonner une conquête due aux horreurs de la croisade. Soit du reste que les Français eussent trop abusé de la victoire de l'Église, ou, ce qui semble plus probable, que le joug de ces barons du nord à demi barbares fût insupportable à nos pères, de Toulouse à Marseille l'opinion publique éclatait contre eux avec violence.

« Puisque j'ai arbalète et croc, chantaient les vassaux d'Alfonse, je toucherai des éperons pour aller tirer sur les plus hauts lieux. On tient pour sot le roi

1. Archives du Domaine de Montpellier, liasse 3, n° 8.

d'Angleterre de se laisser honteusement chasser de ses États, c'est le premier que je veux frapper. Je hais à la mort le roi James d'Aragon, qui a mal gardé sa foi : Aimeri de Narbonne a mieux gardé la sienne; aussi, je l'aime! sa conduite a été celle d'un brave. James s'est conduit en roi sans courage, dont je serais bien aise de voir la chute. S'il nous avait donné du secours, nous aurions été délivrés et bien dans nos affaires. Les Français auraient été déconfits, pris et mis à mort; et le comte-marquis, prenant confiance, n'aurait écouté ni paix, ni accommodement. Il n'a cédé que parce qu'on ne l'a point secouru. Autrement il n'eût point déployé sa bannière. Les hauts barons ont souffert si patiemment leur disgrâce, que la meilleure partie du monde est étonnée du triomphe des Francs. Puisqu'ils souffrent que telle nation les attrape, il ne reste d'autre parti que de se soumettre. Je puis vous dire sérieusement que par delà, en Syrie, les Turcs leur ont fait jeter maints et maints hurlements[1]...

» La guerre me plaît, quoique Amour et ma maîtresse me la fassent toute l'année. Par la guerre, je vois multiplier les fêtes, les dons, les plaisirs et les chants. La guerre fait d'un vilain un courtois, guerre bien faite me plaît donc; je voudrais bien voir la guerre rompue entre les sterlings et les tournois.

1. Ar talent ai qu'un sirventes encoc. . . .
(Durand de Paernas.— Mss. du Vatican, n° 3394, fol. 243, col. 1.— Mss. de l'Arsenal H-J-K.)

Non, je ne crois pas que les Français possèdent sans trouble ce qu'ils ont usurpé sur maints honorables barons. Mais comment les Aragonais n'abandonnent-ils pas leur entreprise contre le roi de Valence (les Maures), pour ravir aux Français leurs conquêtes! Nous verrons bientôt qui soutiendra mieux le ravage et le choc; nous verrons maints chevaux bais et blancs, maints coups frappés à la hâte, maintes murailles et tours ébranlées, maints châteaux au niveau de l'herbe[1]. »

On disait au delà du Rhône :

« Désormais les Provençaux vivront dans le deuil, car de vaillant seigneur nous tombons en sire... Ah! Provence! Provence! quelle honte et quel désespoir! Tu as perdu joie, bonheur, gloire, repos, en tombant dans les mains de ceux de France; mieux valait que nous fussions tous morts !

» Déchirons maintenant nos bannières, démolissons les murs de nos villes et les tours de nos châteaux-forts; nous sommes sujets des Français, et ne pouvons plus porter écu ni lance[2].

1. Mas non crei Frances ses deman
Tengan lo deseretge fan,
A fort á mant baron pésan,
Pero maravilhan don grau
Del seinhor dels Aragones, etc.

(Idem, même mss.—Mss. du Vatican, nº 3394, fol. 43 rº, col. 1. — Millot, *Hist. littéraire des Troubadours*, t II, p. 226.)

2. Oimais viuran Proensals a dolor,

» Malgré les envieux et les jaloux Avignon s'élève, en Provence, et je prie Dieu qu'il le soutienne, car en lui est sens et largesse. Ah! riche et courtoise cité, votre vaillance est la gloire des Provençaux! Que Guillem-des-Baux s'éloigne de nous et s'allie aux hommes du nord; ils le couvriront de honte, comme lorsqu'ils lui arrachèrent la seigneurie du comtat qu'il espérait avoir sous eux [1]... »

A l'Église son devoir fait défaut,
Car elle veut mettre les Français
Où ils n'ont ni droit ni raison d'être;
Mais au mépris des lois chrétiennes
Ils envahiraient le monde entier [2].

Car de valen seinhor tornan en sire
. . . .
Ai Provensals ar en grieu desconort,
Es remanzut et en cal desonranza,
Perdutz avetz solatz, joi e deport,
E gauch e vis e loz et alegranza,
Et es vengutz en ma de celh de Franza;
Meis nos valgra que fossiet del tot mortz.....
(Aimeri de Pegulha.— Mss. de l'Arsenal, D., fol. 876.)

1. Qui qu'es fina ni s' recreza,
Avignon puei en Proenza,
E preg que Dieus lo arreza,
Qu'en els es sens e largueza,
Ai rica gent a corteza,
Vostra guillardia,
Es honors de Proensaleza,
On coman ni estia. . . .
En Guillem des Baus s'éloigna.
(Tomiers.— Mss. du Roi, 7225, fol. 191, col. 1.)

2. A la Gleiza falh son saber
Quar vol los Frances mettre lay,
On non an drey per milh dever

Tous les jours je souffre,
Tous les jours j'ai tourment,
La nuit je soupire
En veillant, en dormant,
Car de quelque côté que je regarde
J'entends des gens vils
Qui disent: SIRE
Aux Français humblement.
Les Français ont tout
Par le droit des armes,
Qui est leur seul droit.
Ah! Toulouse et Provence,
Et toi, pays d'Agen,
Et vous, Béziers et Carcassonne,
Qui vous a vus et qui vous voit[1]...

E gieton cristias à glay,
Per lengatge sens cauzimen,
Quar volon lo segle redon,
Pero en camp clerx non aten,
Mas de perdon daran un mon.

(Guillem Amelier, de Toulouse. — Mss. A de l'Arsenal, fol. 68.)

1. Ab greu cossire
Fau sirventes cozen,
Dieus qui pot dire
Ni saber lo turmen
Qu'au quan m'albire
Sui en gran pessomen. . . . .
Tot jorn m' azire
Et ai aziramen,
La nueg sospire
E velhan e dormen,
Vas on que m' vire
Aug la corteza gen
Qua cridon : CYRE!....
Al Frances humilmen. . . . .

(Bernard Sicard de Marvéjols.— Mss. du Roi, 7226, fol. 363, col. 1.— Mss. de l'Arsenal, A, fol. 77.)

Mais rien ne peint mieux que cette pièce populaire la répulsion qu'inspiraient les enfants de Blanche:

« L'autre jour, allant tout pensif le long d'une rivière, je rencontrai une agréable pastourelle, ravissante de corps et de façons, qui gardait ses agneaux sur la rive. Elle était seule assise sous une touffe de chênes verts. Je m'approchai, et la saluant gracieusement : Que Dieu vous sauve, pastourelle, lui dis-je, avec votre gentille personne et votre fine beauté! Seigneur, me répondit-elle modestement, que Dieu de mal vous garde .. Le dialogue suivant s'engagea aussitôt entre nous :

LA PASTOURELLE. « Seigneur, dites-moi, s'il vous plaît, pourquoi notre comte se baigne dans le sang des Provençaux, et pourquoi il leur fait tout le mal qu'il peut, quoiqu'ils n'aient forfait en rien à son égard? Quelle est la rage qui le pousse à déshériter le roi Mainfroi, qui ne tient nul fief de lui et ne lui doit ni cens ni rente?

MOI. » Jeune fille, l'orgueil aveugle le comte d'Anjou et le rend sans merci pour les Provençaux. Les clercs sont pour lui comme le fusil[1] et la pierre à aiguiser, et le poussent seuls à dépouiller ce roi que soutiennent prouesse et fine valeur. Ce qui me console toutefois, c'est que jamais orgueil n'engendra gloire. Et à coup sûr les Français échoueront, si les hommes de Mainfroi se serrent autour de sa bannière.

1. Pierre à feu : *focil*.

LA PASTOURELLE. » Dites-moi encore, Seigneur, si l'illustre infant d'Aragon songe à réclamer ce qui appartient à ses pères? Puisqu'il est bon et brave, je voudrais qu'il se montrât enfin en chassant de notre pays les usurpateurs de sa terre. Je voudrais voir ce noble infant et le jeune Edward-d'Outre-Mer bien unis. En songeant qu'ils sortent de la même tige, et en déployant le courage de leur race, ils feraient de grandes conquêtes et se couvriraient de gloire.

MOI. » Oui, ces deux princes sont généreux et braves, et il ne convient pas qu'ils restent dépouillés de leur héritage. Oh! qu'on dresse vite le jeu et le tablier où maint heaume est fendu, et maint haubert démaillé[1]. »

Pour irriter encore davantage cette haine nationale, une nouvelle calamité vint fondre sur le pays en 1250. Pendant que saint Louis, qui, malgré ses bonnes intentions, n'avait su que se faire battre en Syrie, languissait avec ses deux frères dans les fers

1. L'autr' ier m' anan ab cor pensiu
Per una ribeira en jos,
Trobey pastora abagradiu
Cors plazen ab plazens faissos,
Que gaardav' anhels pres d'un riu.
Soleta Jost un bosc foillos,
Saludei la mantenen :
Pastoreta dius vos salv',
Pu. . . . . vostre cor gen
Am por fina. . . . .
. . . . L'a m' respos humilmen :
Senh... vos guart de mal .. (C'est coupé dans le manuscrit.)

(Paulet de Marseille. — Mss. E de l'Arsenal. — Mss. du Roi, n° 7698, fol. 169, col. 1, chans. 327.)

de Touran-Schah, les bagaudes reparurent sous le nom de pastoureaux. Jacob-le-Hongrois, ancien moine de Citeaux, exalté sans doute par l'affreuse misère qui rongeait les campagnes, s'éleva tout à coup avec véhémence contre le luxe du clergé; et comme il était éloquent et qu'il disait vrai, les populations rurales, abandonnant leurs misérables huttes, se mirent à l'applaudir et à le sûivre comme un autre Messie. Prêchant en plein air, et promettant un avenir meilleur, il traversa la Flandre et la Picardie accompagné d'une masse de plus de cent mille hommes, et vint planter ses cinq cents bannières, sur lesquelles étaient peints la croix et l'Agneau, le long de la rive gauche de la Seine. Là, quand la régente effrayée à la vue de cette multitude lui envoya demander ce qu'il voulait, Jacob répondit « qu'il allait outre-mer délivrer son fils. » Blanche, qui avait hâte de rassurer les Parisiens, encouragea beaucoup ces étranges disciples de l'Agneau, grossis, dit-on, de tout ce que la société renfermait d'impur dans ses flancs, et ils s'acheminèrent vers les contrées méridionales. Partout ils massacraient les Juifs, et n'épargnaient pas plus les prêtres. Orléans vit couler des flots de sang à leur passage; et l'Église jeta de tels cris à cette occasion, que le gouvernement crut devoir les faire excommunier. Ils avançaient toujours, néanmoins, sans s'inquiéter de l'interdit. Mais les citoyens de Bourges, où ils venaient de renverser les synagogues, les poursuivirent à l'instigation de leurs clercs. Les plaines du Berri n'ont

jamais trahi leurs enfants. Comme en 1199, où elles furent jonchées des cadavres des paillers, en 1250, Jacob ayant été surpris et tué pendant qu'il prêchait, il y resta huit mille pastoureaux. Les autres s'efforcèrent ensuite de gagner les possessions anglaises; mais vigoureusement repoussés sur la Garonne par Simon de Leicester, ils finirent par se disperser. Le plus grand nombre périt sous la lance des chevaliers, le reste fut embarqué de gré ou de force et envoyé en Syrie[1].

Les vaisseaux qui les portaient se croisèrent avec celui qui ramenait le comte Alfonse, sa femme, et Charles d'Anjou. Jeanne et son mari venaient prendre possession de l'héritage de Raimond VII. Les deux époux visitèrent leurs domaines, reçurent, selon l'usage, les serments, les hommages et les félicitations des barons, des évêques et des consuls, et après qu'Alfonse eut vivement recommandé aux prélats d'extirper les dernières racines de l'erreur, après qu'il eut laissé une somme énorme pour payer le zèle de l'inquisition et le bois des sermons publics[2], il partit avec la comtesse pour le château de Vincennes.

Les Provençaux n'eurent pas le bonheur de perdre ainsi leur comte. A peine de retour, Charles d'Anjou, donnant carrière à son ambition insatiable, entreprit de soumettre ces villes républicaines dont la bannière libre offusquait ses regards; il n'obtint

1. Jean Chameau, *Hist. du Berry*. — Le comte de Ségur, *Hist. de saint Louis*, p. 227.

2. C'est ainsi qu'on appelait les actes de foi (actos de-fé).

pas d'abord un grand succès, et ce qu'il arracha aux Marseillais, après des années d'intrigues et de guerre ouverte, ne consista guère que dans une reconnaissance de sa suzeraineté, tellement vague, qu'elle n'effleurait en rien la liberté de la ville. Mais ce que la force ni l'intrigue n'avaient pu faire, la corruption des podestats et la trahison des archevêques l'accomplit. Barral de Baux avait été élu à la fois podestat par Avignon et par Arles, et secrètement il s'était engagé avec Blanche de faire tous ses efforts pour soumettre ces villes à son fils. Puissamment secondé par l'archevêque, il réussit à Arles; mais Avignon offrit plus de difficultés. Les deux frères prétendaient également à la souveraineté : Alfonse comme marquis, et Charles comme comte de Provence. Un traité fut passé avec la ville en 1251, dans lequel, malgré la perfidie de leur podestat, les citoyens d'Avignon stipulèrent :

Qu'ils seraient exempts de taille et de péages;

Que leurs procès seraient jugés dans la ville,

Et qu'ils pourraient prendre les armes pour soutenir leurs alliés.

Reillane avait eu jusque-là le bonheur de repousser la féodalité. Victorieuse dans deux transactions en 1254 et 1255, elle succomba quatre ans plus tard. Raimond de Reillane, un noble encore, une sorte de podestat chargé de la représenter, la vendit en 1259. Ce mandataire suspect *accorda, donna* et *concéda* purement et simplement au comte de Provence, de la part de la commune de Reillane, tous ses droits

et son consulat, sauf le droit que lui-même pouvait avoir sur ce consulat.

Déjà, depuis 1257, la communauté d'Apt avait fait donation à l'excellent seigneur Charles d'Anjou de son consulat, de ses calvacades et des hommages. Et cette donation, consentie, dit l'acte, pour le bien de la cité, fut l'œuvre de deux avocats, appelés, l'un Thibaud Berguerier et l'autre Guillem de Lérida; de trois chevaliers qu'on nommait Raimond d'Apt, Raimond Artaud et Bérenger de Lérida; de Guillem Bon, consul, et d'Isoard Chalençon et Manet, bourgeois[1].

Ces événements précédèrent le retour de saint Louis. Quoique l'expédition de ce prince eût aussi mal tourné que pouvaient le souhaiter ses ennemis[2], elle jeta un éclat extraordinaire dans le siècle. Sa captivité retentit en Europe comme un deuil public, comme une calamité commune. Outre le soulèvement tumultueux dont elle fut la cause ou le prétexte, elle rendit son nom si populaire et l'entoura d'une auréole si poétique, si brillante des reflets mysté-

1. Archives d'Aix, armoire Q-X, liasse 300.

2. Il est impossible de la mieux caractériser que le poète contemporain Essibib-Giemal-Eddin-Ben-Malroud :

« Tu venais en Orient convoitant les richesses de l'Égypte, ô tambour gonflé de vent!

» Tu pensais qu'à ta vue seule ses forces s'évanouiraient en fumée!

» Regarde maintenant ton armée! vois comme ta folle conduite l'a précipitée dans le gouffre du tombeau!

» Que te reste-t-il de tes cinquante mille soldats? Tués, criblés de blessures ou prisonniers, tel a été votre sort à tous. »

(Voir l'excellente *Hist. de saint Louis* de M. le comte de Villeneuve-Trans, t. II, p. 346.)

rieux des lieux saints, que ces mêmes hommes du Midi, qui ne trouvaient pas assez de fiel sur leurs lèvres quand il s'agissait de ses frères, le louèrent avec respect, avec conviction, avec enthousiasme :

Ah Dieu! pourquoi avoir causé telle mésaventure
A notre roi français généreux et courtois?
Pourquoi souffrir qu'il tombât dans les chaînes,
Puisqu'il pouvait te servir encore
Et qu'il mettait à ton service tout son feu et son cœur?
Hélas! pourquoi permettre qu'il tombât?
O noble et courtoise armée
Qui es passée outre mer avec si belles armures,
Nous ne te verrons plus et c'est pourquoi je pleure,
Pourquoi le deuil est dans le monde, pourquoi je maudis
Alexandrie, et les prédictions du clergé,
Et les damnés Turcs qui nous ont battus!
Mal fit Dieu de leur laisser ce pouvoir [1].

Ainsi s'exprimait Astorg d'Aurillac; et le virulent adversaire des Français, Aimeri de Pégulhan, laissait échapper ces vers sympathiques :

Qu'ils viennent donc ceux qui sont envieux
D'unir le prix du monde au prix de Dieu!
Ils les pourront remporter tous les deux
S'ils font briller la lance du romieu
Au Saint-Sépulcre : hélas, quelle douleur
Qu'ainsi les Turcs aient pris notre Seigneur!...

Méditons bien ce mortel déshonneur,
Et, mettant tous la croix sur notre cœur,

1. Ay Dieus per qu'as facha tan gran maleza
De nostre rey frances larc e cortes, etc.
(Astorg d'Aurillac, mss du Roi, 7226, fol. 36?, col. 2.)

Marchons aux lieux où ferme et tout-puissant
Nous gardera le bon pape Innocent [1].

La mort de Blanche obligea saint Louis de s'occuper du gouvernement; il le fit avec succès, et sa plume fut plus utile à son royaume que son épée. Les deux traités qu'il signa en 1258 valaient des conquêtes. Par le premier, en renonçant à quelques prétentions sans fondement qu'il avait sur le Roussillon et la Cerdagne, il obtint du roi d'Aragon une cession absolue des droits très-réels de ce prince sur le Lauraguais, le Carcassais, le Narbonnais, l'Albigeois, le Rouergue, le Querci et le Gévaudan. Le second, bien plus avantageux encore, lui donna, en échange d'une autorité contestable sur le Limousin, le Périgord, le Querci, l'Agenais et la Saintonge, la légitime possession de la Normandie, de l'Anjou, de la Touraine et du Poitou, dont le roi d'Angleterre lui fit un abandon complet [2].

Peu de princes auraient pu, comme lui, résister à la tentation d'élever leur couronne, et préférer

1. Ara para qual seran enveios
D'aver lo pretz del mon e l' pretz de Dieus, etc.
(Aimeri de Pegulha, mss. de l'Arsenal A, fol. 155.)

2. En droit, saint Louis, investi de ces provinces par le seul arrêt de Philippe-Auguste, arrêt d'autant plus injuste qu'il confisquait, pour une faute à laquelle elle était complétement étrangère, les domaines d'Aliénor du vivant même de cette princesse, ne pouvait consciencieusement rester en possession; en fait, il n'exerçait aucune autorité sur l'Agenais et le Querci, qui appartenaient à la comtesse Jeanne sa belle-sœur, et ne cédait réellement, en échange de la paisible souveraineté des quatre plus belles provinces de France, que la partie montueuse du Périgord et le pauvre Limousin.

aux satisfactions de l'orgueil des avantages solides. Charles, son frère, ne tarda pas à le prouver. La vieille querelle des Guelfi et des Ghibellini agitait toujours l'Italie : il s'agissait toujours de savoir si elle appartiendrait au pape ou à l'empereur. En attendant la solution de ce problème, qui avait déjà coûté des flots de sang, la maison de Souabe régnait sur les Deux-Siciles, et tenait la tiare en échec. Une minorité, celle de Conradin, parut au pape Innocent IV la meilleure occasion de prendre sa revanche. Il l'essaya lui-même à la tête des bandes guelfes de la Toscane et de la Lombardie; mais il avait en tête le régent Mainfroi, homme aussi habile que brave, et il fut battu par la ruse et par les armes. Alors il en revint au premier projet du Saint-Siége, qui était de donner la couronne de Naples et de Sicile à un prince étranger, qui, tout en chassant les Allemands, demeurât par reconnaissance vassal de l'Église. Le cardinal Pignatelli fut choisi pour aller porter ces offres à Charles d'Anjou, et le pape manœuvra en même temps si adroitement à Rome, qu'il fit élire le comte sénateur, dignité réunissant sur une seule tête le pouvoir suprême de l'ancienne institution. Sur ces entrefaites le pape meurt; et cet événement, qui semblait devoir arrêter la négociation, est précisément ce qui la termine dans les vues d'Innocent. Celui qui lui succéda, sous le nom de Clément V, était ce Gui Fulcodi de Saint-Gilles, que nous avons déjà rencontré à Nîmes en qualité de commissaire du roi de France : sujet de son frère

et tout dévoué à saint Louis, il conclut l'accord sur-le-champ avec le comte de Provence; mais sans trahir la cause du Saint-Siége, comme on va le voir par leur traité. Il fut convenu que, sous peine d'être excommunié et exclu du trône, Charles renoncerait à acquérir aucun droit, aucune charge, aucune autorité dans les terres de l'Église;

Que le clergé de Sicile et de Naples rentrerait dans tous ses droits et ses biens; recouvrerait son indépendance pleine et entière, soit pour ses élections, soit pour sa juridiction et ses priviléges, et verrait abroger et annuler toutes les lois contraires promulguées par Frédéric II, Conrad et Mainfroi;

Que le roi et ses successeurs ne pourraient jamais posséder en même temps la couronne impériale et la couronne de Sicile; et que si le sort faisait tomber cette dernière sur le front d'une femme, elle ne pourrait se marier sans le consentement du pape;

Que le roi paierait tous les ans, le jour de Saint-Pierre, *huit mille onces d'or* à l'Église, et que s'il différait ce paiement de six mois il serait excommunié, son royaume mis en interdit, et lui-même déclaré déchu de tout droit à la couronne, qui reviendrait ainsi au pape;

Que tous les trois ans après la conquête il ferait hommage au pape d'une belle haquenée, en reconnaissance des domaines qu'il tenait de sa sainteté; qu'à sa première réquisition il serait obligé d'envoyer à ses frais trois cents chevaliers bien équipés,

suivis d'au moins trois cavaliers chacun, pour servir l'Église pendant trois mois,

Et qu'enfin le roi et ses successeurs seraient hommes-liges du pape et lui prêteraient serment de fidélité[1].

Il fallait une soif bien ardente du pouvoir royal pour subir ces conditions. Charles d'Anjou accepta tout, et, brûlant de voir la terre promise, s'embarqua précipitamment à Marseille avec l'élite de la noblesse provençale et mille cavaliers. C'était une de ces occasions providentielles qui ne se rencontrent que de loin en loin dans les siècles. Il était donné à cet homme de rallier au même drapeau les membres de la grande famille romaine épars depuis la chute de l'empire : il pouvait réunir cette Italie si fractionnée, à tous les peuples parlant la langue provençale, et, en se confédérant avec la Péninsule d'un côté et les îles méditerranées de l'autre, constituer au midi de l'Europe la plus forte, la plus florissante des nations. Malheureusement, l'esprit de cet homme inaccessible aux nobles pensées flottait au gré des plus mauvaises passions féodales. Il n'avait que le courage du Nord obscurci par un égoïsme sans bornes, une cruauté sans mesure, une avarice sans honte, et ne pouvait rien fonder de durable et de grand.

Tous ses actes portèrent l'empreinte de ces trois souillures de l'âme : après avoir vaincu à Bénévent,

1. Papon, *Hist. génér. de Provence*, t. III, p. 13.

il refusa la sépulture au corps du brave Mainfroi, et demanda des balances pour partager le butin. Il fallut qu'un généreux Provençal, Hugues de Baux, punît cette vile cupidité avec éclat en séparant du pied le monceau d'or en trois lots, et lui disant : Voici votre part, voici la part de la reine, et voici celle des chevaliers! Maître de Naples et de Palerme, il déshonore son triomphe par ses cruautés et ses exactions. Et sa seconde victoire aux bords du lac de Cellano le couvrit de honte.

En 1268, Conradin arrive d'Allemagne pour reconquérir ce qu'a pris Charles dans la Pouille; mais cela ne se fera point sans rompre bien du fer et du bois, sans qu'il tombe bien des bras et des têtes. On voit déjà briller les riches harnais; les tentes et les pavillons sont tendus dans la campagne. A chaque instant on voit aller et venir les barons, qui font tous leurs efforts pour arranger l'affaire. Puis de maint pays étranger accourent soudadiers, bourgeois, nobles, et les Bavarois couvrent au loin la plaine : mais les trompettes, les tambours, les sonails des chevaux, les pierriers éclatent à la fois; plus haut encore s'élèvent les cris des cavaliers impatients de combattre; les pennons et les bannières ondulent dans les champs, les rangs se forment, la corde des mangonneaux se détend et siffle; on n'entend par monts et par vaux que cris et pleurs, gémissements et plaintes. C'est alors qu'on a les chevaux pour rien, et que les deux rois entrent dans l'estor (mêlée).

Autour des bannières royales on fend, on brise les écus : les hauberts sont percés, les coups mortels pleuvent; le parti le plus fort s'élance pour piller le camp; et là meurent maints vassaux écrasés sous les destriers, étendus à terre ou frappés lorsqu'ils refusent de se rendre.

L'aigle et la fleur avaient des droits égaux; ils les portèrent sur le champ de bataille, et le droit du plus brave fut le meilleur[1]. Mais Charles d'Anjou flétrit ses lauriers dans le marché de Naples, en y faisant tomber par la main du bourreau les têtes de ses deux jeunes compétiteurs, Frédéric d'Autriche et Conradin[2]. La moitié d'une grande entreprise était accomplie cependant par cette exécution sauvage : rejetée au delà du Tyrol, qu'elle n'aurait jamais dû franchir, l'influence germanique avait cessé d'animer le parti ghibelin. Et ce parti si redoutable autrefois, s'évaporait, impuissant fantôme, devant l'épée étincelante de Charles. Les Guelfes étaient

1. Entre dos reis vei..... mogut et enpres
Un novelh plaitz cadutz guerra m'esclaigna,
Quar Conrats ven qu'es vengut d'Alamaigna
E vol cobrar ses libel don ni pres. . . .
L'aigla la flors à dreitz tant comunals
Que not val leis, nei ten dan decretals
Per que iran en planh lor plaiz contendre,
E lai et sors qui meils sabra defendre.
(Aicart du Fossat, mss. A de la Bibl. de l'Arsenal, fol. 864.)

2. « Rex Conradus supradictus, Fredericus dux Austriæ, comes Gerardus Pisanus et quidam alii qui capti fuerunt post conflictum datum supradicto regi Carolo à rege Conrado per fautores ipsius regis Caroli jugulati fuerunt de mandato dicti domini Caroli anno 1269. » (Michael Vico, *Chronique pisane*, Recueil des hist. d'Italie. t. VI, p. 197.)

trop faibles pour lui résister, la plupart des cités lombardes recherchaient son alliance avec ardeur ; il dominait la Toscane, comme vicaire de l'empire ; Florence, comme seigneur décennal ; Rome, comme sénateur, et n'avait plus qu'un pas à faire pour réaliser ce projet de grande monarchie méridionale qui perce vaguement dans ses actions.

Mais au lieu de faire hardiment ce pas, lorsque tout semblait l'y convier et lui rendre les voies faciles, il s'embarqua, vers 1270, pour aller conquérir, avec ses deux frères, saint Louis et Alfonse, l'État de Tunis. On connaît l'issue de cette expédition. Bientôt la funeste nouvelle se répandit en ces termes dans la Provence :

O chrétienté, qu'en grands gémissements
L'on va te voir et détresse profonde !
Mort est, hélas ! le vaillant des vaillants ;
Mort est celui qui fut sans pair au monde,
Qui pour Jésus sortit de son pays
Et combattit ces Turcs faux et honnis.

De se croiser ce serait le moment,
Et le clergé devrait aller prêcher
Par tout le monde et tel pardon donner
Qu'on prît la croix soudain et franchement ;
Mais maintenant l'Église est endormie,
Car de passer personne elle ne prie [1].

1. Ab grans trebals et ab gran marrimens,
Veyrem hueymais christiantat estar,
Pus mort es celh qu'era del mon ses par
Qui valia sobre totz los valens. . . .
(Mss. du Roi, n° 7226, fol. 333.— Mss. A de la Bibliothèque de l'Arsenal, fol. 66.)

Saint Louis mort, le bey se débarrassa de cette multitude moyennant vingt mille onces d'or, ou un million. Philippe III revint alors en France, et laissa son oncle Alfonse avec Jeanne dans les États de Charles d'Anjou. Alfonse y séjourna quelque six mois, et il regagnait par terre son comté, lorsqu'une maladie le força de débarquer à Gènes, où il succomba en peu de jours. *Jeanne mourut subitement le lendemain.*

En rapprochant cette mort si prompte du traité de 1229, et en considérant ce qu'y gagnait le roi de France, elle s'explique parfaitement. Les contemporains d'ailleurs n'en ont pas fait mystère, et, quoique ce fût un secret d'État en deçà des Alpes, les Génois témoins du fait le consignèrent solennellement dans leurs annales[1]. Par ce double décès, Philippe III hérita du fief de Jeanne, des dix-sept bail-

1. Telles sont les circonstances de leur mort rapportées par un auteur contemporain; elles sont décrites un peu différemment par un auteur génois qui pouvait avoir été témoin oculaire (dom Vaissète, *Hist. gén. du Languedoc*, t. III, p 522).

Voici ce que dit cet auteur :

« Aufusus comes Pictaviæ et Tholosæ, regis Francorum frater, cùm esset Neapoli repatriare intendens ascendit unà cum uxore suà, quæ fuerat filia comitis Tholosæ et hæres galeas ac per mare nostrum transiens, nolens Januensem civitatem intrare, in sancti Petri de Arena plazia declinavit, ibique infirmitate oppressus diem clausit extremum, cujus milites, carne cum interioribus in cathedrali sepultis ecclesià, in Franciam deportaverunt ossa. *Uxor autem ipsius sequenti die morte subitaneà decessit, ita quod plerique dicerent ipsam veneno periisse.* » (Caffari, Annales genuenses, lib. IX, p. 553; Rerum italicarum scriptores, t. VI.)

L'auteur contemporain dont parle dom Vaissète est Guillem de Puylaurens, qui n'était pas sorti du Languedoc. On lit dans son récit :

« Alphonsus et ejus uxor domina Johanna filia Raimundi comitis ultimi Tolosani cum brevi dierum spatio *sine liberis moriuntur*; et *si qua spes*

liages que renfermait le pays toulousain proprement dit, des quatorze formés par le Rouergue et l'Albigeois supérieur, des vingt-quatre qui divisaient l'Agenais et le Querci, et des douze composés avec le marquisat de Provence. Il lui revint du chef de son frère, l'Auvergne, le Poitou, l'Aunis, et une partie de la Saintonge. Ainsi la confiscation illégale des domaines de Jean-Sans-Terre, l'injuste expédition de Saintonge contre le comte de la Marche, la croisade, le traité de Paris, et l'empoisonnement de la dernière fille des comtes de Toulouse, voilà les moyens qu'on employa pour réunir toutes ces contrées à la France..

La prise de possession de Philippe III, dit le Hardi, parce qu'il se décidait toujours pour le parti le plus violent, eut lieu au bruit des armes. Encouragée par l'affaiblissement de l'autorité royale, affaiblissement dû sans nul doute aux absences de saint Louis et à l'éloignement forcé du souverain anglais, la féodalité sortait de son sommeil. Un différend entre le seigneur de l'Isle-Jourdain et le comte d'Armagnac, à propos de l'hommage que le premier prétendait ne devoir qu'au roi de France, commença de troubler la paix. Le comte de Foix,

esse poterat de herede futuro in comitatu Tolosano, nunc penitus est sublata.»

Qu'on explique maintenant comment il se fait que cette phrase significative, si elle n'a pas été interpolée, se trouve *textuellement* dans Puylaurens, dans Bernard Guidon et dans l'anonyme de la Chronique toulousaine? Voyez *Catel*, p. 105 et 146, et *Bernardi Guidonis Opera*, p. 46.

Jeanne, d'ailleurs, avait fait un testament qui fut cassé par le Conseil du roi.

prenant fait et cause pour son beau-frère, intervint dans la querelle, et emporta d'assaut le château de Haut-Puy qui appartenait au seigneur de l'Isle. Celui-ci porte aussitôt plainte au roi, et Philippe, convaincu de la nécessité d'un exemple, marche contre Roger-Bernard de Foix, l'effraie, et parvient à le réduire promptement. Le comte en fut quitte pour un an de prison au château de Beaucaire. A Limoges, Philippe eut moins de bonheur. Il voulait éteindre la guerre acharnée que la veuve du vicomte Gui, Marguerite, faisait depuis dix ans aux consuls de Limoges; mais ses bonnes intentions échouèrent par les intrigues des trois frères Maulmont, lieutenants de la vicomtesse. Il fallut que le prince Edward d'Angleterre vînt les attaquer lui-même pour détruire cet élément de désordre. Encore se vit-il arrêté, au moment de réussir, par la jalousie de Philippe, qui avait intérêt à multiplier les obstacles autour de lui.

Vers le même temps Edward I[er] monta sur le trône, et une révolte plus sérieuse signala son avénement. Le vicomte de Béarn, Gaston de Moncade, s'était rendu coupable de plusieurs actes d'insubordination envers son seigneur : comme tous les féodaux, pleins de morgue loin du péril et prêts à s'agenouiller devant la force; lorsque Gaston vit le pennon royal, il s'humilia. Mais, ayant été incarcéré, il en appela, au sortir de prison, au roi de France, et poussa l'oubli des convenances féodales jusqu'à défier son suzerain. Celui-ci n'eut pas de peine à convaincre Philippe du danger qu'il y aurait pour la royauté à

tolérer de pareils écarts, et, après toutes ses jactances, Gaston reçut l'ordre d'aller demander pardon à Edward, les genoux en terre et la corde au cou[1]. Cette condescendance amena le traité d'Amiens de 1279, par lequel, en confirmant celui de 1258, qui rendait le Limousin, le Périgord et le Querci à l'Angleterre, Philippe lui abandonna de plus l'Agenais et le Ponthieu. La paix semblait donc assurée pour quelque temps en France; mais la société européenne, à cette époque, était comme une maison dévorée intérieurement par l'incendie : quand on éteignait le feu sur un point, il se rallumait sur un autre. A peine des jours meilleurs avaient-ils lui, que les sons lugubres des vêpres siciliennes[2] rappelèrent la nation aux armes; Charles d'Anjou poussait un long

1. « Anno 1275, Gasco de Biarna in Angliam veniens cum resti circa collum ad regis præsentiam est deductus quem ad suam rex misericordiam recipiens morte condonatâ in castro Vintoniæ per annos aliquot custodiæ mancipavit. » (Thomas de Walsingham, *Ypodigma Neustriæ*. Rec. des hist. d'Angl.)

« Si cet escrivain, dit M. de Marca (dont le patriotisme féodal ne peut pas admettre des faits semblables), duquel j'ai tourné les termes en françois, n'avoit été souvent surpris en fausseté lorsqu'il décrit les avantages de sa nation, je me mettrois en peine de persuader au lecteur qu'il est plus obligé d'adjouter foi au récit des actes dont j'ai représenté la substance, que non pas à la passion d'un Anglois éloigné de ce siècle près de deux cents ans.» (*Hist. de Béarn*, liv. VII, p. 641.)

2. « Avenne che uno Franceschо per suo orgoglio prese una donna di Palermo per farle vilania. Ella cominciando a gridare e le genti erano tenere, e già tutto 'l popolo commosso contra a' Francieschi per famigliari de' baroni dell' isola, si cominciò a difendere la donna, onde nacque gran battaglia tra Franceschi e Ciciliani, e furonne morti assai da ciascuna parte... E quanti Franceschi furono trovati nella città tutti furono morti. .» (Giovan Villani, *Parte prima delle Istorie universali*, lib. VII, p. 205.)

On n'épargna *qu'un Provençal, Guillem Porcelet*, qui depuis quatorze ans se distinguait dans l'île par son intégrité et sa droiture.

cri de vengeance au nom de ses hommes égorgés, on lui répondit en même temps sur les deux rives de la Loire.

Et pourtant ce n'étaient pas les Provençaux, ce n'étaient point les enfants du Midi, mais bien ceux du Nord seulement, que les représailles d'un peuple odieusement outragé dans tous ses droits, avaient voulu atteindre. Et lorsque les Français, qui ne faisaient plus des guerres mais des croisades, et qui n'attaquaient leurs ennemis qu'après qu'ils avaient été foudroyés par l'Église, marchèrent précédés de l'inquisition et des légats contre le roi d'Aragon soupçonné de complicité dans le massacre, Pedro III, qui était habile, n'oublia pas de rappeler à ses frères du Midi qu'il ne s'agissait que des Français :

Ami (disait-il à un Provençal), les fleurs de lis
Me donnent à penser sérieusement dans ma maison;
Je les vois qui veulent passer
Les Pyrénées sans raison ni droit.
Aussi je supplie les braves citoyens de Carcassonne,
Ceux d'Agen et tous les Gascons
D'embrasser ma querelle et de ne pas souffrir
Que les fleurs écornent mon royaume.
Car tel croirait gagner des pardons
Qui se damnerait si l'on me faisait injustice.
Mon neveu (Charles d'Anjou), qui porte les fleurs,
Veut les changer, ces fleurs qui sont sa gloire,
Et j'entends dire qu'il se fait appeler roi d'Aragon :
Mais nos Jacques combattront ses tournois,
Et Dieu aidera celui qui a le meilleur droit[1].

1. Peire Salvatz en greu pensar,

Le comte de Foix releva le gant pour la France ; son manifeste flatteur respirait le zèle et l'amitié toute récente qui l'unissait aux ennemis de son père :

Qui veut choquer les fleurs de lis
Bien doit garder le sien blason,
Car Français savent grands coups donner
Et combattre avec leur bourdon.
Et ne vous fiez point à Carcassonne
Ni aux Agenais ni aux Gascons,
Car ils sont peu sûrs,
Et m'ont failli à moi-même depuis peu.
Bientôt nous verrons maint Bourguignon
Crier Montjoie jusques en Aragon.

Notre roi, qui est sans pair pour la valeur,
Va déplier son gonfanon,
Et nous verrons par terre et par mer
La fleur passer
Ce qui m'est bon :
Alors verront les Aragonais
Et les Castillans à l'étroite ceinture
Ce que sont les Français!
Et nous entendrons dire par l'Aragonais
Oil et *nenil* au lieu d'*oc* et *no* (oui et non) [1].

Me fan estar denz ma maizo,
Las flors qu'en sa volon passar
Senez gardar dreg ni razo :
On Deu preg selh de Carcasses
Et Agenes et al Guasco,
Preg que lor peza
Se flor mi vol mermar de ma tenensa.
Que tal cuida gazaignar perd
Quel perdon li er de gran damnatio.
(Mss. A de l'Arsenal, fol. 31.)

1. Nostre reis que de pretz n'a par,
Vol de-plegar son gonfaino;

Outre les vêpres siciliennes, Philippe avait d'autres griefs contre Pedro III. L'année précédente d'abord celui-ci s'était joué de Charles d'Anjou à la face de l'Europe en l'empêchant de reprendre la Sicile par la proposition qu'il lui fit de vider leur différend en champ clos, proposition qui n'eut pour résultat que de disperser l'armée de Charles; car Pedro ne comparut pas à Bordeaux au jour assigné. Philippe lui-même s'était vu prendre pour dupe d'une façon non moins sanglante. Dans la persuasion que Pedro allait combattre les infidèles, il lui avait prêté tout l'argent qu'il lui fallait pour équiper la flotte et l'armée avec lesquelles il s'empara de la Sicile. Ce dernier motif suffisait pour légitimer l'empressement du roi, qui, aussitôt que la croisade fut prêchée, entra dans le Roussillon ; la malheureuse garnison de Perpignan paya la première les massacres de Messine : l'épée française n'épargna que le vieux bâtard de Roussillon ; resté seul au haut d'une tour, ce brave chevalier, malgré ses cheveux blancs,

Ara veirem per terr' e per mar
La flor passar
Don mi sab bo.
Ara vera Aragones
Qui son Frances,
E Catellans cordatz estreitz :
Et auserem dir per Arago,
Oil, nenil en loc d'oc e no.
(Même mss., fol. 33.)

Le bon M. de Sainte-Palaye, à qui nous devons du reste de nombreuses copies de nos anciens manuscrits, n'a pas été heureux dans les notes dont il surchargea probablement lui-même les recueils de l'Arsenal. Pour n'en citer qu'un exemple pris dans la chanson du comte de Foix, il traduit : *Don mi sab bo*, par « D'où il me sent bon. »

s'y défendait avec tant de courage, que les glaives ensanglantés des assaillants s'abaissèrent devant lui[1]. Par reconnaissance il leva le sien vers les montagnes, et leur montra un passage secret qui n'était connu que de lui seul. En Catalogne l'armée obtint, au commencement, quelques succès, et repoussa même devant Girone les troupes de don Pedro; mais le fameux Lauria ayant détruit la flotte française, le manque de vivres et l'approche de l'hiver forcèrent Philippe à rebrousser chemin. Il arriva le 6 octobre 1285 à Perpignan avec les débris d'une armée battue, démoralisée, à moitié expirante de faim et de misère, et y mourut le même jour.

La voix du roi d'Aragon s'éleva alors de nouveau triomphante et railleuse; il s'écriait :

Amis, osons chanter
Et faire l'amour :
Et toi, peuple aragonais,
Dis-moi si l'on pourrait
Me séparer de mon lion
Et nous empêcher d'être unis en tout
Contre les Français[2].

Par contre, l'amertume et la colère éclatent dans la réplique du comte de Foix; maintenant qu'elles

1. « Non vi rimase altri che 'l bastardo di Rusiglione, il qual s'arendeo che s' era rinchiuso in un campanile. . . .» (Giovan Villani, *Parte prima delle Istorie universali*, d. 228.)

2. Salvatz tuit ausem cantar
E n' amorar :
Pleis d'Arago,
Diga me se porian tan far, etc.
(Mss. précité, fol. 34.)

sont tombées, ces fleurs qui devaient faire dire en Aragon *oil* et *nenil* au lieu de *oc* et *no*.

Le Français, qui n'a pas d'égal au monde
Pour le grand cœur, la force, le savoir, et le Bourguignon
Livreront bientôt les excommuniés à Rome;
Et ceux qui se réclameront du roi d'Aragon
Seront jetés dans le feu ardent,
Comme c'est raison,
Et consumés,
Et leurs cendres lancées au vent [1].

Le nouveau roi de France, Philippe IV, dit le Bel, ne songea pas à venger la déroute de Girone. Loin de là, quoique son cousin Charles-le-Boiteux, héritier de Charles d'Anjou, qui venait de mourir, comme les anciens chefs barbares, au milieu des cadavres de cent cinquante Napolitains, immolés pour ainsi dire sur sa tombe, eût grand besoin de son appui; il le laissa s'arranger comme il put avec l'Aragonais, et s'occupa exclusivement de ses intérêts personnels. L'année suivante (1286), Edward Ier vint à Paris; et dans le parlement de Pâques on confirma les traités antérieurs relatifs au Périgord, au Limousin, au Querci, et à la rive gauche de la Charente. Philippe-le-Bel donna de plus commission par lettres patentes du lundi avant la fête des Brandons 1286 à Simon Matiphas et à Pierre de Mornai d'assigner au roi

1. E tuit brulat seran,
E lor cendres gitatz al ven, etc.
(Mss. du Roi, 7225, fol. 150, col. 1.)

Edward trois mille livres de rente sur ses terres. Le Querci fut compris dans cette somme pour sept cent cinquante livres en garantie, desquelles les commissaires français hypothéquèrent la plupart des villes et des châteaux du pays[1].

Mais cette paix qu'on replâtrait sans cesse ne pouvait durer entre les deux nations. Les rivalités d'intérêts et de race les mettaient constamment aux prises; moins de quatre ans après ce traité, une supplique ainsi conçue était adressée au roi d'Angleterre.

« A notre seigneur le roi remontre humblement Bidaud-Brane qu'il avait en la nef de Frembaud du Verger, citoyen de Bayonne, draps et autres objets valant à peu près deux cents livres sterling, et que ladite nef ayant été prise par les gens du roi de France, il n'a eu ni paiement ni dédommagement. Par quoi il prie et requiert Sa Majesté de lui vouloir donner pour Dieu des lettres de marque, afin de saisir des vins qui sont sur la nef espagnole de Winchelese, et qui appartiennent à ces mêmes bourgeois de Calais et de Saint-Omer, par lesquels ses draps furent pillés et vendus[2]. »

Edward, qui hésitait à recommencer la guerre,

1. « Universis præsentes litteras inspecturis, Simon Matiphas Remensis et Petrus de Mornaio sigillarii in Aurelianensi ecclesiâ archidiaconi Domini nostri regis Franciæ clerici litteras recepisse noveritis sub his verbis : Philippus, » etc. (Extrait des Archives de l'église de Cahors. — Voir le t. II de l'*Hist. du Querci*, p. 425.)

2. « A nostre seinhour le roi mostre et supplie Bidaud Brane que come il eust en dras et autres biens en la nef de A. Frembaud du Verger, citoïen de Baionne. . . . » (Ex Bondellis in Turre London.)

bien qu'il soutînt vigoureusement dans l'occasion les droits de ses sujets, écrivit lui-même au dos de la lettre cette sage réponse :

« Le roi, pour certaines raisons particulières, ne peut, quant à présent, accorder la marque; mais il admet la requête du suppliant [1]. »

Cette modération fut perdue : deux ans plus tard, en 1292, toute la marine d'Aquitaine formulait énergiquement de nouvelles plaintes en ces termes :

« Voici les outrages et les torts qui ont été faits à vos gens de Bayonne :

» Premièrement, en Bretagne, les Normands tuèrent des Bayonnais à la fontaine de Kymenoys, et, ayant ensuite assailli le navire de Pierre de Nounay de Bayonne, ils coupèrent le mât, massacrèrent plusieurs matelots, et pillèrent pour mille sterlings de marchandises.

» Ces mêmes Normands se rendirent ensuite à Rions, sur la Gironde, et, y rencontrant quatre bateaux de Bayonne, ils les coulèrent à fond et tuèrent six Bayonnais. Quand on apprit cela à Bordeaux, les mariniers de Bayonne allèrent se plaindre au Conseil. Itier d'Angoulême, aujourd'hui connétable, rassembla aussitôt tous les marins d'Angleterre, de Bayonne, d'Irlande, de Normandie et de Bretagne, et fit jurer aux maîtres qu'ils vivraient en paix à l'avenir, et courraient sus à celui d'entre eux qui violerait ce serment jusqu'à ce que mort s'ensuivit.

1. Ceci est écrit au dos du parchemin.

Peu de jours après cette convention, les navires d'Angleterre et de Bayonne firent voile pour leur destination, cinq par cinq, six par six, quatre par quatre, selon que leur chargement fut achevé plus ou moins vite. Mais les navires normands restèrent en rivière comme gens du pays, chargèrent des vins, et, au lieu de partir au fur et à mesure qu'ils avaient chargé, dressèrent château devant et derrière, château sur le mât, et, sortant de la Garonne les bannières déployées comme des gens de guerre, ils cinglèrent ensemble vers La Rochelle. Là, ayant trouvé en un lieu nommé le pertuis d'Antioche une nef de Bayonne chargée de draps et autres marchandises venues de Flandres, ils l'attaquèrent, tuèrent les matelots et les marchands qui étaient de Bordeaux, pillèrent les marchandises et coulèrent le navire à fond. Pareille chose arriva sous la tour de Vylein et à Lannion à des mariniers bayonnais et à des marchands de La Rochelle qui montaient la nef appelée le Godier. Le vendredi avant la Pentecôte, des navires gascons, cinglant vers Saint-Malo, rencontrèrent deux cents vaisseaux normands bien équipés de gens de guerre, avec châteaux à l'avant et à l'arrière, et châteaux sur les mâts. Ceux-ci portaient largement déployée la bannière de sendal rouge, que nous appelons *Bancaun*, et qui a nom *Streamer* en Angleterre. Cette bannière signifie, quand on l'arbore : *Mort sans remède et en tous lieux aux mariniers*. Voyant donc les Normands leur courir sus de cette manière, et félonnyeusement contre la paix

criée, vos hommes se défendirent, et Dieu par sa grâce leur donna la victoire[1]. »

Malgré la légitimité des griefs exposés, Edward, persistant à suivre les voies pacifiques, donna, le 15 juillet 1293, à l'évêque de Londres, à Roger de Barbazan, chevalier, et au jurisconsulte Villiam de Gravesend tous les pouvoirs nécessaires pour arranger ce différend; mais ils n'y purent parvenir. Edmund, son frère, qui s'était abouché pour le même objet avec deux princesses de France, ne fut pas plus

1. « Ce sount les grevances et damages queux les Normans ont feits à vos gens de Baïonne, » etc. (Ex Bondellis in Turre London.— Voir la Collection Bréquigny, t. IV.)

Voici les griefs du roi de France :

1° Accusation générale de piraterie contre les Bayonnais, qui ont pris des navires et tué des marins normands; attaque de La Rochelle par les mêmes, et mauvais traitements exercés contre les habitants.

2° Refus hautain d'envoyer certains délinquants dans les prisons de Périgueux.

3° Désobéissance des officiers du roi d'Angleterre à ceux du roi de France lorsque ces derniers voulurent saisir sans armes la ville de Bordeaux, l'Agenais et une portion du Périgord, du Limousin et du Querci;

4° Fortification des places que le roi de France avait ordonné de saisir et refus de rendre celles qui étaient réclamées de sa part;

5° Promesses et menaces publiquement adressées aux assises par les fonctionnaires anglais pour exciter les populations à ne pas obéir au roi de France et à résister aux saisies qui seraient faites de sa part;

6° Outrages faits aux agents du roi de France qui, dans divers lieux, ont été fort maltraités, cruellement battus et ignominieusement chassés;

7° Les séditions excitées contra sa souveraineté;

8° Les cruautés exercées contre ceux qui en appelaient à sa cour, dont quelques-uns ont été pendus, et que l'on a conduits au supplice un rouleau de bois dans la bouche attaché par les deux bouts derrière le col afin qu'ils ne pussent parler ni renouveler leur appel;

9° Défenses faites aux notaires de dresser des actes au sujet de ces appels;

10° Emprisonnement de ceux qui prétendaient qu'on pouvait appeler des sénéchaux de Guienne. (Archives du royaume, deuxième registre olim, fol. 1.)

heureux[1]. Philippe, voyant son rival embarrassé en Angleterre, éleva des prétentions de plus en plus inadmissibles[2], et finit par envoyer Jean d'Arablay en Guienne pour citer son vassal à comparaître en personne devant la cour des pairs.

Le bon sénéchal de Périgord s'acquitta de sa mission en homme à qui il tarde de rentrer chez lui. Le jeudi après la Saint-Nicolas d'hiver de 1293, il se rendit d'abord à Saint-Astier, où Guillaume de Longa tenait les assises pour le roi d'Angleterre, et, l'ayant mandé dans la place publique, il lui fit lire par un notaire les lettres patentes du roi de France et lui en offrit l'expédition, que celui-ci s'empressa de refuser. De Saint-Astier il se transporta le lendemain à Libourne, et, demeurant prudemment loin de la herse, il envoya prévenir le maire et les jurats, qui sortirent aussitôt, entendirent la lecture des lettres et en refusèrent pareillement l'expédition. Jean, la faisant là clouer à la porte qui regarde le Périgord, s'éloigna promptement et se dirigea vers Saint-Émilion, où il arriva un jour de marché. Cette circonstance lui permit de donner lecture de la citation avec plus de solennité, parce que le marché se tenait hors des murs. Mais lorsqu'il essaya d'en re-

1. « Rex Anglorum adhuc satagens regis Francorum animum emollire mandavit germano suo Edmundo qui tunc in Galliis morabatur ut consilium Franciæ adiens de aliquâ formâ pacis provideret. » (Rymer, Collect., n° 46, t. II.)

2. « Ma per orgoglio et cupidia lo re Filippo di Francia non volle accettare, per aver cagione di torre al re d'Inghilterra la Guascogna longamente desiderata. » (Villani, *opere citato*, lib. IX, p. 258.)

mettre copie au lieutenant du maire, qui seul était venu auprès de lui, ce magistrat ne voulut pas l'accepter. Il tenta de pénétrer dans la ville, mais la cloche communale sonna tout à coup, et il aperçut le maire à la tête des habitants armés qui accourait lui barrer le passage. S'arrêtant tout court, il lut de loin la citation; et voyant que des sergents s'opposaient à ce qu'elle fût clouée aux portes, Jean d'Arablay regarda sa mission comme terminée et se hâta de regagner le Périgord[1]. Son maître, sur le refus d'Edward, qui ne tint aucun compte des sommations du sénéchal, confisqua toutes les possessions continentales de l'Angleterre. Alors, et après une nouvelle année de patience, le 15 juillet 1294 Edward rendit une ordonnance par laquelle tous les vaisseaux français devaient être saisis dans ses ports. En même temps Hugh de Manchester, de l'ordre des frères-prêcheurs, et un autre docteur en théologie, allèrent de sa part déclarer à Philippe que, puisqu'il avait violé les traités signés par leurs pères et leurs pactes secrets, il ne se considérait plus comme son vassal et n'entendait à l'avenir lui rendre aucune espèce d'hommage[2].

Philippe répondit en lançant sur la Guienne le connétable de Nesle, qui s'empara de Bordeaux par trahison, et Charles de Valois. A voir la composition de l'armée que ce dernier traînait après lui, il est facile de se convaincre que la discipline militaire des

1. Archives du royaume, deuxième registre olim, fol. 1 et suiv.

2. Rôles gascons, an 22, éd. 1er M. 10.— Rymer, t. II.

Français n'avait pas fait un pas depuis Chlovis et Karle Martel. Dès que Charles eut mis le pied en Gascogne il avertit ses hommes qu'ils étaient en pays ennemi; c'est pourquoi les fourriers, devançant l'ost, commencèrent à lever le butin, et ces horribles nuées de ribauds qui déshonoraient les armées du nord s'épandirent de tous côtés dans la campagne. A coups de hache et de bâton ils chassaient les habitants des villages, rompaient les huches, faisaient rôtir le bétail, tuaient les vilains, dépouillaient les femmes et mettaient ensuite le feu aux maisons. Les enfants et les veuves éplorées, qui fuyaient ces brigands, annoncèrent leur arrivée aux citoyens de Rions [1]. L'armée française se divisa là en deux corps: l'un resta devant Rions, et l'autre alla, sous le commandement du connétable, investir Podensac. Or, pendant une année entière tous les efforts des deux généraux se consumèrent sous les tours de ces deux bourgades. Trois ans se passèrent à escarmoucher deux fois avec les Anglais auprès de Rions et de Bayonne, et il fallut trois mois pour entrer dans les murs peu redoutables de Saint-Sever. Une trêve clôtura cette glorieuse campagne, et le pape

1. Challes les conduit vers Gascoingne. . .
Se refièrent par les hamiax
Ou de bastons et de coingnies
Donnent maintes dures groignies,
Ainz prennent bien et rompent huches,
Vilains tuent, fames despoillent
Pechie n'en doutent une frèse
Et metent les mesons en brèse.
(Branche des royaux lignages, v. 3912.)

Boniface VIII, pris pour arbitre, rendit en 1298 une sentence pleine d'équité[1]. Ce n'était point le compte de Philippe, à qui une décision juste enlevait le peu que lui avait donné la guerre. Il repoussa donc l'arbitrage du pape et laissa courir les hostilités jusqu'en 1303, où tout parut se terminer heureusement par le traité du 20 mai.

Libre dès lors de tourner son activité violente vers un autre but, Philippe-le-Bel reprit le plus cher de ses projets secrets, qui était d'abaisser la tiare, qu'il voyait avec impatience briller au-dessus des couronnes ; et, en réduisant le pape au rôle passif d'instrument, de s'emparer d'une partie des richesses de l'Église. Déjà vers 1297 le clergé français avait été obligé de dénoncer à Boniface VIII ses entreprises hardies[2]. Une querelle indigne de la majesté royale et du respect extérieur que, même à titre de chrétien, le roi devait au chef de l'Église, s'était engagée à ce sujet entre eux. Le pape ayant écrit à Philippe que son autorité s'étendait jusqu'au temporel, celui-ci s'oublia dans sa réponse au point de railler la puissance pontificale et de l'appeler *suprême fatuité*. Le pape, en revanche, l'avait menacé, dans le même style, de le traiter comme un *petit garçon*[3]. Les choses étaient en cet état lorsque l'évêché de Pamiers ayant été créé par le pape, le

1. Rymer, t. I, p. 300.

2. Supplications des évêques de Reims et de ses suffragants.—Collection Bréquigny, t. IV.

3. « Sciat *maxima tua fatuitas*, in temporalibus alicui nos non subesse... *sicut unum garcionem*. »

roi s'en prit au nouveau prélat, Bernard de Saisset, et lui intenta l'un des procès les plus curieux que renferment nos fastes.

Tel était l'acte d'accusation lu au prévenu dans le palais et en présence de l'archevêque de Narbonne :

Moi, Pierre Flotte, chevalier et chancelier royal, au nom et du mandement de mon maître, ai mis la main sur Bernard de Saisset, évêque de Pamiers, pour les motifs suivants :

D'abord parce que ledit prélat, bien qu'il doive fidélité au roi notre seigneur, s'abandonnant, envers sa personne sacrée, à l'outrage et au blasphème, a prétendu non pas une fois ni deux, mais à plusieurs reprises, en divers lieux et devant un grand nombre d'ecclésiastiques, de nobles et d'autres personnages de moindre condition, que saint Louis lui avait dit de son vivant que sous ce règne le royaume de France devait finir, et que le roi actuel perdrait la royauté qui allait passer dans une autre famille et ne reviendrait plus à ses descendants ;

Ensuite, parce que ledit évêque a répété à qui l'a voulu entendre que le roi notre seigneur ne valait absolument rien ;

Qu'il n'était pas de la race de Charlemagne ;

Qu'il ne sortait pas de la branche légitime ;

Qu'il n'était ni un homme, ni une bête, mais une effigie ;

Qu'il était indigne d'occuper le trône, car il ne savait pas gouverner la France ;

Que tout le parlement français était faux, cor-

rompu et infidèle, sans en excepter personne, et ne valait pas mieux que le roi;

Que ses gens haïssaient la langue d'Oc, et n'avaient jamais fait que du mal aux Toulousains, et qu'ils leur extorquaient tout ce qu'ils pouvaient, à l'exemple de leur maître;

Que le roi altérait les pièces et était un faux-monnayeur,

Que sa monnaie n'était pas moins fausse que celui qui la faisait frapper;

Qu'en outre le dit évêque, non content de prêcher la haine et le mépris du roi et la subversion du royaume, avait fait tous ses efforts, secondé dans ce détestable complot par un très-grand nombre de nobles, pour amener le comte de Foix à se conjurer avec lui pendant que le roi notre seigneur était engagé dans la guerre de Gascogne;

Qu'il promettait de lui donner le comté de Toulouse, en l'assurant qu'il lui serait facile d'en expulser les Français; car les peuples le recevraient à bras ouverts à cause de la haine qu'ils portaient au roi et aux siens, et parce que ceux-ci ne leur avaient jamais fait que du mal;

Qu'il l'avait pressé plusieurs fois de faire la paix avec les comtes d'Armagnac[1] et de Comminges, et de marier son fils avec la fille du roi d'Aragon pour

1. Le comte de Béarn étant mort en 1295, les comtes de Foix et d'Armagnac, ses deux gendres, prétendaient également à sa succession, qui resta en définitive au comte de Foix. V. Marca, *Hist. du Béarn*, p. 650 et suivantes.

pouvoir arracher plus facilement le comté de Toulouse des mains du roi ;

Que, de plus, l'évêque, ayant mandé à plusieurs reprises audit comte de Foix de montrer un grand et noble cœur, et que tous viendraient à lui, avait fini par lui envoyer cet apologue :

« Les oiseaux choisirent pour roi un des leurs appelé Duc. C'est un des plus forts et des plus beaux qu'on puisse trouver dans la race ailée. Or un jour la pie ayant eu à se plaindre du vautour, en appela au seigneur roi ; mais lorsque les oiseaux furent réunis, celui-ci ne put rien dire que ce mot : *Bel.* »

L'évêque ajoutait qu'il en était de même de notre roi très-beau extérieurement, mais incapable de faire autre chose dans les assemblées que d'ouvrir de grands yeux pour regarder les hommes[1].

Quand le chancelier Flotte eut énuméré ces divers chefs d'accusation, il requit l'archevêque de Narbonne, juge naturel et métropolitain de Bernard de Saisset, d'informer contre lui, et de permettre qu'on s'assurât de la personne de ce dernier, afin qu'il fût jugé comme coupable du crime de lèse-majesté, et que par ses lenteurs ou son indulgence la justice ecclésiastique ne forçât pas le roi d'employer un autre moyen.

En conséquence, le 24 octobre 1301, l'évêque de Pamiers comparut à Senlis dans l'abbaye de Saint-Vincent, devant un parlement composé de l'arche-

1. « Primò quod dictus Appamiensis episcopus licet ad fidelitatem domini nostri regis teneatur, » etc. (*Gallia christiana*, t. XIII, Instrument I, p. 115.)

vêque de Narbonne, des évêques de Maguelonne et de Béziers, et de plusieurs comtes, barons, religieux, clercs, et autres vénérables personnages. Le premier jour, les gens du roi eurent l'air d'exciter une sédition pour s'emparer de l'accusé, sous prétexte de le dérober à la fureur du peuple. Mais l'archevêque de Narbonne, qui ne cachait point sa répugnance pour toutes ces poursuites, ne voulut pas souffrir que Jean de Burlas, maître des arbalétriers, emmenât Bernard de Saisset en prison. Il se contenta de lui permettre de veiller *sans fraude* à ce que l'évêque ne reçût aucun mal ni aucun outrage.

Les témoins entendus confirmèrent l'acte d'accusation sur tous les points, ou plutôt ne firent que réciter le texte. Ainsi le comte de Foix, après avoir prêté serment, répéta mot à mot tout ce qu'on reprochait à l'évêque, et insista principalement sur ce fait, que le royaume de France devait finir, selon la prédiction de saint Louis, par un Philippe.

L'évêque de Béziers vint ensuite, et appuya sur ce même fait.

L'abbé de Saint-Papoul raconta qu'un jour il avait entendu l'évêque dire à sa table : Je ne sais pourquoi le comte de Foix ne veut pas faire la paix avec moi ; car je le rendrais seigneur de toute cette terre, et lui donnerais tous mes amis.

L'évêque de Maguelonne ne savait que la prophétie de saint Louis.

Maître Guillaume de Pons, licencié ès-lois, assura qu'il avait souvent entendu l'évêque dire que Pamiers

ne faisait point partie du royaume de France, et ne lui appartenait pas.

Le seigneur Béraud de Roche, chanoine de Narbonne, déclara que l'évêque lui avait parlé de la prophétie de saint Louis.

Maître Raimond du Rouergue, témoin juré, dit qu'il avait accusé le roi d'être un faux-monnayeur.

Toute la fantasmagorie de cette procédure, où n'éclataient clairement que deux faits, l'impopularité du gouvernement français dans le pays méridional et la passion haineuse de Philippe, s'évanouit devant les juges. Absous par ses pairs, et réclamé par le légat, Bernard de Saisset sortit sain et sauf du réseau judiciaire dont l'avait enveloppé Nogaret.

Guillem Nogaret, fils d'un bourgeois de Saint-Félix de Caraman, était un de ces hommes vils et souples comme en produit souvent le Midi, qui résument en eux toute la bassesse et la dégradation de la glèbe à laquelle étaient liés leurs pères. Par une sorte d'instinct natif, de soumission innée et héréditaire, leurs âmes se prêtent plus malléables que le plomb au moindre caprice du pouvoir. Il n'est rien qu'on ne puisse leur commander, rien qu'ils ne s'honorent de faire; et plus la chose ordonnée sera honteuse, plus ils se hâteront de l'accomplir, pour montrer jusqu'où va leur zèle et prouver leur dévouement. Nogaret avait eu, en outre, l'esprit faussé dès sa jeunesse par la misérable instruction qu'on puisait dans les universités. Sans réfléchir à l'absurdité d'un tel système, on n'enseignait que les lois

romaines à la société féodale, et le jurisconsulte noble ou bourgeois, prenant à tort et à travers dans le vieil arsenal criminel de Rome, choisissait l'arme selon les besoins de la tyrannie féodale ou royale, et égorgeait le serf et le vassal en vertu d'un article fait huit cents ans auparavant pour des hommes libres. Philippe-le-Bel, qui comprit tout ce que cette science aveugle de l'ancien droit pouvait donner de force à ses entreprises, maniée par des mains adroites, tira Nogaret de la sénéchaussée de Beaucaire, où il exerçait les fonctions de juge-mage, et l'admit dans son conseil. Dès lors, partout où il fallut de l'astuce et de l'audace, Nogaret fut employé. C'est lui que Philippe, furieux de la noble résistance de Boniface à ses essais de pouvoir absolu, envoya dans les murs d'Anagni surprendre la papauté avec quelques bandits italiens, et la souffleter lâchement sur la joue d'un vieillard. C'est lui qui suggéra à son maître l'idée de réunir à Notre-Dame ces députés de l'Église, des barons et des communautés, qui, dans leur sot enthousiasme d'être consultés par le roi, devaient, sous le nom d'états-généraux, affaiblir tout ce qui balançait son despotisme et vider leur bourse entre ses mains. C'est lui enfin qui fut le premier instigateur et l'exécuteur suprême de deux mesures dont l'odieux doit peser à jamais sur Philippe-le-Bel.

Quoique ce prince eût épuisé tous les moyens illicites pour avoir de l'argent, et qu'il eût à plusieurs reprises fabriqué de la fausse monnaie, son trésor était vide et il voulait le remplir à tout prix.

Le 22 juillet 1306, Nogaret arriva soudain à Toulouse et, d'après les *instructions verbales* qu'il apportait de Paris, il fit arrêter tous les Juifs établis sur les terres françaises, confisqua leurs biens, et autorisa des commissaires à recevoir même les sommes qui leur étaient dues depuis vingt ans[1]. Ce vol consommé, le roi et son ministre passèrent à une spoliation plus scandaleuse encore, et opérée avec une cruauté froide et une perfidie digne des temps barbares.

Né sur les champs de bataille de la Terre-Sainte, l'ordre militaire des Templiers avait grandi par sa valeur et ses services, et s'élevait dans ce monde comme le plus puissant boulevard de l'Église. Ses chevaliers, appelés les soldats du Christ, jouissaient partout de la considération la plus grande et la mieux méritée. Ils vivaient sans rien posséder en propre, même leur volonté. Vêtus simplement et couverts de poussière, ils avaient le visage brûlé des ardeurs du soleil, le regard fier et sévère : à l'approche du combat ils s'armaient de foi au dedans, et de fer au dehors. Les armes étaient leur unique parure. Ils s'en servaient avec courage dans les plus grands périls, sans craindre ni le nombre ni la force des musulmans[2]; et quand ils avaient fait vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance; quand ils portaient le manteau blanc et la croix rouge, et que leur étendard sacré, appelé *Baucéant,* était déployé contre les Infi-

1. Trésor des chartes, septième registre, n° 97. — Nangis.
2. Saint Bernard, *Exhortatio ad milites Templi.*

dèles, chaque templier devait tenir tête à trois ennemis. Malheureusement pour cette vaillante milice, elle avait de grands biens ; l'avide Philippe-le-Bel, qui les convoitait avec passion, résolut sa perte. Mais on ne pouvait procéder avec ce corps illustre comme avec les Juifs : le roi s'y prit plus habilement. Après la mort de Boniface VIII, qui ne survécut pas aux violences de Nogaret, et celle de son successeur qu'on ne vit qu'un instant sur la chaire de saint Pierre, Philippe fit élire, par ses menaces, un ancien évêque de Comminges dont il était sûr; et, pour avoir sans cesse cet instrument sous la main, il lui imposa, dit-on, la condition de venir se fixer en France. Ce pape, qu'on nomma Clément V, transporta effectivement le saint-siége à Avignon, et se prêta docilement à toutes les volontés du roi. Celui-ci, habile à cacher ses desseins et à en préparer l'exécution de loin, se servit d'abord du pape pour attirer le grand maître à Paris. Clément, prétextant un projet de réunion des ordres du Temple et de l'Hôpital, appela Jacques de Molai en France. L'illustre grand maître arriva vers 1305, suivi de soixante chevaliers, l'élite de l'ordre, et apportant de l'Orient ce qui devait hâter sa perte, cent cinquante mille florins d'or et une énorme quantité de tournois d'argent formant la charge de douze chevaux[1].

Ces sommes considérables pour le temps, jointes

1. Déposition de Jean de Folhac (Inquisitio contra Templarios). — Archives du Vatican.

à l'immense trésor conservé à Paris dans le palais du Temple, enflammaient d'une nouvelle ardeur la cupidité du roi; mais, malgré son impatience, il sut dissimuler deux ans pour attendre le moment favorable. Ce moment vint. Louis-le-Hutin avait hérité, du chef de sa mère, Isabeau d'Aragon, du royaume de Navarre. C'était un chevalier, nommé Fortunio Almoravide, qui remplaçait le roi mineur. L'ambitieux régent allait mettre la main sur la couronne, lorsque Philippe-le-Bel, averti de ses projets, envoya son fils en Navarre avec Gaucher de Châtillon. L'épée de ce connétable brisa la fortune d'Almoravide, et fraya un large chemin au prince Louis, qui fut couronné le 5 juin 1307 à Pampelune [1].

Toujours les rayons phosphoriques de la gloire militaire ont fait éclore de mauvais desseins. Enivré par ce succès, Philippe osa tout. Depuis deux ans il n'épargnait rien pour endormir ses victimes; il ne cessait de leur prodiguer des marques d'estime et de faveur [2]. Molai était déjà le parrain de l'un de ses enfants. Deux mois après le triomphe de Pampelune, il le désigna, lui quatrième, pour porter le poêle à l'enterrement de l'héritière de l'empire de Constantinople; et le lendemain, 12 septembre, à l'arrivée

1. Belleforest, liv. IV, chap. XLVIII.—Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, liv. I, p. 109.

2. « Philippus Dei gratiâ Francorum rex... : Opera pietatis et misericordiæ magnifica plenitudo quæ in sanctâ domo militiæ Templi ab olim divinitùs instituti longè latèque per orbem terrarum jugiter exercentur... meritò nos inducunt ut dictæ domui Templi et fratribus *quos sincerè diligimus* et prosequi favore cupimus speciali regiam liberalitatis dextram extendamus. » (Administratio pro ordine Templariorum.—Trésor des Chartes.)

de l'armée victorieuse, jetant brusquement le masque, il fit arrêter les Templiers à la même heure dans toutes les terres de son obéissance. Nogaret avait rédigé d'avance l'acte d'accusation[1]. Le pape le retranscrivit humblement dans une bulle, et dit :

« Lors de la réception des chevaliers on leur fait renier Dieu, le Christ, la Vierge. On leur dit que le Christ n'est pas le vrai Dieu, mais un faux prophète qui a été crucifié, non pour la rédemption du genre humain, mais pour ses propres crimes ;

» On fait cracher les récipiendaires sur la croix ;

» Ils la foulent aux pieds, le vendredi saint surtout.

» Ils *adorent un chat*, qui apparaît quelquefois dans leurs chapitres ;

» Ils ne croient point au saint sacrifice de la messe, et s'abstiennent en la célébrant des mots sacramentels ;

» Lors des réceptions, on leur dit qu'ils peuvent se permettre des mœurs licencieuses ;

» Dans chaque province ils adorent des idoles, ou plutôt des têtes dont quelques-unes sont à trois faces et un crâne humain ;

» Ils révèrent ces idoles comme Dieu, disent qu'elles peuvent les sauver, qu'elles donnent les richesses de l'ordre, et les touchent avec des cordons dont ils se ceignent ensuite la chair[2]. »

1. Le brouillon original sur simple papier existe encore aux Archives du royaume.

2 Processus contra Templarios.

Les Templiers répondirent :

« Ces imputations sont fausses; et si quelques chevaliers ont fait des aveux devant l'évêque de Paris ou ailleurs, ces aveux n'ont été que l'effet de la terreur et de la violence (les chevaliers étaient torturés par Flexian de Béziers, prieur de Montfaucon, et par le moine Guillaume Robert; déjà trente-six étaient morts à Paris dans les tortures, et plusieurs autres en divers lieux).

» Les formes légales ont été violées, et l'on nous a arrêtés sans procédure préalable.

» Dépossédés tout à coup de nos biens, nous avons été jetés dans des prisons affreuses.

» On nous a fait essuyer les épreuves des tourments les plus cruels.

» Un très-grand nombre de chevaliers ont péri dans ces tortures ou des suites de ces tortures.

» Plusieurs ont été forcés de porter contre eux-mêmes et contre l'ordre un témoignage qui, arraché par la douleur, n'a pu nuire ni à eux ni à l'ordre.

» *Pour obtenir des dépositions mensongères, on leur présentait des lettres du roi qui annonçaient que l'ordre entier était condamné sans retour, et qui promettaient la vie, la liberté, la fortune et des rentes viagères aux chevaliers assez lâches pour déposer faussement.*

» Quant aux chefs d'accusation que la bulle du pape proclame contre nous, ce ne sont que faussetés, déraisons et turpitudes; la bulle ne contient

que des mensonges détestables, horribles, iniques.

» Notre ordre est pur, notre croyance est celle de toute l'Église. Nous faisons vœu de pauvreté, d'obéissance, de chasteté.

» Quand les templiers, prisonniers des infidèles, ont été réduits au déplorable choix ou de renier notre sainte religion ou de subir une mort violente, ont-ils hésité? et auraient-ils eu le courage héroïque de préférer la mort s'ils n'avaient été de vrais chrétiens[1]? »

Devant ce noble langage, tenu par soixante-quinze mandataires de l'ordre qu'il était impossible de démentir, le roi commençait à se trouver embarrassé, et la commission papale hésitait, lorsque éclata soudain l'un des coups d'État les plus terribles qu'aient jamais concertés la couronne et la tiare[2].

L'archevêque de Sens étant mort, le pape défend au chapitre d'élire son successeur et, sur la désignation du roi, nomme son premier ministre, Philippe de Marigny. Celui-ci convoque à la hâte, à Paris même, une ombre de concile provincial pris dans son diocèse, informe contre les courageux défenseurs de l'ordre, et, après les avoir brisés dans les tortures, en fait brûler cinquante-quatre le 12 mai 1310[3].

1. Raynouard, *Monuments historiques relatifs à la condamnation des chevaliers du Temple*, p. 85 et suiv.

2. Idem, p. 92.

3. Le chanoine de Saint-Victor, *Vie de Clément*, et le continuateur de Nangis.— Lyon se révolta un mois après. Louis-le-Hutin convoqua à cette occasion les barons de Languedoc, parmi lesquels on trouve en première

Deux et trois ans auparavant, sept templiers à Cahors, six à Carcassonne, autant dans le Bigorre, quarante-cinq à Aigues-Mortes, quarante à Clermont et quarante-cinq à Nîmes avaient avoué tous les crimes dont les chargeait l'accusation.

Mais, pour apprécier la valeur de ces aveux, il faut lire les dépositions faites devant la cour papale. Le courageux Humbert du Puy ne craignit pas de dire que, refusant d'avouer les crimes imputés à l'ordre, il avait été torturé trois fois, jeté et détenu pendant trente-six semaines au pain et à l'eau dans le fond d'une tour infecte *par ordre de Jean de Jainville, chargé de garder les prisonniers et de les présenter à la commission*[1] : « Je parle, s'écriait, le lendemain de l'auto-da-fé de Paris, Aymeric de Villars, dont l'âge affaiblissait les facultés, et qui était d'une pâleur livide, je parle d'après mon serment de dire la vérité au péril de mon âme; et si je mens que la mort me frappe soudain, et qu'en votre présence je sois englouti dans l'enfer. »

Alors il meurtrit sa poitrine avec ses poings, tendit ses mains vers l'autel, fléchit les genoux, et, continuant :

« Je persiste à soutenir que les erreurs imputées aux templiers sont de toute fausseté, quoique moi-même j'en aie avoué quelques-unes, vaincu par les

ligne dans le compte domanial de la sénéchaussée de Carcassonne : Bertrand de Noé, Bertrand de Barrosse, Gaston de Lomagne, Rathier de Penne, Arnaud de Rabastens, Bertrand de Padiers, etc. (Continuateur de Nangis.)

1. Raynouard, ouvrage précité, p. 97.

tortures qu'avaient ordonnées contre moi G. de Marcillac et Hugues de Celle, chevaliers du roi. J'ai vu conduire sur des chariots les cinquante-quatre chevaliers pour être livrés aux flammes, parce qu'ils n'avaient pas voulu faire les aveux exigés. J'ai appris qu'ils ont été brûlés, et je doute si je pourrais avoir comme eux la noble constance de braver le bûcher. Je crois que si l'on m'en menaçait je déposerais par serment devant la commission et devant toutes les autres personnes qui m'interrogeraient, que ces mêmes erreurs imputées à l'ordre sont vraies. *Je tuerais Dieu lui-même si on l'exigeait.* Et maintenant je vous conjure, je vous supplie de ne pas révéler ces paroles qui m'échappent aux officiers du roi ni aux gardiens des templiers, car ils me feraient brûler vif comme les cinquante-quatre[1]. »

« J'ai été si cruellement torturé, dit Bernard de Vado, l'on m'a tenu si long-temps devant un feu ardent, que la chair de mes talons est brûlée. Il s'en est détaché ces deux os que je vous présente. Voyez, ils manquent à mon corps[2]. »

Eh bien, malgré ce déploiement inouï de supplices, et en présence des bûchers, vingt-cinq templiers à Mas-Deu (en Roussillon), vingt-neuf à Clermont, trente-trois à Alais soutinrent noblement jusqu'au bout l'innocence de l'ordre ; et sur les cent quatre à qui la rage des tourmenteurs, devenue

1. Processus contra Templarios.

2. «Ostendens duo ossa, quod dicebat: illa esse quæ ceciderunt de talis.» (In eodem.)

même obscène[1], avait arraché des aveux, cinquante-six les rétractèrent dès qu'ils furent libres. En vain le pape prescrivait-il des tortures nouvelles, la vérité apparaissait avec tant d'éclat dans les gênes et à travers la flamme des bûchers, qu'il eut un moment honte du rôle que lui faisait jouer Philippe-le Bel. Il tenta de s'évader de Poitiers; mais, ressaisi par la puissante main du roi, il dut aller ouvrir, le 13 octobre 1311, à Vienne, le concile général convoqué pour anéantir l'ordre. Ce concile avait été composé selon le cœur de Philippe, qui avait désigné lui-même les prélats appelés à en faire partie[2]. Il renfermait dans son sein les bourreaux des templiers, Pierre de Courtenai, archevêque de Reims; Philippe de Marigny, et le successeur de Béraud de Farges, l'exécuteur de Pont-de-l'Arche. Et cependant, quoique le pape écartât les témoins qui se présentaient pour déposer, et mît tout en œuvre pour obtenir une condamnation, le concile prit la défense des templiers. Déçu dans son espoir, Clément rompt brusquement la session, et avertit le roi, qui arrive bientôt à Vienne entouré d'un formidable appareil militaire. Alors, après plusieurs conférences, voici le parti auquel on s'arrêta. Le pape rassembla, quelques jours avant la réunion du concile, un petit nombre de cardinaux et de prélats en consistoire

1. « Fuit quæstionatus ponderibus appensis in genitalibus et in aliis membris usque ad exanimationem. » (In eodem.)

2. On trouve encore la minute sur papier de cette liste aux Archives du royaume.

secret, et abolit l'ordre de son autorité privée. Puis, le 3 avril, accompagné du roi et de ses trois fils, il vint lire à la hâte sa bulle aux pères du concile, qui, après l'avoir entendue, se retirèrent en silence et profondément indignés [1].

Ainsi finit cette œuvre d'iniquité. Selon la vieille coutume criminelle qui adjuge aux bourreaux la dépouille des victimes, les riches dépouilles du Temple passèrent au pape et au roi. Clément V vendit fort cher une partie de son lot aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem; Philippe-le-Bel garda tous les trésors et le précieux mobilier saisis lors de l'arrestation de ces infortunés, et jouit tranquillement jusqu'à sa mort de tous les revenus de leur ordre [2].

A l'honneur de l'humanité et de la domination anglaise, il faut le dire, aucune de ces horreurs ne se passa sur les terres méridionales qui appartenaient à Edward II : la Provence, malgré le voisinage de ce pape campé dans Avignon, n'eut à regretter non plus aucune victime. Tout le sang qui coula fut versé par le roi de France, tous les cris de douleur arrachés par la flamme et par les tortures furent poussés sur les terres françaises; et, pour que le dernier acte de ce cette lugubre tragédie consacrât l'unité de lieu, le dauphin Gui, grand prieur d'Aquitaine, fut brûlé la même année à Paris avec le grand maître sur la pointe de l'île qui coupe le Pont-Neuf.

1. Van Espen, *Observationes in negotio Templi*, t. IV.

2. Walsingham.— J. Brunsthenius, *Gesta pontificum Leodiensium*. — Chronic. Pini rerum Italic. scriptores, t. IX, p. 750.

Pendant que Clément V et Philippe-le-Bel mettaient le soin le plus empressé à recueillir leur héritage, le peuple murmurait d'un air sombre ces vers de Cardinal :

Savent-ils où tombera
La richesse mal acquise ?
Un fort ravisseur viendra
Qui nous dépouille à sa guise :
Oui, la mort qui les veillait
Dans quatre aunes de filet
Les emportera tout nus
Où les biens ne servent plus [1].

Les vers de Cardinal et le peuple eurent raison : la mort emporta Clément V peu de jours après son crime [2], et Philippe au bout de quelques mois. Les pays soumis à la France ne s'aperçurent du changement de règne, qu'en voyant arriver les agents fiscaux de Louis-le-Hutin. Ce prince, qui avait fait pendre Enguerrand de Marigny parce qu'il ne s'était pas trouvé assez d'argent dans l'épargne, employait tous les moyens imaginables pour s'en procurer. Il commença par réclamer son droit d'avénement au trône; ensuite il vendit aux juifs l'autorisation de rentrer dans les sénéchaussées de la Langue d'Oc, et aux mar-

1. Voir le tome II, p. 387.

2. « Ce pape, qu'on nous peint si *avide*, eut le sort ordinaire de ces riches avares dont le cœur, insensible à tout excepté à la soif de l'or, ne s'est jamais ouvert à la voix de la pitié. Ses parents et ses valets, peu touchés de sa mort, pillèrent avidement ses trésors et laissèrent à peine quelques haillons pour couvrir son cadavre, qui, n'étant veillé par personne, fut à moitié brûlé par un cierge allumé qui tomba dessus. » (L'abbé Papon, *Hist. générale de Provence*, t. III, p. 122.)

chands d'Italie la permission de former des établissements fixes. Tous ces expédients n'attirant pas le numéraire assez vite à son gré, il força les serfs de ses domaines de lui acheter une liberté illusoire au prix du peu qu'ils possédaient; des décimes furent levés sur le clergé, l'on se mit à rechercher les usuriers, et une imposition d'un marc d'argent par tête frappa tous les notaires. Il destinait disait-il, les produits de tous ces subsides à la guerre de Flandre, lorsque sa femme devint veuve, et Philippe-le-Long son frère, roi.

Celui-ci avait fait vœu d'aller délivrer la Terre-Sainte. Une demande d'argent fut donc son premier soin. Il assembla les états-généraux; et quand il en eut obtenu ce qu'il voulait on ne parla plus de l'expédition d'outre-mer, mais la guerre de Flandre revint sur le tapis avec de nouvelles réclamations pécuniaires. Tandis que la royauté française s'avilissait ainsi dans les contrées d'outre-Loire en faisant mendier ses commissaires de sénéchaussée en sénéchaussée, Avignon allait étendant et fortifiant avec énergie son autorité spirituelle. Jacques Dossa de Cahors occupait alors la chaire de saint Pierre sous le nom de Jean XXII. Cet habile et savant pontife, qui aimait son pays, après avoir décoré de la pourpre romaine tous ses parents, bien qu'ils sortissent de l'échoppe d'un savetier, et six de ses voisins, s'occupa, pour ajouter à la force et à la splendeur de l'Église gallicane, de créer de nouveaux évêchés. Sarlat, Tulle, Saint-Flour, Montauban, Mirepoix, Lavaur,

Riez, Saint-Papoul, Lombez, Castres, Saint-Pons, Alet eurent des prélats; Toulouse, siége de la nouvelle province ecclésiastique, eût un archevêque. Malheureusement cette mesure, en ranimant la ferveur des idées religieuses, vint troubler de nouveau la paix publique et rallumer les bûchers de l'inquisition.

Le dernier dimanche de septembre 1319, frère Bernard Guidon et Jean de Beaune firent comparaître dans la cathédrale de Toulouse tous ceux qui étaient détenus dans les prisons du saint-office pour le fait d'hérésie, et relâchèrent :

Cinquante-six de ces malheureux, à condition qu'ils porteraient sur leurs habits la croix de punition;

Et vingt-cinq hommes ou femmes accusés d'avoir fréquenté les hérétiques, en leur imposant soit la marque ignominieuse, soit des pèlerinages.

Vingt-sept autres personnes, plus particulièrement coupables du même crime, furent condamnées à la prison perpétuelle et aux fers;

Trois morts, à être exhumés, et leurs ossements traînés sur la claie;

Et trois Vaudois à périr dans les flammes[1].

Ce qui est remarquable comme preuve de l'inutilité des supplices en matière religieuse et de tout ce qui touche à la liberté morale, c'est que, plus l'Église déploya de rigueurs, plus elle suscita de résistances. A peine les cendres des martyrs des

1. Limborch, *Hist. de l'Inquisition.*

sermons publics de Toulouse et de Carcassonne étaient-elles refroidies, que les inquisiteurs durent informer contre de nouveaux hérétiques. Aux Vaudois avaient déjà succédé les Béguards. Ceux-ci, sortis presque tous des monastères, se rapprochaient des pauvres de Lyon par leur retour aux simples doctrines évangéliques et leur éloignement des habitudes luxueuses de Rome. Mais ils n'eurent pas le temps de propager leur secte, car l'inquisition se hâta de les brûler dans les cimetières de Narbonne, Capestang, Lodève, Lunel, Béziers et Pézénas[1].

L'horrible odeur de ces bûchers remplissait encore la Languedoc, lorsque l'absence de toute autorité, la misère et la famine qui désolaient les campagnes ramenèrent les Pastoureaux. « En 1320, commença une émeute sans nulle discrétion : deux fourbes, l'un prêtre chassé de son église à cause de ses infamies, l'autre moine apostat de l'ordre de Saint-Benoît, publièrent qu'il étoit révélé que les Pastoureaux devoient conquérir la Terre-Sainte; en sorte qu'ils s'assemblèrent en très-grand nombre, et accouroient les pastoureaux des champs, et laissoient leurs bêtes et, sans prendre congé ni de père ni de mère, se réunissoient aux autres. Et quand ceux qui les dirigeoient virent qu'ils étoient si nombreux, ils se mirent à commettre force méfaits; et s'il arrivoit qu'on en incarcérât quelques-uns pour cela, ils ne se

1. Idem, p. 299, et Baluze, *Miscellanea*, t. I.

faisaient faute de briser les portes des prisons et de les en tirer. C'est ainsi qu'ils outragèrent grièvement le prévôt du châtelet de Paris, car ils le renversèrent impunément sur un degré. Bientôt après ils partirent de Paris, pillant en chemin les bonnes gens; et les villes les laissaient aller, puisque Paris ne les avait point arrêtés. Et ils vinrent de cette manière jusqu'en la terre de Langue-d'Oc; et tous les Juifs qu'ils trouvaient, ils les massacraient sans merci. Les baillis eux-mêmes ne pouvaient s'y opposer, car les chrétiens refusaient de combattre des chrétiens pour les Juifs. Il advint donc qu'ils s'enfuirent dans la tour de Verdun au nombre de cinq cents, hommes, femmes ou enfants, et les pastoureaux les assaillirent, et eux se défendaient vaillamment avec pierres et flèches; et lorsqu'ils n'eurent plus ni bois, ni pierres, ils jetèrent leurs enfants. Alors les pastoureaux mirent le feu à la tour, et les Juifs, voyant qu'ils ne pouvaient échapper, s'entre-tuèrent eux-mêmes. Les pastoureaux allèrent ensuite vers Carcassonne pour en faire autant; mais ceux qui gardaient le pays assemblèrent grande ost et marchèrent contre eux, et ils se dispersèrent çà et là. La plupart furent pris et pendus par les chemins, ici dix, là vingt, ailleurs trente, et ainsi finit cette folle assemblée[1]. »

A part quelques circonstances particulières, comme

1. « En ce temps 1320 commença en France une muette sans nulle discrétion, car aucuns trufeurs», etc. (Grandes Chroniques de Saint-Denis, édition de Paulin Pâris, t. v, p. 245.)

le pillage de Lauzerte et le massacre des circoncis à Auch, Castel-Sarrasin, Verdun, Gaillac, Rabastens et Toulouse, ce récit des grands chroniqueurs de Saint-Denis est vrai; mais il ne dit pas tout. Bien différents des premiers pastoureaux, ceux de 1320 étaient conduits et appuyés ostensiblement par le clergé[1], qui, tout en purgeant le pays des infidèles, n'était pas fâché, à l'exemple de Philippe-le-Bel, de s'emparer de leurs richesses. A mesure, en effet, qu'ils égorgeaient les fils d'Israël, les pastoureaux prenaient leurs biens comme un héritage naturel, et c'est là ce qui les perdit. Pourvu qu'ils eussent respecté leurs propriétés, le roi les aurait laissés se baigner dans le sang des Juifs à leur aise; mais en les voyant dérober ce qui était considéré comme appartenant à son domaine, il les détruisit et leur arracha les biens des morts. Rien ne fut rendu aux parents des victimes, et en définitive Philippe-le-Long récolta les épis sanglants que ces bandits avaient coupés. Il faut croire que la moisson le mit en goût, car, au milieu de l'agitation des esprits et pendant que l'effervescence causée par le soulèvement des pastoureaux bouillonnait encore, il éclata soudain un complot grossièrement tissu à Paris, et qui avait pour but d'achever la spoliation des Juifs.

Les états-généraux qu'on réunissait toutes les fois que le roi voulait de l'argent, ou qu'il avait à

1. Trésor des Chartes, registre 61, pièce 341.— T. IV de l'Hist. gén. du Languedoc, p. 186.

rejeter sur eux l'odieux de quelque mesure funeste[1], étaient assemblés à Poitiers lorsque le bruit se répandit que les lépreux, gagnés par les Juifs, empoisonnaient les puits et les fontaines. Il aurait été tout simple de donner pour motif à ces derniers, le désir de se venger des traitements atroces dont on les accablait; mais ce motif n'était que vraisemblable, légitime même jusqu'à un certain point, et il fallait leur créer un nouveau crime extraordinaire révoltant, de nature à redoubler encore la haine que leur portait le peuple. Le roi vint à l'assemblée des états-généraux, et lui communiqua les lettres suivantes :

« *A Samson, fils d'*Hélias, *Juif, de la part du roi de Grenade.*

» Vous nous avez mandé que vous avez donné aux lépreux tout l'or que nous vous avons transmis, et

1. « Les causes de ce grand changement sont surtout dans la nécessité où se trouvèrent les rois d'établir des impôts. » (Henrion de Pansey, *Hist. des assemblées nationales.*)

« Le moyen de faire avaler cette purgation au commun peuple fut de faire mander par le roi, à toutes les provinces, que l'on eût à s'assembler en chasque sénéchaussée et bailliage, et que là le clergé, la noblesse et le demourant du peuple, qui fut appelé *tiers-état*, advisassent d'apporter remède aux défauts généraux de la France, et tout d'une main aux moyens qui étoient requis pour subvenir à la nécessité des guerres qui se présentoient, et qu'après avoir pris langue entre eux ils députassent certains personnages de chaque ordre pour conférer tous ensemble. De manière que celui a bien faute d'yeux qui ne voit que le roturier fut exprès adjousté, contre l'ancien ordre de la France, non pour autre raison que c'étoit celui sur lequel devoit principalement tomber tout le faix et charge ; afin qu'estant en ce lieu engagé de promesses, il n'eust puis après occasion de retirer ou murmurer : invention grandement sage et politique. » (Estienne Pasquier, *Recherches de la France.*)

nous vous répondons de les bien payer; car, sur ce que vous nous avez écrit que cent quinze lépreux ont fait le serment pour eux et pour les autres, nous avons envoyé à Abraham et à Jacob trois bêtes de somme chargées d'argent, et vous mandons que vous le donniez sans faute. Vous savez les conventions que Jacob et Acarias firent avec nous par deçà les Pyrénées: prenez donc le *venin* que nous vous avons transmis, et le faites mettre dans les citernes, dans les puits et dans les fontaines; et si vous n'avez pas assez de drogues, je vous en transmettrai d'autres. On vous a promis de vous rendre la terre de promission, et l'on vous tiendra parole. Et je vous envoie autre chose *que vous jetterez dans l'eau que boit et use le roi*. Et n'épargnez rien à ceux qui donneront et jetteront ces poisons, pourvu que la besogne s'achève promptement; je vous donnerai tout l'or et tout l'argent que vous voudrez. Montrez cette lettre au Juif Aaron, et vous mettez tous à ouïr ces paroles. Et soyez salués de la part du roi de Grenade, qui vous prie d'être tous d'un accord et d'une volonté[1]. »

« De par le roi de Tunis, était-il dit dans l'autre missive, à mes frères et leurs enfants, salut!

» Pensez de bien faire la besogne que vous savez; car je vous transmettrai assez d'or et d'argent en récompense. Si vous voulez m'envoyer vos enfants, je les garderai comme mon corps. Vous savez

1. Archives du royaume (section historique).

la convention faite dernièrement entre les Juifs, les malades et nous; n'épargnez ni or ni argent pour qu'ils empoisonnent promptement les chrétiens. Nous saluons vous et vos frères, car vous êtes nos frères dans la loi : nous saluons les petits et les grands[1]. »

Bien qu'il semble impossible d'imaginer rien de plus absurde que ces prétendues lettres, si ce n'est le complot qu'elles dévoilaient, et cette autre chose *qu'il fallait mettre dans l'eau du roi*, les états généraux crurent ou feignirent d'y croire, et l'invention fut acceptée comme incontestable par l'opinion publique[2]. Aussitôt les feux s'allumèrent en Languedoc, en Périgord, et dans tout l'Albigeois. On y jeta sans pitié les pauvres lépreux; après ceux-ci, tous les enfants d'Israël : les plus riches furent seuls épargnés, moyennant une rançon de quarante-sept mille livres.

Après cette mémorable injustice, Philippe laissa le trône à Charles-le-Bel. Or, les idées du quatorzième siècle roulaient dans un cercle trop étroit

1. Ibid.

2. « N'est-il pas possible que la découverte (lisez supposition) des lettres des rois de Grenade et de Tunis ait été pour le roi de France un moyen heureux d'étouffer l'affaire des Pastoureaux, qui était loin d'être terminée en 1321, puisque la plupart des chefs, presque tous prêtres ou moines, étaient encore en prison et devaient nécessairement lui donner de l'embarras à cause du caractère dont ils étaient revêtus ? Cela est d'autant plus croyable, que la culpabilité des Juifs et des lépreux ne fut pas un instant mise en doute, et que le roi ordonna que tous ceux qui seraient convaincus fussent brûlés, ce qui eut lieu ; et à partir de ce moment on ne parut plus s'occuper de l'affaire des Pastoureaux. » (Léon Dessalles, *Hist. inédite du Périgord*.)

pour que quelque chose fût changé à la marche politique par la mort d'un homme. Comme son père, Charles ne songea qu'à tirer de l'argent de ses provinces, et il s'y prit de la même manière. Tout usé que paraissait être le prétexte de la guerre sainte, c'est le premier qu'il mit en avant, et, grâces à la naïve crédulité de l'époque, il reçut pour cet objet des sommes assez rondes qui furent partagées sans doute entre ses trésoriers et un insigne bandit féodal appelé le vicomte de Narbonne, chef désigné de la future expédition. Les agents fiscaux ne chômaient pas sous ce règne : à peine l'impôt de la Terre-Sainte était-il versé, que les commissaires du pape se présentèrent sur les terres ecclésiastiques pour lever un tribut au nom de Jean XXII, qui voulait faire la guerre aux Ghibelins. On paya non sans murmures, et alors le roi de France, qui avait crié plus haut que les autres, parce que tout ce qu'on détournait de son épargne lui semblait un vol à son préjudice, vint demander un nouveau subside pour faire la guerre aux Anglais. Le motif allégué était la construction d'un château sur les terres françaises; le motif probable c'est que le roi voulait favoriser les intrigues d'Ysabel sa sœur, femme d'Edward II, laquelle avait le projet de donner le duché d'Aquitaine à son jeune fils le prince de Galles, et le gouvernement de l'Angleterre à son amant Mortimer. Après une courte guerre, où le vieux comte de Valois vint pour la dernière fois promener l'oriflamme de Bordeaux à Bayonne, et raser la bi-

coque en litige en passant par Agen et La Réole, ce double projet s'accomplit. En 1325 Edward II céda ses possessions continentales à son fils, et la même année fut détrôné par sa femme, déposé par le parlement, et assassiné par Mortimer. Le règne de ce favori n'ayant duré que quatre ans, Edward III monta sur le trône en 1329, et se trouva forcé dès son avénement de s'agenouiller comme vassal devant Philippe de Valois, auquel il venait de disputer en vain la couronne de France. Philippe, exigeant l'hommage à la rigueur, lui avait fait quitter la couronne, l'épée et les éperons; mais, quand il les eut repris et qu'il se fut relevé, on vit qu'une guerre implacable ne tarderait pas à éclater entre l'Angleterre et la France.

DIXIÈME PARTIE.

Guerres et domination des Anglais (troisième période).— Deuxième époque de la maison d'Anjou en Italie et en Provence.

Au commencement de l'automne de 1337, Edward III tenait cour plénière au château de Windsor. Un jour qu'il était à table au milieu de ses lords et de leurs dames à la blonde chevelure, les sons de la viole retentirent tout à coup sous les voûtes marbrées, et, précédé par deux ménestrels, un joueur de luth et deux nobles damoiselles, Robert d'Artois entra dans la salle : « Place, gens de peu de valeur! place! s'écriait le fier banni de France, laissez passer les preux; voici leur festin qu'on apporte. » En disant ces paroles, il se dirigea vers le roi, suivi par les ménestrels qui accompagnaient avec leurs instruments les chants des deux damoiselles, et, posant devant lui un plat d'argent qu'il tenait des deux mains : « Seigneur, dit-il, voici un héron que mon émouchet a pris ce matin. C'est l'oiseau le plus couard qui existe au monde, il a si peu de cœur qu'il tremble lorsqu'il voit son ombre; et c'est bien raison que je vous le donne, à vous qui êtes plus couard encore, car vous vous laissez déshériter du noble royaume de France, qui n'aurait pas d'autre souverain si le cœur ne vous eût failli. »

A cette violente apostrophe, la rougeur monta au front d'Edward; il remercia d'un coup-d'œil l'auteur de la remontrance, et répondit d'une voix lente :

« Puisque le symbole de la couardise est mis devant moi, il est juste que j'en vaille mieux. Je fais donc vœu et je promets au Dieu du paradis et à sa douce mère qu'avant que six ans soient passés je défierai le roi de Saint-Denis et irai outre-mer avec mes barons joindre mon ennemi mortel, ce Philippe de Valois qui porte fleurs de lis. Et s'il ose venir contre moi, je le combattrai certainement quand bien même je n'aurais qu'un homme à lui opposer contre dix. Il pense m'enlever ma terre et mon royaume; mais il se trompe, car, si je lui fis hommage autrefois, j'étais un enfant, et cet acte ne vaut pas deux épis. Or, maintenant je le jure, comme roi, par saint Georges et par saint Denis, jamais guerrier mort ou vivant n'aura glané autant de butin en France que j'en pense recueillir avant l'an 1346. Je retire donc ma foi à Philippe, et je fais le vœu solennel de le combattre sans pitié. »

En entendant ces mots, Robert poussa un éclat de rire sauvage, et dit avec une joie mal contenue :

« Par Dieu! c'est à présent que je puis avoir allégresse, car j'ai été banni du beau pays de France, et séparé de mes amis. Mes enfants et ma femme gémissent dans une prison; mais, avant de mourir, moi, fils de saint Louis, je reverrai la France, et Philippe me reverra. »

En achevant ces paroles, il reprit le héron, et,

traversant la salle, alla le présenter au comte de Salisbury, qui était assis à côté de son enchanteresse, la noble et ravissante fille du comte de Derby :

« Ne voulez-vous rien vouer au héron, beau sire? » Telles furent ses paroles.

Le comte lui répondit : « Je sers la plus adorable damoiselle qui soit au firmament, une vierge que je préférerais peut-être à madame sainte Marie, si elle était présente; d'amour je l'ai maintes fois priée, mais elle s'en défend : toutefois espoir gracieux me suit encore pourvu que je vive quelque temps. Aussi je la supplie de cœur de me prêter un doigt de sa blanche main pour mettre sur mon œil droit.

» — En voilà deux, reprit la donzelle; lâchement je ferais, si je vous refusais cela. »

Le comte les posa sur son œil, et dit :

« Je voue et promets au Dieu tout-puissant et à sa douce mère, resplendissante de beauté, que mon œil ne se rouvrira que lorsque j'aurai touché la terre de France, et mis le feu à ses châteaux. »

Alors la donzelle retira sa main, et tous virent que l'œil du comte était fermé.

La joie brilla de nouveau sur le front de Robert, et il s'adressa en ces termes à la donzelle :

« Au nom de Jésus-Christ, damoiselle, faites aussi un vœu au héron.

» — Volontiers, sire, reprit-elle. Je promets au Dieu du paradis de ne recevoir pour époux homme qui vive avant que ce vassal ait accompli le vœu qu'il a fait par amour pour moi, et quand il revien-

dra, s'il en réchappe, je lui accorderai ma personne. »

Robert fit jurer successivement Walter de Manny, le comte de Derby, le duc de Suffolk, et arriva ainsi auprès de Jean de Falkemont, qui dit avec amertume :

« Je suis trop pauvre pour faire vœu de prouesse ou de largesse; mais, pour l'amour de votre seigneurie et pour garder mon honneur, je jure que si le roi d'Angleterre passe la mer, et veut entrer en France, j'irai promener le fer devant lui, et n'épargnerai ni moûtier, ni autel, ni parents, ni amis, ni enfant au berceau, ni femme grosse. »

Les ménestrels redoublèrent leurs sons joyeux à ces paroles, les jeunes filles reprirent leurs chants avec enthousiasme, et Robert, s'agenouillant devant la reine, la conjura de prononcer le dernier vœu. Celle-ci hésitait; mais Edward ayant consenti d'un coup-d'œil :

« Je sens, dit-elle, qu'un enfant remue dans mon sein; mais je jure devant le Dieu qui m'a créée, que ce fruit de mes entrailles ne verra pas le jour avant que le roi ne m'ait emmenée avec lui outre-mer. Et s'il veut sortir avant ce temps, je me plongerai dans le cœur ce grand couteau d'acier, et mon âme et mon fruit périront ensemble [1].

1. L'an M CCC XXXVIII, ainsi le vous affi,
Fu Edouars à Londre en son palais marbri,
Entre deux plats d'argent fu li hairons assis;
Deux maistres de vièle aqueus Robert saisis
Avec un Quistreneus (joueur de guitare) accordant par devis,

Après cet exécrable vœu le héron fut dépecé et mangé, et le roi d'Angleterre se prépara sérieusement à passer en France. Sur ces entrefaites, Philippe de Valois, qui n'ignorait aucune des menées de Robert, fit sommer Edward de le lui livrer. Celui-ci répondit en créant le banni comte de Richemont; alors, après quelques autres sommations tout aussi infructueuses, Philippe écrivit, le 24 mai 1338, à Pierre de Marmande, sénéchal du Périgord, de saisir le duché de Guienne. En conséquence, maître Hélias Sudor et Pierre de Mothes, lieutenant de ce dernier, se transportèrent, le vendredi après la fête de la Pentecôte, à Libourne, et là, dans une chambre du couvent des Frères mineurs, ils signifièrent leur commission à noble et puissant homme Olivier de Ingham, sénéchal de Gascogne. Ce fonctionnaire étant descendu dans le verger pour y conférer quelques instants avec son conseil reparut bientôt, suivi de l'abbé de La Faise, des seigneurs Gérard d'Albret, de Vayres, de Verteuil, de Mucidan; du capitaine de Saint-Émilion, du lieutenant du connétable de Bor-

Deux puchelles apèle filles de deux marchis,
Le hairon apportèrent ens ou palais vantis,
Les deux puchelles cantent aussi cum par devis (accord),
Et chil Robers s'escrie hautement, à haut cris :
Voidie (ouvrez) les rens, voidiés mauvaise gent salis,
Laissiés passer les preus où amours ont sousprins :
Vechi viande as preus, à chiaux qui sont soubgis
As dames amoureuses qui tant ont cher le vis. . . .
. . . .
. . . . et li fruis périra.

(*Le Veus du hairon*. — Mss. de la bibliothèque de Berne, n° 323.
Sainte-Palaye, *Mémoires sur la chevalerie*, t. III, p. 119.

deaux, du maire de Libourne, et de plusieurs légistes et bourgeois. Il écouta la traduction romano-provençale que lui fit maître Hélias Sudor des lettres du roi de France, et répondit qu'il se garderait bien de livrer à ses émissaires les villes, châteaux et autres lieux du duché, ainsi qu'ils le demandaient, ajoutant que, dans le cas même où il voudrait obéir, les habitants ne le permettraient pas. Cela dit, le seigneur Olivier reçut copie de l'ordre de main mise et ajourna les commissaires pour une réponse définitive qu'il leur donna quatre jours plus tard à Bordeaux. Conformément à ses instructions, elle rejetait leurs demandes sur tous les points; ce qui ne les empêcha pas de notifier la saisie aux commandants des villes et châteaux [1].

C'était déclarer la guerre. Elle éclata immédiatement, et Philippe eut l'honneur des premiers coups. Tout le faix tomba comme de coutume sur les malheureuses contrées soumises à la France. C'étaient les sénéchaussées de Languedoc, de Périgord, d'Agenais et de Querci qui subissaient les conséquences de la querelle ouverte entre Londres et Paris. Le sang de leurs enfants coulait seul sur le champ de bataille, et, sous prétexte de venger l'honneur d'un homme qu'elles ne connaissaient point, ou qui était abhorré d'elles [2], on leur arrachait jusqu'à leur der-

1. Archives du royaume, regist. olim, publiés récemment par M. Beugnot.

2. L'avidité avec laquelle Philippe était venu en personne extorquer des subsides à ses sujets d'outre-Loire, mettant tout en œuvre pour s'emparer

nier sou d'argent. Le clergé lui-même ne fut point exempté. Malgré sa résistance, Philippe le fit contribuer pour deux décimes aux frais de la guerre. Et il n'y eut pas jusqu'aux avocats dont on ne taxât spécialement les biens. Par tous ces moyens, on amassait des sommes considérables; il en revenait une partie au roi, et les *capitaines, lieutenants* ou *gouverneurs ordonnés pour commander en Agenais, Gascogne et autres parties par delà* gardaient le reste et le distribuaient aux nobles. Ainsi, en réalité, les guerres profitaient à la royauté et à la noblesse, ce qui en explique la fréquence et en même temps le peu de résultat. La noblesse, en effet, avait le plus grand intérêt, une fois l'argent touché, à ménager ses forces, et elle n'y manquait pas. Tout se bornait ordinairement à quelques chevauchées en pays ennemi, au siége d'un château, au sac de quelque bourgade, devant laquelle il tombait une douzaine de vassaux sous les pierriers de l'assiégé, ou les lances des bâtards gascons; et après ces exploits chacun regagnait son donjon, et allait achever joyeusement le subside de guerre. En cette circonstance, toute la noblesse des sénéchaussées franco-languedociennes, commandée par les puissants comtes de Foix et d'Armagnac, mit deux ans à prendre quatre malheureuses bicoques, les châteaux d'Advisan et de Madaillan, Puyguilhem et Penne en Agenais. Elle allait gagner de nouveaux

de leur argent *jusqu'au voyage d'outre-mer*, révolta tellement ces peuples qu'ils se soulevèrent, et, en 1335, on massacra les gens de sa suite à Cahors.

gages dans la Picardie, lorsque les deux rois firent une trêve d'un an le 25 septembre 1340. Philippe de Valois n'avait pas attendu le terme de cette convention pour lever des subsides. Il frappa les quatre sénéchaussées d'une autre contribution extraordinaire, et donna ordre de mettre sur pied tous les nobles âgés de plus de quatorze ans. Malheureusement, comme l'inexpérience et l'incapacité étaient alors sous l'oriflamme de la France, tous ces grands préparatifs battirent l'air d'un vain bruit, et s'évanouirent en fumée. Au mois de juin 1345, Henri de Lancastre, comte de Derby, ayant débarqué à Bayonne avec une armée, s'achemina vers le Périgord. Le comte de l'Isle était lieutenant-général du roi de France. Dès qu'il apprit l'arrivée des Anglais, il manda les comtes de Caraman, de Périgord, de Comminges, de Duras, de Valentinois, de Mirande; les vicomtes de Villemur, et de Châtillon; les seigneurs de Puycornet, de Châteauneuf, de Labarthe; l'abbé de Saint-Sever, tous les barons du parti français, et leur demanda conseil. Tous furent d'avis de défendre le passage de la Dordogne. Le comte s'empressa dès-lors de se retrancher avec tous les hommes qu'il put réunir dans les faubourgs de Bergerac.

Quinze jours après, les Anglais, bien reposés, quittèrent Bordeaux, et vinrent se loger à une petite lieue de la ville. C'était Walter de Manny qui était maréchal de l'armée. Ce vaillant lord avait reconnu la position de l'ennemi; aussi le lendemain, à déjeuner, il regarda le comte de Derby, et lui dit:

Monseigneur, si nous étions alertes, nous pourrions boire ce soir le vin de ces seigneurs de France qui gardent Bergerac. Il ne tiendra pas à moi, répondit le comte. Aussitôt ces mots courent de bouche en bouche. Les lords vont s'armer, et Derby, ravi de joie, les conduit à Bergerac, en criant Saint-George ! Les seigneurs du parti français entendant ces cris, coururent aux barrières précédés par une foule de gens de pied. Mais loin de les servir, cette multitude fut cause de leur défaite. Peu habituée aux combats, à peine vit-elle pleuvoir les flèches aiguës des archers gascons et onduler ces pennons étrangers, qu'elle se débanda et se renversant sur les hommes d'armes, rompit leurs rangs. Les Anglais ensanglantèrent leurs épées jusqu'à la garde, et emportèrent les faubourgs. La ville, attaquée par eau avec des nefs qu'on avait tirées de Bordeaux, se rendit le lendemain [1].

Le comte de l'Isle et les siens trouvèrent un refuge dans les murs de La Réole : là il fut délibéré aussitôt de couvrir la frontière, et les chevaliers du parti de France s'enfermèrent dans Pellegrue, Auberoche, Madirac, Penne et Beaumont de Lomagne, tandis que Derby, dont les hommes s'étaient reposés deux jours à Bergerac, assiégeait et prenait successivement le château de Langon ; et Lacanau Madirac, qu'il investit ensuite, fut emporté d'assaut ainsi que Monget, le château de Liers et la tour de Pon-

1. Froissart. *Chron*, chap. 218, 219, 220.

darat. Derby laissa des garnisons dans toutes ces places, et chevaucha vers Beaumont, qui résista trois jours, mais qu'on força le quatrième avec grand massacre. Ayant reçu un renfort d'hommes d'armes, il se dirigea de là vers l'Isle-Jourdain, capitale du comté de son adversaire. Les archers ayant environné la ville, firent pleuvoir sur les murailles une grêle si épaisse de traits, que nul n'osait paraître aux meurtrières. Ce jour là les Anglais gagnèrent les barrières, et le lendemain montèrent si vigoureusement à l'assaut, que les bourgeois épouvantés, et ne sachant de quel côté se tourner, supplièrent les deux chevaliers qui les commandaient d'aller faire avec le comte de Derby telle capitulation qu'ils voudraient, pourvu qu'on les laissât en paix et qu'ils eussent sauvegarde pour leurs biens. On envoya sur-le-champ un héraut au camp des Anglais, et le comte de Derby faisant retirer ses gens, vint aux barrières parlementer avec ceux de la ville. Il exigeait d'abord qu'ils se rendissent à discrétion; mais on ménagea l'accord de façon qu'ils se reconnurent sujets du roi d'Angleterre, et consentirent à envoyer comme otages, à Bordeaux, douze des plus riches bourgeois. Quant aux chevaliers et écuyers français, ils reçurent un sauf-conduit pour se rendre à La Réole.

Au lieu de continuer à avancer dans la Gascogne, le comte rebroussa chemin, prit en passant Bonnaguil, où il éprouva cependant une vive résistance; et rentrant dans le Périgord, vint tâter l'un après

l'autre Bourdeille et Périgueux. Les murs de ces deux cités lui ayant paru trop forts, il se retirait vers la Dordogne, lorsqu'il fut assailli vers minuit par deux cents lances de la garnison de Périgueux, qui, venant frapper à l'improviste sur son camp, le mirent tout en désordre, et emmenèrent prisonnier le comte de Stafford. Pour ravoir son maréchal, Derby consentit à rendre l'élite de ses prisonniers, et à signer une trêve de trois ans avec le comte de Périgord.

Auberoche lava cet échec. Les Anglais s'établirent devant ce château, qui appartenait à l'archevêque de Toulouse, comme s'ils eussent voulu y passer l'hiver, et Derby fit dire à ceux du dedans que s'ils attendaient d'être forcés, ils seraient tous mis à mort sans merci. Cette déclaration était si vraisemblable, que la garnison et les habitants n'ayant aucun espoir d'être secourus, reconnurent la seigneurie du roi d'Angleterre.

Il en fut de même de Libourne. Derby laissa dans ces deux places une forte garnison. Puis regardant la campagne comme finie, il revint à Bordeaux, où les clercs et les bourgeois sortis en procession de la ville, lui firent une réception triomphale. Tandis qu'il jouissait de sa gloire au milieu des danses et des festins, le comte de l'Isle, persuadé qu'il ne sortirait pas de ses quartiers d'hiver, s'apprêtait à prendre sa revanche. Convoquant dans le plus grand secret les comtes de Caraman, de Comminges, de Périgord, le vicomte de Bruniquel et les autres

partisans de la France, il parut tout à coup au milieu de leurs bannières sous les tours d'Auberoche. Quatre grands engins avaient été apportés de Toulouse, qui tiraient nuit et jour contre la forteresse, et lançaient de si grosses pierres qu'en une semaine les combles des tours furent abattus. Se voyant en un tel péril, car on les battait si vivement que pas un archer n'osait se montrer aux murailles, les lords commandants, messire Frank de Hall et monseigneur John de Landhall, demandèrent un vassal de bonne volonté pour porter une lettre à Bordeaux. Un varlet s'offrit; la lettre, scellée des sceaux des lords, fut cousue dans ses habits, et cet homme se faisant descendre dans le fossé, remonta adroitement et entreprit de traverser le camp. La première sentinelle le laissa passer, parce qu'il répondit en gascon qu'il appartenait à un des seigneurs de l'armée; mais il eut moins de bonheur en arrivant aux tentes des comtes. On l'arrête, on le tâte, et la lettre est trouvée sur lui; on le garda jusqu'au matin, où tous les seigneurs s'assemblèrent sous le pavillon du comte de l'Isle pour lire la missive. Grande fut leur joie en apprenant l'extrémité des assiégés : ils prirent alors le varlet, et lui ayant suspendu la lettre au col, ils l'attachèrent sur la fronde d'un engin et le lancèrent dans Auberoche.

En voyant tomber le cadavre de ce malheureux, les autres varlets poussèrent de grands cris. Les lords accoururent, et entendirent la voix du comte de Périgord qui, venu à cheval sous les murs de la

forteresse avec les sires de Poitiers, de Duras et de Caraman, disait aux assiégés d'un ton de sarcasme :

Seigneurs, demandez donc à votre messager où il a trouvé le comte de Derby ? Il faut que ce soit bien près d'ici, puisqu'il est déjà revenu de son voyage.

Par ma foi, seigneurs, répondit messire de Frank de Hall, nous sommes ici enclos, et nous nous en irons quand il plaira à Dieu et au comte de Derby. Et plût au ciel qu'il sût en quel état nous sommes ; car s'il en était instruit, il n'y aurait si avisé des vôtres qui songeât à tenir les champs. Et si vous voulez l'en avertir, l'un de nous se rendra votre prisonnier, et ne marchandera pas ensuite pour sa rançon.

Nenni, nenni, reprit en riant le comte de Périgord, ce n'est pas ainsi que se feront les choses. Le comte de Derby saura tout lorsque nos engins auront mis ce château au niveau du sol, et que vous vous serez tous rendus pour sauver vos têtes.

Certes, dit alors messire Frank, nous ne sortirons jamais à ce prix, dussions-nous tous périr céans.

Les Français revinrent à leurs tentes après ce discours, et les chevaliers anglais redescendirent dans leur souterrain, tout ébahis ; car les pierres des engins leur donnaient si durs horions, qu'il semblait, à les voir éclater contre les murs du château, que la foudre tombât du ciel. Leur position paraissait donc désespérée, et ils étaient perdus, en effet, sans un espion du comte de Derby, qui alla tout rapporter à

son maître. Celui-ci mande en diligence au comte de Pembroke, gouverneur de Bergerac, de venir le rejoindre à Libourne; il l'y attend tout un jour, et bientôt impatient de secourir les siens, s'achemine avec la fleur de ses chevaliers; et, conduit par des guides sûrs, fait si bien, qu'il arrive à deux petites lieues d'Auberoche sans avoir été découvert. Là, il fit mettre pied à terre dans un bois : ses chevaliers attachèrent les chevaux aux arbres, et attendirent jusqu'au soir le comte de Pembroke. Derby ne savait que faire, car il n'avait que trois cents lances et six cents archers, et les Français étaient au moins dix mille. Cependant il frémissait de rage d'être si près de ses hommes sans les secourir : à la fin, quand Walter de Manny vit la nuit, il dit à son général : Messire, si vous m'en croyez, nous monterons à cheval, et, nous avançant à couvert entre ces arbres, nous irons surprendre les Français. Derby trouva le conseil bon. L'on serre les sangles des chevaux; les chevaliers s'arment à petit bruit; et filant silencieusement à travers le bois, arrivent jusqu'au camp français qui était assis à peu de distance des arbres, dans une vaste plaine. Déroulant alors les bannières, ils éperonnent vigoureusement leurs chevaux, et viennent tous de front frapper sur les seigneurs de Gascogne, qui furent bien surpris, car à telle embuscade ne songeaient guère, et la plupart même étaient occupés à souper, lorsqu'ils ouïrent retentir au milieu de leurs pavillons ce cri connu : Derby! Derby! au comte!

La surprise fut complète; on prit les comtes de l'Isle, de Périgord, de Poitiers, dans leurs tentes, avant même qu'ils eussent eu le temps de s'armer. Le sire de Duras et le brave comte de Valentinois furent tués l'épée à la main, et il n'y eut que les seigneurs de Caraman, de Villemur, de Comminges et de Bruniquel, qui combattirent réellement; mais ceux-ci logés de l'autre côté du château, ayant pu vêtir leurs armures, déployèrent leurs pennons et coururent sur les Anglais. Là eurent lieu de belles passes d'armes, et mainte prise éclatante, mainte noble recousse. Leur courage aurait probablement changé le succès de Derby en déroute; mais au moment où ils refoulaient les assaillants vers le bois, la garnison d'Auberoche sortit des remparts la lance baissée, et les prit en flanc, tandis que les archers anglais les accablaient d'une nuée de flèches. Cette diversion assura la victoire au comte, qui pour s'excuser courtoisement d'avoir troublé le dîner de ses nobles captifs, donna à souper dans Auberoche à la plupart d'entre eux[1]. Les fuyards, qui s'échappèrent par milliers à la faveur de la nuit, allèrent annoncer ce désastre au fils de Philippe de Valois, Jean, duc de Normandie, campé à dix lieues du champ de bataille avec un corps nombreux de troupes françaises, mais il ne bougea pas, et laissa les Anglais s'emparer paisiblement des châteaux de La Roche-Milon, de Saint-Bazeille, d'Aiguillon, de Castel-Sagrat, et de

1. Idem, chap. 228, 230.

Monségur, que défendait pour le roi de France une compagnie de routiers commandée par Hugues de Badefol.

Dès que le comte de Derby se vit en possession de ces places, vers le commencement de mai 1345, il investit La Réole. On éleva des bastilles tout autour de la ville et sur les chemins, de façon que rien ne pût arriver jusqu'aux portes. Le siége néanmoins tirait en longueur; déjà les Anglais avaient perdu près de deux mois sous les remparts, lorsqu'ils s'avisèrent de construire deux tours de bois à trois étages, couvertes de peaux fraîches pour les garantir du feu, et qu'ils roulèrent jusqu'au pied du mur, le fossé ayant été comblé auparavant. Chacune de ces tours renfermait deux cents archers, qui lancèrent tant de flèches sur les remparts, qu'à moins d'être armé de toutes pièces ou couvert d'un large pavois, on ne s'y pouvait présenter. Or, sous la protection de ces deux tours, deux cents ribauds armés de pioches et de leviers de fer attaquèrent le mur, et le percèrent. A cette vue, les bourgeois coururent aux portes et demandèrent à parlementer. Le comte de Derby leur envoya aussitôt Walter de Manny et Stafford. Pendant qu'ils étaient aux barrières à débattre les conditions, le capitaine Agout de Baux s'occupait à faire transporter en toute hâte des vivres dans le château, en sorte que lorsque les bourgeois eurent remis les clefs de la ville au comte de Derby, et juré entre ses mains, en vertu de la procuration qu'il portait, foi et hommage au roi d'Angleterre, il

fallut recommencer le siége contre le château. Les engins, roulés à force de bras, tirèrent donc de nouveau contre la garnison provençale; mais ils vomirent en vain nuit et jour une grêle de pierres, les vieux remparts, durcis par le temps, n'en étaient pas même entamés. Le comte ne tarda pas à s'apercevoir qu'ils étaient plus forts que ses machines, et cessant de les battre, ne songea plus qu'à les miner. Ce travail dura quinze jours; au bout de ce temps les mineurs vinrent sous le château, et si avant qu'un mur s'écroula. Quant au donjon, il était bâti sur un roc vif qui défiait tous leurs efforts. Mais le capitaine Agout ne s'endormait pas : lorsqu'il découvrit les progrès de l'ennemi il réunit ses propres compagnons et les avertit qu'ils étaient minés et en grand péril. Ceux-ci le pressèrent alors de parler au comte de Derby, et messire Agout allant mettre la tête à une meurtrière, fit signe aux premiers soldats qu'il vit. Ceux-ci s'étant approchés : « Je parlerais bien volontiers, dit-il, à votre général, ou au seigneur Walter de Manny. » Les soldats étant allés avertir le comte, il monta à cheval avec Walter et Stafford, et se rendit sous la forteresse. A sa vue, messire Agout ôta respectueusement son chaperon, les salua l'un après l'autre, et dit :

Il est bien vrai, seigneurs, que le roi de France m'a envoyé dans ces murs pour les garder et défendre de tout mon pouvoir; ce que j'ai fait de mon mieux ainsi que vous savez, et ce que je voudrais faire encore. Mais comme on ne peut toujours de-

meurer au même endroit, je partirai d'ici volontiers avec mes compagnons, si cela vous plaît. Nous voudrions aller ailleurs si nous en avions congé. Ainsi donc, pourvu que vous nous laissiez retirer saufs nos corps et nos biens, nous vous rendrons la forteresse.

Messire Agout! messire Agout! répondit le comte de Derby, vous ne pouvez vous en aller de cette manière. Nous savons bien où vous en êtes, et que nous vous aurons quand nous voudrons, car votre forteresse ne gît que sur étais. Donc rendez-vous simplement, car vous ne serez reçus qu'à discrétion.

Certes, reprit le capitaine en élevant la voix, s'il nous convenait de prendre ce parti, je vous tiens pour un seigneur de si grand honneur et gentillesse, que vous ne nous feriez que courtoisie, comme vous voudriez que le roi de France fît à vos chevaliers, et vous vous garderiez de ternir votre noblesse pour une poignée de soudadiers qui sont ici et dont les gages ont été bien gagnés, car je les ai amenés de Provence, de Savoie et du Dauphiné. Et si le moindre d'entre eux ne peut venir à merci comme le plus noble, sachez, sire, que nous vendrons nos vies comme ne les vendirent jamais gens assiégés.

Le comte recula de quelques pas pour tenir conseil avec les deux lords, et accorda la demande du capitaine provençal, qui se retira à Toulouse[1]. Rien n'arrêta plus dès lors sa bannière; elle entra triom-

1. Idem, chap. 238, 239, 243, 257.

phalement dans Montpezat, Castel-Moron, Villefranche, Tonneins, Damazan, Miramont, et flotta bientôt sur les hautes tours d'Angoulême. Pendant qu'il traversait ainsi l'Aquitaine en vainqueur, personne n'entendit parler du duc de Normandie; mais dès qu'il eût regagné Bordeaux, les quatre sénéchaussées ne tardèrent pas à recevoir de ses nouvelles. Il leur adressait avec instance des demandes d'argent; et lorsque la bourse des communautés et des villes fut épuisée, les riverains de la Garonne le virent passer avec une levée en masse qui s'élevait à près de cent mille hommes. Toute cette multitude s'arrêta, le 15 avril 1346, sous les murs de la petite cité d'Aiguillon, s'y morfondit quatre mois[1], et se dispersa comme une nuée de sauterelles au bruit de la défaite de Crécy. Les vœux du héron étaient accomplis, l'étoile d'Edward rayonnait seule et triomphante; et frappée d'une sorte de vertige, la France féodale courait fatalement au combat comme ce vieux fou de roi de Bohême qui voulant montrer jusqu'où pouvait aller la démence chevaleresque, s'était fait lier, bien qu'aveugle, entre deux chevaliers, et frappant au hasard à droite et à gauche, avait cherché la mort dans les rangs anglais.

Le noble Achille de la Guienne, Derby, s'était tenu immobile à Bordeaux, pendant qu'Edward se

1. On y essaya le canon pour la première fois. Deux ans avant la bataille de Crécy, on lit dans les comptes des consuls de Cahors: « Per assajar los canos, 36 libras e meja de salpetra, 25 de solphre; que furen comprar à Tolosa per far polveyras e traire los canos.» (Archives communales de Cahors, 1343.)

battait en Picardie, et que le prince Jean assiégeait Aiguillon; mais sitôt qu'il apprit la victoire de Crécy et la levée du siége, il résolut de profiter de ces deux événements favorables pour prendre à revers la Saintonge et le Poitou, qui ne connaissaient plus les pennons anglais. Une assemblée générale des partisans de sa nation fut en conséquence convoquée à Bordeaux dans le mois de mai. Les sires d'Albret, de l'Esparre, de Royan, de Mucidan, de Pamiers, de Tournon, s'y rendirent avec empressement, et quand le comte passa la revue de ses gens, l'on compta douze cents hommes d'armes, deux mille archers et trois mille piétons. A la tête de cette petite armée, il passa la Dordogne entre Bordeaux et Blaye, et marcha d'abord contre Mirebeau, qu'il prit; Aulnoy eut le même sort; mais les défenseurs du château de Marans le forcèrent à passer outre : il ne fut pas plus heureux devant celui de Lusignan, bien que les flammes qui dévoraient la ville s'élevassent jusqu'aux remparts. A Taillebourg, il vengea la défaite essuyée cent quatre ans auparavant par Henri III, et put effacer avec les fers de ses chevaux les traces glorieuses de saint Louis. Les bourgeois de Saint-Jean-d'Angely, menacés d'un assaut, se soumirent au roi d'Angleterre. Ceux de Poitiers, plus courageux, essayèrent de résister; mais la trop grande étendue de la ville rendant la défense impossible, elle fut emportée de vive force, saccagée et pillée. Le comte ayant alors rempli son but, qui était de jeter la terreur dans ces contrées, et d'en-

richir ses soldats de leurs dépouilles, reprit le chemin de Bordeaux chargé d'un immense butin[1].

Pendant que la forte épée de Lancastre détachait ainsi chaque jour des lambeaux de la monarchie française au sud et à l'ouest, Philippe de Valois, impuissant sur les champs de bataille, cherchait à réparer ses pertes à l'aide de la politique. Deux ans après le désastre de Crécy, à force de ténacité et de ruse, il parvint à réunir le Dauphiné à son domaine royal. Ce fut là, sinon une compensation suffisante des conquêtes d'Edward, du moins un des plus importants résultats du système unitaire de la royauté, et qui mérite comme tel d'être exposé en détail.

Après le démembrement du royaume de la Bourgogne transjurane, et lorsque le titre de Rodulfe, le dernier roi, fut tombé dans la maison impériale d'Allemagne, comme nous l'avons déjà vu en 1032[2], l'autorité se fractionna dans le Dauphiné en une infinité de lots. Les évêques s'emparèrent de toutes les villes, et les seigneurs se partagèrent les campagnes et les châteaux. Du sein de ce chaos féodal ne tarda pas cependant à s'élever peu à peu l'orgueilleuse race des sires d'Albon, qui, au troisième de ses Guigues, mit un dauphin dans ses armes, et échangea le titre de comte contre le nom de ce poisson. Sous le bouclier de cette dignité nouvelle, qui s'implanta bientôt en Auvergne[3], les dauphins du Vien-

1. Idem, chap. 301, 302, 303.
2. Voir le t. II, p. 273.
3 « On prouve facilement par ce moyen la vérité de ce que Jean-le-

nois gouvernèrent la plus grande partie du pays pendant trois cent neuf ans, de 1040 à 1349. Ils eurent durant cette longue période diverses guerres à soutenir tantôt contre les évêques de Grenoble et de Vienne, tantôt contre les comtes de Savoie, leurs voisins. Assez heureux avec ces derniers, ils finirent toujours par avoir le dessous avec les autres, et, quoique tenue par des poignets de fer, l'épée delphinale plia jusqu'à la garde quand elle toucha le rochet épiscopal. Tel était l'état des choses lorsque la principauté échut à Humbert II. *D'un esprit faible et muable*[1], ce chétif rejeton de la dernière race des dauphins semblait avoir été créé, par une sorte de prédestination funeste, exprès pour le rôle qu'il joua dans ce monde. On eût dit en effet qu'il n'était né qu'afin de donner dans sa personne dégradée le spectacle triste de l'agonie d'une vieille race. D'une facilité incroyable à laisser prendre sa volonté, il avait été depuis sa naissance le jouet de tous les intrigants qui l'entouraient, et, à mesure que vint l'âge, les quelques lueurs de raison qui lui restaient encore s'éclipsant de plus en plus, il tomba dans l'idiotisme. C'est ainsi qu'après être parti pour la croisade, il se rebuta à moitié chemin, et revint à Vienne pour s'y livrer à des actes d'aliénation mentale tous plus bizarres les uns que les autres. Un jour

Lièvre avance dans son Histoire de Vienne (p. 46), que *les dauphins de Viennois et les comtes d'Auvergne ont la même origine.*» (Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 251.)

1. Chorier, *Hist. génér. du Dauphiné*, t. II, p. 328.

on lui montrait à Valence le tombeau d'un homme mort, selon le bruit public, en odeur de sainteté, et il s'empressait de faire ouvrir sa bière, de le canoniser de son autorité privée, et d'emporter précieusement ses reliques; puis le lendemain, il n'y songeait plus, et jetait tous ces os. Une autre fois, sur le récit d'un moine qui prétendait avoir rencontré un homme sauvage dans les montagnes de Grenoble, il ordonnait de construire à l'endroit désigné deux maisons pour y loger treize ermites, et y faisait transporter par cent hommes assez de pain et de vin pour les nourrir un an. Cette besogne, qu'il oublia presque aussitôt, lui coûtait trois cents florins d'or.

Maintenant, vis à vis de cet idiot, il y avait deux hommes pleins d'énergie, d'astuce et d'ambition qui résolurent de profiter de la démence du dernier des dauphins pour écraser cette antique race d'Albon toujours leur rivale, et recueillir personnellement au moins le pouvoir qui glissait des mains débiles de son représentant. Ces deux hommes étaient Bertrand de La Chapelle, archevêque de Vienne, et Henri de Villars, métropolitain de Lyon. Unis par le même intérêt, ils s'étaient convaincus facilement qu'ils ne pouvaient arriver à leurs fins qu'en livrant le pays à un prince étranger qui, autant par nécessité que par politique, serait forcé d'en laisser l'administration dans leurs mains, et ils s'entendirent aussitôt avec Philippe de Valois. A peine formé, ce projet fut mis en voie d'exécution ; mais la noblesse

dauphinoise, qui, dans sa juste susceptibilité nationale, voyait avec les craintes les plus vives l'introduction des Français, parvint à l'ajourner et à le faire échouer dans sa première combinaison.

Ce succès obtenu, pour empêcher que les archevêques ne revinssent à la charge, les barons conseillèrent au faible Humbert de se marier afin de laisser le duché à des héritiers de son sang, et ils lui proposèrent la belle Jeanne de Bourbon. Lui conseiller et lui persuader c'était tout un. Humbert envoya demander Jeanne, et le duc son père la lui accorda avec empressement.

Les archevêques semblaient donc battus; mais ils étaient hommes de ressources : Philippe de Valois, averti par eux, écrivit sur-le-champ au duc de Bourbon, et l'engagea vivement à rompre ce mariage, en lui donnant sa parole royale que Jeanne épouserait celui de ses enfants que le dauphin choisirait pour successeur. De son côté, Henri de Villars employa ses armes secrètes pour parer ce coup : il avait placé auprès d'Humbert, en qualité de confesseur, un de ces êtres vils à force de souplesse, et précieux à force de dextérité, qu'emploient souvent les hommes puissants, et qui deviennent dans des mains habiles d'excellentes machines politiques. Le chartreux Birel tenait tous les fils de l'intelligence infirme du dauphin, en sorte qu'Henri de Villars n'avait qu'à faire un signe pour imprimer le mouvement à cet automate. Par ses ordres, Birel commença à lui persuader de quitter le monde et de se retirer

dans un cloître. Il lui dicta ensuite un vœu éternel de continence, et mania si bien son esprit malade au gré des archevêques, qu'il l'amena successivement à consentir à ce que Charles, petit-fils de Philippe de Valois, lui succédât, non-seulement dans son duché, *mais encore dans l'amour qu'il avait eu pour Jeanne de Bourbon*[1].

Ces trois points gagnés, Henri de Villars se hâta de prévenir le roi de France, qui envoya, sans perdre de temps, en Dauphiné, l'évêque de Noyon, chancelier de France; Pierre de La Forêt, chancelier du duc de Normandie, et Guillaume Flotte, seigneur de Revel. Ces plénipotentiaires arrivèrent à Tournon le 14 février 1348. Une conférence préliminaire eut lieu pour la forme entre eux et les émissaires de Villars, et le lendemain ils passèrent le Rhône, et vinrent à Romans. Malgré le soin qu'on avait pris de cacher l'objet de leur voyage, il transpira au dehors, et les Dauphinois, toujours fortement opposés à une intrigue qui allait les soumettre à un gouvernement étranger, essayèrent encore d'en rompre la trame en enlevant tout à coup Birel, celui qui l'avait ourdie. Mais ce coup d'audace, comme

1. « Cependant l'archevêque de Lyon, qui savoit que Birel lui avoit fait faire vœu de continence, en avertit Philippe de Valois; aussitôt celui-ci le presse de mettre à effet ce qu'il avoit promis à la France. Le dauphin désira que Charles (V), fils du duc de Normandie, fût son donataire, et que ce jeune prince ne lui succédât pas seulement en sa terre, mais aussi en l'amour qu'il avoit eue pour Jeanne de Bourbon, et qu'il l'épousât C'étoient des pensées que ceux qui étoient dans sa confidence lui donnoient pour l'approcher de toutes celles du roy et pour en justifier le procédé devant tous les peuples.» (Chorier, *Hist. génér. du Dauphiné*, t. II, p. 329 et suiv.)

la plupart des grandes mesures féodales, manqua faute d'ensemble et de persistance. Birel revint auprès du dauphin, et, le 30 mars suivant, lui tint la main pour signer un acte ainsi conçu :

« Notre seigneur Philippe[1], roi de France; Jean, son fils aîné, duc de Normandie, et Humbert, dauphin de Vienne, chargés, par leur droit naturel, de veiller au gouvernement de la chose publique, ayant considéré qu'il leur convenait en cette qualité de porter constamment leurs sujets dans leur cœur, et de s'appliquer avec soin de les couvrir du bouclier de la justice afin qu'ils vécussent à l'ombre de la paix; car le vieil ennemi qui rôde sans cesse autour de nous s'efforce d'entraver partout les bonnes inspirations; et telle est la fragilité de l'existence humaine que le temps manque souvent pour accomplir les desseins utiles, ont résolu d'exécuter promptement un projet qui intéresse le bonheur et la tranquillité de ceux que le ciel leur a donnés à gouverner. Il n'est pas douteux, en effet, que dans un cas comme celui-ci, qui se présente tout à coup et pour lequel on n'avait pas d'idée arrêtée, ce ne soit l'inspiration de Dieu elle-même qui en accélère la conclusion. Nous donc, dauphin du Viennois, ayant mûrement pesé les raisons qui précèdent, et voyant qu'il n'a pas plu à la volonté divine, à laquelle rien ne résiste,

1. « Philippus D. G. Franciæ rex et Joh. ejus primogenitus dux Normandiæ et Humbertus delph. Vienn. principes seculi regimini rei publicæ præsidentes. . . . » (Valbonnais, *Mém. pour servir à l'hist. du Dauphiné*, t. I, p. 618.)

que nous eussions des héritiers légitimes pour rendre après nous la justice à nos peuples, et faire fleurir dans notre Dauphiné la paix et la concorde; craignant en même temps que si la grâce à jamais bénie du Saint-Esprit ne nous aidait à y pourvoir, les terres de notre duché ne fussent livrées après notre mort (il avait trente et un ans) à de déplorables divisions et à des troubles dangereux, ce dont le ciel nous préserve! nous avons résolu, sous l'inspiration du Seigneur, en qui repose toute notre espérance, de placer sous le bras puissant de l'illustre roi de France, et de sa postérité, notre Dauphiné, nos vassaux et nos terres, afin que, protégés par sa forte main, ils goûtent la paix et les précieux avantages de son gouvernement juste et bon. C'est pourquoi, après avoir pris en considération notre parenté, et nous être éclairé de l'avis mûrement réfléchi et du consentement des prélats, des barons, des nobles et des autres prud'hommes parmi nos fidèles sujets, nous rapportons certaines dispositions faites il y a quelques années [1], par lesquelles nous donnions le duché au seigneur Philippe, second fils du roi de France, et avons donné et donnons à Charles, fils du duc de Normandie, qui a été choisi par son père et son grand-père, et lui cédons à perpétuité, par donation irrévocable et héréditaire, faite solennelle-

1. « Il y eut un premier acte le 23 avril 1343 (Leibniz, *Codex juris gentium diplomaticus*, t. 1, p. 158), celui-là est publié; un second l'année suivante (voir Valbonnais, *Mém. pour servir à l'hist. du Dauphiné*, t. 1, p. 176), et enfin un troisième en 1349.

ment entre vifs, notre Dauphiné de Viennois, le duché de Champsaur, la principauté de Briançon, le marquisat de Sésanne, les comtés de Vienne, d'Albon, de Graisivaudan, d'Embrun, de Gap, les baronnies de Latour, de Valbonnais, de Fucigny, de Montauban, et généralement toutes les terres, comtés et baronnies à nous appartenant. *Nous voulons que le seigneur Henri de Villars, archevêque et comte de Lyon, continue à retenir l'exercice du plein pouvoir que nous lui avons confié, et qu'il en jouisse sa vie durant comme vicaire du Dauphiné*, protestant, nous, dauphin, solennellement et expressément, que si tout ce que nous venons de stipuler n'est pas exécuté complétement et à la lettre par le seigneur roi et le duc son fils, les présentes dispositions seront considérées, de plein droit, comme nulles. »

Cette pièce, échantillon précieux de la diplomatie du quatorzième siècle, qui marchait toujours le front hypocritement couvert d'un voile religieux, n'était d'un bout à l'autre qu'un travestissement complet de la vérité. A peine l'eut-on publiée qu'un démenti sérieux fut donné à l'un des plus puissants motifs allégués au nom du dauphin. On lui faisait dire qu'il n'avait pas d'héritiers légitimes, et Jean de Châlons, sire d'Harlay, son cousin, se présenta son titre à la main, et réclama la succession. Peut-être dans sa démarche, fort naturelle d'ailleurs, devons-nous voir un dernier effort tenté par les Dauphinois pour éloigner l'étranger; mais, s'il en était

ainsi, comme semble le prouver la promptitude qu'on mit à traiter avec le sire de Harlay, les Dauphinois avaient compté sans l'égoïsme inhérent à la race noble. Ce compétiteur ne songea dans cette affaire qu'à ses intérêts personnels et se hâta d'accepter les offres magnifiques du duc de Normandie, qui lui donna, pour sa renonciation aux droits qu'il avait sur le Dauphiné, deux mille livres de rente sur le duché, douze mille florins comptant, mille florins d'or de rente perpétuelle, deux mille cinquante-deux livres douze sous quatre deniers pour les gages de ses gendarmes, la ville de Cluses, et les châteaux de Montforchier, de Châtillon et de Luillins [1].

Le transport définitivement opéré, toutes les créatures du dauphin, se précipitant comme à une curée sur ce noble héritage, se saisirent aussitôt de l'argent et des emplois : Henri de Villars, l'âme du complot, conserva le pouvoir souverain. L'année suivante, Humbert, conduit par Birel, passa pour toujours le seuil des frères prêcheurs, et Charles de France, qui n'était qu'un *enfant*, après avoir fiancé, pour acquitter la promesse de son grand-père, la belle Jeanne de Bourbon, vint prendre possession du Dauphiné, et remercia ceux qui le lui donnaient en se mettant à genoux devant Henri de Villars, archevêque de Lyon, et Bertrand de La Chapelle, mé-

1. Corps universel diplomatique, t. I, p. 252.—Jos. de La Pise, *Tableau des princes et principautés d'Orange*, p. 100. — Déjà au mois de juin 1344 Jean avait accordé par lettres patentes, à Béatrix sa mère, à qui revenait le duché comme la plus proche parente du dauphin, mille livres de terre à héritage. (Corps univ. diplom., t. I, part II, p. 227.)

tropolitain de Vienne, et en se reconnaissant leur vassal[1].

Telles furent les manœuvres employées pour réunir le Dauphiné à la France; tel est l'acte en vertu duquel ce noble pays fait partie de la monarchie actuelle.

Une année auparavant, Philippe, toujours malheureux, avait perdu Calais, et ce nouvel échec était devenu un prétexte pour demander encore des subsides : ils lui furent accordés en Languedoc, bien que de très-mauvaise grâce, parce qu'on espérait que la trêve ménagée entre les deux couronnes dès le mois de septembre 1347 par les soins du pape Clément VI, mettrait fin à cette royale mendicité. Le pays, du reste, était si complétement épuisé par ces longues guerres, qu'il aurait été impossible de glaner encore de l'argent. Bientôt il ne put même nourrir ses habitants. La guerre avait engendré la famine, la famine à son tour engendra la peste. Apportés du Levant dans les ports d'Italie, les germes mortels pénétrèrent en Provence par Avignon, où la cour papale attirait un grand concours d'étrangers, et y développèrent sous ce ciel ardent une effroyable contagion. Dans la plupart des cités il n'échappa qu'un habitant sur dix; Narbonne perdit trente mille personnes; de douze consuls, Montpellier n'en conserva que deux; et durant seize mois le fléau se promena lentement de la Durance à la

1. Chorier, *Hist. gén. du Dauphiné*, t. II, p. 377.

Garonne, emportant, partout où il passait, les deux tiers au moins de la population. Quel que soit l'instinct de destruction de l'homme, il s'endort momentanément dans les grandes calamités. La terreur de la peste, qui pesait sur tous les esprits, amena la prolongation de la trêve. Cependant au moment même où le vent d'autan jetait jusque sur la frontière de Guienne le souffle de cette épouvantable mortalité, on y entendait le choc des lances au mépris de la peste et de la trêve. Les Anglais essayaient, sous le commandement de Stafford, de surprendre Moissac, se cantonnaient à La Française, détruisaient Montcabrier, reprenaient Saint-Antonin, et menaçaient sérieusement la ville de Toulouse, tandis que le comte d'Armagnac, capitaine-général pour la France, le comte de Foix, le connétable de Bourbon et le maréchal de Clermont se préparaient sérieusement à la guerre, et déployaient leurs bannières, la trêve n'ayant pu être renouvelée.

On assure[1], et cela semble assez probable, qu'Edward désirait la paix et qu'il offrit de faire des sacrifices pour l'obtenir; mais Jean, le duc de Normandie qui avait succédé à son père, refusa obstinément de renoncer à son droit de suzerain. Alors, en 1455, le monarque anglais tenta un effort vigoureux pour l'y contraindre. La France fut attaquée en même temps au nord et au midi, avec toute la barbarie du quartorzième siècle. Pendant qu'Edward

1. Lingard, *History of England*, t. IV, chap. II.

désolait la Picardie, le prince de Galles, son fils aîné, appelé le prince Noir (Black prince), passa avec sa sombre armure sur les sénéchaussées franco-languedociennes, comme le démon de l'incendie et du ravage. Plus cruel que la peste, tout ce que le fléau avait épargné dans sa rage aveugle, il le mit à feu et à sang depuis les Pyrénées jusqu'à la Garonne. Il y avait cent vingt-six ans que les flammes allumées par les Français étaient éteintes, lorsque la torche anglaise vint pétiller après plus d'un siècle de trêve au-dessus des toits de nos pères. Voulez-vous savoir le mal qu'elle y fit? Écoutez le prince Noir lui-même :

« Il avait été résolu, de l'avis de tous nos conseillers et des barons de Gascogne, que nous irions vers le comte d'Armagnac, chef des guerres de notre ennemi, et son lieutenant dans le pays du Languedoc, qui avait détruit et grevé les hommes liges de notre seigneur. Nous entrâmes donc dans la terre de Juillac, où l'on ne nous opposa nulle résistance, et chevauchâmes ensuite à travers l'Armagnac, ravageant et pillant le pays, ce qui réjouissait fort nos hommes liges[1]. De là nous vînmes dans la vicomté de La Rivière, d'où, après avoir parcouru les comtés d'Astarac et de Comminges, nous arrivâmes sous les tours d'une

1. « Reverent pière en Diex et très-foiable amy, voillez savoir que puis la feisance de nos d'arreins lettres queux nous vous envoiasmes, accordé est par avys et conseil de tous les seigneurs esteauntz entour nous et de seignours et de barons de Gascoigne par cause que le counte d'Eminake estoit cheveteyn des guèrres notre adversaire et son lieutenant en tut la pais de Lange de Oke, etc. » (Robert d'Avesbury, p. 210.)

ville appelée Samatan[1], qui est la plus forte du pays. Les habitants l'avaient évacuée à notre approche. N'y trouvant plus personne, nous poussâmes à travers le comté de l'Isle jusqu'à une lieue de Toulouse, où s'était enfermé le seigneur d'Armagnac avec d'autres barons nos grand ennemis. Étant restés là deux jours à faire le dégât, nous traversâmes la Garonne et l'Ariége, qui sont deux rivières d'un passage assez rude, sans perdre beaucoup de monde, et logeâmes la nuit à une lieue de l'autre côté de Toulouse. Cette riche et plantureuse contrée foisonnait de bonnes villes et forteresses qui furent prises et brûlées. Nous nous portâmes ensuite sur Avignonet, grand et fort château qui ne put résister, et sur Castelnaudary, où toute l'armée se logea et demeura le jour de la Toussaint. De cette ville on nous fit prendre le chemin de Carcassonne[2]. Maints grands chieftains et gendarmes et gens des communes étaient dans ses murs. Car, au bruit de notre arrivée, presque toutes les populations du pays toulousain s'y étaient venues réfugier; mais en voyant nos bannières tous quittèrent la nouvelle ville et gagnèrent l'ancienne, qui est un fort château. Nous y séjournâmes deux jours, et le troisième mîmes le feu partout et détruisîmes les maisons jusqu'aux fondements. Pareille chose eut

1. Et non pas Saint-Bertrand, comme dit Dacier dans son Commentaire de Froissart. — « Seint Matan auxi graunt ville come Norwiche (Norwick). » (Rapport au roi du 23 novembre 1355, de John de Wyngfeld. — Avesbury, p. 210, 226.

2. « Carcasoun est plus graunt, plus fort et plus beale que York. » (Idem, p. 220.)

lieu à Narbonne [1], que le vicomte nous abandonna pour se retirer dans le château avec cinq cents hommes d'armes. Nous étions encore dans la cité, lorsque le saint père envoya vers nous deux évêques; lesquels nous firent demander un sauf-conduit que nous ne voulûmes point leur octroyer, car nous n'avions pas le dessein d'entrer en négociations avant de connaître la volonté de notre très-honoré seigneur et père le roi. Un conseil fut tenu en ce lieu pour savoir de quel côté il convenait de se diriger; mais ayant appris par nos prisonniers et nos espions que les ennemis étaient assemblés et en marche pour nous combattre, nous revînmes sur nos pas dans l'espoir d'avoir bataille : mais ils rentrèrent dans Toulouse. Nous les poursuivîmes à marches forcées et vînmes passer la Garonne au-dessous de Narbonne, où nous attendîmes toute la journée. La nuit suivante on nous annonça que tous les chefs de nos ennemis, le comte d'Armagnac, le connétable de France, le maréchal de Clermont, le prince d'Orange et plusieurs autres barons de ces contrées arrivaient de Toulouse et s'étaient venus loger à deux lieues de notre arrière-garde. Nous envoyâmes donc messire John Chandos Burghveh et Thomas de Felleton à la découverte avec environ trente glaives. Ils eurent affaire assez vivement à l'ennemi, qui, à la suite de l'escarmouche, se replia vers son campement et se dirigea sur Lombez et Sauveterre. Les ayant suivis, nous nous logeâ-

1. « La ville de Nerbone est poi meyndre de Loundre. » (Idem.)

mes si prés d'eux que nous pouvions apercevoir leurs feux de notre camp. Il n'y avait entre nous qu'une grande et profonde rivière dont ils avaient rompu les ponts. Nous avions envoyé nos gens pour les rétablir et étions armés avant le jour, quand on vint nous dire que les communes se retiraient et que les chieftains s'étaient enfermés dans la ville de Gimont. Nous retournâmes dès-lors à nos tentes et reprîmes, après avoir tenu conseil, le chemin de nos marches. »

Telle fut la course célèbre de 1355. Le prince Noir avait en outre mis le feu à cinq cents métairies [1], et frappé les esprits d'une terreur si grande qu'en entendant dans le lointain le galop de ses chevaux, les bourgeois de Montpellier brûlèrent les faubourgs et envoyèrent tous les écoliers de l'Université et les classes pauvres de la campagne et de la ville chercher un refuge à Avignon. L'apparition de cette masse éplorée consterna le pape. Il se crut perdu, et, tandis que la foule élevait vers le chef suprême de la chrétienté des mains suppliantes, le débile vieillard allait s'enfermer dans son palais et en faisait revêtir les portes d'épaisses lames de fer.

Quand les Anglais eurent quitté la rive gauche de la Garonne, ils assiégèrent et successivement prirent sur la rive droite et vers la Dordogne, sous le com-

1 « Non solum enim quingentas *villas rurales* sed etiam *quamplures* magnas civitates et villas muratas dictarum terrarum cepit et per incendium devastavit. » (Avesbury, p. 210.)

Lingard (*Hist. of England*), faute d'avoir bien lu ce texte, dit que le prince détruisit *cinq cents villes*.

mandement de Chandos et du comte de Warwick, Port-Sainte-Marie, Clairac, Tonneins, Saint-Pierre, Castel-Sagrat, Brassac et dix-sept châteaux, parmi lesquels on remarque ceux de Castel-Cuillier, Buzet, Lévignac, Bouloc, Montjoie, Fraissinet, Chalus, Montendre, Bénévent, Lustrac, Plazac et Montrevel. Chandos demeura dans Castel-Sagrat avec trois cents glaives[1], autant de fantassins et cent cinquante archers, et ne tarda pas à aller chevaucher devant Agen, où il brûla les moulins et le pont. Monseigneur Jean d'Armagnac et le sénéchal d'Agenais voyaient bien la fumée à travers les meurtrières; mais ils ne voulurent pas montrer la tête, quoique Boucicault leur eût amené trois cents glaives. Outre ces corps détachés sur la Garonne, les Anglais avaient vingt-six hommes d'armes et vingt-six archers à Cognac, trois cents glaives, vingt-six archers et deux cents piétons à Taillebourg, Tonnay et Rochefort, sous les ordres du sire de Montferrand et du captal de Buch; cinq cents glaives, deux cents servants et trois cents archers commandés par les comtes de Suffolk, d'Oxford, de Salisbury, et le seigneur de Mucidan, vers Rocamador, dans le haut Querci; la cavalerie de Warwick sous Marmande, occupée à détruire les vignes; le sire de Pomiers à Fronsac, et les gens du prince Noir, avec les routiers de Bernard d'Albret, disséminés autour de Saint-Émilion et de Libourne[2].

1. Fantassins.

2. « Très chier seigneur et très-fyable en droits de novels puis vostre departir voillez savoir que sount pris et renduz vi villes encloses, c'est

La campagne s'ouvrit, le 24 avril 1346, dans la Gascogne par la soumission volontaire des seigneurs de Caumont, de Galard, de Limeuil, de Gragnel, de G. et de B. de Durfort, du Maz, et de trente châteaux, villes closes ou forteresses. Warwick emportait en même temps Mirabel en Querci, et le captal de Buch Périgueux [1].

Les connaissances militaires étaient dans un tel état d'enfance, qu'au lieu de réfléchir à l'improbabilité du retour du prince dans un pays déjà ruiné, et de concentrer ses forces sur la frontière pour l'observer et l'arrêter au besoin, le comte de Poitiers, lieutenant du roi de France, réunit, l'année suivante, dans le Toulousain, toutes les milices du Languedoc, de l'Armagnac, du Querci, du Périgord, de l'Auvergne, du Limousin et du Berri. Il arriva donc ce qui devait arriver infailliblement, c'est que le prince Noir, voyant ces dernières provinces dégarnies de troupes, s'y jeta tout à coup avec ses Gascons. Il avait avec lui deux mille hommes d'armes, six mille archers, et quinze cents brigands, qui, remontant les vallées du Querci, se mirent à recommencer fort à leur aise la besogne de l'année précédente. Ne trouvant aucune résistance, ils chevauchèrent ainsi, en pillant le pays et dévastant tout sur leur passage, jusqu'en Auvergne. Lorsqu'ils rencontraient une ville, ils s'y rafraîchis-

assavoir, etc.» (Lettre de John de Wyngfeld à sir Richard Stafford, 22 janvier 1356.)

1. Avesbury, p. 210.

saient deux ou trois jours, prenaient ce qu'ils pouvaient emporter, et gâtaient ensuite les vivres, défonçaient les tonneaux et brûlaient les grains pour que l'ennemi ne pût vivre en les poursuivant. De l'Auvergne ils rentrèrent rapidement dans le Berri, reconnurent en passant Bourges et Issoudun; mais voyant ces villes bien gardées, le prince Noir se dirigea sur Romorantin, qu'il gagna d'assaut. Là, il apprit que le roi de France accourait vers la Loire avec une armée formidable. Le brave Chandos lui conseilla alors de revenir promptement à Bordeaux par le Poitou, et le prince, qui ne connaissait pas le pays, et qui ne paraît pas avoir eu de bons guides, s'achemina au hasard vers Poitiers. L'avant-garde française, qui craignait que les Anglais ne lui échapassent, les avait déjà dépassés sans le savoir, lorsqu'un samedi matin trois grands barons du Nord, Raoul de Coucy, monseigneur de Craon, et le sire de Joigny ayant pris les bois pour arriver plus vite, aperçurent des cottes de mailles qui brillaient à travers les bruyères, et, reconnaissant les Anglais, mirent les heaumes, et fondirent sur eux la lance baissée. Le vaillant Raoul de Coucy était si échauffé qu'il arriva avec sa bannière jusque dans les rangs des Anglais qui attendaient rangés derrière les taillis le rapport de leurs éclaireurs. Il y eut un rude combat; mais à la fin Raoul fut pris, et de ses hommes peu se sauvèrent. Le prince fit publier aussitôt à son de trompe que nul ne s'écartât de la ligne des maréchaux, et, avançant pas à pas avec la plus grande

précaution, il vint camper, en suivant les hauteurs, à deux petites lieues de Poitiers. Sur le soir, le captal de Buch s'empressa d'aller faire une reconnaissance, et vit toute la campagne couverte de tentes françaises. Les guettes des deux armées se touchaient presque : aussi elles furent bien gardées cette nuit-là. Le dimanche matin, le roi Jean, ayant entendu la messe dans son pavillon, ordonna de déplier les bannières, et de marcher en avant au nom de Dieu et de saint Denis. Les trompettes sonnèrent alors à la fois dans tous les rangs, et ces masses d'hommes d'armes mettant leurs bassinets et montant à cheval vinrent se ranger sous leurs bannières respectives qui ondulaient au vent. Ce fut un magnifique spectacle que celui qu'offrirent en ce moment ces riches armoiries, ces armures étincelantes, ces pennons aux mille couleurs qui se confondaient dans la plaine. Là était toute la fleur de France, car le noble ou l'écuyer qui aurait gardé la maison ce jour-là se serait cru déshonoré. Bientôt, à la voix du connétable et des maréchaux, l'armée se forma en trois corps de bataille, fort chacun de seize mille hommes, et conduits, le premier, par le duc d'Orléans; le second, par le duc de Normandie et ses deux frères. Le roi, qui s'était réservé le commandement du troisième, parcourut peu après les rangs monté sur un cheval blanc, en disant d'une voix ferme :

« Quand vous êtes à Paris, à Chartres, à Rouen, ou à Orléans, vous menacez fort les Anglais en paroles, et souhaitez toujours être devant eux le bas-

sinet en tête : les voilà maintenant. Je vous les livre, et, si vous voulez venger les injures qu'ils vous ont faites, vous le pouvez ; car nous allons combattre. »

— « Dieu nous aide, sire! répondirent ceux qui purent l'entendre, car nous y ferons de notre mieux. »

Sur ces entrefaites, trois chevaliers, qu'il avait envoyés à la découverte, fendirent la foule, et le noble Eustache de Ribeaumont lui rendit compte de leur mission en ces termes :

« Sire, nous avons reconnu les Anglais; j'estime qu'ils n'ont pas plus de deux mille hommes d'armes, quatre mille archers, et quinze cents brigands. Ils sont campés en forte position et ne présentent qu'un seul front de bataille, autant que nous avons pu en juger, mais disposé habilement ; car on les voit rangés le long d'un chemin fortifié derrière les haies et les buissons, qui sont en outre bordés d'une ligne d'archers. Or il est impossible de faire un pas dans ce chemin sans les avoir à droite et à gauche, et le chemin lui-même n'a qu'une issue qui donnerait à peine passage à quatre hommes d'armes marchant de front. Au bout du défilé, entre des vignes et d'épais buissons où l'on ne peut arriver à cheval, on aperçoit leurs hommes d'armes qui ont mis pied à terre, couverts par un double rang d'archers étagés en forme de herse, laquelle herse ne sera pas facile à rompre.

— » Comment passerons-nous donc à votre avis? demanda le roi.

» — A pied, sire, sauf trois cents chevaliers des mieux armés, des mieux montés et des plus braves de votre ost, pour enfoncer la phalange de ces archers. Le reste doit suivre en colonne serrée, et combattre pas à pas et corps à corps avec l'ennemi. C'est le seul conseil que je vous puisse donner ; si quelqu'un en sait un meilleur, qu'il parle. »

Le roi allait suivre cet avis, et déjà l'armée s'ébranlait, quand voici le cardinal de Périgord qui accourt à bride abattue, avec sa barrette et sa robe rouge, et qui, tombant à ses genoux, le supplie d'attendre jusqu'au lendemain et de ne pas jouer d'un seul coup la fortune de la France avant qu'il n'ait parlé au prince Noir pour l'amener à un accord. Jean y consentit, avec répugnance toutefois : mais le cardinal eut beau aller et venir d'un camp à l'autre pendant vingt-quatre heures, il ne put accomplir sa mission de paix ; parce que Jean, non content de la restitution du butin, et de l'engagement du prince de ne pas porter les armes pendant sept ans contre la France, voulait qu'il se rendît prisonnier avec cent des siens, et que le prince préféra un combat sans espoir au déshonneur [1]. La bataille eut donc lieu, et peu de jours après le comte d'Armagnac en écrivit ainsi l'issue aux peuples de son gouvernement :

« Chers amis, avec la plus grande tristesse et la plus vive douleur dont mon cœur pût être navré, je

1. Froissart, *Chron.*, chap. 339 et suiv.

vous fais savoir qu'il y a eu huit jours lundi que monseigneur le roi s'est battu contre le prince de Galles, et qu'il a plu à Dieu de permettre qu'il ait été déconfit et pris, quoiqu'il ait eu par sa bravoure l'honneur de la journée. Il a reçu deux blessures au visage, et monseigneur Philippe, son dernier fils, a été fait prisonnier avec lui. Monseigneur le duc de Normandie, monseigneur d'Anjou et de Poitiers et monseigneur le duc d'Orléans *se sont sauvés par l'ordre du roi*, qui est ou sera dans trois jours à Bordeaux [1]. »

A la fin de sa lettre, le comte d'Armagnac, en sa qualité de lieutenant du roi, convoquait à Toulouse les états-généraux des trois sénéchaussées. Or, selon le récit des historiens d'outre-Loire, ces états furent si vivement émus du désastre de Poitiers, qu'ils décidèrent, après les premières mesures de sûreté générale, qu'on ne porterait « ni or, ni argent, ni perles, ni vair, ni gris, ni *autres cointises*, jusqu'à ce que le roi sortît de prison [2]. » Telle est la version convenue. Maintenant voici les faits. C'est le receveur-général des subsides qui va nous les apprendre lui-même.

1. « Cars amics, ab la plus gran tristor et dolor de cor que avenir nos pogués vos fau assaber que dilus ac VIII jorus que lo rei mossenhor se combattet ab lo princep de Gualas », etc... (De Moissac, 1er octobres 1356. — Archives municipales de Nîmes.)

Une partie du texte de cette pièce a été publiée par notre savant ami et collègue M. Lacabane en 1834.

2. Chronique de Guill. de Nangis traduite par le petit chroniqueur de Saint-Denis et paraphrasée par Nicole Gilles, *Le Rosier historial*. — Bouchet, dans ses Annales. — D. Vaissète, *Hist. gén. du Languedoc*, t. IV, p. 574, note 24, s'est moqué avec raison des amplifications ajoutées par Paul Diacre, Émile Andocque et Benedicty.

Le 29 octobre (1356), il écrivait à la chambre des comptes de Paris :

« Je vous ai dit dans une autre lettre comment les gens des trois états du pays de par deçà ont été assemblés par M. d'Armagnac, et comment ils ont présenté, pour faire guerre contre les ennemis du roi notre seigneur, cinq mille glaives et six mille sergents, et ont depuis ordonné que cette aide sera pour un an, à partir du premier jour de novembre prochain, et en outre ont remis le nombre de six mille sergents à pied qu'ils avoient présentés à cinq mille sergents à cheval, dont deux mille arbalétriers, deux mille pavésiens, et mille sergents. Et pour la finance ont accordé les nobles, pour eux et pour leurs terres et les gens de bonnes villes, que tout homme et toute femme de confession (âgés de douze ans), excepté gens mendiants, payeront chacun trois deniers la semaine; et ceux qui ont meubles et possessions payeront pour cent livres tournois de meubles deux deniers par semaine, et pour cent livres tournois de foncier un demi-tournois la semaine, jusqu'à la somme de vingt mille livres prise sur le mobilier, et de pareil total levé sur les propriétés foncières, nonobstant les trois deniers de capitation. Toutefois, comme il convient que les nobles soient au service du seigneur roi en la guerre, ils ne payeront pour meubles, ni pour héritages, et n'auront à solder pour eux, leurs femmes et leurs enfants, que trois deniers tournois par semaine et par tête. Et d'accorder cette aide sont tous d'avis,

excepté le pays d'Agenois, qui ne payera rien, et le comte de Foix qui n'a envoyé personne. Les gens d'église n'ont encore consenti à aucune finance, parce qu'ils veulent en obtenir la permission du pape. Ce qui fera, je pense, que le comte d'Armagnac ira ou mandera bientôt quelqu'un à Avignon.

» En octroyant ces deniers, les gens des états ont exigé la refonte des monnoies[1]. »

Ici déjà nous voyons poindre au milieu du vague laissé à dessein dans les phrases une partie de la vérité. Le clergé tout entier refuse de comparaître aux états; l'Agenais et le comté de Foix ont suivi cet exemple, et il n'est guère probable que les pays plus reculés, tels que le Périgord, le Limousin et le Rouergue, aient cru devoir répondre à l'appel du comte d'Armagnac. Cette lettre suffirait donc seule pour démontrer l'inexactitude des rapports qui ont été faits sur cette assemblée; mais on sait d'une manière incontestable qu'elle ne fut rien moins que solennelle. Quelques comtes, barons et consuls voisins y vinrent seuls[2]. Ils s'engagèrent bien, ainsi qu'il a été dit, pour les absents; mais cet engagement fut purement verbal, et, ce qui le prouve, c'est qu'il n'eut aucun effet, et que l'assemblée, réunie cinq mois plus tard à Béziers, ne répondit aux demandes de subsides qu'en réclamant la diminution du prix des monnaies. Il faut bien le dire, du reste, en dépit

1. Mémorial de la Chambre des comptes, C, fol. 91, v°. — Ordonnances des rois de France, t. III, p. 109.

2. Même volume, préface, p. 54.

des idées acceptées jusqu'ici sur ce point; mais les Aquitains s'inquiétaient fort peu du roi Jean et de sa captivité, et la première, l'unique pensée des assemblées tenues à cette époque fut la défense du pays. On n'en peut donner un exemple plus éclatant, plus honorable pour la mémoire de nos pères que la résolution des états de l'Auvergne. Ils avaient été convoqués à Riom par l'invitation pressante du régent, afin d'accorder des troupes et surtout des subsides. Après avoir entendu les lamentations de Guillaume de Séris, bailli du roi, sur le malheur de sa majesté, ils tinrent plusieurs séances, mais dans lesquelles on ne décida rien. Enfin, le 29 décembre, une assemblée très-nombreuse s'étant réunie à Clermont, dans le couvent des Jacobins, arrêta d'abord que, pour accélérer la marche de ses travaux, une commission de dix-huit personnes, composée de six membres de chaque ordre, délibérerait à part, en présence du bailli, sur ce qu'il convenait de faire dans la conjoncture présente, et communiquerait ensuite aux états ce qui aurait été décidé dans son sein. Peu de jours après, les dix-huit élus présentèrent leur rapport; et, conformément à leurs conclusions, l'assemblée convint, d'une voix unanime :

« De nommer une commission permanente de six députés, deux de chaque ordre, pour assister le bailli de l'Auvergne, qui aurait à faire les fonctions de capitaine jusqu'à ce qu'on en eût élu un;

» De mettre sur pied quatre cents glaives qu'on

ne pourrait augmenter sans le consentement des états ;

» Et de lever, pour entretenir ces troupes, un subside composé de la moitié d'un dixième et demi des revenus du clergé, de ses bénéfices, ou de ses biens patrimoniaux ; de pareille taxe pour la noblesse, et de quinze écus par deux cents feux que les communautés auraient à payer tous les ans.

» Les consuls des villes et les habitants des campagnes, disaient les états, imposeront ce subside et ordonneront à leurs dépens, dans chaque paroisse, un *prud'homme* qui le lèvera, et qui en portera les deniers au receveur particulier. On choisira des députés des trois états qui seront chargés de faire l'estimation des biens d s gens de l'Église et des nobles, et qui fixeront le subside que chacun doit payer dans la paroisse où il fait sa résidence, eu égard aux biens qu'il a dans les autres paroisses de l'Auvergne. Ils feront cette estimation en présence du prévôt et autres justiciers, et des curés, s'ils le jugent nécessaires, et ils éliront ceux qui doivent toucher le subside de chaque paroisse pour le porter au receveur.

» Ce subside sera employé *en entier* à la défense du pays, et e receveur-général ne pourra faire aucun payement que par l'ordre du capitaine et de ses conseillers. »

Une aide avait été consentie l'année précédente, mais les états défendirent de la payer ; et, comme le receveur royal se récriait au nom du régent Charles,

ils se chargèrent tranquillement de toute la responsabilité[1].

Ces dispositions étaient générales. Une circonstance heureuse en elle-même vint les rendre encore plus mauvaises. Le 23 mars 1357, le prince Noir, en emmenant son prisonnier en Angleterre, avait conclu avec lui une trêve de deux années. Les peuples de la langue d'Oc s'attendaient donc à vivre quelque temps paisibles, lorsque, vingt-deux jours après, le comte d'Armagnac arriva à Toulouse pour continuer la levée de la capitation octroyée le mois précédent à Béziers; bien qu'il eût été formellement stipulé que ce subside serait suspendu s'il advenait paix ou trêve. Le comte ne croyait pas que les Toulousains se rappelassent cette condition, mais ils avaient aussi bonne mémoire que lui; aussi, à peine eut-il mis le pied au château Narbonnais, qu'ils coururent aux armes et attaquèrent le vieux manoir comtal avec une vigueur extraordinaire. Les pierres et les flèches embrasées pleuvaient si épaisses sur les murs, que le comte, pâle de peur, s'évada la nuit, abandonnant ses officiers au courroux populaire. Les Toulousains vainqueurs mirent le feu au château Narbonnais et aux maisons des fonctionnaires français, et en massacrèrent quelques-uns. Puis cette sédition finit comme finissaient toujours les actes de ce genre, c'est-à-dire que le comte d'Armagnac, qui avait fui le péril, et qui se tint éloigné

1. Ordonnances des rois de France, t. I, préface, p. 59 et suiv.

tant qu'il dura, revint quand tout fut apaisé, et se montra d'autant plus impitoyable qu'il avait été moins ferme dans la crise [1].

On aurait eu besoin cependant d'un homme de tête et de courage; car la cessation des hostilités venait de produire une paix pire que la guerre. Quand les deux rois eurent en effet plié leurs bannières, et que les gonfanons des barons gascons et languedociens, roulés autour de la lance sanglante, furent rapportés dans les salles d'armes, tout élément de trouble n'eut pas disparu. Comme ces larges flaques d'eau qui restent dans les plaines après l'inondation, il restait sur les vieux champs de bataille ces troupes nombreuses de mercenaires dont la guerre était le seul métier, l'unique moyen d'existence. Ne recevant plus de solde après la trêve, ces hommes de pillage et de sang recommencèrent les désordres des anciens routiers du douzième siècle, et mirent le pays en coupe réglée. Bien que dispersés sur les deux rives de la Loire, ils formaient, à ce qu'il paraît, une seule et même association ayant pour but le pillage à main armée [2]. Divisés en vingt-cinq compagnies, ils se

1. Nicolas Bertrand, *De gestis Tolosanis.*

2. D'une grande compaigne et estoient foison
Gent de mainte manière de male nacion;
L'un Engloiz, l'autre Escot si avoit maint Breton,
Hannier et Normant y avoir à foison.
Par le païs aloient prendre lor mansion,
Il ne demoroit buef ne vache ne mouton,
Ne char ne vin ne pain ne oie ne chappon.
Tuit pillart, murdier traïteur et larron.
(Cuvelier, *Chron. de Bertrand du Guesclin*,
Ed. Charrière, v. 7118.)

distinguaient des Jacques, alors en pleine insurrection dans le nord, en ce qu'ils obéissaient tous à des chefs nobles, nés la plupart dans l'Aquitaine[1]. Des barons, des chevaliers, des écuyers marchaient à leur tête, et parmi eux éclataient au premier rang par leur audace et leur influence Arnaud de Cervole dit l'archiprêtre, Séguin de Badefol, et Bertucat d'Albret. Les deux premiers, nés l'un dans le Limousin et l'autre dans le Périgord, donnèrent le signal du mouvement. Bientôt, tandis que Séguin de Badefol entrait dans le Languedoc et que Bertucat d'Albret commençait à parcourir la Guienne, Arnaud de Cervole[2], à la tête de quatre mille hommes, alla rejoindre Raimond des Baux, qui l'attendait en Provence, et ils se dirigèrent ensemble sur Avignon. Ce fut une terrible alarme pour les riverains du Rhône quand, le 13 juillet 1357, ils virent une masse d'hommes presque nus, portant de longues barbes et des casques pointus et couverts de rouille, apparaître tout à coup sur la rive droite et passer le fleuve sous la conduite de chefs revêtus d'armures étincelantes et de capes magnifiques sur lesquelles brillait la croix blanche. Orange et Carpentras reçurent d'abord ces hôtes avides ; de là Raimond des Baux leur montra la route d'Avignon, et il fallut que le pape

1. Froissart, p. 150. — Cuvelier, folio cité. — Le baron de Zurlauben (Mémoires de l'Académie des inscriptions, t. xxv, p. 152.— Kœnigshoven, *Chron. d'Alsace*, p. 139.)

2. L'auteur de l'*Hist. d'Aquitaine*, t. II, page 227, a cru à tort qu'Arnaud de Cervole, qu'il nomme Armand, avait ravagé le Limousin : c'est au contraire de ce pays qu'il tira ses hommes.

et les cardinaux ouvrissent leurs coffres et donnassent l'absolution à leurs pillards. Arnaud poussa, montant toujours vers le nord, jusqu'à Lyon et Langres, et revint en Provence l'année suivante, chargé des dépouilles des Bourguignons. Il avait le projet de rançonner Aix et Marseille; mais ces deux cités se défendirent si bien, qu'il passa outre et rentra peu de temps après au service de la France.

Vers cette époque, et lorsque l'archiprêtre quittait la croix blanche pour la fleur de lis, sir Robert Knowles et Bertucat d'Albret se jetaient sur l'Auvergne avec trois mille compagnons, dans l'intention d'aller rendre visite à leur tour au Saint-Siége. Heureusement pour le trésor papal, les routes étaient bien gardées. En arrivant à Brioude sir Robert trouva devant la ville le dauphin Béraud à la tête de dix mille hommes et rebroussa chemin, et Bertucat d'Albret, cerné dans des vignes auprès de Clermont, n'échappa qu'à la faveur de la nuit et par la faute de Jean, fils du comte d'Armagnac, qui voulut renvoyer l'attaque au lendemain [1].

Cette maison d'Armagnac s'était prodigieusement élevée depuis que la France avoit passé la Loire. Dépositaire presque sans interruption du pouvoir royal, elle semblait, à très-peu de différence près, l'égale des maisons souveraines d'Angleterre et de France. Une alliance princière vint ajouter encore à sa splen-

1 Rymer, t. VI. L'Auvergne était fatale aux routiers : déjà l'on sait qu'en 1185 il en resta 1700 sur le champ de bataille. (Chron. mss. du chanoine de Laon.— Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 71.)

deur : depuis quatre ans le comte de Poitiers, troisième fils du roi, était en Languedoc, assemblant les états et mendiant de l'argent de ville en ville; en 1360 il épousa à Carcassonne la fille du comte d'Armagnac et reçut en dot 100,000 florins d'or, qui provenaient, à coup sûr, des subsides payés par nos pères. A cette énorme somme il fallut joindre immédiatement des monceaux d'or pour la rançon du roi.

Edward était arrivé à ses fins et avait fait un traité dans lequel on disait :

« Charles, fils aîné du roi de France, régent du royaume, duc de Normandie et dauphin de Vienne, à tous ceux qui ces présentes verront, fesons savoir:

« Qu'après tous les débats et discords agités entre mon seigneur le roi de France et nous d'une part, et le roi d'Angleterre d'autre part :

» Pour le bien de la paix, le 8 mai de l'an de grâce 1360, à Brétigny, près de Chartres, il a été convenu ce qui suit.

» Premièrement le roi d'Angleterre, outre ce qu'il tient en Guienne et en Gascogne, aura pour lui et ses héritiers, à perpétuité et à toujours, tout ce qui va être énuméré, et il le tiendra au même titre que le roi de France et son fils et leurs ancêtres l'ont tenu avant eux, savoir :

Ce qui est en souveraineté en souveraineté, ce qui est en domaine en domaine;

» Et de cette manière, et à l'époque fixée plus bas:

» La cité, le château et le comté de Poitiers; toute

la terre de Poitou avec les fiefs de Thouars et la terre de Belleville;

» La cité et le château de Saintes et toute la terre de Saintonge par deçà et par delà la Charente;

» La cité et le château d'Agen avec la terre et les pays d'Agenois;

» La cité, le château et le comté de Périgord avec la terre et le pays de Périgueux;

» La cité et le château de Limoges avec la terre et le pays de Limousin;

» La cité et le château de Cahors avec la terre et le pays de Querci;

» La cité, le château et le pays de Tarbes avec la terre, le pays et le comté de Bigorre;

» Le comté, la terre et le pays de Gaure;

» La cité et le château d'Angoulême avec le comté, la terre et le pays d'Angoumois;

» La cité et le château de Rodez;

» La terre et le pays d'Auvergne[1].

» Les seigneurs qui tiendront des terres dans le ressort desdits lieux, tels que le comte d'Armagnac, le comte de l'Isle, le comte de Périgord, le vicomte de Limoges ou autres, feront hommage au roi d'Angleterre et seront tenus envers lui aux mêmes devoirs et servitudes qui les obligeoient au temps passé envers les rois de France.

» Il est convenu en même temps que le roi de France et son fils aîné le régent, tant en leur nom

1. Il y a *Rouvergne* dans le texte, et cette faute a été reproduite p presque tous les historiens anglais.

qu'au nom de leurs successeurs, le plus tôt que faire se pourra, sans fraude ni mauvaise foi, et au plus tard avant la Saint-Michel de 1361, délivreront et transporteront au roi d'Angleterre et à ses hoirs tous les honneurs, devoirs, hommages, allégeances, vassalités, fiefs, servitudes, reconnoissances, juridictions hautes et basses, ressorts, sauvegardes, évocations, patronages d'églises, et tous les modes de seigneuries et de souverainetés, et tous les droits qu'ils possèdent ou pouvoient posséder à quelque titre que ce soit, et tous ceux qui étoient attachés à la couronne de France.

» Ledit roi et son fils aîné manderont également par lettres patentes à tous archevêques, évêques et autres prélats, et de même aux comtes, vicomtes, barons, nobles citoyens et autres habitants des cités, comtés, terres et pays déjà nommés, d'obéir au roi d'Angleterre et à ses héritiers de la même manière qu'ils obéissoient au roi et à la couronne de France.

» Et par les mêmes lettres ils les tiendront quittes le plus explicitement possible de tous hommages, serments de fidélité, obligations, sujétions, promesses faits, en quelque façon que ce soit, aux rois et à la couronne de France.

» Le roi d'Angleterre et ses successeurs posséderont à perpétuité tous les pays cédés *comme seigneurs souverains et liges, sans y reconnoître aucune autre souveraineté ni faire aucun acte d'obéissance*, *d'hommage, de sujétion, ni être tenus à aucun service, à aucune reconnoissance envers les rois ou la couronne*

de France pour les cités, comtés, châteaux, terres, lieux et pays ci-dessus dénombrés[1].

» Le roi de France payera en outre au roi d'Angleterre trois millions d'écus d'or de rançon[2]. »

Cette convention funeste fut accueillie dans toute la langue occitane par un concert unanime de malédictions, et causa une émotion extraordinaire, dans les pays cédés principalement. Plusieurs villes protestèrent dans les termes les plus énergiques[3], et comme l'on ne change pas d'un trait de plume les idées des peuples, et que ceux des contrées méridionales se voyaient pour ainsi dire dénationaliser une seconde fois en passant sous la domination anglaise, ils résistèrent partout avec force, et l'un des signataires du traité, Jean de Boucicault, fut forcé de venir, les lettres patentes du roi à la main, mettre en possession l'Angleterre. Au même instant où il contraignait, en vertu de sa commission, le Périgord, le Limousin, le Querci, l'Agenais, le Rouergue et l'Auvergne, à devenir anglais,

1. « Sicut vicinus regis et regni Franciæ et ligeus... absque indè recognoscere superioritatem vel facere aliquam obedientiam, homagium, ressortum, subjectionem et absque facere aliquo tempore futuro aliqua servitia, recognitiones regibus vel coronæ Franciæ ac civitatibus, comitatibus, castris, terris, patriis insulis, locis et personis antè dictis vel pro aliquo eorumdem. »

2. « Tractatus pacis inter Eduardum Valliæ principem ex unâ parte, et Carolum Delphinum Viennæ ex alterâ, pro liberatione Joannis Francorum regis. » (Leibnitz, *Codex diplomaticus*, p. 208.)—Duchesne, *Hist. d'Angl., d'Ecosse et d'Irl.*, t. I, p. 684.) — Rymer, t. VI, p. 178.—Traités, t. II, p. 7.)— Il en existe trois copies manuscrites aux Archives du royaume.

3. La ville de Cahors se distingua surtout par la chaleur et le pathétique de ses doléances. (Mss. de Blondeau à la Bibliothèque royale.)

Roger Bernard (de Mirepoix) levait en Languedoc quatorze cent cinquante et un mille moutons d'or pour la rançon de celui qui démembrait ainsi la vieille Gaule; et tous ces sacrifices, qui s'accomplissaient pour ravoir un homme, n'aboutirent, en fin de compte, qu'à racheter son cadavre : car, se souciant *comme d'un bouton* de l'état affreux de la France, il n'eut rien de plus pressé que d'aller mourir follement à Londres aux pieds de la comtesse de Salisbury.

COMPAGNIES.

Avant que le nouveau roi Charles V fût solidement assis sur son trône, il s'écoula cinq années difficiles. Les compagnies, qui avaient étrangement pullulé malgré la défection de l'archiprêtre, revinrent en Provence au commencement de 1361, et se remirent à piller le pays avec une avidité que justifiait leur nom de *tard-venues*. Quoiqu'il semblât n'avoir qu'à glaner après ses cruels devanciers, Séguin de Badefol, qu'on appelait alors à cause de sa grande influence le roi des compagnons, fit une récolte abondante. Les mécréants qu'il conduisait pliaient sous le faix de leurs rapines; et cependant, plus ardents au pillage à mesure qu'ils se gorgeaient de butin, ils décidèrent gaiement qu'ils iraient voir le pape et ses cardinaux comme Arnaud de Cervole. A cette nouvelle Innocent VI jeta des cris de détresse et proclama si haut que la chrétienté était perdue, que le roi de

France envoya prier le duc de Bourbon, son cousin, d'arrêter les Tard-Venus. Celui-ci, montant aussitôt à cheval, vint avec toute la noblesse d'Auvergne, du Limousin, de Provence et du Dauphiné, leur barrer le passage, et se faire battre à plate couture à Brugnais. Le pillage, la dévastation, l'incendie, le meurtre et le viol marquèrent dès lors tous les pas des compagnons. Fiers de leur victoire, ils surprirent le pont Saint-Esprit, s'emparèrent du cours du Rhône, et rançonnèrent, comme ils le disaient, Avignon et le pape. La terreur était partout. On n'entendait parler que de châteaux pris et brûlés, de villages mis à sac, de femmes forcées sans distinction d'âge, de nobles, de bourgeois, de chevaliers, de colons, de vieillards, d'enfants égorgés sans pitié[1]. Les plus licencieux et les plus cruels étaient les premiers parmi ces brigands; et ils définissaient eux-mêmes leur hostilité contre l'ordre social d'alors en termes si rudes, que le chef de ceux qui occupaient le pont Saint-Esprit se faisait appeler fièrement *l'ami de Dieu et l'ennemi de tout le monde.*

1. « Joannes Dei gratiâ Francorum rex..... quia necessitate defensionis totius linguæ Occitanæ inimici et latrociunculi dictam Senescaliam more hostili subintrare conantur. . . et subditos nostros damnificare vi armorum capiendo, furando bona, hominesque et mulieres, tam viduas, virgines quam maritatas et etiam moniales Deo dicatas capiendo, carnaliter cognoscendo, violando et corrumpendo et ipsas sicque homines, tam prælatos quam religiosos, presbyteros, clericos, nobiles atque villicos agricultores et quoscumque alios per vim et violentiam redimi faciendo, occidendo eosdem inhumaniter et indifferenter, pluraque loca fortiora occupando et igne concremando multaque aliâ damna et maleficia detestabilia committendo, quod abominabile est enarrare. » (Secousse, *Ordonnances des rois de France*, t. III. p. 620, 20 avril 1363.)

Il y avait si peu de vigueur dans l'autorité royale, si peu d'unité dans la force des féodaux, que cette calamité désola tour à tour et concurremment avec la peste chaque province du sud-est. Badefol, en Auvergne et en Languedoc; Bérard d'Albret et le seigneur de Castelnau de Montratier, sous Carcassonne et dans l'Albigeois; Pacimbourg, dans le Gévaudan; Transtamara, au pied des Pyrénées; et Rambaud, au sein du Vivarais, ne laissaient sur le passage de leur *société tyrannique* ni une maison sans la piller, ni un château sans le brûler, ni un seigneur sans le rançonner, ni un mercadier sans le tuer, ni une femme sans la violer. Au lieu de tourner vigoureusement leurs armes contre l'ennemi commun, les évêques et les barons, comme au temps de l'invasion scandinave, guerroyaient entre eux pendant ce temps pour de misérables querelles d'intérêt ou d'amour-propre. Le comte d'Armagnac attaquait le comte de Foix; l'évêque d'Alby luttait à main armée avec ses voisins, et le comte de Pezénas était en campagne contre l'abbé d'Aniane.

Une seule maison vicomtale faisait noblement son devoir. Les Polignac, premiers barons du Velay, ne se reposèrent jamais durant ces troubles. Armand VI, déroulant sa bannière (que suivaient cent vingt hommes d'armes et mille fantassins), aussitôt que les compagnons de Pacimbourg se furent emparés du château de Salgues, alla les assiéger et les en chassa vers 1362. Le monastère de Saint-Chaffre était tombé entre les mains d'un autre chef des compagnies, il

le reprit l'année suivante; et enfin deux ans plus tard il écrasa, avec son frère et la commune du Puy, la bande de Rambaud, dont les membres écartelés furent promenés et cloués aux quatre coins de Villeneuve-d'Avignon.

Si chaque comte dans sa province, si même le maréchal d'Audeneham, capitaine-général du roi de France, eût déployé cette énergie, les compagnons se seraient dispersés d'eux-mêmes, ou bien ils auraient respecté les terres de Charles et du pape comme ils respectaient celles du prince Noir; mais la couronne de France et la tiare se sentaient faibles, et, ne pouvant repousser cette agression de tous les jours avec le fer, elles s'armèrent pour triompher d'or et de ruse.

Depuis quatre ans le maréchal d'Audeneham avait pris à sa solde les bandits castillans de don Enrique, comte de Transtamara. Ils commettaient tant de désordres, que les trois sénéchaussées donnèrent, à la même époque, cinquante-trois mille florins d'or à ce bandoulier pour qu'il évacuât le pays; et le maréchal eut, à cette occasion, l'idée de lui faire emmener les autres compagnies au delà des Pyrénées. Par un traité signé à Clermont, le 23 juillet 1362, don Enrique s'engageait effectivement à les entraîner dans la Castille. Ce projet n'était pas nouveau : déjà plusieurs fois l'on avait tenté de le mettre à exécution, soit en envoyant les compagnons en Italie à la suite du marquis de Montferrat, soit en prêchant une croisade contre le roi de Chypre; mais comme

le but de ces propositions éclatait aux yeux des moins clairvoyants, elles avaient toujours échoué. En 1365 on fut plus heureux. Le roi de France et le pape, ayant traité de nouveau avec don Enrique, prirent pour prétexte la mort de Blanche de Bourbon, qu'avait, disait on, empoisonnée don Pedro, le roi de Castille, et lancèrent contre ce prince l'aventurier espagnol, son frère naturel. Ainsi qu'on l'avait prévu, la conquête d'un royaume, un riche pays à piller et de fortes sommes payées d'avance décidèrent les routiers. Du Guesclin, le principal négociateur de cette affaire[1], et presqu'un des leurs, les détermina facilement; car il leur parla le seul langage qu'ils pussent comprendre. A la voix de ce grand chef, l'Anglais Hugh de Caverly fit lever toute la grande compagnie; et dans les derniers jours de 1365 les Provençaux virent passer avec effroi cette écume de toutes les nations qui roulait à grand bruit vers l'Espagne. D'Avignon, où le pape, fidèle à sa promesse, leur compta deux cent mille francs d'or, les routiers se dirigèrent vers Carcassonne, se grossissant en chemin de tous les traînards des compagnies et des vagabonds qui n'avaient rien de mieux

1. L'acte par lequel Bertrand Du Guesclin s'engagea, le 20 août 1365, à emmener les compagnies en Espagne, conservé aux archives du royaume (section historique), porte :

« Nous avons promis et promettons audit roi qui nous a pièça fait bâiller en prest tant pour mettre hors de son royaume les compagnies que pour nous aidier a paier partie de nostre raençon à noble homme messire Jehan de Champdos, connétable d'Acquitaine, duquel nous sommes prisonnier, de mettre et emmener hors du royaume lesdittes compaignes à nostre pouvoir le plus hastivement que nous pourrons, sanz fraude ou mal engin, » etc

à faire. Beaucoup d'enfants du pays quittèrent la charrue pour les suivre, beaucoup les lettres : quelques-uns échappèrent au collier du serf pour prendre l'arc et les flèches [1]. Et tout ce monde partit joyeux.

Trop mal préparé pour résister à cet audacieux ramassis de brigands, don Pedro succomba ; mais la puissante main du prince Noir, qu'il était venu implorer à Bordeaux, le replaça bientôt après au trône de Castille. La grande compagnie avait changé de bannière : Hugh de Caverly, Bertucat d'Albret, et d'autres chefs célèbres, combattaient sous les ordres du héros de Poitiers, et la victoire les suivit encore à Najarra [2]. Livré à ses propres forces, don Enrique de Transtamara fut battu, et Du Guesclin pris.

Au premier aspect, ces deux expéditions ultra-pyrénéennes, sauf la question embarrassante des compagnies, paraissent intéresser médiocrement l'Aquitaine ; elles devaient amener pourtant des événements de la plus haute gravité. Le prince Noir, en reprenant les routiers à sa solde, s'était mis sur les bras un lourd fardeau. Il fallut subvenir à leur en-

1. Forsa ne quittegon l'arays
E d'autres quitteron las lettras,
Belcop quittegon lour mouilhé,
Qualcun n'escaped lou couilhé
Per prene l'arc e las pharetras.
Canso dita la Bertat.

(Tirée du cabinet de M. de Jossé, conseiller au parlement de Toulouse, et imprimée à la suite des Œuvres de Goudelin, p. 285.

2. « Hizose gran matança y fueron presos muchos grandes y ricos hombres : entre ellos los capitanes mas principales del exercito. » (Mariana, *Historia general de España*, t. II, p. 73.)

tretien; et comme don Pedro, le péril passé, avait oublié tous ses engagements, le prince anglais se vit forcé d'y pourvoir lui-même. Or, la guerre avait épuisé son trésor. Dans cette extrémité, il réunit à Niort, en 1368, les états-généraux de toutes les possessions méridionales de l'Angleterre. Là John Harewel, évêque de Bath, son chancelier, fit en sa présence la demande d'un subside général d'un franc par feu, destiné à délivrer le pays de ces mauvaises compagnies qui le désolaient. C'était exactement la somme que le duc d'Anjou venait de demander pour le même objet aux contrées soumises à la France; aussi la requête d'Harewel fut-elle admise sans difficulté par les barons, les clercs et les députés de Poitou, de Saintonge, du Rouergue et du Limousin. Mais ceux des marches de Gascogne, du Périgord et du Quercy la rejetèrent nettement, en disant que sous la domination française ils n'avaient été grevés ni de subsides ni de gabelles, et qu'ils entendaient conserver les mêmes franchises.

Ceux qui parlaient ainsi étaient les comtes d'Armagnac, de Comminges, de Périgord, et les sires d'Albret, de Puycornet et de Caraman. Tous avaient, l'on s'en souvient, énergiquement protesté contre le traité de Bretigny; tous avaient été, pendant cent trente-neuf ans, aux gages de la France contre les Anglais. Les comtes d'Armagnac et de Comminges étaient de plus alliés à la famille royale de Paris; celui de Caraman servait de conseiller intime au duc d'Anjou. Il est donc bien évident qu'ils n'atten-

daient qu'un prétexte pour une rupture, et qu'ils saisirent celui qui s'offrit le premier. Moins d'empressement eût mieux valu; car ils agirent en cette occasion avec une promptitude qui aurait suffi pour faire suspecter vivement leurs motifs, quand bien même on n'aurait pas vu les avantages personnels qu'ils trouvaient tous dans un retour à la France. Mais, emportés par leur impatience, ils n'attendirent même pas que le fouage fût imposé. Sur la simple demande, une partie d'entre eux courut rejoindre le duc d'Anjou en armes; et les autres, le comte d'Armagnac en tête, allèrent à Paris en appeler au roi.

Ici la question devenait scabreuse. Il est certain qu'à ne suivre que les règles de l'équité, le roi de France devait rejeter l'appel. Il avait trop solennellement renoncé à toute souveraineté sur les pays cédés dans le traité de Bretigny, pour commettre un parjure à la face de l'Europe. Mais au point de vue politique les choses changeaient d'aspect. Partant de ce principe fondamental des chancelleries royales, que tout ce qui est utile est permis, on voyait, dans l'appel des anciens stipendiés de la couronne, un moyen d'autant plus précieux de réparer les torts de la fortune, que l'énergie d'Edward s'était éteinte avec les années, et que son vaillant héritier, miné par une fièvre lente, touchait aux portes du tombeau. Un prince loyal eût pris peut-être le premier parti, moins loyal qu'habile; Charles se détermina pour le second. Mais autant les appelants avaient mis

de hâte à se compromettre, autant il fut dans sa marche plein de dissimulation et de lenteur. « Certes, répondit-il, la juridiction de notre héritage et » celui de la couronne de France aurons toujours à » cœur de garder et d'accroître ; mais nous avons » juré, après notre cher père, plusieurs articles du » traité de paix, dont il ne nous souvient pas bien » pour le présent. Nous y regarderons et relirons » les parchemins pour vous aider à maintenir le » droit que nous y trouverons, et vous mettrons » d'accord avec notre très-cher neveu le prince de » Galles ; car d'aventure il nous semble mal conseillé » de vouloir que vous et vos sujets soyez troublés » en vos franchises [1]. »

Quelque temps après ce discours, Charles, conservant avec soin l'apparence des formes légales, fit examiner le traité de Bretigny article par article par ses jurisconsultes ; et ceux-ci ayant décidé que ce traité était nul, il reçut l'appel des seigneurs, rendit en leur faveur des lettres de sauvegarde et envoya une citation au prince Noir pour qu'il eût à comparaître devant la cour des pairs [2]. Qu'on juge de l'indignation du vainqueur de Poitiers en recevant à Bordeaux, des mains tremblantes de Chaponval et

1. Froissart, liv. III.

2. Voir la dissertation de M. Secousse, Mém. de l'Acad. des inscript. et belles-lettres.—Quoi que l'on puisse dire, du reste, il est certain que le traité avait reçu son exécution, que Charles l'avait signé et juré solennellement ; et que, s'il le viola, c'est, comme l'ont très-bien dit les Bénédictins (Histoire du Languedoc, t. IV, p. 338), qu'*il ne cherchait qu'un prétexte plausible pour le rompre*.

de Bernard de Palot, ce mandat où un trait de plume effaçait ses beaux coups de lance et toutes ses conquêtes. « Nous irons, s'écria-t-il le front pâle de fureur au bout de quelques instants de silence; puisque le roi de France nous mande à Paris nous irons volontiers, mais ce sera le bacinet en tête et soixante mille hommes derrière nous. »

A ces mots les commissaires se mirent à genoux et lui dirent : « Pour Dieu ! cher sire, ne prenez pas cet appel en grand dépit ni en trop grand courroux ! nous sommes messagers de notre seigneur le roi de France, à qui nous devons toute obéissance comme les vôtres doivent à vous, et si vous nous voulez charger de quelque message nous le rapporterons fidèlement à notre sire. »

« Ce n'est pas à vous que j'en sais mauvais gré, reprit le prince; c'est à celui qui vous envoie. Votre roi n'est pas bien conseillé de s'unir avec nos sujets et de vouloir user d'un droit qu'il n'a plus. Bien lui sera montré qu'en délivrant le duché d'Aquitaine aux commissaires de monseigneur mon père il renonça à tout ressort, et ceux qui ont formé leur appel n'ont d'autre juge souverain que monseigneur le roi d'Angleterre mon père; et avant qu'il en soit autrement il en coûtera cent mille vies! »

En achevant ces paroles le prince se retira et les laissa tout stupéfaits. Les chevaliers anglais s'avancèrent alors et leur dirent : « Partez, seigneurs, car vous avez fait votre devoir et vous n'aurez pas d'autre réponse. » Les commissaires, ayant suivi ce con-

seil, quittèrent l'abbaye de Saint-André, allèrent à leur hôtel, et, après dîner montant à cheval, ils reprirent la route de Toulouse. Cependant le prince Noir ne pouvait dissiper les nuages que cet ajournement avait jetés sur son esprit; ses chevaliers, qui partageaient sa mauvaise humeur, étaient occupés à lui conseiller de faire mourir les messagers, ce qu'il refusait noblement, lorsqu'on vint lui annoncer leur départ. Appelant aussitôt messire Thomas de Felton, sénéchal de Rouergue, Thomas de Percy et son chancelier l'évêque de Bath, il leur dit :

« Ces Français qui s'en vont emportent-ils un sauf-conduit signé par nous? — Non, monseigneur. — Non, murmura le prince en branlant la tête. Il n'est pas bon qu'ils sortent si légèrement de notre pays pour aller rapporter en raillant, au comte d'Anjou, qui nous aime un petit, comment ils nous ont ajourné en notre hôtel. Aussi bien, tout considéré, ils sont plutôt les messagers de mes hommes les comtes d'Armagnac, de Périgord, de Caraman et d'Albret, que ceux du roi de France. Nous permettons donc que, pour le dépit qu'ils nous ont causé, ils soient mis et tenus en prison [1]. »

Cet ordre, donné au milieu des acclamations et exécuté le jour même par le sénéchal d'Agenais, qui arrêta les commissaires sous les murs de sa ville, fut le signal des hostilités. Le comte d'Armagnac et ses amis étaient aux aguets : instruits de l'arrestation des

1. Froissart, liv. III.

messagers, ils tendirent une embuscade à Thomas de Wakre, sénéchal du Quercy, du Périgord et du Rouergue, qui était parti de Villeneuve-d'Agen avec trois cents lances et cent archers pour aller à Rodez, et envahirent si fièrement ses gens auprès de Villemade, que du premier choc ils en portèrent la moitié par terre. Messire Thomas dut la vie à son cheval et eut grand'peine à gagner Montauban. Il y avait dans cette ville, une des meilleures forteresses du Quercy, deux braves capitaines anglais, John Chandos et le captal de Buch : or, tandis que les comtes de Cambridge et de Pembroke ravageaient le Périgord et pressaient Bourdeille, ils arborèrent le Léopard. Terride, où ils entrèrent par la mine, les arrêta quinze jours; après l'avoir saccagé, ils essayèrent d'emporter Lavaur par surprise. Leurs gens d'armes avaient quitté pour cela leurs chevaux dans un bois et s'avançaient perfidement, cachant leurs armes sous des habits de vilains, lorsqu'un vassal, qui les suivait pied à pied, donna l'alarme et sauva la ville.

Les comtes de Périgord, de l'Isle, de Caraman, de Comminges, qui tenaient les champs avec les vicomtes de Bruniquel, de Puycornet, de La Barthe et de Terride, les fleurs de lis au vent, ne tardèrent pas à prendre leur revanche : passant sous les remparts de Montauban à la tête de dix mille hommes, ils investirent Réalville, petite cité assise au haut d'une éminence sur la rive droite de l'Aveyron. Quatre énormes machines qu'on leur envoya de Toulouse, battaient nuit et jour les murailles; les mineurs ne

cessaient pas de les saper : et cependant, en braves soudadiers, les Anglais se défendaient comme s'ils n'eussent entendu ni les pierres siffler, ni le pic ébranler les murs. Sur ces entrefaites, le duc de Berry, Jean d'Armagnac son beau-frère, Jean de Villemur, le seigneur de Beaujeu, Roger de Beaufort, le dauphin Hugues, et une foule de barons du pays, faisaient des courses sur les marches du Quercy et du Rouergue, et les ravageaient cruellement. Le haut clergé, de son côté, ne restait pas oisif. Cahors redevenait français par les soins de l'archevêque de Toulouse, qui, après ce premier succès, allait chevauchant dans le Quercy, et prêchait avec tant de zèle le bon droit du roi de France, qu'il fit tourner en peu de temps plus de soixante villes, bourgs ou châteaux.

Tout en suivant cet étrange précurseur, le duc de Berry et les siens arrivèrent à deux journées de Réalville, dont le siége durait toujours, et contribuèrent à tenir en échec le captal de Buch, Guiscard d'Angle et Chandos. Trop faibles contre les compagnies réunies sous les murs de Réalville et les barons d'Auvergne, qui dépassaient treize mille hommes, ces vaillants chieftains furent forcés d'abandonner leurs hommes, que la chute d'un pan de mur miné par les ribauds livra jusqu'au dernier à l'épée française. Ils se disposaient à les venger, lorsque le prince Noir les manda en Angoumois et les envoya faire frontière contre les Français ; toutefois ils furent de retour en 1369, pour le siége de Duravel. En appre-

nant la reprise des hostilités, Robert Knowles était accouru de Bretagne avec sa compagnie; il débaucha Bertucat d'Albret, qui servait le duc d'Anjou, et, s'emparant de Cahors, que les autres chefs de bande venaient d'évacuer à leur approche, ils assiégèrent ensemble, à Duravel, leurs anciens compagnons le petit Meschin, Aymon d'Ortigue, Perrot de Savoie, et Arnaudon de Pons. Ceux-ci, bien munis d'artillerie, se défendaient vigoureusement; et comme la forteresse n'était pas d'une garde difficile, ils résistaient avec succès. Le bruit du canon éveilla donc l'ardeur de Chandos, qui, suivi de l'élite des capitaines anglais, se porta sur Duravel avec trois cents lances. En suivant la plaine, ils arrivèrent au point du jour non loin de Meauzac, ville française assez forte, et dépêchèrent leurs coureurs pour la reconnaître. Les coureurs ayant dit qu'elle paraissait avoir de bonnes défenses, et qu'on ne la prendrait qu'après un siége ou un assaut, les lords tinrent conseil sans descendre de cheval, et, considérant que l'attaque de cette place les détournerait du but principal de leur course, ils se déterminèrent à passer outre. Malheureusement pour la ville, une lieue plus loin l'avant-garde rencontra quatre mulets chargés de provisions. On interrogea les sommiers, qui répondirent qu'à ne point mentir Meauzac n'avait pas pour quatre jours de vivres, et qu'il ne s'y trouvait d'autre garnison que ses bonshommes. Forts de cet aveu, les lords tournent bride, reviennent mettre le siége devant Meauzac et se logent autour des murs,

comme s'ils y devaient rester un mois. Toute la journée ils affectèrent de dresser des canons et de faire les préparatifs d'un assaut. Cette ruse leur réussit. Les habitants, ne pouvant songer à soutenir un siége sans vivres, entrèrent en pourparlers avec les chevaliers d'Angleterre, et il fut convenu, après une assez longue négociation, que les habitants de Meauzac reconnaîtraient le prince de Galles pour seigneur, et s'engageraient à tenir à toujours la ville en son nom, sans fraude ni malice. A cette condition, les Anglais se retirèrent sans prendre une obole; et y laissant, sur la demande des consuls, vingt hommes d'armes et quarante archers commandés par un chevalier nommé sir Robert Myton, ils gagnèrent Duravel [1].

Malgré ce renfort, Duravel résista; Domme suivit l'exemple de Duravel, et les braves lords et compagnons, qui avaient bien dans leur chevauchée quinze

1. Jusqu'ici on écrivait par erreur *Moissac*. Mais Froissart dit que les lords rencontrèrent ces mulets chargés *et venant de Toulouse une lieue plus loin que la ville :* or, partis de Montauban, les Anglais n'auraient pu rencontrer les sommiers, après avoir dépassé Moissac, que sur la route d'Agen ou celle de Cahors, c'est-à-dire du côté opposé. Si l'Histoire du Quercy de Cathala Coture n'était pas au-dessous de la critique, l'auteur semblerait impardonnable d'avoir commis cette faute, t. I, p. 305 en citant Froissart. Les manuscrits, du reste, portent tous *Moizac* ou *Meuzac*, et le nom actuel est, dans le patois local, *Méouzac*. L'Histoire de Montauban par Le Bret, t. I, p. 272, interprétant Froissart plus étrangement encore, fait prendre la ville par sir Rob Knowles, qu'elle appelle *Kvwlles*. L'ouvrage précité change également le nom de Myton en Milton; nous conservons, en le rectifiant quant à l'orthographe d'après des actes diplomatiques d'Angleterre où cette famille existe encore, le nom donné par Froissart et la Chronique de Du Guesclin :

Tristant Engoulement à la clère façon
Y print *Robert Myton* à sa division.
(Vers 22282.)

cents hommes d'armes et deux mille archers ou brigands, las de se morfondre sous les tours de ces deux cités, envoyèrent un héraut à Angoulême vers le prince de Galles, pour lui exposer l'état des choses et lui demander ses ordres. Ce messager trouva le prince presque seul, car tous ses chevaliers et écuyers étaient occupés de côté et d'autre. Se mettant à genoux, il remplit bien et *sagement* sa mission, et remit ensuite ses lettres de créance. Le prince écouta le héraut avec beaucoup de faveur, et répondit qu'il aviserait. Six jours après, en effet, il lui fit délivrer des lettres scellées, et lui donna congé en lui disant : Chandos, saluez de ma part les compagnons. Volontiers, monseigneur, repartit le héraut, qui se hâta de revenir au camp de ses maîtres. Ceux-ci l'avaient abandonné après son départ, et s'étaient portés, en forçant quelques petites places en chemin, sur Rocamadour.

Rocamadour se composait d'une seule rue, moitié bâtie moitié creusée au flanc d'une montagne calcaire, et suspendue au-dessus d'un profond ravin creusé par les eaux de l'Alzou. Entouré d'épaisses murailles, il était défendu en outre du côté du nord par des tours; trois portes fortifiées s'élevaient dans la rue de distance en distance; la profondeur et l'escarpement du ravin rendaient l'attaque impossible à l'ouest; au midi la place s'appuyait à une énorme tour de vingt étages, et le château, qui couronne les deux églises aériennes de l'oratoire, dominait entièrement la campagne du côté du levant. Sur le refus

de se rendre que formulèrent nettement les habitants, nos Anglais dressèrent leurs batteries ; l'assaut est donné, et toute la journée les boulets pleuvent, les pierres éclatent, les hommes tombent morts ou blessés et dans le camp et dans la ville. Le soir venu, les Anglais se retirèrent sous leurs tentes dans l'intention bien arrêtée de recommencer le lendemain. Mais pendant la nuit ceux de la ville ayant tenu conseil, il fut dit par les plus sages qu'à la longue ils ne pourraient résister ; que s'ils se laissaient prendre de force ils seraient tous perdus et leur ville brûlée, et que tout mûrement considéré, le bien comme le mal, il fallait traiter. Cet avis adopté, ils jurèrent solennellement qu'à partir de ce jour ils seraient bons Anglais ; et la chevauchée se dirigea, après avoir pris Fons, sur Villefranche du Rouergue, qui fit comme Rocamadour.

Les comtes de Pembroke et de Cambridge étaient moins heureux à Bourdeille. Depuis neuf semaines leurs bannières flottaient devant ses murs, sans qu'ils eussent gagné autre chose que des coups. Tous les jours les compagnons du parti français avaient l'habitude de sortir de la ville et d'aller hors de leurs barrières escarmoucher et rompre des lances contre tous venants. Ces passes d'armes honoraient certainement la valeur des uns et des autres ; mais les nobles comtes, considérant que la gloire qu'en retiraient leurs hommes ne valait pas l'argent que coûtait ce siége, imaginèrent le stratagème que voici. Dès le point du jour ils armèrent l'ost à petit bruit, et

envoyèrent deux cents hommes défier la garnison de Bourdeille. En voyant les Anglais, les compagnons poussèrent des cris de joie; Arnaudon et Badefol, leurs chefs, les firent armer sur-le-champ, et sortirent à leur tête en bon ordre. Ils pouvaient être sept cent vingt, tous jeunes et hardis, tous lestes et braves, qui vinrent fondre la lance baissée sur les Anglais. Plus ils étaient pressés, plus les gens du comte de Cambridge reculaient selon l'ordre qu'ils avaient reçu. Les compagnons prirent ce mouvement pour une déroute; ils firent avancer aussitôt leur pennon en criant: En avant! en avant! par le chef Saint-Antoine, ils sont à nous; et, se précipitant sur les fuyards, ils les tuaient et les prenaient avec tant de facilité, qu'ils se laissèrent emporter beaucoup plus loin qu'il n'eût fallu. Quand ils voulurent rentrer dans leur forteresse, il était trop tard; car le sire de Montaigu, qui se tenait en embuscade avec cinq cents hommes, leur barra le passage. Enveloppés de toutes parts, ces vaillants compagnons serrèrent leurs rangs et combattirent encore pendant deux heures: les derniers d'entre eux tombèrent morts à côté de leurs frères, au même instant où la hache du comte de Cambridge brisait les portes de Bourdeille[1].

Cependant le héraut des lords était revenu d'Angoulême, et avait rapporté les lettres du prince Noir. Chandos et le captal les ayant ouvertes, y trouvèrent l'ordre de rejoindre le prince et de lais-

1. Froissart, liv. III.

ser Knowles continuer les chevauchées. Ils mirent en conséquence dans Rocamadour, Bertucat d'Albret et ses Gascons, pour faire frontière contre les Français; et réunissant les autres chefs des compagnies :

« Seigneurs, leur dirent-ils, rassemblez vos gens, et allez porter la guerre dans les marches du Limousin et d'Auvergne, car sans guerre vous ne pouvez vivre. Nous vous jurons et vous promettons loyalement que si vous prenez ou gagnez ville, château ou forteresse en terre de France, et que l'on vous y assiége, nous irons à votre secours. — C'est bien dit, s'écrièrent les compagnons; nous n'oublierons pas ces paroles, car certainement nous aurons un jour besoin d'aide. » C'est ainsi qu'on se sépara. Les lords tournèrent vers Angoulême, et les compagnies, sous la conduite d'Ortigue, de Bernard Deville et de La Salle, vinrent se rafraîchir en Limousin, d'où elles passèrent ensuite dans le Bourbonnais et le Berry.

Le prince Noir avait rappelé Chandos pour lui confier le gouvernement du Poitou. Créé sénéchal de ce pays, le brave John y maintenait la supériorité des armes anglaises, lorsque son heure sonna, au grand dommage de son pays. La trahison d'un moine, ennemi mortel de son abbé, avait livré Saint-Savin aux Français. Brûlant de reprendre la place, Chandos, l'avant-dernière nuit de décembre 1369, partit secrètement de Poitiers avec trois cents lances, l'élite des barons du Poitou, et les mena sous les remparts de Saint-Savin. Là seulement il leur dit de

quoi il s'agissait; tous mirent donc pied à terre dans le plus grand silence; et comme on avait apporté des échelles, ils commencèrent à descendre dans les fossés; il n'était pas plus de minuit, qu'ils touchaient presque aux créneaux. A ce moment la guette sonna du cor : c'était messire de Karlouet qui venait chercher Louis de Saint-Julien pour faire une chevauchée, et entrait de l'autre côté du fort. Les Anglais, qui ignoraient cette circonstance, se croyant découverts, sortirent des fossés en disant : Nous avons manqué notre coup pour cette nuit, allons-nous-en. Ils remontèrent effectivement à cheval et se rendirent à Chauvigny, d'où les Poitevins, voyant qu'il n'y avait rien à faire, retournèrent chez eux. Quant à Chandos, accablé d'une tristesse involontaire qu'il ne pouvait dissiper, il entra dans la cuisine d'une hôtellerie, et, s'étant fait allumer du feu, il se chauffait tout pensif au milieu des siens. Déjà plusieurs fois il avait demandé s'il faisait jour, quand un homme entra dans l'hôtellerie, et lui dit : « Monseigneur, je vous apporte de bonnes nouvelles.

— Et quoi? reprit sir John.

— Les Français chevauchent.

— Comment le sais-tu?

— Monseigneur, je suis parti de Saint-Savin avec eux.

— Et quel chemin tiennent-ils?

— A dire vrai, monseigneur, je n'en sais trop rien; mais il me semble qu'ils vont vers Poitiers.

— Tu ne sais pas leurs noms?

— C'est messire Louis de Saint-Julien avec Karlouet le Breton, et leurs compagnies.

— Ma foi! peu m'importe, dit brusquement John Chandos : je n'ai pas envie de chevaucher ce matin; et s'ils rencontrent quelqu'un, ce ne sera pas moi. » Il réfléchit quelque temps après ces paroles, et puis se ravisant tout à coup : « Quoi que j'aie dit, reprit-il, nous chevaucherons. » Il fait aussitôt appareiller ses gens à ces mots, et tourne vers Poitiers en suivant la rivière. Les Français n'avaient pas plus d'une lieue d'avance. En arrivant au pont de Lussac, ils aperçurent de l'autre côté de l'eau Thomas de Percy, qui cherchait aventure avec une trentaine de lances. Mettant sur-le-champ leurs chevaux au galop, ils s'efforcèrent d'atteindre le pont avant les Anglais; mais Percy, qui avait plus d'intérêt encore à s'en rendre maître, car il était le plus faible, les devina et les prévint. Comme les gens de Saint-Julien venaient de remettre leurs chevaux aux varlets pour assaillir ceux d'Angleterre rangés en bataille à l'autre bout du pont, voici que la bannière toute déployée et livrant fièrement au vent *son champ d'argent au pal aiguisé de gueules* Chandos apparaît soudain au milieu de quarante lances. A sa vue, les varlets des Français, effrayés, prennent la fuite avec les chevaux. S'approchant alors de leurs maîtres : « Entendez-vous, Français, dit-il à haute voix, vous chevauchez à votre aise en Poitou de nuit et de jour, et y prenez villes et forteresses, rançonnant les gens sans mon congé, à moi qui en suis sénéchal! Il semble que le pays soit

vôtre, et ce n'est point, pardieu! Ah! messire Louis, messire Louis! et vous, Karlouet! on m'a dit maintes fois que vous désiriez me rencontrer. Nous voilà, Dieu merci, et nous nous parlerons et saurons qui est le plus fort en ce pays, de vous ou de moi. Je suis John Chandos, si vous me connaissez, et, avec l'aide de Dieu, nous éprouverons nos armes. » Pour toute réponse un écuyer français, se détachant intrépidement, vint donner seul sur les Anglais, et plongea son épée dans la poitrine de l'écuyer même de Chandos. En entendant tomber son homme, Chandos devint furieux; il mit pied à terre avec les siens, et précédé de sa bannière il marcha aux Français. Pardessous ses armes il portait une grande robe de samit blanc armoriée devant et derrière, et l'écu pendant au cou, le glaive au poing, il s'avançait avec fierté, lorsque le pied lui manqua sur le pavé mouillé par la rosée et glissant. Au même instant, un écuyer adroit et fort, nommé Jacques de Saint-Martin, s'élança sur lui, et lui enfonça son épée sous un œil entre le nez et le front. Chandos, qui avait autrefois perdu cet œil en courant le cerf dans les Landes, n'ayant ni vu venir l'écuyer, ni eu le temps de parer le coup, tourna deux fois sur lui-même, et tomba blessé à mort.

Par un singulier hasard, le pont dont nous avons parlé s'élevait si fort vers le milieu, qu'on ne pouvait voir d'un bout à l'autre. Thomas de Percy n'apercevant pas les Français, pensa qu'ils s'étaient retirés, et reprit le chemin de Poitiers. Messire de

Saint-Julien et ses gens eurent donc bon marché des chevaliers d'Angleterre. Mais il était écrit qu'ils ne remporteraient pas d'autre avantage ce jour-là. Pendant qu'ils dépêchaient deux Bretons dans les champs pour tâcher de découvrir ces poltrons de varlets qui avaient emmené leurs chevaux, deux cents lances anglaises arrivèrent soudainement et les firent tous prisonniers. Mais la joie des vainqueurs se changea bientôt en consternation quand ils apprirent le malheur de Chandos, qui gisait sans mouvement et sans parole sur les genoux du vieil Edward Clifford, son oncle, dont l'épée ruisselait encore du sang de Jacques de Saint-Martin. Ils l'entourèrent tous en pleurant, et en jetant des cris désespérés. Il les voyait, les remerciait du regard, mais ne pouvait ni bouger, ni parler. Enfin on le désarma doucement, et il fut porté sur des pavois et pas à pas dans la plus prochaine forteresse, où il vécut ainsi un jour et une nuit. Brave et généreux chevalier, dont ses amis n'imitèrent pas l'héroïsme; car, vengeant sa mort comme cent soixante-dix ans auparavant on avait vengé celle de Richard-Cœur-de-Lion, ils laissèrent périr en prison, sans permettre qu'on pansât ses blessures, le noble Jacques de Saint-Martin[1].

Il sembla que Chandos avait emporté dans sa tombe la fortune de l'Angleterre. Veuve de cet illustre chef, la victoire s'éprit du Breton Du Guesclin, bien qu'il fût *noir*, *camus*, *mal fait*, *brutal*[2], et

1. Froissart, chap. CCLXXVII, édit. Sauvage de Font.
2. Je croi qu'il n'ot si lait de Resnes à Disnant :

ne quitta plus son pennon. Mandé en grande hâte d'Espagne, où il venait de mettre enfin sur le trône son ami Transtamara, le rude héros des compagnies arriva le 15 juillet 1370 à Toulouse. Deux mille chevaliers et écuyers, et six mille lanciers à pied, l'y attendaient avec impatience. Conformément aux ordres du roi, le duc d'Anjou, entouré comme à l'ordinaire des comtes d'Armagnac, de Périgord, de l'Isle, de Caraman, des sénéchaux de Toulouse, de Carcassonne, de Beaucaire, et des sires d'Albret, de La Barthe, de Puycornet, de Bruniquel et de Narbonne, laissa le commandement général au soldat de fortune. Du Guesclin, joignant à ces troupes un millier de compagnons attirés par sa renommée, entra brusquement en Guienne, et reprit sans coup férir Moissac, Agen, Port-Sainte-Marie, Aiguillon et Tonneins. Pendant qu'il déblayait ainsi la rive droite de la Garonne, le duc de Berry, envahissant le Limousin avec douze cents chevaux et trois mille pavésiens[1], assiégeait Limoges. Dans l'intention d'aller rejoindre ce prince, Du Guesclin remonta la Dordogne : il croyait prendre la Linde en passant, grâce à ses liaisons personnelles avec un chef des compagnies nommé Tonius de Badefol; mais le

Camus estoit et noirs malostru et massant (méchant).
Li pères et la mères si le héoient tant,
Que souvent en leurs cuers aloient désirant
Que fust mors ou noiez en une eave coran.

(Chronique de Bertrand Du Guesclin, v. 55.)

1. Soldats armés de pavois.

captal de Buch ayant éventé le complot, l'étouffa dans le sang du traître. Des lettres lui arrivèrent à la fois du Limousin et de Paris. Le roi lui ordonnait de partir sur-le-champ pour la Picardie, que désolait sir Robert Knowles, et le duc de Berry le pressait de venir à Limoges, où l'on ne pouvait rien sans lui. D'un autre côté le bruit de l'arrivée du prince Noir avec une armée, prenait tous les jours plus de consistance. A ce nom redoutable les barons gascons tremblants pour leurs terres, ne songèrent plus qu'à regagner leur pays. L'armée se trouva dissoute par leur départ ; et Du Guesclin, courant au plus pressé, mena ses routiers au siége de Limoges. Il y avait sous la valeur brute du grand chef, toute l'astuce des natures sauvages. Le sire de La Roche de Rien passait pour le premier négociateur de son siècle, et il devait cette réputation à l'art qu'il possédait très-bien de mettre en jeu les intérêts, et de solliciter naïvement les grossiers instincts de l'égoïsme. Du Guesclin faisait autant de conquêtes par l'intrigue que par l'épée. En cette occasion, une perfidie proposée habilement à Jean de Croze, l'évêque de la ville et l'ami particulier du prince de Galles, lui livra Limoges sans effusion de sang.

Les violents regrets qu'eut le prince Noir de la perte de cette ville, ranimèrent les dernières étincelles de la vie qui mourait en lui. S'élançant convulsivement de son lit de douleur, il jura, par l'âme de son père, qu'il reprendrait Limoges et serait sans pitié pour les traîtres. A sa voix adorée, douze cents lances d'é-

lite, mille écuyers et mille hommes de pied et les plus braves compagnons, accoururent sous sa bannière. Il partit de Cognac au milieu d'eux et dans une litière dont il avait peine à supporter le mouvement. Comme il advint à Édouard Ier, son aïeul, dont les ossements, portés à l'avant-garde toutes les fois qu'on attaquait les Écossais, semblaient donner fatalement la victoire, tout pliait devant ce moribond qu'entourait encore un éclatant prestige. Il arriva devant Limoges, en fit miner le rempart près de la porte du Naveix, et ayant lancé par la brèche ses Anglais et les compagnons dans la malheureuse cité, il l'abandonna complétement à leur furie. Trois mille personnes furent égorgées ce jour-là. Au plus fort des horreurs de ce sac lugubre parut la litière du prince : les femmes échevelées, à demi nues, les vieillards en pleurs, les enfants tout ensanglantés tombèrent à genoux sur son passage en criant merci avec des accents lamentables. Le prince resta impassible; on lui présenta l'évêque, il ne lui jeta qu'un regard et ne lui dit qu'un mot, en faisant signe de l'éloigner. En avançant ainsi, s'offrirent à ses regards trois chevaliers français qui, d'une hardiesse incroyable, soutenaient seuls, adossés au mur, l'effort de son armée victorieuse. Ému de ce spectacle, il fit arrêter sa litière; et en les regardant combattre vaillamment contre le duc de Lancastre et les comtes de Cambridge et de Pembroke, il s'apaisa peu à peu : si bien qu'en faveur de ces trois, il pardonna à ceux qui étaient vivants encore; mais la

ville fut pillée et détruite jusqu'aux fondements [1].

Après cette dernière lueur sa force s'éteignit, et dépouillant sa sombre armure, il quitta la Guienne et alla sous le ciel natal achever sa longue et pénible agonie. La mort de Chandos avait arrêté le cours des prospérités de l'Angleterre : la retraite du prince Noir devint le signal des revers. Quand ces deux hommes cessèrent de présider à ses destinées, elles déclinèrent de plus en plus, et l'étoile de la France se leva radieuse sur le casque de Du Guesclin. Mandé à Paris peu de temps après le sac de Limoges, il apprit à l'hôtel Saint-Paul, de la bouche même du roi, qu'il était élu connétable de France. Bertrand alors se montra digne de cet honneur par sa modestie : Je ne suis qu'un pauvre chevalier, bien que fortune m'ait avancé un peu, qu'un pauvre homme de trop basse venue pour l'office de la connétablie, disait-il humblement au roi ; comment voudriez-vous que je pusse commander à vos frères, vos neveux, vos cousins, qui ont charges et offices dans vos armées? Messire, avait repris Charles V, prouvant dans cette circonstance que son surnom de Sage n'était pas usurpé, ne me donnez-pas cette excuse, car je n'ai frère, cousin, ni neveu, ni comte, ni baron en mon royaume qui ne vous obéisse. Et

1. Bonaventure, p. 659.—Froissart chap. CCLXXXVIII, *Chron. manusc.*, p. 93.

« La considération et le respect d'une si notable vertu reboucha premièrement la poincte de sa cholère et comencea par ces trois à faire miséricorde à touts les aultres habitants de la ville. » (Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. I.)

s'il en était autrement, on s'apercevrait de ma colère. Impatient de justifier la voix publique qui l'avait porté à ce poste, Du Guesclin n'eut pas plutôt reçu l'épée de connétable qu'il se tourna contre les Anglais. Rob Knowles essuya les premiers coups : montant ensuite dans les marches Poitevines, il prit Moncontour et assiégea Sainte-Sévère. La ville était forte. Bertrand, selon sa coutume, se présenta seul aux barrières et la demanda au capitaine. Celui-ci ayant répondu qu'il ne la rendrait pas, il revint aux barrières après l'avoir examinée de tous côtés.

Le lendemain, il arriva par hasard, lorsque tout le monde eut dîné, que sept ou huit chevaliers allèrent en jouant se coucher auprès des fossés : or Geoffroi Payen, l'un d'entre eux, y laissa tomber sa hache ; et comme il tenait beaucoup à cette arme, il se leva aussitôt et pria les Anglais qu'il voyait à travers les créneaux de ne pas tirer et de permettre qu'il la reprît. On répondit par un sarcasme. Il s'obstina de plus belle alors, et appelant treize de ses amis, ils se prirent tous par la main, de façon à former une chaîne assez longue pour le descendre dans le fossé : il y en avait ainsi quatre en haut et dix le long du mur. Ceux du parapet n'eurent pas la force de retenir les autres, et, entraînés par le poids, roulèrent dans le fossé. De grands éclats de rire suivirent leur chute, et les pierres commencèrent à pleuvoir des créneaux. Mais c'étaient des hommes intrépides, sans s'étonner ils se mettent bravement à saper le mur. Du Guesclin était à table ; quand on vint lui annon-

cer cela, il se leva avec tant de précipitation qu'il renversa pain et bouteilles : Sus, messeigneurs, criait-il au ducs de Bourbon et de Berry, vous avez assez bu et mangé pour ce soir ; demain vous aurez plus de temps. Les barons s'élancent de table à sa voix, il fait publier dans le camp l'ordre d'aller à l'assaut sous peine de perdre la tête, et huit mille hommes s'ébranlant à la fois avec des pierres, des flèches, des pics, d'énormes échelles, se précipitent contre les murs. Des femmes alertes et vives parcouraient les rangs avec de l'eau pour désaltérer les assaillants : Du vin ! crièrent les compagnons, le vin rend le cœur ferme ! Du Guesclin, qui les entendit, fit défoncer des tonneaux sur le glacis. Tous y puisèrent à pleines mains, et bientôt aux cris de Bourbon ! Berry ! Du Guesclin ! ils donnèrent un assaut si furieux à la ville qu'elle fut prise avant la nuit [1].

Lorsque le captal de Buch vit arriver les Anglais qu'on avait mis à rançon, demi-nus et couverts de blessures, il ne les reconnaissait plus et ne put s'empêcher de leur demander d'où ils venaient.

« — De rencontrer, dit le capitaine, deux mille lions gris qui vous cherchent nuit et jour, et qui sont conduits par un aigle : rien ne leur résiste, ni

1. Tant burent de bon vin no gent en assaillant
Qu'il en furent plus fier que nul lyon rampant.
. . . .
Et François vont tantost la porte defermer,
Les bannières royaux vont sur les murs poser
Ville gaignie! vous criant et hault et cler. . .
(Chronique de Du Guesclin, v. 20138 et 20370.)

tour, ni château, et il n'est mur si élevé sur lequel ils ne grimpent.

— C'est Du Guesclin, répondit le captal. Lui seul peut porter l'aigle dans ses armes, et conduire comme lions les barons et les pairs. Mais que Dieu confonde cet aigle de malheur, qui vient encore voler en Guienne[1] ! »

Dieu n'exauça point le vœu du captal : l'aigle de Bertrand vola sans s'arrêter des tours de Chauvigny et de Monsorel sur celles de Poitiers, et des murs de Saint-Maixent sur les clochers de La Rochelle. Toutefois, avant de tendre le cordon de soie dans les rues en signe de capitulation, les bourgeois eurent soin de démolir le château qui pouvait les tenir en bride, et de stipuler qu'il ne serait jamais rebâti. Tels furent les premiers exploits de Du Guesclin en Aquitaine, après son élévation au rang de connétable. Des suspensions d'armes et des trêves ayant laissé respirer le pays pendant trois années, on ne le revit qu'en 1374. Mais, au mois de juillet de cette année, son cri victorieux retentit de nouveau en Limousin : puis, il enleva aux Anglais Martel, Brives, Bergerac, Libourne, Castillon, Saint-Macaire, Langon, La Réole, Condom et Fleurance. Renvoyé bientôt dans le Nord par suite d'une nouvelle trêve, qui dura jusqu'en 1377, il reparut pour la dernière fois en 1380. Les compagnies désolaient l'Auvergne et le Gévaudan. Le bon connétable, qui

1. Ibid., v. 20507.

savait comment il fallait s'y prendre avec ses anciens frères d'armes, marche droit sur Château Randon, qui était la citadelle et l'entrepôt de Bertucat d'Albret, et jure par sainte Madelaine qu'il ne quittera ce château que lorsque sa bannière flottera sur les murs. L'assaut est donné sur-le-champ, mais sans succès. Or, en rentrant sous sa tente de soie, Du Guesclin se sentit si mal qu'il désespéra de sa vie. Sa finesse bretonne ne l'abandonna pas néanmoins. Ne pouvant avoir le château à force ouverte, il employa la ruse, et réussit à se faire apporter sur son lit, avant d'expirer, les clefs de Château-Randon. Ainsi mourut le brave Du Guesclin, bien regretté de ses soldats, dont il était le père, et du peuple qui le chérissait. On enterra sa chair et ses entrailles en grande pompe dans l'église du Puy [1], et ses ossements, remportés dans le Nord, furent ensevelis clandestinement à Saint-Denis; car le roi craignait tellement l'enthousiasme populaire, qu'il n'osa ni laisser passer à Paris ces nobles reliques ni leur faire de publiques funérailles.

Deux mois avant la mort de Du Guesclin, qui servait en quelque sorte de contre-poids à l'autorité absolue du duc d'Anjou, l'insolence tyrannique de ce prince avait augmenté, au point de produire la révolte. Depuis quinze ans que ce digne fils du roi Jean était gouverneur-général des trois sénéchaussées, il les pressurait avec une avidité inouïe. On s'étonne de l'immense quantité d'argent qu'il leur extorqua

1. Le Thalamus de Montpellier.

successivement. Le 27 janvier 1365, les députés des communes lui accordent la gabelle. Le 24 février, il frappe les notaires d'une capitation d'un marc d'argent. Le 6 avril il condamne Narbonne à huit mille francs d'or d'amende, parce que le peuple avait tué, en se défendant, quelques-uns des bandits de Transtamara. Au mois d'août, il demande quinze mille florins qu'exigeait la compagnie de Badefol pour sortir de son gouvernement. A la même époque, aussi lâche qu'avide, il se fait payer trois millions un simulacre de bataille livré à la Ville-Dieu sous Montauban contre douze cents compagnons, bataille où il n'assistait même pas. En 1368, la sénéchaussée de Beaucaire lui donne quarante-huit mille florins d'or pour qu'il éloigne les compagnies; la sénéchaussée de Carcassonne, cinquante-deux mille francs, et celle de Toulouse un franc par feu. Toutes ces extorsions avaient si fort appauvri le pays, que le 6 août de la même année le roi Charles fut forcé de supprimer le droit de douze deniers par livre sur toutes les marchandises qui entraient dans le royaume et qui en sortaient. Cela n'empêcha point le duc d'Anjou de renouveler la capitation d'un marc d'argent sur les notaires, pour prévenir, disait-il, les incursions des Anglais, et d'y ajouter une imposition spéciale de quarante-deux mille livres sur la sénéchaussée de Toulouse, afin de faire sortir de la Provence les amis de Du Guesclin. L'année suivante, il lui fallut deux francs d'or par feu; à la fin de février 1370, quatre cent trente mille francs

d'or que payèrent les communes du Languedoc et du Dauphiné; en 1371, un fouage extraordinaire de deux francs par feu pour faire lever le siége d'un village, un demi-franc destiné à rembourser de prétendus emprunts et le fouage ordinaire de trois francs par feu; le 14 janvier 1372, il exigea la gabelle sur le sel; le 8 octobre deux francs d'or par feu (outre cent vingt mille une fois payés par l'Auvergne, le Rouergue et le Quercy, afin d'acheter à Bertucat d'Albret des châteaux dont il s'était emparé); le 4 mars 1373, trois francs par feu pour la continuation de la guerre contre les Anglais; le 13 décembre, encore deux francs et autant en avril 1374. Il toucha indépendamment de ces diverses sommes un denier pour livre au mois d'avril 1373, sur toutes les marchandises qui entraient dans les ports et passages de la sénéchaussée de Beaucaire (cet impôt remontait au roi Jean, qui l'avait mis temporairement pour réparer le fort de Saint-André); le subside ordinaire, à Toulouse le 22 avril; en mai, le marc d'argent des notaires; en juillet, deux francs par feu, deux ans de gabelle par anticipation pour l'entretien de madame la duchesse; un franc d'or par feu, affecté aux réparations de Vincennes, et, en octobre, un don gratuit de dix mille francs d'or, consenti par le Vivarais, le Velai et le Valentinois. Dans les premiers jours d'août 1376 il arracha aux communes réunies au Pont-Saint-Esprit, un fouage de deux francs d'or qu'il destinait à conquérir le trône de Majorque; le 12 novembre, douze deniers pour livre et un demi-

franc d'or aux états du Quercy, et cent vingt-huit mille francs à ceux du Rouergue, sous prétexte de chasser les compagnies; au mois de décembre, deux francs par feu aux communautés de Languedoc, non compris un fouage d'égale somme, précédemment accordé à Villeneuve-d'Avignon. En 1377, il en vint à imposer les farines, les vins, et, au mois d'août, il réclama un premier fouage de deux francs quatre sols; au mois de décembre, cinq francs payables en cinq mois; et, le mois de mars suivant, il y joignit la levée d'un dixième sur le vin, la farine, la viande, le poisson et enfin la gabelle, pour son entretien et celui de sa femme[1].

Cette progression toujours croissante et la rareté du numéraire englouti presque tout entier dans les coffres du duc d'Anjou, causèrent une violente fermentation. Le 16 mai 1378, le prince ayant convoqué les communes des trois sénéchaussées à Montpellier, pour demander de nouveaux subsides, les

1. Preuves de l'Hist. génér. de Languedoc, t. IV, p. 288. — Ancien regist. XVI de la sénéchaussée de Nimes. — Trésor des chartes, regist. 98. — Preuves de l'hist de Languedoc, t IV, p. 290. — Mss. de Baluze, n° 22. — Ancien regist. XVII de la sénéchaussée de Nimes. — Ancien regist. II de la sénéchaussée de Toulouse, fol. 62. — Ancien regist. id. XV, XXI. — Mss. d'Aubays, n° 123. — Titres de Gagnières. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Narbonne. — Journal de Pierre Scatisse. — Hist. gén. du Languedoc, t. IV, note 28. — Archives de Figeac et de Najac. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Narbonne. — D. Vaissète, t. IV, p. 351, 355. — Regist. XV de la sénéchaussée de Nimes. — Trésor des chartes, regist. 161. f. 200 — Mémorial de la Chambre des comptes de Paris. — D. Vaissète, t. IV, p. 359. — Archives de l'Hôtel-de-Ville de Montauban et de l'Hôtel-de-Ville de Milhaud. — T. IV de l'Hist. gén. de Languedoc, preuves, p. 356. — Ancien regist. XX de la sénéchaussée de Nimes, fol. 114 v°.

habitants de Nimes donnèrent le signal de la résistance. Le duc leur avait enjoint de lui renvoyer les deux consuls qui venaient d'accorder à Toulouse le fouage de cinq francs d'or. Loin de prendre ces hommes, faibles sans doute ou corrompus, les Nîmois en députèrent deux autres pleins d'énergie, et leur donnèrent pour mandat de refuser toutes les demandes du duc d'Anjou, et d'engager leurs collègues à faire comme eux. Le duc, irrité, envoya le plus ferme en prison, en le chargeant de crimes imaginaires, et manda impérieusement à Nîmes qu'on eût à renommer les anciens députés; mais le conseil de la ville, s'étant assemblé extraordinairement le 20 mai 1378, décida qu'on ne députerait point, et qu'il ne serait pas fait de réponse avant que le prisonnier n'eût été mis en liberté. Le prince, devenu furieux, prit alors le parti d'aller lui-même à Nîmes. Là, théâtralement debout sur un tribunal proconsulaire, il joua une comédie arrangée d'avance pour sauver son orgueil sans compromettre son autorité en la laissant voir dans sa faiblesse. Dès qu'il eut déclaré, en effet, de sa voix la plus menaçante, que le consulat était aboli, l'hôtel de ville confisqué et une information criminelle résolue contre les coupables, les évêques de Mende, de Laon et de Lodève, ses conseillers, se mirent à genoux et le supplièrent de faire grâce aux Nîmois. Il feignit donc de céder à leurs prières, et pardonna [1]. Mais le pre-

1. Regist. 66 de la même sénéchaussée.

mier coup était porté. Après avoir encore tiré, avec beaucoup de peine, cinq francs dix gros par feu des communes languedociennes, le 17 mars 1379, il osa, au mois de décembre, demander, par l'organe de ses conseillers, un fouage exorbitant, douze francs d'or. La colère des peuples prit feu à la seule idée de cette exaction. Le tocsin sonna à toute volée dans les clochers de Montpellier, de Clermont et de Lodève, et tous les conseillers du duc d'Anjou furent tués, traînés dans les rues, coupés en morceaux, jetés dans les puits. Il vint aussitôt répéter à Montpellier les scènes apprêtées de Nîmes : du haut d'un théâtre colossal, dressé sur le pont-levis de la sonnerie, on annonça de sa part que six cents habitants étaient condamnés à mort; savoir: deux cents au feu, autant au gibet, et le reste à la décapitation; que les portes et les murs seraient rasés, les armes brûlées; les habitants privés du consulat et des cloches, frappés de six cent mille francs d'amende; et quand ces paroles lugubres furent tombées dans la foule, qui les recueillait dans un silence sombre et menaçant, l'avarice l'emporta dans le cœur du duc sur la vengeance, et il oublia tout pour cent trente mille francs d'or [1].

Mais les populations se souvenaient et réclamaient son rappel à grands cris. Le roi, comprenant qu'il était temps de les satisfaire, annonça enfin, en 1380, la destitution du duc d'Anjou.

1. Audocque, *Hist. du Languedoc.*— Petit Thalamus.

Depuis quinze ans que ce fléau pesait sur les trois sénéchaussées, il les avait remplies de larmes : dépouillés jusqu'à la peau, les deux tiers du peuple étaient morts de misère; et des cent mille feux qui brillaient à son arrivée dans ces contrées opulentes, il n'en restait plus à son départ que trente mille[1].

Si maintenant nous comparons à cette rapacité sans pudeur l'administration anglaise, nous allons trouver un ordre paternel et doux, un gouvernement qui, loin de blesser les masses, se fait si léger qu'il les touche à peine; un état de calme qui tranche merveilleusement avec le bruit des guerres et des ravages toujours grondant dans les pays franco-aquitains.

La liberté municipale s'étendit d'abord et se fortifia de toutes parts à l'ombre de la bannière de saint Georges. En 1241, l'île de Ré obtint une commune et des jurats; si l'on demanda des subsides aux abbés de Cîteaux, on donna trois cents marcs d'argent au maire de Bordeaux et quatre cents à La Réole pour élever des murailles. En 1275, les bourgeois de La Bastide, de Castelnau dans le Bazadois, de La Crabe devinrent libres comme les Bordelais : deux ans plus tard, Edward Ier confirma les libertés des citoyens de Dax et leur pardonna toutes leurs transgressions. La même faveur fut accordée, vers 1280, à la cité de Condom. Une discussion qui s'était élevée entre les bourgeois d'Hautefort et le sénéchal, à

1. Hist. gén. du Languedoc, t. IV, preuves, p. 303.

propos de la vente du sel, se terminait la même année à l'amiable. Le 4 octobre, on proclamait par toute la Guienne une rigoureuse défense d'inquiéter les juifs. Le 28 décembre 1283, Jean de Grailly recevait l'ordre d'accorder d'amples libertés municipales aux bourgeois de Sauveterre, de Valence, d'Agen, et de respecter celles des habitants du Bourg. Non moins attentif que son prédécesseur à soutenir les droits du peuple, Edward II défendit, en 1330, les consuls et la commune de Condom contre leur évêque. Et, toutefois sans cesser d'être juste, il se montrait si favorable au clergé que les moines jouissaient librement du droit de pâture dans les forêts et les landes. Loin d'épuiser le pays lorsque la guerre le força d'y tenir des troupes, il envoya des blés d'Irlande pour les nourrir. Le comte de Kent était en même temps investi du droit d'amnistier tous les partisans des Français, et il en usait avec noblesse. Edward III, continuant cet adroit système, inaugura son avénement en accordant de nouveaux priviléges à Bayonne, et le libre commerce du sel aux consuls de Penne dans l'Agenais. Les habitants de Saint-Macaire se virent exemptés des droits sur les vins en 1338. Il confirma, dans le cours des années suivantes, les libertés communales de Biarritz et de Libourne; et le Bourg, Bayonne et Saint-Sever ne furent pas moins favorablement traités en 1377 et 1380 par Richard II, son successeur[1]. Pendant

1. Archives de la Tour de Londres.
« Le duc d'Anjou accordait bien aussi des priviléges pour attirer les villes

cette longue période de cent trente-neuf ans on ne trouve la trace que de trois subsides extraordinaires.

A la vue d'un tel contraste, on se demande avec surprise d'où pouvait venir l'empressement de ces villes qu'on nous représente pleines de répulsion pour l'Angleterre, et toujours prêtes à se précipiter dans les bras de la France, alors surtout que le sentiment de la nationalité française, qui s'est développé depuis, n'existait pas. La réponse est facile : dans un but louable peut-être en leur temps nos historiens ont altéré le sens des faits ; voici, maintenant qu'une révélation complète n'offre aucun danger, l'explication du retour de ces villes à la France.

Montauban, qui donna l'exemple, avait reçu dix mille sols distribués sous main par Ratier de Beaufort aux principaux habitants, une exemption de subsides pendant vingt années et douze mille francs d'or [1]. En 1369, le comte d'Armagnac reçut cinq cents francs d'or pour avoir amené la soumission de Millaud et de Sauveterre. Une gratification fut accordée peu de temps après à ceux qui avaient engagé Lauzerte à devenir Français [2]. Le comte de Périgord reçut, le 10 juillet 1371, quatre mille francs

dans son parti; mais si l'on veut voir comment il les respectait ensuite, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur l'histoire de ces villes : Montauban, par exemple, qu'il avait acheté dix mille sols, fut livré à un proconsul, nommé Ratier de Beaufort, qui cassa les consuls, les laissa mourir en prison et fit essuyer aux habitants toutes les vexations, tous les outrages imaginables. » (Archives de Montauban, liasse 9, n° 86.)

1. D. Vaissète, t. IV, p. 342. — Titres scellés de Gagnières et de Clairambaut.— Hôtel de ville de Montauban.

2. Gagnières et Clairambaut.

d'or pour semblables services. Celui de Foix touchait une pension de cinq mille livres de l'Angleterre, le duc d'Anjou lui en donna cent mille; outre quarante trois mille francs d'or de dot à Béatrix d'Armagnac, qui épousait son fils. Le seigneur d'Aure, à qui l'on devait la reddition de Castel en Béarn, eut une récompense proportionnée au service rendu; et si nous compulsions les registres de la chambre des comptes, nous verrions bien peu de ces villes dévouées que n'ait ouvertes la clef d'or: mais reprenons le fil des événements.

Comme Chandos avait entraîné Du Guesclin dans sa tombe; le prince Noir entraîna son père dans la sienne, et celui-ci à son tour y fit descendre Charles V. La régence alors échut au duc d'Anjou; mais il avait à peine eu le temps d'en prendre possession qu'il la quitta pour aller conquérir la couronne de Naples et de Provence: Charles-le-Boiteux, second roi de la dynastie angevine, était mort en 1309, laissant le trône à Robert. Ce prince, étroitement lié avec le pape Jean XXII, qui avait été précepteur de Louis, son frère, canonisé plus tard, régna trente-trois ans sagement et non sans gloire, car il abattit le parti ghibelin, repoussa l'empereur, pacifia Gênes, et ramena la paix dans le Piémont, d'où l'avaient bannie les prétentions rivales du comte de Savoie et du marquis de Montferrat. Heureux s'il eût conservé son fils Charles; mais les exhalaisons pestilentielles des marais de Naples tuèrent ce jeune homme et séchèrent dans ses racines l'arbre royal qui couvrait

la maison d'Anjou. Par une sorte de pressentiment prophétique, le roi, en apprenant sa mort, ne put s'empêcher de murmurer ces paroles du psaume : *La couronne est tombée de ma tête ; malheur à moi, malheur à vous !* Ce fut, en effet, un grand malheur pour ses sujets, car le duc de Calabre ne laissait qu'une fille. Certes, jamais le cercle d'or du diadème n'avait pressé un front plus beau ; jamais sceptre n'était tombé dans une main plus blanche, jamais plus séduisante reine n'avait pris place sur un trône. A vingt ans, Jeanne de Provence reproduisait sous ce ciel d'azur d'Italie les ravissants modèles laissés par l'art antique. Mais tous ces nobles dons du ciel, cette âme vite épanouie aux nobles brises de Baïa et brûlante des feux de ce soleil ardent devaient tourner contre l'orpheline. Jetée comme Aliénor en victime à l'élève imberbe d'un moine, elle ne put dompter sa nature passionnée et, comme la Poitevine, rompit des nœuds impossibles. Les Napolitains, outrés de la tyrannie de frère Robert et de ses Hongrois, qui ne tendaient à rien moins qu'à ramener l'influence tudesque, heureusement anéantie en Italie avec le parti ghibelin, arrêtèrent ce projet par un crime. Le mari de la reine fut assassiné. Dès lors, et à partir du moment où le roi de Hongrie apparut avec le lugubre drapeau noir sur lequel était peint son frère étranglé, et força Jeanne de chercher un asile en Provence jusqu'en 1380, tous, sans distinction, nobles napolitains et provençaux, cardinaux et bourgeois, roi et pape, tous abusèrent indignement de

la faiblesse de cette femme. Les barons de Naples n'avaient osé la défendre, ceux de Provence l'emprisonnèrent; elle avait besoin d'argent, le saint Père en profita pour lui acheter Avignon à vil prix. Rappelée par son peuple, elle comptait pour repousser les Hongrois sur la flotte provençale; Reynaud de Baux, qui la commandait, essaya de la détrôner. Les compagnies, ne voyant en Provence que des traîtres qui leur faisaient signe du haut de leurs tours de venir, viennent et mettent tout au pillage. Les Génois, payés pour la défendre, l'abandonnent quand ils ont touché leur salaire. Le duc d'Anjou accourt avec Du Guesclin, afin d'envahir pendant ce désordre les républiques provençales qui lui étaient fidèles. Cherchant une main vigoureuse qui tienne fermement cette épée royale qu'elle n'a pu tirer du fourreau, elle donne successivement la sienne à trois époux : le premier est un lâche, le second un ingrat, le dernier est malheureux; et enfin à cinquante-sept ans l'héritier désigné par elle l'assassine sous prétexte qu'elle pouvait avoir encore des enfants. En présence d'une telle destinée, obscurcir l'éclat de son courage, de sa grâce irrésistible, de ses qualités brillantes, de sa rare sagesse sous l'ombre de quelques moments d'oubli inséparables peut-être de la faiblesse de son sexe et des circonstances exceptionnelles de sa vie, serait de l'injustice. En lui donnant d'ailleurs la rose d'or de préférence à deux monarques puissants, le meilleur des papes de l'époque, Urbain V, a pro-

testé d'avance contre les exagérations de la calomnie[1].

Peu de temps avant sa mort, elle avait en désespoir de cause adopté le duc d'Anjou. Mais, bien que l'ancien gouverneur du Languedoc fût instruit des dangers qu'elle courait entre les mains du comte de Duras, son ennemi mortel, il n'aurait pas franchi les Alpes si la clameur publique ne l'y eût contraint. Il mit néanmoins tant de lenteur dans ses préparatifs, que Jeanne avait péri lorsqu'il arriva. Soixante mille cavaliers étaient rangés sous sa bannière avant qu'il eût pénétré dans l'Abruzze; une longue file de mulets, richement chargés, suivait, apportant le fruit de ses quinze ans de rapines dans la Langue-d'Oc. Mais il n'était ni brave, ni habile dans le métier des armes, et ne savait pas mieux gagner les cœurs que les batailles. Pendant qu'il attendait les compagnies, ses trésors s'épuisèrent, son armée se dispersa, et, vaincu sans combattre, il mourut de chagrin, à Tarente, le 20 septembre 1383. Il laissait pour recueillir ses prétentions, un enfant; et pour les faire valoir, une femme. Marie de Blois, essayant cette tâche ingrate, alla d'abord à Paris présenter son fils au nouveau roi Charles VI, qui lui donna quelque argent, et l'apporta ensuite au pape d'Avignon. Le 20 mai 1385, cet enfant faisait hommage à Clément VII du royaume de Naples; et,

1. Villani, *Istorie universali*.—Archives d'Aix, regist. Vald., fol. 149. « Jeanne, malgré ses défauts, était encore de beaucoup supérieure à la plupart des rois par des talents et des qualités rares. » (Hist. gén. de Provence, t. III, p. 219.)



quelques jours après, les Marseillais, qui formaient l'élite de son parti, combattaient les amis de Charles de Duras, et la moitié des barons provençaux reconnaissait son autorité. Les autres s'étaient confédérés avec la cité d'Aix, trop jalouse de Marseille pour ne pas défendre la cause de Charles de Duras. Entre ces deux factions qui partageaient la Provence, une troisième, surgissant dans l'ombre, demandait timidement la réunion à la monarchie française; et pour ajouter à la confusion chaque seigneur s'efforçait de profiter de ce triple conflit, afin de se rendre indépendant : Spinola, le sénéchal de Charles de Duras, ravageait les terres des ennemis de son maître; et les Tuchins, descendants directs des Bagaudes, Jacques méridionaux, accourant comme des bêtes fauves du fond des campagnes, où la guerre, les subsides, la famine et la peste, n'avaient pas laissé un sol ni un épi, couraient sus avec la rage du désespoir aux seigneurs, aux fonctionnaires publics et aux riches. Loin de s'améliorer avec le temps, cette situation déplorable ne fit qu'empirer de plus en plus. L'année suivante, Charles de Duras étant à son tour tombé victime d'un assassinat, on vit à la fois deux enfants se disputant la couronne, soutenus par deux papes qui se disputaient la tiare; deux femmes gouvernant le même royaume dans deux capitales différentes, et deux partis opposés à chaque régente.

L'ordre n'était pas moins troublé en France. Après la révocation du duc d'Anjou, Charles V

avait donné le gouvernement de la Langue-d'Oc à Gaston Phœbus, comte de Foix; mais à peine ce monarque fut-il dans la tombe, que la maison d'Armagnac, impatiente de ressaisir le pouvoir, mit en avant le duc de Berry : le duc d'Anjou, ne demandant pas mieux que de posséder seul la régence, lui abandonna cette proie si riche et si enviée. On ne saurait se faire une idée de l'irritation que cette nouvelle jeta dans les esprits en Languedoc. Une assemblée générale eût lieu aussitôt à Toulouse; et l'on s'y détermina à repousser par la force ce nouveau pillard, dont l'avarice et la rapacité bien connues effrayaient les peuples. Une députation, où figuraient tous les capitouls de Toulouse, dut néanmoins se rendre à Paris pour conjurer le roi d'éloigner ce fléau des contrées méridionales. Mais, comme on devait s'y attendre, le duc d'Anjou fit une réponse impérieuse, et il fallut prendre les armes. L'oncle du roi, soutenu par son beau-frère le comte d'Armagnac, marcha donc contre Gaston Phœbus. Les deux partis se rencontrèrent dans les plaines de Revel, le 15 juillet 1381. Sous les fleurs de lis s'avançaient, avec la faction d'Armagnac, cette avide clientèle de barons gascons, qui avait pris part aux pillages du duc d'Anjou, et la tourbe affamée accourue du nord à la suite de son frère pour s'engraisser à son tour. La bannière du comte de Foix flottait au contraire devant les communes et les chevaliers demeurés fidèles à la cause nationale. Le succès ne fut pas douteux. Du premier choc les hommes du sol enfoncèrent les étrangers et les faux frères,

et le duc de Berry s'enfuit honteusement du champ de bataille. La seule revanche qu'il prit, trois mois après, montra ce qu'on devait attendre de son caractère. Un bandit de Gênes, nommé Grimaldi, était venu sommer de sa part les habitants de Nîmes, à la tête d'une troupe de routiers. Les braves Nîmois conservaient un souvenir trop vif de la tyrannie du duc d'Anjou pour se soumettre à un prince de sa famille; ils répondirent en sonnant la cloche communale, et allant fondre à coups de lances sur ces brigands. Malheureusement la fortune trahit le droit, et, le bourgeois Ponchut, qui les commandait vaillamment, étant mort, ils laissèrent sur le champ de bataille des prisonniers que Grimaldi fit expirer dans l'huile bouillante. L'opinion, du reste, se prononçait avec tant d'unanimité contre son maître, que là où fléchissait la bourgeoisie intervenait à l'instant le peuple. Ainsi, tandis que les consuls et les notables de Béziers arrêtaient à l'hôtel de ville qu'on se soumettrait au duc de Berry, les ouvriers juraient sur l'autel de l'église de la Madeleine de mourir jusqu'au dernier avant de lui ouvrir les portes, et massacraient ensuite les traîtres et tous les fonctionnaires royaux.

Jamais le duc ne serait parvenu à se faire reconnaître; mais le comte de Foix eut pitié du pays que déchirait cette guerre civile, et il abandonna généreusement le pouvoir à son rival. On vit alors combien la répulsion du pays pour cet homme était fondée. A peine reconnu, il demanda des subsides; et il en

poursuivit la levée avec tant de rigueur que l'insurrection, concentrée d'abord dans les murs de Carcassonne, de Narbonne et de Nîmes, devint générale. En un clin d'œil les trois sénéchaussées furent debout. Le signal donné par le clergé partit des classes rurales, qui se soulevèrent en masse. C'était le grand frémissement démocratique du quatorzième siècle, qui, après avoir réveillé en sursaut les peuples du nord, de la Flandre et de l'Angleterre, se faisait sentir au midi : c'étaient les classes asservies, lasses de travailler, de souffrir, de mourir pour les classes oppressives, qui regimbaient contre l'aiguillon. Profitant de ce jour de vengeance, que Dieu semble accorder comme compensation aux opprimés après des siècles de larmes et de misères, elles se ruaient dans leur désespoir contre ces châteaux et ces maisons fiscales où allait s'engloutissant, pour enrichir les nobles, tout le fruit de leurs peines. Les nobles cependant, qui se croyaient nés pour exprimer jusqu'à la dernière goutte les sueurs du vassal ; les officiers du roi, qui ne voyaient dans le gouvernement qu'un droit, qu'un moyen légitime d'avoir l'argent du peuple, laissèrent passer le torrent, fuyant s'ils étaient les plus faibles, pendant les insurgés quand ils se trouvaient les plus forts, et léguant dédaigneusement à leurs victimes le nom de Tuchins et de Coquins.

Il paraîtrait assez naturel au premier abord que, tout en réprimant les excès de l'insurrection armée, on eût cherché à l'apaiser en palliant du moins les abus qui l'avaient excitée. Mais on raisonnait autre-

ment au quatorzième siècle. De ce que le poids des subsides avait soulevé le peuple, le duc de Berry en conclut qu'il fallait rendre ce poids plus lourd encore; et une ordonnance fut rendue, en 1384, qui remettait généreusement leur crime de rébellion aux communes, *moyennant la somme de huit cent mille francs d'or*[1]. « A partir de ce moment, le duc ne s'occupa plus qu'à gorger son avarice. Non-seulement les villes, mais les campagnes, se remplirent aussitôt, et furent couvertes de toute sorte de receveurs, d'exacteurs, de maltôtiers, d'autant plus cruels, plus insolents, qu'ils avaient plein pouvoir d'étendre les impôts, d'établir des tailles annuelles, des fouages, de prendre même le vingtième de tous les vins, des troupeaux et des haras. Cette cruauté désola en peu de temps tout le pays: car celui qui obéissait se dépouillait de tous ses biens pour vivre misérable; celui qui faisait résistance était jeté dans une prison infecte, d'où il ne sortait qu'en expiant, au prix d'une somme énorme, ce qu'on appelait sa rébellion, ou pour payer de sa tête ce prétendu crime. C'est ce qui fit que grand nombre de familles de la Langue-d'Oc et de Guienne abandonnèrent leurs biens, pour faire leur patrie des lieux où on leur permettait de mendier; et, comme c'était le seul remède contre la persécution des tyrans du nord, il est hors de doute que ce gouvernement, composé de deux grandes provinces, se fût peu à peu

1. Trésor des chartes, regist. 124 et 126, fol. 171.

trouvé aussi vide d'habitants que de biens, si le roi n'y eût enfin pourvu. C'est une obligation qu'on eut à maître Jean de Grandselve. Ce bon religieux, de l'ordre de saint Bernard, ne pouvant résister à une si juste compassion, entreprit généreusement le voyage de la cour pour la délivrance de sa patrie. Les créatures du duc de Berry firent tout ce qu'ils purent pour l'écarter. Mais il ne fut que plus animé de tant d'obstacles, et, sans se soucier de la présence même de ce duc, il aborda hardiment le roi, et lui peignit toutes ces calamités avec une assurance qui surprit tout le monde. Le roi l'écouta patiemment, et lui promit de faire un voyage en Langue-d'Oc pour le soulagement de ses peuples; et, parce qu'il était à craindre que le duc de Berry se vengeât de cette noble hardiesse, il prit le religieux sous sa sauvegarde[1]. »

Quoique bien jeune à cette époque, Charles VI tint parole. Le 2 septembre 1389, après avoir entendu les plaintes des députés de Languedoc et de Guienne, qui lui représentèrent en pleurant que l'*avidité insatiable* du duc de Berry avait forcé plus de quarante mille personnes à se réfugier dans l'Aragon, il ôta provisoirement le gouvernement à son oncle et partit pour les marches méridionales. Accueilli par des transports de joie, il traversa le Puy, Lyon, Avignon, Nîmes, Montpellier et Carcassonne au milieu des acclamations; car, en entrant dans une

1. L'Anonyme de Saint-Denis, *Vie de Charles VI*, chap. XII.

ville, il commençait par faire crier : que *toutes gens à qui l'on avoit forfait vinssent devers lui, car il estoit venu au païs pour faire raison à un chacun* [1].

Partout, comme on le pense bien, les plaignants accouraient en foule : Charles les écoutait tous, leur rendait justice et condamnait sans miséricorde les sicaires du duc de Berry. Ces misérables avaient beau invoquer le nom de leur maître et chercher à se couvrir de sa faveur, plus l'impunité dont ils jouissaient antérieurement avait été grande, plus le roi se montrait sévère. Un exemple pris dans sa propre famille prouva que les coupables n'avaient à espérer nulle merci. A son passage à Béziers, un cri unanime s'éleva contre Jean de Bétizac, favori du duc de Berry, qui avait extorqué plus de trois millions dans la sénéchaussée. Le coupable comptait sur la protection du duc qui envoya effectivement supplier le roi de l'épargner ; mais, sourd à ses prières, Charles l'emmena à Toulouse, et le dix de janvier, il le condamna, bien qu'il fût son propre cousin, à être brûlé vif : « Sachez, dit le vieil annaliste, que Jean de Bétizac, entendant cela, répondit au roi « qu'il avait eu deux enfants d'une Juive, et devait » être comme hérétique justiciable de l'inquisition. » Le roi, à ces paroles, ordonna que Bétizac fût brûlé sur-le-champ, ce qui eut lieu en sa présence [2]. »

1. D'Oronville, *Vie du duc de Bourbon*, chap. LXX.

2. « L'an 1389, lo jorn de jonoyer, lo rei de Fransa, son cos propri fes cremezar mestre Jo de Betizac à Tolosa. Item sapchatz que lo rei volié que Jo de Betizac perdes la testa, et Jo de Betizac, ausi que la testa devia per-

Ces mesures vigoureuses excitèrent un tel contentement que les députés des communes accordèrent d'enthousiasme, le 7 janvier 1390, un subside de cinq francs par feu, auquel les notaires joignirent un marc d'argent. C'était peut-être pour amener ce résultat que tout cet étalage de justice avait été fait. Afin de nous conformer à la mise en scène historique, nous n'avons vu que le jeune roi jusqu'ici. Mais derrière le manteau fleurdelisé de cet enfant se cachait la sombre armure du duc de Bourgogne Ennemi secret de Jean de Berry, le duc cherchait moins dans cette occasion à rendre justice aux peuples qu'à ruiner l'influence de l'homme qui lui faisait ombrage. C'est lui qui dirigeait le roi et qui à son retour à Paris ôta le gouvernement des trois sénéchaussées à son rival. Sous l'administration du maréchal de Sancerre, en effet, le pays ne fut pas plus heureux. Si, en 1391, Jean III, comte d'Armagnac, traîna sous sa bannière au delà des monts les restes des compagnies; si l'on obtint à force d'or l'évacuation de quelques châteaux tenus par les Anglais, les subsides continuèrent à peser si lourdement sur les populations qu'en 1393 il fallut informer de nouveau contre les receveurs royaux; en 1394, les émigrations recommencèrent; et en 1400 on fut forcé de révoquer, pour apaiser les peuples,

dre, respondet al rei quel avié agut d'una Juzieva dos efans, e que la justicia partenié al enqueredor e non al rei. Item, lo rei ausi aquestas paraulas comandet vistas las presens que fos ars cremat et aysins fo fag lo rei presens. » (B. Bovisset, *Tableau hist. de la langue parlée dans le midi de la France*, p. 146.)

tous ceux qui touchaient aux finances dans le Languedoc.

LES DEUX ROSES ET LES DEUX CROIX.

LA ROSE ROUGE ET LA ROSE BLANCHE.

Une anarchie plus triste encore agitait alors l'Angleterre. Les deux plus cruelles factions qui eussent jamais déchiré un État venaient de naître dans son sein [1]. Divisées par l'ambition, les branches rivales de la dynastie des Plantagenet, York et Lancastre, entamaient ces violents débats qui durèrent un demi-siècle. La faction yorkiste ayant adopté pour signe de ralliement une rose blanche, les lancastriens prirent la rose rouge [2]; et ces deux fleurs devinrent dès lors deux symboles d'extermination. En 1377, le fils du prince Noir avait succédé à son grand-père Edward III. Proclamé roi à onze ans par les citoyens de Londres, Richard II ne sortit de la tutelle de ses oncles que lorsqu'il eut deux fois cet âge. Pendant sa minorité, l'Angleterre avait été ballottée en tout sens comme un navire en détresse. L'Église s'était inclinée en tremblant sous les coups de Wycliffe, la

1. John Twedel.

2. Pour remonter à la cause première du choix de ces couleurs, il faut chercher dans les chroniques contemporaines : Shakspeare l'y avait trouvée, dit-on, et, si l'on peut s'en rapporter à son poétique récit, elle serait venue d'une querelle qui s'éleva dans le jardin du Temple entre les jeunes représentants des deux branches royales, à la suite de laquelle l'un détacha un bouton blanc, l'autre une rose rouge, afin que chacun, à ce signe, pût rallier ses partisans.

royauté n'avait échappé que par l'assassinat aux cent mille insurgés de Wat-Tyler; les communes s'étaient saisies de l'autorité du roi, les lords avaient attaché successivement les têtes de tous ses amis aux créneaux de la Tour : aussi en montant sur le trône avait-il le cœur plein de souvenirs amers et de colère. Son premier soin fut d'écarter ses oncles; le duc de Glocester se retira volontairement dans ses terres, et, pour mettre l'Océan entre eux, Richard donna, en 1389, la souveraineté de la Guienne au duc de Lancastre.

C'était un acte de la plus haute importance. La Guienne, en effet, sous la domination anglaise, existait plutôt comme république indépendante que comme sujette de la couronne. Rattachée de fort loin et par un lien très-doux à la nation britannique, elle jouissait de tous les avantages d'un pouvoir fortement constitué sans en souffrir les inconvénients. Or cette situation cessait tout à coup par l'intronisation d'un prince sédentaire, et de libres qu'ils étaient la veille les habitants de la Guienne allaient s'éveiller vassaux d'un seigneur : leur sol depuis si long-temps affranchi était changé en apanage.

Un changement de cette gravité ne pouvait s'opérer ainsi. Le duc de Lancastre ayant envoyé à Bordeaux les lettres patentes du roi d'Angleterre, ses émissaires furent parfaitement reçus; le conseil s'assembla et fit cette réponse, que le duc attendait à Libourne :

« Monseigneur de Lancastre est le bienvenu en

Guienne comme fils de notre ancien prince Edward III, de bonne mémoire; mais nous ne pouvons le reconnaître pour seigneur, car le roi Richard, à qui nous venons de jurer fidélité, ne nous a point déliés de notre serment.

— Le duc prend tout sur lui! s'écrièrent aussitôt les envoyés, vous n'avez rien à craindre. »

Les Bordelais, se voyant alors serrés de près, se bornèrent à dire qu'ils attendraient la détermination de Bayonne, et celles des barons et des prélats du pays.

Prévenus sans doute sous main, les Bayonnais ne répondirent pas autre chose; et la décision de la grande assemblée nationale, qui se tint quelques jours après, se résuma dans les mêmes termes. Force fut au duc de Lancastre de prendre son parti. Sans insister pour le moment, il adressa deux demandes à l'assemblée : la première, qu'on lui permît d'entrer à Bordeaux, et de se loger dans l'abbaye de Saint-André; la seconde, que des députés fussent envoyés vers le roi d'Angleterre pour y plaider ce débat concurremment avec les gens de son conseil. Ces demandes, qui semblaient raisonnables, ne rencontrèrent aucune opposition : on ouvrit les portes au duc de Lancastre, considéré comme hôte de Bordeaux; et les députés des bonnes villes, des prélats et des barons qui s'étaient confédérés pour résister aux prétentions du duc, se rendirent à Londres. Un parlement extraordinaire avait été convoqué pour les entendre. L'official de Bordeaux prit

la parole au nom de ses collègues, et, après avoir exhibé les procurations que leur avaient données les villes et les seigneuries, il prononça un discours net et ferme, dans lequel il ne craignit pas de rappeler au roi que la Guienne ne pouvait être aliénée ni séparée, pour quelque cause que ce fût, de la couronne d'Angleterre. « Tous les rois, ajouta-t-il en finissant, jurent de maintenir ces conditions lorsqu'ils prennent possession de leur héritage, et vous-même, sire, l'avez juré comme les autres; et vous avez garanti dans le parchemin que voici nos libertés et nos franchises. » Il déploya à ces mots une charte scellée aux armes du roi, et la lut tout au long. Les barons se regardaient en silence pendant cette lecture. Quand l'official eut fini, Richard le fit retirer, avec les autres députés et les deux chevaliers du duc de Lancastre, et demanda ensuite à ses lords et à ses prélats ce qu'ils lui conseillaient de répondre. Tous, s'excusant sous divers prétextes, laissèrent la parole au duc de Glocester, qui déclara que retirer un don accordé était, à son avis, chose très-grave, et que, malgré la rébellion de ses sujets, le roi avait la seigneurie de son royaume, et pouvait faire à sa volonté. Cette parole excita des murmures; mais personne n'osait contredire Glocester en face, lorsque le comte de Derby, fils du duc de Lancastre, s'écria : « Bel oncle, vous avez bien parlé, et montré toute raison. Quant à moi, je ne puis que vous approuver. » Les autres membres du conseil commencèrent alors à se parler tout bas; et le roi,

voyant la tournure de la délibération, se leva, et remit la séance après le dîner.

Cependant l'arrivée de Lancastre dans ce pays, ancien théâtre de sa gloire, avait fait quelque sensation en France. Le maréchal de Boucicault, craignant que l'Angleterre ne songeât à rompre la trêve, chevaucha promptement vers Agen, à la tête de mille lances, et envoya demander une entrevue au duc, qui l'accorda gracieusement et traita les Français dans le château de Bergerac avec une très-grande magnificence. Il les assura en même temps que son seul désir était de vivre en bon voisin avec le roi de France, et certainement il disait vrai; mais il fut dispensé de tenir parole par la décision de Richard, qui donna gain de cause aux députés, et le rappela outre-mer [1].

Suivant une marche tout opposée à celle de ses devanciers, Richard ne tarda pas à s'allier sincèrement avec la France : il épousa la fille de Charles VI, qui n'avait que huit ans, et enraya par ce mariage pendant onze années le mouvement hostile de l'Angleterre contre sa vieille rivale. Mais, en enchaînant dans son île l'effervescence féodale, il avait trop compté sur la vigueur de son bras : quoique la hache eût abattu les têtes les plus hautes, que Glocester eût péri étouffé entre deux matelas, que le comte de Derby expiât son insolence dans l'exil, que la guerre d'Irlande l'eût rendu populaire, les lords et

1. Froissart, chap. XLII, vol. IV.

le clergé, qui ne voulaient pas d'un maître si ferme, conspirèrent sa perte. Secrètement averti, par eux, du départ du roi pour l'Irlande, Derby l'exilé vint débarquer, en 1399, à Ravenspur, où les comtes de Northumberland et de Westmoreland le rejoignirent aussitôt. Il se trouva en peu de jours à la tête de soixante mille hommes; le roi, pris au piége par Northumberland, vint se livrer lui-même. On le conduisit à la Tour, et le lendemain Henri se présenta au parlement, tenant d'une main la rose rouge, et de l'autre une abdication de Richard en sa faveur. Les deux chambres le reconnurent par acclamations, et les citoyens de Londres, en voyant l'archevêque de Canterbury le mener par la main au trône, firent retentir la salle de Westminster de leurs applaudissements. Quant au roi déposé, il passa de l'abbaye de Saint-Alban au château de Pontefract, où il mourut trois mois après; les uns disent de faim, les autres sous les coups de sept assassins envoyés par son successeur.

LA CROIX BLANCHE ET LA CROIX ROUGE.

Pendant que ces choses se passaient en Angleterre, et qu'Henri IV, dit le Bolingbroke, suivait péniblement sa voie royale[1], en marchant, comme

1. « Absorbé par les soins de sa défense personnelle, Henri IV avait négligé les affaires du continent. Sir John Tibetot, orateur des communes, se plaignit qu'on eût perdu en Guienne, dans une année, *quatre-vingt seize villes et châteaux*. » (Rot. Parliamenti III, 456-523.)

tous les usurpateurs, entre les complots et les murmures, Charles VI était devenu fou. Ses deux oncles, les ducs de Berry et de Bourgogne, avaient alors mis la main sur le gouvernement. Mécontents de la part qui lui était faite, le premier quitta subitement Paris, en 1410, et, ayant convoqué à Gien les ducs de Bourbon, de Bretagne, d'Orléans et les comtes d'Alençon, de Clermont et d'Armagnac, il forma dans cette ville la ligue connue sous le nom du dernier comte. A part le duc d'Orléans, qui avait à venger la mort de son père assassiné par les ordres du duc de Bourgogne, tous les membres de cette faction aristocratique obéissaient à des motifs dictés par le plus grossier égoïsme, par l'ambition la moins déguisée et la moins noble. Il serait même difficile de dire quel était le plus odieux aux yeux des peuples d'outre-Loire : car, si, d'un côté, le nom du duc de Berry était d'autant plus exécré qu'à la faveur de la malheureuse démence du roi il avait ressaisi son gouvernement ; de l'autre l'avarice, la cupidité et l'orgueil de la maison d'Armagnac lui avaient aliéné tous les esprits. Quant aux autres confédérés, leur titre seul d'amis de ces deux hommes suffisait pour les faire abhorrer dans le Languedoc. Le nombre de ceux qui y prirent la croix blanche, marque distinctive de la faction d'Armagnac, fut donc très-restreint. Il se réduisit aux vassaux des d'Armagnac et au parti français proprement dit, ou, en d'autres termes, à cette poignée de barons, tels que le comte d'Astarac, celui de Montlé-

zun, les sires de La Barthe, de Barbazan, de Lisle, de Lantar, d'Antin, de Mirepoix, de Caraman, de Puycornet, de Beaufort, habitués à recevoir leurs gages militaires de la main des princes du sang; la croix rouge, au contraire, emblème du parti bourguignon, fut adoptée sans résistance par la majorité des seigneurs, et brilla sur le chaperon des consuls de toutes les villes.

Cette circonstance fit éclater la sagesse de la politique suivie par le duc de Bourgogne. C'est, en effet, aux souvenirs de justice laissés vingt-deux ans auparavant lors du voyage du roi dans ces contrées, autant qu'à la haine qu'on portait au duc de Berry, qu'il dut l'accession de la plupart des villes. Il ne montra pas moins d'habileté en opposant à cette odieuse maison d'Armagnac, constamment l'amie et l'alliée des sangsues du peuple, la noble maison de Foix, qui n'avait cessé de combattre son influence, et dont on se rappelait avec reconnaissance la trop courte administration et l'énergie, en 1381, au combat de Revel. Il résulta de ces causes particulières que la croix rouge, qui semblait ne devoir rallier que les hommes du nord, fut arborée presque en masse par les populations du sud, tandis que la croix blanche, par cela seul qu'elle pendait au bout des lances des d'Armagnac et de Berry, devint le signe de ralliement d'une faction faible et mauvaise. Ainsi qu'à la bataille de Revel, les enfants du sol étaient séparés de leurs spoliateurs, et ils avaient pour eux le courage et le nombre; mais, comme il ne s'agissait

dans cette querelle des princes que d'intérêts privés, la question, nettement posée d'abord, s'obscurcit bientôt, et, pendant onze années d'oscillation en sens contraire, changea plusieurs fois de point de départ et de point d'appui. La croix rouge, par exemple, prédomina jusques en 1413. A cette époque, le duc de Berry ayant repris le dessus dans le nord, on vit s'élever la croix blanche, sous laquelle la France essuya l'affreux désastre d'Azincourt; ce qui n'empêcha pas la faction de mettre l'épée de connétable dans la main de l'un de ses chefs, le comte d'Armagnac.

La mort ayant enfin emporté l'autre en 1416, le duc de Bourgogne, délivré de son rival, ramena sa croix rouge plus triomphante que jamais sur les chariots de l'Angleterre. A la voix d'Isabeau de Bavière, qui la portait fièrement sur son sein, et qui parlait au nom du pauvre insensé de l'hôtel Saint-Paul, presque toute la Langue-d'Oc l'arbora de nouveau en 1418. Mais le dauphin, qui, en passant la Loire, s'était déclaré pour la croix blanche, l'abattit sans retour l'année suivante au pont de Montereau, du même coup de hache sous lequel tomba Jean-sans-Peur. Après ce guet-apens célèbre, il y eut un moment de grande hésitation dans les pays du sud.

La reine criait vengeance au nom du roi contre le coupable; celui-ci se disculpait par écrit, tant bien que mal, et la bannière britannique, flottant déjà sur les deux tiers des clochers de la France et sur les tours de Notre-Dame, remontait rapidement et à la

fois les rives de la Seine et celles de la Garonne. Cette dernière considération décida les populations occitaniennes, le souffle de la guerre étrangère acheva d'éteindre le feu de la guerre civile; et, mises en demeure de choisir entre le léopard et les fleurs de lis, elles se prononcèrent généralement contre le léopard. Résolution d'autant plus généreuse, que la nationalité française semblait perdue. Henri V, d'Angleterre, venait effectivement de recevoir, avec la main de la princesse Catherine, le titre de roi de France pendant sa vie, la possession de la régence pendant celle de Charles VI, et la souveraineté du royaume pour lui et ses successeurs. Déshérité par son père, proscrit par le parlement de Paris, menacé par le comte de Foix, qui avait passé aux Anglais; poursuivi par le sire de La Roche-Baron, qui promenait la croix rouge dans le Limousin, l'Auvergne, le Gévaudan et le Vivarais, le dauphin errait avec une suite peu nombreuse dans les montagnes du Velay, lorsque le 25 octobre 1422, à cinq heures du soir, on vint lui apprendre la mort de Charles VI. Il était alors dans le château d'un pauvre village appelé Espaly. Allant aussitôt à la chapelle, *vêtu d'écarlate*, il fit chanter un *De profundis* pour le défunt. Le lendemain on célébra la messe mortuaire, et, après l'office, sous l'humble voûte de cette chapelle tendue à la hâte et couverte d'emblèmes de deuil, un de ses officiers releva la bannière fleurdelisée, le chapelain cria d'une voix morne : *Vive le roi! Paix à l'âme de son père!* Vive le roi! répon-

dirent les assistants. Charles VII était proclamé[1].

De tristes pensées durent assaillir l'infortuné prince durant cette cérémonie. Dans le fond du cœur certainement il croyait plutôt assister aux obsèques de la royauté de ses pères, et la voir ensevelie pour toujours sous ce drap funèbre, qu'à son intronisation. Le vent de la fortune changeait pourtant pendant ce temps-là, et, après avoir si long-temps gonflé la voile de l'Angleterre, il se tournait vers cette pauvre nef française aux trois quarts échouée. Un mois et demi avant son beau-père, Henri V était mort ne laissant qu'un héritier encore au berceau. Sentant bien que le poids des deux couronnes qu'il lui léguait allait écraser le front de cet enfant, il les remit en *fidéicommis* à ses deux frères, les ducs de Bedford et de Glocester. Mais à peine eut-il les yeux fermés, que les lords cassèrent son testament; et, tout en investissant les ducs de la présidence du conseil, ils se partagèrent l'autorité. Ces réglements de politique intérieure terminés, on songea à la guerre du continent. La France, que n'avait pas épuisée le désastre d'Azincourt, venait de reprendre les armes. Victorieuse à Beaugé, à Sommières, Montpellier, Pont-Saint-Eprit, Aigues-Mortes, elle eut le dessous à Crévant et à Verneuil, où John à l'*épée de plomb*, comme les auxiliaires écossais de Douglas appelaient le duc de Bedford[2], triompha si complétement de

1. D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, t. 1, p. 199.

2. « Ce Douglas s'appelait lui-même *Tin-Man* (l'homme aux défaites), parce qu'il avait été vaincu dans les trois grandes batailles d'Homildon, de Shrewsbury, et de Verneuil. » (Walter Scott, *Hist. d'Écosse*, t. 1, p. 176.)

l'imprudente bravoure de ses défenseurs, que sans le sang-froid de Saintrailles, qui rallia les débris de l'armée, il ne serait pas resté un soldat sous la bannière du *roi de Bourges*.

Toutefois sa position paraissait désespérée, et la nationalité française en péril de mort, si l'ambition du duc de Glocester n'était venue fort heureusement à son aide. La politique, dont le moindre souci dans les mariages est la convenance réciproque des époux, et qui ne consulte ni leurs inclinations, ni leurs vœux, avait uni à un enfant de seize ans la fière, l'énergique, l'inquiète Jacqueline de Bavière. Cette princesse, comme autrefois Aliénor, ne tarda guère à mépriser son mari, et, comme du mépris à la haine il n'y a qu'un pas, elle quitta Jean de Brabant et se retira en Angleterre. Ceci s'était passé avant la mort d'Henri V. Le duc de Glocester, séduit par l'appât du riche héritage de Jacqueline, lui avait alors offert sa main; mais, sa proposition n'ayant pas eu de suite à cause du refus de son frère intéressé à ne pas se brouiller avec le duc de Bourgogne, à qui revenait le domaine de Jean de Brabant, il la reprit en 1424 et la fit agréer. Alors arriva ce qu'avait prévu le feu roi. Glocester ayant réclamé les pays dont sa femme se disait souveraine, le duc de Bourgogne répondit à cette demande en dépliant sa bannière. De son côté Glocester envahit le Hainaut avec cinq mille hommes. Cette querelle, bien que terminée à l'amiable, et les divisions qu'elle engendra, qui ne durèrent pas moins de deux années, donnèrent à la royauté expirante

de Charles VII le temps de se retourner sur l'autre flanc.

Il paraît évident, en effet, que, si, au lieu de se partager pour ou contre l'entreprise de Glocester, le conseil d'Angleterre avait su profiter de la victoire de Verneuil, et qu'il eût vigoureusement pressé ce fantôme d'autorité rivale qui faisait ombre à peine au midi de la Loire, il se serait évanoui au premier choc; mais on avait trop laissé respirer l'ennemi : quand Bedford revint à la charge, il le trouva en mesure.

Le duc de Bretagne l'appuyait même de toutes ses forces; une incursion assez heureuse que tenta le régent, jusqu'au cœur de l'Armorique, brisa cette alliance avant qu'elle eût pu être d'un grand secours à Charles : cependant trois fautes non moins graves que celles dont nous avons parlé plus haut, trois fautes irréparables commises par les Anglais rendirent à ce dernier tout l'avantage que ses généraux lui avaient fait perdre.

Mécontent du dauphin, le comte de Foix avait conclu un traité, en 1422, avec Charles VI et Henri V, son gendre, en vertu duquel, moyennant le gouvernement de la Langue-d'Oc et certaines conditions avantageuses, il se faisait fort de détruire le parti du prince dans ces contrées. Les deux rois étant morts avant la ratification, Bedford, qui marchait à pas de tortue, fut assez maladroit pour la différer d'une année. Charles mit le temps à profit, et, quand la ratification arriva de Londres, le comte de Foix était arrangé avec lui. La seconde faute de Bedford vint

encore de sa lente circonspection et de la tactique du siècle. Il suffisait alors pour arrêter les suites de la victoire la plus décisive, que le hasard eût jeté une place forte entre les vainqueurs et les vaincus. Ceux-ci se réfugiaient dans ses murs et les autres, loin de tourner la ville en l'abandonnant seule et bloquée au milieu du pays conquis, l'assiégeaient et perdaient pour l'ordinaire au pied de ses murs tout ce temps si précieux qu'ils auraient pu employer à la conquête. Pour s'ouvrir le chemin des marches méridionales, le méthodique et flegmatique John, si bien nommé à l'*épée de plomb*, mit le siége devant Orléans. La fleur des chevaliers de France s'y était renfermée pour le défendre ; aussi ce fut une belle et courageuse passe d'armes où le succès flotta plusieurs fois incertain. Mais, malgré leur brillante défense, la situation des assiégés empirait tous les jours : la famine commençait à creuser leurs joues ; et le roi sommeillait avec un reste d'armée à Chinon, jouet de quelques favoris et ballotté sans individualité propre entre Giac, Camus de Beaulieu et le connétable.

Il fallait néanmoins prendre un parti : les assiégés, qui repoussaient de tous leurs mépris la domination anglaise, offrirent de se rendre au duc de Bourgogne. Le duc accepta la proposition avec joie ; mais il ne plut pas à Bedford que les villes françaises passassent en d'autres mains que les siennes : aussi répondit-il sèchement qu'il ne battait pas les buissons pour laisser prendre les oiseaux à d'autres.

Ces paroles malencontreuses rendirent un puissant soutien à la France. Le duc de Bourgogne, qui ne les oublia jamais, n'attendit plus, à partir de ce moment, que l'occasion de se réconcilier avec le dauphin. Tel était donc l'état des choses à la fin de 1428. Pouvant s'appuyer au midi sur le comte de Foix, et au nord sur le duc de Bourgogne, aussi forts individuellement que le roi d'Angleterre sur le continent, la nationalité française n'était plus en péril de mort. Les états généraux, qui s'assemblèrent à Chinon dans les premiers jours d'octobre, améliorèrent encore la position de Charles VII en lui accordant une *aide de quatre cent mille francs pour faire lever le siége d'Orléans*[1]. Peu de temps après le succès de cette entreprise, qui fut loin d'avoir l'importance qu'on lui attribue, il se fit sacrer à Reims. Mais cette vaine cérémonie exerça si peu d'influence sur les affaires, que, trois ans plus tard, Henri VI d'Angleterre vint se faire sacrer à son tour roi de France dans la cathédrale de Paris. En 1435, Charles offrait de céder, pour avoir la paix, la Normandie et la Guienne; et ce n'est que l'année suivante, par le retour du duc de Bourgogne et du connétable Arthur, que la fortune parut se fixer sérieusement sous la bannière de la France. On peut bien aussi attribuer une bonne part, et la meilleure peut-être, de ces suc-

1. Registres 18 de la sénéchaussée de Toulouse, 36 de celle de Nîmes, et *Hist. gén. du Languedoc*, t. IV, p. 472. C'est dans les événements de ce genre que l'historien doit chercher aujourd'hui le secret de la réaction de 1430; car on ne saurait l'attribuer sérieusement à la Pucelle, à moins d'écrire pour les enfants.

cès inespérés à l'or de la Langue-d'Oc. Dans une période de dix années, depuis le jour de son avénement au trône jusqu'en 1438, Charles VII obtint des états-généraux de la Langue-d'Oc deux millions huit cent trente-deux mille livres pour faire la guerre aux Anglais, cent cinquante-huit mille livres tournois, six cent cinquante mille moutons d'or, non compris six décimes accordés par le clergé, une amende de six mille écus d'or infligée aux capitouls de Toulouse, une aide de douze deniers pour livre pendant trois ans, le huitième du vin, mille écus d'or et deux mille livres tournois au dauphin, autant au comte du Maine, et six mille livres pour les épices du conseil ; et en emportant ces sommes énormes dans le nord pour reconquérir un pays qui le repoussait, il abandonna celui où il avait trouvé un appui si généreux à toutes les horreurs de la guerre étrangère et aux brigandages de ses propres soldats. Bien qu'en 1424 il eût touché des états trois cent cinquante mille livres, il n'avait pas payé l'armée ; et deux mille de ces bandits, recommençant les ravages des compagnies, vivaient à discrétion dans la Langue-d'Oc : les cinq cent soixante-deux mille livres et les cinquante mille livres tournois de 1425 et 1427 s'étant dissipées sans doute dans les fêtes destinées à Agnès Sorel, ou en parties de plaisir avec ses favoris, André de Ribes, dit le Bâtard d'Armagnac, désolait les deux rives du Tarn, se fortifiait dans Orgueil, La Pujade, Corbarrieu, Rieupeiroux, Combefa, Lautrec, et soumettait tout ce pays à une contribution annuelle appelée

patis ou souffrance de guerre. On ne parvint à l'éloigner qu'en lui payant sept mille écus d'or. Le comte d'Armagnac, pendant ce temps, chèrement payé pour chasser d'autres troupes de ces brigands de la sénéchaussée de Beaucaire, les remplaçait par ses mercenaires plus avides encore. Les compagnies de Valette, de Guillot, d'Odon, de Rodigo de Villandraut, fortes de près de six mille hommes, fondirent, en 1430, sur le diocèse de Toulouse la croix rouge en sautoir; le Bâtard de Peyre, Anderlin et Valette pillaient deux ans après la banlieue de Beaucaire. En 1435, les Anglais faisaient paître leurs troupeaux sur les glacis de Castel-Sarrazin, de Montauban et de Toulouse; le fameux Rodigo de Villandraut et le Bâtard de Bourbon s'indemnisaient largement dans l'Albigeois l'année suivante de la solde que leur devait Charles et ne lâchaient leur proie qu'en touchant sept cents écus d'or payés par les états, qui étaient forcés, en dehors des nombreux octrois faits à ce prince, de compter encore, pour délivrer le pays de ce cruel fléau, vingt-deux mille moutons d'or à Gautier de Bouzac, Guy de Blanchefort, d'Astarac, Chabannes, jetés par le roi dans le Gévaudan, et cinq mille quatre cents écus d'or à Rodigo de Villandraut, Salazar, Pierre de Murat, Mergon de Castelnau, de Vila, qui mettaient à feu et à sang les diocèses de Carcassonne et de Comminges. Charles VII ne donnait pas à son armée d'autre solde que le pillage des contrées qui soutenaient sa cause; et les bandits groupés sous sa bannière, loin d'aller

prendre leurs quartiers d'hiver sur les terres de l'ennemi, descendaient tous dans la Langue-d'Oc, où ils étaient sûrs que les sénéchaux complices de leur maître ne les combattraient qu'avec l'or des communes [1].

Le roi lui-même, en ces temps de déplorable avidité, n'était guère moins dangereux que ses routiers pour les populations méridionales; et si nous le suivons un instant dans le voyage qu'il fit alors sur nos montagnes, nous voyons que les villes favorisées n'avaient pas lieu de s'applaudir de son passage. Le 17 mars 1438, Charles, qui avait couché au Dorat et déjeuné au château de Touront, rejoignit le dauphin, arrivé le matin de Bellac au village de Coureix, et suivis d'un nombreux cortége ils s'acheminèrent vers Limoges. Au-devant d'eux était accourue une multitude d'enfants agitant des penonceaux peints à leurs armes, et criant : Vivent le roi et monsieur le dauphin! Tout le clergé l'attendait avec ses reliques au faubourg de Mont-Jovi; en apercevant la grande croix d'argent que portait l'abbé de Saint-Martial, tête nue, il s'empressa de mettre pied à terre, et de s'agenouiller pour adorer la croix. Les moines entonnèrent alors le *Gaude, Maria;* et Charles remontant à cheval vint jusqu'à la porte de Montmailler,

1. Archives de Pau, tit. de Castres, regist. 41 de la sénéchaussée de Nîmes. Le Bâtard d'Armagnac, Valette, Anderlin, Mergon tenaient plus particulièrement le *parti* des Anglais, mais Rodigo de Villandraut, le plus puissant de tous ces chefs, car il avait jusqu'à 7,000 hommes, le bâtard de Bourbon et Poton de Saintrailles étaient à la solde du roi de France. (Voir les titres de Gagnières.)

où il descendit encore afin d'adorer les reliques de l'évêque. Là il trouva un dais magnifique à ses armes porté par les consuls et les bourgeois, sous lequel il entra dans la ville au milieu d'une double haie d'hommes d'armes et aux applaudissements joyeux du peuple hurlant dans sa jubilation : Noé! noé! noé! et aux acclamations des enfants aux penonceaux qui ne cessaient de crier de toutes leurs forces : Vivent le roi et monsieur le dauphin! vivent!

Une huitaine de jours se passèrent à vénérer les reliques de saint Martial et la chemise de sainte Valérie, à chevaucher dans les environs, à Saint-Léonard, à Bourganeuf, où il fit décapiter un chevalier partisan des Anglais; à visiter Saint-Étienne, les Arènes, la porte Manigne, la fameuse fontaine d'Aygoulène, à entendre les messes solennelles de l'abbaye, et à regarder tirer de l'arbalète. Les consuls, qui se doutaient bien du but de sa visite, s'efforcèrent d'amortir le coup en lui exposant la profonde misère de la ville, les désastres qu'elle avait essuyés, et en lui montrant les ruines laissées par le prince Noir. Le roi les écouta avec bonté, leur répondit gracieusement qu'il allait s'occuper d'effacer la trace de ces maux; et le lendemain son conseil, qui se peinait toujours et se travaillait pour voir d'où il pourrait tirer de l'argent, leur signifia qu'ils eussent à payer sur-le-champ trois mille écus pour la ville, et vingt mille livres pour le ressort. Le lendemain de son départ, maître Martial Bermondet, premier consul, déclara piteusement à ceux qui avaient tant

crié Noé! dix jours auparavant que l'honneur qu'ils venaient de recevoir coûtait plus de sept mille écus à Limoges[1].

Quatre ans après, Charles traversa de nouveau Limoges pour se rendre à Tartas, où devaient l'attendre les Anglais. Le combat avait été fixé, du consentement des deux parties belligérantes, au 1er mai. Sur la demande des capitaines de Henri, on recula ce terme jusqu'à la Saint-Jean. Mais ce jour-là Charles attendit en vain l'ennemi, la bannière de Saint-Georges ne parut pas; et Tartas, n'étant point secouru, se rendit le soir, selon la convention faite. Après cette ville, les Français prirent d'assaut Saint-Sever, Dax, Rochetaillade, Marmande, et La Réole. Malheureusement ils perdirent la plupart de ces places plus vite qu'ils ne les avaient gagnées. Les populations rurales, qui n'aimaient pas la France[2], s'étant levées en masse sous la bannière anglaise, leur firent une si rude guerre, que, harcelée à cha-

1. « Semper consilium ejus tractabat et procurabat undè pecunia posset extrahi et haberi, et finaliter debuit habere à villâ in promptu tria millia scutorum et à totâ patriâ viginti millia librarum et, ut mihi retulit magister Martialis Bermondeti, benè decostitit villæ in omnibus VII millia scutorum vel circa. » (Regist. mss. de la chambrerie de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges. — Cette pièce a été connue de l'abbé Nadaud, qui en a inséré une traduction dans ses Recherches manuscrites sur l'histoire du Limousin.)

2. Chroniques de Monstrelet, vol. III, p. 33.— « Ceux de Moissac et plusieurs autres, tant d'Agenois que d'autres, se sont appatissez aux Anglois, et notamment ceux de Chastel-Sarrazin, qui oncques mais ne le furent dont il est péril et doute que les frontières qui souloient être en Agenois soient dorénavant environ ladite ville de Toulouse *Car les Anglois sont reçus par tous les lieux appatissiés, et les François refusés en la plus grande partie desdits lieux.* » (Archives des comtes de Rodez. — Preuves de l'Hist. gén du Languedoc, t. IV, p. 369.)

que pas, mourant de faim, et voyant périr tous les chevaux, l'armée se dispersa misérablement. Les routiers, que la mortalité des chevaux consternait, s'éloignèrent les premiers pour aller se rafraîchir en Navarre; et le roi tira vers Montauban, où il passa cet hiver qui fut l'un des plus rigoureux qu'on eût vus de mémoire d'homme.

La minorité de son roi, si fatale à l'Angleterre, donna le temps à Charles VII de reprendre haleine. Pendant dix ans Warwick était resté les bras croisés; le duc d'York, son successeur, ne montra pas une activité plus heureuse. Sous son gouvernement, en 1449, George Salveton et le maire de Bayonne furent battus devant le château de Guiche par les comtes de Lautrec, et celui de Foix reprit les clefs de dix-sept places fortes. Sur ces entrefaites, Henri VI avait épousé Marguerite, la fille de René de Provence. Cette femme rude et violente, que ses ennemis nommaient justement la Louve d'Anjou, et qui semblait n'être venue en Angleterre que pour annoncer par ses clameurs funèbres l'agonie des Lancastre et les désastres de la nation, pétrissant comme une cire molle la volonté de son époux, fit rappeler York, et envoya Somerset sur le continent. Toute l'énergie britannique s'était épuisée dans les querelles intestines des deux roses, en un an et six jours Somerset perdit la Normandie. L'armée française, commandée par Arthur de Richemont, prit alors le chemin de la Guienne, à la fin de 1450. Glorieuse date pour les francs archers du

nord ! Ils inaugurèrent dignement la seconde moitié du quinzième siècle. Conduits par Dunois, Saintrailles et le comte de Périgord, ils emportèrent en un mois Jonzac, Bergerac, Montferrand et Sainte-Foy; et le sire d'Orval finit noblement la campagne par la victoire de Bordeaux, où cinq cents lances mirent en fuite neuf mille hommes le lendemain de la Toussaint. Ce fut doublement le jour des morts, car les Anglais en laissèrent dix-huit cents sur le champ de bataille.

L'année suivante, au mois de mai, tandis que l'Angleterre, oscillant de la rose rouge à la rose blanche, se consumait dans les luttes stériles de Lancastre et d'York et n'entendait plus la voix des gouverneurs de Guienne, qui appelait au secours à travers les mers, Dunois mena les francs archers à Blaye. Cette courageuse milice, formée des hommes d'armes que fournissaient les paroisses, montra devant Blaye, le Bourg, Dax, Castillon, Saint-Émilion et Libourne, tout ce que peut la valeur française retrempée aux sources populaires. Son ardeur avait ramené la victoire; le mouvement des peuplades pyrénéennes acheva de la fixer sous les fleurs de lis. Pendant que les francs archers bloquaient quatre places fortes, et que les bombardes de Dunois tonnaient contre ces vieux murs de Fronsac bâtis au temps de Charlemagne par l'invasion germanique et dernier asile de l'invasion anglaise, les comtes d'Albret et de Foix et le vicomte de Lautrec fondirent tout à coup à la tête de leurs Gascons dans l'entre-

deux mers, rapides et impétueux comme les gaves de leurs montagnes. Les Anglais, qui n'avaient qu'une poignée d'hommes à opposer à cette grande multitude, et qui étaient comme une troupe de daims environnée d'une meute avide [1], convinrent alors qu'ils rendraient Fronsac, Bayonne et Bordeaux, s'ils n'étaient secourus avant la Saint-Jean.

La veille, toute la noblesse des frontières se rendit sous les tours de Fronsac. La journée se passa en parades magnifiques. Quarante chevaliers, parmi lesquels brillaient au premier rang les La Rochefoucault, les Turenne, le sire de Bourdeilles, les comtes de Castres, de Clermont, et Tristan-l'Ermite, reçurent pompeusement l'éperon d'or. Puis, les Anglais n'ayant pas comparu, Fronsac ouvrit ses portes. Dunois envoya aussitôt un héraut royal, porteur du traité, au comte d'Armagnac, qui assiégeait Rions, et à celui de Foix, campé devant Dax, et ces deux cités se rendirent conformément à leur promesse. Il ne restait plus aux Anglais que Bordeaux et Bayonne. Aux termes de la convention de mai, Bordeaux aurait dû se rendre comme Dax et Rions; mais les habitants, qui ne pouvaient se persuader que l'Angleterre s'abandonnerait elle-même en les abandonnant, demandèrent encore vingt-cinq jours de répit. Ce terme arrivé, les seigneurs de France se présentèrent pour combattre ou recevoir la ville. On attendit de part et d'autre jusqu'au so-

1. Shakspeare, *Henri VI*, acte IV, scène II.

leil couchant, et, lorsque ses derniers rayons se furent éteints dans la mer, la voix du héraut de Bordeaux s'éleva tristement, criant au milieu d'un profond silence :

« Secours de ceux d'Angleterre pour ceux de Bordeaux ! »

Personne n'ayant répondu, les Bordelais se retirèrent dans l'abattement. Telle était leur répugnance pour la domination française, que, malgré l'abandon de Henri VI, ils ne purent se résoudre à remettre les clefs de leurs portes et de leurs barrières que le mercredi suivant. Cette journée fut solennelle. Le lieutenant de Charles VII, messire Thibault de Valpargue, et Jean Bureau, trésorier de France, ayant reçu les clefs de la ville et de tous les lieux forts, ouvrirent, au lever du soleil, cette porte flanquée de tourelles qui se mire dans la Garonne. Les archers de l'avant-garde entrèrent les premiers, au nombre de douze cents ; ils étaient suivis par les hommes d'armes du même corps, tous à pied et commandés par deux maréchaux qui montaient des chevaux superbes. Après eux venaient les comtes de Nevers et d'Armagnac, et le vicomte de Lautrec, avec trois cents hommes à pied. Ceux-ci étaient suivis par les archers du comte du Maine et par la grosse bataille des archers du roi, forte de trois mille hommes et gouvernée par le seigneur de La Rochefoucault. Ils précédaient trois membres du grand conseil du roi, l'évêque d'Arles, l'archidiacre de Tours, et l'évêque et duc de Langres, escortés par Tristan-l'Ermite, prévôt

des maréchaux, à cheval avec ses sergents. Les hérauts et trompettes du roi, portant des cottes d'armes fleurdelisées, parurent ensuite, et, au bruit de leurs fanfares, on vit s'avancer, conduite par un varlet à pied, une haquenée blanche couverte de velours cramoisi, et portant sur un drap de velours azuré, parsemé de broderies et de fleurs de lis d'or, un petit coffre sculpté qui renfermait le sceau royal. Puis chevauchait le chancelier de France, armé d'un corselet d'acier sous sa jaquette de velours cramoisi. Le sire de Saintrailles, grand écuyer du roi, venait immédiatement monté sur un grand coursier couvert de drap de soie et portant une des bannières royales; l'autre était dans les mains du seigneur de Montaigu, qui devançait de quelques pas le lieutenant du roi. Celui-ci, monté sur un coursier blanc caparaçonné de velours bleu où resplendissaient d'éclatantes dorures, et revêtu d'armes blanches, marchait seul devant les comtes d'Angoulême et de Clermont armés aussi de blanc et richement parés, eux et leurs pages. Les comtes de Vendôme, de Castres et une foule de seigneurs en habits magnifiques formaient le cortége des princes, après lequel défilèrent en bel ordre devant les barons et le clergé de Bordeaux messire Jacques de Chabannes, maître-d'hôtel du roi, avec ses quinze cents lances, les cent cinquante lances du comte du Maine, et enfin l'arrière-garde, composée des gens de Joachim Rouhault et des gendarmes du sire de Saintrailles. Toutes les compagnies étaient allées se ranger, à mesure qu'elles entraient, sur la

place de la Cathédrale. En y arrivant, le lieutenant du roi, les comtes d'Angoulême, de Vendôme, d'Armagnac, de Castres et le chancelier mirent pied à terre devant le portail de la basilique, où l'archevêque, en habits pontificaux, vint les recevoir à la tête de son clergé. Le prélat encensa le lieutenant du roi, lui fit baiser la croix et un reliquaire, et, le prenant ensuite par la main, le conduisit au pied du grand autel. Là, dès que le représentant de Charles VII eut fini sa prière, il lui présenta le missel, et lui fit jurer et promettre, ainsi qu'à tous les autres seigneurs, que le roi les maintiendrait et garderait à toujours en leurs franchises et priviléges et libertés anciennes. De leur côté, les barons gascons, le seigneur de l'Esparre et les principaux bourgeois s'engagèrent à rester bons, vrais et loyaux sujets du roi de France, et prononcèrent ce serment les mains tendues vers les images des saints selon la coutume du temps. Le lieutenant et sa noble compagnie ouïrent ensuite la messe, qui fut chantée par l'archevêque. Toutes les cloches des églises mises en branle au *Te Deum*, un gibet tout neuf et la bannière blanche arborée au sommet des tours apprirent ensuite aux Bordelais mornes et silencieux qu'ils venaient de changer de maître [1].

Une entrée à peu près pareille eut lieu à Bayonne à un mois de distance. Ne pouvant résister avec sa faible garnison aux efforts combinés des sires d'Al-

1. Chroniques de Monstrelet, vol. III, p. 37 et suiv.

bret, de Foix, de Tartas, qui la pressaient du côté de Bordeaux et vers le faubourg Saint-Léon; de Dunois et de Longueville, logés du côté du Béarn, entre l'Adour et la Noé, dont les coulevrines, serpentins et ribaudequins [1] ne cessaient d'éclater, brisant les murs et tuant les hommes; et des marins de Biscaye, qui bloquaient le port avec treize nefs; Bayonne se rendit. Le 21 août 1451, les hérauts français abattirent au haut de la tour du château la dernière croix rouge d'Angleterre, et y plantèrent la croix blanche à sa place.

Mais cette heureuse conquête n'était rien moins qu'assurée. Par habitude, par reconnaissance et par intérêt, les populations de la Guienne étaient attachées de cœur à l'Angleterre. Il eût fallu, pour changer peu à peu des sympathies vieilles de trois siècles, gouverner avec une habileté supérieure et se garder surtout de froisser dès le début des hommes accoutumés depuis si long-temps à la liberté. Les Français suivirent une voie toute contraire. Parjures à leur serment, ils commencèrent par violer le plus cher des priviléges des villes en substituant aux maires élus par le peuple des maires nommés par eux, et qui étaient soit des serviteurs du roi, soit des capitaines étrangers au pays [2]. Ensuite, comme par une

1. Le serpentin était un canon court tirant vingt-quatre livres de balles; la coulevrine ou dragon en tirait vingt; la demi-coulevrine, dix; l'aspic douze; le pélican et le sacre, cinq; le fauconneau court, trois; le fauconneau long, deux; le ribaudequin court, une et demie; le ribaudequin long, une et quart. (Diego-Ufano Velasco, *Artilleria,* p. 18.)

2. « Un prince doit avoir bien l'œil sur les gouverneurs qu'il met au

espèce de fatalité originelle, la France, bâtarde de Brennus, a toujours terni l'éclat de ses conquêtes par l'avidité, le mépris des droits des vaincus et la violence. Les fleurs de lis ne flottèrent pas plutôt sur l'abbaye de Saint-André que la Guienne fut traitée comme la Langue-d'Oc. Les harpies du fisc royal s'abattirent avec tant de rapacité sur leur nouvelle proie, et accablèrent ce pays, exempt pour ainsi dire d'impôts auparavant, de tant d'exactions et de subsides que les barons et les bourgeois du Bordelais députèrent secrètement à Londres les sires de Duras, de l'Esparre, de Montferrand, de l'Anglade et de Rauzan pour demander du secours, promettant de secouer le joug de la France. Ce moment était décisif pour l'Angleterre. Si, à la place d'un prince imbécile, mené en lisière comme un enfant par Marguerite et son amant Suffolk, un homme de la trempe d'Edward III eût occupé le trône, il aurait jeté une armée en Guienne et reconquis sans coup férir l'ancien domaine d'Aliénor. Mais les conseillers de Henri VI, plus soucieux d'abattre la rose blanche en Angleterre

pays nouvellement joint à sa seigneurie; car au lieu de traiter les sujets en grande douceur et en bonne justice, et faire mieux qu'on ne leur avoit fait le temps passé, cettui-ci fit tout le contraire, car il le traita en grande violence et en grande rapine.» (Ph. de Comines, *Mém.*, t. I, p. 274.)

« Et, disoit-on lors communément, que ceux du pays de Bordelois s'estoient volontiers rendus aux Anglois pour le grand déplaisir qu'ils prenoient en ce que *le roy depuis sa conquête avoit assis au pays grand' tailles et grans subsides: et si les traictoient les gens du roy trop plus durement qu'ils n'avoient accoutumé estre traicté des Anglois.* » (Chroniques de Monstrelet, vol. III, p. 55. — Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, t. VIII, p. 36.)

que de relever la rose rouge en Aquitaine, n'envoyèrent que cinq mille hommes et Talbot. Malgré l'insuffisance du secours, on était si mal disposé cependant pour la France que le noble vieillard n'eut qu'à paraître pour voir se rouvrir à deux battants les portes de Fronsac, de Bordeaux et de la plupart des cités. Si même il eût vécu, nul ne peut dire à qui de lui ou du Bâtard d'Orléans serait demeurée la victoire; mais il compta trop sur le bonheur de son épée. Le 10 juillet 1453, ayant appris que les Français assiégeaient Castillon, il partit de Bordeaux avec mille lances et trois ou quatre mille fantassins, et arriva le lendemain au point du jour sous les tours de la place. Quand les maréchaux de Loheac et de Valongne apprirent par les francs archers qui accouraient à toutes jambes (car Talbot les avait surpris dans les champs et en avait tué une centaine) l'approche de l'ennemi, ils se retirèrent promptement dans leur camp; ce camp était situé à l'embouchure de la Lidoire, dans la plaine de Côle qui s'étend entre cette petite rivière, la Dordogne, et La Mothe-Montravel. Entouré de fossés profonds, il était garni d'une artillerie nombreuse. Pendant que les Français se hâtaient de braquer leurs coulevrines et leurs ribaudequins sur le bord des fossés, Talbot fit défoncer un muid pour rafraîchir ses cavaliers en attendant l'infanterie; et, lorsque celle-ci l'eut rejoint, il vint bravement assaillir les Français. Mais il ne s'attendait pas à les trouver si bien fortifiés; aussi fut-il tout ébahi d'abord : sans laisser

voir néanmoins sa surprise, il mena sa compagnie droit à la barrière; et là s'engagea le combat le plus acharné. Trop vieux pour quitter sa petite haquenée, il ordonna à ses hommes d'armes de mettre pied à terre et dirigea lui-même l'attaque de cette barrière avec l'intrépidité d'un soldat et le froid coup d'œil d'un capitaine. Mais, si l'assaut fut rude et fort, la défense était plus belle encore. Les huit premières bannières britanniques, celle du roi, celle de saint Georges, de la Trinité, de Talbot et d'autres vaillants lords, se présentèrent successivement pour passer et reculèrent devant les boulets de Gaspard Bureau et les lances du comte de la Marche et de sire Louis du Puy. Au bout d'une heure les Bretons vinrent soutenir les hommes de la Marche et du Velay, qui se sentirent si animés par ce renfort que, franchissant la barrière, ils se précipitèrent avec furie sur les Anglais, les mirent en fuite et abattirent tous leurs pennons. La haquenée de Talbot, frappée d'un boulet, l'ayant entraîné dans sa chute, il fut tué par les Bretons, qui passèrent au fil de l'épée autour de lui le jeune de Lille, son fils, Thomas Aurigan, le seigneur de Puyguilhem, et trente des plus braves chevaliers d'Angleterre[1].

1. « Nous retrouvâmes les derniers débris du tombeau que les Français élevèrent sur le champ de bataille à leur vaillant ennemi et à son généreux fils, car tous deux périrent ensemble. En vain Talbot invita plusieurs fois ce brave jeune homme à chercher son salut dans la fuite; ni les prières, ni les ordres mêmes d'un père ne purent l'arracher du champ de bataille. Admirable dévouement de piété filiale qui a inspiré de si beaux vers à l'im-

Le boulet qui avait démonté Talbot brisa les portes de Castillon, de Saint-Émilion, de Libourne, de Castelnau, Cadillac, Saint-Macaire, Langon, Fronsac, Montferrand, Lormont et Bordeaux. Il renversa pour toujours cette fière bannière anglaise qui flottait depuis trois cents ans sur les tours et les clochers de nos villes d'Angoulême à Bayonne, de Limoges à Montauban, et, en frappant au cœur la vieille liberté municipale, tua du même coup cette petite république bordelaise où elle était si florissante. Adieu désormais à l'antique indépendance de la patrie d'Ausone! Les *filleules de Bordeaux*, Blaye, Bourg, Castillon, Cadillac, Libourne, Saint-Émilion et Saint-Macaire, qui vivaient d'une existence heureuse et libre sous la protection de leur noble marraine; au lieu d'entendre un de leurs compatriotes jurer comme sénéchal au nom du roi d'Angleterre: d'être à tous et à chacun un bon et loyal seigneur; de garder tous les citoyens de tort et de violence soit de sa part, soit de celle d'autrui; d'observer bien et loyalement dans son office droit et justice envers tous et envers chacun; de faire aussi bien au pauvre comme au riche et au riche comme au pauvre, et de leur garder

mortel Shakspeare, lorsque, dans sa tragédie d'*Henri VI*, acte IV, scène V (first part of *King Henry VI*), il met en scène le vieux Talbot et son fils :

« Come, side by side, together live and die,
» And soul with soul from France to heaven fly.»

Allons, tous deux inséparables, vivons et mourons ensemble,
Et que nos deux âmes s'envolent unies de la France dans les cieux.

(Jouannet, *Voyage de deux Anglais dans le Périgord*, p. 28.)

leurs franchises, privilèges et libertés n'entendirent plus que ces paroles répétées à chaque instant par les hommes d'armes, archers, arbalétriers et pillards qui mangeaient le pays :

« Il faut tenir à ce peuple le fer au dos, afin qu'il tombe en telle sujétion qu'il ne puisse plus remuer [1]. »

LE ROI ET SES PAIRS.

Quand ces grandes choses furent accomplies, la royauté française, délivrée de l'antagonisme étranger qui l'avait tenue pendant tant d'années en échec, se trouva face à face avec l'élément féodal, d'autant plus difficile, d'autant plus fier, qu'il avait plus contribué à la victoire. Déjà, vers 1440, les grands barons s'étaient empressés de rappeler au roi, en levant l'étendard de la Praguerie, que s'ils voulaient bien chasser les Anglais, ils n'entendaient pas se donner un maître. Charles VII, après ses triomphes, ne fut donc guère plus puissant en réalité que dans les jours de la mauvaise fortune, et peut-être les soucis domestiques qui vinrent l'assaillir lui semblèrent-ils plus amers que ceux dont sa jeunesse avait été pleine. Le dauphin, qui à onze ans s'était jeté dans la Praguerie, s'enfuit à trente-trois en Bourgogne, et remplit ses derniers jours de terreur. L'infortuné tremblait sans cesse qu'on ne l'empoisonnât par l'ordre de son fils ; aussi,

1. Chroniques de Monstrelet, vol. III, p. 59.

frappé de cette idée jusqu'à la démence, il ne voulut plus prendre d'aliments, et un jour on vint annoncer au dauphin que, le médecin ayant ordonné de le faire manger de force, ses serviteurs l'avaient étouffé. C'est en enjambant ce cadavre que Louis XI monta au trône.

Le nouveau roi n'avait en partage, ni les talents supérieurs que lui prêtent quelques modernes, ni l'âme infernale que lui donnaient ses ennemis. Esprit aussi délié qu'astucieux, Louis XI n'eut que le mérite de bien juger sa situation; et, en vérité, ce mérite n'était pas grand. Il ne fallait qu'ouvrir les yeux pour voir comme tout le monde que les orages effroyables qui venaient de dévaster la France et l'Angleterre, avaient été excités par l'ambition des membres de la famille royale; et que la féodalité dont la vieille influence s'était relevée pendant les troubles, tendait ouvertement à dominer la couronne. Enchaîner les vues ambitieuses des princes et forcer les ducs et les comtes à courber leur front sous le joug du vasselage; telle était la marche indiquée par le simple bon sens, telle fut toujours la politique de Louis XI. Seulement, à l'imitation de son grand-père, il se servit plus dans cette lutte de la tête que du bras, et, comme la mauvaise foi se cachait au fond de tous les actes de ses adversaires [1], il les attaqua avec leurs pro-

1. « Tous les princes d'alors ne cherchaient qu'à se tromper mutuellement : les manœuvres de ceux qui ne réussissaient pas restaient ensevelies dans l'oubli, au lieu que les succès de Louis XI le faisaient regarder comme le plus artificieux quoique souvent il ne fût que le plus habile. (Duclos, *Hist. de Louis XI.*— Ségur, idem.)

pres armes, et les battit. En prenant la couronne, il avait balayé le palais; contrairement à l'usage antique de la monarchie, tous les serviteurs de son père s'étaient vu enlever leurs places; la disgrâce avait frappé les anciens favoris comme la destitution les dignitaires; et au grand étonnement de la noblesse, accoutumée à tenir seule le pouvoir, la bourgeoisie était appelée au partage, et entourait déjà le trône. Louis XI, sentant bien que cette classe riche, forte et ambitieuse lui fournirait un point d'appui solide, s'était placé au milieu d'elle. Il avait pour la flatter pris son costume, affecté son langage et ses mœurs, et choisi soit dans ses rangs, soit parmi la plus vile plèbe ses conseillers et ses compères. C'était une nouveauté trop dangereuse et une insulte trop directe pour que la noblesse ne relevât pas le gant. Lorsque les ducs de Bourbon, de Bretagne, de Nemours et les comtes de Charolais, de Dunois, d'Albret et d'Armagnac virent que le roi de France faisait coudre des pièces à son pourpoint et se laissait traiter d'ami par les procureurs du châtelet, ils n'attendirent plus que l'occasion de prendre les armes.

Quoique leurs projets ne fussent un mystère pour personne, Louis XI entra franchement et hardiment dans sa voie royale et entama, pour son début, une affaire très-épineuse mais très-importante; car, en agrandissant d'une belle province la nouvelle France du midi, elle la fermait avec la grande muraille des Pyrénées. Depuis la dislocation du royaume de Majorque, effectuée en 1403, le Roussillon appartenait

aux souverains aragonais. A l'avénement de Louis XI, Juan II, qui régnait alors et dont l'épargne était à sec, réclama l'appui de son voisin pour soumettre les Catalans révoltés. Mais le renard du Plessis-lès-Tours ne s'aventurait pas ainsi. Avant de répondre, un agent habile, Henri de Marla, fut envoyé secrètement en Catalogne avec mission de sonder les esprits et de mettre en avant le protectorat de son maître. Si l'envoyé se fût adressé au peuple, ses insinuations auraient peut-être germé sans peine dans ses rangs; car Juan II était exécré; mais il ne chercha à traiter qu'avec la députation provinciale; et celle-ci, composée de nobles et de bourgeois, voulait bien faire plier le roi, mais ne songeait pas à se détacher de sa couronne. Repoussé de ce côté, Louis XI s'arrangea sur-le-champ avec le roi d'Aragon. Le 12 avril 1462, ces deux monarques, aussi cauteleux, aussi dissimulés l'un que l'autre, signèrent un traité, ratifié par eux à Sauveterre en Béarn le 3 mai suivant, dans lequel on stipula qu'un secours de cinq cents lances accompagnées d'un nombre convenable de gens de trait serait envoyé sur sa demande à celui des deux contractants qui en aurait besoin le premier. Le cas ne tarda pas à se présenter pour le roi d'Aragon, il se hâta d'invoquer le traité; mais Louis, qui ne donnait pas ses services, et que la pénurie du trésor aragonais obligeait de solder ses hommes, se fit engager, pour les écus d'or qu'il allait verser, les comtés de Cerdagne et de Roussillon. Cet acte de haute politique accompli, le comte de Foix passa les ports à la

tête de quatre cents hommes d'armes, cent vingt lances, mille archers d'ordonnance et deux mille francs archers.

Quoique cette petite armée se composât presque entièrement de recrues méridionales, l'apparition des fleurs de lis, symbole des hommes du nord, souleva le Roussillon. A chaque pas il fallut combattre: l'avant-garde de Gaston de Foix rompit cependant les portes des châteaux de Salses, de Ville-Longue, de Sainte-Marie, de Lupia, de Canet, du Boulou et fraya le chemin aux sept cents lances françaises que commandait sous ses ordres Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Les Catalans suivant le brave Rocaberti accoururent bien au-devant des francs archers et des arbalétriers de Foix pour les empêcher de descendre le Pertuse; mais, culbutés après un choc sanglant, ils virent délivrer la reine assiégée dans la tour de la Gironella, par les habitants de Girone, et n'eurent que le temps de s'enfuir les uns à Barcelone, les autres à Ostalrich. Par le fait de l'invasion, les Catalans et les Roussillonnais pris entre deux feux eurent à combattre à la fois leur propre souverain et Louis XI. Et comme celui-ci ne perdait pas une minute pour s'établir solidement dans leur pays, les Roussillonnais attaquaient ses troupes avec une sorte de rage; Perpignan, surtout, se distinguait par son ardeur. Retirés dans le château avec les Français, les deux frères d'Oms ne cessaient de diriger un feu meurtrier contre la ville; de leur côté les citoyens conduits par les consuls poussaient chaque jour, plus près des

murailles, leurs retranchements et leurs mines. Sur ces entrefaites arriva le duc de Nemours; la plupart des assiégeants furent passés au fil de l'épée dans les barricades; il aurait fait couler des flots de sang s'il était entré après la victoire; mais il laissa prudemment tomber la fureur du soldat et ne pénétra dans la ville que lorsque les notables et les consuls eurent en fléchissant le genou, désarmé les Français. Collioure et le fort de Bellegarde complétèrent l'année suivante la soumission de la province; Louis XI fit alors expédier des lettres de grâce, confirma les priviléges des cités, donna le gouvernement au comte de Foix, et, en créant un parlement à Perpignan pour juger les affaires des deux comtés, il ne cacha pas son intention de les réunir à la couronne et de rétablir ainsi les vieilles limites de la Gaule.

Nous avons vu qu'un profond égoïsme rongeait depuis sa naissance la féodalité au cœur; au lieu de seconder l'entreprise du roi sur le Roussillon, les grands vassaux jaloux de la noble initiative de la couronne vinrent l'arrêter tout-à-coup en mettant en travers leurs mesquines prétentions, leurs cupidités personnelles. Le duc de Berry, frère du roi, nature molle et lymphatique, caractère hargneux, leur servait de chef, et son nom de drapeau. Le 22 août 1465, ce prince envoya ses hérauts à Paris avec quatre lettres: la première pour les bourgeois, manants et habitants de la ville; et les trois autres pour l'université, les gens d'église et le parlement. Elles contenaient que lui et ceux de son sang, là rassemblés, s'étaient

levés pour tout le bien universel du royaume de France, et que par ladite ville lui fussent envoyés cinq ou six hommes notables pour ouïr les causes pourquoi lui et ceux de son dit sang étaient venus [1].

Voici quelles étaient ces causes : Monseigneur Charles, frère du roi, voulait pour apanage la Normandie ; monseigneur de Charolais, Péronne, Roye, Montdidier et les comtés de Boulogne et de Guynes. Le duc de Calabre, fils de René, ne demandait que de l'argent et des gens de guerre payés par le roi pour les exploiter à son profit ; au duc de Bourbon il fallait rendre la pension dont il jouissait sous le règne précédent, les compagnies salariées qu'il commandait et l'arriéré d'une somme qui lui était due pour son mariage. Le comte de Dunois se contentait d'une grosse pension ; celui de Dampmartin d'une bonne seigneurie ; le comte d'Armagnac des terres qu'on lui avait prises ; et le comte de Saint-Pol de l'épée de connétable.

Louis XI fut forcé de faire droit à toutes ces réclamations dont l'impudente naïveté étonnait même au quinzième siècle ; mais après avoir divisé, comme le vieillard de la fable, le faisceau de la guerre civile, il ne tarda pas à prendre sa revanche. Puni le premier, comme le plus grand coupable, le duc de Berry perdit d'abord la Normandie, et dut recevoir en échange la Brie et la Champagne. Bientôt, le trouvant trop près de son ancien allié le comte de Charolais

1. Jean de Troyes, *Chroniques de Louis XI* (1460).

devenu duc de Bourgogne sous le nom célèbre de *Charles-le-Hardi*, le roi le confina dans la Guienne. Là, pour l'empêcher de donner la main au comte d'Armagnac et de renouveler comme son grand-oncle les désastres de la Croix-Blanche, Louis XI jugea qu'il fallait abattre la maison d'Armagnac elle-même: car elle était trop haute pour ne pas gêner la royauté qui ne trouvait plus que cet obstacle dans la France méridionale, et trop perfide pour ne pas tendre les bras à l'Angleterre plutôt que de se soumettre.

Sans aucun doute l'intérêt de la monarchie, heureusement d'accord avec l'intérêt national, exigeait l'abaissement de cette famille, dont le pouvoir ne s'était jamais exercé que dans son intérêt propre. Louis XI accomplissait donc en l'abaissant un acte d'utilité générale. Son but était bon; mais les moyens employés pour l'atteindre furent empreints de toute la brutalité de ce siècle, où la force devenait barbarie et la politique trahison. Dès que la mort du duc de Berry, empoisonné, dit-on, à Saint-Jean-d'Angély, par le moine de Versois, eut rendu la Guienne à la couronne, le cardinal évêque d'Alby, Jouffroy, vint bloquer le comte Jean d'Armagnac dans Lectoure. La place était forte et, les Gascons se défendant avec courage, le siége pouvait traîner en longueur; or chaque jour la présence des troupes françaises semblait plus nécessaire en Roussillon. Dans cette circonstance Ives Duffou se présenta tout à coup au comte de la part du roi, et lui jura sur l'hostie que, s'il capitulait, il pourrait sortir de la ville avec sa famille

et ses hommes, et se retirer où bon lui semblerait. Celui-ci, se fiant à la parole du négociateur, ouvrit les portes ; les Français, se précipitant alors en foule dans la ville, le massacrèrent des premiers, égorgèrent habitants et soldats, pillèrent et brûlèrent tout, et ne laissèrent en vie que la malheureuse comtesse pour qui la mort eût été un bienfait. Traînée dans le château à côté du cadavre de son mari à la lueur des flammes, aux cris de cette soldatesque ivre de carnage, elle vit entrer le soir dans son cachot le sombre cardinal Jouffroy, qui, ne trouvant pas que les émotions de cette horrible journée fussent suffisantes, après une scène infâme que l'histoire voile en rougissant des deux mains, força l'infortunée à boire un breuvage pour détruire, après l'Armagnac mort, celui qui ne vivait pas encore [1].

Tout couvert de sang et de honte, le cardinal marcha triomphalement sur Auch, où les chanoines mêmes furent obligés de payer rançon, et, chargé des dépouilles de l'Armagnac, il se dirigea enfin vers le Roussillon. Tout le pays était en armes contre la France. Depuis le 1er février 1473, les Aragonais avaient repris Perpignan. Quand Jouffroy parut, les fleurs de lis ne flottaient plus que sur le château de cette ville et au sommet des tours de Salses et de Collioure. Le cardinal assiégea immédiatement Perpignan; mais, quelques efforts qu'il fît conjointe-

1. Jean de Troyes, *Chroniques de Louis XI*, p. 162. — Olgaraï. Hubertus Velleius (Continuation de Gaguin en 1521). D'autres disent que cette scène se passa au château de Castelnau.

ment avec Du Lau, qui commandait dans le château, pour réduire les rebelles, il échoua contre la résistance obstinée du vieux Juan II enfermé dans la place pour y mourir ou la sauver. L'échec était certain, si Louis XI ne fût venu en aide à ses généraux. Une trêve proposée habilement et acceptée avec maladresse par le roi d'Aragon mit l'année suivante une partie des chances de son côté en désorganisant les forces de son ennemi. Ce point gagné, il alla plus loin et demanda, pour mieux endormir Juan, la main de sa petite-fille pour le dauphin. Le roi d'Aragon, aussi fourbe que son adversaire, feignit d'adopter cette idée avec chaleur, et fit partir pour Paris une ambassade solennelle. Toutefois, dans cet assaut d'astuce, il avait affaire à plus fort que lui, et, en croyant tromper Louis, il était trompé d'avance. Le jour même, en effet, de leur arrivée à Paris, le roi écrivait à Du Lude, lieutenant-général de son armée, cette curieuse lettre, où se dévoilent admirablement et sa finesse politique et sa bonhomie bourgeoise :

« Monsieur le gouverneur, le comte de Cardone et le castellan d'Amposta sont arrivés à Paris. J'ai envoyé vers eux M. d'Aydie et le sieur Boffilo pour savoir s'ils venoient pour faire quelque bon appointement ou pour me tromper et dissimuler. Boffilo est retourné vers moi. A ce qu'il trouve, ils n'ont apporté aucune nouvelle qui vaille; et leur intention n'est que de m'entretenir de paroles jusqu'à ce qu'ils aient recueilli leurs blés pour ravitailler Perpignan

et leurs places de Rousillon. Pour ce il faut que je fasse du maître Louis et vous du maître Jean, et, au lieu de nous laisser tromper, nous montrer plus habiles qu'eux. Quant à moi, je les entretiendrai ici jusqu'à la première semaine de mai. Cependant vous partirez avec la plus grande diligence que vous pourrez. Vous lèverez cent lances en Dauphiné, que vous ferez conduire par M. de Saint-Priest ou par le Poulailler. Pour le payement de ces lances, il vous faut trouver au plus tôt mille francs, afin de les leur bailler au départ. Il ne s'agit que d'une course pour aller brûler les blés, faire le dégât, et puis revenir : c'est dix francs par mois pour chaque lance. Ils n'auront point d'archers avec eux, marcheront vite, ne passeront là-bas que huit à dix jours; ainsi un mois doit suffire. Il convient de savoir comment recouvrer ces mille francs sur des confiscations de blés ou autrement; et si à toute extrémité vous ne pouviez les trouver, plutôt que de faire manquer l'affaire prenez-les sur le trésorier du Dauphiné, auquel j'écris expressément, et je le rembourserai. Mais faites si bien diligence que ces gens d'armes soient partis le 25 de ce mois. Monsieur le gouverneur, le plus grand service que vous me puissiez rendre c'est d'avoir brûlé tous les blés de Perpignan de bonne heure; car par là force sera aux gens de Perpignan de dire le mot.

» J'ai parlé au capitaine Odet d'Aydie, qui est bien content d'y aller, et je vous l'envoie avec cent lances pour vous aider à faire le dégât; il me paraît que,

quand vous serez tous ensemble, vous serez assez de gens.

» J'envoie Ives d'Illiers à M. de Charluz pour lever cent lances en Languedoc, et je lui écris aussi de lever les francs archers les plus proches des marches de ce côté-là jusqu'au nombre de trois mille; de les faire marcher vers le Roussillon, et que tout soit prêt pour le 25 avril. J'écris au général des finances et au trésorier du Languedoc de faire payer comptant mille francs pour les cent lances et trois mille pour les francs archers.

» J'envoie d'Estruille à M. d'Alby, qui porte commission à lui, à M. de Charluz et audit sieur d'Estruille pour faire mener une grande quantité de vivres à Narbonne et sur la frontière, afin que les gens d'armes n'en manquent pas; mais il faut bien prendre garde que sous l'ombre de cela il en soit conduit à Perpignan.

» Je vous envoie Raoul de Valperga et Claux le canonnier pour vous aider à bien ménager le fait de l'artillerie; mettez la main à la besogne, et n'épargnez rien. Le sieur Boffilo partira dans deux ou trois jours. Il me semble qu'avec ces cent lances, les vôtres, celles du Dauphiné, celles du capitaine Odet et les trois mille archers vous serez assez de gens *pour, au plaisir de Dieu, brûler et faire le dégât dans tout le pays, prendre les plus méchantes places, les abattre, brûler ou démolir*. Le Beauvoisien que je vous envoie vous dira le surplus. Adieu, monsieur

le gouverneur; je vous prie de me faire savoir de vos nouvelles[1]. »

Ces instructions furent suivies à la lettre, le feu dévora avec les récoltes des villages entiers; et les Aragonais, furieux, exercèrent d'affreuses représailles. Les cadavres des commandants français pendus aux portes annoncèrent lugubrement le retour de Calla Luna dans les châteaux de Sanfeliu, de Riutor, de la tour Cerdane et de Céret[2]. Cependant le vieux Juan II avait le désavantage; sitôt qu'il se convainquit de son impuissance, il entama de nouvelles négociations et débuta par proposer une trêve de deux mois. C'était livrer le secret de sa faiblesse à Louis XI. Celui-ci, se hâtant de profiter de cet aveu indirect, dirige à marches forcées sur le Roussillon dix mille archers et neuf cents lances qui emportent en passant Elne et Figuières, et font savoir leur arrivée aux Perpignanais en plantant devant la porte qui regardait le château la tête de Bernard d'Oms fichée au bout d'une pique. Le brave Bernard d'Oms n'avait commis d'autre crime que de préférer son pays à la France, qu'il servait avant la guerre; aussi cette funèbre apparition exalta tous les cœurs. Le peuple roussillonnais prouva noblement en cette occasion qu'il avait âme aussi ferme que dure cervelle. On peut à peine croire quelle fut la violence de la faim que les citoyens de Perpignan endurèrent : pendant plusieurs jours ils ne vécurent que de chiens,

1. Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne.*
2. Henri, *Hist. du Roussillon*, t. II, p. 116.

de chats, de rats, que les femmes chassaient dans les rues de la ville au moyen de longs et larges voiles de toile. Cette ressource venant encore à manquer, non-seulement ils se jetèrent sur les corps des Français qu'ils avaient tués, mais ils dévorèrent encore les cadavres de leurs propres concitoyens. On vit des femmes, égarées par la rage de la faim, engloutir avec avidité en devenant mères le fruit qui sortait de leurs entrailles. D'autres, sous l'empire de ce besoin poignant et irrésistible, oubliant tout sentiment humain, rongeaient avec des sanglots déchirants et en l'arrosant de larmes la chair de leurs propres enfants [1]. Comme pour faire pendant à cette horrible extrémité, Juan n'avait pu ramasser que deux cents hommes; et, lorsqu'il s'avança courageusement à travers les neiges avec ce faible secours, telle était sa pénurie qu'il manqua d'argent pour payer les muletiers qui venaient de transporter son bagage, et il fut contraint de leur donner en gage sa propre robe fourrée de martre [2]. Il ne fit donc que revoir de loin les tours de Perpignan, et, retournant presque nu à Barcelone, au milieu de l'hiver de 1475, ce roi octogénaire laissa sa ville fidèle entre les mains des Fran-

1. « Com los habitans en la villa de Perpinya ayen comportades moltes congoxas e estretures, axi de fan fins à manjar carn humana. » (Charte de don Juan II (Livre vert majeur).

« Cùm, peperissent utero suo continuò fœtus reddiderunt. Aliæ matres famis imperio convictæ suos filios sive fame sive alio casu peremptos lamentatione mirabili propriisque lacrymis aspersos comederunt. » (Marinæus Siciliensis, lib. XVIII.)

2. Henri, ouvrage précité, t. II, p. 133.

çais comme il avait laissé sa robe entre les mains des Arriéros.

Malgré leur détresse, les Perpignanais avaient obtenu la capitulation la plus honorable : on leur accordait rémission et absolution générale et sauvegarde perpétuelle pour le passé, la confirmation de leurs libertés et priviléges et une foule d'articles avantageux ; tels que l'exemption de tout impôt, la conservation de leurs murailles, la réserve que le roi ne pourrait chasser aucun citoyen, la libre sortie de la garnison avec armes, chevaux, harnais et bagages. En apprenant que les ponts-levis ne s'étaient baissés qu'à ces conditions, Louis devint furieux et fit partir aussitôt le sire Du Bouchage avec des instructions secrètes ainsi conçues :

« M. Du Bouchage renverra le plus hâtivement qu'il pourra messire Yvon Duffou et M. du Lude.

» Si Boffilo n'est des siens, pareillement le renverra; et s'il est des siens, s'en aidera.

» Mettra tous les nobles qui se sont armés contre le roi, dehors, et donnera leurs héritages quelque appointement qui ait été fait.

» Défera tous les officiers de la ville, réservé un lieutenant pour la justice, et ôtera tout le pouvoir à ceux de la ville, et clefs, et tout, et n'auront plus nuls offices.

» Pourvoira à tous les bénéfices du Roussillon *et peuplera les monastères de Français.*

» Baillera le gouvernement de tous les bénéfices

à messire d'Alby (Louis d'Amboise); s'il peut à cette heure repeupler la ville à neuf, il le fera. »

Louis ordonnait en outre :

« De retenir et de tâcher de gagner tous les gens d'armes ou leurs lieutenants.

» De chasser tant de gens de Perpignan, que cent lanciers en fussent les maîtres et de ne pas laisser une seule armure aux consuls.

» De s'emparer des portes.

» De faire au plus vite une citadelle.

» Et d'abattre toutes les forteresses, excepté Perpignan, Salses, Elne, Collioure, Bellegarde et Laroque [1]. »

Le roi en fut pour sa boutade de vengeance; Boffilo, qui jugait mieux les choses sur place et qui sentait le danger qu'il y aurait peut-être à recommencer la lutte avec cette population accoutumée à la liberté et au combat, refusa de laisser agir Du Bouchage. Il s'ensuivit une piquante correspondance entre le maître et le favori; mais, toutes leurs petites ruses ayant échoué contre l'énergique résolution de Boffilo, Louis XI en jurant entre ses dents la Pâque-Dieu et prenant à témoin monseigneur Jésus, Madame sa mère et monsieur saint Martin qu'il irait en personne porter remède à toutes choses, ratifia la capitulation et accorda un pardon sans réserve aux Perpignanais [2].

Vis-à-vis de ce caractère de bronze, le hasard de

1. Archives de Perpignan, Livre vert mineur.
2. Philippe de Comines, *Pièces des Mémoires*, t. II.

la naissance avait placé comme par une cruelle ironie la faiblesse faite homme dans le roi de Jérusalem. Qu'on se figure un vieillard de grande taille dont les traits toujours souriants sont encadrés dans des cheveux blanchis qui tombent sur une robe de moine; son regard distrait erre à l'aventure, ses lèvres fredonnent les rimes de quelque facétie, d'une main il tourmente son chapelet, de l'autre il agite le pinceau ou tourne la roue d'une viole. La chasse, les mascarades, l'enluminure des manuscrits, voilà ses passions; les pastorales, les tournois, la composition des moralités, voilà ses plaisirs. Cet homme, transformé tour-à-tour en berger, en astrologue, en chevalier errant, en peintre, en rimeur de farces grotesques, est le dernier représentant des deux maisons d'Anjou, le roi de Jérusalem et de Sicile, le comte de Bar, d'Angers et de Provence, le roi René enfin, dont le nom reste comme expression de la bonhomie ridicule.

Le terroir méridional était trop chaud et trop fort pour cette frêle tige de l'ouest : rapidement étiolée en Italie et en Provence, elle allait achever de mourir au souffle violent du mistral. Le fils de Louis d'Anjou, que nous avons laissé enfant, avait usé sa vie à poursuivre en vain cette royauté de Naples, qui semblait fuir comme un mirage trompeur devant les princes de sa race. Son successeur Louis III, presque aussi malheureux malgré l'appui et les talents de Sforza le Milanais, ne fit que mettre la main sur cette couronne, qui lui échappa aussitôt pour tomber en 1435, par la fatale adoption de la titulaire Jeanne

de Hongrie, sur la tête faible de René [1]; elle n'y resta pas long-temps. Malheureux dans toutes ses entreprises, René, qui sortait des prisons du duc de Bourgogne, fut battu en Italie par les Aragonais et renvoyé vite en Anjou; à partir de ce moment le sort se montra à son égard d'une cruauté inouïe. Il avait un fils énergique et brave qui venait de relever sa bannière au delà des monts, ce fils n'essuya que des désastres. Marguerite d'Anjou sa fille était sur le trône d'Angleterre; Warwick, le héros de la Rose blanche, l'en précipita; il adorait sa femme Isabelle de Lorraine, la mort la lui prit. Bientôt il apprit en même temps et l'arrivée de Marguerite, qui lui revenait en fugitive, et la mort de son fils Jean, que les Catalans aussi hostiles à Juan II qu'à Louis XI venaient de choisir pour souverain [2].

Tombant, dit-on, dans une sorte d'anéantissement à ces nouvelles foudroyantes, l'infortuné prince en perdit l'action, le mouvement, la force de penser [3]; et cependant la fortune n'était pas lasse: coup sur coup et sans qu'il eût le temps d'essuyer ses larmes, il vit descendre dans la tombe sa fille naturelle, ses deux petits-fils, son gendre, son frère bien-aimé. Il les pleurait amèrement, renfermé presque seul dans le château de Beaugé, lorsque Louis XI, pour qui rien n'était saint, accourut à la tête de cinquante

1. Giannone, *Hist. civile du royaume de Naples*, liv. XXV, chap. VII, p. 454.— Tutini, *Traité des connétables*.

2. Jean d'Anjou, duc de Calabre, avait des droits à cette couronne du chef d'Yolande d'Aragon, mère de René.

3. Bourdigné, *Annales d'Anjou*.

mille hommes et le dépouilla de l'Anjou. « Le noble roy oyant racompter la perte et le dommaige de ce pays que tant il aymoit, se trouva quelque peu troublé; mais quand il eust reprins son esprit, il dict: Je ne offensay onques le roy de France parquoy il me deust faire ung tel tour, mais le vouloir de Dieu soit faict qui m'a donné et me peut oster à son plaisir. Le roy n'aura point de guerre avec moy, car mon âge de soixante-cinq ans ne s'adonne plus aux armes; mais Dieu qui est vray juge jugera entre luy et moy. En ceste constance parla le bon roy René comme le bon père Job prenant patience sans murmurer, et il se retira en Provence[1]. » Là, se livrant avec délices à ses goûts champêtres, il se mit à planter arbres, à édifier tonnelles, pavillons, vergers, galeries, jardins, et à faire creuser des viviers pour y regarder les poissons s'ébattant dans l'eau claire; ces roses *muscadelles* qui épanouissent modestement dans nos allées leurs petites étoiles de pourpre, furent apportées par lui en Provence et plantées de sa main dans son jardin d'Aix. Il multiplia les œillets, améliora l'espèce des raisins muscats et naturalisa sur les bords du Rhône les paons blancs et les perdrix rouges. C'est au milieu de ces douces occupations que le trouvèrent des députés d'Aragon venus pour lui offrir leur couronne. René, désabusé des illusions de la vie, leur montra ses viviers, ses treilles, ses volières, et répondit qu'il ne quitterait pas le tranquille bonheur que lui donnaient ces biens pour tous les trônes de la terre.

1. Idem.

Il oubliait ainsi peu à peu ses cruels chagrins, lorsqu'un jour de mai 1476, qu'il se promenait gaîment au soleil sur sa terrasse d'Aix, vis-à-vis l'ancienne abbaye de Saint-Victor, devisant avec les bourgeois, car il les connaissait tous[1], un message parti du sombre Plessis-les-Tours l'appela soudain à Lyon. Louis XI, qui voulait à tout prix la Provence, l'y entoura de tant de marques d'affection, « et si l'amadoua, flatta, persuada et enchanta de telle sorte, que, lui faisant oublier tout le maltalent qu'il avoit en son cueur pour la perte de son duché d'Anjou, René lui fit d'abondant une donation de sa comté de Provence, voire même en escrivit l'instrument de sa propre main, en lettres d'or, et, comme il estoit très-bon enlumineur, les enlumina avec de très-riches couleurs d'azur d'acre composées de pierres de lapis lazuli semées de paillettes d'or. »

Afin d'entretenir cette indifférence philosophique, Louis XI gagna un grand baron provençal, appelé Palamède de Forbin, qui, recommençant, dans les mêmes vues personnelles, le rôle autrefois joué par Roméo de Villeneuve, ne cessa de veiller sur la succession de René, et finit par la faire échoir, en 1480, au comte du Maine. Louis substitué à ce prince au cas où il mourrait sans enfants mâles, n'attendit qu'un an. Une maladie de langueur emporta l'héritier de René, et, grâce aux bons soins

1 « A Marseille on le rencontrait souvent seul sur le port, pendant l'hiver, causant familièrement avec les patrons pêcheurs et leurs prud'hommes ou consuls de la pêche. » (Villeneuve-Bargemont, *Hist. de René*, t. III, p. 56.)

de Forbin, son testament fut en faveur du roi de France. C'est ainsi que la Provence, après six cents années d'une existence particulière, se trouva réunie, en 1480, à la monarchie française. Pour ce service, Palamède de Forbin obtint la même récompense qui avait été donnée à l'archevêque Henry de Villars, lorsqu'il livra le Dauphiné, Louis XI lui abandonna sans réserve toute l'autorité. Il eut le droit de recevoir le serment des prélats, des barons et des communautés; de disposer des charges selon son bon plaisir, de distribuer les faveurs; de pardonner tous les crimes, même ceux de rébellion; de convoquer les états, et de lever de nouveaux subsides. Et telle était l'étendue de son pouvoir en Provence, que Louis XI ne put s'empêcher de lui dire en le revoyant : « Vous m'avez fait comte; mais moi je vous ai fait roi[1] . »

Après avoir accompli ces grandes choses, et envoyé à l'échafaud des halles sur le funeste cheval caparaçonné de noir Jacques de Nemours, le dernier prince d'Armagnac[2], Louis XI reçut la visite de celle

1. Papon, *Hist. de Provence*, t. III, p. 407.— D'Aigrefeuille, *Hist. de Montpellier*, , t. I, p. 221.

« Regem ego comitem, me comes regem. » (Devise des Forbin.)

« Après cela René et le comte du Mayne moururent... Dieu ayt leurs âmes ! Si leur mort fut naturelle ou précipitée, Dieu le sçait. Il n'en fault aultrement encourir... » (Jean de Lud, secrétaire de René, Dial. mss., 1499.)

2. « Monsieur de Saint-Pierre, écrivait le roi le 1er octobre 1776, je ne suis pas content de ce que m'avez averty qu'on lui a osté les fers des jambes, et qu'on l'oste hors de la cage, et que l'on le mène ouir la messe là où les femmes vont, et qu'on luy a laissé les gardes qui se plaignoient de payement; et pour ce que die le chancelier ne aultres, gardez bien qu'il ne bouge plus de sa cage et que l'on ne le mette jamais dehors si ce n'est pour

qu'il redoutait au point de ne jamais permettre qu'on prononçât son nom en sa présence. Ni ses reliques, ni le *saint homme* ne prolongèrent sa vie d'un jour, il s'éteignit, le 30 août 1483, en murmurant des patenôtres, et réglant l'ordre de ses funérailles.

Avec son cercueil on descendit dans les caveaux de Notre-Dame de Cléry sa politique habile et forte, et l'âme de la royauté. La dame de Beaujeu, espèce de Louis XI en jupons, essaya bien de continuer le système de son frère; mais Charles VIII était trop jeune, trop frêle, trop efféminé pour soutenir la part du fardeau qui devait peser sur sa tête. Aussi les féodaux, qui n'osaient auparavant élever la voix de peur des échos du Plessis-les-Tours, reprirent leur turbulence et leur fierté devant cet enfant et cette femme. Ayant attaché au gibet cet Olivier-le-Daim, que le vieux roi avait jeté comme un défi à leur orgueil, à l'instar de Caligula mettant aux pieds de son cheval la noblesse romaine, et fait battre de verges, pour leur vengeance, dans les rues de Paris, l'Auvergnat Doyat, ancien gouverneur de son pays, ils renouèrent, en 1486, les vieilles trames de la praguerie. De même que sous le dernier règne, ils avaient à leur tête le premier prince du sang; mais le duc d'Orléans n'exerça pas plus d'influence sur la population que sur les états généraux de Tours, qui lui avaient refusé la régence. Le comte d'Angoulême et le sire de Pons, parvenus à soulever

le *gehenner.*» (Le Cabinet du roy Louis XI, Archives curieuses de l'hist. de France, t. I.)

la Guienne, furent contraints de reculer devant la dame de Beaujeu, qu'on vit entrer en reine à Bordeaux et rompre le faisceau de cette ligue en jetant dans les fers Geoffroi de Pompadour, évêque de Périgueux, et George d'Amboise, évêque de Montauban, qui en étaient la tête, tandis qu'elle gagnait Angoulême et Pons, qui en étaient le bras.

Imbus du reste au même degré des idées superstitieuses de Louis XI et ne sachant pas les faire taire comme lui devant l'intérêt de l'État, la tante et le neveu étaient destinés à ne commettre que des fautes. La première et la plus grave au point de vue de l'unité nationale créée avec tant de peine par le roi défunt, fut l'abandon du Roussillon. Cédant aux réclamations de Ferdinand II, héritier du vieux Juan, qui s'appuyait sur une prétendue promesse de restitution faite verbalement, disait il, par Louis XI au lit de la mort, Charles, obstiné comme tous les idiots, malgré l'avis du conseil, des seigneurs, du gouverneur de ce pays, et l'opposition de la France entière, rendit sottement, le 18 janvier 1493, le Roussillon et la Cerdagne, sans même exiger le payement des sommes dont ces deux comtés étaient le gage[1].

En agissant ainsi il lâchait la proie pour l'ombre; car, en se dessaisissant d'un pays incorporé à la France, de folles visées à la dignité impériale l'en-

1. « Après une lutte de sept mois entre le roi de France, impatient de répudier de son héritage ce qui en avait le plus coûté à son père à acquérir, et le parlement de Paris, le conseil des princes et d'autres grands personnages, le sacrifice fut consommé et la province de Roussillon perdue pour la France. » (Henri, *Hist. du Roussillon*, t, II, p. 195.)

traînaient à la conquête du royaume de Naples. Singulière phase de notre existence nationale que ce désir immodéré du trône d'Italie, qui vient passionner tout à coup la royauté française. A peine délivrée des Anglais, qui lui barraient le chemin, elle envahit le Midi, et, montant toujours vers le soleil, quand elle a dépassé la Gironde et le Rhône elle s'élance au delà des Alpes. A coup sûr, il y avait dans ce mouvement ascensionnel si prononcé, si persistant, une cause plus énergique, plus impérieuse que les prétentions léguées par René d'Anjou. Quoi qu'il en soit, les Alpes ne devaient pas alors s'abaisser devant la France. Charles VIII et Louis XII entrèrent en Italie comme dans un bal, et en sortirent seuls comme d'un cimetière, l'un en fermant le quinzième siècle, et l'autre en ouvrant le seizième.

ONZIÈME PARTIE.

État des mœurs, des grandes institutions et de la littérature aux treizième, quatorzième et quinzième siècles.

MŒURS.

Retournons-nous maintenant pour regarder, sous leur aspect le plus curieux, les mœurs d'abord, et ensuite les institutions et les idées de ces trois générations dont nous venons de fermer la tombe.

Voici la société du treizième siècle peinte par un habile contemporain :

« Vous savez que les hommes sont distribués en diverses classes ou conditions. Ils sont tous hommes, voilà leur genre. Mais il y a parmi eux des clercs, des chevaliers, des bourgeois, des marchands, des gens de métiers, des paysans, *voilà leurs espèces*.

» Les paysans, placés à la dernière classe, sont cependant ceux qui, en cultivant la terre, donnent à tous les autres la nourriture du corps, comme les clercs sont institués de Dieu pour donner aux hommes la nourriture de l'âme.

» Les clercs se subdivisent en plusieurs ordres, selon la nature de leurs fonctions, dignités ou prélatures, ils ont tous quelque titre qui les distingue. On

joint d'ordinaire à leur nom une épithète honorable, la qualité de maître, de messire. Les moines ont leur office de claustrier, célérier, sacristain, avec la dénomination de frères, qui leur est commune à tous; les autres ecclésiastiques sont diacres, prêtres, aumôniers, archiprêtres, prévôts, prieurs, abbés, évêques, archevêques, cardinaux, et pardessus tous est le pape, qui n'a au-dessus de lui que Dieu.

» A l'égard des chevaliers, on les nomme par les divers degrés qu'ils ont; quoique le nom de chevalier leur appartienne à tous. Il y a les barons, vicomtes, marquis, ducs, comtes et empereurs; ils sont tous chevaliers, ou ils ont la faculté de le devenir quand ils veulent. Cependant on ne les appelle de ce nom que dans certains cas particuliers où l'on parle de quelque belle action. Alors on dirait d'un roi pour le louer : « Ce noble chevalier. » Autrement il faut les désigner par leurs titres de comte, duc, roi, etc.

» Quant aux bourgeois, ils peuvent avoir plus de bien les uns que les autres; mais non des rangs qui les distinguent. Les uns s'adonnent aux armes, les autres à la chasse. Ils doivent se faire considérer par de beaux faits, se livrer à la galanterie, vivre de leurs rentes sans exercer aucun métier ni commerce; mais, quoi qu'ils puissent faire, dire et savoir, ils ne peuvent acquérir *aucune prééminence sur leurs pareils qui les fasse appeler autrement que bourgeois*. Leur naissance ne leur en donne point. Il y en a qui sont issus de bon lieu, mais les professions viles par les-

quelles ils subsistent, faute de bien, les réduisent *au simple nom de bourgeois*; et s'ils deviennent riches, tout nobles qu'ils sont par leur origine, on ne les *qualifie encore que bourgeois*.

» Pour ce qui est des marchands, on nomme ainsi tous ceux qui n'ont d'autre métier que d'acheter et de vendre. Mais il y a des espèces de marchands plus honorables que d'autres, comme les drapiers qui vendent de beaux et riches draps, ceux qui font le voyage d'outre-mer pour gagner sur ce qu'ils achètent et revendent. Il y a aussi les changeurs, les maîtres tenant fabriques et boutiques; tous sont appelés marchands, mais on doit ajouter à leur nom l'espèce de marchandise qu'ils vendent pour l'ordinaire.

» Passons aux gens de métiers ou artisans. C'est leur nom commun, mais ils sont distingués en particulier par celui des choses qu'ils fabriquent. Il y aurait incivilité à les appeler artisans. Ce nom les offenserait, et ils veulent qu'en leur parlant on leur donne après leur nom de baptême celui du métier qu'ils font.

» Les paysans, l'ordre le plus abject, sont aussi nommés différemment selon leur espèce de culture et de travail, laboureurs, fossoyeurs, jardiniers, pâtres.

» Il serait injuste également de confondre tous les jongleurs dans la même dénomination. La jonglerie a été instituée pour mettre les bons dans le chemin de la joie et de l'honneur par le plaisir que fait un instrument habilement touché. Mais il ne faut pas

prodiguer ce titre aux ignorants qui vont par les rues jouant bien ou mal de la viole, ou chantant des couplets grossiers autour des tables et dans les tavernes.

» Viennent ensuite les troubadours institués pour chanter les histoires des siècles passés, et pour exciter le courage des braves en célébrant les hauts faits des aïeux [1]. »

Dans chacun des étages de cette société, s'il est permis de parler comme le troubadour, régnaient des mœurs particulières. La dévotion des princes, par exemple, avait pour se manifester des priviléges spéciaux, surtout quand elle se liait à la politique. Aussi personne ne s'étonna, en 1224, de voir la veuve de Philippe-Auguste, la reine de Jérusalem et la chaste Blanche de Castille marcher pieusement toutes nues en tête d'une procession faite pour prier le ciel de donner la victoire à Louis VIII, qui assiégeait La Rochelle [2]. De même, soixante-quatre ans plus tard, on regarda comme une chose toute naturelle que le roi d'Angleterre fît dire trente et une messes

1. Giraud Ricquier.

2.
A celuy jour dix-huictiesme,
Selonc voir et selonc mon esme,
Que hystoire certaine furge
Ala la reine Ysemburge,
Avec li la reine Blanche
Et la reine Bérengière,
A compagie gent et fière,
De gens privés et d'estranges
Par Paris nuz piez et en langes
Que nule des trois n'ot chemise.
(*La Branche des royaux lignages*, v.)

par jour, pendant huit mois, dans le monastère de Saint-Eutrope de Saintes, afin d'obtenir la protection du ciel dans une négociation [1].

De leur côté les nobles jouissaient du droit de vider leurs différends en combat singulier, et de prendre, après avoir payé les frais du duel au roi, les armes et le cheval du vaincu [2]. Ils recevaient également des indemnités en nature prises dans le domaine royal quand ils avaient souffert pendant la guerre [3]. Conservant en matière judiciaire la supériorité que leur donnait la naissance sur la bourgeoisie et la plèbe, ils siégeaient aux assises qui se tenaient tous les deux mois; et telle était la forme sommaire de leurs arrêts :

« Sachent tous que l'an 1270, aux ides d'octobre, Guillaume de Cohardon, chevalier-sénéchal de Carcassonne et de Béziers, après avoir tenu conseil et délibéré préalablement avec les nobles personnes Guy de Lévis, maréchal de Mirepoix; Étienne de Dardère, Raimbaud de Sauve, chevalier-juge de la sénéchaussée; Pierre Broard, châtelain de Montréal, etc.; ouïs les aveux de Pierre de Font de San-

1. Collection Bréquigny, t. IV, fol. 228.

2. « Le 15 juillet 1292, le roi écrit à Jean de Havering, son sénéchal en Aquitaine, et à Itier d'Angoulême, son connétable à Bordeaux, pour qu'ils donnent à Séguin du Puy le cheval que montait Guichard de La Porte dans son duel à Langon contre Hugo Calculi, ainsi que ses armes. » (Rôles gascons de la Tour de Londres, ann. 17, 20 et 21, éd. I, memb. 9 et 11.)

3. « A nostre senhor roi suplia Remfrei de Durfort, chevaler d'Ageneil, que com totz ses boscs sohen vendutz et copetz por les Franseis qui pleisa à nostre senhor le roi que un arpent de bosc de la forest de Gaure li soit doné por se refère ses ostels desmolis. » (Ex Bondellis in Turre Londinensi.)

cerre, de Pierre de Doen de Rabastens et de Guillem Buisson, les condamna à être pendus tous les trois en présence des susnommés[1].

Seule la noblesse continuait à faire briller son adresse dans les joutes et les tournois, qui ne furent jamais plus en vogue que dans ce siècle. La *fête de la table ronde*, tenue à Castelnaudary, en 1271, par Isarn de Dourgne, eut un retentissement européen.

Quant à la bourgeoisie, toujours claquemurée dans l'étroite sphère de l'égoïsme et des intérêts matériels où nous l'avons trouvée au commencement de ce siècle, elle allait ajoutant à ses coutumes des articles de plus en plus bizarres. Ainsi, comme si ce n'était pas assez du scandale des adultères courant nus par la ville, les bourgeois de Toulon décidaient, en 1289 :

Que tout individu qui commettrait une infraction aux statuts payerait l'amende, et, s'il était insolvable, serait mis en prison tout nu pendant un jour;

Que, dans le cas de récidive, on le fustigerait dans toutes les rues de la ville, et qu'il serait banni pour un an ;

Que toute personne ayant l'audace de laisser entrer quelque espèce de bétail que ce fût dans les vignes ou le jardin d'un bourgeois, serait passible du ban et de la taille;

Que toute personne suspecte portant gerbes, fruits ou autres denrées encourrait la même punition, et

1. Archives du domaine de Montpellier, liasse III, n° 9.)

que nul ne serait assez hardi pour aller chasser dans les vignes d'autrui, soit au faucon, soit à l'arbalète, à partir des fêtes de Pâques jusqu'à la Toussaint, sous peine de pareille amende [1].

Dans le Quercy le malfaiteur avait l'oreille droite coupée au premier vol, il était pendu au second [2]. Pour faire respecter ces lois, la puissance consulaire se déployait avec une extrême rigueur contre les délinquants. Des amendes énormes, le fouet et le bannissement réprimaient les délits isolés, mais quand la cité tout entière prenait part au crime, quand il s'agissait d'une sédition ou d'un refus d'obéissance un peu plus général, les seigneurs consuls se hâtaient d'invoquer l'appui de la royauté ; et le conseil, charmé de trouver l'occasion d'intervenir, levait aussitôt à titre de châtiment une grosse contribution de dix mille livres ou de vingt mille marcs d'argent et accordait en outre aux offensés des satisfactions pécuniaires [3].

Placés entre la classe bourgeoise et le peuple, en tenant cependant de beaucoup plus près à la bourgeoisie, les marchands (mercadiers) arrivaient à l'aisance et souvent à la fortune malgré les obstacles de

1. « Item quævis persona committens bannum quod solvat illud et talum; quod si solvere non poterit, ponatur in castello nudus, » etc. (Archives de Toulon...)

2. Coutumes de Cajar...

3. Registres olim de la cour du roi, 1254 et 1273. — « Inquesta Figiaci super violenciis, et frationibus domorum in eleccione consulum... novitates et injuriæ factæ à capitibus ministeriorum. » (Registres olim de la cour du roi, 1254, 1257, 1273.)

tout genre qui se dressaient autour d'eux; il fallait qu'ils échappassent à l'avidité des seigneurs, des péagers, des clavaires, à la mauvaise foi de leurs nobles acheteurs, toujours prêts à tuer le créancier pour éteindre la dette[1] à la lance sans cesse en arrêt des coureurs anglais ou français. Et quand la trêve suspendait les hostilités et qu'ils franchissaient de nouveau le pont-levis municipal, tout-à-coup les sombres tours d'un donjon caché dans les bois, ou perché comme un vautour au sommet d'une roche abrupte, vomissaient une horde de routiers qui pillaient les ballots. Quelle joie pour le terrible aimerigot *à la tête noire* lorsque, errant à l'aventure sur les champs, il rencontrait un riche mercadier ou des mulets de Montpellier, de Narbonne, de Carcassonne, de Limoux, de Béziers, de Toulouse chargés de draps, de prunelles, de pelleteries venant de la foire du Landit, d'épiceries tirées de Bruges, de draps de soie d'Alexandrie ou de Damas!

Si le marchand qui, à travers toutes ces chances contraires et ces périls de tous les instants, avait amassé de l'or voulait néanmoins sortir de sa classe et venir se mêler aux nobles, il était dédaigneusement repoussé dans sa condition par le pied de la loi. Tout roturier ou marchand qui aurait acquis des fiefs en Provence sera tenu de les vendre aux personnes nobles dans l'espace d'un an, dit l'ordonnance

1. Comme le roi d'Aragon, qui fit brûler un juif pour ne pas le payer. (B. de Born, *Biographies originales des troubadours.*)

royale de 1289 [1]; et celle de 1294, plus rigoureuse encore et plus insultante, considérant qu'on avait décoré des plébéiens des honneurs dont leur naissance les rendait indignes et que ceux-ci, désertant leur berceau, osaient mettre le pied sur un seuil pour eux infranchissable, défendait à quiconque n'était pas noble de recevoir la ceinture militaire, et à tout noble de la donner aux roturiers, sans la permission du souverain [2].

Pour les classes serviles, plus malheureuses que jamais, elles offraient un effrayant tableau de dépérissement et de misère : sans cesse décimées par la guerre, la faim, la peste et la lèpre, elles expiraient par milliers dans les campagnes en friche; et à cette espèce de bétail humain, qui survivait à grand'peine, les compagnons, *sous les chevaux desquels tremblait la terre,* les exacteurs du fisc et les collecteurs des dîmes n'avaient laissé que ses huttes de terre et ses haillons. Un rayon d'espérance sembla luire pourtant en 1298 sur ces parias; Philippe-le-Bel abolit la servitude de casalage et de corps dans toute la sénéchaussée de Toulouse; mais hélas! en regardant de près ce bienfait on vit qu'il augmentait seulement la détresse des serfs, car le roi ne songeant qu'à battre monnaie exigeait pour prix de sa concession un cens annuel de douze deniers tournois par chaque sesterée

1. Archives d'Aix, armoire C, fol. 55.

2. « Carolus Dei gr. rex Jerusalem, Siciliæ, Provinciæ et Forcalquierii comes, cum innobiles nobilitare viros, et insignire plebeos honoribus quibus à naturà caruerant, » etc. (Archives d'Aix, même arm. C, registre 3.)

de terre[1]. A l'oppression fiscale se joignirent dans le siècle suivant les persécutions des seigneurs, qui devinrent si exigeants qu'on vit dans certaines communes les habitants émigrer en masse comme ceux de Gréalou en Quercy vers 1333[2]. Non moins avides que les Quercinois, les nobles provençaux élevaient en 1345 la prétention de succéder à ceux de leurs vassaux qui mouraient sans enfants légitimes; et la reine Jeanne était forcée d'intervenir pour faire cesser cet abus dans les bailliages de Barjols et de Sisteron[3]. Sept ans après, les barons et les évêques de la viguerie de Grasse voulaient impérieusement que leurs vassaux vinssent l'un après l'autre fouler leurs gerbes dans l'aire seigneuriale; et il fallait encore, afin de sauver le pain de ces malheureux, une ordonnance nouvelle de la bonne Jeanne. Outre les gens de guerre anglais et français, les compagnons, les receveurs du fisc et les seigneurs, le peuple avait attachés aux flancs comme une meute de chiens affamés les Caorsins et les Lombards. Sur tous les points du Midi, la loi tonnait en vain contre eux; en vain sénéchaux, consuls et seigneurs les frappaient d'énormes amendes; ce qu'on leur arrachait d'une main, ils le reprenaient de l'autre; et dépouillés en Provence, ils couraient s'enrichir dans la Langue-d'Oc. La peste

1. Trésor des chartes, an 1299-1307.

2. Quarante ans auparavant les habitants de la même commune s'étaient arrangés à l'amiable avec leur seigneur Arnal Baras, qui leur avait octroyé une charte très-connue. (Voir ce curieux instrument municipal, publié en 1829 par les soins éclairés de M. Champollion-Figeac.)

3. Archives de Grasse, cartulaire XII.

se joignant à ces divers fléaux, vers 1348; il en résulta une dépopulation telle, une si grande misère dans les régions provençales principalement, que les états réunis à Aix durent baisser le prix de tous les objets, et décider qu'on payerait à l'avenir : Pour la façon d'un épitoge et tunique avec le capuchon et le manteau doublés de drap, 8 sols ou 4 francs;

D'un surcot à deux pointes avec le capuchon, 2 fr.;

D'un épitoge, tunique et manteau sans boutons pour les moines, 2 fr. 10 sols;

D'un épitoge et d'un manteau à la française pour les femmes, 7 fr.;

D'une cape de femme, 1 fr. 5 sols;

D'un surcot *idem* boutonné par-devant jusqu'aux pieds, 2 fr. 10 sols;

D'une paire de bas d'étoffe ou de toile, 3 sols 4 deniers.

Les salaires des agriculteurs, fourniers et muletiers ne devaient pas dépasser 50 fr. par an; et le prix des journées était fixé : pour les vignerons à 12, 13 et 15 sols selon la saison; pour les faucheurs à 2 fr.; pour les moissonneurs à 1 fr. 50 c.; et pour les vendangeurs à 15 sols.

Quiconque enfreignait ces statuts devenait passible d'une amende de 900 fr., ou avait la main coupée [1].

En regard des salaires du peuple, il n'est pas indif-

1. Archives de Brignolles (copie de Minuti), *Hist. génér. de Provence*, t. III, p. 428.

férent de placer ceux de la noblesse. En 1374 l'armée française opposée aux Anglais comptait 2,657 hommes d'armes coûtant par jour 1,328 livres 10 sols. Cette année-là messire Gassiot du Châtel reçut 300 francs.

Les sires de Durfort et de Montpezat touchèrent chacun 200 fr.

Gaston de La Parade et le sénéchal d'Agen, 100 fr.

Roger de Bryanne pour les transports des engins eut 600 fr.

En septembre, il était dû pour le mois d'août :

Au sire de La Barthe 186 fr.

A Jourdain de l'Isle 120 fr.

A Jean de Lantar 100 fr.

Au sire d'Antin 75 fr.

Au vicomte de Caraman 174 fr.

Au baron de Fumel 96 fr.

Au sire de Puycornet 92 fr.

Au sire de Montpezat d'Agenais 80 fr.

Au sire de Tournon 250 fr.

Au sire de Marueil, pour sept hommes d'armes malades pendant le mois d'août, 112 fr.

Chaque homme d'armes gagnant 10 sols par jour, le comte d'Armagnac, qui en fournissait quatre cents, recevait donc 6,000 livres par mois; le comte d'Astarac, 990 pour ses soixante-six; le comte de Montlézun, 600 pour ses quarante; le sénéchal de Bigorre, 300; le vicomte de Caraman, 750. Le sire d'Antin avait 15 hommes d'armes; celui de Lantar, 30; le baron de Puycornet, 25; Jourdain de l'Isle,

62; messire de Barbazan, 60; et Ratier de Beaufort, 10. Les nobles de Beaucaire réunis, en présentaient cent en faisant leur montre [1]. Nous avons déjà vu la fumée des soupes au vin du bon connétable, et ces tonneaux défoncés au pied des remparts, des villes assaillies, pour fortifier le cœur des gens d'armes; la vie matérielle occupait la première place dans la stratégie du quatorzième siècle, et les Anglais ne restaient pas en arrière sur ce point. Ce qui prouve, du reste, que les siècles passent sans modifier les mœurs caractéristiques d'un peuple, c'est que ce besoin du superflu qui distingue essentiellement les fils de la Grande-Bretagne se faisait sentir avec la même force il y a cinq cents ans chez leurs aïeux. John Chandos (écrivait à sir Richard Staffort, en 1355, son noble ami Wyngfeld), messire James d'Audelé et vos gentz qui sont ovesque eaux et les aultres Gascoignes que sont en leur compaignie sont demourés au Chastiel. Sacrat, qu'ils prirent d'assaut sur le bastard de l'Isle, et ount assez de tous maners vivres entre cy et le seint Johan si ne soit de poisson frais et clous de girofle, comme nous ont maundé par leurs lettres [2].

S'éteignant de plus en plus et se rapprochant de jour en jour davantage de l'abrutissement bestial, l'intelligence humaine était tombée à un degré de déchéance que rien ne peut mieux peindre que le

1. Mss. de M. Foucauld, *Preuves de l'hist. génér. du Languedoc*, t. IV, p. 322.

2. Avesbury, p. 210.— On se souvient de cette lettre publiée récemment par les journaux de l'Inde, dans laquelle un officier anglais se plaignait avec amertume du manque de thé.

fait suivant. En 1340 les habitants de la vallée d'Aspe sous les Pyrénées et de celle de Lavedan eurent quelque contestation pour les limites de leurs paroisses et des pâturages, et prirent les armes. Se sentant les plus faibles, ceux du Lavedan invoquèrent l'aide d'un sorcier; lequel leur promit de charmer si bien les Aspois qu'au lieu de combattre ils viendraient se livrer eux-mêmes en riant. « Mais, dit le vieil auteur, ce sorcier fut si consciencieux (*chose rare ès gens de celle profession*) qu'il fit jurer aux Lavedanais de se servir seulement de cet avantage dans leurs intérêts, sans faire aucun mal à leurs adversaires quand ils les tiendraient en leur pouvoir. Il monta ensuite sur un fuseau et jeta son charme sur les Aspois, qui vinrent, comme il l'avait dit, se rendre en riant aux Lavedanais. Ceux-ci les désarmèrent, et, les ayant emmenés dans leurs villages, imaginèrent, pour satisfaire leur vengeance sans violer leur serment, de les faire tuer par leurs femmes. Le bruit de cet affreux parjure parvint jusqu'au palais d'Avignon: Clément VI, touché des lamentations de ces pauvres veuves et de leurs orphelins, lança aussitôt la foudre de son excommunication sur ces malicieux meurtriers; et Dieu, ratifiant la censure, maudit leur terre, en sorte qu'à partir de ce jour toute femme y devint stérile, aucune plante n'y germa. Il en fut ainsi pendant sept ans. Les Lavedanais prirent enfin le parti d'aller se jeter aux pieds du pape, et obtinrent l'absolution moyennant une contribution pécuniaire annuelle. Aussitôt que la sentence eût été transcrite sur les

registres communaux des Aspois, la terre maudite se remit à germer et la fécondité revint aux femmes comme aux femelles des animaux [1].

Après ces détails généraux, le fait moral qui frappe le plus au quatorzième siècle c'est la corruption. Déjà décrépite sous le poids de ses douze cents ans, la société chrétienne était tombée dans ce bourbier des plaisirs sales où avait expiré la société païenne. De toutes parts la démoralisation publique avait multiplié les lieux infâmes; et la bourgeoisie, le clergé, les nobles s'y portaient avec tant de cynisme que l'autorité fut forcée d'intervenir partout, sinon pour réprimer, du moins pour régulariser l'excès du vice. En 1348, la reine Jeanne ordonnait d'enfermer dans un même bouge toutes les femmes de mauvaise vie qui vaguaient par les villes de Provence. Placées sous la discipline d'une abbesse qu'on devait renouveler chaque année, elles pouvaient s'abandonner au public tous les jours excepté le vendredi et le samedi saints et les jours de Pâques; les juifs seuls étaient exclus de cette officine de débauche [2]. Déjà, trente-quatre ans auparavant, Sanche, le roi de Mayorque, avait enjoint aux prostituées de Perpignan de sortir de la ville pendant la semaine sainte, sous peine d'être fouettées dans toutes les rues et d'avoir les oreilles coupées. En 1363, Pedro IV leur défendit d'habiter les rues où se trouvaient des femmes honnêtes. Plus

1. Jean Baïole de la compagnie de Jésus, *Histoire sacrée d'Aquitaine*, t. I, p. 245.

2. Mss. d'un notaire de Provence.— Voir Papon, t. III, p. 121.

tard, il fit également défense aux hommes de prendre pour maîtresse une femme de mauvais lieu en vertu de ce principe : que nul ne peut s'approprier la chose commune [1]. Dans certaines villes du Dauphiné, le ribaud ou la courtisane qui avaient insulté ou frappé soit un homme, soit une femme de bonne vie, et qui ne pouvaient payer l'amende, étaient plongés trois fois dans l'eau des fossés [2].

Malgré ce frein, que resserraient toujours les rois et les rédacteurs des coutumes, la licence continuait sa course honteuse. En 1348, les juges de Grasse faisaient enfermer, sous de faux prétextes, même des femmes vertueuses pour les déshonorer en prison [3]. Les consuls de Perpignan étaient forcés de condamner au fouet les ecclésiastiques qui remplissaient leurs maisons de concubines [4], et l'autorité municipale de Cahors, de Toulouse et de Montpellier frappait avec des lanières plombées ce troupeau immonde toujours couché et se polluant au seuil des universités.

O mœurs provençales! ô notre siècle! nous crie encore à travers les temps la voix indignée du chanoine d'Avignon! La vertu est morte : il n'y a plus de vérité que dans le crime. L'amour, la charité, la foi sont exilés de cette terre ; on n'y rencontre main-

1. Archives du domaine. — *Introduction à l'histoire du Roussillon*, p. 66.

2. « Ter in aquâ fossati demergatur. » (*Coutumes de Voreppe*, 1314 et 1320.)

3. Cartulaire des archives de Grasse, fol. 16.

4. Archives communales de Perpignan, liber ordinat.

tenant qu'orgueil, envie, luxe et avarice. Tout méchant s'y élève, tout brigand insigne y est porté aux nues; tout homme probe, s'il est pauvre, y devient victime. La franchise y prend le nom de folie, la ruse celui de sagesse. On méprise Dieu pour adorer l'or, on foule aux pieds les lois, on accable les hommes de bien de tant de sarcasmes que les railleurs ont peine aujourd'hui à en trouver un pour servir de butte à leurs traits. Heureux les yeux qui s'ouvrent loin de ce spectacle! car le vieux proverbe a raison: Notre denier est tombé dans le cloaque. Le flot des voluptés les plus obscènes submerge Avignon; il serait impossible de peindre dans ce naufrage général de la pudeur la violence des passions honteuses qui agitent les femmes. Oh! regardez la Babylone nouvelle assise sur les bords du Rhône! N'est-ce pas cette grande prostituée qui a ouvert ses bras à tous les rois de la terre? n'est-ce pas la même qui siégeait au-dessus des ondes entourée par trois fleuves sur les trésors amoncelés de l'univers?... Oui, je reconnais la femme parée de fin lin, de pourpre, d'écarlate, de pierres précieuses et de perles qui tient dans sa main la coupe d'or pleine des abominations de ses jours et des immondices de ses nuits. Sur le front de l'autre seulement l'évangéliste avait lu Babylone la grande, et je vois écrit sur le tien la petite Babylone; mais, si tu es petite d'enceinte, tu es, je ne dirai pas grande, mais colossale, mais immense de perversités et de vices [1].

1. « O mores hominum! ô seculum nostrum!.. Vetus verbum est: Ceci-

Soit par l'abus des plaisirs, soit par la fureur du jeu, qui fut excessive en ce siècle, où apparaissent pour la première fois les cartes, soit aussi par l'absence de toute culture, l'esprit humain tomba dans une sorte d'hébétement au siécle qui suivit. Les événements les plus simples prirent, en traversant ces imaginations couvertes de nuages, les couleurs d'un merveilleux étrange et parfois effrayant. Nous avons déjà vu mourir le frère de Louis XI, empoisonné, selon le bruit public, par l'abbé de Saint-Jean-d'Angély. « Le coupable, dit le chroniqueur, fut amené dans la grosse tour du beffroi de Nantes, où il confessa de merveilleuses choses..., et le geôlier disoit que dans ladite tour on oyoit le plus horrible bruit du monde... Finalement une nuit, environ onze heures, la foudre, par un gros et épouvantable tonnerre, tomba sur cette tour. Le lendemain ledit geôlier trouva ledit abbé mort étendu sur le pavé de la chambre où il couchoit et *le visage enflé aussi noir que charbon, et avoist la langue hors la bouche de demi pied de long* [1].

Le langage des jurisconsultes va nous donner la mesure de l'intelligence qui restait aux hommes de 1484. C'est en ces termes qu'ils provoquaient de-

dit denarius in cloacam... Civitatem simul obscenissimarum voluptatum fluctus involvit... Rhodani ripis imposita famosa meretrix fornicata cum regibus terræ... Habens poculum aureum in manu suâ plenum abominatione et immunditiâ fornicationis ejus...» (Fran. Petrarchæ, epistolæ IX et XVI, p. 720, 729.)

1. Jehan Bouchet, *Annales d'Aquitaine.*

vant le parlement de Paris l'interdiction de Jean II, comte d'Auvergne :

« Item fut monseigneur le comte, depuis ladite maladie, de foible complexion et de foible cerveau, et encore plus enclin à se laisser hébéter par vin, et tellement que lorsqu'il buvoit un peu trop de forts vins sans eau il étoit comme du tout abattu et sans entendement.

» Item, et c'étoit commune renommée, qu'il y eut une certaine Blanche de Paulet qui étoit *très-suspécionnée de sorcière et en usoit très-fort*, laquelle, étant très-accointe de une nommée Alexandra de Puychalin, sœur de messire Aubert, qui faisoit d'iceluy seigneur tout ce qu'il vouloit, pratiqua par le moyen dudit sire Aubert et de sa sœur certaines sorcelleries audit monseigneur Jean pour le tenir, comme ils disoient, allié en amour à messire Aubert.

» Item, et très-réellement, ladite Blanche prit et mit certaines herbes (et entre autres il y avoit de la pervenche) qu'elle saupoudra d'encens et de chrême, et mit et brouilla tout ensemble, et composa un brevet qu'elle mit avec. Et il y avoit audit brevet :

Pour ce te donne la pervenche,
Que mon amour la tone venche.

» Item, mit ou fit mettre ladite sorcière, par le moyen dudit messire Aubert, lesdites choses en les robes dudit monseigneur Jean entre peau et drap, ou

les fit coudre dedans sa manche et ailleurs sur lui, et en son lit, et en sa chambre, et en autres lieux près de lui, et où il avoit accoutumé de fréquenter.

» Item, et depuis ces choses, ladite Blanche fut appréhendée par justice, et mêmement par la justice de Montboissier, et en son procès confessa toutes les choses dessus dites et autres. Pourquoi elle fut baillée aux gens de l'évêque de Clermont, qui lors étoit, et brûlée [1].

Qu'on se figure dès-lors ce que devait être l'interprétation des lois romaines au quinzième siècle. Incapables d'en saisir le sens et de les plier aux besoins d'une société modifiée par mille ans d'existence chrétienne, les légistes les appliquaient au moyen âge de la même manière que le jour de leur promulgation. Une loi de Constantin permettait, par exemple, de vendre ses enfants dans un cas d'extrême misère [2]. S'appuyant sur ce texte mort depuis

1. Factum présenté au parlement en 1244, par Anne de Beaufort de Canillac, contre Jean II, comte d'Auvergne et de Boulogne. (Extrait du Trésor des chartes de Turenne. — Voir les Preuves de l'histoire d'Auvergne par Baluze, p. 222.)

En 1275 Pierre de Vezin, chevalier, et ses assesseurs avaient condamné à mort Angèle de La Barthe, qui avoua un commerce criminel avec le diable; dont elle avait eu, disait-elle, à cinquante-trois ans, un monstre à tête de loup et à queue de serpent, qu'elle nourrit pendant deux ans de chair humaine, et qui disparut tout-à-coup (G. Bardin, *Historia chronologica parlamentorum patriæ occitanæ ad ann.* 1275.)

2. « Si quis propter nimiam paupertatem egestatemque victus filium filiamve sanguinolentos vendiderit, venditione in hoc tantummodo casu valente emptor obtinendi ejus servitii habet facultatem. » (Cod. Justin., lib. IV, tit. XLIII, l. 2.)

le quatrième siècle, un notaire provençal passa l'acte suivant :

« En 1477, et le 11 juin, honnête femme Françoise Enfantine, du diocèse de Grenoble, habitante du Thor, diocèse de Cavaillon, considérant qu'elle est enceinte et sur le point de mettre au monde un fils ou une fille, n'ayant point de mari ni même aucun parent, et se trouvant hors d'état de fournir à sa subsistance dans le temps de ses couches; voulant y pourvoir le mieux qu'elle pourra, a donné et donne à Louis R., laboureur du Thor, présent, et acceptant, par donation entre-vifs, ledit enfant dont elle est enceinte, fils ou fille, s'il vient en lumière, et qu'il soit présenté aux saints fonts de baptême, sous les pactes ci-dessous exprimés :

» 1° Que ledit Louis s'oblige de faire les frais des couches de ladite Françoise, et de lui fournir les aliments nécessaires jusqu'à son rétablissement;

» 2° Que pendant le mois de ses couches ladite Françoise sera tenue d'allaiter ledit enfant, et de le soigner bien et suffisamment comme son propre et cher fils;

» 3° Que, passé ledit mois, si les parties ne peuvent convenir entre elles du salaire de ladite Françoise pour le lait qu'elle donnera à l'enfant, et les soins qu'elle en prendra pendant un an ou partie de l'année, ledit Louis sera tenu de prendre l'enfant et de le faire alimenter là où il voudra sans que ladite Françoise puisse rien demander, ni

qu'elle puisse vendre son lait et allaiter ailleurs[1]. »

Côte à côte de ces classes inférieures, dévorées par une misère si grande qu'elle étouffait même l'amour maternel, vivaient parquées séparément, les trois classes proscrites, celle des juifs, celle des malades et celle des gitanos. Les enfants d'Abraham, qui comptaient une centaine de familles disséminées sur toute la surface du Midi, et plus particulièrement à Béziers, Toulouse, Narbonne, Beaucaire, Lunel, Montpellier et Marseille, siéges de leur premier établissement, possédaient la meilleure partie du numéraire. Toutefois, bien qu'ils fussent obligés de désarmer, à chaque instant, avec de l'or, la haine de l'autorité ecclésiastique et la cupidité du pouvoir civil, grâce à leur ardeur industrieuse ils ne cessaient de remplir leurs coffres, et regagnaient pied à pied, par la courageuse ténacité de leur caractère, tout le terrain que la persécution leur faisait perdre. Ainsi, après les confiscations royales du treizième et du quatorzième siècle, après leur bannissement du pays en 1494, après les massacres des pastoureaux, nous les revoyons toujours aussi nombreux et aussi riches. Et, bien qu'ils portassent, comme marque ignominieuse, une roue de couleur sur la poitrine, qu'il leur fut défendu de se livrer au jeu excepté à certaines époques de l'année[2], de paraître dans la

1. Papiers de Bertrand Magni, notaire du Thor. — V. Papon, t. III, p. 433.

2. « En 1444 Moïse de Nevers s'obligea par-devant un notaire d'Arles, sous peine d'avoir le poing coupé, de ne jouer à aucun jeu excepté le jour

place publique le jour du sabbat [1], et de prendre des nourrices chrétiennes, ils avaient obtenu, à force d'argent, des cimetières, des synagogues et des boucheries particulières. Au reste, en dépit des ordonnances du roi et de l'horreur qu'inspirait leur caste maudite, on avait fréquemment recours à leurs médecins. Peut-être même doit-on attribuer aux soins heureux de ces successeurs d'Ebn-Syna l'espèce d'amélioration qui se fit sentir dans l'état sanitaire du pays vers le milieu du quinzième siècle. A cette date, en effet, on entend retentir moins souvent les cliquettes lugubres qu'agitaient les lépreux pour annoncer de loin leur approche; et si la peste jonche de temps en temps le sol de cadavres, en passant devant ces maladreries, reléguées dans les prés hors de l'enceinte des villes, on voit apparaître plus rarement ces horribles visages semblables à un charbon mal éteint, onctueux, luisants, enflés, parsemés de boutons verdâtres, ces fronts plissés d'une tempe à l'autre, ces yeux rouges, flamboyants et fixes, ces mains couvertes d'ulcères, et dont la peau tombe en écailles lorsqu'elles se tendent vers le pèlerin.

Chassée de l'Inde à la fin du quatorzième siècle par l'invasion des Mongols sous la conduite de Tamerlan [2], la race des Tzengaris, branche de l'impure

de son mariage ou du mariage de son frère, et les trois jours de Pâques.» (Papiers de maître Michel Grimaud.)

1. « Item quod nullus Judæus Apamiensis diebus sabbatinis sit ausus venire ad plateam communem.» (Statuts des Juifs de Pamiers confirmés par l'abbé de Saint-Antonin.)

2. Grellman, *Essai sur les Bohémiens.* — Richardson, *Asiatic researches*, t. VII.— Dubois, *Mœurs des peuples de l'Inde.*

tribu des soudas ou parias, descendit vers 1417 en Europe par la Mer-Noire et la Mer-Rouge; ce qui lui fit donner le double nom d'égyptienne et de bohème. A peine tombée dans les gorges des Pyrénées et des Cévènes, cette fille nomade de Brahma se mit tranquillement à continuer la vie errante qu'elle menait sur les bords de l'Indus; et ce fut avec un profond sentiment d'horreur mêlé d'effroi que les populations idiotes du moyen âge virent tout-à-coup parquer au milieu d'elles, comme des troupeaux immondes, ces bandes d'émigrants, au teint cuivré, au type caucasien, dont l'existence, la mobilité et les mœurs révoltaient toutes les idées reçues. Pas de paysan roussillonnais, pas de bourgeois cévenol qui ne se signât de frayeur et de dégoût lorsqu'il apercevait dans les masures ruinées, ou sous l'arche de quelque pont, les gitanos assis gaiement autour du feu. On savait qu'ils dévoraient les reptiles les plus immondes; qu'ils se confondaient entre eux au mépris des liens du sang, à la manière des animaux; qu'ils n'adoraient Dieu sous aucune forme; et comme leurs femmes, exerçant toujours les arts magiques de l'Hindoustan, prédisaient l'avenir, le peuple ne doutait nullement que toute cette caste à la peau noire ne fût en communication directe avec le diable.

Entre ces trois classes proscrites vivaient ensuite misérablement dans les vallées pyrénéennes, sous le nom de cagots et de gézitains, les descendants des Goths et des musulmans : tous étaient devenus chrétiens; mais l'eau du baptême, qui avait lavé l'hérésie des

premiers, et fait disparaître du front des seconds le signe de Mahomet, n'ayant pu au bout de cinq cents ans éteindre la haine héréditaire des masses, ces débris infortunés de deux grands peuples portaient comme stigmate d'infamie la patte d'oie, et ne se mêlaient à leurs concitoyens dans aucun des actes de la vie sociale, pas même dans la prière qui rend tous les hommes égaux [1].

Mais telle était la constitution inégale de la société que, tandis que la misère, la proscription et la honte pesaient de tout leur poids sur les dernières castes, les premières après la guerre et la peste comblaient le vide de leur existence oisive avec des amusements de femmes et les jeux brutaux du moyen âge. Ainsi pendant que l'ombre de Louis XI se dressait déjà sinistre et menaçante à l'horizon, étendant le bras pour saisir la Provence, les hérauts du roi René publiaient, en 1449, que les chevaliers qui désiraient rompre une lance n'avaient qu'à se rendre le 1er juin à Tarascon.

Dames y ot et assés damoiselles
Jeunes gentes gracieuses et belles
Tant de Salon que d'Aix, que de Marseille,
Et d'Avignon que ce fut grant merveille,
D'Arle et Venisse une grand quantité ;
De Languedoc que pas n'ai récité,
De Monpelier, de Carpentras, de Nismes [2].

1. Duchesne, *Antiquités et recherches des villes de France*. — Marca, *Hist. de Béarn*, liv. I.

2. Relation de Louis de Beauveau, sénéchal de Provence. (Venisse pour Venaissin.)

Les chevaliers qui se présentèrent furent reçus par une noble demoiselle richement vêtue en bergère, qui devait accorder pour prix aux vainqueurs un bouquet passé dans une branche d'or et un baiser.

Philippe de Lenoncourt et Philibert de Laigue, les deux tenants, habillés aussi en bergers, conduisirent au son des instruments ce juge de nouvelle espèce au lieu où allait se célébrer le tournoi. Le bon René trépignait déjà d'impatience sur son échafaud, les juges d'armes étaient à leur place; et lorsque la bergère, qui portait un vêtement de très-beau damas gris gentiment lacé et bordé de menu vair avec un gracieux chaperon rose de bourgeoise, eut pris place dans sa cabane de verdure au bout du champ clos, elle leva sa houlette, *dont la ferrure était de fin argent*, et le combat commença. Deux écus, l'un blanc et l'autre noir, qu'il fallait toucher avant d'entrer dans la lice, pendaient à un arbre auprès de la cabane. Tout à coup Pierre de Craon, magnifiquement armé et faisant bondir son cheval sous sa main habile, s'approcha de l'arbre et le poursuivant d'armes cria aussitôt du haut de sa tour aux tenants qu'ils s'apprêtassent à le recevoir, car il avait touché l'écu blanc, emblème de la joie, qu'avait tout chevalier bien venu de sa dame. Aux fanfares des trompettes, Lenoncourt vint à sa rencontre et fit voler sa lance en éclats; pendant quatre heures ce rude jouteur soutint les assauts de Pierre de Craon et de Philibert de La Jaille et acheva la journée avec Louis de Montberon.

Le surlendemain Philibert de Laigue défendit avec succès l'écu noir, qui représentait la tristesse d'un amant malheureux, contre le sire de Villemart, lequel fut relevé par un chevalier tout armé de rouge, monté sur un destrier caparaçonné de rouge et portant au bout de sa lance une banderole de la même couleur. Après un combat opiniâtre et long-temps douteux, ce nouvel assaillant, dont la devise était : *les plus rouges y sont pris;* mania si adroitement sa lance qu'au cinquième choc celle de Laigue vola en éclats sans le toucher.

Après ce beau coup qui fut vivement applaudi, les acclamations recommencèrent. Taneguy du Chastel entrait en champ-clos portant gaiement en croupe la dame de La Cabane, qui voulait partager les périls de son chevalier. Lenoncourt était le tenant. Les deux champions se heurtèrent avec tant de force que leurs lances furent brisées; mais le premier plus vigoureux ou plus adroit resta maître du camp, et Taneguy fut contraint de tourner bride et de remporter sa dame. Ces joutes, qu'on entremêlait de collations homériques où le vin coulait à torrents, terminées, le poursuivant d'armes conduisit les juges auprès de la bergère, et celle-ci se rendit avec eux au château pour prier le roi René de désigner le vainqueur; le bon prince nomma son gendre, qui fit courtoisement présent du prix royal, consistant en un diamant de cent écus, à la gente bergère. Louis de Beauveau, le chevalier rouge, eut le bouquet et la branche d'or; Laigue et Lenoncourt reçurent les baisers; et après avoir fait

deux fois à cheval le tour de la lice au son des trompettes et des cymbales la noble assemblée assista au château du roi à un bal magnifique et se rendit de là chez Louis de Beauveau, où une réfection composée de monceaux de viande, dont René fournissait les épices, termina cette grande fête [1].

Tels étaient les plaisirs favoris des nobles. Le peuple avait, dans les caritats, les farces de Pepezuc, les momons, la promenade de l'ours enchaîné, les charivaris, les mascarades du carnaval, des jeux plus conformes à ses goûts bruyants et licencieux [2]. La fête des fous avec son bel âne chantant dans les églises, son grand branle [3] autour de l'autel, et son délire sans bornes, faisait les délices du clergé.

Quant à la bourgeoisie, si vous voulez voir le plus cher de ses amusements au moyen âge, écoutez ces carillons argentins qui retentissent le lendemain de la Pentecôte dans tous les clochers de Tarascon. Une salve d'artillerie vient de réunir dans la cathé-

1. Maint doux regret et gracieux souspir
La veïssiez de ces doux cuers saillir
Quant il fallut telle joye guerpir
Et délaisser, dont je vis cuer faillir
Au dire adieu de grant doulour et d'ire.
(Mss. de la Biblioth. du Roi, fonds Colbert.)

2. Les *caritats* étaient des sortes de comédies populaires rimées d'une obscénité extrême. Les farces de Pepezuc (nom d'une énorme statue de Béziers) se composaient de dialogues dans le même goût. Réminiscence des *atellanes*, les momons servaient de cadres à la satire des mœurs faite par le peuple. Dans le principe on donnait des charivaris à tous les nouveaux mariés. L'ordonnance de Charles VIII, en 1483, ne les permit que dans le cas où des veufs convolaient en secondes noces. (Trésor des chartes, regist. 213.)

3. « Magnum tripudium. » On vantait surtout celui d'Antibes.

drale, sous la direction de l'abbé de la Jeunesse, les chevaliers de la Tarasque. Une culotte courte rose en toile de serge, un gilet en batiste à manches garnies de dentelle, des bas de soie blancs, des souliers à houppes et à talons rouges, une toque noire à plumes blanches et à cocarde rouge composent leur costume. Ils portent en sautoir une médaille de plomb représentant l'épouvantable monstre amphibie dompté par sainte Marthe, la patronne de la cité. Après la messe et le déjeuner sacramentel, ils sortent avec la Tarasque traînée par des portefaix habillés comme eux. Voici l'hôtel de ville, des fusées éclatent dans les narines du monstre, et, lorsqu'il a bruyamment éternué aux folles acclamations du peuple, il va courir devant l'abbaye des Bénédictines, et faire trois sauts dans l'église de Sainte-Marthe, pour rendre hommage à la patronne de la ville.

Saint Christophe s'avance ensuite portant sur ses épaules un enfant richement vêtu : il précède des hommes du peuple qui roulent un tonneau vide pour culbuter les curieux, et alors se déroule la longue série des mystifications inventées par le roi René.

Des paysans cherchent à renverser les spectateurs avec une corde, un berger niais leur barbouille le visage d'huile pendant qu'ils regardent trois belles jeunes filles montées sur des ânesses, la corporation des jardiniers les couvre de graines d'épinards, celle des meuniers de farine, celle des matelots de torrents d'eau largement puisée dans un bateau que

traînent sur une charrette six chevaux marins. Les quatre confréries des arbalétriers lançant leurs flèches en l'air, des chevaliers tarascaires jouant du drapeau et de la pique, des agriculteurs montés sur leurs plus belles mules, et des bourgeois de la cité distribuant le pain bénit, ferment, avec la procession du chapitre dansant la farandole, la marche du joyeux cortége. La journée finissait ensuite par un festin et un bal[1].

GRANDES INSTITUTIONS.

Fidèlement calquées sur les mœurs, les trois grandes institutions du moyen âge, les états généraux, les parlements et la chevalerie, en avaient toute l'imperfection, tout le décousu, toute la rudesse. Les états généraux remontaient, comme nous l'avons vu en descendant les siècles, au berceau de la nation. Tenue d'abord sous les chênes du Celte, ensuite dans le prétoire romain, et successivement dans le mall des Goths, le tribunal du comte et l'abbaye, cette réunion primordiale, malgré les vicissitudes des temps, ne s'était presque pas modifiée. Il y avait toujours amalgamés, quel que fût le nom nouveau imposé par le christianisme aux fonctions païennes, l'élément aristocratique, l'élément sacerdotal et l'élément bourgeois. Dans les neuvième, dixième et onzième siècles la noblesse et le clergé, qui

1. Saint-Vincent, *Mémoires imprimés*, 1817

avaient peu à peu envahi l'assemblée alors appelée indifféremment plaid ou concile, usurpèrent le droit de la réunir et de la composer. Mais, au siècle suivant, le mouvement municipal, si caractérisé et si énergique, y reporta la bourgeoisie, qui s'y trouva plus forte que jamais sous le chaperon consulaire. A la même époque, les rois, s'étant aperçus de l'immense parti qu'on pouvait tirer de ces états sous le rapport financier, prirent l'habitude de les convoquer toutes les fois qu'ils eurent besoin d'argent. La composition même de l'assemblée leur garantissait une réponse favorable, car la plupart du temps le clergé ne votait pas, aimant mieux contribuer à part, et il ne restait que la noblesse, qui devait toucher la meilleure partie de l'argent accordé sans payer elle-même, et les députés de la bourgeoisie, trop peu éclairés, trop faibles ou trop corrompus pour refuser.

Aussi les délibérations des états, en exceptant un ou deux élans patriotiques, la noble résolution de ceux de l'Auvergne après la bataille de Poitiers, et le courageux refus que ceux du Dauphiné, réunis, en 1436, à la côte Saint-André, opposèrent à l'avidité de Charles VII, sont de vrais monuments de dégradation et de bassesse. On souffre devant l'égoïsme et la lâcheté de ces hommes, et un irrésistible sentiment de mépris vous force de fermer ces cahiers de doléances où il ne s'agit que des falsifications de la monnaie et des monopoles de tel ou tel diocèse, où la plainte la plus vive porte sur ce que Louis XI « a renvoyé

dix commissaires aux états, au lieu de quatre qu'il y en avoit anciennement, et les a pris parmi les gens de basse-main et de petits états qui sont purs laïcs, ignorants, non lettrés, ne experts en exercice de justice, et sont de petite conversation, comme cordonniers, maréchaux, arbalétriers[1]. »

Les parlements n'étaient constitués ni sur des bases plus larges, ni d'une manière plus énergique. Celui de Toulouse, le premier par l'ancienneté et par l'importance, car il datait de 1268 et comprit longtemps dans son ressort toutes les contrées méridionales, ne se composa primitivement que de quelques ecclésiastiques réunis en conseil privé par le comte Alfonse. En 1280, Philippe-le-Hardi fixa par ordonnance sa juridiction, qui devait s'étendre sur les sénéchaussées de Beaucaire, Carcassonne, Périgord et Toulouse, et nomma pour le composer l'archidiacre de Saintes et les doyens de Bayeux et de Saint-Martin de Tours. Jusque-là le roi se bornait, à son insu peut-être, à ressusciter sous un nom nouveau l'ancienne institution des *Missi dominici* carlovingiens, et, comme il n'accordait que des commissions temporaires et ne les renouvelait pas régulièrement, il y avait interruption dans l'exercice de la justice. De là ces ordonnances continuelles dites de rétablissement par ceux qui supposaient d'avance que le parlement avait toujours eu une existence régulière. En 1287 Philippe-le-Bel institua pour ses clercs Ber-

1. Cahiers de l'assemblée du Puy en 1467.

trand de Montaigu, abbé de Moissac; Laurent de Voisin, chevecier de Chartres; Pierre de La Chapelle, chanoine de Paris, et Jean de Nanterre, chanoine de Laon. Ce parlement reprit ses assises, en tint deux et trois par année, et dura jusqu'en 1291. A cette époque, soit négligence, soit politique, soit, comme peuvent le prétendre ceux qui adoptent l'opinion de Bardin de Toulouse, manque de parole de la part de la royauté, le parlement se trouva dissous, et les causes furent jugées par des commissaires aux enquêtes, ou reportées au parlement de Paris. Ce n'est que cent vingt-neuf ans plus tard, le 28 mars 1420, que le dauphin Charles fut forcé de l'instituer de nouveau, Paris étant dans les mains des Anglais et les plaideurs ne pouvant songer à traverser la Guienne ou le Limousin, occupés par eux, pour aller comparaître devant le simulacre parlementaire qui semblait siéger à Poitiers. Cette ordonnance fixait le nombre des juges, qui n'avait jamais été que de trois ou cinq, à douze, savoir: un prélat et onze autres notables personnes des pays de Langue-d'oui et de Languedoc, tant clercs comme laïcs, et deux greffiers[1].

En s'asseyant sur les tapis fleurdelisés, les nouveaux magistrats inaugurèrent leur installation par le meurtre de deux blasphémateurs. Le premier, qui avait vomi des injures atroces contre Jésus-Christ et sa sainte mère, fut condamné à avoir la langue cou-

1. Archives du royaume, section judiciaire. — Catel, *Mémoires historiques*.

pée et la tête tranchée devant le portail de l'église de Saint-Étienne, et ses biens partagés entre cette église et le fisc; le second, coupable seulement d'avoir ri en entendant les blasphèmes, en fut quitte pour trois mois de jeûne au pain et à l'eau dans les prisons de l'inquisition [1]. Trois ans après, et malgré la rumeur produite par ce jugement barbare, le parlement, à la requête du lieutenant de l'inquisiteur, cassa l'élection d'un capitoul nommé François Albert, sous prétexte qu'il jurait habituellement par le ventre de Dieu [2]. Des sentences ultérieures décidèrent que des excommuniés ne pouvaient porter témoignage; qu'il serait procédé à l'égard de ceux qui déclinaient la compétence de la cour comme à l'égard des muets; que le parlement devait approuver les délibérations des capitouls, et que son président avait le pas sur l'archevêque.

Tels furent l'origine et l'esprit, les fonctions et les actes, pendant le quinzième siècle, de ce corps judiciaire que nous allons trouver dans les temps modernes si important, si superbe et si insolent. La cour des aides, qui s'y rattachait en sous-ordre, date seulement de 1444. Elle avait pour objet de prononcer uniquement sur le fait des impôts, et ne

1. « Eodem anno Philippus Guerhaud natus annis triginta diebus, flagitiosus vir, 14 Junii post meridiem horrenda et nefanda convitia et blasphemias evomuit contra Jesum Christum, » etc. (Guill. Bardin, *Historia chronologica parlamentorum patriæ Occitanæ ad ann.* 1420.

2. Idem ad annum 1423. — Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc* ont affecté le plus grand mépris pour Bardin, ce qui ne les a pas empêchés de *copier sa chronique d'un bout à l'autre.*

compta d'abord que trois conseillers, Jean d'Étampes, maître des requêtes de l'hôtel du roi; maître Gilles Le Vasseur, Jean Gentian; un président, l'archevêque de Toulouse; un procureur du roi, un greffier, et deux huissiers, qui siégeaient au pied du banc où étaient assis en robes rouges à parements de soie bleue et en capuchon de pourpre sans hermine les quatre premiers personnages. L'institution, du reste, existait depuis 1368, et les conseillers de 1444 n'étaient que les successeurs des généraux des aides qui avaient eux-mêmes remplacé Pierre Scatisse nommé le premier à ces fonctions par Charles V.

Le parlement de Toulouse ne jouit pas de beaucoup de faveur auprès de Louis XI. En 1467, une ordonnance de ce prince le suspendit. La cour des aides en fut séparée et transportée à Montpellier, d'où elle ne revint que l'année suivante, lors du rétablissement de l'autre cour. Bientôt, pour affaiblir son influence ou comme moyen d'action sur les pays nouvellement conquis, Louis XI détacha du ressort du parlement de Toulouse les sénéchaussées de Gascogne, Guienne, Landes, Agenais, Bazadais, Périgord et Limousin, et les soumit à un autre parlement, qu'il créa le 10 juin 1462 à Bordeaux[1]. De-

1. La Roche-Flavin, *Hist. des Parlements de France*.
« Eodem anno cœpit haberi Burdigalæ regium parlamentum sicut à Burdigalensibus cum Carolo septimo conventum erat; statutumque ut ab eo parlamento provinciæ Burdigalensis, Vazatensis, Agennensis, Condomiensis, Landarum, Armeniacensis, Cadurcensis, Lemovicensis, Petragoricensis, Angolimensis, Santonensis et Rupellensis jus peterent. » (Lurbeo *Burdigalensium rerum chronicon*, p. 21.)

puis neuf ans, il avait érigé en parlement siégeant à Grenoble l'ancien conseil delphinal. Quant à la Provence, elle ne devait posséder ce sénat moderne que vers le commencement de l'autre siècle.

Au reste, l'élévation de ce pouvoir judiciaire placé directement sous la main du roi fut un échec réel pour la chevalerie. Cette dernière institution, prise dans le sens militaire, représentait encore fidèlement au moyen âge le petit groupe des anciens conquérants. Exemption de tributs, honneurs, priviléges, port d'armes, les chevaliers des treizième, quatorzième et quinzième siècles avaient tout; comme les *richs*, les patriciens, les leudes, leurs pères. Perpétuées par l'hérédité des fiefs, distinguées par leurs armoiries, leurs pennons, les cris de guerre qu'elles faisaient retentir sur les champs de bataille, les familles nobles marchaient toujours à la tête de la société, et, se succédant comme les générations, lui conservaient presque immuablement et la même physionomie et les mêmes mœurs. Par une conséquence naturelle, chacune d'elles, suivant la pente où l'entraînaient soit les exemples des ancêtres, soit les vices héréditaires que l'éducation ne corrigeait pas, reproduisait les qualités et les défauts de celle qui l'avait précédée. Ces imperfections ou ces vertus devenaient alors des désignations caractéristiques proverbiales et traditionnelles.

Les d'Agoult, par exemple, étaient célèbres au quinzième siècle, en Provence, par leur hospitalité et leur bonté,

Les Villeneuve par leur libéralité,
Les Simiane par leur sagesse,
Les Sabran par leur simplicité,
Les Reillane par la fidélité,
Les Vintimille par la constance,
Les Pontevez par la prudence,
Les Foulquier par leur foi,
Les Blacas par leur vaillance,
Les de Sade par le jugement,
Les Castillon par la bonté,
Les Gérente par la subtilité,
Les d'Oraison par l'esprit,
Les Grimauds par la finesse,
Les Porcellets par leur grandeur,
Les Forbin par leur vivacité.

On citait en même temps la dissolution des Castellane,
La malice et la fourberie des Barras,
La témérité et l'orgueil des Glandevez,
L'inconstance de ceux de Baux,
L'envie des Candole,
La déloyauté des Beaufort,
La sottise des de Grasse,
La vanterie des Boniface,
La légèreté des Lubières[1].

Il n'y avait que le courage qui fût commun à tous les chevaliers; mais cette qualité elle-même

1. César Nostradamus.

s'entendait et s'exerçait d'une autre façon que de nos jours. La guerre d'abord étant le principal devoir, le seul but, l'unique fonction des nobles; ils passaient leur vie sous les armes, sans effort et sans passion, parce qu'ils ne concevaient pas d'autre existence, et que l'organisation sociale d'alors les forçait impérieusement à suivre depuis leur naissance jusqu'à leur mort la ligne suivie par leurs aïeux. Le courage était donc une obligation dont ils ne pouvaient s'affranchir, et qu'ils remplissaient pleinement mais avec toute la réflexion et toute la prudence possibles. Rien ne ressemblait moins en effet à cet enthousiasme ardent et désintéressé, à cette noble et pure passion de gloire qu'on s'est plu généralement à prêter à la chevalerie que le courage positif des seigneurs du moyen âge. Ils ne prenaient jamais les armes que par intérêt, par vengeance ou par vanité. Dans le premier cas, c'était pour obéir à l'appel du roi; et alors ils touchaient des gages mensuels très-forts pour les quelques hommes d'armes qui entouraient leur bannière, et dont ils dissimulaient le nombre, au besoin, et savaient à merveille ménager la vie. Dans le second cas, c'était afin de satisfaire des haines particulières ou de mettre la main sur quelque proie facile. Dans le troisième, c'était en vue de faire parade, dans les lices sablées des tournois, soit de leur vigueur personnelle, soit de leur adresse, soit de leur habitude à manier la lance et le destrier. Quant aux chances qu'ils couraient dans cette triple éventualité, elles offraient peu de péril;

premièrement, parce qu'ils ne combattaient que revêtus d'armures à l'épreuve, et sur des chevaux couverts de fer; en second lieu, parce qu'ils étaient secourus aussitôt qu'ils se trouvaient en danger, et avaient toute facilité d'obtenir la vie en se rendant à leur ennemi ou se mettant à rançon; et troisièmement, parce que, à part un très-petit nombre d'exemples de folie donnés par des jeunes gens au cerveau brûlé par l'amour-propre, les jouteurs des tournois pouvaient fatiguer beaucoup leurs bras et leurs chevaux, mais ne couraient pas risque de mort en brisant des lances sur l'écu de leurs adversaires. Ainsi, calcul réfléchi, prudence extrême, immense égoïsme dans les actes de sa vie militaire, haine farouche du peuple, de la bourgeoisie et du clergé, dans le sang desquels elle eût voulu baigner ses chevaux jusqu'à la bride; mœurs sans frein, comme celles de d'Armagnac épousant sa sœur et de Bétizac renouvelant les turpitudes romaines; idées insensées et barbares du genre de celles qui se produisent dans les vœux du héron; voilà ce qui caractérise, ce qui peint trait pour trait la chevalerie du moyen âge. Voyons maintenant où en était l'esprit humain, que nous avons laissé brillant d'un si vif éclat dans les poésies des troubadours.

ÉTAT LITTÉRAIRE.

En jetant un coup d'œil général sur les œuvres des principaux troubadours, et en essayant de don-

ner une idée des genres si variés, si divers dans lesquels se distinguèrent ces nobles poètes, nous avons renvoyé, comme on s'en souvient[1], au quatorzième siècle, l'examen des poèmes proprement dits, ou romans. Celui de Boèce est le plus ancien que nous connaissions. Daté du dixième siècle, c'est par une sorte de miracle qu'il est parvenu jusqu'à nous[2]. L'auteur roman s'était proposé de décrire la captivité du philosophe Boèce. Cette grande tradition de la puissance de Rome, cette idée gigantesque de l'empire religieusement conservée dans la mémoire des peuples planent sur l'œuvre entière, et viennent se mêler avec une étrange bizarrerie aux croyances mystiques du moyen âge. Vue à travers les sombres vitraux des cloîtres, l'histoire a pris les formes les plus confuses : Torquatus Manlius est un empereur, l'empire, selon les mœurs du temps, une seigneurie, et Boèce un baron et un consul tout à la fois,

Lequel à Rome eut si grande valeur
Sous Manlius le suprême empereur,
Que de son fief il était le meilleur :
L'empire entier le tenait pour seigneur ;

1. Voir le t. II, p. 375.

2. Après la dispersion des manuscrits de la célèbre abbaye de Fleury-sur-Loire, arrivée en 1561 par la conversion à la réforme du cardinal de Châtillon, ce précieux parchemin in-4° de 275 pages tomba par hasard, en 1727, sous les yeux de l'abbé Lebœuf, qui en publia quelques fragments dans son *Histoire ecclésiastique et civile de Paris*. Nous devons la copie des deux cent cinquante-sept vers qui restent, aux soins si actifs de M. Raynouard, parvenu à le déterrer en 1813 dans la bibliothèque d'Orléans, où il est encore.

Mais il avait encore plus d'honneur,
Car de sagesse on l'appelait docteur [1].

Malheureusement, au bon Manlius succède Théodoric; et ce roi des Goths, dont on se souvenait encore au dixième siècle, également transformé en empereur par notre poète, accuse le savant devant ses pairs d'avoir voulu livrer Rome aux Grecs, et le fait jeter dans sa chartre. Là Boèce se lamente devant le Seigneur, qui lui envoie pour le consoler des visions merveilleuses. Une dame, autour de laquelle tout resplendit, et qui a les yeux si brillants,

Qu'à son regard nul ne peut échapper,
Serait-on même au delà de la mer [2],

apparaît tout à coup dans sa prison, et l'éblouit de sa beauté. Deux lettres grecques, un Π et un Θ, signifiant, l'une la vie éternelle, l'autre la loi des cieux, sont brodées sur sa robe blanche. Entre ces deux lettres, Boèce voit une échelle peinte à laquelle paraissent monter sans cesse cent mille oisillons. Une foule tombent avant d'arriver au Θ; mais ceux qui peuvent l'atteindre revêtent à l'instant même le plumage le plus éclatant. Le poète décrit alors cette échelle mystérieuse, dont les échelons

1. Coms fo de Roma e ac ta gran valor. A pro mallio
Lo rei emperador. El eral meler de tota la onor detôt
L'emperil tenien per senor. Mas duna. Causa u nom
A via gonzor. De sapiencia la pell aven doctor.
(Texte du manuscrit.)

2. . . . Davan sovis
Nulz omnos pot celar. . . — V. 171.

Sont faits de foi, d'aumône et de charité,
Contre les félons de bonté,
Contre le parjure de bonne fidélité,
Contre l'avarice de libéralité,
Contre la tristesse de gaîté,
Contre le mensonge de vérité,
Contre la luxure de chasteté,
Contre l'orgueil d'humilité [1],

et il termine son ingénieuse allégorie par le portrait de la dame céleste qui tient en ses mains le livre de feu où Dieu lit les crimes et les bonnes actions de l'homme. Écrit, du reste, en vers de dix syllabes, ce poème forme des strophes inégales de neuf, dix, douze et quinze vers monorimes qui, par une singularité assez remarquable, sont tous masculins.

Le siècle suivant vit éclore les poèmes religieux des Vaudois, qui sont au nombre de six : *la nobla Leyczon*, *la Barca*, *lo novel Sermon*, *lo novel Confort*, *lo Payre eternal*, *lo Desprezi del mon*, et l'*Avangeli de li quatre semencz*.

En parlant de l'hérésie vaudoise [2], nous avons déjà cité quelques fragments qui suffisent à faire connaître la noble Leçon, simple paraphrase en vers alexandrins du nouveau Testament, où se produisait, avec une modeste assurance, la nouvelle doc-

1. . . . Fait sun dal
M'osna efe ecaritat. Contra felnia sunt fait de gran
Bontat. Contra per juri de bona feeltat. Contra varicia
Sun fait de largetat. . . — V. 217.

2. Voir le t. II, p. 391, 392, 393.

trine. La conclusion en résume trop bien la marche et l'esprit pour que nous hésitions à la reproduire tout entière.

Brièvement on raconte en cette Leçon
Ces trois lois que Dieu donna au monde.

La première démontre à qui a sens et raison,
Qu'il faut reconnaître Dieu et honorer son créateur;
Car celui qui a entendement peut penser à part soi
Qu'il ne s'est pas formé ni les autres non plus:
D'après ceci peut voir qui est raisonnable
Que c'est un Seigneur Dieu qui a créé le monde,
Et qu'en le reconnaissant nous devons bien l'honorer;
Car ils furent damnés, ceux qui ne voulurent le faire.

La seconde loi que Dieu donna à Moïse
Nous enseigne à nous attacher à Dieu, à le servir ardemment;
Car il damne et punit tout homme qui l'offense.

Et la troisième loi, qu'on prêche au temps présent,
Nous enseigne à aimer Dieu de bon cœur, à le servir purement,
Car Dieu attend ce pécheur et lui donne délai
Afin qu'il puisse faire pénitence en la vie présente [1].

Un enseignement plus poétique distingue la Barque, groupe de strophes entremêlées de six vers de dix syllabes et de six alexandrins dans lesquelles se

1. Breoment es reconta en aquesta Leyczon
De las tres leys que Dio donec al mon.
La premiera ley demostra a qui a sen ni raczon. . .
. . . .
Ma la seconda ley que Dio done a Moysent
Nos ensenha a tenir Dio e servir luy fortment. . .
Ma la terza ley, lacal es ara al temp present
Nos ensenha amar Dio de bon cor e servir purament. . .
(Mss. de la bibliothèque de Genève, nº 207.)

dessine avec énergie la pensée du poète. C'est ainsi qu'il définit la terre :

La terre est le plus vil de nos quatre éléments;
Adam en fut formé, le père des vivants.
O fragile poussière, ô fange, élève-toi!
O vaisseau de misère, en ta superbe foi
Pare ton front d'honneurs, cherche une beauté vaine,
La fin te montrera le but de tant de peine!

Regardez donc, lorsque naît un enfant,
Quelle valeur aurait son vêtement?
Arrivés nus, tout nus nous repartons;
Pauvres entrés, pauvres nous ressortons,
Et, riche et pauvre, entrant par même porte,
Seigneur ou serf, ensemble il faut qu'on sorte[1].

Le nouveau Sermon contient une exposition noble et grave de la doctrine vaudoise, qui mêlait toujours à ses dogmes religieux l'image de la mort et celle de la vie future.

Des quatre services, dit le poète, qu'on fait ici-bas,
Le premier est très-vain, car on sert le monde
Qui doit périr avec ses récompenses;
Le second est très-vil, car on sert le corps
Dont les vers mangeront la chair, dont les os tomberont en [poudre;

1. La terra es lo plus vil de li quatre element;
De lacal fo fayt Adam, paire de tota gent...,
Regarda enamps al nostre naisament
De cant sia de valor nostre vistimen,
Nu al mon venen e nu nos en retornen,
Paure nintrem, cum paureta salhem;
E rics et paures han aytal intrament,
Segnors e serf han aital issiment.
(Manuscrit précité.)

Le troisième est très-coupable, car on sert l'ennemi;
Et le quatrième seul est très-bon, car on sert le Seigneur[1].

Le nouveau Confort ne diffère du poème précédent que par la forme; c'est le même fond d'idées, reproduit seulement dans des quatrains du genre de ceux-ci :

Toute votre existence est un *petit dormir*,
Vous faites en dormant un rêve de plaisir
Qui ne vous semble pas devoir jamais finir;
Mais à votre réveil viendra le repentir.
On descendra le corps dans une fosse obscure;
L'esprit sera jugé, mais selon sa droiture:
Car là ne servira ni regret ni murmure;
On est payé de tout mesure pour mesure[2].

Ce sont au contraire des tercets qui composent le poème intitulé le Père éternel. Comme il ne consiste que dans une longue et monotone invocation

A ce roi indulgent et miséricordieux
Qui donne aux croyants la force d'être bons
Et convertit les autres par ses prédicateurs[3],

nous n'insisterons point sur cette œuvre morale;

1. De quatre serviment que son fait en la vita,
Lo premier es mot van; czo es de servir lo mon:
Car el trepassara et perdra son guiardon, etc.
(Ibid.)

2. Lo cors sere pausa en una fossa scura,
L'esperit rendre razon segon la dreitura;
E nen sero scusa per plor ni per rancura,
De tot sere paga mesura per mesura.— (Ibid.)

3. Regniador humil e misericordios, etc

non plus que sur le Mépris du monde, où cependant les vers suivants méritent d'être cités :

Ni les tours des palais, ni les grands monuments,
Ni les festins, les jeux et les amusements,
Ni tous les lits d'honneur, ni les beaux ornements,
Ni les vêtements clairs et tout resplendissants,
Ni les riches troupeaux, ni les labeurs des champs,
Ni les vignes en fleurs, ni les vergers riants,
Ni sous le toit natal famille jeune et belle,
Ni cet éclat mondain pareil à l'étincelle,
Rien n'éblouit le sage et ne peut le tenter,
Car il ne cherche pas ce qu'il faudra quitter [1].

La parabole de l'Évangile est développée avec la même élévation dans les quatrains des quatre semences. Celui qui l'écrivit, car les noms de ces hommes à l'âme austère et fortement trempée sont restés inconnus, traça en ces termes, et à la lueur des flammes peut-être, l'histoire de cette courageuse avant-garde de la réformation :

Tous les oiseaux de l'air accourent batailler ;
Au bon semeur qui passe ils veulent disputer
La semence qu'il jette, et pour la dévorer
Vous les voyez en troupe autour de lui voler.
Or ces faux oisillons sont les malins esprits
Qui, tous par l'Évangile annoncés et décrits,
Viennent pour déchirer notre troupeau petit,

1. Ni en torre, ni en palays, ni en grant maisonament,
Ni en taulas, ni en convilis, ni en li grant manjament,
Ni en li leyt honorivol, ni en li bel parament,
. . . .
Vos poe tuit conoisser que non ha gran profeit.
(Même manuscrit de Genève.)

Dont est le bon pasteur le Seigneur Jésus Christ.
Ils lui donnent grand trouble et le travaillent fort
D'angoisses, de tourments, de maux jusqu'à la mort,
Mais les justes sans crainte en Christ ont leur confort
Et de son paradis espèrent voir le port [1].

Tel fut le dernier cri de ces hommes de bien : victimes de la plus cruelle des répressions, ils périrent presque tous martyrs. Nous avions raconté leur vie si pure, leur fin si douloureuse ; il restait encore à rouvrir leur tombe impitoyablement scellée depuis six cents ans par l'inquisition, et à montrer, en exhumant leurs œuvres, quels rayons brillants versait leur noble intelligence sur les ténèbres du moyen âge. L'accomplissement de cet acte pieux nous a semblé un de ces devoirs sacrés que tout bon fils doit rendre à la mémoire de ses pères.

1. Texte de l'Avangeli de li quatre semencz. (Manuscrit précité.)

On ne saurait se faire une idée de la *légèreté*, pour ne pas dire le mot propre, des grands théologiens du dix-septième siècle. En 1688, Bossuet disait avec assurance, dans l'Histoire des variations :

« Au surplus, nous pourrions parler de l'âge de ces livres vaudois, et des » altérations qu'on y pourroit avoir faites, *si on nous avoit indiqué quel-* » *que bibliothèque connue où on les pût voir*. Jusqu'à ce qu'on ait donné » au public cette instruction nécessaire, nous ne pouvons que nous étonner » de ce qu'on nous produise comme authentiques des livres qui n'ont été vus » que de *Perrin seul*; puisque ni Aubertin ni La Roque ne les citent que » sur sa foi, sans nous dire seulement qu'ils les aient jamais maniés. »

Ceci était écrit en 1688 : or en 1658 Samuel Morland avait fait imprimer, dans son *Histoire des Vaudois*, le catalogue des manuscrits où se trouvaient toutes ces pièces, et l'avait déposé à la bibliothèque de l'Université de Cambridge. Il y a plus, dix-huit ans auparavant Léger avait dit en enrichissant son *Histoire évangélique des vallées du Piémont* de quelques extraits de ces poèmes : « *La Nobla Leyczon* se trouve tout entière dans un manuscrit dont nous avons deux exemplaires, *l'un desquels se conserve à Cambr* *et l'autre en la bibliothèque de Genève.* »

Si nous passons maintenant de cette poésie spiritualiste et profonde à la grossière phraséologie qui portait ce nom dans les cloîtres, nous allons trouver un contraste frappant, et peu à l'avantage de l'Église.

Voici, par exemple, un mystère, moitié latin moitié roman, qui se jouait vers cette époque à Limoges dans l'abbaye de Saint-Martial. Il a pour sujet la parabole des vierges folles et des vierges sages.

LES MOINES HABILLÉS EN FEMMES.

Où est le Christ notre Seigneur et le fils du Très-Haut? Allons le voir dans son sépulcre.

LE MOINE HABILLÉ EN ANGE QUI GARDAIT LE SÉPULCRE.

Celui que vous cherchez dans ce tombeau, amies du Christ, n'est plus ici. Il est ressuscité, ainsi qu'il l'avait prédit. Allez, et annoncez à ses disciples qu'il vous précèdera dans la Galilée. Le Seigneur est véritablement sorti du tombeau dans sa gloire. Alleluia!

LE MOINE QUI FAISAIT L'ÉPOUX.

Adest sponsus : qui est Christus,
Vigilate, virgines;
Pro adventu ejus gaudent
Et gaudebunt homines[1].

LE MOINE QUI FAISAIT GABRIEL.

Vierges, oyez ce que nous vous dirons,
Nous tous présents qui vous commanderons :
Voici l'époux, Jésus Sauveur a nom.

1. Voici l'époux, qui est Christ;
Veillez, ô vierges!
De son arrivée se réjouissent
Et se réjouiront les hommes.

Guère n'a dormi
L'époux que vous venez attendre ici.

En terre il vint pour le votre péché,
Et d'une vierge en Bethleem est né,
Et du Jourdain l'onde l'a baptisé.
Guère n'a dormi
L'époux que vous venez attendre ici.

Il fut moqué, battu, puis outragé
Sur une croix avec des clous fixé;
Dans cette tombe ensuite on l'a posé.
Guère n'a dormi
L'époux que vous venez attendre ici[1].

LES MOINES HABILLÉS EN VIERGES FOLLES.

Nos virgines quæ ad vos venimus,
Negligenter oleum fundimus;
Ad vos orare, sorores, cupimus,
Ut ad illas quibus nos credimus[2]:
Dolentes coupables trop nous avons dormi.

LES MOINES QUI JOUAIENT LES VIERGES SAGES.

Nos precari, precamur, amplius
Desinite, sorores, ocius;
Vobis enim nil erit melius
Dare preces pro hoc ulterius[3].

1. En fo batut, gablet e laidenjet,
Sus en la crot batut e clau figet:
Deu monument de so entrepauset
Gaire no i dormet
Aisel espos que vos hor' attendet.

2. Nous, vierges, qui à vous venons,
Négligemment l'huile nous répandons;
De vous prier, nos sœurs, nous désirons,
Comme celles en qui nous croyons.

3. Nous vous prions de ne pas nous prier,
Et vite, ô nos sœurs, davantage:



Dolentes coupables trop vous avez dormi,
Et vous venez notre huile demander:
Point n'en aurez, courez en acheter
A ce marchand que vous voyez passer.

LE MOINE HABILLÉ EN MARCHAND.

Jeunes beautés, ne vous convient rester
Ni longuement près de moi demeurer.
Un bon conseil ailleurs allez chercher,
Dolentes coupables trop vous avez dormi.

LES MOINES QUI JOUAIENT LES VIERGES FOLLES.

Écoutez nos voix, cher époux,
De notre péril tirez-nous,
Commes les autres sauvez-nous!

LE MOINE HABILLÉ EN ÉPOUX.

Otez-vous de devant mes pas,
Amen! je ne vous connais pas,
Car vous n'avez point de lumière...
Allez, coupables et maudites,
Vous aurez selon vos mérites
Et dans l'enfer serez conduites.

Les démons les précipitaient à ces mots dans l'abime, et les saints, les prophètes et Virgile achevaient le mystère en rendant témoignage de la venue du Messie, et de l'accomplissement des promesses de l'Écriture [1].

Non moins bizarres que les mystères, les planets de Saint-Estève ou, pour parler plus clairement, les lamentations sur le martyre de saint Étienne, se chan-

Pour vous, en effet, il sera mieux
De ne pas reparler de cela.

1. Mss. latin du Roi, nº 1139.

taient à la messe alternativement, et formaient deux parties, l'une en latin, l'autre en roman. Celle-ci n'était, comme on va le voir, que la traduction de la première; les diacres entonnaient, par exemple, ce verset des Actes des Apôtres : *Exclamantes autem voce magnâ continuerunt aures suas, et impetum fecerunt unanimiter in eum, et ejicientes eum extra civitatem, lapidabant.*

Alors ils s'écrièrent à haute voix et bouchèrent leurs oreilles, et tous d'un accord se jetèrent sur lui, et, l'ayant tiré hors de la ville, ils le lapidèrent [1].

Les sous-diacres répondaient en langue vulgaire :

De cela le cœur courroucé,
Tous les Juifs félons ont crié :
Prenons l'homme, il a trop parlé,
Jetons-le hors de la cité.

Leur orgueil ne se peut celer,
Le saint on prend pour l'accabler,
Hors des murs on va le mener,
On commence à le lapider [2].

Les vies de saint Amant et de sainte Foy, les

1. Actes des Apôtres, chap. VII, v. 57.

2. D'aisso foron fort corrossat,
Los fals Juzieux et an cridat:
Prengam lo que a trop parlat
G ttem lo for de la ciutat.
No se pot plus l'orguelh celar. . . .
(Pièce extraite par M. Raynouard d'un vieux manuscrit du chapitre d'Aix, et d'un des processionnaux, manuscrits également, du chapitre d'Agen.)

deux saints les plus populaires des parties méridionales, forment encore deux longs poèmes qui jouirent d'une grande faveur dans le onzième siècle.

Toute la Biscaye et l'Aragon
Et tout le pays des Gascons
Savaient par cœur la vie de sainte Foy [1].

Mais, comme ces pièces assez étendues ne sont que la traduction rimée des légendes connues de tout le monde, nous nous bornerons à dire que la vie de sainte Foy est en vers de huit syllabes, et à citer, afin de donner une idée du style de ces compositions, les alexandrins de la vie de saint Amant qui rappellent la trahison historique de Quintien :

Il fut écrit au roi par messager courant
Que Quintien, de Rodez, l'évêque tout-puissant,
Deçà venait chercher un asile en fuyant,
Car la gent de Rodez allait le poursuivant,
Disant qu'il la voulait vendre certainement
Au noble roi de France, et c'était déplaisant [2].

On peut en dire à peu près autant des vies de sainte Enimie, de sainte Catherine, de saint Trophyme, de saint Honorat et de saint Alexis, qui pa-

1. Tota Basconh' et Aragons,
E l'encontrada dels Gascons, etc.
(Fauchet, *Origine de la langue et poésie françoises*, in-4°.)

2. E fo mandat al rei per messatge coren
Que Quintia l'avesque de Rhodes veramen
Era fugit sa oltra per penre gaudimen, etc.
(Dominici, *Disquisitio de prærogativâ allodiorum in provinciis Narbonensi et Aquitanicâ*, in-4°, 1645.)

rurent cent cinquante ans après. Pour qu'on juge, au reste, du fond et de la forme de ces chefs-d'œuvre du moyen âge, nous donnons l'analyse de la vie de sainte Enimie :

Après que Jésus-Christ fut né,
Mis en croix et ressuscité,
Les apôtres vinrent en France,
Qui de difficile croyance
Dans l'erreur toujours s'obstina :
Mais enfin on la baptisa.
C'était Clovis, fier et noble homme,
Qui tenait alors le royaume,
Comme de l'histoire il appert ;
Il était fils de Dagobert,
Et le légitime neveu
Du premier roi qui crut en Dieu.
Pour sa femme, dans la contrée
Astorgue elle était appelée.
Il naquit une fille d'eux,
Belle à vous éblouir les yeux ;
Car la nature en aucun temps
Ne fit attraits plus éclatants [1].

Je puis vous certifier, dit maître Bertrand de Marseille, que tous les riches hommes du pays, charmés de sa beauté, la venaient voir tous les jours. Mais la

1. Après cant Jhesu Crist fo natz,
Mes en cros e resuscitatz. . .
. . . .
Astorga per nom apelada.
Aquist doy agron una filha
Que fo belha per meravilha,
Si que natura non poc far,
Negun temps, de beltat sa par. . . .

fillette n'en prenait pas orgueil ; car elle avait son cœur en Dieu, et ne songeait qu'à lui et aux pauvres :

Mais toutefois, quand la pucelle
Enimia fut grande et belle,
Pour femme elle fut demandée
Par les barons de la contrée,
Qui promettaient pour ce trésor
Plus de cinquante charges d'or.
— Belle fille, lui dit son père,
Nous venons avec votre mère
Tout exprès afin de savoir
Quel mari vous voulez avoir?...

— Jésus-Christ le glorieux, répondit Enimia ; et, comme le roi Clovis persistait, la jeune fille se retira dans une chambre *moult belle*, où point elle ne dormit, mais se prit à prier le sien époux qui la forma de la garder des félons. Or, quand elle eut fini sa prière, par un miracle qui se fit soudain, elle fut couverte de lèpre, et ni chevaliers ni barons n'eurent plus envie de la demander.

Mais quand on l'eut appris au père,
Ainsi qu'à la reine sa mère,
Puis à son frère Dagobert.

je puis bien vous dire pour sûr qu'ils en furent très-mécontents. On fit venir des médecins de tous côtés. Mais toutes leurs herbes, tous leurs poisons, toute leur médecine ne put contredire la volonté de Dieu. Alors un ange apparut à Enimia pendant qu'elle faisait sa prière, et lui ordonna, de la part

de Jésus, d'aller en Gévaudan, où elle trouverait une fontaine qui rendrait son corps sain et beau. La vierge va donc en Gévaudan avec son frère Dagobert, chercher cette fontaine merveilleuse de Burlats, qui s'ouvre grande et profonde dans une vallée que baigne le Tarn, et, quand elle s'y est lavée trois fois,

De son visage le mal tombe
Et, plus blanche que la colombe,
Elle avait en sortant de l'eau
Repris son teint vermeil et beau.

Touchée de ce miracle, Enimia renvoie ses compagnons en France et va cherchant *d'aval et d'amont* autour de la fontaine, une *baume*, ou caverne, où elle pût se retirer. En ayant trouvé une aux bords du Tarn, elle s'y établit avec sa filleule; et alors la foule accourut à son ermitage, et sa sainteté se manifesta par des miracles.

Allant au village prochain [1]
En menant son fils par la main,
Une femme pour quelque affaire
Traversait un jour la rivière,
Quand l'enfant au milieu du gué
Par l'eau soudain est enlevé;
Voilà la malheureuse mère
Qui gémit, qui se désespère
Et court sur la rive en criant:
Dieu! que ferai-je? mon enfant!...

1. Altra ves sendevenc, un dia
Que una profemna issia
E menet son efan per ma. . . .

Ah ! misérable ! je suis morte !
Mon pauvre enfant ! le Tarn l'emporte !

Tant elle va, et tant elle crie, qu'elle le rattrape, mais noyé ; elle prend ce cadavre dans ses bras, et vient en se lamentant supplier la vierge de Dieu de lui rendre son fils :

Rends-moi mon fils, fille de roi,
Rends-le-moi, vierge, rends-le-moi !
Sinon à tes pieds en pleurant
Je mourrai comme mon enfant [1] !

Quand la vierge vit sa douleur, elle prit l'enfant par la main, et lui commanda de se lever ; l'enfant obéit, et la mère, avec bonheur et allégresse, regagna son village. Vers ce même temps, il advint que la sainte voulut bâtir auprès du Tarn un moutier pour de saintes filles ; mais une grosse couleuvre venait détruire la nuit tout le travail de la semaine. Enimia implora donc le secours de l'évêque de Mende, qui courut au-devant du serpent avec deux bâtons attachés en forme de croix, le força de se replonger dans le Tarn, et acheva le monastère dont la sœur de Dagobert fut abbesse.

Un autre genre de poëme, que, pour se faire bien comprendre, il faut appeler didactique, était aussi fort en vogue dans le treizième siècle. Nous connais-

1. Dieus, que farai de mon éfan !
Lassa caitiva, com soy morta
Que l'ayga mon efan n'eporta. . . .
(Mss. de l'Arsenal, n° 10.)

sons les *enseignements* d'Arnaud de Marsan, le maître des donzels; et il a été trop souvent question dans les ouvrages modernes des préceptes courtois d'Amanieu des Escas, qui s'étudia toute sa vie à instruire les dames, pour revenir sur ses leçons. Pierre de Corbiac, choisissant un cadre plus vaste, traça dans son Trésor une sorte de sommaire rimé des connaissances humaines. A son exemple Matfre Ermengaud de Béziers écrivit une Encyclopédie à peu près semblable, qui avait pour objet principal de présenter, sous le titre assez séduisant de Bréviaire d'amour (*Breviari d'amor*), un tableau poétique des progrès des sciences exactes au treizième siècle. La première partie, par exemple, *traite de l'arbre d'amour en général.* « Sachent, dit le poète en vers de huit syllabes ;

Sachent les fidèles amants
Qu'il est deux manières d'aimer :
L'une qui n'eut pas de commencement,
Et l'autre qui n'aura point de fin;
C'est à savoir ; le Saint-Esprit,
Qui d'amour est racine et fontaine :
Or le Père et le Fils s'aiment tous deux de cet amour[1].

Après cette exposition, empruntée tout entière à la théologie du temps et beaucoup moins claire qu'orthodoxe, Matfre traita successivement :

De la divine essence, et de la raison qui faisait appeler Dieu divine essence ;

1. Et amon se d'aquel amor
Lo Paire e lo Filh entre lor. . . .

Des douze signes du ciel, et de la nature de chacun d'eux;

De la nature des vents, et de la matière dont ils étaient formés;

Des pierres qui tombaient du ciel, et de leur essence;

De la nature, et des vertus des plantes et des arbres;

De la première œuvre de miséricorde, qui consiste à endoctriner son prochain;

De la seconde, qui est la charité;

De la troisième, qui est l'hospitalité;

De la quatrième, qui est la bienfaisance;

De la cinquième et de la sixième, qui s'exercent en visitant les malades et les prisonniers;

De la septième, qui s'exerce en ensevelissant les morts;

De la prédication, et des manières diverses de la faire;

De la prière;

De l'objet de la prière;

Du mépris de notre chair mortelle,

Et des peines de l'enfer.

En traversant promptement ce chaos ténébreux et confus, où s'égaraient avec tant de délices les imaginations mystiques du moyen âge, on arrive, dans la dernière partie, à une description vraiment remarquable[1]:

> Les langueurs et les peines dures,
> Les supplices et les tortures

1. Pour traduire mot à mot il a fallu intervertir souvent l'ordre des rimes.

De l'enfer, où sont tourmentés
Ceux qui mourront dans leurs péchés;
Cette éternelle passion
Sans espérance de pardon :
Toutes ces gênes infernales
Qui sont sans fin, sans intervalles,
Forment dix sortes de tourments
Épouvantables, effrayants!

Le poète décrit ainsi ces peines :

Le feu d'enfer est la première :
Il brûle de telle manière,
Que sans flamme ni sans lueur
Il va dévorant le pécheur;
Et sans qu'il altère son être,
Le consume et le fait renaître.
La seconde est un froid mortel
Si pénétrant et si cruel
Qu'il n'est pas de pareille glace :
Les infortunés qu'il enlace
Dans des frissons aigus, stridents,
Tremblent et font claquer leurs dents.
La troisième est l'horrible odeur
Qui vient suffoquer le pécheur
Et sous la voûte ténébreuse
Monte, fétide et sulfureuse.
L'autre consiste dans ces vers
Dont les réprouvés sont couverts,
Et qui sans cesse pullulant
Leur percent et rongent le flanc.
La cinquième est le châtiment
Du grand tison d'enfer ardent,
Avec lequel toujours le diable
Bat les pécheurs et les accable.
L'obscurité fait la sixième :

Ce leur est un supplice extrême
De pouvoir nuit et jour ouïr
Hurler autour d'eux et gémir,
Sans qu'un seul rayon de lumière
Arrive jusqu'à leur paupière.
La septième est la faculté
De lire leur iniquité,
Et le trop juste jugement
Qui les condamne à ce tourment.
La huitième est la vision
Des maudits enfants du démon
Qui viennent les railler et rire
De leurs pleurs et de leur martyre.
Sachez que la neuvième peine
Est l'ardente et pesante chaîne
Que le maudit chien garrotté
Traînera dans l'éternité.
La dixième souffrance, enfin,
Ce sera la soif et la faim,
Si fortes, tellement extrêmes,
Que les damnés voudraient eux-mêmes
Boire leur sang, manger leur chair,
Et qu'au fond de leur antre immonde
Pour une goutte d'eau de mer
Ils donneraient tout notre monde[1].

1. De las X penas yffernals :
Focx d'iffern es la premieira
Que no ret flama ni lugor,
Ni consumis lo peccador,
Ans lo crema ses consumir
E l' fa tos temps viure e morir.
La segonda es freg mortals,
Tan fort glassans e tan corals,
Qu'el mon es semblans feiors
E destrenh tan los peccadors,
Els' fa tremolar e fremir,

Après avoir décrit ces dix peines infernales, Matfre ajoute que la première est réservée aux avares, la seconde aux méchants, la troisième aux luxurieux, la quatrième aux envieux et aux malveillants, la cinquième aux paresseux, l'autre aux incrédules, la septième à ceux qui cèlent leurs péchés, la huitième à ceux qui blessent autrui ou se réjouissent de ses malheurs, la neuvième aux voluptueux, et la dixième aux mauvais riches se gorgeant de vins et de viandes tandis que les pauvres mendiants expiraient de faim à leur porte [1].

E tan lur fai las dens glatir. . .
La terza es de gran pudor. . .
La quarta, oribla pena
Es d'arnas e de verms pungens. . .
La quinta es de batemen
De grans vergas de foc arden. . .
Escurtatz es la seizena. . .
La setena es gran fertatz
Qu'ilh an de vezer lors peccatz.
L'octava es de vezio
Quar vezo que tan prop lor so
Li malvat diable ifernal. . .
E sapchatz que la novena
Pena es d'arden cadena
Am lacal son encadenat
Li peccador a for de cas. . .
La dezena es fams e setz
Que onc tan mortals Dieus non fetz,
Que neis las mas si podian
Veluntiers si manjarian
E qui lor podia donar
Un petit neis d'aiga de mar,
A beure, ilh li darian
Tot aquest mon si l'avian.
(Breviari d'amor.)

1. De la prima sun turmentat

En écrivant ces vers à la fin de 1268, Matfre Ermengaud ne se doutait pas assurément qu'il avait jeté dans les sillons du XIVe siècle la semence d'un des plus beaux chefs-d'œuvre de l'esprit humain; que Dante Alighieri viendrait trente-six ans plus tard recueillir cette idée sur le sol provençal et, la transportant en Italie, lui donnerait un essor magnifique et des ailes d'ange, et que du *Bréviaire d'amour* sortirait l'enfer de la *Divine Comédie*. Singulière ironie du sort! bizarres caprices de la gloire! cette idée, développée avec la puissance du génie, a été saluée par les applaudissements et les hommages de six générations, et ce n'est que cinq cent trente ans après que la voix d'un enfant de la langue d'Oc réveille, dans sa tombe inconnue, le pauvre poëte de Béziers pour lui restituer l'esquisse du tableau qui a immortalisé Dante [1].

Deux autres petits poëmes moraux ont échappé au naufrage des siècles. Le premier, sous le titre de

Cilh qu'an trop aver dezirat,
De l'autra li malicios,
De la terza li luxurios,
E son punit del quart tormen
Los envieos e l's malvolen. . . .

(Breviari d'amor.— Mss. de la Bibliothèque royale, in-fol., n° 7226.)

1. Les neuf *cerchi* du Florentin et les dix *bolge* qu'il y place sortent évidemment des dix peines de Matfre Ermengaud.

Celui-ci appliquait la troisième peine aux luxurieux; Dante les place dans le second cercle.

Ermengaud punissait les gourmands de la dixième souffrance; Dante les met dans le troisième cercle.

Ermengaud réservait la première, la quatrième et la cinquième peine aux

Livre de Sénèque, présente un choix très-heureusement fait de la sagesse de l'antiquité païenne, et des maximes de Salomon et de l'Écriture. Si l'on prend au hasard quelques pensées de ce livre, on conçoit une opinion assez favorable du sens moral du moyen âge :

Dieu qui rend un jugement fort
Livre toute chair à la mort.
Attendez-vous donc à mourir
Et prenez garde à l'avenir !...
Pauvre que le savoir conduit
Vaut mieux que riche mal instruit...
Vie exemplaire bonne et pure
Notre conscience rassure ;
Mauvaise vie use le corps
Et remplit l'âme de remords....

Si tu veux bonne femme avoir,
Cherche le sens plus que l'avoir ;
Car sens de femme est un trésor
Qui vaut mieux que l'argent et l'or.....

avares, et aux prodigues et aux méchants; Dante les met dans les quatrième et cinquième cercles.

Ermengaud frappait du sixième châtiment les incrédules ; Dante les met dans le sixième cercle.

Ermengaud menaçait de la huitième torture les gens violents ; Dante les met dans le septième cercle.

Les voluptueux étaient dévoués par Ermengaud au neuvième supplice ; Dante les met dans le huitième cercle.

L'idée du neuvième cercle, enfin, où glacées de froid

Eran l'ombre dolenti nella ghiaccia
Mettendo i denti in nota di cigogna.
(*Inferno*, canto XXXII),

est prise mot pour mot de la seconde peine d'Ermengaud.

On retrouve, du reste, tout ce fragment si important dans la *Divine Comédie*.

Femme sage fait la maison,
La folle n'y laisse tison.....
Femme vertueuse et chérie
De l'époux allonge la vie [1].

Le second poëme, intitulé les *Quatre Vertus cardinales*, appartient au fameux chanoine de Maguelonne, Deudes de Prades, bourgade située à quatre lieues de Rodez. L'auteur expose son sujet en ces termes :

Des quatre vertus cardinales
Que doivent avoir les chrétiens,
Les juifs et même les païens,
Et tout homme qui dans sa vie
Veut maintenir la courtoisie
Et converser disertement,
J'ai bâti ce petit roman.....

Après ce début le troubadour donne l'étymologie du mot *cardinal*, qu'il tire sans façon du grec, bien qu'il vienne du latin *cardo*, gond; mais latin ou grec c'était tout un certainement pour le bon chanoine, et, ce premier tribut d'érudition payé aux

1. Dieus o dat un jugam en fort :
Que tota carn passe per mort. . .
Paubre, cant es be acostumat
Val mais qu'el ric mal essenhat. . .
Bona vida neta e pura
Fa star la cossiensa segura. . .
Si vols bona moler aver,
Enquier lo sen ans que l'aver. . .
Bona moler alonga vida
Al marit. . . .
(Mss. de l'Arsenal, nº 10.)

exigences du treizième siècle, il définit la vertu d'une façon non moins originale :

Le mot vertu vient de verdeur,
Car l'herbe, selon sa couleur,
Dit la force de la nature.
Vertu c'est donc le *vert* du cœur...

Ceci posé, Deudes de Prades décrit successivement les quatre vertus cardinales, qui sont, selon lui, la *sagesse*, la *constance*, la *modération* et la *loyauté*, et termine son poème par cet envoi :

Roman, va-t'en tout droit au Puy ;
Je te recommande aujourd'hui
Au bon évêque don Estève.
Et s'il est là ne te relève
Qu'après avoir eu bon accueil,
Honneur et gracieux coup d'œil;
Et tu lui diras avec joie
Que c'est moi, Deudes, qui t'envoie.
Or voilà mon roman fini,
Et que le ciel en soit béni[1].

Il faut se hâter de dire que cet ouvrage n'était pas le seul titre littéraire du troubadour, un poème beaucoup plus important et bien autrement populaire l'avait déjà signalé à l'admiration reconnaissante de ses contemporains. Pas de chevalier, de

1. Romanz, vay ten tot dreg al Pueg. . . .
Zo es l'avesques en Estèves,
E s'el trobas, paor no t' lèves
Que ben no siatz acullhitz. . .
E diras li tot suavet
Daude de Pradas mi tramet. . .
(Mss. de la Bibliothèque Saint-Marc à Venise.)

baron, de châtelaine qui ne sût par cœur son traité poétique de vénerie, les *Oiseaux chasseurs*, *Auzels cassadors*. Sous ce titre, si intéressant à cette époque, Deudes de Prades composa un véritable manuel du fauconnier. Selon sa coutume, il entre franchement en matière :

> Deudes de Prades ne s'oublie;
> Puisque la raison l'y convie,
> Il va faire un traité complet
> Pour ceux à qui la chasse plaît:
> Car des autres il n'en a cure...
> Il dit donc par bonne aventure
> Qu'il veut écrire en droit d'amours
> Pour les amateurs des autours :
> Et des autours et des faucons,
> Des éperviers, émerillons,
> Il peindra toutes les espèces.

Là finit le prologue et commence le roman, qui traite d'abord des trois espèces principales :

> Il est trois espèces d'oiseaux,
> Les uns grands, les autres moins beaux ;
> D'autres très-petits mais de race.
> Ainsi la nature les classe.

Deudes indique aussitôt les signes auxquels on devait reconnaître les bons, c'est quand ils avaient l'ongle, le talon et l'orteil gros avec une jambe longue et forte. Vient ensuite la description de la nombreuse famille des faucons, laquelle ne compte pas moins de sept lignages, selon le poète, et l'énumération des qualités que le seigneur était en droit

d'exiger de son fauconnier. A ces considérations importantes se joignent des préceptes minutieux sur la manière de nourrir les oiseaux, et la question de savoir à quelle époque il faut les tirer du nid et de la cage, et les dresser au vol, et comment on les traite pendant la mue. L'auteur cite un traité spécial du roi Henri Ier d'Angleterre,

> Qui plus aima faucons et chiens
> Que ses sujets et les chrétiens.

Après cette épigramme décochée à la mémoire du Plantagenet, il s'occupe des innombrables maladies des oiseaux : soit qu'ils aient mal à la bouche,

Qu'ils bâillent trop souvent,
Qu'ils portent pierre dans la tête,
Qu'ils souffrent de la pépie,
Qu'ils soient enfumés, etc., etc.,

et, quand il a rimé tout cela, Deudes ajoute avec satisfaction :

> Comme je l'ai dit en effet,
> Mon roman est fait et parfait [1].

Jusqu'ici nous n'avons analysé que les poèmes secondaires : par son sujet et la manière dont il l'avait traité, Deudes de Prades nous ramène en pleine société féodale; et les féeries merveilleuses, les fictions chevaleresques, les récits guerriers qui charmèrent pendant tout le treizième siècle les veillées

1. Segon so qu'avia promes,
Mos romans del tot complitz es. . .
(Mss. de la Bibliothèque barberine, n° 2777, fol. 1.)

du moyen âge vont faire entendre de nouveau leurs accents confus et magiques dans les romans de chevalerie.

Ces poëmes forment trois genres bien distincts, et qu'on peut diviser en romans d'imagination, romans épiques, et romans historiques.

ROMANS D'IMAGINATION.

Ceux qui nous restent sont trois diamants polis par la main des fées, et que nous regardons comme un grand bonheur de pouvoir faire briller un des premiers aux yeux de ce siècle. Écoutez d'abord, pour nous servir de la formule sacramentelle du temps, les Aventures merveilleuses de Jaufre ou Geoffroi, le fils de Dovon. La scène s'ouvre à la cour du roi Artus, le jour de la Pentecôte :

Le jour de cette grande fête,
Le bon roi, couronnant sa tête,
Ouït la messe au moutier vieux;
Ayant autour de lui les preux
De la fameuse table ronde,
Qui l'ont en estime profonde.
Là furent monseigneur Galvan,
Lancelot du Lac et Tristan,
Le preux Ivan et le sauvage
Eric, et Quex au fol langage,
Parseval et Calogranant,
Éloi le chevalier vaillant,
Tout près de Coédis le sage,
Et l'étranger au beau visage,

Avec Caraduis au bras court,
Tous ces preux étaient à sa cour [2].

Quex, le sénéchal dont chacun craignait les coups de langue, propose, la messe ouïe, de se mettre à table. Mais le bon Artus le rebute, et déclare qu'il ne mangera ni ne boira avant d'avoir trouvé une aventure. Il ordonne en même temps à Galvan, son neveu, de faire seller les chevaux, et, se mettant à la tête des preux, il se dirige vers la grande forêt de Brésiliande. Il n'alla pas loin pour rencontrer ce qu'il cherchait. A peine s'était-il arrêté pour prêter l'oreille, qu'il entendit dans le lointain une voix criant au secours! Demander sa lance et son écu, et s'enfoncer seul dans la forêt, malgré les prières de ses preux, fut l'affaire d'un instant pour Artus; il arrive ainsi au bord d'une rivière

Et voit sur le pont d'un moulin
Une femme qui rompt *son crin*,

1. Al jorn d'aquela rica festa
Lo bon rei coronet sa testo,
Et anet auzir al mostier
La messa, et tuit sei cavalier
De la Taula redonda i foron
Que tut l'ensegnon e honoron.
Aqui fon monseiner Galvans,
Lancelot del Lac e Tristans,
E l' pros Ivans, e l' naturals
Erec e Quex lo senescals,
Persaval e Calogranans,
Elige us cavalier presans,
E Coedis l'apercebutz,
E foi lo bel desconegutz,
E Caraduis ab lo bras cort,
Tuit aquist foron à la cort.

Se bat, se désespère et crie
A l'aide, affreusement marrie,

parce qu'une bête épouvantable mangeait son blé. Artus entra dans le moulin, et trouva effectivement une bête plus grande qu'un bœuf, au poil roux et hérissé, aux longues jambes, aux cornes grandes d'une aune, qui dévorait avidement le blé versé dans la trémie. Il la frappa du plat de son épée pour la faire retourner et la combattre; mais elle ne daigna pas se déranger. Artus alors voulut la saisir par les cornes; mais ses mains s'y attachèrent si fortement, qu'il ne put les retirer, et se trouva pendu au front de la bête. Celle-ci, le sentant pris, s'enfuit aussitôt, et l'emporta au sommet d'une roche escarpée, où, s'arrêtant tranquillement, elle semblait s'amuser à suspendre le roi sur l'abîme aux yeux de ses preux alarmés, qui entassaient les manteaux et les habits au bas de la roche pour amortir sa chute. Mais tout à coup la bête laissa choir le roi, et devint un cavalier beau et brillant, tout vêtu d'écarlate, qui s'agenouilla devant lui, et dit en riant :

Seigneur, faites manger vos preux,
Car votre aventure est trouvée.

Artus reconnut alors avec étonnement un des plus braves chevaliers de sa cour, qui était en même temps habile enchanteur; et, reprenant le chemin de Carduoil, il alla s'asseoir, au milieu de ses chevaliers, devant une table fléchissant sous le poids des chevreaux, des sangliers, des grues, des outar-

des et des paons rôtis. Or, pendant que chacun s'escrimait de son mieux, voici qu'il entra soudain dans la salle un vigoureux donzel à cheval, aussi bien formé qu'enfant qui jamais naquit de mère.

Il avait de larges épaules,
Des yeux bleus, amoureux, riants,
De blonds cheveux resplendissants,
Avec une forte stature,
Mince pourtant vers la ceinture.
Il portait d'un air non commun
Chausses étroites de drap brun,
Tunique pareille et bien faite
Et guirlandes de fleurs en tête.
Son teint était rouge et vermeil
Et brûlé des feux du soleil [1].

Il descendit lestement de cheval, et, se mettant à genoux devant le roi, le requit au nom de sainte Marie de le faire chevalier. Le bon Artus allait répondre, lorsqu'un inconnu, s'élançant à toute bride dans la salle, courut frapper un chevalier dans la poitrine, le jeta mort aux pieds de la reine Guillamier, et cria, en se retirant : « Je fais ceci, ô mauvais roi, pour te déshonorer; si tes chevaliers veulent me suivre, sache bien que je m'appelle Tau-

1. D'espallas ad una brassada
E cara bela e ben formada,
Oils clars amoros e rizentz,
E cabeils saurs e resplendentz. . .
E fon delgatz per la centura
E ben larcs per la forcadura. . .
E fon par la cara vermeils
Car ferit li ac lo soleils. . .

lat de Rugimont, et que tous les ans à pareil jour je reviendrai te faire le même affront. » Le donzel, révolté de cet acte d'audace, s'approcha à ces mots du roi, et le supplia de lui donner des armes pour poursuivre et punir Taulat. Après une résistance toute paternelle, Artus finit par y consentir : il appela deux écuyers, qui lui apportèrent une armure complète; il en fit revêtir le donzel, puis, quand il fut garni du haubert, il lui attacha de sa main royale l'éperon droit, lui ceignit l'épée au côté gauche, le baisa sur la bouche, et lui demanda son nom. « Seigneur, répondit le donzel, on m'appelle Jaufre, le fils de Dovon. » Et, sautant aussitôt tout armé sur son cheval sans toucher aux étriers, il demande son écu, prend sa lance, et court à la recherche de Taulat de Rugimont. Lorsqu'il eut beaucoup cheminé, il ouït un grand cri au loin : il se dirigea au galop de ce côté, et trouva un chevalier nageant dans son sang, et étendu roide mort. Un nouveau bruit d'armes s'étant fait entendre à quelque distance, il pressa le pas, et n'arriva que pour voir un autre chevalier dont la tête était fendue jusqu'aux dents. Il passa outre, fort désireux de savoir qui frappait ces coups, et rencontra un troisième chevalier expirant, car une lance l'avait traversé d'outre en outre. Cet infortuné apprit à Jaufre que celui qui les avait mis tous trois en cet état s'appelait Estout de Verfeil. Il n'en fallut pas davantage pour exciter Jaufre : le voilà qui se met à la poursuite d'Estout, et le rencontre auprès d'un

grand feu, où quarante barons qu'il avait vaincus faisaient rôtir un sanglier. Ils courent l'un contre l'autre à toute bride. Estout frappe Jaufre

Droit sur la boucle de l'écu,
Et si fort qu'il en fut rompu,
Et que la lance était passée
De l'autre part une brassée;
Et son bon haubert d'un côté,
Du même coup fut démonté.

Jaufre, non moins vigoureux, choqua son ennemi si rudement qu'il lui fit vider les arçons. Le combat recommença à pied et à l'épée. Jaufre eut successivement son écu fendu jusqu'au bras, l'éperon brisé et le heaume enfoncé; mais à la fin il abattit le fier Estout, et ne lui accorda la vie qu'à condition qu'il irait trouver le roi Artus, avec ses quarante prisonniers, et lui dirait qu'il venait se mettre à sa merci de la part du fils de Dovon.

Pendant que ceux-ci prenaient le chemin de Carduoil, Jaufre rencontrait une autre aventure. En passant le long d'un bois, une lance toute neuve attachée sur un arbre s'étant offerte à sa vue, il la prit, et ne l'eut pas plutôt dans la main qu'un nain hideux, caché dans les buissons, poussa un grand cri, et un chevalier parut, qui menaça Jaufre de le pendre à des fourches où se balançaient déjà trente-trois cadavres, s'il n'acceptait des conditions déshonorantes. Jaufre le défia, lui passa sa lance au travers du corps, et, l'ayant pendu à côté de ses trente-trois victimes, envoya le nain porter la lance

conquise au roi Artus. Après cette victoire, il en remporta une autre aussi belle sur un méchant écuyer, qui combattait avec trois dards, et délivra trente-cinq chevaliers, qu'il tenait captifs dans son château, auxquels Jaufre n'imposa pour tout salaire que l'obligation d'aller se présenter de sa part au roi Artus.

Les aventures les plus extraordinaires se succèdent et naissent pour ainsi dire sous les pas du héros : tantôt c'est un combat terrible avec un géant qui avait ravi une jeune beauté divine, et qui faillit écraser Jaufre à coups de massue; tantôt, dans les vergers délicieux de la belle Brunesinde, il est pris d'une telle envie de dormir, qu'il aime mieux soutenir successivement le choc de trois chevaliers que de renoncer au sommeil. Tantôt il court péril de mort en s'informant seulement du motif d'un cri étrange qu'on pousse à certaine heure dans des pays où il avait été parfaitement reçu d'abord. Mais enfin, après toutes ces vicissitudes, le vieil Augier de Cliart lui indique le château de Taulat : il y vole, et trouve un malheureux chevalier gisant moribond sur un lit entre deux femmes baignées de larmes. La plus âgée lui apprend, sur sa demande, que ce chevalier a reçu une affreuse blessure de la main de Taulat, lequel, depuis sept ans, le tient, par un cruel raffinement de barbarie, entre la vie et la mort, en faisant rouvrir cette plaie lorsqu'elle se cicatrise. « Dans huit jours, ajouta-t-elle, il revient infliger ce supplice à sa victime. » Jaufre, qui ne per-

dait pas son temps, emploie cette semaine à vaincre un enchanteur et à délivrer des mains d'un géant la fille d'Augier de Cliart, son hôte; puis, le jour fixé par la vieille, il retourne au château de Taulat. Celui-ci se met à crier du plus loin qu'il l'aperçoit[1] :

Chevalier, dis-moi, je t'en prie,
Quel orgueil ou quelle folie
Dans ma terre t'ont fait entrer?
Descends et va te désarmer,
Car tu m'appartiens. — Non, seigneur,
Dit Jaufre, un peu moins de fureur,
Et laissez-moi d'abord vous dire
Qu'à ce chevalier qui soupire,
Assez de mal vous avez fait;
Pour l'amour de moi, s'il vous plaît,
Qu'il reçoive aujourd'hui sa grâce.
—Va, dit Taulat, quitte la place,
Vilain, et cours te dégarnir
Si tu ne veux bientôt mourir.
—J'ai plus d'une menace ouïe,
Dit Jaufre, et suis encore en vie :
Déjà si vous étiez plus prompt,
D'Artus j'aurais vengé l'affront.
Taulat se retourne en furie
Vers son écuyer et lui crie :
Va chercher ceux que j'ai vaincus,
Pour que de ce vassal d'Artus
Ils puissent d'un seul coup de lance
Voir punir la jeune insolence...

1. Cavalier, dis el saber voill
Cal sobreira ni cal orgoilh
T'a fait en ma terra intrar?

Les cinq cents chevaliers captifs de Taulat viennent tristement assister à cette rencontre inégale; tandis que les dames qui gardaient le moribond du château adressent au ciel des vœux ardents pour le triomphe de leur défenseur, qui en ce moment courait au galop contre Taulat :

Celui-ci, fondant d'autre part
Comme lion ou léopard,
Frappe un tel coup que le sol tremble;
Homme et cheval roulent ensemble.
Et Jaufre heurtant son écu
D'un choc si rude l'a rompu,
Que de sa lance ensanglantée
Dans le flanc gauche outre-plantée
A terre il cloua Rugimon.
Tout aussitôt chaque baron
Avec allégresse s'écrie :
Sainte vierge! sainte Marie!
Vous brisez l'orgueil du félon!...

Deissen e vai te désarmar
Car toztemps estaras mai pres.
Seiner, non farai, dis Jaufres. . .
Vai, villan, t'ai trop escoutat;
Deissen e vai te desgarnir,
Que si no prop es del morir.
Mota menassa ai auzida,
Ab aquesta so dis Jaufres. . .
Ab tant Taulat s'es irascutz,
Et es ves un sirven vengutz,
E digas a aquela gen
Que lai foras son albergat,
Que vengan un mal aurat
Vezer morir ab colp de lansa.
E Jaufres es ves ei mogut
Cant aisi sauzi escridar,
Tan com caval lo pot portar.

Jaufre laisse la vie à Taulat, sous la condition accoutumée qu'il se rendra avec les cinq cents barons à la cour d'Artus; et pour lui, sellant de nouveau son palefroi, il revient au château de Monbrun pour voir Brunesinde, qu'il adore. Admirablement accueilli il voyait tous les jours se changer en fêtes, lorsqu'une aventure effrayante perce le cœur de la sensible Brunesinde. Un jour qu'ils se mettaient à table au milieu d'une prairie émaillée de fleurs, un cri plaintif s'éleva d'une fontaine. Jaufre y courut; il y trouva une demoiselle éplorée, qui, prenant sa main, le fit disparaître sous les eaux. Heureusement, pendant que son chevál hennissait de rage sur le bord, et que Brunesinde et ses femmes s'arrachaient les cheveux de désespoir, le héros, arrivé dans une vallée délicieuse, triomphait du cruel félon d'Albarue, qui avait la tête plus grosse que celle d'un

E Taulatz venc de l'autre part
Peires que leons ni laupart,
E vai ferir per tal poder
Jaufre, que no l' pot retener
Sella ni cengla ni peitral,
Que tot o trença e vai à mal,
Que ab tot l'a en terra portat.
E Jaufre a l' tal colp donat,
Sus en la pena de l'escut
Que tot lo la frait et romput,
Si que la lansa n'es passada
De l'autra part una brassada,
E contra terra l'a cosit.
E las gens gridon a un crit:
Santa Maria! santa Maria!
Abaissatz en aquesta dia
La felonia de Taulatz!...

bœuf, des yeux gros comme des œufs, une gueule de léopard et un cou de cheval. Après ce dernier exploit, il regagna la cour d'Artus avec Brunesinde, où l'on doit juger quel accueil il reçut. Le bon roi manda plus de vingt mille chevaliers à la fête, et, ayant ceint sa couronne *dont les pierreries éblouissaient comme le soleil*, il mena le fils de Dovon et la courtoise châtelaine de Monbrun au vieux moustier, devant le bon archevêque Galois, qui les unit à la satisfaction générale :

Ainsi fut le roman fini,
Ce dont Dieu soit toujours béni [1].

Outre la richesse d'invention et la piquante variété des aventures, ce roman présente un genre de mérite à part; on y trouve en effet une fermeté, une élégance, une sage mesure de style qui ne se rencontrent au même degré dans aucune autre des longues compositions de cette époque. Fruit des veilles de deux auteurs dont les noms se sont malheureusement perdus, il forme le plus beau fleuron de la couronne poétique du moyen âge et l'emporte de beaucoup, par la grâce et la fraîcheur des idées, sur le pastiche d'Arioste [2].

Le roman de *Blandin de Cornouailles et Guilhot de*

1. Aquest bon libre es fenitz,
Dieus en sia totztemps grazitz.
(Mss. du Roi, fonds Cangé, n° 46.)

2. On trouvera peut-être le mot un peu dur, mais il paraîtra juste en voyant que messer Lodovico, qui s'était bien gardé de dire où il avait puisé ses inspirations, doit, d'une part, l'idée de presque toutes ses aventures chevaleresques aux romans de *Jaufre*, de *Blandin de Cornouailles*, de

Miramar, qui vient immédiatement après, moins bien écrit peut-être, rachète cette infériorité par le charme et par l'intérêt de l'action, qui ne se ralentit pas un seul instant, soit que Blandin, suivant le petit chien enchanté, arrache deux belles captives de la caverne d'un géant; que la demoiselle d'outre-mer l'entraîne dans le château merveilleux de la belle endormie, où il bat dix chevaliers et délivre la belle en faisant la conquête de l'autour blanc; soit que Guilhot pourfende l'affreux géant Lionnet, et, retrouvant son ami sous le pin, s'unisse à la jeune Irlanda [1].

Quant au troisième, qu'un savant moderne a cru devoir, en l'absence du titre, baptiser Flamensa [2],

Fier-à-Bras, de *Pierre de Provence*, etc., et qu'il a emprunté à Virgile :

Les guerrières Marphise et Bradamante, copies de Camille; Rodomont, copie de Turnus; l'épisode de Médor et Cloridan, copie de celui de Nisus et Euryale; la prédiction de Mélisse à Bradamante, copie de la prédiction d'Anchise à son fils, le personnage de la Discorde.

A Homère : l'épisode de Noradin et l'ogre, copie de celui de Polyphème; et celui d'Alcine et Roger, copie de l'histoire de Circé et Ulysse.

A Ovide : l'épisode d'Olympe, copie de celui d'Ariane; le bouclier d'Atlant, imitation de la tête de Méduse; l'épisode de l'orque, copie de celui de Persée et Andromède; le cheveu d'Orile, imitation du cheveu de Nisus, l'épisode d'Argée, imitation de l'amour de Phèdre, et l'anneau d'Angélique, copie de l'anneau de Gygès.

Tous ces plagiats de l'antiquité soudés aux plagiats des romans de chevalerie du moyen âge composent la mosaïque du Roland furieux.

1. Mss. de la Bibliothèque royale de Turin, t. II, 34.

2. M. Raynouard, t. I du *Nouveau Choix des poésies originales des Troubadours*. Nous ne savons cependant pourquoi il a écrit *Flamenca*, du moment où le texte porte *Flamencha;* ce qui ne peut se traduire qu'avec l'*s* ou le *ç* doux. M. Raynouard s'était également trompé en traduisant un peu plus bas *espic* (lavande) par *épices*.

Espic, encens, canela et pebre. . .

nom que nous lui conserverons, c'est une des plus gracieuses fantaisies du moyen âge méridional.

Archambaud, comte de Bourbon, vient de fiancer Flamensa, fille du comte de Nemours. On célèbre à Bourbon des noces magnifiques; le roi et la reine de France y sont conviés, et fixent la durée de la cour à deux semaines. Elle commença le jour de la Saint-Jean.

L'évêque de Clermont chanta
Et dit la messe ce jour-là;
Sur notre Seigneur il prêcha,
Dit combien saint Jean il aima,
Et plus qu'apôtre le nomma.

On prit place ensuite à un festin splendide; mais aucun chevalier ne pouvait manger, tant la beauté de Flamensa paraissait ravissante. Il y en avait cinq cents qui ne s'occupaient qu'à la regarder.

Comme le soleil, sans pareille,
Elle avait couleur si vermeille,
Regards si doux, si gracieux,
Dits si plaisants et savoureux
Que la beauté la plus parfaite
Se voilait et baissait la tête [1].

Le roi de France, ne pouvant cacher son admira-

1. Qu'aissi con es soleilh ses par
Per beutat e per resplandor,
Tal es Flamensa antre lor.
Quar tan es fresca sa colors,
Siei esgart douz e plen d'amors,
Siei dit plazent e saboros,
Que la bellazor el plus pros
Estet quais muda et antosa.

tion, mit une manche au bout de sa lance, et excita les soupçons jaloux de la reine, qui savait bien que c'était un signal de galanterie. Elle appela soudain Archambaud, et, en lui faisant part de sa remarque, l'enflamma d'une telle jalousie, qu'après le départ du roi, il enferma sa femme dans une tour.

Il fut bientôt connu de tous
Qu'Archambaud était un jaloux,
Or toute l'Auvergne alors chante
Couplet estribot et sirvente
Contre cet Archambaud félon,
Qui tenait sa femme en prison.

Or il y avait à Paris en France un parfait chevalier appelé Wilhem de Nevers, qui, oyant parler de la captivité de la comtesse, s'éprit d'amour pour elle et résolut de tromper Archambaud. Il arrive déguisé à Bourbon, se loge vis-à-vis de la fatale tour, et parvient à entrevoir Flamensa le dimanche à l'église, bien que son visage fût toujours couvert d'un voile épais. Cette vue augmenta tellement sa passion qu'il serait mort si l'amour ne l'eût pris en pitié, et ne lui eût envoyé un songe dans lequel Flamensa elle-même lui indiquait le moyen de déjouer la surveillance du jaloux. Il ne s'agissait pour lui que de prendre la place du clerc qui donnait le salut à la comtesse, et de lui dire un mot, tous les dimanches, jusqu'à ce qu'il lui eût appris son projet de pénétrer par un souterrain dans la chambre des bains où Archambaud l'enfermait à clef, quand il l'y conduisait. Ce plan fut suivi de point en point : tondu comme

le clerc Nicolas et revêtu de sa soutane, Wilhem, en faisant baiser le psautier à Flamensa, lui dit à voix basse : *Hélas!* A ce mot dont elle avait compris l'intention, Flamensa répondit le dimanche d'après par le conseil de ses suivantes : *Planh* (*Je vous plains*). Le dimanche suivant, Wilhem murmura rapidement : *Je meurs;* et au bout de huit jours Flamensa dit à son tour : *De quoi?* Le jour de l'Ascension, qui était le jeudi, Wilhem répondit : *D'amour.* La première fois qu'elle le vit, Flamensa demanda : *Pour qui?* Et le jour de la Pentecôte Wilhem lui jeta ces mots : *Pour vous.* Le lendemain en recevant la paix elle articula à peine : *Qu'y puis-je?* Et Wilhem dit à l'octave de la Pentecôte : *Guérir.* Le jour de la fête de Saint-Jean, qui fut un samedi, Flamensa se hâta de demander : *Comment?...* Et alors en s'entretenant avec elle, sous les yeux mêmes du jaloux, il mit neuf semaines à lui dire en monosyllabes : *J'ai trouvé un moyen, vous irez — aux bains — jour prochain est agréable.*

La ruse de Wilhem réussit à merveille, Flamensa s'entretient sans crainte avec son amant; et lorsque le jaloux, qui avait la clef de la cellule, accourt tout essoufflé aux tintements de sa clochette, elle lui dit selon l'auteur :

Ces bains, seigneur, sont précieux,
Je me sens déjà beaucoup mieux ;
Mais, pour guérir, je dois vous dire
Q'une fois ne saurait suffire [1].

1. Sapchas, sener, bon son li bain,

Indépendamment de ces trois poëmes, qui ont servi de types à toutes les créations italiennes de la renaissance, il en existait beaucoup d'autres, tels que *le Lancelot du lac* d'Arnaud Daniel, *le Tristan*, *le Varlet de Nanteuil*, *l'Olivier de Verdun*, dont il ne nous reste plus que les titres, et le roman de Pierre de Provence avec sa belle Maguelonne, mis en prose au quatorzième siècle par Pétrarque.

ROMANS ÉPIQUES.

Voici d'abord la célèbre épopée de Gérard de Roussillon. Nos lecteurs se rappellent ce Leude hardi et guerroyeur dont nous avons esquissé la vie au neuvième siècle [1]; ses faits et gestes étaient consignés dans une chronique latine que possédaient beaucoup de monastères. Trois cents ans plus tard, un troubadour dont le nom a disparu avec la première page du manuscrit s'empara de ce riche sujet et en tira un long et curieux roman.

Autant qu'on peut le saisir dans les six vers qui restent seuls de l'exposition, la scène s'ouvrait par une violente sortie de Karle-le-Chauve, que le poète peu soucieux de la vérité historique appellera toujours Karle-Martel. Soit que les menaces du roi frank

Garida sarai si mi bain
Que ja m' seut un pauc mellurada;
Mais ren non val una vegada.
(Raynouard, *Nouveau Choix des poésies originales* p. 37.)

1. T. II, p. 32 et 33.

eussent été directes, ou bien que Gérard crût prudent de regagner son comté, nous le trouvons le lendemain sous un arbre, qui prend congé de la reine en présence de sa femme et de deux comtors [1]. Comme gage d'un de ces amours platoniques si communs au douzième siècle, la reine lui donne son anneau et jure de l'aimer plus que son père et son seigneur; l'auteur ajoute :

Ainsi dura toujours l'amour des deux,
Sans qu'il s'y mêlât rien de dangereux.

Karle cependant, qui semblait croire le contraire devint jaloux.

Karle avait cœur vaillant et cœur félon :
Il dit qu'il purgerait sa région,
Et voulait seulement dans ses cantons
Six comtes pour vassaux et six barons ;
Dans l'Ardenne il vint donc, le bon dragon,
Comme s'il ne cherchait que venaison.
Or la reine à Gérard manda, dit-on [2],

1. Les *comtors*, si communs dans tout le Midi au moyen âge, étaient les pairs des comtes, ou plutôt des comtes subalternes prenant immédiatement rang après les vicomtes, comme nous le voyons dans les Constitutions de Catalogne (liv. I, tit. 12, n° 1, fol. 35). Ils dataient du commencement du onzième siècle.

2. Karles ac cor valen e cor felo,
Ditz que no vol aver en sa reio
For an lui siei comte o siei baro;
E traspassa d'Ardena, el bos drago,
E pero sio pres per venazo.
La reina o apres e mandet o. . .

Le repos de ces vers tombe sur la cinquième syllabe; le vers est coupé par le milieu et se compose de dix syllabes avec une harmonie différente de l'autre vers, qui compte ce nombre : il est assez singulier que cinq cents

Qu'il eût à se garder de trahison.
Mais le comte a cœur noble et de lion,
Et, quoiqu'il ne crût pas cette raison,
Il manda néanmoins avec Boson
Comte Foulque et Seguin de Besançon.

Cependant prenant pour prétexte une partie de chasse, Karle traverse les Ardennes et entre dans le Roussillon ayant avec lui

De comtes valeureux une centaine,
Autours et lévriers mis à la chaîne,
Sans compter l'autre gent que le roi mène.
Ses pavillons tendus couvrent l'arène,
Ses chevaux vont trottant dans la garenne,
Et les sommiers chargés courent la plaine.
Voyez-vous ces apprêts, guerre est certaine;
On en verra long-temps durer la peine,
Et c'était dans les jours de lune pleine [1].

Arrivé sous les murs de Roussillon [2], Karle fit tendre soixante-deux pavillons surmontés d'une pomme d'or resplendissante et jura Dami-Dieu le glorieux : que s'il entrait dans ce donjon, l'on n'appellerait plus

ans plus tard l'abbé Desmarais, secrétaire perpétuel de l'Académie française, ait essayé de faire des vers absolument semblables. (V. ses Poésies, p. 365.)

1. Foro ab lui C. comte d'una jovena
Quals trai veltre o lebrier en cadena,
E fors l'autra mainada que lo rei mena;
Defors los murs alberc dessus l'arena,
E fan lor cavals corre per la Varenna,
Li saumier van passan emmi la plana,
Vec vos comensada guerra prumaraina. . .

2. Bourg situé à quatre lieues de Vienne, car il est peu probable qu'il s'agit du château de ce nom qui est auprès de Châtillon-sur-Marne, comme l'ont dit des écrivains modernes.

Gérard le Riche-Comte. Mais un donzel audacieux ne craignit pas de lui répondre :

Si par la trahison il n'est à vous,
Votre chef noir avant vous aurez roux ;
Car Gérard sait donner si rudes coups
Qu'il ne prise vos gens un brin de houx...

Karle furieux à ces paroles appelle un autre donzel et l'envoie sommer Gérard. Ce messager, trouvant le héros roussillonnais sur un perron magnifique au milieu de mille de ses hommes vêtus d'*orfroi* et de *pali-vermeil :*

Gentiment le salue en ses raisons,
Dieu te garde, Gérard, et tes barons !

Il expose ensuite son message en termes menaçants et finit par lui déclarer :

Que si Karle d'assaut prend son donjon,
Il y sera pendu comme larron
Ou mourra de vieillesse en sa prison.
Mais Gérard furieux oyant ce dit,
Se dressa sur ses pieds et répondit :
Bernard, auprès du roi tu reviendras
Lui dire que Gérard ne le craint pas ;
Qu'en tout temps Roussillon fut à mon père
Et que jamais l'enfant que fit ma mère,
Ne marchera vivant sous sa bannière [1].

1. Si traire t'en pot per traisio,
O el ti tara penre si com lairo,
O totztemps ti tenra en sa preizo.
Gerars aug lo messatge tan azirat,
Et es dressatz en pes et a parlat :
Bernart, tu t'en iras al K. trap,

Une sorte de discussion s'engage entre le comte et le messager, de vives répliques s'échangent; Foulques se mêle à la conversation et assure le héraut Bernard qu'avant que Martel en soit venu à ses fins on verra :

Maint heaume qui reluit souillé de boue [1].

La guerre commence en effet aussitôt avec le plus cruel acharnement. Karle s'empare du château de Roussillon, dont le traître Richier lui ouvre les portes, et Gérard est forcé de se retirer à Avignon. Mais des renforts amenés par Foulques, Boson et Seguin lui ayant permis de reprendre l'offensive, il bat les troupes de Karle sur les bords de la Seine et rentre vainqueur dans Roussillon. A la suite de ces succès, Foulques arrive à Orléans porteur de propositions pacifiques. Malheureusement son entrevue avec l'empereur n'amène aucun résultat et un nouveau combat est livré, combat terrible dont la main de Dieu seul suspendit la fureur :

Karle vit son pennon soudain brûler,
Et du sien vit Gérard charbons tomber.
Or, cette voix du ciel fut entendue,
L'estor cessa, la paix était conclue [2].

E digas me al rei per que m' debat ?
Rossillos fo totztemps ab vil mon paire,
E s'il m'a autreiat nostre emperaire
No len' fara servizi lo filh ma maire.

1. Tan bon elme brunit veiretz terros.

2. Que K. vi sa senha a fuec arder,
E G. de la soa Carbos cazer,
Per segnes que lor fetz Dieus aparer,
La batalha e l'estor fan remaner.

Une invasion de pirates sarrasins fournit aux deux rivaux l'occasion de cimenter cette heureuse paix, et rien n'eût de long-temps sans doute troublé la bonne intelligence du Nord et du Midi si les perfidies de Boson n'étaient venues rallumer la guerre. Une nouvelle bataille se livra sur les bords de la Vienne; elle ne fut pas décisive, mais, Karle ayant corrompu la plupart des barons de Gérard, celui-ci se vit réduit à entamer une guerre d'embuscades qu'il soutint cinq années avec des chances diverses, jusqu'à ce qu'une dernière trahison le mit hors de combat, et le força de se réfugier avec Bertha dans une forêt d'Auvergne où il vécut vingt-deux ans caché sous des haillons de charbonnier. Au bout de ce temps la comtesse, qui exerçait le métier de couturière, s'étant rendue avec son mari et tous les manants de la forêt à un tournoi, ne put voir ce spectacle féodal sans verser des larmes. Gérard pensait qu'elle regrettait la vie heureuse qu'elle lui avait sacrifiée; mais elle le rassura et lui protesta qu'elle songeait au contraire aux années qui s'étaient écoulées depuis ses démêlés avec Karle, et qui avaient dû éteindre sa haine. Elle le pressa en même temps de revenir en France. Gérard, s'étant rendu à ses prières, arriva bientôt à Orléans à la cour de l'empereur, et allant s'agenouiller sous une arcade obscure de la chapelle où priait la reine, pieds nus, il lui dit à voix basse :

Pour l'amour de ce Dieu qui fut meurtri,
Des saints que vous venez prier ici,

De ce comte Gérard par vous chéri,
Dame à vos pieds je suis quérant merci.
La reine répondit : — Homme barbu,
Sait-on ce que Gérard est devenu?
— Dame, par tous les saints que vous priez,
Du ciel que maintenant vous suppliez,
Si le comte Gérard là vous aviez,
O reine, dites-moi ce qu'en feriez?...
La reine répondit : Homme barbu,
Pour que Gérard ici me fût rendu
Et reprît les honneurs qu'il a quittés;
Je donnerais soudain quatre cités [1].

Alors, Gérard s'approchant, et lui tendant l'anneau qu'il en avait reçu jadis comme gage d'amour, lui dit :

. . . . . . Voyez,
Je suis ce malheureux dont vous parlez.

La reine reconnut à l'instant l'anneau et celui qui le portait. Elle embrassa tendrement Gérard, et, après avoir imploré l'assistance de l'évêque Augis, et

1. Dona per amor Dieus que fai vertutz,
E per amor dels sanhs qu'avetz que sutz,
E per G lo coms que fon tost drutz
Domna te quier merce que tu m'ajustz.
La reina respon : Bos om barbutz,
Que sabetz de G.? qu'es debengutz?
— Dompna per totz los sanhs que vos preiatz,
E per amor de Dieus que adoratz
Si vos G. lo comte si teniatz
Qu'ar me digatz, Reina, qu'en fariatz?
La reina respon : Bos om barbatz
Donat volgra aver quatre ciutatz,
Per que lo coms fo vius i agues patz,
E tota la honor don fo gitatz.

déployé toute son habileté féminine, en attendrissant son époux par le récit d'un songe supposé, elle ajouta :

« Roi, laisse-le venir dans ta maison,
» Pour Dieu comme pour moi, donne un pardon ;
» Il te servira bien *à l'éperon :*
» Car tu n'as jamais eu meilleur baron. »

Elle se mit à genoux en même temps,
Et le prit par le pied et le talon,
Et lui toucha la bouche et le menton;
Le roi la releva, ne trouvant bon
Un tel abaissement : il ne dit non.
Et puis à sa requête il fit raison,
Car il le croyait mort sous Roussillon [1].

1. . . . . veiatz!
Ieu son aquel G. don vos parlatz.
. . . .
Reis, laissa len venir en ta maizo,
E per Dieus e per mi fai li perdo,
El te servira be ab espero,
Quar tos oms es lo millier de ta reio.
De son estan se mes a genolho,
E pres lo per lo pe e pel' talo,
E tochet i su boca e so mento :
E lo reis la n' dresset e no lh sap bo.
E de tot quan l'hi quis l'dis de no,
E per aitan l'ha fay l'autrelazo
Qu'el cuyava fo mortz sotz Rossilho.
(Mss. de la Bibliothèque Roy., fonds Cangé, n° 46.)

Une copie de ce manuscrit, contenant près de douze mille vers, se trouve à la bibliothèque de l'Arsenal. M. Fauriel, qui en a déjà donné une trop courte analyse (*Revue des Deux Mondes*, t. VIII), se propose, dit-on, de publier le poème et de le traduire. Personne ne serait plus capable de remplir cette tâche s'il ne s'agissait que de rétablir le texte, qui est très défectueux, et de retrouver le sens; mais comme le principal mérite du poème consiste dans le rhythme, une traduction en prose en effacerait certainement toute la physionomie originale et primitive.

Dès que le roi eut pardonné, Gérard parut. Karle se repentit bien un peu de sa clémence; mais il ne la retira point, et le fugitif put rentrer dans ses domaines. Là, son palais ne tarda pas à être ensanglanté par la main d'un de ses serviteurs. Cet homme craignant que l'amour que portait Gérard à son fils ne lui fît recommencer la guerre, égorgea l'enfant dans le verger. Peu après, Karle revint en armes dans le Roussillon, et fut vaincu et remis en liberté par Gérard, qui, à la sollicitation du pape, consentit même à lui rendre hommage. Sur ces entrefaites, Boson, son neveu, arrivait de Palestine, et mettait par sa présence le comble à son bonheur. Le héros ne vit plus que des jours heureux et fonda quatre cents églises.

Tel est le fond de ce roman, qui ouvre sans aucun doute notre cycle karlovingien. Dans une forme dure, abrupte et raboteuse, le poète a retracé avec énergie la vie d'un homme qui dut jeter un grand éclat dans son temps, puisque trois siècles après on se souvenait encore de lui. Mais en personnifiant non sans bonheur en Gérard, la résistance opposée par le Midi aux invasions germaniques; en lui prêtant les traits les plus saillants de la lutte héroïque de Waifar, l'auteur de ce poème, comme pour nous fixer sur l'époque de sa composition, mêla aux faits particuliers du huitième et du neuvième siècle une foule de faits généraux pris dans l'histoire du Roussillon au douzième. Ainsi, par exemple, dans le roman, à la demande d'Arnaud,

duc de Guienne dans les terres duquel les Sarrasins descendus des Pyrénées commettent d'affreux ravages, Karle-Martel et Gérard unissent leurs bannières, et viennent combattre ensemble le croissant à Tours. Ceci est tout simplement l'ancienne ligue d'Eudo et de Karle-Martel contre Abd-al-Rhaman, mais qui fut très-probablement rappelée au souvenir du poète par une invasion de pirates maures, arrivée précisément en 1135, et, chose remarquable, pendant la régence d'Arnaud Gausfred, oncle de Guinard II. Le voyage de Boson en Terre-Sainte paraît sortir également de la même source, l'idée en fut sans doute inspirée par celui de Guinard Ier en 1112; comme en établissant le pape arbitre de Karle et de Gérard, l'auteur se souvenait à coup sûr de l'intervention de Jean VIII au neuvième siècle en faveur de Boson le roi d'Arles [1].

Le roman de Fer-à-Bras, ou, comme on dit généralement, Fier-à-Bras, qui vient en seconde ligne, retrace en cinq mille quatre-vingt-huit vers alexandrins formant des tirades monorimes d'une longueur fatigante [2] les traditions alors pleines d'intérêt et de vie des invasions sarrasines. Le poëte montre, dès le début, Charlemagne prêt à franchir les Pyrénées; l'émir Fier-à-Bras accourant à sa rencontre, lui tend une embuscade qui rappelle confusément la déroute

1. M. P. Paris a signalé dans le t. v de ses Études sur nos épopées nationales, la tradition de la bataille de Fontanet.

2. Il y en a qui comptent jusqu'à quatre-vingt-seize vers, et, par une singularité remarquable, les plus longues de ces strophes ont des rimes qui se rapportent évidemment à la langue romane du nord.

d'Altabiçar. Un moment compromise, l'avant-garde française, que commande Olivier, parvient, grâce à l'arrivée de Charlemagne, à repousser les païens, qui, des cinquante mille hommes qu'ils comptaient avant la bataille, n'en retrouvèrent pas vingt mille. Cet échec loin d'abattre l'orgueil de Fier-à-Bras [1] irrita son audace à tel point, que venant mettre pied à terre sous un *arbre feuillu*, et s'étant désarmé vis-à-vis des tentes françaises, il cria soudain d'une voix éclatante :

Karle de France, envoie ici ton Olivier,
Ou ton neveu Rolland au vrai cœur de guerrier,
Ou bien les quatre ou trois meilleurs de ta pairie,
Qu'ils viennent maintenant, ils trouveront partie.
Karle en oyant cela son chef a secoué ;
Richard de Normandie aussitôt est mandé.
Seigneur duc, dit le roi, que rien ne soit celé.
Connaissez-vous ce Turc dont la voix a crié ?...
Seigneur répond Richard, je dirai vérité,
C'est l'homme le plus grand dont il fut onc parlé,
Semblable Sarrasin encore il n'est point né ;
Il ne nous prise tous un denier monnayé !
Karle en voyant cela son chef a secoué [2]...

1 Fierabras est le Ferragus d'Arioste.

2. Lo Sarrazi dissen desotz l'albre fulhat
De las armas que porta a son cors desarmat ;
Al caval tol lo fre, laycha l'anar pel prat.
Ab sa votz que ac clara, autamens a cridat :
« On iest Karles de Fransa?... mot t'auray apelat ;
» Envia me l'engarda Olivier, ton privat,
» O Rollan, to nebot ab lo cor abdurat. . .
» Si m' trametetz dels autres, dels milhors del barnat,
» E sian III o IIII no seran refudat.»
E con l'entendet Karles si a son cap crollat.

Il commence par défendre à Rolland de répondre au défi; et celui-ci s'indignant, il le frappe au visage comme un autre Agamemnon de son sceptre d'or. Cependant les barons supplient à l'envi l'empereur de les envoyer contre le Sarrasin; mais pendant que Charlemagne délibère, Olivier, bien que couvert de blessures, monte à cheval et va trouver Fier-à-Bras. Le Sarrasin a trois épées, Baptisme, Graman et Florence, et porte en outre suspendus à l'arçon de sa selle deux barils du baume avec lequel fut oint le corps de Jésus-Christ, et qui guérit à l'instant même les blessures de tous ceux qui en peuvent boire. Généreux comme tous les chevaliers arabes, Fier-à-Bras offre ce miraculeux spécifique à son ennemi pour égaliser les chances du combat; mais Olivier refuse, et ce n'est qu'après avoir renversé le Sarrasin qu'il approche rapidement ce baume de ses lèvres, guérit et le jette à la mer : Fier-à-Bras vaincu se fait chrétien. Malheureusement une troupe de Maures placée en embuscade s'élance à l'improviste sur Olivier, le prend et le livre avec ses compagnons à l'émir Balan. Enfermés dans la tour obscure les chevaliers français seraient morts sans la compatis-

Richard de Normandia a lo rei apelat :
Senher duc, dis lo rey, ja no m' sia celat :
Conoychetz vos cest Turc que tan aut a cridat ?. . .
— Senher, so, dis Richart, ieu vos n' diray vertat :
So es lo pus ric home don oncas fos parlat,
No nasquet Sarrazi de la sua fertat ;
No preza rey ni comte un deiner monedat.
Quan Karles l'entendet si a son cap crollat. . .

sante pitié de Floripar, la fille de l'émir; jamais plus belle bouche n'avait imploré Mahomet :

Elle avait le corps droit, souple et bien façonné,
Le teint encor plus blanc que l'ivoire tourné,
Le visage vermeil comme une fraîche rose,
Une bouche petite, et puis, sur toute chose,
Dents plus blanches cent fois que la neige d'hiver [1].

Éprise de Guy de Bourgogne, la belle musulmane conduit tous les chevaliers captifs dans son palais et les nourrit avec une ceinture enchantée, qu'il suffit de mettre un instant pour n'avoir pas faim de trois ou quatre jours. Charlemagne et Balan se battent pendant ce temps-là ; les chevaliers sont vigoureusement assaillis dans le palais de Floripar, et il ne faut rien moins qu'une victoire décisive de l'empereur pour amener le dénoûment. Balan, qui refuse avec obstination de renier Bafom, est tué, Floripar reçoit le baptême et devient la femme de Guy, le royaume d'Espagne est partagé entre ce dernier et Fier-à-Bras, et Charlemagne revient en France emportant comme trophées de ses victoires les reliques les plus précieuses [2].

1. Ac lo cors bel e dreit e ben afaysonat;
La carn avia pus blanca qu'evori reparat,
E la cara vermelha cum roza es en estat;
E la boca petita e ten las dens serrat,
Qu'ela avia pus blancas que neu can a gelat.

Tous ces traits ont été pris par Arioste et employés à peindre Alcine; mais ce qu'il n'a pu faire passer dans l'italien, c'est l'admirable harmonie imitative du dernier vers exprimant si bien, par ces *a* multipliés, la blancheur des dents de Floripar et celle de la neige.

2. Tan van per lor jornadas tro foron a Paris.

Les romans perdus des quatre fils Aimon [1] et de Renaud en Égypte se rattachaient à ce genre, dans lequel rentre encore, bien qu'il soit en prose, le roman de Philoména, sorte de compendium fabuleux des prouesses de Charlemagne.

ROMANS HISTORIQUES OU CHANSONS.

Pour les ouvrages que nous venons d'examiner, l'histoire n'était qu'un prétexte; pour ceux dont il s'agit maintenant, elle était tout. La seule différence en effet qu'il y avait entre la *chanson*, titre usuel de ces sortes de poëmes, et la chronique, c'est que l'une était en vers monorimes et se psalmodiait réellement sur un air populaire, tandis que l'autre était en prose et ne contenait que l'exposé sec et précis du fait historique.

Les trois grands événements du moyen âge, les croisades d'Orient, la croisade contre les Albigeois,

Cascun s'en vay avan lay on era noyris,
E Karle s'en anet al mostier sanh Denis;
Las reliquias lor monstra del rey de Paradis.
A Dieu nos coman totz ma canso es finada.

(*Roman de Fier-à-Bras* retrouvé en Allemagne en 1824 par Lachman, et publié en 1829 à Berlin : *Der roman von Fier-à-Bras Provenzalisch*, par Emm. Bekker.) — Dans le *Journal des Savants* de mars 1831, on traite trop favorablement l'éditeur, qui a publié sans intelligence.

1. Nous prouverons ailleurs que le roman français édité par la même personne sous ce titre : *Aus den Haymonskirden* n'est que la traduction d'un poëme provençal plus ancien. Disons néanmoins, dès à présent, que le personnage fabuleux de Renaud paraît très-positivement représenter Regnaud, le fameux roi de mer normand.

et les faits d'armes de Du Guesclin, avaient inspiré trois chansons héroïques; la première, intitulée *Chanson d'Antioche*, ou s'est perdue, ou gît ignorée dans les limbes poudreux de quelque bibliothèque monastique; la seconde, connue sous le nom de Chronique de Guillem de Tudèle, retrace pas à pas et avec les couleurs les plus vives ce drame sanglant des Albigeois que nous avons déjà raconté en empruntant au poète les meilleures de ses descriptions [1]. Quant à la troisième, monument assez pauvre de la littérature provençale au quatorzième siècle, elle ne consiste que dans un récit peu animé de l'expédition de Du Guesclin en Espagne. Quelques lueurs poétiques éclairent cependant de loin en loin l'imagination de l'auteur; il rencontre, quoique à de rares intervalles, des traits éclatants du genre de celui-ci par exemple, où, ayant à peindre l'enthousiasme excité par l'arrivée du Du Guesclin, il s'écrie :

Dieu! le beau temps que c'était alors!
Les femmes qui étaient enceintes
Auraient voulu que leurs fils eussent vingt ans
Pour porter les beaux colliers d'or
Et les belles lances aiguës [2]!...

1. Voir le t. II, p. 422, 423, 425, 432, 433, 443, 444. La Chronique du reste a été publiée en grande partie par M. Raynouard, dans son nouveau Choix de poésies des troubadours, et en entier par M. Fauriel dans la nouvelle Collection des documents inédits sur l'histoire de France. Il ne manque à cette édition qu'un éclaircissement sur la vie de l'auteur qui, né à *Tudèle en Armagnac*, fut recueilli à Bruniquel par le comte Baudoin, et fait chanoine de Saint-Antoine, éclaircissement qu'on trouve dans les mss. de la bibliothèque de l'Arsenal.

2. Las femnas quéran labels prens

Mais ces faibles lueurs poétiques allaient pâlissant de plus en plus et s'éteignant tous les jours au vent triste et froid du quatorzième siècle. Vainement sept bourgeois de Toulouse essayèrent-ils, vers 1323, de ranimer le flambeau expirant, en fondant les jeux floraux[1]. Garrottée par l'inquisition et condamnée à tourner perpétuellement dans le même cercle d'idées en faisant tous les ans l'éloge de la Vierge et des saints, la muse provençale tomba dans le marasme et ne cultiva plus que des fleurs artificielles comme les violettes d'argent que distribuaient sous le laurier les docteurs de la gaie science. Un moment pourtant les échos de Vaucluse retentirent, en 1430, des sons mélodieux de la poésie; mais quand les Provençaux, d'abord charmés, prêtèrent plus attentivement l'oreille, ils reconnurent avec douleur, dans tous ces sonnets faits pour célébrer les *cheveux d'or tordus en tresse*, la *blanche main*, les

Bouleban esser ajagudas
Et que lurs efans fossen graus
Per porta los belis carcans,
E las belas lansas agudas...
(Chanson de la Vérité.)

1. Voici le début de la circulaire écrite par B. de Panassac, G. de Lobra, B. de Saint-Plaucat, P. de Méjanessere, G. de Gontaut, P. Baraignon et B. Oth :

Als honorables et as pros,
Senhors amics et companhos,
Asquals es donat lo sabers
Don creis as bos gauch e plazers,
Sens e valor e cortesia,
La sobregaia companhia
Dels VII Trobadors de Tolosa,
Salut e mais vida joiosa..., etc.

beaux bras et la *robe verte* de Laurette de Sade [1], une langue qui dans la bouche de Pétrarque n'était plus celle des troubadours. Le règne de ces princes de la poésie méridionale était fini : la race des comtes de Toulouse éteinte, celle des comtes de Provence transplantée à Naples, il n'y eut plus aucun centre protecteur, aucun foyer d'inspiration poétique et le talent abandonné à lui-même se porta forcément dans la seule carrière qui restât ouverte, celle des sciences professées dans les universités [2]. Or, comme elles conduisaient exclusivement aux récompenses et aux honneurs; toute l'ardeur des études se dirigea vers ces sciences, toute l'activité de l'esprit humain se lança sans mesure pendant deux siècles dans l'arène théologique des universités.

UNIVERSITÉS.

Ces gymnases savants furent une des plus hautes conceptions de l'Église ; elle avait parfaitement compris que l'immense danger auquel elle venait d'échapper en écrasant l'hérésie sous les murs de Toulouse était né du trop grand progrès des idées littéraires au treizième siècle. Aussi à peine eût elle étouffé

1. Verdi panni sanguigni oscuri o persi,
Non vesti dona un quanco
Ne d'or capelli in bionda treccia attorsi.....
(F. Petrarca, *Canz. VI*).
Le man bianche sottili
E le braccia gentili.....
(Idem, *Canz. VIII*).

2. Papon, *Histoire générale de Provence*, t. III, p. 469.

dans le sang la muse des troubadours, que ne jugeant pas le frein de l'inquisition toujours tendu, cependant assez fort pour retenir dans la voie catholique ces peuplades légères de la Langue-d'Oc, elle résolut de s'emparer de la direction des idées et de cloîtrer l'esprit humain dans les murs de fer de sa volonté et de ses dogmes. Ce but aussi grand que hardi fut atteint complétement, pendant les treizième, quatorzième et quinzième siècles, par la fondation des universités de Bourges, Poitiers, Toulouse, Cahors, Montpellier, d'Aix, de Bordeaux et de Valence, et il ne pouvait en être autrement.

D'abord tous les maîtres de ces grossières officines scientifiques, à l'exception d'un très-petit nombre de chevaliers en droit et des médecins, étaient ou prêtres ou religieux; ensuite on n'y *lisait* que des matières soigneusement épurées et peu dangereuses pour l'imagination de la jeunesse. Ainsi, en 1328, il y avait pour les trois mille écoliers de l'université de Toulouse, la fille aînée de l'inquisition et des croisés [1], six régents enseignant les décrets [2]; six autres expliquant les lois; deux maîtres ès-arts; deux grammairiens et un maître ès-arts et en grammaire. Trente-huit ans plus tard, on y trouve jusqu'à neuf professeurs de théologie. Les écoliers formaient deux classes séparées : celle des ecclésiastiques entretenus dans

1. Dans le traité même de 1229 le légat stipula que Raimond ferait les frais de l'établissement de l'université et payerait les six maîtres qu'il y eut d'abord.

2. Première partie du droit canon.

des colléges particuliers aux frais des riches abbayes, et celle des jeunes laïques nobles ou étrangers qui vivaient librement dans la cité. Tous portaient le même costume, qui consistait d'ordinaire pour les maîtres dans des capes rondes à manches et des bérets, des tuniques ouvertes par-dessus le sobrecot fermé; et des chaperons et des mitaines pour les écoliers.

La politique de nos rois secondant les vues de l'Église, leur avait accordé, pour les attirer en plus grand nombre, des priviléges exorbitants, devant lesquels tout devait fléchir, même les libertés municipales, comme le prouva aux Toulousains l'exemple à jamais mémorable de 1335.

Après avoir fêté le saint jour de Pâques dans la taverne de dame Alboina, une foule d'écoliers gorgés de viande et de vin se mirent à parcourir la ville en frappant à grand bruit les poêles et les chaudrons, et poussant des vociférations épouvantables; ils faisaient un tel vacarme que les prédicateurs s'arrêtèrent indignés au milieu de leurs sermons, et requirent l'intervention des capitouls.

Le seigneur de Gaure, un d'entre eux, étant alors sorti de l'église avec cinq sergents, marcha droit aux écoliers, prit le plus échauffé au collet et l'arrêta. Mais, au même instant, il fut frappé, par un autre de ces furieux cherchant à délivrer son camarade, d'un coup de poignard qui lui enleva le nez, les lèvres et la moitié du menton. Cet attentat mit sur pied toute la ville. On releva le seigneur de Gaure tout sanglant

et sans connaissance; et lui ayant fait boire un peu de vin, les premiers citoyens venus l'emportèrent dans sa maison. Déjà les cris de vengeance retentissaient avec fureur dans toutes les rues, Toulouse se sentait outragée dans la personne de son magistrat et réclamait impérieusement un exemple; elle n'attendit pas long-temps. Si l'injure avait été éclatante, le châtiment fut rude et prompt. A trois heures du soir les capitouls allèrent, à la tête de deux cents hommes, saisir le coupable, nommé Aimeri de Bérenger. Appliqué immédiatement à la question, il confessa son crime, fut condamné à mort, décapité, et son corps attaché avec sa tête aux fourches du château Narbonnais. Le procureur-général, qui voulait le sauver, avait fait appel au parlement de Paris; furieux de ce qu'on avait passé outre, il présenta requête au roi, conjointement avec les amis et les parents du supplicié, et, le 18 juillet 1335, la cour de Paris, heureuse de faire un grand exemple, suspendit par un arrêt tous les priviléges et libertés de Toulouse, la dépouilla du consulat et du droit de commune et confisqua tous les biens meubles et immeubles de ses habitants. Le 7 août suivant, Philippe de Valois nomma trois commissaires, un clerc, un régent ès-lois et un de ses conseillers au sénéchal pour faire exécuter l'arrêt.

Et voici les humiliations auxquelles ces trois personnages soumirent la première cité du Midi, parce qu'elle avait *osé porter la main sur un noble* [1] et sa-

1. Ce furent les propres termes du procureur-général.

crifier à sa dignité avilie un écolier ivre et homicide.

Les commissaires se rendirent d'abord au Capitole. Reçus sous le vestibule du grand portail par les capitouls, qui les conduisirent dans la cour principale, ils montèrent sur un échafaud très-élevé qu'on venait d'y dresser et firent asseoir les capitouls à leurs pieds. Après la lecture des lettres patentes contenant leur commission et de l'arrêt du parlement, la cour fut tendue de noir par leurs ordres, on y dressa un autel, et vers les quatre heures du soir les hérauts funèbres commencèrent à parcourir les rues et les carrefours en criant : O vous tous, habitants de Toulouse, tant hommes que femmes, priez Dieu pour le salut de l'âme d'Aimeri de Bérenger qui a été martyrisé par vous contre droit et justice et décapité de la main du bourreau.

Suivait un trompette qui, en accompagnant ce cri de fanfares lugubres, enjoignait, sous peine de confiscation et de punition corporelle, à tous les pères de famille, de se préparer à escorter le lendemain la pompe funèbre. Le lendemain matin, en effet, qui était un mercredi, le cortége mortuaire sortit de l'hospice, précédé par les croix des couvents et des paroisses et par cinquante pauvres vêtus d'habits magnifiques aux armes du défunt; quatre capitouls portaient le drap mortuaire, également armorié, devant l'archevêque de Toulouse suivi de huit prêtres. Les autres capitouls, les bourgeois et les chefs de famille rangés deux par deux fermaient la marche. C'est dans cet ordre que la procession vint s'arrêter devant la porte

de l'École de droit, où l'attendaient les professeurs et les écoliers; là les capitouls furent *forcés de leur demander grâce* pour le peuple de Toulouse, et de les supplier de leur pardonner l'outrage qu'ils avaient fait à l'université en violant ses priviléges. Après cette amende honorable, le cortége, auquel s'étaient joints les trois mille écoliers et leurs maîtres, se rendit aux fourches du château Narbonnais; et il fallut que le peuple se mît à genoux et demandât de nouveau pardon et miséricorde. Puis les capitouls durent détacher du gibet le cadavre du supplicié, le poser dans un cercueil, le transporter dans la grande cour du Capitole, où il resta tout le jour, et l'ensevelir le lendemain à la tête de la population dans le cimetière de la Daurade. Ce ne fut pas tout. Pour faire subir à la ville toutes les hontes, dès qu'on eut achevé ces funérailles les commissaires cassèrent les capitouls, investirent le viguier de toute l'autorité municipale et lui remirent, au nom du roi, les clefs de la cité et du Capitole; on ne les recouvra que trois mois après, en payant cinquante mille livres à Philippe de Valois [1].

Une si injuste tolérance et la sauvegarde imprudente dont on couvrait les universités suffisent pour expliquer la licence et les affreux désordres qui troublaient ces établissements. Sans parler de l'université de Cahors, qui mérita d'être assimilée à Sodome; à chaque instant de nouvelles ordonnances de

1. Guill. Bardin (*Historia chronologica parliamentorum patriæ occitaneæ*, p. 24).

réformation, faites soit par les papes, soit par les recteurs, témoignent de l'excès du mal et de l'impuissance du pouvoir universitaire à y porter remède. Ce n'était pourtant pas la faute des réformateurs, qui avaient fait en général de très-bons règlements, comme nous allons le voir en relisant les statuts de la Faculté de médecine de Montpellier.

Fondée au plus tard dans le onzième siècle par les disciples de l'Arabe Ebn-Sayn (Avicenne), auxquels vinrent se joindre cent ans plus tard les successeurs d'Averroès de Cordoue, cette école célèbre manquait encore de règlements spéciaux en 1220, lorsque le cardinal Conrad en allant diriger la croisade albigeoise rédigea les statuts suivants :

Conrad, par la miséricorde divine légat du saint-siége apostolique, à tous les fils de notre sainte mère Église salut en Jésus-Christ :

Considérant que le frein des lois et des constitutions a été forgé par les pères et les modérateurs de l'Église *afin de contenir la témérité humaine*, de protéger l'innocence contre les méchants et d'enchaîner dans leurs mains par la crainte du châtiment la faculté de nuire, selon ces paroles de l'Apôtre : *La loi est faite pour les transgresseurs ;*

Que la science médicale a brillé glorieusement à Montpellier et porté d'excellents fruits dans diverses parties du monde, prouvant bien que *le Très-Haut est le père de la médecine* et que *l'homme prudent doit se garder de la mépriser* [1] ;

1. Nimirum hanc scientiam sapientis sententia suadet venerari, testans :

Par ces motifs, désirant contribuer à son accroissement, et de l'avis unanime de nos frères les évêques de Maguelone, d'Agde, d'Avignon et de Lodève joints à d'autres prélats et aux médecins et disciples de la faculté de Montpellier, nous avons promulgué et promulguons à toujours, en vertu de notre plein pouvoir apostolique, cette constitution irrévocable et perpétuelle :

Nul ne pourra enseigner à Montpellier sans avoir été examiné auparavant par l'évêque et par les régents qu'il conviendra à ce prélat de s'associer.

Chaque étudiant s'attachera exclusivement à un maître.

L'évêque de Maguelone, avec le plus ancien professeur et deux autres des plus capables, choisira parmi ces trois, ou parmi les autres appartenant au corps, un syndic pour rendre justice à ceux qui auraient à se plaindre de l'université;

S'il y a appel, il doit être porté devant l'évêque de Maguelone sans préjudice des droits souverains du Saint-Siége :

Ceci doit s'entendre seulement des causes civiles, car l'évêque de Maguelone est le seul juge des causes criminelles.

Celui qui aura été élu pour connaître de ces causes civiles pourra être appelé chancelier de l'université;

Mais l'évêque de Maguelone, ou, en cas de vacance

Quia Altissimus creavit de terrâ medicinam et homo prudens non abhorrebit eam.....

du siége, le prévôt de Saint-Firmin, doit aider, s'il est nécessaire, par censures ecclésiastiques, à l'exécution des sentences dudit chancelier.

Aucun maître ou écolier ne sera reçu dans une assemblée publique s'il ne porte la tonsure cléricale, supposé qu'il jouisse de quelque bénéfice ou soit dans les ordres sacrés; par la même raison, aucun régulier ne pourra paraître en public sans l'habit de son ordre.

Lorsqu'un professeur sera obligé d'intenter procès pour quelque injure reçue par lui ou par les siens, tous les maîtres et écoliers, en étant avertis, doivent l'aider de leurs conseils et de leurs secours; avec modération néanmoins, pour ne pas se déshonorer ou se porter préjudice.

S'il s'élève des discussions entre un professeur et quelqu'un de ses disciples à raison du salaire universitaire, nul autre régent ne pourra recevoir ce disciple avant qu'il n'ait payé son premier maître.

Il est interdit à tout maître d'attirer sciemment à ses leçons le disciple d'un autre, soit par prières, soit par présents, soit de toute autre manière et par lui-même ou par autrui.

Tous respecteront leurs anciens et leur céderont le pas et la préséance, en sorte que les honneurs soient déférés à ceux qui comptent le plus d'années de travail;

Pour cette raison, le plus ancien préviendra les autres des jours fériés.

Tous, écoliers et maîtres, assisteront dans une tenue convenable à l'enterrement de leurs confrères.

Règle générale, tout écolier devra continuer à ouïr le maître sous lequel il aura commencé d'étudier pendant un mois.

Nous ordonnons qu'on fasse lecture des présents règlements à toutes les premières ouvertures des classes et qu'on ne reçoive aucun docteur sans faire une semblable lecture en présence des maîtres et des écoliers assemblés, qui en jureront l'observation sur les saints Évangiles [1].

Outre l'école de médecine, l'université de Montpellier, constituée en 1289 par une bulle de Nicolas IV, se composait d'une faculté de droit, fondée vers 1160, et d'une faculté des arts établie en 1242. La faculté de théologie, dont l'existence authentique ne date que de l'ordonnance royale de 1350, fut unie seulement aux trois autres en 1422, par une bulle du pape Martin V.

Mis partout sous la tutelle et la surveillance des évêques, rigoureusement circonscrit dans les limites que nous venons de signaler, et, lorsqu'il s'écartait de son principe, réformé promptement par le Saint-Siége, l'enseignement des universités ne pouvait donc produire et ne produisit pendant trois siècles.

Que des médecins,
Des jurisconsultes,

1. Series præs. Magalonens., p. 155. — (Charles d'Aigrefeuille, *Hist. ecclés. de Montpellier*, t. II, p. 342.)

Des grammairiens
Et des théologiens,

dont nous allons apprécier rapidement le talent et les œuvres.

Blaise Armengaud (de Montpellier), qui vivait en 1300, s'offre le premier à notre examen dans cette galerie des hommes illustres du moyen âge. Il avait écrit des commentaires estimés sur Ebn-Sayn (Avicenne) et Averroès, et traduit de l'arabe en latin un traité sur la thériaque. Jean Gourdon, son contemporain, s'était rendu célèbre par un gros livre intitulé : *Lys de la médecine* [1], et on vantait beaucoup en 1307 l'inventaire ou répertoire chirurgical et médical compilé et mis en ordre par Guy de Chauliac [2]. Après ces trois pères de la science brillèrent Raimond Gaufridi de Marseille, général des franciscains, qui emporta dans sa tombe le titre d'ami de Bacon et la réputation d'avoir été le premier physicien de son siècle ; et Arnaud de Villeneuve-sous-Vence, que Paris, Montpellier, Cordoue, Rome virent tour à tour glanant avec ardeur les nombreux germes de l'art hippocratique déposés depuis dans ses soixante traités [3]. On ne professait pas une moindre estime pour Jean de Tornamire, doyen de cette célèbre faculté de Montpellier et qui ferma le quatorzième siècle en

1. Lilium medicinæ.....

2. Inventorium seu collectorium in parte chirurgicali seu medicinæ compilatum et completum anno Domini 1307 per Guidonem de Cauliaco chirurgum et magistrum in medicinâ in præclaro studio Montispessulani (Vander-Linden, de *Scriptis medicorum*).

3. Le P. Niceron (*Vies des hommes illustres*, t. xxxiv).

publiant des Commentaires jugés très-remarquables par le pape Urbain V sur Galien, Razès et Almansor, et un Traité des fièvres. Hermentary, religieux de Lérins, le seul botaniste dont le nom soit parvenu jusqu'à nous, fut le dernier auteur du quinzième siècle, qui s'honora en outre des talents de Jean Angelis, Martial de Genouillac, Dieudonné Bassols et Jean Tussellery du Gévaudan, tous chanceliers de l'école de médecine de Montpellier.

Par les raisons plus haut exposées, le droit civil et le droit canon comptèrent aussi de savants interprètes. Depuis Placentin de Montpellier disciple d'Inerius et qui assista en 1137 à la découverte des livres de Justinien, jusqu'à Nicolas Boeri l'Auvergnat mort, en 1539, premier président du parlement de Bordeaux, une foule d'habiles jurisconsultes parurent dans les chaires des universités méridionales. Guillem Nogaret, dont nous avons déjà parlé, était professeur à Montpellier en 1302, quand Philippe-le-Bel l'éleva à la dignité de chancelier de France; en 1317, le célèbre Pétrarque suivait dans la même faculté les cours de Jean André; six ans plus tard Fabre y dictait un Commentaire renommé sur les Institutes, qui devait lui valoir la succession honorifique de Nogaret; et la voix sévère d'Arnaud de Verdale, évêque de Maguelone, lisait les règles du droit canon aux écoliers, qui entendaient ainsi quatre leçons par jour : les deux premières à sept et dix heures du matin, et les deux dernières à trois et cinq heures du soir.

A la même époque Jacques de Bellevue illustrait l'université d'Aix sa patrie, et laissait à la postérité sept traités sur le droit civil et le droit canon qui jouirent d'une assez longue estime [1]; Pierre Antiboul du Canet écrivait un Traité des droits seigneuriaux, Jean Peissonis rédigeait les Statuts de Provence, et le fameux Jean Rebuffe de Montpellier méritait par ses vingt ans de professorat et ses Commentaires sur les trois livres du Code le titre de *comte ès-lois* et une statue dans l'église de Maguelone.

Jean de Costa, professeur de droit civil à Toulouse, et Bertrand de Monfaves de Castelnau de Montratier, dont le savoir dans la même branche fut récompensé par la pourpre, marchèrent dans le siècle suivant sur les traces de leurs devanciers. Thomas de Peppio d'Aix légua à son pays des écrits étendus sur le droit civil et le droit canon avec une riche collection de manuscrits, et Jean Nicolaï d'Arles, professeur de droit canonique à l'université d'Avignon, fut regardé comme l'oracle du siècle qu'il voyait finir.

Ces études austères prenaient trop de place dans la vie des hommes pour qu'ils eussent le temps de songer à la littérature; aussi dans tout le quatorzième siècle ne trouvons-nous que trois ouvrages qui puissent s'y rattacher : la Chronique de Bernard Guidon, évêque de Lodève, né en 1260 au village de Royère

1. De usu feudorum, — In Novellas Justiniani, — De excommunicatione, — Disputationes variæ, — Practica juris, — De foro competenti curiæ Romanæ, — Praxis judiciaria in criminalibus.

en Limousin, le Traité sur la chasse de Gaston-Phœbus, comte de Foix, et le Journal des principaux événements du temps que rédigea Bertrand Boysset d'Arles; encore ces trois productions sont-elles, et par le fond et par la forme, d'une extrême faiblesse, et, sauf le Manuel du comte de Foix, d'un médiocre intérêt. Quant au quinzième siècle, qui ne peut s'applaudir ni des poésies du roi René, ni des vers de Martial d'Auvergne, écrivain français, il n'aurait pour tout bagage littéraire que le Traité d'orthographe de Rambaud de Marseille, sans une ravissante poésie écrite en hébreu par Joseph Hyssop de Perpignan et intitulée le *Vase d'argent.*

Le sage rabbin mariant son fils Samuel lui remit comme cadeau de noces avec la coupe précieuse, au milieu du festin nuptial, les vers suivants, qui respirent une douce tendresse paternelle et une morale admirable :

Tiens, mon fils, regarde et accepte ceci de ma main,
C'est le présent d'un père dont la pensée s'unit aujourd'hui à la tienne;
D'un père qui va essayer de te diriger dans ta voie,
Car où trouverais-tu un meilleur guide ?...
Tu portes le nom du maître de nos pères;
Samuel brillait comme un lion à la tête de la tribu.
Ton nom est le sien, que tes actions aux siennes soient semblables,
Puisse ta vie rayonner de la même vertu et de la même équité !
Crains Dieu, mon enfant, et garde-le toujours dans ton cœur,
N'oublie jamais que tu es mortel et soumis à ses lois.
N'oublie jamais de fuir les hommes vicieux

Dont le baiser est corrompu et le cœur gangrené.
Prends pour amis des vieillards et non de jeunes insensés.
Chasse loin de toi la paresse, et réveille l'ardeur de l'esprit.
Fais l'aumône discrètement et dans l'ombre.
Donne selon tes moyens,
Car la tourterelle vaut la brebis et la chèvre;
Et donne à celui qui demande, ou réponds-lui avec douceur.
Si quelqu'un te confie son secret,
Enferme-le dans les arcanes de ton cœur.
Fuis la colère et dompte la vivacité.
Regarde l'orgueil comme une exécrable abomination,
Et déteste l'homme superbe;
Car il exhale des paroles infectes,
Et la corruption sort de ses narines.
Fais-toi des amis avec les douces paroles.
Tu achèteras plutôt leurs âmes ainsi qu'avec de l'argent ou de l'or.
Prends partout pour règle, de respecter tout le monde
Sans distinction de fortune et de rang;
Car l'apparence est souvent trompeuse,
Et tel qui a la puissance présente un extérieur chétif.
Évite le jeu et les dés,
Brise-les comme des idoles;
Et que leur vue te soit en horreur,
Car ils sont la cause du dénuement des chrétiens.
Suis cette voie, mon fils, jusqu'au jour où du globe des vivants
Ton corps tombera dans le sépulcre, et ton âme s'envolera dans [les cieux
Pour se reposer sous le bouclier de l'Éternel.

Dans cet épithalame sans modèle, le poète ne fait qu'une allusion au mariage de son fils et il l'enveloppe d'un voile aussi chaste que celui de la jeune épouse :

Déjà, ô Samuel, brillent les flambeaux de tes noces,
Donne à présent, donne tout ton cœur à cette servante chérie [1].

Cette pièce du reste, il faut le redire, est aussi en dehors des idées et des habitudes du moyen âge que son auteur l'était de la société catholique du quinzième siècle. Deux sciences pleines de mystères et de conjectures sublimes, mêlées d'épaisses ténèbres et d'éblouissants éclairs, de subtilités puériles et de formules frappées au coin d'une logique rigoureuse, la théologie et la scolastique étaient seules en possession de passionner les esprits.

Deux sectes divisaient alors les écoles, celle de John Duns le docteur subtil qu'on appelait *Scot*, parce qu'il était Écossais, et celle de saint Thomas d'Aquin. Le scotisme consistait principalement dans la distinction d'autant de formalités dans chaque être qu'il s'y trouvait de qualités différentes; non confondues avec l'être et formant elles-mêmes autant d'entités particulières, mais seulement métaphysiques et surajoutées à l'être. Imbus des idées péripatéticiennes, les scotistes n'admettaient dans les êtres que les degrés métaphysiques, et avaient introduit dans la théologie l'immaculée conception. Quant au thomisme, c'était un résumé de la scolastique moyenne (presque entièrement empruntée aux li-

1. Fili, tuæ jam nuptiæ coruscant ; gratissimam ad servam tuam tene cor..... (rabbi Joseph Hyssopæus Perpinianensis ex hebraicâ linguâ in latinam traductus à Joanne Reuchlin, Tubingen 1512).

vres d'Aristote) mélangé de théories mystiques sur la prédestination et la grâce.

François de Maironis ou de Meyronne, village de la vallée de Barcelonnette, soutint avec chaleur en 1320 les opinions de Scot. Sa plume féconde enfanta successivement un livre sur la pauvreté de Jésus-Christ, un traité des *formalités* ou facultés humaines, un essai sur le principe complexe, un commentaire sur les quatre livres des Sentences, un vocabulaire des termes théologiques et une exposition des huit livres de la Physique d'Aristote.

Voici un fragment de ce dernier travail, qui peut donner une idée et de la valeur scientifique de ses autres ouvrages et de la marche syllogistique de la raison au quatorzième siècle :

« Comment on arrive à comprendre et à savoir. »

Il y a dans cette proposition deux vérités physiques : la première, que toute science naturelle doit commencer par la connaissance des causes ; ce qui se prouve de deux manières. Et d'abord ainsi : Dans toute science qui a un principe et des causes, il faut remonter à la connaissance des causes naturelles, qui sont la *matière* et la *forme*, la *cause efficiente* et la *cause finale*. De cette façon encore : « Il est de toute nécessité de commencer par les causes premières ; » or ce sont les causes naturelles : donc il faut commencer par elles. La seconde vérité est que

la science naturelle doit être commencée par l'étude des causes utiles; ce qui se démontre ainsi : Notre connaissance naturelle commence par les choses les plus connues; les choses utiles sont celles que nous connaissons le mieux : donc il faut préluder à la connaissance de cette science par l'étude des choses utiles[1].

Au fond toute la doctrine de Scot n'était, ainsi qu'on le voit, qu'une exposition fort subtile et quintessenciée du matérialisme, qui se gaze à peine dans les écrits de Maironis. Durand de Saint-Pourçain, qui composa comme lui un commentaire sur le livre des Sentences, émit des opinions à peu près semblables. Bien qu'elles parussent d'abord s'éloigner du sentiment commun des docteurs dans le même siècle, on admirait les célèbres constitutions synodales et les paraphrases de la Philosophie d'Aristote, de Guy Terrena de Perpignan, patriarche

1. Expositio illuminati doctoris Francisci de Maironis sub octo libros Physicorum Aristotelis, 1517.

Il ajoute un peu plus bas :

Anaxagoras dixit quòd principia naturæ sunt infinita et quòd quodlibet est in quodlibet. Cujus ratio fuit ista : Omnia quæ generantur, aut generantur de ente aut de non ente ; non de non ente quia de nihilo nihil fit, ergo de ente : ergò illud quod generatur præfuit in eo ex quo generat. Sic quodlibet est in quodlibet. Cùm ergò ex quolibet possint infinita generari, tunc infinita erunt principia naturæ.

Huic arguitur multipliciter, quòd, si principia naturæ sunt infinita, tunc erunt ignota, et per consequens tota natura erit ignota; quia, ignoratis principiis naturæ, ignoratur natura, quod est inconveniens.

Item secundo sic :

Tota natura vel sequitur suas partes in infinitate vel non sequitur ; sed omnis natura habet terminum suæ magnitudini, suæ parvitati quas non licet transgredi : ergò erunt partes finitatæ ; ergò principia erunt infinita.

de Jérusalem. On admirait également les sermons de Philippe Cabassol de Cavaillon, évêque de Marseille; le Dictionnaire des termes philosophiques et théologiques d'Armand de Belvezer-sous-Avignon, et les deux traités sur les schismes et les hérésies de Bertrand Lagier de Figeac, évêque de Glandève. Le siècle suivant, au contraire, ne fournit qu'un théologien méridional remarquable, Jean Capréol le Toulousain, moine de l'ordre de saint Dominique, et grand défenseur du spiritualisme de saint Thomas et des *virtualités*.

Certes au premier abord ces disputes théologiques, dont le bruit étouffé par les murs épais des cloîtres n'éclatait que vaguement au dehors, semblaient très-inoffensives et peu dangereuses pour l'Église. Elles minaient pourtant tous les jours les fondements de la Rome catholique, et le moment n'était pas éloigné où les papes allaient s'apercevoir qu'au lieu de conjurer le péril la création des universités n'avait fait que l'ajourner. Telle est, en effet, la loi providentielle du progrès. L'esprit humain suit toujours sa pente, et, parvenu à une certaine hauteur, comme les fleuves débordés, quand on l'arrête d'un côté, il rompt la digue plus loin et s'épanche. En bâillonnant l'opposition religieuse si hardie au treizième siècle dans les sirventes des troubadours et les sermons vaudois, et en la chargeant des fers si lourds de la théologie et de la scolastique, Rome croyait bien maîtriser à jamais son essor, et il arriva néanmoins qu'après avoir mis trois cents ans à briser ses entraves cette opposition albigeoise se réveilla

au seizième siècle avec les mêmes idées et le même langage dans les universités. Seulement, les réformateurs nouveaux ayant été conduits au schisme par l'ergotisme des écoles, la réformation ne fut qu'une controverse théologique.

DOUZIÈME PARTIE.

LA RÉFORMATION.

Depuis les premiers prêches jusqu'à la Saint-Barthélemy.

Le seizième siècle s'ouvrit sous des auspices magnifiques. Trois événements d'une immense portée venaient d'ébranler le monde et de réveiller de leur sommeil toutes les intelligences. Déchirée à coups de canon, l'atmosphère épaisse du moyen âge se dissipait par degrés : l'imprimerie ressuscitait la pensée des morts, et donnait les ailes de feu d'Isaïe à celle des vivants; et de hardis navigateurs, franchissant cet océan qu'on tenait pour infranchissable, découvraient un autre univers. S'élançant hors de l'étroite sphère d'idées où il languissait depuis tant de siècles, le genre humain marchait visiblement vers le point de maturité d'une époque nouvelle. Un changement dans l'ordre de choses ancien, une prochaine commotion devenait évidente : on entendait gronder les entrailles du volcan; des vapeurs ardentes s'en échappaient et sillonnaient déjà les ténèbres [1]. L'ex-

1. Charles Villers, *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*, mémoire couronné par l'Institut en 1802, p. 51.

plosion ne se fit pas attendre. L'hérésie vaudoise n'était pas morte au treizième siècle[1] : réfugiée dans les vallées du Piémont, dans les Cévennes et dans quelques villages de Provence, elle n'avait cessé d'élever la voix contre Rome. A cette énergique protestation s'était jointe, au quatorzième siècle, celle des Béguards. Wyklife les entendant toutes les deux en Angleterre, les cria de toutes ses forces et si haut, qu'elles traversèrent la mer, et parvinrent, au commencement du siècle suivant, aux oreilles de Jean Hus et de Jérôme de Prague. Ceux-ci en assourdirent l'Allemagne, et les léguèrent à leur tour, en montant sur le bûcher, à deux jouteurs habiles, Laurent Valla le polémiste et Érasme de Rotterdam.

Dans la bouche de ces deux hommes les protestations de l'hérésie ne tardèrent pas à prendre le caractère le plus menaçant : le premier montra hardi-

1. En 1417, l'évêque de Maguelone avec le lieutenant du gouverneur et le recteur de l'université assistèrent à l'exécution de la sentence prononcée par Raimond Cabasse, vicaire de l'inquisiteur de la foi, contre *Catherine Sauve,* récluse de la porte des Lates, qui disait à ceux qui venaient la voir :

« Que les enfants qui mouraient après le baptême, avant l'usage de la raison, ne pouvaient être sauvés, puisqu'ils ne croyaient pas;

» Que le baptême reçu d'un mauvais prêtre ne sert de rien pour le salut;

» Que les mauvais prêtres ne sauraient consacrer le corps de Jésus-Christ, quoiqu'ils profèrent des paroles sacramentelles;

» Qu'il ne fallait pas se confesser à un prêtre mais seulement à Dieu, et qu'elle aimerait mieux se confesser à un laïque honnête homme qu'à un mauvais prêtre;

» Qu'après la mort il n'y aura point de purgatoire, parce qu'on le fait dans cette vie. »

Elle fut brûlée pour ces paroles à la Portalière, vis-à-vis le couvent des Frères-Prêcheurs.

(*Petit Thalamus*, traduction de d'Aigrefeuille.)

ment dans ses dissertations le côté faible de l'Église; le second avec ses satires la couvrit ensuite de ridicule et d'odieux. Malheureusement tous deux avaient raison : les mêmes abus signalés par les Albigeois rongeaient encore comme des ulcères le flanc de l'Église. Au treizième siècle

On avait vu le pape faillir
En enrichissant les riches,
Méprisant les indigents,
Siégeant sur le drap d'or,
Et donnant aux bons acheteurs
Évêchés et abbayes pour du comptant.
Tandis que les cardinaux vêtus de pourpre
Faisaient le même trafic jour et nuit,
Offrant, selon le prix qu'on y voulait mettre,
Chapeau rouge ou crosse dorée;
Et que les évêques, écorchant jusqu'à la peau
Les chapelains qui avaient des rentes,
Vendaient et prêtrise et tonsure,
Comme les prêtres à leur exemple
Vendaient messes et confessions,
Comme les moines, pareillement
Couvrant tout de leur froc sacré,
Menaient une vie dans les cloîtres
Qu'ils n'avaient pas apprise sous le chaume de leurs [villages [1].

1. Lo papa veg falhir,
Car vol ric enrequezir,
El's paures no vol veyre,
En draps dauratz vol seyre...
E als bos mercadiers
Que dona por deniers,
Avesquatz e maynada...
Los cardenals ondrats,
Tota la nueg el' dia

On avait vu au siècle suivant Avignon devenir la Babylone du Saint-Siége, l'avarice s'asseoir au seuil du palais pontifical, la simonie y conserver un poste héréditaire, et tous les vices se presser autour de la couche des papes. On avait vu Satan pousser des éclats de rire de joie à l'aspect de ces cardinaux à la tête chauve ou blanchie qui se faisaient un jeu de la débauche, du rapt, du viol, de l'adultère, de l'inceste, et ne craignaient pas d'employer les marques de leur dignité sainte à la séduction, de mettre à couvert sous le chapeau rouge et le pallium les orgies les plus honteuses et les plus obscènes[1].

On venait de voir, au quinzième siècle, trois papes se disputer à la fois la tiare, s'excommunier, s'injurier réciproquement, se reprocher les vices les plus

Per tost fan un mercat,
Si lor dats gran aver,
El vos faran aver
Capel vermelh o crossa...
Dels avesques mes bel,
Car escorjon la pel
Als capelas que an renda.....
Pierre Cardinal (*la Gesta*, stroph. 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8).

1. Hæc et quæ apostolicus ille locus habet audi omnia, audi et fuge, ne innocentiam tuam ruinæ nocentium et Babylonicæ premant iniquitates... Taceo hæreditatem Symonis... taceo utriusque pestis artifices et concursantes pontificum thalamis Proxenetas. Spectat hæc Sathan ridens. Mitto stupra, raptus, incestus, adulteria quæ jam pontificalis lasciviæ ludi sunt... Rubenti pileo et insigne suum albo calvoque vertici imponens : *Cardinalis sum, inquit, cardinalis sum; ne timeas, filia!* Sic amasio adhuc flentem et præsenti specie et futurà spe magnificè consolatus in geniale cubiculum deduxit..... pendulis labiis exosculans atque inermi ore commorsitans consummare novas nuptias anhelabat. Hujus et reliquorum mille sunt talia, quorum quædam non ludicra, sed pudenda vero, alia horrenda sunt. — (Francisci Petrarchæ archidiaconi epistol. XVI; édit. de Bâle, p. 729.)

bas; trois conciles, ceux de Pise, de Constance et de Bâle, dévoiler pendant vingt deux ans les plaies de l'Église.

On rougissait encore de ces turpitudes sans nom dont Borgia souilla le Vatican au commencement du seizième siècle, lorsque Léon X, le pape voluptueux et artiste, le type élégant et fin de cette exquise civilisation méridionale, petite fille efféminée de l'empire, voulant faire exécuter le plan magnifique de Michel-Ange, et lancer le Panthéon dans les airs, mit un nouvel impôt sur l'antique *foi des peuples*. Le soin de faire rentrer cette contribution fameuse, dite des indulgences, ayant été confié, pour l'Allemagne, aux dominicains, ceux-ci commencèrent leur exploitation avec une telle impudeur, que la sauvagerie tudesque, de tout temps opposée à Rome, s'en émut et s'en indigna. Le vieil esprit ghibelin souffla de nouveau, et fit sortir de sa cellule l'Arminius moderne.

Il y avait alors à Wittemberg, dans le couvent des Augustins, un jeune docteur en théologie, le flambeau et l'orgueil de l'université saxonne. Le cœur de cet homme était plein de droiture, d'amour du vrai et de religion. Sa tête renfermait toute cette science creuse du moyen âge, qui consistait dans les rêveries mystiques ou les subtiles décisions des pères; et à force de s'exercer aux luttes stériles de l'école, il avait acquis cette déplorable facilité d'argumentation qui pouvait *avaler le fer et le caillou*. En entendant l'éhonté Tetzel vanter sa marchandise sur les places

publiques et assurer que ses indulgences avaient une telle vertu, qu'elles feraient absoudre *même celui qui aurait violé la sainte Vierge*[1], le sang impétueux et âcre de cet homme bouillonna d'indignation, et il saisit ses armes théologiques. Des thèses affichées, le 31 octobre 1517, dans l'église du château de Wittemberg, provoquèrent les défenseurs des indulgences à un duel scolastique à outrance, dont le tenant devait être Martin Luther. C'est ainsi que le gant fut jeté à l'Église romaine, qui eut l'imprudence de le ramasser et d'entrer dans une lice où elle allait avoir à combattre des adversaires autrement habiles et autrement dangereux.

Derrière ce moine à moitié fou[2], que la passion et le repentir poussaient ou retenaient tour à tour, et qui, dans une perpétuelle ivresse de mysticisme, ne faisait que des bonds d'orgueil ou de colère, se cachait en effet, comme le *deus ex machinâ*, Frédéric, l'électeur de Saxe. Aussi éclairé que prudent, ce prince comprit d'un coup d'œil tout le parti qu'il pouvait tirer de la réformation; et Luther devint aussitôt dans sa main un instrument passif, qu'il mania selon ses vues. Plein d'hésitations et d'incertitudes, à mesure qu'il énonçait une proposition nouvelle Luther se rétractait. Il n'avait pas plutôt affiché

1. Seckendorf, *Hist. Lutheranismi* lib. 1.

2. Luther n'eut jamais la tête bien saine ; une hallucination causée par un coup de foudre le jeta à vingt-trois ans dans le cloître. Les heures de la solitude et ces vagues rêveries dans les steppes scolastiques achevèrent de troubler sa raison, au point qu'il s'imaginait sérieusement voir le diable et lui parler à chaque instant. (Voir Ses *Lettres*).

ses résolutions, qu'il s'était jeté aux pieds du pape [1] : à Augsbourg, un mot flatteur du cardinal Cajetano l'eût fait revenir sur ses pas ; pour renoncer à tout il ne demandait qu'une seule chose, grâce pour sa vanité [2]. Mais une main invisible le poussa toujours à son insu, et l'arrêta quand il le fallut. Les nobles, mus par le même intérêt, adoptèrent avec empressement la politique de Frédéric, et secondèrent vigoureusement l'attaque contre l'Église pour profiter de ses dépouilles ; tandis que ce but tout positif ralliait sous la même bannière les bourgeois des villes libres, et que les princes de l'empire, espérant trouver dans ce nouveau parti religieux un appui contre le despotisme menaçant de la maison d'Autriche, en activaient le développement de toutes leurs forces [3].

1. Très-saint père, je me jette à vos pieds, moi et tout ce qui est en moi, donnez la vie ou la mort, appelez ou rappelez, *approuvez ou désapprouvez comme il vous plaira, je reconnais votre voix pour la voix du Christ qui règne et parle en vous.* (Lettre de Luther du jour de la Trinité 1518. — Bossuet, *Hist. des variations*, p. 73.)

2. Si le cardinal eût agi à mon égard avec plus de raison et de discrétion ; *s'il m'eût reçu lorsque je tombai à ses pieds*, les choses n'en seraient jamais venues où elles sont. (Tischreden 377-80. — *Mémoires de Luther*, t. I.)

— Pour ce qui est de chanter la palinodie, que personne ne s'y attende : Votre Sainteté peut finir toutes ces disputes par un seul mot ; en évoquant l'affaire à elle, et en imposant silence aux uns et aux autres. (Lettre de Luther à Léon X du 6 avril, traduction de Bossuet.)

3. Cependant, malgré le besoin universellement senti d'une réforme dans l'Église, malgré l'éloquence et la force entraînante de Luther, cette mémorable révolution ne se fût peut-être pas aussi bien affermie, elle n'eût point pris une telle consistance politique si un autre intérêt que celui de la religion et de la vérité n'était venu prêter à celui-ci son appui, et en faire un intérêt d'État. Les princes du nord de l'empire, à qui la résistance contre l'ambitieuse Autriche devenait presque impossible avec leurs moyens ordinaires,

Les idées réformatrices faisaient rapidement leur chemin avec Mélanchton, Érasme, Carlostadt, Muntz et Jean de Leyde. Comme tous les hommes qui ne sont que les moissonneurs des idées mûries par les soleils de plusieurs siècles, et qui s'imaginent dans leur orgueil qu'ils viennent de les faire éclore parce qu'ils les montrent le jour de leur maturité, Luther, oubliant que tous ses griefs contre Rome avaient été formulés trois cents ans avant lui avec plus de précision et d'audace par les Vaudois, Wyklife, Jean Hus et Jérôme de Prague, s'occupait naïvement à enchaîner ce mouvement qu'il croyait son ouvrage. Mais, pendant qu'il essayait d'en affaiblir ou d'en limiter les conséquences, cet immense mouvement, que sa raison troublée ne comprenait qu'à demi, ébranlait la Suisse à la voix de Swingli et d'Œcolampade et retentissait par contre-coup dans l'ancienne Langue-d'Oc.

Voici quel était l'état politique des contrées méridionales. En succédant à vingt et un ans à Louis XII, François, le premier roi de ce nom et le premier Aquitain qui ait occupé le trône de France, avait porté dans le gouvernement toute la fougue irréfléchie de la jeunesse. Entraîné vers l'Italie par une

virent dans le nouvel enthousiasme de leurs peuples un moyen inespéré d'en tirer des secours extraordinaires; *d'ailleurs l'appât des trésors du clergé que chaque prince réunissait à son fief*, celui de l'indépendance, la satisfaction d'une haine invétérée contre Rome, tout contribua à forcer l'assentiment des chefs et à les entraîner dans le même torrent que les peuples. — (Charles Villers, *Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther*, mém. couronné par l'Institut en 1802, p. 77.)

ardeur chevaleresque sans frein, et marchant malheureusement sur les traces fatales de son prédécesseur, il n'avait guère commis que des fautes. La révolte du connétable de Bourbon, qu'il voulait humilier à tout prix et que ses injustices jetèrent dans les bras de l'étranger prêt à reconstituer pour lui l'ancien royaume d'Arles; la bannière de la France abattue à Rebecque sur le cadavre de Bayard, et à Pavie la royauté prisonnière au dehors comme dans les mauvais jours du roi Jean; la Provence envahie par les Espagnols, le peuple écrasé d'impôts, l'église gallicane vendue au pape dans le concordat, les révoltes de La Rochelle et des neuf mille diables du Limousin au sujet de la gabelle, tels sont les désastres qui venaient de marquer les quinze premières années de ce règne funeste.

Tous ces désordres n'avaient pu éclater sans relâcher ces liens encore si faibles qui rattachaient la Langue-d'Oc au centre monarchique. A proprement parler, sous le règne de François Ier, pendant sa captivité et après son retour, il n'y eut pas de véritable gouvernement dans le sud. L'autorité royale déléguée aux quatre gouverneurs principaux de la Guienne, du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc perdait sa force dans ce fractionnement et ce choc d'intérêts souvent contraires, d'ambitions toujours rivales. En revanche, les trois corps de la nation, la noblesse, la bourgeoisie et le clergé, gagnant en indépendance et en influence réelle tout ce que l'incurie, l'inhabileté ou les discordes des

lieutenants de la royauté enlevaient chaque jour à cette dernière, constituaient de plus en plus énergiquement trois centres de résistance qui, s'ils n'entravaient pas d'une manière complète l'action du pouvoir, enrayaient du moins ses empiétements et lui traçaient sa marche. Cette administration ainsi faite se touchait au midi avec celle du roi de Navarre. A travers une longue série de guerres sanglantes et de révolutions, ce royaume, fondé au neuvième siècle et conquis par Ludwig-le-Pieux, avait fini par tomber, en 1290, après l'extinction de la race des Centulle, dans la maison de Foix; et de la maison de Foix dans celle d'Albret, en 1448, au moyen du mariage de Jean d'Albret et de Catherine de Foix, sœur et héritière du roi François-Phœbus.

Ferdinand V, le roi véritable des Espagnes, s'était opposé à cette union de tous ses efforts; il songeait à s'emparer de la Navarre en mariant son fils Juan, qui n'avait que six ans, avec Catherine. Mais l'adroite politique de Louis XI, qui devinait tout, fit échouer ses projets. Dès lors, changeant de plan et de système, Ferdinand prit un autre chemin pour arriver à son but. Après la mort de Louis XI, il profita des embarras où se trouvait enlacé le deuxième successeur de ce prince habile pour obtenir de la partialité de Jules II un des monuments d'iniquité les plus révoltants qu'ait enregistrés l'histoire. Sans autre motif que sa passion haineuse, sans autre prétexte que l'ambition de Ferdinand, ce pape indigne

de la tiare fulmina tout à coup contre Jean d'Albret et sa femme une bulle qui les déclarait schismatiques, parce qu'ils suivaient le *parti de Louis XII, son ennemi*, et *donnait le droit à quiconque voudrait leur courir sus de les dépouiller de leurs États*. C'est en vertu de ce titre que Ferdinand s'était emparé de la Navarre à force ouverte et par surprise; c'est le seul droit que ses descendants aient conservé sur ce pays.

Par suite de ce guet-apens, le royaume de Jean d'Albret fut réduit à la Basse-Navarre, au Béarn, à l'Andorre, au duché d'Albret et aux comtés et vicomtés de Foix, de Bigorre, de Marsan, de Nébouzan et de Gabardan. En vain François Ier essaya, vers 1521, de reconquérir pour Henri II d'Albret ce riche lambeau si injustement détaché du domaine de son allié par le glaive spirituel de Rome; la félonie de deux traîtres et l'impatience des Béarnais, que commandait Lautrec, firent échouer l'expédition. Cinq ans plus tard, à la vérité, Henri d'Albret trouva une sorte de compensation dans son mariage avec Marguerite d'Orléans [1], sœur de François Ier. Mais, bien qu'elle lui apportât en dot les duchés d'Alençon et

1. Et non de Valois, comme disent improprement tous nos historiens. La branche directe des Valois était morte dans la personne de Charles VIII, et la branche des comtes et ducs de Valois s'était également éteinte avec Charles de Valois, duc d'Alençon, qui avait épousé Marguerite sœur de François Ier. Louis XII, de la maison d'Orléans, était petit-fils de Louis d'Orléans, fils cadet de Charles V et frère de Charles VI. Ce Louis avait eu deux enfants de Valentine de Milan, Jean, comte d'Angoulême, et Philippe comte des Vertus : et Jean eut pour fils Charles, comte d'Angoulême, qui épousa Louise de Savoie, dont naquit François Ier.

de Berry et les comtés d'Armagnac et de Rouergue, la plaie ouverte dans son cœur par l'injustice du Saint-Siége ne se ferma point. Il avait conçu contre Rome une haine irréconciliable et violente qui, partagée avec chaleur par sa femme Marguerite, s'épanchait en flots d'ironie et en amers sarcasmes dans les livres de la belle reine, lorsque la réformation parut et vint s'offrir comme une arme terrible à la vengeance de la maison d'Albret.

Celle-ci la saisit avec empressement; et Marguerite, prouvant qu'en dépit des deux génisses d'azur qui parent les armes de Navarre les seuls hommes de cette famille étaient les reines, se chargea hardiment en France du rôle que Frédéric de Saxe jouait avec tant de prudence en Allemagne. Au grand jour et le front levé, elle se déclara la protectrice de la réformation; et ceux qui la prêchaient déjà timidement dans le nord, instruits de ses bonnes dispositions, accoururent tous dans le Béarn, qui devint leur asile et fut le premier champ labouré par la charrue évangélique.

Ces nouveaux apôtres n'étaient pas nombreux, mais ils formaient une troupe d'élite aussi redoutable à l'Église par le talent que par la simplicité et la régularité de ses mœurs. A leur tête on voyait Gérard Roussel, un des meilleurs professeurs de l'université de Paris; Lefèvre d'Étables, savant illustre; André Mélancthon, cousin de Philippe, l'ami de Luther; deux augustins, nommés Courault et Bertaud, et le carme Solon. Des idées vaudoises reve-

nues d'Allemagne tous ces ecclésiastiques n'avaient pris que la partie saine : de même qu'en passant à travers le filtre les eaux bourbeuses déposent leurs mauvais sédiments, et jaillissent ensuite claires et pures; de même les théories brutales et incohérentes du professeur de Wittemberg s'étaient adoucies et épurées en fermentant dans ces têtes sages. Aucun d'eux ne pensait à porter la hache au pied du vieux cèdre catholique; tous leurs vœux se bornaient à émonder son feuillage, qui, en s'étendant outre mesure, dévorait inutilement la sève de l'arbre, à couper les branches parasites et à retrancher le bois mort. *Réformer les abus pour conserver l'institution*, tel était leur programme. Or jamais réforme n'avait été plus nécessaire et ne s'était produite en temps plus opportun.

Vu extérieurement et à distance, le catholicisme méridional se présentait en 1530 sous l'aspect le plus grand et le plus majestueux. Les onze archevêques d'Alby, d'Aix, d'Arles, d'Avignon, d'Auch, de Bourges, de Bordeaux, d'Embrun, de Narbonne, de Toulouse et de Vienne, entourés de leurs riches et nombreux chapitres métropolitains, marchaient à la tête de soixante-dix évêques [1], de trente deux mille

1. ALBY avait dans son ressort les évêchés de Castres, Mende, Cahors, Rodez, Vabres.

AIX, ceux d'Apt, Riez, Fréjus, Gap, Sisteron.

ARLES, ceux de Marseille, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Toulon, Orange.

AVIGNON, ceux de Carpentras, Vaison, Cavaillon.

AUCH, ceux de Bayonne, Dax, Lectoure, Saint-Bertrand, Saint-Lizier, Aire, Bazas, Tarbes, Olcron, Lescar.

BOURGES, ceux de Clermont, Saint-Flour, Limoges, Tulle, Le Puy.

curés de paroisse et d'un nombre presque égal de moines. De magnifiques cathédrales dominaient de toute la hauteur de leurs flèches dentelées ou de leurs tours massives les quatre-vingt-une cités du Midi. Cent treize collégiales ou églises, desservies par des chapitres de chanoines, s'y trouvaient en outre, de la Creuse aux Pyrénées [1]; trois cent soixante abbayes

BORDEAUX, ceux d'Agen, Condom, Angoulême, Saintes, Luçon, Poitiers, La Rochelle, Périgueux, Sarlat.

EMBRUN, ceux de Digne, Grasse, Vence, Glandèves, Senez, Nice.

NARBONNE, ceux de Béziers, Agde, Carcassonne, Nîmes, Alais, Montpellier, Lodève, Usez, Saint-Pons, Alet.

TOULOUSE, ceux de Pamiers, Montauban, Mirepoix, Lavaur, Rieux, Lombez, Saint-Papoul.

VIENNE, ceux de Valence, Die, Grenoble, Viviers, Maurienne, Genève.

1.

Aigueperse (deux) (Clermont).
Aire.
Aubeterre (Périgueux).
Aubusson.
Avignon (sept).
Agen-Noailles (Limoges).
Barjols (Fréjus).
Barran (Auch).
Beaumons (Vabres).
Billom (Clermont).
Bollène (Saint-Paul-Trois-Châteaux).
Bourges (quatre).
Brioude.
Brives.
Broc (Clermont).
Burlat (Castres).
Castel-Jaloux (Bazas).
Castelnau de Breténous (Cahors).
Castelnau de Magnac (Saint-Bertrand).
Castelnau de Montratier (Cahors).
Castelnaudary (Saint-Papoul).
Chamalières (Clermont).
Châtre (La).
Clermont (trois).
Conques (Rodez).
Crest (Die).
Crocq (Clermont).
Cuers (Toulon).
Cusset (Clermont).
Draguignan (Fréjus).
Eymoutiers (dioc. Limoges).
Gaunac près Moulins.
Graçay (Bourges).
Hagetman (dioc. d'Aire).
Herment (Clermont).
Hières (Toulon).
Lille-Jourdain (Lectoure).
Issoudun (deux) (Bourges).
Levroux (Bourges).
Lezoux (Clermont).
Lieu-Dieu (Bourges).
Lille (Cavaillon).
Limoges.
Linières (Bourges).
Lorgues (Fréjus).
Marvejols (Mende).

peuplées par les moines de Saint-Benoît, de Cîteaux, de Saint-Augustin et par les Prémontrés[1], enfonçaient

Massac (Saintes).
Massat (Saint-Lizier).
Moissac (Cahors).
Montélimart (Valence).
Montferrand (Clermont).
Montréal (Carcassonne).
Mur-de-Barrez (Rodez).
Murat (Saint-Flour).
Narbonne (deux).
Neuvy (Bourges).
Nogaro (Auch).
Oppède (Cavaillon).
Prion (Comminges).
Pamiers (Toulouse).
Pézénas (Agde).
Pimbes (Lescar).
Pont-St-Esprit (Uzès).
Riom (trois) (Clermont).
Rocamadour (Cahors).
Saintes.
Six-Fours (Toulon).
Soubise (Saintes).
Sainte-Affrique (Vabres).
Saint-Astier.
Saint-Avit (Périgueux).
Saint-Sernin (Vabres).
Saint-Christophe (Rodez).
Saint-Émilion (Bordeaux).
Saint-Esprit (Dax).
Saint-Gaudens (Saint-Bertrand).
Saint-Germain (Limoges).
Saint-Gilles (Arles).
Saint-Junien (Limoges).
Saint-Léonard (Limoges).
Saint-Remy (Avignon).
Saint-Romain (Limoges).
Saint-Sernin (Vabres).
Saint-Yrieix (Limoges).
Taillebourg (Saintes).
Tarascon (Avignon).
Thiers (Clermont).
Trie (Auch).
Turenne (Limoges).
Valence.
Varen (Rhodez).
Vic-Fézenzac (Auch).
Vienne (trois).
Villefranche (Rodez).
Villeneuve-d'Avignon.

1. *Diocèse métropolitain d'Alby.*

Vioux, Troclar, Belle-Celle, Saint-Salvin, Saint-Michel de Gaillac, Candeil, Sainte-Catherine d'Alby, Saint-Benoît de Castres, Ardourel, Vieilmur, Saint-Privas, La Canourgue, Sainte-Enimie, Mercœur, Saint-Gery, Moissac, Figeac, Marcillac, Souillac, Gourdon, La-Garde-Saint-Marcel, La Grasse, Beaulieu, Saint-Amand, Conques, Bonneval, Locdieu, Sainte-Marie d'Arpajon, Nant, Salvanez, Nonenque, Saint-Saturnin.

Diocèse métropolitain d'Aix.

Montemaior, Saint-Césaire, Eaumet, Saint-Martin-du-Cros, Lura, Souribes, Vaucelle, Saint-Eusèbe, Val-Sain, Sainte-Croix, Sainte-Catherine, Le Thorondet.

Diocèse métropolitain d'Arles.

Saint-Victor, Saint-Sauveur, Saint-Pons, Mont-Sion, Sainte-Marie d'Ibe-

profondément dans le sol leurs fondations antiques comme autant d'ancres de l'Église. Enfin, indépendamment des cathédrales, des collégiales et des abbayes, il y avait encore des centaines de prieurés,

line, Sainte-Marie-de-Nazareth, Aiguebelle, Boschet, Lamanarre, Saint-Entrope, Saint-Pierre du Puy.

Diocèse métropolitain d'Avignon.

Saint-Agricol, Saint-Veron, Saint-André de Villeneuve, Saint-Laurent, Sainte-Catherine, Saint-Honorat, Sainte-Madeleine de Carpentras.

Diocèse métropolitain d'Auch.

Pécian, Simorre, Saramon, Saint-Orens, Berdoües, Bouillas, Gimont, Case-Dieu, Saint-Jean de Sord, Sainte-Marie de Cagnote, Artone, Villedieu, Saint-Bernard, Saint-Sigismond, Saint-Frajoul, Bonnefonts, Nizors, Fabas, Sainte-Marie, Saint-Laurent de Combe-Longue, La Réole, Saint-Maurice de Blamont, Saint-Ferme, Sainte-Marie de Rivet, Fons-Gailla, Saint-Sever de Rostan, Lavedan, Saint-Orens de La Réole, Saint-Pé de Générez, Tasque, l'Échelle-Dieu, Saudebonne-de-Luc, Sauvelade, La Honce, Ourdach, Saint-Sever, la Castelle, Pontaut.

Diocèse metropolitain de Bourges (Bourges 34).

Aurillac, Maurs, Blesle, Las Cases, Saint-Jean du Buix, Pibrac, Saint-Yrier, Le Dorat, Saint-Martial, Solignac, Saint-Martin de Limoges, Uzerche, Vigeois, Meimac, Beaulieu, Ahun, La Règle, Bonnesaigne, Les Allois, Bénévent, Sterp, Dalon, Bonlieu, Beuil, Pré-Benoît, Le Palais, Obasine, La Colombe, Bonnaigue, Aubepierre, Grandmont, Valette, Saint-Pierre de La Tour, Saint-Michel de L'Aiguille, Saint-Vosi, Le Monastier, Saint-Jacques de Doé, Bellecombe, Sauve-Bénite, Clavas, Sainte-Claire.

Diocèse métropolitain de Bordeaux.

Sainte-Croix, la Sauve-Majeure, Saint-Sauveur de Blaye, Sainte-Marie de Guitres, Saint-Émilion, Saint-Romain de Blaye, l'Ile de Médoc, Saint-Vincent du Bourg, La Faise, le Carbon-Blanc, Verteuil, Plaine-Selve, Eysse, Saint-Maurin, Clairac, Gondon, Peyrignac, Saint-Cybar, Saint-Amand de Boisse, Saint-Ausony, La Couronne, Celle-Frouïn, Gros-Bois, Bournet, Blanzay, Saint-Entrope, Saint-Jean-d'Angély, Bassac, Saint-Étienne de Vaux, Tonnay-Charente, Boigne, Fontdouce, La Tenaille, Saint-Liguaire, Masdion, Notre-Dame de Saintes, Sablonceaux, Chastres, Lafrenade, Poitiers (31), Absie, Bellefontaine, Mauléon, Nieul, Mourailles, la Grâce-Dieu, Notre-Dame de Charon, Saint-Léonard de Chaumes, Notre-Dame de l'île de Ré, Luçon (13), Brantôme, Tourtoyras, Ligueux,

vingt-et-une commanderies de Malte, et une multitude de couvents de cordeliers, de carmes et de minimes. A tous ces établissements religieux, de pieux bienfaiteurs avaient attaché depuis sept cents ans une glèbe immense; ce n'est pas exagérer que d'attribuer la propriété de la moitié du sol à l'Église. En ajoutant à cette opulence territoriale le produit des dîmes, du culte et des autres tributs obligés, on voit que la plus grande somme de richesses était dans

Le Bugue, Cancelade, Chastres, La Peyrouse, Boschaud, Terrasson, Font-Gauffier, Saint-Amand, Cadouin.

Diocèse métropolitain d'Embrun.

Boscodun, Sainte-Marie-des-Prés, Sainte-Catherine, Saint-Honorat, Saint-Pons.

Diocèse métropolitain de Narbonne.

Saint-Paul de Narbonne, Saint-Pierre de Caunes, Saint-Polycarpe, Quarante, Fontfroide, Saint-Bernard des Olieux, les Clarisses de Lésignan et d'Asillac, Saint-Chignan, Fontcaude, Saint-Aphrodise, Joncels, Villemagnel, Saint-Cassien, Saint-Esprit, les Clarisses, Psalmodie, Saint-Gilles, Franquevaux, les Clarisses de Nîmes.

Diocèse métropolitain de Toulouse.

Grandselve, Sorèze, Bolbone, le Mas d'Azil, Calers, Belleperche, Foix, Lézat, Saint-Sernin, Eaune, La Capelle, Salanques, La Bastide des Feuillants, Prouille.

Diocèse métropolitain de Vienne.

Bonnevaux, Cruas, Chambon, la Grande-Chartreuse, les Hayes, Léoncelle, Mazan, Montfleur de Propay, Montfleury, Pioncet, Prevessin, Romans, Saon, Saint-André-le-Bas, Saint-André-le-Haut, Saint-Antoine, Saint-Bernard-lès-Valence, Saint-Chef, Sainte-Claire, Sainte-Geoire, Saint-Just, Saint-Paul de Beaurepaire, Saint-Ruf, Saint Sarn, Val-Bressières, Val-Croissant-sous-Die.

On ne cite ici, pour les neuf premiers diocèses métropolitains, que les abbayes qui ont été données par les auteurs de la *Gallia Christiana*; il en existait beaucoup d'autres qu'ils n'ont pas connues.

les mains de la puissance ecclésiastique [1]; forte de l'appui constant du gouvernement, cette puissance avait encore pour se protéger elle même ses tribunaux, l'inquisition et la foudre du Vatican toujours suspendue sur la tête de ses adversaires, toujours prête à les frapper au moindre signe.

Certes, si un tel corps s'était montré animé de la même pensée et qu'il eût obéi à la même impulsion; en se mouvant énergiquement pour sa défense, il aurait écrasé au premier pas les cinq ou six réfugiés de l'université de Paris : mais tous ses membres étaient disloqués ou frappés de paralysie.

La plus grande partie, la presque totalité des prélats nommés par François Ier ou par le pape, en vertu de ce funeste concordat qui fut comme le glas funèbre du catholicisme en France, ne résidaient pas dans leurs diocèses ou s'y occupaient de soins temporels. Pierre-le-Filleul, archevêque d'Aix, était à cette époque gouverneur de l'Ile-de-France; Antoine Duprat, le chancelier de François Ier, possédait

1. En calculant d'après les bases qui nous sont fournies par les livres du *Secret des Finances,* t. I et II, on voit que les revenus ordinaires du clergé méridional s'élevaient à cette époque à une somme d'environ trente millions de francs de notre monnaie.

Sur cette somme, le clergé du diocèse d'Alby avait 432,000 fr.
Celui du diocèse d'Aix, 552,000 fr.
Celui du diocèse d'Arles, 480,000 fr.
Celui du diocèse d'Auch, 1,168,000 fr.
Celui du diocèse de Bourges, 800,000 fr.
Celui du diocèse de Bordeaux, 1,000,000 fr.
Celui du diocèse de Narbonne, 800,000 fr.
Celui du diocèse de Toulouse, 1,160,000 fr.
Celui du diocèse de Vienne, 768,000 fr.

l'archevêché d'Alby. Hippolyte de Médicis, archevêque d'Avignon, remplissait les fonctions de légat auprès de Charles-Quint [1]. L'Espagnol Juan Ferrer se préoccupait beaucoup plus du temporel que du spirituel de l'archevêché d'Arles, qu'il laissa comme un patrimoine à son neveu. Le cardinal Guillaume de Clermont, neveu du cardinal d'Amboise et archevèque d'Auch, habitait Avignon, où il était vice-légat du Saint-Siége. Charles de Grammont, qui, par suite d'un arrangement particulier avec son frère, possédait l'archevêché de Bordeaux, n'avait à donner au gouvernement de son diocèse que le temps que pouvaient lui laisser les fonctions si importantes de lieutenant-général du roi en Guienne. Le cardinal de Tournon, titulaire de l'archevêché de Bourges, ne quittait pas la cour. Antoine de Lévi, archevèque d'Embrun, était un enfant [2]. Le cardinal de Lorraine, qui possédait l'archevêché de Narbonne, habitait Paris; celui d'Orléans, qui avait eu à dix-huit ans l'archevêché de Toulouse, n'était venu qu'une fois en vingt ans dans sa ville épiscopale[3], et *depuis quarante-six ans*, trois étrangers qui n'avaient même pas vu les tours de leur cathédrale s'étaient

1. Il fut remplacé, en 1535, par le cardinal Farnèse, légat de Sicile et d'Avignon.

2. *Junior* ut creditur, ideòque vicario generali in spiritualibus Rosensi antistite usus est. — (*Gallia Christiana*, t. III, p. 1094.)

3. Aussitôt après avoir pris possession de son église, il avait établi sa résidence ailleurs. Ce prélat, non content de son archevêché et de l'abbaye du Bec, obtint encore de François Ier l'administration de l'évêché d'Orléans. — (D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 133.)

succédé sur le siége archiépiscopal de Vienne [1].

A l'exemple de leurs métropolitains, les évêques ne faisaient que de rares apparitions dans leurs diocèses; souvent même, ils n'y mettaient pas les pieds. C'est ainsi que le Milanais César Trivulcio, évêque de Côme, possédait en même temps l'évêché d'Apt; qu'Antonio Lascaris, évêque de Riez et abbé de Souribes, demeurait à Avignon, où il était prévôt de Notre-Dame; que le cardinal Franchiotti Ursini jouissait à Rome des revenus de l'évêché de Fréjus, qu'il laissa en 1533 à son neveu; que Gabriel de Clermont cumulait pendant quarante-cinq ans l'évêché de Gap avec le prieuré de Savignac [2]; enfin, que, vers 1531, Antoine de Narbonne, nommé par le pape à l'évêché de Sisteron, faisait administrer par un vicaire-général, et n'avait jamais vu son diocèse.

Dans le ressort métropolitain d'Alby, pareillement Charles de Pisseleu, frère de la maîtresse du roi,

1. Il ne paraît pas que le cardinal de Saint-Séverin ait jamais résidé dans son diocèse. Alexandre de Saint-Séverin, son neveu, lui succéda sans que l'on sache s'il fut élu par le chapitre ou nommé par le pape, ce qui paraît plus vraisemblable à cause que son oncle était mort à Rome. Il ne prit point en personne possession de son archevêché : Nigri, chanoine de Milan, s'en acquitta pour lui; en sorte que l'oncle et le neveu jouirent de l'archevêché de Vienne comme d'un bénéfice en commende. Enfin, après trois archevêques étrangers, qui pendant quarante-six ans ne prirent aucun soin de leur diocèse, où le relâchement de la discipline et la corruption des mœurs préparaient les voies à l'hérésie, Dieu regarda dans sa miséricorde l'église de Vienne, et lui donna un pasteur aussi attaché à ses devoirs que capable de les remplir, Pierre Palmier, doyen du chapitre de Saint-Maurice, en 1527. (C.-M. Charvet, archidiacre, *Histoire de la sainte église de Vienne*, p. 535 et suiv.)

2. On fut obligé de le remplacer « per incapacitatem, » dit l'*Institution*.— (*Gallia Christiana*; t. I, p. 470.)

dépensait à Paris les revenus du siége de Mende; Georges d'Armagnac, évêque de Rodez de 1529 à 1544, fut à peine vu dans sa ville [1] et moins encore à Vabres, dont il administrait l'évêché; dans l'espace de dix-sept ans six prélats avaient tour à tour accepté, permuté et quitté l'évêché de Cahors [2]; et Jacques de Tournon, neveu du cardinal, ne s'était vu gratifier de l'évêché de Castres que pour l'échanger contre celui de Valence.

Le Modénais Sadoleto, évêque de Carpentras, était toujours en Italie ou dans les cours européennes.

Jérôme Sclédus, nommé en 1535 par Clément VII évêque de Vaison, ne quitta jamais le pape, et laissa son siége au notaire apostolique Cortesio Prati.

1. Vix sit visus in diœcesi.— (*Gallia Christiana ;* t. I, p. 230.)

2. Voici comment s'exprime à ce sujet un acte des archives de Cahors :

L'an 1509 et le pénultième jour de mai, le révérend père en Dieu M. A. de Luzech, évêque et comte de Cahors, rendit l'âme à Dieu en son château d'Albas. Et, après ses obsèques, messieurs du chapitre élurent M. l'abbé de Bonneval évêque de la présente cité. Et, quand cela fut fait, le roi notre souverain prince nomma M. Germain de Gannay, frère du chancelier de France. Ils s'arrangèrent ensuite entre eux ; et ledit évêché demeura audit sieur de Gannay, et audit sieur de Bonneval demeura l'évêché de Périgueux Et, peu de temps après, ledit sieur de Gannay permuta avec l'évêque de Tours, lequel nous donna pour évêque M. Lodovico di Caretti, cardinal de la maison de Final au pays d'Italie. Et ledit sieur Lodovico di Caretti ne resta évêque qu'un mois, et puis fut donné ledit évêché à un frère dudit Caretti ; lequel fut évêque environ deux ans, et donna ensuite l'évêché à un sien neveu, appelé M. Paolo di Caretti, qui est évêque de présent en l'année 1526.

L'an 1509 et lou penultième jour de mai, lou R. P. en Dieus moussur Antoni de Luzech, avesque e conté de Caours, reddet l'esprit à Dieus à sa castel d'Albas; e fou pourta son corps, lou jour de moussur sant Clar, en la présent ciutat, an grossas honors as el fachas taut per los seinhors del país que des messiurs de la vilo..... — (Guill. Cruceus : Rerum Cadurcensium ab episcopis in ecclesiâ gestarum, 1616.)

Ni Mario Maffei, le titulaire; ni Geronimo Ghinucci, l'administrateur du siége de Cavaillon, ne séjournèrent dans le diocèse.

Le cardinal Cibo, neveu de Léon X, évêque de Marseille, vivait à Rome.

Antoine de Lévi, neveu du cardinal de Tournon, évêque de Saint-Paul-trois-Châteaux, habitait la cour.

Agostino Trivulcio possédait, sans quitter Rome, l'évêché de Toulon. En 1528 il nomma son neveu Antonio administrateur du diocèse, et celui-ci délégua ses pouvoirs à son tour à un vicaire-général.

Le seul qui résidât quelquefois dans cette circonscription archiépiscopale était Louis Pélissier, à qui son oncle avait cédé l'évêché d'Orange.

Gaston de Lamarthonie, évêque de Dax, ne résida jamais [1].

Jean de Barton, qui tenait de son oncle le siége de Lectoure, s'en disputait la propriété avec Georges d'Armagnac.

Jean de Mauléon, qui n'avait pu se mettre en possession de l'évêché de Comminges parce que François I[er], en vertu du concordat, avait nommé Louis Douville, l'achetait à ce dernier moyennant une forte pension [2].

Ménalde de Saint-Martory, évêque de Saint-Lizier, résidait tantôt à Foix, tantôt à Lyon.

1. A suâ ecclesiâ diù abfuit quod Aquitaniæ prorex à Francisco I° mandatum accepit Burdigalam undiquè vallandi. (*Gallia Christiana*; t. 1, pag. 1057.)

2. Eadem, p. 1106.

Gabriel de Saluces, évêque d'Aire, qui n'avait pas été consacré, se mariait et gardait son évêché.

Gabriel d'Aspremont, de 1526 à 1534, fut constamment employé par la cour et ne put habiter sa ville épiscopale de Tarbes.

Lescar ne voyait jamais Jacques de Foix son prélat, qui était en même temps chancelier du roi de Navarre et gouverneur du Béarn.

A Oléron, un évêque de la même famille par les scandales de sa vie privée, préparait les voies au luthérien Roussel.

Bayonne et Bazas ne connaissaient que de nom Jean du Bellay et Jean de Plas leurs évêques, toujours employés dans les ambassades.

Antonio della Rovera, prévôt de la cathédrale de Turin, touchait dans cette ville les revenus de l'évêché d'Agen, auquel il avait été nommé sans même avoir l'âge.

Dumoulin, aumônier de François Ier, nommé en vertu du concordat, dépensait à Paris ceux de son évêché de Condom.

Philibert Babou, évêque d'Angoulême, qui avait succédé en 1532 à son frère, restait à la cour, où il était maître des requêtes.

Giuliano Soderino, qui avait reçu l'évêché de Saintes comme héritage de son oncle, le cardinal Volaterran, le faisait administrer par des vicaires-généraux.

Le cardinal de Grammont, à qui François Ier avait

donné celui de Poitiers, n'en prit pas même possession en personne.

Le cardinal Pietro Accolto, nommé au siége de La Rochelle par Léon X, en vertu du concordat, n'était jamais venu dans sa ville; et le cardinal de Luxembourg, qui le remplaça en 1532, n'y parut pas davantage.

L'évêque de Luçon avait pour administrateur l'abbé Boucher.

Celui de Périgueux ne resta dans le diocèse que le temps qu'il fallut pour bâtir son château de Plas, ensuite il permuta.

Nicolo di Gaddi, parent de Catherine de Médicis, touchait à Florence les revenus de l'évêché de Sarlat.

Le fils d'Antoine Duprat, cardinal-archevêque d'Alby, avait l'évêché de Clermont, et ne résidait pas.

Louis de Joyeuse, évêque de Clermont, restait à la cour.

Jean de Langeac, évêque de Limoges, toujours employé à des missions diplomatiques, résidait peu.

Jacques Amelin, lecteur de François I[er] et chanoine de la Sainte-Chapelle, percevait à Paris les revenus de l'évêché de Tulle.

Antoine de Chabanes, évêque du Puy, ne résidait pas.

François de Guiramand, évêque de Digne, successeur de son oncle, cumulait avec la prévôté de Barjols et remplissait mal ces deux offices.

Agostino Grimaldi, fils du prince de Monaco et

évêque de Grasse, habitait Monaco, où il avait transporté les archives du diocèse, qui y sont encore [1].

Balthasard de Tarente, évêque de Vence, était en même temps premier président de la cour des comptes à Aix, qu'il ne quittait pas [2].

Philippe du Terrail, frère du brave Bayard, était simultanément doyen de la cathédrale de Grenoble et évêque de Glandèves.

Le baron d'Oraison cumulait semblablement l'évêché de Sénez avec l'abbaye de Saint-Eusèbe.

Ughello di Anzago, nommé au siége de Nice par François Ier en vertu du concordat, habitait Rome.

Il en était de même dans les vingt-trois évêchés que renfermaient les trois diocèses métropolitains de Narbonne, Toulouse et Vienne [3]. « Il faut noter, répondait à cette époque le seigneur de Fourquevaux à Charles IX, que messieurs les archevêques, évêques et autres prélats des diocèses compris esdites deux sénéchaussées ne demeurent en leurs siéges et diocèses, sinon le moins qu'ils peuvent; ains éloignés et absents d'icelles, s'ils ne se tiennent d'aventure sur leurs autres bénéfices, moins sujets à dépense ou plus accommodés de vivres, ou mieux accompa-

1. Plerisque documentis et chartis episcopatûs Grassensis, quæ ibidem adhuc perseverant. (*Gallia Christ.*, t. III, p. 1174.)

2. Ac simul erat præses in camerâ computorum. (Eadem, tom. III, pag. 1228.)

3. On a pu remarquer qu'il était fort rare de voir les évêques assister en personne à l'assemblée des états de la province, quoiqu'elle fût composée de vingt-deux diocèses. La raison était qu'ils résidaient très-peu, et c'est à cette cause qu'on doit attribuer en partie le progrès des erreurs de Luther. (D. Vaissète, *Hist. gén. de Languedoc*, t. V, p. 132.)

gnés de chasse et de plaisir. Car ce seroit miracle de voir l'un desdits seigneurs qui fût content d'une seule prélature : *et touchant la résidence, à commencer par Narbonne, il y a cinquante-sept ans que son archevêque ne s'y est fait voir.* Il n'y a guère moins d'années que Toulouse n'a vu le sien pour y résider huit jours seulement. Les seigneurs évêques suffragants dudit Toulouse ne s'acquittent guère mieux de résider que leurs métropolitains, et en ce moment l'évêque de Saint-Papoul est à Rome, l'évêque de Lavaur à Paris, celui de Montauban à la cour, l'évêché de Rieux est régi de dix ans en çà par œconome : le seul évêque de Comminges se tient en sa bergerie, l'enseignant d'exemple et de parole. Le nombre des archevêques et évêques de tout le pays de Languedoc est de vingt-deux en tout. Alez, Lodève, Nîmes et Usez sont au pouvoir des calvinistes. Restent dix-huit *dont quatorze ne font résidence, et entre les quatre qui résident* il y en a quelqu'un qui scandalise plus qu'il n'édifie ses diocésains; mais n'étant du département dudit Fourquevaux, il n'en dira pas davantage. Les sieurs abbés, prieurs et curés fuient eux aussi la résidence sous diverses excuses; combien que les meilleurs desdits bénéfices sont *en la cheville de princes et grands seigneurs* laissant la charge aux petits compagnons, dont aucuns n'osent vivre avec leurs troupeaux de crainte desdits calvinistes et rebelles. Autres sont sans temple et monastères, que lesdits rebelles leur occupent ou leur ont brûlés et rasés. En somme ceux desdits prélats,

grands, moyens et petits, qui résident en leurs églises, esdits sept diocèses sont clair-semés. La principale substance et le plus liquide denier de Languedoc, qui est le revenu ecclésiastique, s'en va hors d'icelui en lointaines régions d'où *jamais plus ne revient*, ce qui fait que la plus pécunieuse province de France, du temps jadis, est aujourd'hui à sec[1]. » Il résultait de ce déplorable état de choses qu'en exploitant les siéges épiscopaux de la même manière que des fermes, au profit des titulaires qui en dépensaient fastueusement les revenus soit à Paris, soit en Italie, on indignait l'opinion publique, et par la désaffection et le mépris on la tournait peu à peu contre l'Église.

Bientôt, chaque jour augmentant le scandale, car le clergé et les moines qui se réglaient sur leurs supérieurs franchissaient les bornes de la licence; et ceux d'entre les prélats qui habitaient leurs diocèses, les épouvantaient par le désordre de leurs mœurs, à tel point que les uns entretenaient publiquement des concubines, les autres avouaient leurs maîtresses et les plus hardis se mariaient[2]; tout respect pour l'Église romaine s'éteignit chez la population plus

1. Rapport au roi du seigneur de Fourquevaux, gouverneur de Narbonne; pris sur l'original communiqué à dom Vaissète par l'abbé de Fourquevaux.

2. Jean de Lettes, évêque de Montauban; le cardinal de Châtillon, archevêque de Toulouse; Pélissier, évêque de Montpellier. D'autres étaient ouvertement protestants : tels que Jean de Monluc, évêque de Valence; Saint-Romain, archevêque d'Aix; Jean de Barbançon, évêque de Pamiers; Charles de Marillac, archevêque de Vienne.

éclairée des villes, et dans les châteaux, ennemis secrets, rivaux naturels des abbayes [1].

Quand donc les hommes simples et austères qui vinrent prêcher la réformation parurent en Béarn et en Gascogne sous le patronage de la reine de Navarre, la pureté de leur vie et la moralité de leurs discours et de leurs actes gagnèrent d'abord toutes les sympathies. Comme il n'était personne dans la noblesse et la bourgeoisie qui ne sentît qu'ils avaient raison, et que le jour était venu de nettoyer la maison de Dieu, dont ce clergé matérialiste et perverti avait fait une étable, les prosélytes se levèrent sur tous les points.

Alors recommencèrent les scènes touchantes et les scènes sanglantes qui avaient précédé l'établissement du christianisme : aussi rigoureux, aussi intolérant surtout que le paganisme, le vieux catholicisme romain, successeur indigne des martyrs, renouvela contre ceux qui en revenaient à la simplicité de leurs dogmes toutes les cruautés des Néron et des Domitien. L'archevêque de Vienne, non moins cruel que le grand pontife de Jupiter douze siècles auparavant, eut le triste honneur de donner le signal des supplices. Par ses ordres un prédicateur nommé Renier,

1. Les évêques, tenant à mépris d'enseigner et de prêcher, s'en rapportaient à des religieux qui faisaient de la théologie une technologie et un métier pour avoir du pain. En ces désordres, l'avarice entretint dans le temple la banque, l'ignorance, les superstitions, l'oisiveté, les ordures. (Matthieu, *Hist. des Troubles*.)

Les déréglements et les vices du clergé montèrent au plus haut degré qu'on se puisse imaginer, et devinrent si publics qu'ils le rendirent l'objet de la haine et du mépris des peuples. (Mézerai, *Hist de France*.)

qui répandait les semences évangéliques à Annonay, fut brulé vif en 1529 sur la grande place de Vienne. Trois ans après trente deux hérétiques comparaissaient le jour de Pâques devant l'inquisiteur de Toulouse : Jean Boissoné, savant professeur de l'université, faisait amende honorable à genoux sur un échafaud dressé devant le portail de Saint-Étienne; et les flammes dévoraient à la même place Jean Caturce de Limoux, qui, plus courageux que son maître, aima mieux mourir que fléchir.

Sur ces entrefaites les deux premiers hommes de l'époque vinrent encourager, par leur présence et leur parole, l'humble phalange des réformateurs. Le premier, âgé de vingt-quatre ans à peine, attirait déjà sur lui les regards et les espérances de l'Europe savante. Disciple du célèbre helléniste Melchior Wolmar, il arrivait de l'université de Bourges et avait mûri dans cette école, placée sous l'influence de Marguerite de Navarre et animée de son esprit, tous les principes de la religion nouvelle. Ce jeune homme, dont les opinions étaient accueillies avec respect par les plus sages, s'appelait Jean Calvin. Comme toutes les intelligences vives et clairvoyantes, il avait saisi d'un coup d'œil les vices de la réforme de Luther; et il en proposait une plus prompte, plus logique, plus sévère, qui, tranchant immédiatement dans le vif, devait couper à coups de scalpel les chairs gangrenées de l'Église, et rendre sa pureté primitive à cette noble fille de Dieu.

De tels projets s'éloignaient trop des idées et du

système temporisateur de Roussel, pour que le rapprochement de ces deux hommes eût lieu sans choc. Calvin, qui trouvait déjà que Luther plâtrait le mal au lieu de le détruire, rencontrant Roussel paisiblement installé dans l'abbaye de Clairac, et occupé, tout en sapant les abus à petit bruit, à jouir, sur les bords du Lot, de la grasse aisance et des avantages matériels qu'ils donnaient, détourna les yeux avec mépris. Ennemi de ces tempéraments que les habiles prennent parfois pour mener le peuple, le rigide jeune homme ne put admettre, dans la droiture de son âme, qu'on s'assît à la table qu'il s'agissait de renverser : il traita Roussel d'apostat et de bâtard; anathème qui se réalisa jusqu'à un certain point; car après l'abbaye de Clairac Roussel accepta l'évêché d'Oléron, et acheva de s'y endormir dans la mollesse. Calvin, au contraire, allant planter sa tente à Genève avec Farel et Courault, de cette ville, qui faisait face à tout le Midi, ne cessa d'élever la voix jusqu'à ce que la parole évangélique eût été entendue des Pyrénées aux Cévennes, de La Rochelle à Montauban.

Le second auxiliaire était ce Jules-César Scaliger de Vérone, qui, en 1532, vint s'établir avec sa famille à Agen. Comme il passait pour le premier lettré du siècle, sa réputation ne donna pas un médiocre relief aux idées nouvelles qu'il professait ouvertement; et son crédit ne tarda guère à les protéger dans une circonstance importante. Un inquisiteur, envoyé par le roi à Agen en 1538, avec Geoffroi de

La Chassagne, conseiller au parlement de Bordeaux, cita à son tribunal un grand nombre de personnes soupçonnées d'hérésie, parmi lesquelles se trouvait Scaliger lui-même et Sarrazin, le précepteur de son fils, à qui l'on en voulait principalement. Scaliger en se défendant défendit tous les accusés et les fit absoudre. Le sang ne rougit le sol agenais que l'année suivante, où Pierre Dupont de Tonneins, coupable d'avoir fait un voyage à Genève, fut brûlé sur le bord de la Garonne dans la prairie du Gravier.

Ce supplice, et celui du laboureur de Gap qui périt aussi par le feu un an après à Embrun, loin d'abattre le courage des nouveaux apôtres sembla redoubler leur ardeur. André Mélanchton à Tonneins, Carvin à Villeneuve, Aimon de La Voie à Sainte-Foy prêchaient avec un zèle et un succès plus grands encore, lorsque le parlement de Bordeaux les décréta de prise de corps en 1541. La protection de la reine de Navarre sauva les deux premiers; mais Aimon de La Voie, qui s'était livré lui-même, scella sa confession de son sang, et mourut dans les flammes à Bordeaux avec une fermeté et un calme admirables.

Ce n'était là que le commencement de l'épreuve. Les parlements, ces corps ignorants et sévères, au sein desquels se conservait dans toute sa rudesse la barbarie du moyen âge, avaient soif de pleurs et de sang; devant les rigueurs de celui de Paris, le gentil rimeur de Cahors, le doux poète de la réformation, Clément Marot, venait de fuir, lorsque le parlement de Provence, impatient de montrer son zèle, rendit

l'arrêt de Mérindol. Quelques débris des anciens Vaudois, échappés au fer de la croisade et aux bûchers des moines blancs, vivaient cachés depuis trois siècles dans les pauvres villages de Cabrières et de Mérindol. Ils avaient toujours conservé les préceptes de la noble leçon et des parfaits; aussi, dès que la réformation éleva la voix en Provence, ils tressaillirent comme si les tombeaux de leurs pères se fussent rouverts, et envoyèrent deux de leurs anciens en Allemagne et en Suisse, pour savoir si cette doctrine nouvelle était celle qui avait succombé autrefois sous les coups de Montfort. Leurs délégués, ayant conféré à Bâle avec Œcolampade, à Strasbourg avec Bucer et avec Berthold Haller à Berne, revinrent leur rendre une réponse affirmative, et leur rapportèrent la traduction de la Bible d'Oliveteau, corrigée par Calvin. Or, tandis que ces descendants des victimes du treizième siècle se réjouissaient de la résurrection d'une cause pour laquelle on avait tant souffert, le parlement d'Aix, à la sollicitation du neveu et successeur de Juan Ferrer, archevêque d'Arles, de l'administrateur de l'archevêché d'Aix et d'autres abbés, prieurs et chanoines, ajourna, le 18 novembre 1540, tous les habitants de Mérindol dans la personne de quinze d'entre eux et les condamna par contumace :

A être brûlés vifs avec leurs familles et leurs serviteurs; le lieu de Mérindol devant être rendu inhabitable, les bois coupés et abattus deux cents pas alentour.

Cet arrêt parut si étrange, que le premier président Chassané refusa de le laisser exécuter, et en

référa à François Ier, qui le cassa et blâma même le parlement; mais, le cardinal de Tournon ayant obtenu plus tard un ordre contraire, et les prélats italiens qui occupaient tous les siéges épiscopaux du Comtat et de la Provence ne cessant d'en réclamer à grands cris l'exécution, elle fut confiée en 1545 au successeur de Chassané : ce magistrat, qui s'appelait Menier d'Oppède, faisant enregistrer à la hâte les lettres d'exécution et ordonnant de rassembler à son de trompe l'écume des populations d'Aix et de Marseille, y joignit quelques compagnies des vieilles bandes de Piémont, et se mettant à leur tête avec quatre commissaires du parlement il se dirigea sur Cadenet, où il arriva le 25 avril. Le lendemain, les villages de Cabrièrete, Papin, La Mothe et Saint-Martin furent enveloppés par les vieilles bandes et brûlés. On égorgea tout, hommes et femmes : aucun outrage ne fut épargné à ces dernières; et d'Oppède fit couper les mamelles à celles qui étaient mères, en défendant sous peine de la hart d'avoir pitié des enfants qui pleuraient et criaient auprès de leurs cadavres. Le 27 cette bande mit le feu aux villages de Lormarin, Ville-Laure et Treizemines, qu'on trouva vides, tandis que La Roque avec ses Arlésiens incendiait pareillement, sur l'autre rive de la Durance, Genson et La Roque, dont les habitants s'étaient enfuis. D'Oppède frémissait de rage de voir échapper ses victimes, car à Mérindol il n'avait pu saisir qu'un paysan, qu'on arquebusa, et piller et brûler des maisons; mais il se dédommagea trois jours après à

Cabrières. Soixante malheureux paysans qui défendaient la ville s'étant rendus sous condition que ceux de dedans sortiraient vie et bagues sauves, d'Oppède se rua sur eux avec ses bandits et en massacra la moitié sur place. Puis quand le chef des soldats de Piémont eut mis de côté les plus vigoureux pour les galères, d'Oppède prit les femmes, dont la plupart étaient enceintes, et les ayant enfermées dans une grange il les y brûla vives comme portait l'arrêt. Ses soldats guidés par ses gendres massacraient en même temps, dans la salle du château, la prairie et le temple, environ huit cents personnes de tout sexe et de tout âge. Les mêmes horreurs furent répétées au village de Lacoste; et d'Oppède se retira ensuite tranquillement à Aix, laissant ces cadavres pourrir au milieu des ruines et les habitants de Mérindol, de Lormarin, Ville-Laure, Treizemines, Genson et La Roque errer désespérés et mourir de faim dans les montagnes. Puis, pour que rien ne manquât à cette page lugubre de l'histoire des parlements, les complices de d'Oppède jugèrent solennellement qu'il n'avait frappé que des hérétiques, et par lettres patentes, datées du 23 août de la même année, François Ier déclara qu'*il avait bien fait.*

Depuis ce massacre jusqu'à sa mort, qui arriva le 31 mars 1547, on ne cessa de brûler des hérétiques, soit à Annonay, soit à Issoire, soit à Bourges, soit à Issoudun. Les auto-da-fé ne furent interrompus qu'au commencement de l'année suivante, par l'insurrection des communes.

LES PITAUX ET LES GUITRES.

« En 1541, dit naïvement l'annaliste témoin de ces événements, le roi avait ordonné que tous ses sujets seraient indifféremment soumis à la gabelle; ce dont les pays de Saintonge, de Poitou, du Rochelais, des Iles et aussi de Guienne furent mal contents; et encore plus indignés ceux de la Guienne pour la multitude des officiers créés et commis pour lever le sel, qui, si nombreux étaient, et abusaient de telle sorte qu'en deux ou trois ans lesdits officiers et leurs commis devenaient riches de trois ou quatre mille livres des biens du pauvre peuple, lequel toujours murmurait non-seulement pour la perte de ses biens, mais pour la vexation des personnes, et tellement que chacun maudissait la vie. Or, au commencement de l'an 1548, ces gabelleurs, haïs de tous, étant partis de Cognac et de Châteauneuf s'en allèrent à un petit bourg, nommé Lorignac, pour user de leur état. Mais les laboureurs et paysans, indignés contre eux pour les oppressions qu'ils leur avaient faites, *s'assemblèrent avec les prêtres du lieu, qui soulevèrent en outre les populations voisines;* si bien qu'ils donnèrent la chasse aux gabelleurs jusque dans le château de Cognac. »

Enflés de ce succès, les pitaux réunirent au son de la cloche les habitants des paroisses de Blanzac, Malatrect, Jonzac, Berneil et autres, pour se trouver avec bâtons et saccager tous les gabelleurs du pays:

leur disant qu'à défaut de ce faire ils seraient saccagés eux-mêmes.

A ce mandement accoururent un très-grand nombre de gens armés de bâtons ferrés, arbalètes, épées, arquebuses et poignards. Le roi de Navarre (gouverneur de Guienne), ayant eu vent de cette émotion, envoya au-devant d'eux trois cents hommes d'armes à cheval qui n'y firent rien. Repoussés au contraire vigoureusement par les pitaux, qui étaient déjà quatre ou cinq mille, tous en fureur et comme enragés, ces gendarmes se réfugièrent à Barbezieux, d'où le seigneur entendant sonner le tocsin de tous côtés les fit conduire en toute hâte à Montlieu. Les communes soulevées, apprenant cela, se rendirent tout aussitôt à Barbezieux, et par le conseil de ceux de la ville élurent pour couronnal, ou chef suprême, un gentilhommes des environs. Celui-ci, de l'avis des autres capitaines, envoya des lettres dans toutes les autres paroisses où il n'y avait eu commotion, par lesquelles il mandait aux curés et vicaires d'avoir, au reçu des présentes, à faire amasser diligemment leurs paroissiens au son de la cloche, et à les mettre en armes pour qu'ils fussent prêts à se rendre où il leur serait commandé. Ce qui fut fait; et il se réunit une telle multitude armée de bâtons que les nobles du pays n'osaient rien dire et encore moins faire, de peur d'être saccagés.

Ce fut le 3 août que les communes assemblées commencèrent leur campagne en mettant le feu au château d'Abville, dont le seigneur avait tué quel-

ques paysans. Le dimanche suivant, les pitaux firent leur montre au bourg de Baigne, où il se trouva cinquante mille hommes. Ils brûlèrent la maison du marchand Roulet, qui se séparait de leur compagnie, et prirent le chemin de Saintes, afin d'y exterminer les gabelleurs. En passant à Belure, un pauvre homme vint se plaindre au couronnal d'un prêtre nommé messire Jehan Beraud, lequel lui avait volé une jument valant six écus sous couleur de la lui acheter. La chose s'étant trouvée vraie, ce prêtre fut pris et amené devant le couronnal, qui le fit lier à un arbre au bord du grand chemin, et commanda que chacun en passant lui tirât une flèche jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Ce prêtre, capitaine d'une paroisse, était le même qui avait brûlé la maison du marchand de Baigne contre le vouloir du couronnal.

De là les pitaux vinrent à Pons, où ils saccagèrent un marchand de sel, nommé Rougeart; et ceux de Pons et d'autres lieux s'étant joints à leur troupe, ils allèrent tous ensemble à Saintes avec les habitants de Marennes qu'ils rencontrèrent en chemin. Les bourgeois de Saintes, ne se croyant pas assez forts pour résister à cette multitude, ouvrirent les portes. Eux entrés, on leur montra les maisons des gabelleurs *qu'ils marquèrent, afin qu'on ne touchât point aux autres;* et alors furent saccagés les marchands de sel et les prisons ouvertes. Un seul gabelleur perdit la vie.

Cette expédition achevée, les pitaux se divisèrent. Les uns, qui voulaient d'abord aller à Taillebourg,

finirent par rentrer paisiblement chez eux; et les autres, poursuivis et dispersés par une troupe d'hommes d'armes, regagnèrent aussi leurs paroisses après avoir brûlé le château du seigneur de Gardemoulin. L'insurrection était loin cependant d'être apaisée pour cela; car, peu de jours après, quelques-uns de leurs capitaines ayant été pris et conduits à Angoulême, le tocsin sonna de nouveau, et les pitaux parurent devant la ville en si grand nombre que, pour éviter le saccagement, on leur rendit leurs capitaines. Ils se retirèrent aussitôt sans faire aucun désordre, et se contentèrent d'emmener prisonnier à Barbezieux le seigneur de Maleville et ses deux fils, qui avaient saisi leurs capitaines et auraient passé mal leur temps, si le couronnal ne les eût pris sous sa protection. Les gabelleurs de Châteauneuf payèrent pour tous, on les saccagea l'un après l'autre, et l'un d'eux, qui résistait, fut jeté dans la rivière. Le mouvement s'étendit jusqu'à Ruffec, et gagna toute la Saintonge et tout l'Angoumois, à l'exception de Cognac et de Saint-Jean-d'Angély.

Pendant le temps que les pitaux faisaient leurs assemblées, saccagements et rébellions, tout le pays de Guienne commença à s'émouvoir. Guitres donna le signal. Il y eut là soulèvement général et meurtre du procureur du châtelain de La Roche, qu'on disait être venu pour prendre les noms des chefs des cantons. Cette émotion populaire courut par toute la Gascogne. Libourne, Saint-André-de-Cubzac, Montferrand, Bourg, Cadillac, Caunar et la plus grande

partie des bourgs de l'entre-deux mers se soulevèrent à la fois. Les insurgés connus dès lors sous le nom de guitres élurent, à l'exemple de ceux de Saintonge, un grand couronnal appelé Tallemagne, qui, ayant tenu conseil avec les autres capitaines, résolut de tenter un coup de main sur Blaye. On y fut, mais la place, se trouvant trop forte pour être enlevée d'emblée, Tallemagne revint sur ses pas, brûlant et détruisant jusqu'aux fondements les métairies des gabelleurs.

Tandis que ceci se passait vers Blaye, le grand couronnal de Saintonge écrivit aux principaux de la ville de Bordeaux, et particulièrement aux jurats, qu'ils eussent à se rendre bien équipés et armés à Libourne avec tous les vivres qu'ils pourraient ramasser, sous peine d'être saccagés. Ces lettres reçues et ouvertes, les jurats et le capitaine de la ville, qui n'entendaient parler que de ce grand couronnal de Saintonge, estimant que ce fût quelque puissant et redoutable personnage, et considérant que le peuple le suivait partout, commencèrent à tenir conseil, et délibérèrent si souvent et si bien que le 6 août ils se soulevèrent. Ce jour-là, il fut enjoint aux gabelleurs de vider la ville; et l'on mit en prison le marchand Andraud, qui n'avait pas obéi assez promptement. Le peuple, voyant ces choses et échauffé par l'exemple des pitaux et des guitres, envahit l'hôtel de ville. Au bruit du tocsin que sonna pendant douze heures consécutives la grosse cloche municipale, toute la population, conduite par Lavergne, vint

s'armer de piques, javelines, arquebuses, hallebardes, arbalètes, épées à deux mains; les communes étant arrivées sur ces entrefaites, nul n'osa plus sortir qu'armé et mêlé aux insurgés. Les conseillers du parlement eux-mêmes furent contraints de prendre la pique, le pourpoint et le bonnet à la matelote, et de marcher avec le peuple, qui, ayant mis à sa tête les deux frères de Saulx, força le premier président La Chassagne à le suivre au château Trompette pour sommer le lieutenant du roi, Tristan de Monneins, de rendre cette place. Les bravades de ce gentilhomme, qui ne cessait de faire tirer sur les communes, avaient si fort enflammé les esprits qu'en paraissant sur les degrés de l'hôtel de ville, où il eut l'imprudence de se rendre, il fut massacré avec son cousin. Un serrurier lui porta le premier coup. Son cadavre, nu et saupoudré de sel, resta trois jours abandonné sur le pavé; et telle était l'irritation populaire que les carmes, qui vinrent l'enlever pendant la nuit pour l'ensevelir dans leur église, furent en danger de saccagement. Pas une maison des gabelleurs ne fut épargnée; on en tua quelques-uns, et tous les jours les guitres faisaient montres en armes en criant : Vive Guienne!

Cela dura jusqu'à la mi-septembre. Alors le parlement, qui jusque-là n'avait pas soufflé, voyant que les soldats des communes s'étaient retirés pour aller faire les vendanges et que les ouvriers de la ville retournaient à leurs travaux, se fortifia du concours de ces gens de bien qu'on ne trouve jamais qu'après

le péril, et, ressaisissant son autorité, il fit écarteler Lavergne et clouer au haut de la tour de l'hôtel de ville les têtes des cinq premiers sonneurs de tocsin. Le roi instruit en même temps de tout ce qui s'était passé par les magistrats, dont les lettres portaient expressément que *les assemblées des communes n'avaient été contre sa volonté, mais contre les gabelleurs qui avaient fait et faisaient chaque jour tant de pilleries, forces et violences au pauvre peuple qu'on ne le pouvait plus endurer*, leur manda par M. de Sainte-Foix et à toutes les communes élevées qu'ils cessassent, et que sous peu il mettrait ordre et ferait droit à leurs justes griefs. Les lettres de Henri II ayant été publiées à son de trompe à Bordeaux, Angoulême, Saintes, et dans tous les lieux où avait touché l'insurrection, chacun rentra chez soi confiant dans la parole royale. Or voici comment cette parole fut tenue.

Dès que les pitaux et les guitres eurent posé les armes et qu'il n'y eut plus ni désordre à réprimer ni résistance à craindre, deux armées, commandées, l'une par le comte d'Aumale, depuis duc de Guise, et l'autre par le connétable de Montmorency, entrèrent en Saintonge et en Guienne. Le premier, qui jetait déjà les fondements de sa popularité future, traversa fort doucement la Saintonge et ne rechercha personne pour le passé ; mais le connétable, qu'il était allé rejoindre à Langon, déploya une dureté digne des anciennes invasions. En vain le seigneur de Saulx, capitaine de la métropole de la Guienne,

s'empressa-t-il de lui apporter les clefs en signe de soumission; en vain les jurats le supplièrent-ils avec larmes de laisser ses quatre mille lansquenets allemands hors des murs, l'inflexible Montmorency les repoussa brutalement, et voulut entrer avec ses étrangers par la brèche comme dans une ville prise d'assaut. Depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, les troupes défilèrent au son des clairons et des trompettes; dix-huit canons furent braqués sur les places; un gros détachement de lansquenets occupa chaque porte; et le connétable fit crier de par le roi, dans toutes les rues, que chacun eût à rapporter les armes qu'il possédait à l'hôtel de ville, sous peine de la hart. Cela fait, il traduisit la ville de Bordeaux dans la personne de Guillaume Leblanc, chargé de la représenter, devant une commission extraordinaire composée de dix conseillers du parlement de Provence; et, toutes informations dressées, Étienne de Neuilly, maître des requêtes, la déclara coupable par sentence, datée du mois de novembre 1548, du crime de sédition et de lèse-majesté, la priva comme telle de toutes ses libertés, franchises et priviléges, et la condamna de plus à deux cent mille livres d'amende. Ce n'était pas tout: par le même arrêt, le connétable fit abattre et briser toutes les cloches [1], suspendit le parlement, força

1. Je la trouvai moult triste et dans un silence non accoutumé. Les malades qui ne peuvent dormir ni jour ni nuit n'avaient cause de se plaindre du bruit des cloches; car pour autant qu'aucune d'elles n'avait que trop

les jurats d'aller à la tête de cent vingt notables déterrer avec leurs ongles le corps de Tristan de Monneins dans l'église des carmes, et, tenant chacun à la main un cierge où pendaient les armoiries du mort, de le porter dans la cathédrale de Saint-André en requérant merci à genoux et criant miséricorde. Après cette première expiation, l'Estonnac, capitaine du château Trompette, les deux frères de Saulx et cent cinquante personnes de nom qui avaient crié Vive Guienne! eurent la tête tranchée au cri de Vive France! Maître Jean, baron de Pontoise, grand prévôt du connétable, parcourut ensuite le Bazadais, l'Agenais, le Périgord, le Limousin, le Bordelais et l'Angoumois pour appliquer cette sentence aux plus coupables. A Marmande, il fit pendre les uns à leurs fenêtres, les autres au clocher, huit individus qui avaient sonné le tocsin; et, à Angoulême, on brûla vif par ses ordres Jean Méraud, le vicaire de Crescent, capitaine de sa commune, qui fut conduit au bûcher avec un bonnet vert, un plumet, des chausses bleues et l'épée à deux mains. Le supplice des deux couronnaux termina cette sanglante tragédie. Galafre et Tallemagne, coupables d'avoir vengé leurs pauvres concitoyens sur les voleurs publics de la gabelle, et d'avoir cru aux promesses du roi, périrent sur la roue

sonné, il n'en était demeuré une seule aux clochers. Celles mêmes qui ne servaient qu'à sonner les heures avaient été abattues, les pauvrettes, et cassées. On avait eu recours aux cadrans, et pauvres gens se mêlèrent d'en faire qui n'y entendaient guère. (Élie Vinet, *Manière de faire des Cadrans*, in-4°.)

la tête serrée par une barbare dérision dans une couronne de fer rouge [1].

Tandis que cette insurrection, qui aurait pu devenir si grave, expirait dans les tourments, le bruit du massacre de Mérindol arrivait en Allemagne. Il y retentit si douloureusement parmi les alliés de la France que le conseil sentit le besoin de le désapprouver au nom de Henri II pour jeter un reflet de popularité sur ce jeune monarque. Mais cet acte de réparation prétendue ne fut qu'une nouvelle iniquité. Après avoir, en effet, dans son Édit de Montereau du 17 mars 1549, flétri en les énumérant toutes les cruautés de d'Oppède et des autres exécuteurs, Henri II les fit comparaître devant le parlement de Paris, qui se contenta d'envoyer au gibet le moins coupable, et relaxa dans les termes les plus honorables d'Oppède et ses co-prévenus. Celui-ci ne fut pas plutôt de retour à Aix, que, pour bien prouver qu'il avait toujours droit de mort sur les hérétiques, il vengea l'avocat-général Guérin en faisant brûler un savant de Digne et un avocat de Bagnols. Pendant six ans, ces horribles sacrifices humains, qui égalaient en barbarie tout ce qu'on avait jadis attribué aux druides, s'accomplirent à Agen, à Nîmes, à Toulouse, à Marsac, à Montpellier, à Limoges et à Bordeaux. Dans cette dernière ville surtout, le martyre des calvinistes fut aussi douloureux que leur fermeté était grande. Jean de Cazes de Libourne

1. (Bouchet, *Annales d'Aquitaine*, 4e part., p. 320. — *Histoire des choses mémorables*, p. 5 et 6.)

était venu, le 30 avril 1556, à Bordeaux pour voir le jeune Arnaud Monnier de Saint-Émilion, qui avait été incarcéré pour le fait de la religion. Pris et jeté dans une basse-fosse, il fut interrogé le 2 mai de la manière suivante :

D'Alesme, commissaire du parlement. — Quel âge avez-vous?

Jean de Cazes. — Vingt-sept ans.

D'Alesme. — Depuis combien de temps êtes-vous à Bordeaux?

Jean de Cazes. — Depuis avant hier.

D'Alesme. — Connaissez-vous Monnier, et savez-vous s'il a été à Genève?...

Jean de Cazes. — Je connais Monnier depuis quinze ans. Nous avons été à l'école ensemble, mais j'ignore s'il est passé à Genève.

D'Alesme. — Quelle est votre foi, et que croyez-vous du saint-sacrement de l'autel?

Jean de Cazes. — Il y a quatre ans que je ne me suis confessé et n'ai fait mes Pâques, parce qu'il n'y a point de ministre en ce pays pour administrer la sainte cène établie de Jésus-Christ, et qu'il faut que le ministre ou évêque soit pur de blasphème et de vice.

D'Alesme. — Croyez-vous que le précieux corps de notre Seigneur soit au Saint-Sacrement de l'autel après la prononciation des paroles sacramentelles?

Jean de Cazes. — Non; car s'il y était réellement l'Écriture mentirait en disant que Jésus-Christ est

monté aux cieux, et siége à la droite de son Père.

D'Alesme. — Allez-vous ouïr la messe?

Jean de Cazes. — Il y a quatre ans que je n'ai ouï messe grande ni petite. Je n'ai entendu vêpres ni complies, ni autrement hanté les églises depuis ce temps, excepté quand il y a eu sermon.

D'Alesme. — Priez-vous la vierge Marie et autres saints et saintes du paradis?

Jean de Cazes. — Je crois inutile de prier les saints, car dans la prière que Jésus-Christ nous a lui-même enseignée il n'en est pas question.

D'Alesme. — Que pensez-vous des jeûnes de l'Église?

Jean de Cazes. — Que le meilleur est de s'abstenir de mal faire.

D'Alesme. — Connaissez-vous quelqu'un en cette ville de Bordeaux, à Libourne ou ailleurs, qui adhère à ces opinions?

Jean de Cazes. — Je ne connais personne.

Le lendemain de cet interrogatoire Jean de Cazes comparut dans la chambre de la Tournelle devant le parlement, qui le condamna, sur ses réponses, à être traîné sur la claie par l'exécuteur des hautes-œuvres dans les rues et carrefours de Bordeaux, et devant l'église de Saint-André, et, après y avoir demandé pardon à Dieu, au roi et à justice, à être brûlé vif avec son compagnon. Ils furent donc appliqués à la torture et liés ensuite sur la claie, que le bourreau, suivi de tous les suppôts du palais en robes noires, des portefaix du château du Ha et du château Trom-

pette, et des hallebardiers de la ville, promena par toutes les boues de Bordeaux. En arrivant devant la cathédrale de Saint-André, De Cazes, voyant son compagnon pâlir, lui dit d'une voix ferme : Courage mon frère, courage, ce n'est rien! Et, s'exhortant ainsi l'un l'autre, ils furent ramenés à la porte du parlement, où les attendaient les apprêts du supplice. Là Monnier et De Cazes, étant attachés à la potence, firent leur confession de foi avec une telle intrépidité que, malgré le son des trompettes qui retentissaient bruyamment pour couvrir leurs voix, elles arrivaient au peuple et le frappaient de surprise et d'émotion. Le bourreau lui-même était si troublé, qu'il tomba de la potence, après avoir étranglé Monnier, et ne put achever De Cazes, que le feu enveloppait déjà et qui fut brûlé vif sans que la douleur pût lui arracher d'autres mots que ceux-ci : Mon Dieu! mon Dieu! mon père! A ces cris, la population saisie d'une terreur panique s'enfuit précipitamment et toutes les portes furent fermées [1]. Mais, on avait beau brûler les corps, on ne pouvait atteindre les idées, et, quoique Lyon et Chambéry se donnassent la main pour arrêter et mettre à mort les courageux enfants du Midi qui revenaient de Genève avec le fanatisme de la foi dans le cœur et la doctrine de Calvin sur les lèvres [2], de nobles émules se succédant toujours

1. Histoire des martyrs persécutés et mis à mort pour la vérité de l'Évangile, p. 426 et 428. (Genève 1619.)

2. Martial Alba de Montauban, P. Escriban, Gascon; B. Seguy de La Réole, secrétaire de Théodore de Bèze; P. Navières, Limousin, secrétaire

à cet assaut religieux et prenant avec une ferme constance la place des morts finirent par passer entre les gibets et les chambres ardentes et constituèrent les églises.

FONDATION DES ÉGLISES.

La première établie fut celle de l'Ile d'Arvert sur les côtes de Saintonge, Philibert Hamelin, ouvrier imprimeur, l'institua en 1555 sur le modèle de l'église de Genève qu'il venait de quitter. A la même époque, Simon Brossier et le Basque Rossehut posaient les fondements de celles de Bourges et d'Issoudun; et l'ancien jacobin Henri, à peine de retour de Lausanne, dressait un an après celle de Pau, où l'avaient exilé, à cause de la hardiesse de sa parole, le roi et la reine de Navarre. La Rochelle ne vit naître la sienne, qui devait devenir si célèbre, qu'en 1557, par les soins de Pierre Richer. Cette même année, quatre personnages importants dans l'État, Antoine de Bourbon roi de Navarre, Louis de Condé son frère, François d'Andelot et Gaspard de Coligny amiral de France, ayant embrassé la réformation, accrurent la force du mouvement religieux, qui manifesta ses nouveaux progrès en 1558 et 1559 par l'établissement des églises de Poitiers, Saintes, Saint-Jean d'An-

de Viret de Lausanne, et Charles Faure de l'Angoumois furent brûlés à Lyon le 26 mai 1553. Deux ans après, J. Vernou de Poitiers, A. Laborie de Cajarc, G. Tauran de Cahors, J. Trigalet de Nîmes et B. Bataille, Gascon, souffrirent le même supplice à Chambéry. (Th. de Bèze, *Hist. ecclésiastique*, t. I, p. 89 et 97 — *Actes des martyrs.*)

gély, Marennes, Nérac, Cognac, Toulouse, Rodez, Villefranche, Castellane, Cabrières, Mérindol, Marseille, Fréjus, Sistéron et Saint-Paul-trois-Châteaux. A partir de ce moment, elles se multiplièrent sur tous les points avec une telle rapidité qu'en Provence seulement on en comptait plus de soixante.

Il fallut songer dès lors à les unir par les liens d'une fédération intime et fraternelle, à les discipliner et à publier leur manifeste. Dans ce but, des députés de toutes les églises françaises se réunirent secrètement à Paris le 26 mai 1559; s'étant constitués en synode national sous la présidence de François Morel, ils rédigèrent une *confession de foi* en quarante articles, analogue à la fameuse confession d'Augsbourg, et des statuts disciplinaires dont voici les principaux :

1° Nulle église ne pourra prétendre suprématie ou domination sur l'autre.

2° Un président en chaque colloque ou synode sera élu d'un commun accord pour présider le colloque ou synode et faire ce qui y appartient, et finira ladite charge avec chaque synode et concile.

3° Les ministres amèneront avec eux au synode un ou plusieurs anciens ou diacres de leur église.

4° Dans les synodes assemblés, selon la nécessité des églises il y aura une censure de tous ceux qui y assisteront, amiable et fraternelle, après laquelle sera célébrée la cène.

5° Les ministres et un ancien ou diacre au moins

de chaque église ou province s'assembleront deux fois l'année.

6° Les ministres seront élus au consistoire par les anciens et diacres, et seront présentés au peuple pour lequel ils seront ordonnés ; s'il y a opposition ce sera au consistoire de la juger, et dans le cas où son jugement mécontenterait l'une des parties on soumettra le différend au concile provincial : non pour contraindre le peuple à recevoir le ministre élu, mais pour sa justification.

7° Ceux qu'on élira signeront la *confession de foi arrêtée*, dans les églises où ils seront élus et dans celles où ils seront envoyés. Et sera l'élection confirmée par prières et par imposition de mains, sans aucun mélange superstitieux.

8° Ceux qui sont élus une fois au ministère de la parole, doivent entendre qu'ils sont élus pour être ministres toute leur vie ;

9° Il ne leur sera pas permis d'abandonner l'Église pour laquelle Jésus-Christ est mort.

10° Pour cause de trop grande persécution on pourra faire changement d'une église à une autre pour un temps.

11° Les anciens et diacres sont le *sénat de l'Église*, auquel doivent présider les ministres de la parole.

12° L'office des anciens sera de rassembler le peuple, et rapporter les scandales au consistoire, et autres choses semblables, selon qu'en chaque église il y aura une forme couchée par écrit, et n'est l'office

des anciens comme nous en usons à présent, perpétuel.

13° Quant aux diacres, leur charge sera de visiter les pauvres, les prisonniers et les malades, et d'aller par les maisons pour catéchiser.

14° En temps d'âpre persécution, de guerre, de peste, de famine ou autre affliction cruelle, et lorsqu'on voudra élire les ministres de la parole ou entrer au synode, on pourra dénoncer prières publiques et extraordinaires avec jeûnes, toutefois sans mélange superstitieux.

15° Nulle église ne pourra rien faire de grande conséquence où pourrait être compris l'intérêt et dommage des autres églises sans l'avis du synode provincial, s'il est possible de le réunir. Si l'affaire était urgente, elle prendrait au moins par écrit l'avis des autres églises de la province.

16° Tous ces articles disciplinaires ne sont tellement arrêtés entre nous que, si l'utilité de l'Église le requiert, ils ne puissent être changés; mais ce ne sera jamais sans l'avis et consentement du synode général.

A peine cette ligue, faible encore, fut-elle nouée, qu'une nouvelle et ardente persécution éclata contre les églises. Celles de Saintonge en essuyèrent le premier choc. Burie, lieutenant du roi de Navarre, gouverneur de Guienne, profita de l'absence de ce dernier pour essayer de détruire l'œuvre des prêcheurs à Saintes, à Marennes, à Saint-Jean-d'Angély et dans l'île d'Arvert; mais les menaces et les sup-

plices, contrairement à ce qu'il espérait, n'aboutirent qu'à exciter le zèle des propagateurs. A Pons et à Soubise le vieil Otrand passait, sans succomber à la tâche, toutes nuits à prêcher; Guiotin affrontait le fer et le feu pour fonder l'église d'Oléron; Richer, à travers les mêmes périls, dressait celle de l'île de Ré; et dans le même temps où les flammes consumaient à Agen un pauvre serrurier de Penne et à Bordeaux Feugère, le riche bourgeois, un vaillant ministre, nommé Léopard, parcourait jour et nuit les champs et les bois d'Arvert à Saujon, fortifiant les esprits et semant partout la parole.

Ces maux n'étaient que le prélude des rigueurs que le roi Henri II ou plutôt ceux qui le menaient se préparaient à déployer contre les huguenots. Au commencement de juin 1559, après avoir tenu un lit de justice au parlement et fait jeter à la Bastille l'infortuné Dubourg; ce jeune prince signa à Écouen des lettres-patentes qui furent envoyées à tous les parlements, et qui contenaient l'*ordre de détruire tous les luthériens; car il était résolu à les exterminer jusqu'au dernier : et qu'ils ne fussent lâches à la besogne, vu qu'il aurait toujours gendarmerie prête pour leur tenir la main.*

A cette déclaration sanguinaire sembla répondre, vingt jours plus tard, le coup de lance de Montgommery, qui lui brisa le crâne. Henri II mort, le connétable de Montmorency releva son cadavre et alla l'ensevelir : or, tandis qu'il accomplissait ce dernier devoir, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine,

son frère, qui avaient ramassé la couronne, conduisirent au Louvre l'enfant qui devait la porter et qu'on appelait François II ; et là chacun choisissant ce qu'il aimait le mieux, François prit Marie Stuart, Catherine de Médicis les clefs des cassettes royales et les bagues précieuses que Diane, la maîtresse de son mari, avait encore aux doigts, le duc de Guise l'épée et le cardinal la bourse du royaume.

Par cet événement deux femmes se trouvaient en présence, qui personnifiaient admirablement les deux religions rivales. Catherine de Médicis, pâlie par l'âge, les penchants vicieux et les colères étouffées, ressemblait, avec sa physionomie italienne et son voile noir, à cette vieille religion romaine d'alors, pleine de vices, d'astuce et de superstition. Jeune, belle et chaste, Jeanne d'Albret, par la pureté de sa foi, la sévérité de sa vie, l'éclat de ses qualités morales, la culture de son esprit et l'énergie de sa volonté, représentait sous son aspect le plus séduisant la réformation de Genève. L'une, comme la papauté, était une reine grande et riche ; l'autre, comme la religion nouvelle, avait peu de puissance et peu d'argent. Catherine de Médicis s'appuyait sur la monarchie française et le catholicisme; Jeanne d'Albret n'avait derrière elle que le royaume mutilé de Navarre et une idée proscrite. Et, néanmoins dans la lutte qui allait s'engager entre ces deux femmes, ces deux religions et ces deux royautés, la femme la plus faible devait battre la plus forte, la religion la plus vieille céder à la plus jeune, et la maison de Valois, qui avait trois

princes, être remplacée par la maison de Bourbon, qui n'avait qu'un petit paysan béarnais.

Malheureusement cette lutte, en opposant les Châtillons aux Guises, Condé à Montmorency, et en plaçant le débat entre la famille de Lorraine et celle de Vendôme, compliquait la question religieuse d'un misérable intérêt de personnes qui allait la fausser et la détourner trop souvent de son but. L'adoption fatale des idées de la réformation par les grands seigneurs et les princes du sang introduisit dans l'Église nouvelle, à côté de l'élément évangélique si dévoué et si pur, l'élément politique si égoïste et si intéressé[1]. Bien que ces deux éléments paraissent à première vue s'amalgamer assez étroitement et se confondre; cependant, comme ils conservèrent leur nature et l'action qui leur était propre, nous aurons soin de les séparer autant qu'il nous sera possible, et, en suivant leur trace dans le mouvement des faits, de les maintenir chacun dans sa ligne.

Jamais, du reste, l'opposition des deux intérêts créés par ces deux éléments contraires, car l'un était purement aristocratique tandis que l'autre émanait de la plus franche démocratie, ne se dessina plus vigoureusement qu'en 1560 et 1561. Pendant

1. Quelques écrivains protestants ont pensé le contraire : « Quoique la réformation ait commencé en France sans l'autorité des souverains, cependant elle ne s'est point établie sans l'autorité des grands; et si les rois de Navarre, les princes du sang et les grands du royaume, ne s'en fussent mêlés, la véritable religion aurait entièrement succombé comme elle a fait aujourd'hui. » (Lettres du ministre Jurieu contre l'Histoire des variations, p. 505.)

que le roi de Navarre organisait avec son frère Condé et ceux de Châtillon la conspiration de palais dite d'Amboise, les ouvriers populaires de la réformation allaient continuant l'œuvre et jetant de toutes parts les fondements des églises. Jean de Voyon établissait celle d'Angoulême; Jean Voisin de Poitiers, aidé du Génevois Fontaine, celle d'Agen, au mois de mai 1560, et Taulade celle de Cahors. Il y avait déjà près d'une année que l'église de Montauban, qui devait devenir si haute, avait été humblement commencée par Bernard Colon à son retour de Paris. Toutefois le jeune missionnaire ne put réunir d'abord que quatre prosélytes, Pierre Du Perrier, Jean Constans, Cabas et Montanier. Loin de s'effrayer de leur petit nombre, ces dignes descendants des hommes qui avaient fondé la commune sur les ruines de l'abbaye se réunirent, pendant six mois, tous les dimanches dans une maison du faubourg du Moustier pour lire la Bible et chanter les psaumes. Successivement quatorze personnes vinrent se joindre à eux, et, lorsqu'ils se virent dix-neuf, de même que leurs pères qui étaient allés, quatre cent seize ans auparavant, chercher la liberté municipale à Toulouse, ils allèrent y chercher la liberté religieuse et en ramenèrent deux ministres, Lemasson et Vignals. Ceux-ci instituèrent l'église le 22 juin 1560, et le 13 août ils dressèrent celle de Montcuq dans le Haut-Quercy.

Dans le mois suivant s'élevèrent sur les âpres montagnes du Rouergue les églises de Milhau, de

Marvejols, de Séverac, de Castelnau de Lévizon, de Roquecourbe et de Revel, grâce au zèle des barons de Barthelaine, d'Arpajon, de Castelnau, et aux labeurs de Blaise Malet, Luman et Vaisse, ministres nommés par Genève. Déjà, depuis le 8 février, Mauget de Nîmes avait organisé l'église de Montpellier. La persécution qu'elle essuya d'abord en ayant éloigné le ministre Jean de La Chasse, celui-ci, qui ne cédait qu'aux instances du consistoire, se retira dans les Cévennes; là, secondé par Robert Maillard, Pasquier, Boust, Tartas, Olivier Tardieu et un pauvre libraire de Genève, il constitua les églises d'Anduze, de Sauve, de Saint-Jean du Gard, de Saint-Privat, de Gabriac, de Saint-Germain de Cambert, et gagna tout le pays aux idées nouvelles. En même temps trois courageux apôtres [1] parvenaient, à force de ténacité, à fonder l'église de Valence. Saint-Paul le Génevois ordonnait celle de Montélimart, et celle de Romans se formait, pour ainsi dire toute seule, sous la protection des barons de Changy.

Le parti politique de la réformation avait été moins heureux. Le prince de Condé, qui songeait beaucoup plus à repousser au second rang les princes lorrains qu'à changer la forme religieuse, était, comme nous l'avons dit, entré dans le complot d'Amboise. Ce projet, éclos dans la tête ardente de Geoffroi du Barry de La Renaudie, énergique et brave gentilhomme du Périgord, ne tendait à rien moins qu'à

1. Pierre Brulé, ancien avocat de Metz; Gilles Solas de Montpellier, et Lancelot de L'Angevin, ministre de Genève.

donner le pouvoir à la réformation en mettant à la fois la main sur le jeune roi et sa mère, et en livrant les Guises au jugement des états comme convaincus du crime de lèse-majesté et de tyrannie. Le complot approuvé par le prince de Condé et adopté dans la réunion secrète de la noblesse à Nantes, on arrêta que cinq cents gentilshommes pris dans toutes les provinces accompagneraient La Renaudie, déclaré chef de l'entreprise, et lui obéiraient aveuglément jusqu'à ce qu'il eût établi un gouvernement légitime et fait *punir les tyrans par justice pour l'exemple de la postérité et le bien de la France* [1].

On ne saurait dire si la France aurait gagné à la réussite de l'entreprise. Il est certain qu'en fait de gouvernement elle ne pouvait perdre au change, et, dans tous les cas, nos pères n'auraient vu ni la Saint-Barthélemy ni la révocation de l'édit de Nantes. Peut-être même l'audacieux coup de main de La Renaudie aurait noyé dans le sang de deux ambitieux le germe de ces funestes guerres civiles [2]. Mais la trahison de l'avocat des Avenelles, qui vendit le secret des conjurés, et le zèle d'un des cousins du chef, qui l'assas-

1. Th. de Bèze, *Hist. ecclésiastique*, t. I, p. 254. — Le baron de Castelnau commandait les nobles de Gascogne; le capitaine Mazères, ceux de Béarn; Mesmy, ceux du Périgord et du Limousin, de la Saintonge et du Poitou; et le capitaine Château-Neuf, ceux de Languedoc et de Provence.

2. Cette partie estoit faite uniquement contre ceux de la maison de Guise, qui vouloient établir l'inquisition en France, et qui gouvernoient le royaume de la manière du monde la plus tyrannique. (*Histoire du papisme*, p. 360.)

sina dans la forêt de Château-Renaud, firent échouer la conjuration. La Renaudie fut attaché au gibet sur le pont d'Amboise avec cet écriteau : *chef des rebelles*. A mesure que ses amis arrivaient par petites troupes pour ne pas donner de soupçons, ils étaient *pendus à la chaude* tout bottés et éperonnés aux créneaux ou aux fenêtres du château [1]; et pendant un mois les gibets chargés de cadavres, les échafauds ruisselant de sang et la Loire couverte de débris humains et de têtes apprirent à la France épouvantée que ceux de Guise et Médicis étaient impitoyables [2]. Quant aux frères des victimes, cette barbare répression ne fit que redoubler leurs haines sans rien diminuer de leur audace; et, au plus fort de la tuerie, on vit le vieux Jean d'Aubigné dire à son fils, devant huit mille personnes, en lui montrant les têtes ensanglantées de ses amis : « Ah! les bourreaux! ils ont décapité la France! Mon enfant, ta vie et la mienne doivent venger ces chefs pleins d'honneur. Je te donne ma malédiction si tu oublies cette cruauté catholique [3]! »

Les exécutions d'Amboise furent le signal d'une persécution nouvelle qui éclata d'abord à Agen. En vertu de l'édit de Romorantin, par lequel la con-

1. Brantôme. — Gautier de Sibert.

2. Les Guises se firent plus d'ennemis qu'ils n'en purent défaire; et si on fait réflexion sur la suite de la conjuration, on en tirera l'origine des guerres de religion, de la mort du roi, de l'extinction de la maison de Valois, et même du massacre de son frère et de ses neveux. (L'abbé Le Laboureur, Mémoires de Castelnau, t. I.)

3. Mémoires secrets d'Agrippa d'Aubigné, mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon, t. I, p. 7.

naissance de tous les faits d'hérésie était attribuée aux évêques, le 23 mai le lieutenant principal fit jeter dans les prisons épiscopales trois huguenots[1] de cette ville et le ministre La Fontaine. Celui-ci, comme le plus coupable, fut chargé de fers si lourds qu'il ne pouvait faire un mouvement, et laissé deux jours sans manger dans le cachot le plus obscur et le plus humide. Quand il y eut passé quarante huit heures, on l'en tira pour le traîner à l'hôtel de ville, où les magistrats voulaient l'interroger. C'était dans l'après-midi; et, comme il faisait très-chaud, ces messieurs se rafraîchissaient autour d'une table couverte de fruits et de flacons de vin blanc de Clairac. Il y avait là, avec les présidiaux et les consuls, un homme de petite taille, assis entre le premier consul Nort et le chanoine Lalande, dont la robe de damas rouge dérobait mal la rondache et l'épée. Cet homme, armé d'une vieille cuirasse à laquelle était attaché un long poignard, portait d'un air de matamore un feutre noir qui cachait presque complétement ses cheveux gris coupés ras et son front couvert de cicatrices. Une large balafre à la joue, jointe à la marque d'une blessure ancienne

1. Théodore de Bèze, t. I, p. 269. — L'abbé Soulier, p. 19; d'Aubigné (*Hist. universelle*), La Place (*Commentaires sur l'état de la religion*) assurent que cet injurieux sobriquet vint de ce que les réformés se réunissaient la nuit à Tours à la porte du roi *Huguet*, sorte de fantôme populaire qu'on disait errer dans les ténèbres. En revanche les huguenots appelaient les catholiques *Papaux*.

O Lusignen forte meson...
Les *Huguenaux* t'avian grippi
Et les *Papiaux* t'aviont reprise...

sur le nez, le rendait hideux, et la fixité froide de son regard ajoutait encore à l'horreur qu'inspirait sa vue. Cet homme était Blaise de Monluc, renommé entre les plus braves du temps des guerres d'Italie, et qui, pour devenir lieutenant du roi en Guienne, n'avait pas hésité à changer sa noble épée de capitaine contre un coutelas de bourreau.

En apercevant le ministre,' il commença par l'apostropher de grossières railleries et à lui demander quelle était la plus belle fille de son assemblée; tout cela au milieu des rires, du choc des verres et des propos de l'ivresse. Le pauvre homme gardait le silence, quand le lieutenant principal s'avisa de lui offrir à boire.

S'il vous plaît me donner un peu d'eau pour l'amour de Dieu, répondit La Fontaine, vous me ferez une grande grâce, car j'ai resté deux fois vingt-quatre heures sans boire ni manger.

On lui donna un morceau de pain, quelques cerises des restes du repas, et un verre de vin. Ce vieillard, s'approchant alors aussi près que put le lui permettre la pesanteur de ses fers, les remercia et leur dit :

Je m'émerveille, messieurs, que vous, qui voulez être vus et estimés les colonnes de votre religion, soyez néanmoins si ingrats à reconnaître les grâces et bienfaits que journellement recevez de Dieu, qu'on ne voit en votre endroit aucune apparence chrétienne. Je laisse la charité tant refroidie, que, voyant tous les jours les enfants de Jésus-Christ si

indigents, à grand'peine leur daignez-vous donner les miettes qui tombent sous vos tables pour apaiser leur faim; et cependant toute votre étude s'applique à tourmenter Jésus-Christ dans ses membres et persécuter sa sainte doctrine, pensant par ce moyen acquérir envers le simple populaire le renom de gens de bien et protecteurs de la loi de leurs pères. Or, bien que je porte un grand deuil en mon cœur, de voir le service de mon Dieu être du tout diverti de sa pureté par les trahisons humaines, toutefois je me console en la parole de notre seigneur Jésus-Christ, qui dit que son Église doit souffrir toujours persécution; mais j'ai remarqué en vous une chose qui m'en rend plus assuré, voyant à quelles gens j'ai affaire : c'est que vous, qui persécutez la vérité de Dieu en moi qui suis son serviteur et ministre, en votre manger et boire, n'avez fait nul acte de chrétien, l'ayant commencé, continué et fini par blasphèmes, sornettes, paroles impures, sans reconnaître les biens et dons que ce bon Dieu vous a départis, parquoi je vous annonce l'ire de Dieu, et vous adjure en son nom de faire honneur à sa parole.

Cela dit, il se mit à prier pour le roi, pour le salut des gouverneurs et magistrats, pour les assistants, et puis il prit sa modeste réfection.

Ce reproche émut si fort les assistants, et il y avait encore tant de foi dans ces âmes fanatiques et égarées, que tous se découvrirent jusqu'à la fin de la prière. Quand le ministre eut mangé, bu un peu de vin, et rendu grâces à Dieu, Monluc lui demanda

qui l'avait induit à troubler l'ordre et le repos du pays du roi ?

Le vouloir et la juste vocation de Dieu qui est le Roi des rois et Seigneur des seigneurs, répondit La Fontaine.

Alors Monluc lui déclara que s'il ne livrait pas les noms de ceux qui avaient fréquenté ses prêches, il allait le faire appliquer à la question extraordinaire, et l'arroser d'huile bouillante. Ces menaces ébranlant le moral du vieillard, affaibli déjà par cette longue diète et ces deux jours de tortures, il faiblit et racheta sa vie en donnant la liste de ses auditeurs[1].

Les commissaires du parlement de Toulouse n'eurent pas autant de succès dans cette ville, et ils échouèrent complétement à Montauban. Depuis que l'évêque Jean de Lettes l'avait embrassée, la réformation s'était propagée avec une rapidité étonnante dans cette capitale du Quercy. L'accession des deux frères Calvet, dont l'un était conseiller au sénéchal, et l'autre curé de Montalsat, fortifia tellement le parti huguenot que, lorsque les émissaires du parlement arrivèrent à Montauban pour informer à la requête de l'évêque, on leur ferma les portes. A Montpellier pareillement, les idées nouvelles, encouragées sous main par l'évêque Pelletier, grandirent malgré les menaces de Villars et les coups de hallebardes des compagnies de Saint-André; et l'on eut beau pendre le Périgourdin Hélie du Bosquet, ministre

1. Th. de Bèze (*Hist. ecclésiastique*, t. I, p. 321).

d'Aigues-Mortes, devant la porte de son temple, les assemblées n'en continuèrent pas moins la nuit et dans les gorges des Cévennes. En Rouergue, l'opinion publique était si favorable aux novateurs que les ministres Vaisse et Malet échappèrent aux commissions sanguinaires instituées par le cardinal d'Armagnac. Ceux d'Annonay eurent le même bonheur au mois d'août, et cette réaction guisarde ne fut vraiment funeste qu'au Dauphiné et à la Provence.

Grâce à la tolérance suspecte, sans doute, de Monluc évêque de Valence, la réformation était parvenue à dominer en très-peu de temps dans cette cité épiscopale, à Montélimart et à Romans. Les populations rurales aigries depuis trop long-temps par les désordres du clergé l'adoptaient de toutes parts avec enthousiasme; et elle venait de conquérir un chef puissant par son nom et par son génie, Charles du Puyseigneur de Monbrun, lorsque le duc de Guise, gouverneur de la province, envoya l'ordre à Maugiron, sa créature, d'employer contre les huguenots les dernières mesures de rigueur. Celui ci se rendant aussitôt à Lyon y leva une bande de coupe-jarrets qu'il joignit aux mauvais garçons du Dauphiné, et, se mettant à la tête de ce ramassis d'hommes perdus, parut tout à coup à Valence. Les huguenots étaient en mesure; mais ils se laissèrent jouer par Maugiron, qui, après leur avoir donné les plus belles paroles, se rit de leur crédulité et fit piller et saccager les maisons de tous ceux de la religion à Valence et à Montélimart. Puis, quand Maugiron les eut dé-

pouillés, le parlement de Grenoble, arrivant sur ses pas, fit trancher la tête à deux ministres, et pendre les trois plus riches bourgeois. Soixante autres, à qui leur argent seul sauva la vie, furent condamnés au fouet, au bannissement et à l'amende. De Valence, le parlement se transporta à Romans et n'en sortit qu'après avoir vu exécuter deux ministres qu'on bâillonna pour qu'ils ne pussent parler au peuple.

Tout fier de ce déploiement de justice, le premier président Truchon résolut de s'emparer de Monbrun; il donna commission au prévôt des maréchaux de l'amener à Grenoble, mort ou vif. Mais il était plus facile de signer cet ordre que de l'exécuter; et loin de prendre Monbrun, le prévôt fut pris et retenu dans le château du baron. Celui-ci, déclarant en même temps la guerre au pape, se jeta avec trois cents hommes sur le Comtat-Venaissin, et se saisit de la petite ville de Malossène. A cette nouvelle, tout fut en rumeur à Avignon. Le vice-légat s'empressa de se mettre en campagne avec quelques estafiers; mais, ne pouvant tenir tête à Monbrun, il appela à son secours La Mothe-Gondrin, lieutenant du roi au gouvernement de Dauphiné, et lui fit offrir douze cents écus pour prix de ses services. Cette proposition acceptée sur-le-champ, Gondrin, vieux partisan et assez bon soldat, court assaillir Monbrun; mais, se voyant repoussé d'une part, et mal payé du légat de l'autre, il traite avec le capitaine huguenot et se retire. Il fallut que le duc de Guise, sur les réclamations incessantes du pape, lui envoyât l'ordre d'as-

sembler toutes les forces du Dauphiné et d'écraser Monbrun à tout prix. Encore n'y réussit-on, malgré l'énorme disproportion de forces, qu'à l'aide de la ruse et de la trahison. Le brave Monbrun, après avoir fait reculer son ennemi dans toutes les rencontres, sortit avec un bonheur extraordinaire du royaume et parvint à gagner Genève avec sa femme sous des habits de paysans.

Il y trouva le chef des religionnaires de Provence, l'intrépide Mouvans, dit l'Iconoclaste; car il avait à lui seul brisé plus d'images que les saccageurs de Valence, de Montauban et de Montpellier. Il venait de quitter la Provence sans avoir tiré d'autre vengeance de la mort de son frère assassiné par la populace de Draguignan. Et, en se réfugiant chez l'étranger, il laissait le cadavre de ce frère chéri entre les mains du parlement d'Aix, qui le fit saler et déposer dans ses prisons, et il entendait derrière lui les cris de ses malheureux coreligionnaires égorgés à Castellane, brûlés à Fréjus, lapidés à Auriol.

Pendant que ces choses se passaient en Provence et en Dauphiné, les Guises avaient préparé dans l'ombre de terribles représailles au complot d'Amboise. Il s'agissait d'anéantir la maison de Bourbon, en décapitant le prince de Condé et faisant assassiner le roi de Navarre; de briser, d'accord avec l'Espagne, la couronne de Jeanne d'Albret, et d'exterminer, d'accord avec Rome, tous les religionnaires de France. Déjà Louis de Condé, attiré par ruse à Orléans, était condamné à mort; Antoine de Bourbon,

son frère, devait périr sous les coups d'un meurtrier le lendemain de son exécution ; les Espagnols s'apprêtaient à franchir les Pyrénées, et le maréchal de Termes descendait, à la tête d'une armée, vers la Guienne, lorsque le plus simple des événements, un abcès à l'oreille dont mourut presque subitement François II, renversa tout cet édifice.

A peine ce roi de dix-sept ans, qui par un hasard singulier mourut le dix-septième mois de son règne et le dix-septième jour de sa maladie, fut-il remplacé par un autre enfant de douze ans, qu'on appela Charles IX, que cette balance politique, dans laquelle ils étaient si légers auparavant, pencha tout à coup du côté des réformés. S'effaçant avec une très-grande habileté pour laisser passer le premier flot de l'indignation calviniste et donner le temps à ce frêle et nouveau pouvoir de s'affermir, les Guises cédèrent en apparence la place à leurs ennemis. Les procédures commencées furent abolies, les prisons ouvertes, le prince de Condé, dont la vie ne tenait plus qu'à la signature du comte de Sancerre, fut très-honorablement élargi ; L'Hospital, le *luthérien masqué*, fit entendre les plus belles paroles aux états réunis à Orléans, et la rusée Médicis, en gardant toute l'autorité royale, permit d'appeler lieutenant-général du royaume Antoine de Bourbon, ce prince, si facile, si indolent, si voluptueux qu'une intrigue d'amour lui faisait abandonner les plus grandes affaires[1].

1. L'Estoile, Mémoires, t. I.

Outre ces mesures générales de prudence : comme la reine n'ignorait pas que le meilleur moyen d'empêcher les hommes d'agir, c'est de les laisser parler; elle convoqua de nouveau l'assemblée des états à Pontoise, et feignit d'accorder, à titre de satisfaction et de faveur aux huguenots, le colloque de Poissy. Ce qu'elle avait prévu arriva de point en point : toute l'ardeur des députés des états s'évanouit en paroles, et, au lieu de profiter, pour obtenir des garanties solides des embarras d'une régence chancelante, les chefs de la réformation s'amusèrent à écouter les harangues de leurs ministres, qui, Théodore de Bèze en tête, étaient accourus avec candeur et enthousiasme à ce tournoi théologique.

Le massacre de Vassy les tira seul de ce sommeil; mais quand ils ouvrirent les yeux, l'état des choses n'était plus le même : un formidable triumvirat, composé du vieux connétable de Montmorency, du maréchal Saint-André Fronsac et du duc de Guise, s'élevait devant eux, suivi par tous les catholiques du royaume, et appuyé par Rome et par l'Espagne. Bientôt, au moment où l'on s'y attendait le moins, le faible roi de Navarre, gagné par les intrigues des Espagnols, qui lui offraient comme appât la Sardaigne, et s'abandonnant en aveugle à sa passion pour la Du Rouet, une des filles d'honneur de Médicis, abjura le protestantisme, renia le parti qui le reconnaissait pour chef, et s'unit aux triumvirs [1]. Sa défection donna le signal de la guerre civile.

1. Il avait sollicité au mois de janvier l'édit de Saint-Germain, qui favo-

GUERRE CIVILE.

Le prince de Condé, son frère, la commença dans le nord, le 9 avril 1562, par la déclaration d'Orléans, qui ne fut pas plutôt connue dans les contrées méridionales, qu'on y prit les armes de tous côtés.

L'orage du reste grondait depuis long-temps. Des scènes affreuses s'étaient passées l'année précédente dans le Quercy. La populace de Cahors, soulevée par un Italien, avait assailli à l'improviste la maison de d'Oriolle, où se faisait le prêche, et massacré une cinquantaine de personnes le 16 novembre. Six jours après, comme par représailles de cette boucherie, un tyranneau féodal, pris dans le château de Fumel par ses paysans, avait été jugé et tué de la main de deux hommes dont les légitimes griefs atténuaient beaucoup le crime[1]. Dans le même temps on avait vu six moines arriver armés à Grenade, et tuer en pleine rue une femme qui défendait son mari; tandis que cinquante prêtres allaient fondre l'épée à la main sur les protestants de Beaumont de Lomagne, et que les bourgeois de Moissac, embrassant la cause de l'abbaye, chassaient sans pitié leurs concitoyens hérétiques.

risait les protestants ; au mois de mars suivant il les abandonna et s'associa avec les Guises, leurs ennemis mortels. (Mémoires de Tavannes.)

1. Le baron avait fait mettre aux galères le père du premier, et celui du second avait été forcé de traverser cinq fois le Lot, lié à la queue de son cheval.

Le bruit de tous ces désordres étant venu jusques à la cour, les députés qui s'y trouvaient alors s'en plaignirent avec tant de véhémence qu'on ne put s'empêcher d'envoyer deux conseillers pour faire justice. Comme ces commissaires, qui, par un merveilleux hasard en ce siècle, étaient hommes de bien, s'acheminaient vers le Quercy, Monluc se mettait en campagne avec douze arquebusiers et deux bourreaux qu'il nommait ses laquais. Saint-Médard d'Armagnac reçut sa première visite. Il débuta par y faire pendre deux habitants sans autre forme de procès, trancha la tête avec son bourreau à un troisième d'un coup de marassal[1], vit un diacre protestant expirer sous les verges, et, en passant à Villeneuve d'Agen, livra à ses terribles laquais un malheureux soldat qui avait médit de son frère. Il se rendit ensuite à Fumel, qu'il saccagea et démantela entièrement après avoir fait pendre quarante paysans sous les fenêtres de la dame de Fumel et condamné les habitants à trois cent mille francs d'amende, et de là il courut à toute bride à Cahors, où il faillit tuer les commissaires de la cour qui informaient avec équité. L'intervention de quelques gens sages et la fuite les dérobèrent avec beaucoup de peine à sa fureur.

1. J'avois les deux bourreaux derrière moi, bien équipez de leurs armes, et surtout d'un marassal bien tranchant; de rage, je sautai au col de ce Verdier, et lui dis : « O méchant paillard, as-tu bien osé souiller ta meschante langue contre la majesté de ton roi?.... » Je le poussai rudement en terre, et dis au bourreau : «Frappe, vilain ;» ma parole et son coup furent aussitôt l'un que l'autre, et encore emporta plus d'un demi-pied de la pierre de la croix. (Commentaires de Monluc.)

Il était facile de prévoir les conséquences de ce système sanguinaire. Jusqu'à ce jour les protestants s'étaient contentés de briser les images et de s'emparer des églises dans les lieux où ils étaient les plus forts[1]; à ces actes de violence, que l'on comprend sans les excuser de la part d'hommes voués d'avance au feu et à la corde, succéda la résistance armée. Veuve du faible Antoine de Bourbon, mort doublement renégat sous les murs de Rouen[2], Jeanne d'Al-

1. Les croix et les images furent brûlées à Nérac, à Réalmont, à Sainte-Foy et à Milhau, en 1561; à Grenoble, Nîmes, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Mont-de-Marsan, en 1562; à La Rochelle et dans toute la Saintonge, en 1567; à Lavaur, en 1560; à Castres, en 1561; à Mazamet, Lacaune, Puylaurens, Lombers, Revel, Saint-Paul, Cadajoux, Damiate, Cordes, en 1563; à Agen, à Marmande, à Lectoure, en 1561; à Montauban, Négrepelisse, et dans tous les bourgs circonvoisins, en 1562; à Bourges, Villefranche d'Aveyron, Pamiers et Foix, la même année; à Montpellier au commencement de 1552: à Annonay, Béziers, Valence, Beaucaire, Mende, Gap, Sisteron, en 1562; à Angoulême, au mois d'avril de la même année (les Gascons y prirent le cercueil de plomb de l'aïeul de François Ier pour en faire des boulets); à Marvejols, Chirac et autres lieux du Gévaudan, en 1562; à Saint-Jean-d'Angély, en 1568. *Hist. du calvinisme*, par l'abbé Soulier, p. 33, 34, 35, 42. — *Hist. de l'hérésie*, par Florimond de Raymond. — *Hist. du Gévaudan*, par l'abbé Poydevent, 3 vol. in-fol., collection de dom Fonteneau.—*Précis historique et statistique sur le département de la Charente-Inférieure*, par Lacurie, p. 80. — *Gallia Christiana*, t. I, p. 729.

2. On fit courir à cette occasion ces couplets :

Ha ! ha ! ha ! pauvre caillète,
Tu sauras bien mésovan,
Que valent prunes de Rohan
Pour avoir tourné ta jacquette.
Par l'œil, par l'épaule et l'oreille,
Dieu a fait en France merveille,
Par l'oreille, l'espaule et l'œil,
Dieu a mis trois rois au cercueil.
Par l'œil, par l'oreille et l'espaule,
Dieu a tué trois rois en Gaule,
Antoine, François et Henry.
Qui de luy n'ont pas eu soucy.

bret, qui marchait désormais sans ménagements à la tête de la réformation, contribua plus que personne à son organisation militaire. Dans un synode spécial, tenu à Sainte-Foy, il fut élu sous le nom de protecteurs deux commandants généraux pour les provinces ressortissant des parlements de Toulouse et de Bordeaux : un colonel pour chaque colloque et un capitaine pour chaque église. De Mesmes eut ainsi le commandement de la haute Guienne, et Marchatel celui du Languedoc. Tous deux obéissaient à Duras délégué du prince de Condé, le généralissime du parti.

Ces trois chefs étaient loin de valoir, pour l'expérience et l'activité, Burie, le lieutenant du roi en Guienne; Monluc, Bazourdan et Terride, qui conduisaient les troupes catholiques : aussi de Mesmes ne put tenir dans Agen et se retira la nuit emmenant une grande partie de la population, et abandonnant tout ce qui n'eut pas le temps ou la force de le suivre à la cruauté de Monluc. Celui-ci, ayant réservé pour lui et Burie son supérieur les plus belles femmes, livra les autres à la brutalité et au fer du soldat, et fit successivement accrocher cinq cents bourgeois à un gibet qu'il appelait le consistoire. De Mesmes, pris et conduit à Bordeaux, y eut la tête tranchée peu de jours après. L'autorité de Jeanne d'Albret, ni ses capitaines, ne purent épargner le même sort à Nérac, Castel-Jaloux, Marmande, Saint-Macaire, Bazas, Port-Sainte-Marie, Villeneuve, Duras, Montségur, Lectoure, Tarraube et Caumont. C'est même à

grand' peine que Duras, culbuté par Monluc auprès de Rozan, parvint à rallier quelques centaines d'hommes et à recueillir les fugitifs de toutes ces villes, avec lesquels il gagna heureusement les plateaux du Quercy. Alors commencèrent les représailles : Lauzerte, emporté d'assaut, fut saccagé par les victimes de Monluc, qui vengèrent les suppliciés du consistoire sur quatre-vingt-dix-neuf prêtres saisis les armes à la main, et précipités du haut des remparts. Il n'y en avait que huit dans le clocher de Caussade qui tiraient, dit-on, sur les hommes de Duras, ce qui semble assez peu probable, et qui périrent de la même manière. De là, après avoir brûlé Caylus, Duras se porta rapidement sur Rocamadour, dont les riches ornements furent pillés, et les reliques écrasées à coups de marteau; surprit l'évêque de Cahors dans son château de Mercuès, et, renforcé par les compagnies de Marchâtel et les argoulets de Bordet, alla mettre le siége devant Sarlat.

La place n'était pas tenable : dominée d'ailleurs de deux côtés, elle devait être foudroyée par l'artillerie de Duras; mais, soit qu'il eût de mauvais canonniers ou que le courage des Sarladais suppléât à la faiblesse de leurs murailles, il perdit huit jours à les battre inutilement. Pendant ce temps, Burie et Monluc accouraient au secours des assiégés. Duras, averti de leur approche avec un corps de huit mille hommes composé de Gascons et d'Espagnols, et n'en ayant guère que cinq mille à leur opposer, ne crut pas devoir les attendre et se replia sur Vergt. Rien



n'était plus facile que cette retraite; mais, par une négligence impardonnable, il se laissa surprendre le 8 octobre 1563 par Monluc et Burie, qui, tombant sur ses troupes à la faveur d'un épais brouillard, les mirent en pleine déroute[1].

Cette défaite, enorgueillissant le parti triumviral, amena sur-le-champ une réaction catholique déplorable : à Mont-de-Marsan les soldats victorieux de Monluc commirent toutes sortes d'excès, et se baignèrent dans le sang; au village de Villeneuve, ils enterrèrent un cavalier tout vif; à Angoulême, où filles et femmes furent livrées aux bandits de Martrou, l'on assommait à coups de pierres ceux que la corde du gibet, se rompant sous le nombre, ne pouvait pendre[2]; à Cognac, les parents sollicitaient la faveur d'exécuter eux-mêmes leurs parents; à Saint-Jean-d'Angély, le moine Richelieu décimait la population; à La Rochelle et à Saintes, les têtes tombaient en vertu du jugement sans appel d'un seul homme; à Limoges, six malheureux passaient par les mains du bourreau; et le seigneur de Gorre, s'échappant grâce à la vitesse de son cheval, courait raconter en frémissant, dans un château voisin, qu'au mépris de la foi jurée on lui avait égorgé trente hommes.

Parmi ceux qui l'écoutaient se trouvaient deux

1. Il se jeta force fuyards dans un bois à main gauche et montoient sur les châtaigniers. Les Espagnols et les Gascons *leur tiroient comme ceux qui tirent aux oiseaux*. (Commentaires de Monluc.)

2. D'affreuses représailles furent exercées en 1568 par les protestants. (Voir le *Théâtre de la cruauté des hérétiques*.)

jeunes gens pleins de cœur, qui entreprirent de relever en Périgord le drapeau abattu du calvinisme, et de tenir seuls tête à Monluc. Le premier, nommé de Piles, simple capitaine de Bergerac, entra la nuit pour son coup d'essai dans cette ville, que gardait une forte garnison catholique, et, bien qu'il n'eût avec lui que trente hommes, il força les prisons, arma les détenus, et les emmena tous à la barbe de Caumont-Lauzun. Le second, qui s'appelait La Rivière, jeune licencié ès-lois, quittant la toge pour les armes, avec trois arquebusiers, quatorze arbalétriers et quelques paysans armés de fourches, escalada audacieusement les murs de Sainte-Foy, où se trouvait Rezat, lieutenant de Monluc, non moins farouche que son maître. Ayant commencé par envelopper et tailler en pièces le corps-de-garde de la grande place, il élève la voix, donnant rapidement des ordres, comme s'il commandait à un millier d'hommes; puis il se tait tout à coup, ses gens se cachent derrière les piliers de la halle, et tout retombe dans le silence. Les soldats de Rezat, réveillés en sursaut dans les maisons, écoutent pendant une grosse heure; puis, n'entendant rien, se lèvent les uns après les autres pour aller s'informer au corps-de-garde de la cause de ce bruit. A mesure qu'ils descendaient sans armes et à demi-nus ils étaient saisis et massacrés par les paysans de La Rivière, qui en tuèrent ainsi une centaine y compris le prévôt, le lieutenant de Rezat, et Rezat lui-même, qu'on trouva couché ayant le ministre enchaîné aux colonnes de son lit. L'in-



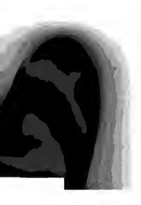
fortuné devait aller rejoindre le lendemain les sept cents victimes de Rezat.

En apprenant ces choses, Monluc jeta une petite armée entre Bergerac et Sainte-Foy; mais La Rivière l'attaquant à l'improviste enlève le corps du capitaine La Salle, lui tue cent vingt hommes, et va rejoindre, avec ses paysans aguerris, le capitaine de Piles. Malheureusement, comme il s'avançait seul pour en demander des nouvelles, il tomba dans un gros de cavaliers qui le firent prisonnier : ils comptaient bien venger Rezat; mais au premier pont La Rivière, quoique blessé, leur échappa en se jetant dans le Dropt et gagna à la nage Eymet, où était de Piles. Celui-ci venait de surprendre, à Montignac, une cornette de cent vingt chevaux. Les deux amis réunis se hâtent de partir d'Eymet, ville toute ouverte; et tandis que pour tromper Monluc les habitants déploraient la mort de La Rivière et enterraient à sa place fort tristement une bierre pleine de sable, celui-ci, porté en croupe par de Piles sur le seul cheval qu'on eût pu trouver, allait surprendre Mucidan avec quatorze hommes et reprenait Bergerac.

Quelque temps auparavant Toulouse avait eu le massacre de mai. Chose vraiment remarquable que l'influence des institutions sur le moral des peuples! cette cité de Toulouse qui avait si vaillamment *maté les superbes* au treizième siècle, et dont les tours formidables étaient à la fois le berceau et le bouclier de l'hérésie; abâtardie en trois cent trente ans par le mauvais esprit du parlement et le joug de l'inquisi-

tion, frémissait alors de rage contre les idées de ses pères. A la vérité, toute la partie vive et intelligente de la population, l'université, la bourgeoisie, la classe ouvrière, l'administration du Capitole, conservant avec fidélité les traditions municipales et l'esprit consulaire, suivait la religion nouvelle; mais le clergé, le parlement, la noblesse, la portion timide de la bourgeoisie qu'on voit toujours se traîner sur les pas de ces trois corps, et la populace qu'ils mènent, formant une masse de vingt à vingt-cinq mille personnes, soutenaient avec fureur l'Église romaine, et n'attendaient que le moment d'exterminer ses ennemis. Monluc ayant fourni un prétexte le 9 mai 1562 en écrivant au parlement que les religionnaires se préparaient à livrer la ville au prince de Condé; cette compagnie prit secrètement ses mesures et fit crier le 12, au son du tocsin, devant des conseillers en robe rouge qui couraient de rue en rue, excitant le peuple à la révolte: qu'on eût à *prendre les armes contre ceux de la religion pour les saisir morts ou vifs, voire les piller et les tuer sans aucune merci.*

En entendant cette proclamation les calvinistes s'armèrent à la hâte et coururent se retrancher sur la place de l'hôtel de ville, ayant à leur tête les capitouls. Le combat commença à l'entrée de la rue des Couteliers, où Pierre Huguet fut brûlé vif dans sa maison avec dix-sept de ses amis et ses deux filles, et dura cinq jours dans les rues de la Pomme, des Changes, Boulbonne, du Taur, et sur les places Rouaix, Saint-Georges et Saint-Étienne. Le cinquième



jour les calvinistes, qui n'avaient reçu que des secours insignifiants des villes voisines, voyant arriver les cornettes de Monluc, demandèrent à traiter. Il fut convenu qu'ils auraient la liberté de se retirer vie et bagues sauves; mais quand ces malheureux, ayant fait la cène en pleurant pour la dernière fois dans leur patrie, sortirent de la ville, les troupes de Monluc et les nobles du voisinage, conduits par un fanatique appelé Lamezan, se ruèrent sur eux au mépris de la capitulation et en massacrèrent tant qu'ils purent. Le parlement, de son côté, égorgeait juridiquement ceux qui étaient restés. Il en périt près de trois mille dans les rues ou dans la campagne. Cinq ou six cents fugitifs recueillis vers Rabastens, par Arpajon, arrivèrent seuls à Montauban et s'y établirent dans la rue qui porte encore le nom de leur ville.

Le contre-coup du succès de Toulouse se fit sentir presque au même instant à Gaillac, où cent quarante-deux protestants et un consul catholique qui prenait leur défense furent précipités du haut d'une tour par l'ordre de Strozzi l'Italien, archevêque d'Alby. Arpajon, arrivant sur ces entrefaites, s'empressa de venger ce meurtre par d'autres meurtres, et le sang des prêtres de Sainte-Radegonde paya injustement peut-être le sang des victimes de Rabastens et de Buzet. Monluc et Burie traînèrent ensuite leurs canons devant Montauban, dans l'intention bien arrêtée de ne repasser la Garonne qu'après avoir rasé cette Genève du Midi.

Pendant qu'ils l'attaquaient avec des boulets et

des armes d'argent, le vent de la guerre civile soufflait plus violent que jamais du Tarn à l'Isère. La réaction catholique de Toulouse passa d'abord comme un ouragan sur Carcassonne, Revel, Castelnaudary et Limoux, et y laissa comme à l'ordinaire des meurtres, des cendres, des pillages et des viols[1]; mais à Béziers, Beaucaire, Montpellier et Frontignan ceux de la religion repoussèrent les troupes du parlement, mêlées aux bandouliers espagnols, successeurs directs des routiers et commandés par un bandit insigne appelé Peyrot de Loupian. Le capitaine Baudiné (Crussol) eut même le bonheur de battre, quelques jours après, Suze et Sommerive, chefs de l'armée triumvirale, qui laissèrent deux mille hommes sur le champ de bataille de Saint-Gilles. Avantage de haute importance pour les protestants dans les circonstances actuelles, s'il n'eût été compensé par l'échec du jeune Maillane et la déroute de Grille à Lunel. Toutefois, à la faveur de la victoire de Saint-Gilles, ceux de Puylaurens rentrèrent dans leur cité. Au moment même qu'ils y rétablissaient le prêche, Saint-Chaumont saccageait horriblement Annonay : telle était la fureur des soldats qu'un vieillard de quatre-vingts ans, qui ne voulait pas renier le calvinisme, fut traîné par ses cheveux blancs dans la boutique d'un cloutier et ren-

1. Une honorable veuve ayant racheté par bonne somme d'argent la pudicité de sa fille unique, le méchant qui avait juré la garantir la viola, en présence de sa mère, puis les tua toutes deux de sa main.

Le butin du maréchal de Mirepoix fut estimé valoir plus de cent mille écus. (Histoire des choses mémorables advenues en France, depuis l'an 1557, jusqu'en l'an 1597, p. 236.)



versé sur l'enclume, où on lui écrasa la tête à coups de marteau[1].

Les habitants de Villefranche, Rouergue, La Guépie, d'Espalion, de Saint-Affrique, Villeneuve-la-Crémade subirent les mêmes traitements, et à Granes on égorgea toute la garnison, malgré la foi promise, ce qui donna lieu au proverbe fameux de la foi de Granes. En revanche, comme il arrivait presque toujours, ceux des Cévennes, pour venger leurs frères, pillèrent quelques villages du Gévaudan, mirent le feu aux images et s'emparèrent de Mende, qu'ils ne surent pas conserver. Ceux de Marvejols, ayant pris Chirac d'assaut, y massacrèrent les prêtres et fondirent les cloches. Faibles représailles des horreurs commises bientôt après par les barons de La Goize et de La Fare. Le sénéchal Des Pailles, qui tenait alors Foix au nom de la reine de Navarre, avait trahi sa maîtresse pour le parlement de Toulouse, et rempli la ville de sang: il voulait en faire autant à Pamiers; mais la peste vint l'arrêter court, et, moins cruelle que le fanatisme parlementaire, en sévissant contre la populace elle sauva les protestants.

Si le spectacle de cette boucherie continuelle ne révoltait pas, si l'odeur de tout ce sang ne montait à la tête, on suivrait avec plus d'intérêt les mouvements du protestantisme dans le Dauphiné. Il y avait à cette époque deux de ces chefs braves et généreux

1. Une pauvre jeune femme trouvée cachée dans une maison avec son mari fut violée en sa présence; puis contrainte de tenir l'épée en sa main, de laquelle un autre, lui poussant le bras, tua sondit mari. (Ibid., p. 247.)

qui ennoblissent une cause de tout l'éclat de la valeur, de toute la loyauté du caractère, et qui lui prêtent la considération et l'estime dont ils jouissent. Monbrun et Mouvans représentaient par son plus beau côté cette jeune noblesse du seizième siècle imbue jusqu'à la dernière fibre des idées nouvelles, et qui, sacrifiant tout à sa foi et rien à l'ambition, marchait d'un pas ferme à la conquête de la liberté religieuse la Bible dans une main, l'épée dans l'autre. Malheureusement la vieille féodalité n'était pas toute dans la tombe. En reprenant les armures rouillées de leurs ancêtres, la plupart des barons avaient revêtu leurs mœurs brutales et leur barbarie : Des Adrets était dans le Dauphiné la personnification complète de ces hommes de violence [1]; digne émule de Monluc, vieux soldat de Piémont comme lui, comme lui dévoré d'ambition. Une injustice des Guises l'avait jeté dans les rangs calvinistes, où il se montra farouche et cruel de sang froid, impitoyable sans fanatisme, et traître par vengeance. Élu *chef des compagnies assemblées pour le service de Dieu, la délivrance du roi et de la reine sa mère et conservation de leurs États ès-pays de Dauphiné, Provence, Lyonnais et Auvergne* à la suite d'une émeute qui éclata à Valence le 25 avril 1562, Des Adrets commence par brûler la grande Chartreuse et par intimer au parlement de Grenoble l'ordre de chasser son second président, le procureur-général, l'avocat de la ville

1. Adretius homo naturâ ferus et qui occasionem fundendi humani sanguinis quæreret. (De Thou, lib. 31. — Guy-Allard, *Vie de Des Adrets*.

et le quatrième consul [1]; ce qui fut exécuté sur le champ : il s'empara ensuite des vases sacrés et reliquaires estimés deux cent soixante marcs d'argent. Tandis qu'on fondait ce butin à Valence, un cousin du pape, nommé Fabricio Serbelloni, entrait par intelligence dans Orange, avec une bande d'estafiers italiens, et livrait la ville à des horreurs qui eussent épouvanté dans les temps barbares. Les protestants étaient précipités sur la pointe des hallebardes, déchiquetés lentement à coups de poignards, mutilés et rôtis tout vivants. On n'épargna ni les enfants, ni les moissonneurs qui s'étaient trouvés dans la ville lorsqu'on en avait fermé les portes, ni les vieillards, ni les paralytiques, ni même les malades de l'hôpital A mesure que les femmes étaient ravies, on les pendait aux fenêtres; et il n'y eut pas jusqu'aux filles de cinq ans qui ne périssent déshonorées. Pour bien caractériser le massacre, Serbelloni, aidé d'une espèce de bête féroce appelée le baron de La Suze, fit remplir les plaies des morts de feuillets déchirés de la Bible; et puis ils se retirèrent après avoir lancé cent neuf soldats du haut du château et mis le feu à la ville.

C'était appeler douloureusement les vengeances de Des Adrets. Courant à toute bride à Pierrelate, il

1. Le 1er mai, le conseil de ville s'est assemblé; et s'est présenté le sieur d'Acquin, soi-disant ayant charge du seigneur des Adrets, étant de présent à Valence, lequel auroit remontré au conseil d'avertir le sieur Paviot, consul, et Me Jean Robert, avocat, d'avoir à s'absenter de la présente cité dans vingt-quatre heures, *sous peine d'estre pendus et estranglés*. (Recueil des délibérations du conseil de ville de Grenoble en 1562.)

passe la garnison de la ville au fil de l'épée, fait jeter du haut des tours celle du château, enfonce les portes de Bourg et du Pont-Saint-Esprit, et vient égorger sur les frontières du Comtat la garnison italienne de Boulène. Il se dirigeait à marches forcées sur Avignon, lorsqu'on lui annonça que Maugiron était entré par trahison à Grenoble et avait précipité dans l'Isère, le 24 juin, les plus riches des religionnaires. Rebroussant chemin avec la rapidité de l'éclair, il tourne alors sur Romans, dont il s'assure, coupe la gorge, dans Saint-Marcellin, à trois cents soldats de Maugiron, qui s'enfuit en Savoie, et arrive à Grenoble. Les protestants étaient sortis en foule de la ville pour aller lui demander la grâce de leurs concitoyens catholiques, les plus coupables ayant d'ailleurs gagné au pied; Des Adrets pardonna contre son habitude, et se vengea seulement vingt jours après sur ceux de Montbrison.

Le 27 du même mois, Monbrun, malgré son humanité, ne put sauver la garnison de Mornas, que les réfugiés d'Orange précipitèrent impitoyablement dans le Rhône. La vengeance fut complétée le 25 juillet à Vaureas, où Des Adrets ayant rencontré le corps d'armée du baron de La Suze le tailla en pièces. Telle est, par malheur, la fatalité des guerres civiles que toujours le meurtre s'enchaîne au meurtre. Ainsi, à peine les religionnaires s'applaudissaient de la victoire de Vaureas qu'ils eurent à déplorer la perte de Sisteron pris par les Provençaux de Sommerive; tandis que Des Adrets s'amusait en chemin à forcer

Saint-Laurent et Roquemaure, et à brûler dans le château du Pont-de-Sorgues un détachement des bandes italiennes de Fabricio. Vers le même temps, Grenoble soutint deux siéges mémorables : le brave capitaine Furmejer parvint à faire lever le premier, sur la fin de l'année, en mettant en déroute avec neuf cents hommes six mille Espagnols, Italiens ou Savoyards qui cernaient les murailles; et le second ne dura que les trois premiers jours de mars 1563, grâces à la vigoureuse résistance de La Coche. C'est à partir de ce moment que Des Adrets commença à fléchir et à retourner aux Guises. Bientôt sa trahison et celle d'une partie de la noblesse, qu'indignait l'établissement du conseil politique de Valence, devinrent manifestes; il cherchait même à surprendre pour les catholiques cette dernière ville, et Romans, quand il fut saisi et envoyé dans les prisons de Nîmes.

Quant à la Provence proprement dite, la guerre civile y avait commencé dans la famille du gouverneur. Le comte de Tende avait deux fils : Sommerive l'aîné était, comme nous venons de le voir, le chef des catholiques; le cadet, nommé Cipierre, et Cardet, son beau-frère, favorisaient au contraire le parti de la religion. Sommerive, ayant trouvé le moyen de se faire nommer lieutenant de son père, profita de l'absence de celui-ci pour inonder la Provence de sang. On a calculé que dans moins d'un an il fit pendre, massacrer, brûler ou précipiter du haut des tours mille quarante religionnaires [1].

1. A Aix, 40; à Olioules, 2; à Baux, 7; à Brignoles, 2; à Hyères, 14;

On en ouvrit comme des moutons ou l'on en démembra vifs, par ses ordres, huit au Luc, à Senas, Thoard, Manosque, Saint-Quentin, Signe; on en enterra deux tout vivants à Forcalquier et à Digne; deux furent exhumés à Saint-Martin de Castillon et à Manosque pour être jetés aux chiens; trois moururent de faim à Cabrières; l'Argents, la Durance, le Verdon et le Rhône reçurent dix autres cadavres; et ces divers supplices coûtèrent en outre la vie à deux cent cinquante femmes. Parmi celles qui souffrirent le plus, on compte :

Catherine de Chilèbre tuée hors des murs de Saint-Chamas avec un enfant dans ses bras, et enterrée sous les débris de la maison où avait lieu le prêche;

La femme d'Imbert de Manosque, qui était enceinte et dont les soldats de Sommerive rompirent les entrailles à coups de pied pour en faire sortir le fruit;

La jeune Andrinette Gade, qui, résistant courageusement à la violence, fut tuée et jetée aux chiens;

Quatre martyres de la Roche-Denteron brûlées vives à Forcalquier et à La Coste;

à Arles, 28; à Pignans, 3; à Marseille, 28; à Peyrolle, 1; à Luc, 7; à Saint-Paul, 1; au Pertuis, 7; à Salon, 3; à Valensolle, 7; à Toulon, 7; à Lauriol, 1; à Besse, 12; à Roquebrussane et à Bormes, 2; à Fréjus, 10; à Barjols, 7; à Forcalquier, 44; à Antibes, 1; à l'île de Martigues, 3; à Grimaud, 6; à Saint-Rémy, 4; à Saint-Martin de Castillon, 2; à Sisteron, 400; à Digne, 11; à Castellane, 9; à Apt, 67; à Manosque, 15; à Tarascon, 7; à Saint-Mitre, 3; à Saint-Quanat, 4; à Senas, 6; à Fayence, 4; à Sainte-Anastasie, 7; à Antiboul, 1; à Cuers, 2; à Aubagne, 1; à Soliers, 2; à Moutauroux, 5; à Touretes, 3; à Thoard, 9; à la Mothe, 40; à Saint-Maximin, 2; à Grasse, 3; à Vence, 1; à Lourmarin, 53; à Cabrières, 17; à Signe, 4; à Lorgues, 12.

Dauphine Jourdane de Cabrières, à laquelle on arracha le nez et les yeux avant de la tuer;

La femme d'André Renaud traînée toute nue dans la place de Castillon, et qui, repoussant avec énergie le dernier outrage, fut flagellée jusqu'au sang, couronnée d'épines, précipitée dans la rivière, et achevée à coups d'arquebuse. Sans parler de cinquante autres qui subirent le supplice du pal, auquel l'imagination impudique de Sommerive avait ajouté un atroce raffinement de cruauté [1].

Heureusement l'édit d'Orléans vint le 11 mars 1563 suspendre ces horreurs. La balle de Poltrot ayant abattu l'homme qui les ordonnait, Catherine de Médicis se hâta de traiter avec le prince de Condé. Les religionnaires virent alors la faute qu'ils avaient commise de se donner pour chefs des princes du sang; au lieu de suivre l'avis des soixante-douze ministres réunis à Orléans, qui exigeaient des garanties sérieuses, et sans même attendre l'arrivée de Coligny, l'âme et la tête de la réformation française, le prince fit lire l'édit devant la noblesse seule, et ne voulut accorder la parole qu'aux gentilshommes portant armes. Il résulta de cette précipitation, que les calvinistes, placés par l'attentat de Poltrot dans une situation très-favorable, n'obtinrent pas de plus grands avantages que ceux dont ils étaient déjà en possession en vertu de l'édit de janvier. Toutefois

1. Théod. de Bèze, *Hist. ecclésiastique*, t. III, p. 337 et suivantes — Nous avons rectifié sur quelques points ce lugubre extrait mortuaire, que l'on peut regarder comme exact maintenant.

l'exercice de la religion fut permis dans les faubourgs des villes, les châteaux des gentilshommes, quelques places des bailliages, et dans les lieux où les calvinistes étaient les plus forts.

La nouvelle de la paix amena en outre la levée du premier siége de Montpellier et du troisième siége de Montauban, qui avait coûté aux assiégeants, de leur propre aveu, quinze capitaines, une foule de gentilshommes et deux mille soldats.

Mais cet édit arraché par la force des circonstances, et qui, en cherchant trop à ménager tous les partis, n'en contentait aucun, ne fut réellement qu'une suspension d'armes. Catherine de Médicis en profita pour faire déclarer son fils majeur; la ligue de Toulouse pour renforcer ses rangs [1]; le pape Pie IV pour lancer contre Jeanne d'Albret un monitoire fulminant qui la dépouillait de ses États, et qu'il se vit forcé de retirer à la demande de la France; et Philippe II pour essayer d'enlever cette princesse et de la livrer, pour l'exemple, à ses inquisiteurs [2]. L'année suivante, par le conseil de L'Hôpital, Catherine vint montrer le roi aux populations méridionales, qui ne connaissaient que le jeune prince de

1. Le 15 janvier 1563, les cardinaux d'Armagnac et Strozzi, le premier président du parlement de Toulouse, Terride, Fourquevaux, le baron de Négrepelisse et Monluc avaient fait une ligue pour la défense de la religion catholique. (Voir La Faille: *Annales de Toulouse*, t. II; preuves, p. 62.)

2. Un Béarnais, le capitaine Dimanche, devait l'enlever et la conduire à Madrid.—*Il ne faut sentir aucune parenté*, avait dit le cardinal de Bourbon, *ni trouver rien d'atroce pour extirper l'hérésie*. (D'Aubigné, *Hist. universelle*. — De Thou. — Mademoiselle de Vauvilliers, *Histoire de Jeanne d'Albret*, t. II, p. 58.)



Navarre. Mais l'astucieuse Italienne, tournant vers l'intrigue les bonnes intentions du chancelier au lieu de chercher à redorer par ce voyage l'auréole pâlissante de la royauté des Valois, n'y vit qu'une occasion de conspirer de nouveau, qu'un prétexte pour s'aboucher, sans éveiller le soupçon, avec le duc d'Albe.

La Florentine et l'Espagnol se rencontrèrent à Bayonne le 10 juin 1565. Là, il paraît hors de doute que, dans leurs conférences secrètes, ces deux funestes personnages, aussi dédaigneux l'un que l'autre de la vie des hommes, formèrent le projet de renouveler contre les huguenots les vêpres siciliennes. Déjà Catherine de Médicis avait pris l'avis du vice-légat en traversant Avignon et celui du duc de Savoie en visitant le Dauphiné; en sorte que cette idée d'un massacre général, rapportée d'abord, dit-on, du concile de Trente par le cardinal de Lorraine, naquit à l'étranger, n'eut que des étrangers pour parents, et ne développa son germe monstrueux que dans le sein d'une étrangère.

Le jeune Charles IX ne possédait pas, malgré sa malheureuse précocité, le même talent de dissimulation que sa mère. En traversant les provinces méridionales il frémissait d'indignation, et ne pouvait s'empêcher d'éclater en menaces lorsqu'il apercevait les ruines des églises et les marques de la hache iconoclaste des réformés [1]. De son côté, Catherine,

1. En voyant les images brisées, les temples ruinés par les huguenots, les tombeaux de ses ancêtres renversés, et ayant oui dire qu'ils en jetoient les

se trahissant par son impatience, rétablissait l'exercice du culte catholique partout où les troubles de la guerre civile l'avaient supprimé, comme à Mont-de-Marsan et à Nérac; faisait raser les fortifications de Montauban, chasser les ministres génevois et bâtir des citadelles pour brider les villes les plus turbulentes. Toutes ces infractions à l'édit de pacification, jointes à l'ordonnance restrictive de Roussillon en Dauphiné, réveillèrent la défiance des réformés, qui, se trouvant les plus faibles, étaient toujours sur le qui vive, et leur mirent les armes à la main le 29 septembre 1567. Toutefois, après la bataille de Saint-Denis dans le nord, et quelques escarmouches en Limousin et en Saintonge, on conclut, le 2 mars 1568, une paix appelée *petite* parce qu'elle était rompue six mois plus tard [1].

ossements au vent, il pleura, et prit cette faction tellement en horreur, qu'il en jura la ruine. (Mézeray, *Hist. de France.*)

1. Le parlement de Toulouse y mettait tant de bonne foi qu'au mois de septembre suivant il faisait publier une nouvelle croisade prêchée par le pape Pie V, dont l'acte d'association se termine ainsi :

« Lundi prochain, 13 septembre, tous ceux qui se veulent enrôler se trouveront à Saint-Étienne pour faire la profession de foi, promettant exposer vies et biens pour la défense de la foi et obéissance à l'Église catholique romaine; après nous confesserons et armerons du corps et sang de notre Seigneur. Nous aurons avec nous *deux seigneurs de la cour pour donner autorité.* S'il plaît à messieurs de la ville nous bailler un de leurs capitouls et nous prêter quelques canons, *les choses iront mieux.* On fera des capitaines pour les prêtres. Nous ne voulons autres salaires que celui de Jésus-Christ, sinon vivre ; *et les armes et dépouilles des ennemis seront distribuées selon la nécessité d'un chacun*..... Tout ceci que dessus se fait de l'autorité de notre saint-père le Pape, de la cour souveraine du parlement et consentement du sénéchal et capitoul de Toulouse (Mss. de Coislin, fonds Saint-Germain, ancien, n° 664.)

Aussitôt, en effet, que le prince Casimir, fils de l'électeur palatin, eut emmené ses reîtres en Allemagne, les violations de l'édit se multiplièrent avec une affectation si méprisante que les protestants se crurent obligés de courir de nouveau aux armes. Jeanne d'Albret et Condé se retirent alors dans les murs de La Rochelle; un appel est adressé par les réformés de France à leurs frères d'Allemagne et d'Angleterre. Wolfang de Mansfeld vient au secours de Condé avec six mille reîtres et sept mille chevaux; la reine Élisabeth envoie six mille écus d'or à la reine de Navarre, les Rochelais en avancent seize mille, et une lutte acharnée s'engage entre les deux moitiés de la France. Vainqueurs à Angoulême et à La Roche-l'Abeille, les protestants furent vaincus à Saint-Astier, à Jarnac et à Montcontour; mais, leur armée conduite par l'amiral ayant repris de nouvelles forces en touchant la terre du Limousin, de l'Auvergne et du Languedoc, et le brave Montgommery remontant du Bearn avec ses troupes victorieuses, la cour proposa la paix, qui se conclut à Saint-Germain le 15 août 1570. Plus avantageux que tous les précédents, ce traité assignait aux réformés deux villes par gouvernement pour tenir leurs prêches, quatre places de sûreté, Cognac, La Charité-sur-Loire, Montauban et La Rochelle, et leur donnait le droit de récuser six juges des parlements d'Aix et de Grenoble, quatre du parlement de Bordeaux et tous ceux du parlement de Toulouse[1].

1. Célèbre par sa cruauté et son fanatisme; ce parlement n'avait pas

Si la cour eût été sincère, le repos de la France semblait assuré; mais, comme un arc-en-ciel de funeste augure, loin de ramener le calme, ce traité présageait une pluie de sang. Au moment où les esprits se laissaient aller à l'espérance, Jeanne d'Albret tomba morte au pied de l'autel paré de fleurs où son fils menait la sœur de Charles IX; et l'on entendit retentir tout à coup dans le nord l'affreux tocsin de la Saint-Barthélemy.

Quatre jours après ce massacre on savait tout : Montgommery, l'oncle de ce La Force sauvé si miraculeusement; Ségur-Pardaillan et Crussol-Dacier, qui, logés par bonheur dans le faubourg Saint-Germain, s'étaient sauvés à toute bride aux premiers cris des égorgeurs, vinrent annoncer à La Rochelle la boucherie du 24 août. Cette lugubre nouvelle arriva en même temps à Montauban d'une manière bien étrange et bien honorable pour le caractère quercinois. Deux barons du Quercy, Vézins et Réguiès, que divisaient la religion, les haines de parti et une mortelle offense, n'attendaient plus que le moment de se couper la gorge sur le pré, lorsque, au milieu de cette nuit fatale, Régniès le protestant vit tout à coup entrer dans sa chambre le catholique Vézins suivi de deux soldats l'épée nue. Croyant toucher à sa dernière heure, il se jeta à genoux pour prier. Mais Vézins, le relevant rudement, lui ordonna

craint de faire tran her la tête au capitaine Rapin, qui venait de la part du roi, le 13 avril 1568, lui apporter l'ordre d'enregistrer le nouvel édit de pacification.

de le suivre : il obéit. Lorsqu'il fut dans la rue, on lui montra un cheval qui l'attendait; et Vézins, le plaçant au centre d'une quinzaine de cavaliers, sortit de Paris par la porte Saint-Michel, et le conduisit à petites journées aux bords du Tarn jusque sous les tours de son château. Là, ayant fait éloigner ses hommes :

« Mon honneur et la bonne opinion que j'ai de ton courage m'ont empêché, lui dit-il, de t'ôter la vie par un assassinat. Maintenant la partie est égale, et je suis prêt à te satisfaire. — Je n'en ai plus, répondit Régniés, ni la volonté ni les forces. Assurez-vous que, comme ma vie a été à votre disposition huit jours durant, elle sera toujours à votre service. — Tu choisiras à loisir ce que tu voudras être, » repartit Vézins en piquant son cheval et prenant au galop le chemin de Saint-Antonin; et, aussi courtois que généreux, ce noble ennemi refusa de reprendre le cheval que lui renvoyait Régniès avec de grands remercîments.

Cependant les lettres du roi portant l'ordre d'égorger les huguenots, comme à Paris, étaient arrivées dans toutes les villes. D'Affis, premier président du parlement de Toulouse, parut hésiter d'abord en les recevant. Il envoya même deux bourgeois à la cour, comme s'il eût voulu en appeler à la clémence de Charles IX. En même temps on publiait, en son nom, des défenses sévères de molester les protestants, et il n'oubliait rien pour les retenir dans la ville. Mais, voyant que, malgré ses douces paroles, ceux-ci se disposaient à prendre la fuite, il jeta son

masque d'humanité le lendemain, 3 septembre, et les fit tous arrêter et enfermer dans les prisons des couvents, d'où on les transféra trois semaines après à la Conciergerie. Le parlement, jaloux de conserver les formes, instruisait leur procès, lorsque les députés arrivèrent de Paris. Ils eurent une courte conférence le 3 octobre avec Jacques Duranti, avocat-général; et, le 4 avant le jour, ce magistrat, s'étant transporté à la Conciergerie avec huit assassins portant la croix blanche au chapeau, fit amener un à un sur les degrés du palais et massacrer sous ses yeux les prisonniers au nombre de trois cents. Les cadavres des victimes, entièrement dépouillés, restèrent exposés deux jours aux outrages de la populace, qui put voir pendant le même temps cinq conseillers du parlement et du sénéchal, le savant Coras de Réalmont, Ferrières, Lagier, Moras et Lamire, pendus en robes rouges à l'ormeau du palais.

Cet exemple fut suivi par les catholiques de Gaillac et de Rabastens, qui, arborant aussi la croix blanche, la trempèrent dans le sang de leurs concitoyens aussi impitoyablement que les égorgeurs à bonnets rouges de Bordeaux. Mais, pour le bonheur du pays et son honneur, ces meurtres partiels ne furent que des exceptions. A un Duranti, à l'archevêque italien d'Alby, au jurat bordelais Lestonnac, dont l'obéissance passive alla jusqu'au crime, la vieille patrie méridionale eut la gloire d'opposer un comte de Tende, gouverneur de Provence, qui déchira ces ordres sanguinaires; un Saint-Hérem, qui

en empêcha l'exécution en Auvergne; un comte de Gordes, qui ne voulut pas les laisser lire en Dauphiné; et un vicomte d'Orte en Béarn, qui écrivit à Charles IX en les lui renvoyant : qu'il avait *trouvé à Bayonne bons citoyens et soldats fidèles, mais pas un bourreau.*

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

NEUVIÈME PARTIE.

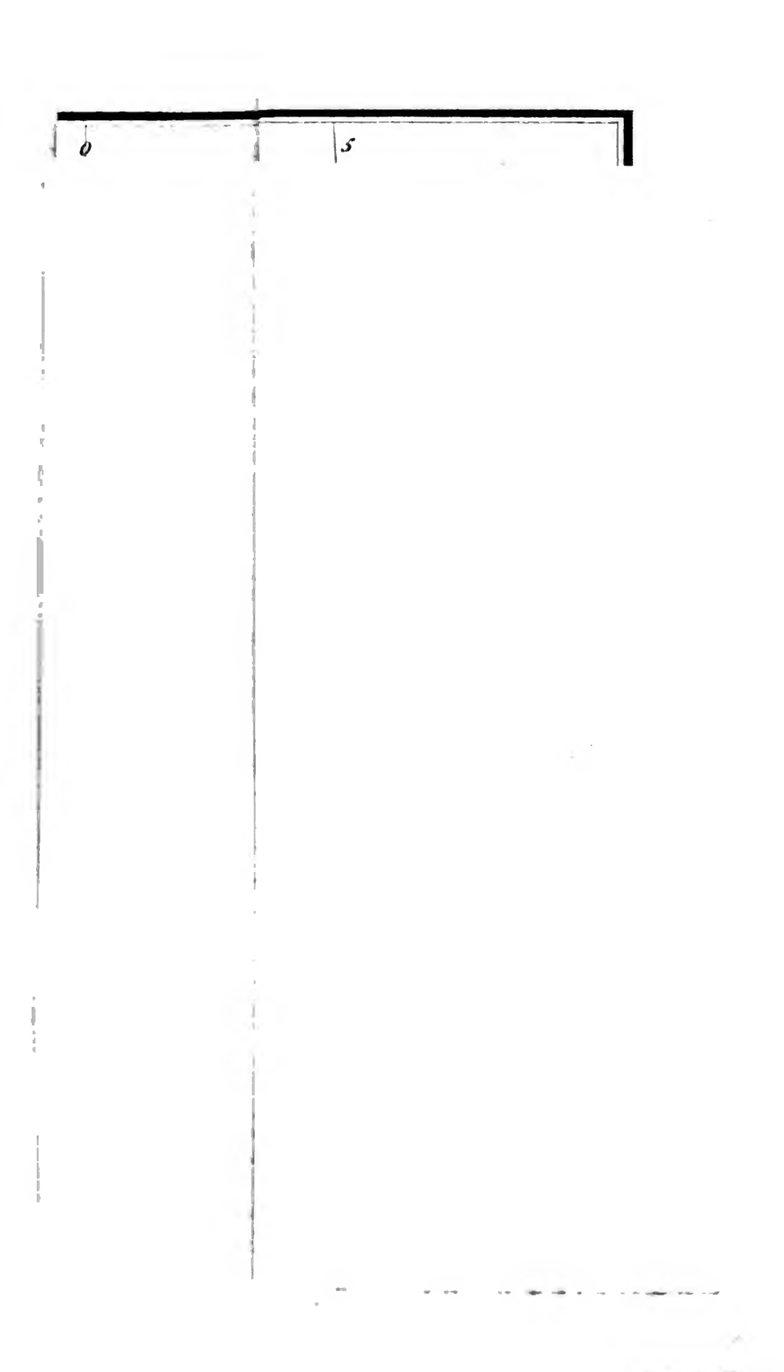
DIXIÈME PARTIE.

Moron, Villefranche, Tonneins, Miramont, Damazan, Angoulême deviennent Anglais, 123. — Derby en Saintonge, 124. — Le dauphin Humbert II, 126. — Bertrand de La Chapelle, Henri de Villars et le chanoine Birel vendent le Dauphiné à Philippe de Valois, 128. — Acte de cession, 130. — Peste de 1347 à Montpellier, Avignon et Narbonne, 134. — Expédition du prince Noir, en 1355, dans le bassin de la Garonne, 136. — Bataille de Poitiers, 143. — Lettre du comte d'Armagnac aux peuplades de Languedoc pour leur annoncer le désastre, 145. — Les états de Languedoc de 1356 et rapport du receveur-général des subsides, 147. — Belle délibération des États de l'Auvergne, 149. — Insurrection de Toulouse, 151. — Les compagnons, 153. — Élévation de la maison d'Armagnac, 154. — Traité de Bretigny, 155. — Compagnies, 159. — Seguin de Badefol, Arnaud de Cervole, les Tard-Venus, 160. — Noble conduite des Polignac, 161. — Le comte de Transtamara, 162. — Du Guesclin et Hugh de Caverly, 163. — Le prince Noir à Najarra, 164. — États généraux de Niort en 1368, et les barons de Gascogne, du Périgord et du Quercy, 165. — Appel au roi de France, 167. — Ajournement du prince Noir, 168. — Ouverture des hostilités, 170. — Prise de Réalville par les Français, 171. — Prise de Meauzac par Chandos, 173 — De Rocamadour par les compagnons anglais, 175. — De Bourdeille par le comte de Cambridge, 176. — Mort de Chandos, 180 — Du Guesclin en Guienne, 182. — Il reprend Moissac, Agen, Port-Ste-Marie, Aiguillon, Tonneins et Limoges, 183. — Sac de cette ville recouvrée par le prince Noir, 184. — Prise de Ste-Sévère par Du Guesclin, 186. — Le captal de Buch, 188. — Mort de Du Guesclin à Château-Randon, 189. — Exactions du duc d'Anjou en Languedoc, 190. — Résistance courageuse de Nimes, 193. — Insurrection contre les officiers du roi de France, à Clermont, Lodève et Montpellier, 194. — Douceur et habileté de l'administration anglaise en Guienne, 195. — Le duc d'Anjou à Naples, 198. — Jeanne de Provence, 199. — Les Tuchins ou coquins, 202. — Le Languedoc repousse à coups de lance le duc de Berry, son gouverneur, 204. — Générosité du comte de Foix, 205. — Exactions du duc de Berry, 206. — Voyage de Charles VI en Languedoc, 208. — La rose rouge et la rose blanche, 210. — La Guienne refuse de recevoir, en 1389, le duc de Lancastre, à qui Richard II avait donné la souveraineté de ce pays, 212. — La croix blanche et la croix rouge, 215. — La croix blanche arborée par la maison d'Armagnac, 216. — La croix rouge arborée par les villes, 217. — Charles VII proclamé roi dans la chapelle du château d'Espaly en Velay, 219. — Le comte de Foix abandonne les Anglais, 222. — Déplorable état du pays en 1427 et 1430, 226 — Charles VII à Limoges, 227. — Convention de Tartas, 229. — Les francs archers, 230. — Campagne de 1551, prise de Fronsac et de Dax, 232. — Capitulation de Bordeaux et de Bayonne, 233. — Insurrection de la Guienne, 238, — Bataille de Castillon et mort de Talbot, 239. — Le roi et ses pairs, 241. — Louis XI, 242. — Il s'empare du Roussillon, 245. — Mort du duc de Berry, 248. — Châtiment du comte d'Armagnac, 249. — Politique de Louis XI dans l'affaire du Roussillon, 250. — Constance des Perpignannais, 254. — Portrait du roi René, 257. — Le comte de Forbin vend la Provence à Louis XI, 261. — La dame de Beaujeu, tutrice de Charles VIII, rend le Roussillon à l'Espagne, 263.

ONZIÈME PARTIE.

DOUZIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.


0
5

HISTOIRE

POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU MIDI

DE LA FRANCE.

—

TOME IV.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Mœurs du Quercy, 2 vol. in-8°.

Bertrand de Born, tableau politique, littéraire et guerrier du XIIe siècle. 2 vol. in-8°

Les troubadours ont-ils connu l'antiquité? brochure in-8°.

Formation de la nationalité française, brochure in-8°.

Tableau historique et comparatif de la langue parlée dans le midi de la France et connue sous le nom de langue romano-provençale; ouvrage couronné par l'Institut. 1 vol. in-18.

IMPRIMÉ PAR BÉTHUNE ET PLON, A PARIS.

HISTOIRE

POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU MIDI

DE

LA FRANCE,

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS;

PAR M. MARY-LAFON,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, ETC

TOME QUATRIÈME.

PARIS.

PAUL MELLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

11, PLACE ST ANDRÉ-DES-ARTS.

LYON,

GUYOT PERE ET FILS, LIBRAIRES,

39, GRANDE RUE MERCIERE

M DCCC XLV.


BIBLIOTHECA·BODLEIANA



HISTOIRE

POLITIQUE, RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE

DU

MIDI DE LA FRANCE.

TREIZIÈME PARTIE.

Guerres de religion et luttes de la royauté contre l'aristocratie féodale, depuis 1572 jusqu'en 1612.

La première impression de la Saint-Barthélemy avait été terrible : on s'y attendait si peu dans les provinces que les protestants parurent d'abord plongés dans la stupeur. Tel était leur abattement que les Montalbanais eux-mêmes, nourris au bruit des armes et toujours prêts pour la défense ou pour l'attaque, ne se sentirent pas le courage de fermer leurs portes. Régniès, qui n'était entré dans son château que pour prendre sa cuirasse et qui accourait avec ses deux amis, le vicomte de Gourdon et Giscard, les trouva dans cette terreur et tenta vainement de les raffermir : nul ne s'émut à sa voix. Alors le courageux baron sort avec sa troupe, qui se composait de vingt-cinq cavaliers portant casque et cuirasse, et de douze soldats armés du pétrinal ; et ces braves, s'étant embrassés sur les glacis de Montmurat, remontent à cheval et se dirigent vers le

haut Quercy. Déjà ils touchaient aux plateaux de Belpech et n'avaient plus qu'à passer l'Aveyron au bac de la Pointe pour échapper aux rôdeurs de Montluc, lorsqu'ils entendirent derrière eux un grand bruit de chevaux et aperçurent, en tournant la tête, la fameuse cornette noire du vieux partisan, les enseignes de Fontenilles et de Saint-Taurins et deux autres cornettes d'arquebusiers à cheval. Le triangle que forment en se joignant l'Aveyron et le Tarn est si étroit que la retraite eût été impossible quand bien même Régniès y aurait songé; mais il avait d'autres desseins : « Mes frères et compagnons, dit-il rapidement en montrant les ennemis qui étaient trois cent quatre-vingt-dix, soit pour la vie, soit pour le combat, il n'y a d'autre chemin que cestui-là. » Faisant alors une courte prière pendant que les catholiques s'étaient arrêtés pour mettre les casques, il donne dix hommes à Giscard, qui se précipite résolument sur l'ennemi et rompt les premiers qu'il rencontre. C'étaient les gendarmes de Fontenilles, dont la plupart, étonnés du choc, allèrent se rallier à la cornette noire. Régniès, voyant ce mouvement, pénètre au galop dans la trouée et continue si bien la charge brillante de son lieutenant avec ses quinze cuirasses et ses douze argoulets qu'il renverse les trois troupes de Montluc, Saint-Taurins et Fontenilles sur les deux compagnies d'arquebusiers, jette quatre-vingts soldats sur le carreau, prend cinquante gentilshommes et les cinq cornettes, et poursuit le reste une lieue l'épée dans les reins.

Après la victoire, les protestants vinrent remercier Dieu au même endroit où Regniès avait fait la prière, et ils retournèrent ensuite avec leurs prisonniers et leurs trophées à Montauban, qui, voyant ces trente-sept hommes sortis en fugitifs le matin reparaître vainqueurs de deux cent cinquante lances et de cent quarante arquebusiers, ne douta plus de la protection divine et reprit courage. Il en fut de même partout aux environs. En apprenant ces nobles faits d'armes, le seigneur de Terride était accouru à Montauban; par son conseil des députés furent envoyés à La Rochelle et à Nîmes, et aussitôt qu'on eut reçu la réponse des citoyens de ces deux villes, qui engageaient leurs frères à se défendre énergiquement et promettaient de ne jamais faillir à la cause commune, les réformés agirent avec leur activité ordinaire. Régniès donna encore le signal en s'emparant de Villemur; le vicomte de Gourdon, son ami, mit la main sur Capdenac et Souillac, les deux plus fortes places du Quercy; et bientôt Caussade, Bioule, Négrepelisse, Saint-Antonin, Malause, Flaugnac, Belleperche, Saint-Paul-de-Damiate, Viterbe, Puy-Laurens, Réalmont, Roquecourbe, Lombers arborèrent la cornette blanche. Obéissant à la même impulsion, Mazères et le Mas-d'Asil dans le pays de Foix, Millaud en Rouergue, Nîmes, Privas dans le Languedoc, Anduze au milieu des Cévennes, et Aubenas, Mirabel, le Pouzin et Villeneuve dans le Vivarais se mirent en état de défense. Il ne restait plus qu'à organiser cette confédération militaire-

ment, et une assemblée générale fut réunie dans ce but le 1[er] novembre à Réalmont. Là, pourvoyant au plus pressé, on élut cinq commandants généraux, qui furent : le vicomte de Gourdon pour le Quercy, Terride pour la Gascogne, le vicomte de Paulin pour le Lauraguais, celui de Panat pour le Rouergue, et Caumont pour le Bigorre et le comté de Foix. En partant pour aller prendre possession de leurs départements, tous se promirent aide mutuelle et secours au besoin, et, un conseil ayant été adjoint à chacun d'eux, ils ne pensèrent plus qu'à se préparer à la guerre (1).

Elle était dejà commencée dans le Vivarais et le Velay : sur les premières rumeurs de la Saint-Barthélemy, le capitaine Vacheresse avait pris et fortifié le château de Beaudinè; ceux d'Alais s'empressèrent de l'imiter en repoussant à coups d'arquebuse la cavalerie de Joyeuse; puis la merveilleuse surprise du Cheylar acheva de relever les esprits. Ce château, bâti dans une position formidable, occupait le sommet d'un rocher isolé et escarpé de toutes parts. Les protestants, qui l'avaient tenu aux dernières guerres,

1. Les auteurs de l'*Histoire générale du Languedoc*, t. v, p. 319, mettent cette assemblée au 1[er] mai de l'année suivante, et citent en garantie de Thou et La Popelinière. Or, de Thou dit qu'elle se tint immédiatement après l'escalade de Buzet, qui, selon les auteurs de l'Histoire du Languedoc eux-mêmes, eut lieu en novembre : « Buzetum haud longè à Tolosà scalis admotis expugnatum. . . tum conventu Regio-Monti habito divisæ inter duces provinciæ. . .» (J. Aug Thuani Historiarum, lib LIII, p. 169, 170) La Popelinière, t II, p. 114, la place positivement en novembre, et d'Aubigné, *Histoire universelle*, liv. I, chap. IX, p. 576, affirme que cette assemblée de Réalmont fut *la première* que tinrent les protestants.

avaient pratiqué à l'extérieur, sur une saillie du rocher où trois hommes pouvaient tenir à peine, un souterrain qui aboutissait sous le cellier. L'ouverture en était bouchée avec tant d'art que le gouverneur catholique, La Mothe, en recevant la place, bien qu'il fût averti du fait et eût sondé partout avec le marteau, n'avait jamais pu la découvrir. Il arriva donc vers les premiers jours de novembre que le capitaine Bourdier, qui avait construit le souterrain, résolut, avec deux de ses amis et le capitaine Pont, d'enlever ce poste important aux catholiques. Mais l'entreprise semblait si hasardeuse qu'ils ne l'auraient pas osée peut-être sans l'énergie et les instances d'une femme. Plus intrépide que ces vétérans, la femme du capitaine Pont, après avoir répondu ironiquement à l'interrogatoire du gouverneur, déjà inquiet de la disparition de son mari, qu'il ramassait les châtaignes à Saint-Christol et reviendrait bientôt, ne craignit pas de monter au château sous un vain prétexte et d'épier toutes ses dispositions. Apprenant que la clef du cellier était perdue et qu'on en avait retiré les serrures en l'absence de La Mothe qui allait à Valence, elle courut dans les bois tout raconter à son mari et à Bourdier, et les échauffa d'une telle ardeur qu'ils se déterminèrent à tenter le coup de main malgré leur faiblesse. Ils n'avaient pu réunir en effet et à grand'peine que quarante-trois hommes. Mais comme c'étaient tous gens éprouvés, ils n'hésitèrent pas, la nuit venue, à se laisser couler sur un radeau jusqu'au pied du rocher.

Une échelle étant dressée là contre la saillie où s'ouvrait le souterrain, Bourdier écarte doucement les pierres et fait entrer ses hommes trois par trois. Une fois entrés dans le cellier, les assaillants se partagent en trois quinzaines et fondent brusquement sur les corps-de-garde du donjon de la chapelle et de la porte, qui furent taillés en pièces. On ne trouva un peu de résistance qu'à la chambre de mademoiselle de La Mothe, qui, s'étant couchée tout habillée, rallia quelques soldats au bruit et se défendit bravement la pique à la main jusqu'à ce qu'on lui eût garanti son honneur et ses hardes.

Tous ces mouvements firent comprendre à la cour que la partie sanglante qu'elle croyait avoir terminée d'un seul coup par la Saint Barthélemy n'était rien moins que gagnée, et qu'il lui restait encore des adversaires d'autant plus dangereux qu'ils jouaient leurs têtes contre les bourreaux de leurs frères; elle en revint donc à la politique double des Médicis. Employant de nouveau la violence avec les faibles, la ruse avec les forts, le conseil de Charles IX se hâta d'envoyer le duc de Montmorency, Damville, en Languedoc pour écraser, avant qu'ils eussent le temps de se réunir, ces débris épars de la réforme, et en même temps de sa voix la plus pateline il caressait les Rochelais. Ainsi, tandis que Damville, repoussé par Nîmes et Usez, assiégeait avec douze mille hommes un château qui ne comptait que cent défenseurs, et après avoir fait tonner en vain pendant deux mois quatorze pièces d'artille-

rie contre les remparts de Sommières, voyait la garnison de cette place sortir enseigne au vent et mèche allumée; pendant que le marquis de Villars forçait Terride et brûlait inutilement sa poudre sous les murs de Caussade, héroïquement défendue par La Mothe-Pujols; dans le temps même que Saint-Vidal, gouverneur du Velay, emportait Anicy, Faye, Saint-Quentin, massacrait le ministre de Tanse, et passait au fil de l'épée la garnison de Saint Paul, le maréchal de Biron arrivait à La Rochelle avec trois lettres pleines de tendresse et d'amour.

La première était de Charles IX, qui disait :

« Chers et bien aimés, nous estimons appartenir à l'affection d'un roi de tenir nos sujets bien avertis de notre intention, afin qu'étant bien informés de la sincérité d'icelle, ils sachent ce qu'ils doivent en suivre et ne soient abusés par inadvertance ou autrement. Sur quoi, encore que nous ne doutions aucunement de votre obéissante volonté, et que n'ajoutiez foi aux rapports si aucuns vous étaient faits autrement qu'à la vérité, nous vous avons bien voulu faire la présente que vous envoyons par le sieur d'Audenars exprès pour vous faire savoir que le feu admiral et autres ses adhérents étant en cette ville avaient certainement et évidemment conspiré contre notre personne, celle de la reine notre très-honorée dame et mère, de nos très-chers frères les ducs d'Anjou et d'Alençon, le roi de Navarre et autres princes et seigneurs, et étaient prêts à exécuter leur damnable entreprise. Ce qu'ils eussent fait n'eût été

que Dieu nous inspirant et nous faisant toucher au doigt cette conjuration, nous n'avons pu de moins que de les faire tomber au lieu qu'ils nous avaient préparé. Dont nous rendons grâce à notre Seigneur et nous assurons que tous nos bons sujets en recevront un *merveilleux bien et contentement.* Les avisant au surplus et vous en particulier que cela n'a été fait à cause ou pour haine de religion ni pour contrevenir aux édits, lesquels avions toujours entendu comme entendons observer, garder et entretenir inviolablement : voilà l'intérieur de notre intention que ferons très-étroitement observer. Étant assurés que nosdits sujets en seront très aises et contents, et que vous entre autres portant au cœur comme vous faites toute naturelle affection et obéissance envers nous, ne vous laisserez aller à croire autre chose que la vérité ci-dessus dite. Étant très certain que vous trouverez d'autant plus nous votre roi enclin et disposé à vous conserver et favoriser par tous les moyens qui seront en nous. Entendant néanmoins et vous ordonnant que ne receviez aucuns étrangers dedans votre ville sans le congé et permission du sieur de Biron, votre gouverneur. Et au surplus ne faites faute de recevoir ledit sieur de Biron et lui obéir comme à nous-même. »

« Messieurs, écrivait Catherine de Médicis, les lettres qu'avez envoyées au roi monsieur mon fils et à moi nous ont été agréables, et estime que vous recevrez avec entière satisfaction et reconnaissance la réponse qu'il vous fait et que de sa part vous dira

le sieur de Biron. Vous assurant bien que vous ne lui sauriez faire plus de service que continuant comme vous faites à vivre en repos, union et amitié pour son obéissance. Ce qui lui sera aussi grand plaisir d'entendre que vous respectiez ledit sieur de Biron, votre gouverneur, au lieu qu'il tient et à sa valeur et mérite, duquel vous recevrez tout bon et gracieux traitement. De ma part je vous prie bien fort de croire *que je moyennerai toujours ce qui sera pour votre bien et avantage.* Priant Dieu vous avoir, messieurs, en sa garde sainte. »

A cela, le duc d'Anjou, frère du roi, ajoutait :

« Je ne vous ferai longue lettre, mais vous dirai néanmoins que m'avez fait plaisir de m'écrire et avertir du bon ordre qui est en votre ville, paix et amitié en laquelle vous vivez, qui me sont nouvelles très-agréables, et seront d'autant plus que vous persévérerez, comme je m'assure, en cette bonne affection. *Mêmement que ledit sieur roi mon frère vous en a donné tant d'occasion.* Au demeurant vous lui ferez service, et vous sera honneur et avantage d'honorer et respecter ledit sieur de Biron et lui obéir. »

Il y avait en ce moment à La Rochelle, outre un grand nombre d'échappés du massacre, quinze cents soldats réfugiés, cinquante gentilshommes et autant de ministres; tous ces malheureux couverts encore du sang de leurs frères venaient d'apprendre les meurtres de Bordeaux et de Toulouse, et voyaient croiser devant le port, tandis que Biron attendait l'épée nue à la porte ce même baron de La Garde,

l'exécuteur des boucheries de Mérindol, qui frémissait d'impatience et comptait déjà ses victimes : qu'on juge donc de l'impression que durent produire ces lettres hypocrites. Ferme toutefois dans sa confiance en Dieu, le Conseil s'assembla après un jeûne solennel, et répondit en ces termes :

Au roi d'abord :

« Sire, nous rendons grâces immortelles à votre majesté de l'assurance de nos intentions et fidélités qu'il vous a plu déclarer par vos lettres closes envoyées par le sieur d'Audenars : lesquelles nous ont d'autant plus réjouis entendant, votre volonté et commandement de rappeler ou envoyer loin de nous les troupes qui nous tiennent comme assiégés, huit mois a, par mer et par terre, et renouveler un repos et tranquillité, rétablissant le commerce cessé. Ce que aussi M. de Biron, notre gouverneur, a promis faire, et ce qui n'a point eu d'effet. Mais se sont de plus près approchées et assemblées. Et à même jour que le sieur de Biron s'approcha et n'était qu'à deux lieues de cette ville, M. le baron de La Garde s'approcha aussi avec ses galères et navires pour entrer avec quelques intelligences d'aucuns de dedans; ce qui nous mit en un merveilleux émoi, ayant ce même jour été avertis des nouveaux maltraitements faits à ceux de la religion en aucunes villes et lieux non guère éloignés de nous par ceux qui commandaient en icelles sous l'autorité de votre majesté. Par quoi fûmes contraints supplier ledit sieur de Biron de surseoir venir en cette ville jusqu'à ce

que par la retraite et éloignement des forces nous puissions en sûreté et liberté, telles qu'il plaît à votre majesté, le recevoir, l'honorer, lui obéir comme notre devoir le porte, et suivant vos édits de pacification, puisqu'il vous plait iceux y être entretenus. Ce que supplions très-humblement votre majesté n'imputer à aucune mauvaise intention. »

A la Reine on disait en peu de mots que puisqu'il avait plu à leurs majestés que les forces qui environnaient La Rochelle depuis huit mois, se retirassent, on en recevrait un singulier bien, et la réponse au duc d'Anjou encore plus concise se bornait à exprimer froidement la même pensée. La cour ne se rebuta pourtant pas : le capitaine La Noue qui, après la reddition de Mons, s'était rendu à Paris, fut caressé, flatté, à demi séduit par Catherine, et dépêché après Biron aux Rochelais pour les engager à se soumettre. C'est en effet dans ce sens que parla d'abord La Noue en arrivant avec un émissaire des Guise; mais les députés de la ville qui l'étaient venus recevoir à Tadon, l'arrêtant à ces mots :

« Nous pensions trouver La Noue, dirent-ils d'un air calme, mais nous ne le voyons point : celui qui nous parle a beau lui ressembler de visage, ce n'est pas lui. »

La Noue leur ayant montré le bras perdu à leur service, ils répondirent :

« Oui, il nous souvient d'un La Noue; mais c'était un personnage bien différent de celui dont vous jouez le rôle; l'autre était notre meilleur ami, par

sa valeur, son expérience et sa constance, il sauvait nos vies, et se couronnait d'honneur, et n'eût pas voulu nous trahir par belles paroles comme fait celui à qui nous parlons, semblable de visage mais non de volonté. »

Le vaillant capitaine dévora ce reproche qu'il méritait par sa faiblesse, et insista si humblement que l'on consentit enfin à le recevoir dans la ville. Là, on lui offrit un logement aux frais de la cité, s'il voulait y rester comme simple citoyen; un vaisseau équipé, s'il aimait mieux se retirer en Angleterre, ou le commandement des troupes. L'émissaire de la cour qui espérait tout de son intervention, et le connaissait bien, lui fit choisir ce dernier parti. Alors Catherine leva le masque, et l'armée, qui était prête pour la décimer, investit La Rochelle.

Voici quel était l'état de la place. Bordée au sud par la mer, La Rochelle descend, comme on sait, des côteaux de La Fond tournés vers le nord, et s'allonge obliquement entre les marais qui baignent ses flancs à droite et à gauche. Vers la mer les deux tours de la Chaîne et celle de Saint-Nicolas, dont la double base colossale s'effondre dans les vases, fermaient le havre, qui se compose du trop plein des marais salants de gauche, coulant par le moulin de Maubec. Un excellent rempart, allant s'attacher à droite à la tour de la Lanterne et de l'autre côté au fort Saint-Nicolas, commandait, avec le bastion le Gabus, situé entre la tour Saint-Nicolas et le fort de

ce nom, tout l'avant-port qu'on appelait les Vases Du fort Saint-Nicolas, couvert par un boulevard aigu, assez compliqué et dessinant un angle parfait, le mur remontait en avançant quatre fronts dans les eaux du canal de Maubec jusqu'à la tour et au demi-bastion des Dames, d'où rentrant vers la ville, le long du canal, droit à la porte Mauclair, il s'interrompait au moulin pour recommencer de l'autre côté à la tour de Moureilles. De cette dernière jusqu'à la tour de l'Écorcherie, il formait une grande tenaille rendue inaccessible par le marais, et arrivait ensuite obliquement à la porte de Cognes, qui était revêtue d'un fort détaché aigu outre mesure. Là, rejoignant par un angle brisé la tour d'Aix, il soutenait la plate-forme circulaire de Gigogne, se liait ensuite successivement au bastion de la Vieille-Fontaine et au Cavalier de l'Épître, et se terminait vers le marais Trompette au bastion de l'Évangile, troisième angle de la place, pour redescendre bord à bord des marais salants, derrière la tour de la Crique, la Porte-Neuve, la tour de la Verdière et la porte des Deux-Moulins (qui le flanquaient de distance en distance) à la tour de la Lanterne et à la mer.

Soixante pièces de canon, quinze de gros calibre et cent autres petits canons armaient ces forts, ces remparts et ces tours. Il y avait dans les magasins cent soixante milliers de poudre, et en joignant aux soldats étrangers dix-huit cents habitants en état de porter la pique, on pouvait compter sur trois mille

trois cents hommes, qui furent immédiatement divisés en seize compagnies. Louis Gargouillaud, Jacques David, Pierre Portier, Jean Gollin, Challemot, Méri Marie, Mathurin-le-Grand, Bonnaut des Essarts, Montalembert, La Rivière Le Lys, Normand et Virolet étaient capitaines des douze premières. Les quatre autres, appelées petites compagnies, n'avaient guère plus de vingt-cinq hommes. Outre ces corps réguliers on forma une compagnie de cavalerie et une compagnie d'élite, appelée colonnelle, qui se composait des premiers citoyens de la ville et des membres du conseil, et à laquelle vinrent se réunir deux cents volontaires pleins d'enthousiasme. L'ordre militaire ainsi réglé, on pourvut avec le même soin à l'administration civile. Déjà le grand conseil présidé par le maire s'était retrempé à la source municipale, en appelant à ses délibérations tous les ordres de citoyens : cinq échevins, trois pairs, quatre bourgeois, quatre gentilshommes réfugiés avec le vieux La Tombe, ancien président de la Chambre des comptes de Nantes, y entrèrent en même temps, et apportèrent à la cause évangélique un renfort dont elle avait besoin. Sous la surveillance de cette assemblée souveraine furent créés dans une sage prévision un conseil de guerre, un comité de police et un comité financier. Trois commissaires généraux : La Baronnière, noble poitevin, le capitaine Mainville et le fondeur Constantin, eurent la direction de l'artillerie. Enfin le conseil établit des délégués de chaque quartier pour veiller à l'exécution de ses or-

dres et de l'ordonnance sur le prix et la distribution des vivres. A peine ces mesures étaient-elles prises que Biron, dont toutes les ruses avaient échoué devant la juste défiance des Rochelais, parut tout à coup au pied des remparts. Défendue, comme nous venons de le voir, de trois côtés par les marais et la mer, la place n'était attaquable et accessible que de la porte de Cognes au bastion de l'Évangile. C'est donc vers ce point, qui présentait un développement d'environ quatre cents toises, que devaient se porter les efforts des assaillants. Là, en effet, eut lieu le premier choc. Déjà l'ennemi avait laissé des monceaux de cadavres en escarmouchant dans les chemins creux des vignes du faubourg Saint-Éloi et dans les coupures des marais, lorsque le 14 décembre 1572, il gravit en force les coteaux de La Fond pour détruire l'aqueduc souterrain qui fournissait l'eau à la ville. Reçu avec vigueur par la compagnie Normand qui se battit jusqu'à la nuit, il ne pût s'emparer des canaux que le lendemain après une lutte acharnée et sanglante. Dès lors chaque jour fut un combat. Pendant deux mois, malgré la rigueur de l'hiver, les assiégés harcelèrent Biron par des sorties continuelles et se défirent heureusement de leurs ennemis intérieurs. Le danger le plus grand pour eux en effet n'était pas dans les tranchées royalistes. De faux frères, des traîtres chèrement payés s'efforçaient de les vendre aux égorgeurs de la Saint-Barthélemy, et telle était la perverse ardeur de ces hommes que le châtiment de leurs complices et la

vue du sang, au lieu de les faire rentrer en eux-mêmes, semblaient les encourager au crime. A peine la tête du capitaine Davi, mort sur la roue, fut-elle clouée pour l'exemple sur la porte de Cognes, qu'il fallut pendre trois émissaires de Biron et enfermer dans les cachots de la tour de la Lanterne Bruyère, gentilhomme angevin. L'œil du maire, Henri, brave marchand aimé de Coligny pour son courage et adoré du peuple pour sa fermeté, était sans cesse ouvert sur ces complots. Mais malgré sa vigilance, celle de Salbert, son adjoint, et la garde inquiète et fidèle des ministres dirigés par Odet de Nord, il ne tint pas à La Noue que les noces de Paris ne fussent recommencées à La Rochelle. La Noue avait été gagné corps et âme par Catherine. Il est impossible qu'un homme aussi rusé au fait de la guerre et des négociations ne vît pas ce que Charles IX et sa mère voulaient faire de La Rochelle; plus impossible encore que le beau-frère de Téligny, que l'ancien lieutenant de l'amiral eût la moindre confiance dans les promesses de ceux qui venaient si perfidement d'égorger les siens. La Noue voulait trahir : depuis que, trompés par ses protestations hypocrites [1], les Rochelais l'eurent reçu dans la ville et lui eurent donné le commandement de leurs troupes, sous l'autorité du maire toutefois, il ne cessa de parler de

1. « Sa conduite sembleroit découvrir les ressorts d'une politique raffinée qui vouloit regagner la confiance des ministres *par un faux épanchement de cœur et en affectant de pieuses craintes*. » (Le P. Arcère, de l'Oratoire, *Histoire de la ville de La Rochelle*, t. I, p. 431.)

paix et d'introduire les agents de la cour. S'il n'avait eu à persuader que la majorité du grand conseil composée de cette classe riche qui, songeant exclusivement à ses intérêts, sépare presque toujours en temps de guerre sa cause de celle du peuple, sa tâche aurait été facile, mais toute délibération importante devant être prise en commun, il échouait dans l'assemblée populaire et n'avait pu tenir aucun de ses engagements, lorsque, le 12 février 1573, le duc d'Anjou arriva au camp suivi du roi de Navarre, des princes du sang, des Guise, de Montluc et de tous les héros d'août.

On se doutait si peu à cette époque de la force que prête aux populations la vieille liberté municipale que le duc, persuadé, comme tous ses courtisans, que, si la noblesse protestante abandonnait la ville les bourgeois ne pourraient se défendre un seul jour, la fit sommer en arrivant de se retirer dans ses châteaux. Il reçut une réponse digne et ferme, et vit le lendemain, aux arquebusades qui saluèrent son apparition devant la porte de Cognes, que la tâche serait plus rude qu'à Moncontour. Cependant un vieux vaisseau vénitien appelé *la Carraque* échoué non loin du port et lié à d'autres petits bâtiments en bouchait l'entrée : on avait placé sur cette carcasse remplie de pierres quelques pièces qui battaient les Vases. D'un autre côté on ouvrait la tranchée au son du tambour, devant la porte de Cognes, et après des escarmouches assez vives, les lignes étaient poussées avec une telle diligence que le 28 février elles s'étendaient de la

porte de Cognes à la tour d'Aix. Cette même nuit, pendant qu'on élevait un fort sur l'emplacement du moulin à vent de la Brande défendu quelques jours auparavant contre deux cents hommes par un chaudronnier de l'île de Ré, qui s'y trouvait seul et auquel un heureux stratagème valut une capitulation et la vie, il se passa une scène d'avant-poste qui peint trop bien les mœurs militaires du temps et la disposition des esprits pour ne pas être rapportée.

Un réfugié gascon de garde sur le rempart, s'ennuyant de sa faction silencieuse et entendant travailler à peu de distance, se baissa vers les tranchées et demanda aussi haut qu'il lui fut possible s'il n'y avait là aucun soldat de son pays. Les princes, qui encourageaient les travaux de leur présence, craignant une sortie, défendirent d'abord de répondre; mais sur les instances de Brantôme, qui était curieux d'entendre cette conversation, il fut permis à un jeune homme, nomme Bernet, de faire raison au réfugié.

— Eh bien! s'écria celui-ci après les premiers compliments, qu'est-ce que vous brassez là-bas?

— Un grand travail, dit le Bernet.

— Oui-dà! Ne serait-ce point la tour de Babel?

Un coup d'arquebuse répondit à ce sarcasme; le Gascon envoya sa balle au Bernet, et après avoir rechargé l'arme reprit à travers l'obscurité :

— Et Montluc?

— Il n'est pas loin.

— Ah? Et comment va le nez de Rabasteins?

— Il pourrait encore, cria une voix rauque, mater l'orgueil des huguenots.

— Non! répondit le soldat, on ne le craint plus.

— Ami, dit alors le Bernet, par l'ordre des princes, que pensez-vous de nos généraux?.

— Le roi de Navarre est un beau et élégant jeune homme... Le prince de Condé ne promet pas moins : l'un vaut l'autre. Quant au duc de Guise, il est bon, mais trop dévoué au roi et au pape. Dieu me garde de méconnaître le mérite du duc de Longueville. Mais, hélas! tout change dans le monde. La plupart de ces grands seigneurs, qui étaient pour nous, nous ont plantés là, et, ajouta le Gascon en soupirant avec cet accent de raillerie larmoyante particulier à son pays, nous avons tout perdu, malheureux que nous sommes! tout, jusqu'à *la Carraque!*

— Dites-moi, repartit le Bernet, qui voulait venger les princes offensés de cette plaisante comparaison, dont les seigneurs riaient tout bas, si vous étiez encore invité aux noces de Paris seriez-vous d'humeur à vous y rendre?

A ces mots la gaieté du Gascon disparut, il éclata en plaintes amères et en malédictions, et la conversation finit comme elle avait commencé par des mousquetades. Le lendemain, les Rochelais, qui attendaient le secours que leurs députés étaient allés demander en Angleterre, tentèrent, mais en vain, de débloquer le port en brûlant *la Carraque*. Ils venaient d'échouer pour la seconde fois, lorsque les batteries royalistes commencèrent à tirer contre le

clocher de Cognes. On leur répondit avec deux coulevrines placées sur ce clocher même, et qui enfilaient les tranchées au grand dommage des assiégeants Or, après quelques volées, parut un trompette pour sommer la ville, qui, renvoyé avec dédain, revint bientôt demander de la part du duc d'Anjou la reprise des conférences. Cette proposition vivement appuyée par La Noue ne fut écartée que grâce à la chaleureuse résistance des ministres, qui ne cessaient d'enflammer le peuple en lui montrant la main de Dieu levée contre les Philistins. Les événements, du reste, semblaient confirmer ces discours; d'heureuses sorties signalèrent la fin de février et le mois de mars fut inauguré par un coup de coulevrine qui valait une victoire. Le 3, vers les quatre heures du soir, le premier boulet parti du bastion de l'Évangile, perça un gabion et coupa en deux Claude de Lorraine, duc d'Aumale; c'était un des machinateurs de la Saint-Barthélemy, et celui qui s'était porté aux massacres avec le plus de rage. Aussi sa mort regardée comme un châtiment céleste devint le signal d'une allégresse extraordinaire dans la ville. La Noue seul, ne perdant pas de vue son malheureux dessein, conçut l'idée de profiter d'une trêve sollicitée par le duc d'Anjou, et au moment même où la noblesse du camp suivait le convoi de d'Aumale, en gémissant qu'un tel prince eût été tué par de tels bélitres, il réunissait le conseil général et le conjurait de traiter en affirmant que la ville était perdue. Comme nous l'avons dit, la majorité de la bourgeoi-

sie livrée à elle-même aurait pris ce parti sur-le-champ, mais les ministres, sentinelles infatigables, veillaient pour le peuple, et dans cette occasion cinq d'entre eux s'étant rendus au conseil y firent entendre cette protestation biblique par la voix de Giraud de Saint-Jean d'Angely : « Nous venons, dit-il, vous proposer cinq points. Le premier, de l'union des membres de l'Église avec leur chef Jésus-Christ d'où dépend le faisceau de ces membres qui se nomme la communion des saints, et par lequel nous ne pouvons nous séparer d'eux et chercher notre repos à part sans nous séparer du chef céleste. Car bien que les Rubénites et Gadites avec la demi-lignée de Manassès fussent en grand péril, et par delà le Jourdain, ils ne firent pas difficulté néanmoins d'accompagner leurs frères aux guerres qui se présentaient, et jurèrent de ne pas reposer leur tête avant que leurs frères ne fussent rentrés sous leur toit. Le second point touche le serment qu'ont reçu de vous vos frères de Montauban et de Nîmes; chose de telle conséquence qu'il ne serait raisonnable de s'en départir légèrement, car celui qui ne garde même à son dommage la foi promise n'habite pas au tribunal de Dieu. Pour le troisième point, nous dirons qu'alors même qu'on serait tombé en la nécessité prétendue si est-ce qu'il ne se faudrait précipiter comme personnes qui n'ont plus d'espérance en Dieu, mais reconnaître qu'il domine la nécessité, laquelle il amène et retire comme bon lui semble. Car encore que les femmes de Samarie eussent mangé leurs en-

fants les ennemis n'entrèrent point dans la ville, et c'est à bon droit que Judith reprit ceux de Béthulie qui limitaient le temps du secours de Dieu et promettaient de se rendre s'ils n'étaient sauvés dans cinq jours. Les deux derniers points sont que premièrement La Rochelle est, grâce au Seigneur, bien éloignée de telles nécessités, puisqu'il y a abondance de toutes choses pour trois mois et espérance de secours, et ensuite que cette ville serait éternellement diffamée si elle faisait paix sans l'avis des autres églises. »

Malgré ces raisons chaleureusement exposées, et que le maire Henri appuyait avec force, le parti de la peur, de la défection et des intérêts égoïstes l'emporta. La Noue et Morisson furent députés au duc d'Anjou, mais le lendemain le maire reprit sa revanche quand la cloche municipale eut sonné et réuni devant le temple l'assemblée populaire. Les faibles et les traîtres eurent beau s'épuiser en raisonnements captieux, le peuple fut de l'avis des ministres. Ce qui n'empêcha pas La Noue et ses adhérents de passer outre, sous prétexte qu'en acceptant les conférences on s'était engagé à y renvoyer les députés. Un mépris aussi évident du vœu général révolta les esprits, et l'indignation fut si forte contre La Noue surtout, qui venait dans une longue harangue de démasquer ses véritables intentions, qu'un vieux ministre, oubliant son saint caractère et ses cheveux blancs, le suivit à sa sortie du conseil en l'accablant d'injures et le frappa au visage sur la

porte de sa maison. La Noue, conservant ce masque hypocrite dont il s'était couvert en entrant dans la ville, affecta le plus grand calme, la plus sage magnanimité... Huit jours après il donnait raison à l'insulteur en passant à l'ennemi.

Tous les citoyens furent aussitôt convoqués au son de la cloche; le maire les exhorta d'une voix ferme à sacrifier leurs biens et leurs vies à la défense de la patrie et du ciel, et fit procéder à l'élection du successeur de La Noue et de ceux qui devaient prendre au conseil la place de quelques autres défectionnaires. On arrêta le même jour par ses soins qu'il serait dressé une liste de tous les mauvais patriotes, et qu'au moindre mouvement on les chasserait de la ville.

Ces mesures énergiques, l'élection du nouveau maire qui se fit comme de coutume, de bonnes nouvelles du siége de Sancerre et des lettres de Montgommery qui annonçaient son arrivée dans un mois avec quarante vaisseaux, ranimèrent la confiance des Rochelais un moment ébranlée. A la vigueur avec laquelle, au bastion de l'Évangile battu par quinze pièces de canon, à Tadon, à la porte de Maubec, ils repoussèrent les attaques des royalistes, ceux-ci purent voir que rien n'était changé dans la place, qu'il n'y avait qu'un traître de moins. On avait déjà tiré contre le mur qui allait de la tour d'Aix au bastion de l'Évangile quatorze mille sept cent quarante-cinq coups de canon. Toutes les défenses étaient ruinées. Le duc d'Anjou, croyant le

moment favorable, redouble son feu, lance le 7 avril sur le fossé une galerie couverte et doublée de lames de fer où marchaient trois hommes de front, et donne l'assaut. La noblesse avait reçu l'ordre de rester loin des coups. Mais aux premières canonnades il fut impossible de retenir dans les tranchées ces bouillants gentilshommes. Malgré les prières et les menaces du prince, ils se mêlèrent aux soldats et coururent aux casemates. Foudroyés de tous côtés, on les vit monter bravement à la brèche et atteindre le sommet du bastion; mais ils trouvèrent là une résistance égale à leur bravoure. Hommes et femmes, combattant pêle-mêle et luttant d'audace, les renversent à coups de pique, tandis qu'un levier manœuvré par les ministres et des enfants, et balançant une chaudière à son extrémité, répand sur eux des flots d'eau bouillante et de bitume. Ils reculent, et le feu des casemates, la chute d'un pan de muraille et la valeur des réfugiés, qui les poussent l'épée aux reins, achèvent leur défaite. Trois cents des leurs jonchaient le fossé, le duc d'Anjou fit sonner la retraite. Moins heureux encore le 10, le 11 et le 24 du même mois, il laissa la brèche couverte de blessés et de cadavres affreusement mutilés par l'éclat de la mine. Depuis ce jour jusqu'au 24 juin ses troupes montèrent huit fois à l'assaut de ce fameux bastion de l'Évangile, qui n'était plus qu'un monceau de ruines, contenant moins de terre que de boulets, et huit fois elles furent repoussées; tel était le découragement des soldats qu'ils refusaient de marcher ou se

débandaient à la seule vue des goujats de la ville. On les voyait de loin accourir sur le passage des seigneurs pour leur montrer l'horrible vermine qui pullulait sur leurs haillons et se plaindre de leur misère. Ces croix-rouges, naguère si présomptueuses, ne tenaient plus contre les fantassins à l'écharpe jaune, et l'apparition des casaques noires des cavaliers protestants suffisait pour mettre en fuite les armures dorées. La fleur de la cour et les exécuteurs de la Saint-Barthélemy, d'Aumale, du Guast, Cosseins, l'ingénieur Scipion, qui venait détruire ce qu'il avait édifié, et vingt mille de leurs soldats étaient étendus morts au pied de ces murailles. Quoique la poudre manquât dans la ville, que Montgommery n'eût pu faire entrer le secours, et que le peuple ne vécût que des coquillages des Vases, la résolution des citoyens ne fléchissait pas; et ils seraient morts plutôt que de céder, si le duc d'Anjou n'eût abandonné la partie. Grâce à l'habileté de l'évêque de Valence, il venait d'être élu roi de Pologne; il ne s'agissait donc pour lui que de lever ce malheureux siége le plus honorablement possible. Les conseillers rouvrirent les conférences dans ce sens; et un traité, comprenant les villes de Montauban et de Nîmes et garantissant l'exercice de la religion dans les châteaux des gentilshommes réformés, fut fait le 24 juin et ratifié par le roi au commencement de juillet. La seule clause que le peuple assemblé au bastion de l'Évangile ne voulut pas admettre, ce fut l'entrée du duc d'Anjou. Ces portes qui s'ouvrirent avec

empressement devant les ambassadeurs polonais, restèrent obstinément fermées à leur nouveau roi, qui eut la honte de se retirer avec les débris de son armée sans pénétrer dans les murs rebelles sous lesquels s'étaient flétris à jamais ses lauriers de Moncontour.

Alors on grava, *pour mémoire à la postérité*, sur une plaque de cuivre la relation de ce siége mémorable, et le peuple consacra l'événement à sa manière par des couplets qui finissaient ainsi :

Les prudents Rochellois
En ces guerres civiles,
Et les Montaubannois
Ont bien gardé leurs villes.

Éclatant et superbe exemple de la puissance des idées!... Voilà deux bicoques fournissant à peine deux mille bourgeois capables de porter les armes, et cependant dans la lutte sans trêve et sans pitié qui va s'ouvrir entre le missel et l'évangile, dans le long duel de la province et de la cour, La Rochelle avec la liberté religieuse triomphera d'abord de Rome, capitale du monde catholique ; Montauban armé de la liberté municipale sera plus fort que Paris, boulevard de la royauté.

RÉPUBLIQUE PROTESTANTE.

L'édit, enregistré au parlement le 11 août, qui scella et proclama la paix, contenait la reconnaissance la plus solennelle de l'indépendance des villes

unies. La liberté de conscience était expressément garantie dans le quatrième article à Montauban, à La Rochelle et à Nîmes, comme nous venons de le dire, et les articles suivants, entre autres le dixième, le onzième et le dix-septième, en déclarant bonnes et valables les confiscations des biens ecclésiastiques, en maintenant les fortifications et confirmant les nominations des officiers publics, constataient autant qu'on pouvait le désirer l'action et la vigueur de la liberté consulaire. Les protestants le sentaient si bien, que loin de se contenter de ces conditions, pendant que le nouveau roi de Pologne gagnait son royaume au bruit des fêtes, et que l'héroïque Sancerre enterrait les cinq cents cadavres tombés de faim dans ses rues avec celui du brave bailli Johanneau assassiné par La Châtre pour avoir défendu huit mois sa ville, ils se réunissaient le jour même de la Saint-Barthélemy à Nîmes, à Millau et Montauban, dans le but de demander mieux. Un long cahier fut en effet dressé dans ces divers colloques, qui portait au milieu d'une foule de mesures particulières les articles suivants :

Sa Majesté, conformément à sa promesse, fera rechercher et punir, tant à Paris que dans les provinces, et notamment à Bordeaux et à Toulouse, les massacreurs de la Saint-Barthélemy.

L'exercice public de la religion sera permis sans restriction dans tout le royaume. Outre les places que les réformés ont entre les mains, il leur en sera donné deux en chaque province.

Les écoles et les colléges auront des régents des deux religions pour la satisfaction des uns et des autres sans fraude et partialité.

Les mariages des prêtres seront légitimés.

Comme les réformés n'ont pris les armes *que pour le service et défense* du roi, ils pourront lever des impositions pour payer leurs dettes. Quant aux garnisons de leurs places, elles seront entretenues aux dépens de Sa Majesté.

Sadite Majesté considérant les déportements de ses cours souveraines et spécialement de celle de Toulouse aura le bon plaisir d'accorder une chambre de juges non suspects dans le ressort de chaque parlement.

Nul de la religion réformée ne sera tenu de payer les dîmes.

Le Comtat Venaissin et l'archevêché d'Avignon seront ouverts aux religionnaires.

Et il plaira à sa majesté que toutes choses demeurent en Béarn et en Navarre au même état que la feue reine les laissa lors de son décès [1].

Ceux qu'on appelait les *fronts d'airain*, les *Cavagnac* et les *Yollet* allèrent présenter ce cahier au roi, de la part des églises du Languedoc et du Quercy; ils avaient trouvé en passant à Tarare le député du Dauphiné et de la Provence, auquel ils s'étaient joints : ce dernier porta la parole et jamais voix plus énergique ne frappa les échos du Louvre.

1. La Popelinière, t. II, p. 187. — D'Aubigné, *Histoire universelle*, p. 668.

« Sire, disait-il à Charles IX après lui avoir remis les cahiers des provinces, votre comté de Provence est de l'ancien royaume d'Austrasie; jusqu'à René, roi de Sicile, qui en fit donation au roi Louis XI, il est toujours demeuré en la puissance des ducs de Lorraine et de Bar. Du temps de ce bon roi René, qui a été vu par aucuns étant encore en vie, *les Provençaux ne payaient tailles, impositions, aides, subsides, gabelles ni tributs quelconques*, car il vivait opulemment et magnifiquement du revenu de son domaine. Le roi Louis prenant possession des pays de Provence leur accorda et *confirma* les exemptions qu'ils avaient du temps du bon roi René; et ont duré jusqu'au grand roi François Ier, lequel pour la nécessité de la défense du pays, lorsque l'empereur Charles-Quint y descendit, rendit le peuple taillable et sujet aux autres impositions de son royaume. Le pays de Viennois et Dauphiné, sire, lorsqu'il *fut vendu* à vos prédécesseurs par messire Humbert Dauphin *jouissait des mêmes priviléges. Autant en était-il au temps des Raimond, comtes de Toulouse, pour le pays de Languedoc.* Et à vrai dire, par toutes les provinces de ce royaume, on n'avait entendu parler de tailles, subsides et impositions jusqu'à ce que, les Anglais ayant usurpé la meilleure partie du royaume, force fut de lever de grandes armées. Et parce que le domaine royal était tenu par les Anglais, les Français accordèrent au roi Charles VII de les cotiser, et lors seulement commencèrent les tailles. Ces tailles étant trouvées légères et

de peu d'estime, *il demanda aux États* qu'ils lui aidassent en cette nécessité, et lors l'on accorda le vingtième des vins, puis le huitième et le quart; finalement vinrent les gabelles sur le sel et toutes ces impositions furent nommées *aides:* ce qui témoigne la fin de leur invention et que c'était seulement pour avoir lieu tant que les guerres dureraient, comme expressément portent les registres desdites cours et chambres des comptes[1]. »

Après avoir fait remarquer que les Français, par obéissance à leurs rois, avaient néanmoins continué à fournir ces aides après l'expulsion des Anglais, l'orateur en montrait la progression croissante sous François Ier qui établit l'imposition du vingtième denier sur les marchandises; sous Henri II qui augmenta les décimes, établit les droits du domaine, l'imposition foraine et le taillon, et arrivant au règne actuel il prouvait que les impôts, qui étaient sous Louis XI

de 70,000 livres pour le Dauphiné,
133,000 livres pour le Languedoc,
86,000 livres pour la Provence,

s'élevaient sous Charles IX :

pour le Dauphiné à 258,000 livres,
pour la Provence à 376,000 livres,
pour le Languedoc à 512,000 livres,

non comprises douze cent mille livres de levées extraordinaires en Provence et neuf cent mille en

1. La Popelinière, t. II, p. 189.

Dauphiné. De cette crue effrayante opérée dans quatre-vingt-dix ans et en l'absence des causes qui avaient nécessité les premiers subsides, il en concluait assez logiquement qu'il fallait diminuer les impôts et aviser à la pacification générale des troubles dans les provinces : *lesquelles étoient si épuisées de deniers et moyens qu'à grand'peine les gens du tiers-état pourroient trouver la seule commodité de vivre.*

On ne répondit à ces nobles paroles, qui avaient ému le conseil et fait pâlir de colère la vieille Médicis, que par des phrases évasives et des faux-fuyants. L'astucieuse Florentine, prenant ensuite chaque député en particulier, essaya de les attirer par séductions et par promesses au parti de la cour, mais les trouvant incorruptibles et inébranlables elle les fit reconduire dans leur pays par des grands seigneurs en apparence favorables à leur cause, et feignit de renvoyer l'examen de leurs griefs au maréchal de Damville. Comme il est probable que les protestants ne comptaient pas beaucoup sur le succès de l'ambassade, ils avaient pris leurs précautions. Dans le Vivarais, le Gévaudan, le Dauphiné, le Languedoc, l'Albigeois, le Quercy, les Cévennes et le Rouergue ils possédaient cinquante places fortifiées, une centaine de forts et deux ou trois cents villages de difficile accès ou enclos de murs. Tout le Béarn était lié en outre à leur confédération, qui, s'appuyant sur Monflanquin, Tonneins, Clairac et Sainte-Foy, allait aboutir à l'Océan et s'adosser à La Rochelle. La

résolution de se défendre vigoureusement une fois prise, toutes ces places furent armées. Vingt-quatre capitaines résolus à repousser l'ennemi ou à mourir, Pierre Gourde, Poujet, Boron, Saint-Agrève, Bouillargue, Saint-Côme, Grémian, Sauve, Beaufort, Chavagnac, Fougiers, Sénégas, les vicomtes de Panat, de Caumont, de Lomagne, de Paulin, de Verlhac, Regniès, Mirabel et Monbrun, prirent le commandement du Pouzin, d'Aubenas, de Villeneuve-de-Berg, d'Uzez, de Nimes, d'Anduze, Marvejols, de Florac, du Vigan, de Ganges, Lodève, Castres, Millau, Mazères, Villemur, Caussade, Capdenac, Minerbe, Nions, Saint-Ambroix. Privas, Puy-Laurens, Buzet et Montesquieu étaient gouvernés par des gentilshommes du pays, le Béarn par le baron de La Caze, Montauban par ses consuls, et La Rochelle par son maire. Il avait été impossible de faire accepter d'autre autorité au peuple de ces deux villes. Toutes ces populations ayant de nouveau juré solennellement l'union dans l'assemblée politique tenue à Millau, le 16 décembre sur l'invitation de Damville, la guerre commença.

Ce mot, il faut le dire, avait une signification toute particulière au seizième siècle, ainsi, par guerre, il ne faut point entendre un plan de campagne arrêté d'avance, et une série plus ou moins étudiée, plus ou moins habile d'opérations stratégiques exécutées par deux armées. La guerre d'alors n'était rien moins que cela. Des courses rapides sur le territoire ennemi, des chevauchées de deux ou trois cents hom-

mes, des surprises de petites villes, des escalades de châteaux, et de temps en temps quelques rencontres fortuites entre partis de diverses couleurs où restaient sur le champ de bataille une trentaine de cadavres, voilà toute la guerre de 1573. Quand donc le vaillant Montbrun eut surpris en Dauphiné, par lui-même ou ses adhérents, Audances, l'Oriol, Livron, Granes, Roynac, Glandage, Aubenas et Orange, lorsque les protestants du Languedoc se furent emparés de la même manière de Florensac, de Miramont et d'un château près de Saint-Antonin, la campagne fut brillamment ouverte. L'énergie d'un vieillard allait lui imprimer cette teinte héroïque dont les grands caractères marquent les petits événements.

On venait d'annoncer l'arrivée de Grammont, envoyé par Charles IX pour faire rentrer le Béarn, de gré ou de force, au giron catholique. Cette nouvelle avait jeté la terreur dans le pays, et le peuple se pressait en foule autour de ses ministres, suppliant le Seigneur avec pleurs et prières d'être le bouclier de Samarie. C'était surtout à Pau, qui devait s'attendre aux plus grandes violences, que la douleur était le moins contenue. Tous les habitants étaient dans le temple, pleurant et gémissant, et ils désespéraient peut-être dans leur cœur du salut qu'ils imploraient des lèvres, quand Dieu leur suscita un de ces défenseurs qui ne semblent choisis que pour faire éclater son pouvoir et confondre la vanité des hommes. Au banc des anciens était le vieux seigneur d'Auros, aveugle et à moitié paralysé, impassible en apparence

et comme étranger à la calamité publique. La prière finie, il se fit reporter dans sa maison, et, ayant demandé son fils, lui dit d'une voix solennelle :

« Baron, qui t'a donné l'être et la vie?

» — Monsieur, répondit le jeune homme, c'est Dieu, par votre moyen.

» — Eh bien! dit le vieillard, cette vie qu'ils t'ont donnée, Dieu et ton père te la redemandent : le premier, qui en a une meilleure pour te rendre avec la couronne éternelle de gloire; le second, qui te suivra de près si tu meurs, et, après avoir témoigné en terre ta vertu et ton obéissance, témoignera pour toi au jugement de Dieu. Va, n'ouvre point les yeux pour voir combien te suivent ni pour compter les ennemis, mais seulement pour les frapper avec ce fer que Dieu bénira en tes mains! »

En achevant ces mots il détacha son épée, la remit à son fils et le serra silencieusement dans ses bras : le jeune homme, ne répondant que par une inclination respectueuse, courut aussitôt se mettre à la tête de ceux qui se sentaient le courage de le suivre. Ils n'étaient que trente-huit, mais, sans regarder au nombre, le fils de l'aveugle les mène droit au château de Yémau, descend dans la cour, qui se trouvait si encombrée de noblesse catholique que personne ne prit garde à lui, chasse, blesse ou tue tout ce qu'il rencontre, et prend Grammont. Cette capture était le fleuron de la journée, et cependant elle fut blâmée par le vieillard : « Baron, baron, dit-il à son fils quand il se présenta devant lui avec

son prisonnier, il ne fallait pas amener ce Nicanor : tu as sauvé le corbeau qui te crèvera les yeux. »

Le récit de ce coup d'audace retentit dans toutes les villes protestantes, et ne contribua pas peu à y réveiller l'ardeur belliqueuse : La Rochelle seule hésitait encore, mais une voix qu'on ne prévoyait sans doute pas devoir entendre dans cette circonstance, s'éleva tout à coup et l'entraîna. Par une de ces contradictions, fruits ordinaires des guerres civiles qui, selon le flux et le reflux de l'amour-propre ou de l'intérêt, changent si facilement l'opinion des hommes, ce même La Noue qu'on avait vu naguère partisan frénétique de la paix quand la guerre était heureuse, ne respirait plus que la guerre à cette heure où l'on jouissait d'une bonne paix. Prenant pour prétexte une Cène qu'on y célébrait le 3 janvier 1574, cet homme osa reparaître en compagnie de quelques gentilshommes dans la ville qu'il n'avait pu vendre et d'où il était sorti en transfuge. Et ce qui prouve combien le temps affaiblit l'odieux des mauvaises actions, et combien la mémoire du peuple est parfois généreuse, sa présence y fut soufferte et bientôt applaudie. L'aristocratie bourgeoise qui oublie la première les crimes de lèse-patrie, et dont la majorité, d'ailleurs, avait fait cause commune avec lui pendant le siége, s'empressa de redorer son ancienne popularité. Une espèce de compte-rendu de sa conduite précédente balbutié dans le consistoire, acheva de lui concilier les suffrages, et chacun, effaçant du souvenir la flétrissure si justement imprimée sur son visage par la

main de La Place, ne songea plus qu'à sa valeur et à sa grande réputation militaire. Celui-ci profita si *dextrement* de ce retour inespéré de confiance, que vingt jours après La Rochelle était déclarée, et toute la Saintonge en armes. Les hostilités furent reprises par ses ordres, car il agissait comme lieutenant secret du duc d'Alençon en Poitou et en Saintonge, le jour du mardi-gras. Puis, après avoir réparé à la hâte les fortifications de La Rochelle, il couvrit l'Océan d'une nuée de corsaires qui, faisant la course sous le pavillon de la ville depuis le détroit de Gibraltar jusqu'au pas de Calais, écumaient et pillaient tout. Ce genre de guerre, peu dangereux et très-lucratif, était fort du goût de la noblesse protestante, mais il ne tarda pas à soulever d'énergiques réclamations à La Rochelle même. Les citoyens honnêtes ne purent voir long-temps cette piraterie déshonorante et d'autant plus coupable qu'elle ne s'exerçait qu'aux dépens de pauvres marchands complétement étrangers à la querelle religieuse. Ils portèrent plainte au grand conseil vers le commencement de juin 1574 et le supplièrent pour l'honneur du nom Rochelais de retirer au plus tôt les lettres de marque. Le maire y semblait très-enclin, et déjà il avait empêché la sortie de quelques navires, lorsque La Noue, représentant au peuple, dans un grand conseil tenu à cet effet, qu'il n'était pas plus illicite de courir sur les voisins avec lesquels on était en guerre, que sur des marchands espagnols ou portugais vivant paisiblement de leur négoce, et que d'ailleurs on violerait,

en empêchant la piraterie, *l'association faite avec la noblesse*, changea toutes ces bonnes dispositions. Il fut seulement convenu pour sauver les apparences qu'on ne pillerait plus désormais ceux des catholiques qui n'auraient ni porté les armes ni participé aux massacres. Exception vraiment dérisoire, car en pleine mer, loin de tout contrôle et aux yeux de telles gens, partout où il y avait butin, ne devait-il pas y avoir crime?

Pendant que ces choses se passaient à La Rochelle, et que Montauban était bloqué pour ainsi dire par son ancien évêque, un événement important venait de s'accomplir. Charles IX était mort, et en laissant le trône au roi de Pologne, son frère, il avait ouvert cette sombre période de troubles qui pendant vingt ans devaient ensanglanter et couvrir de deuil chaque page de notre histoire. Quand le nouveau souverain, qui avait pris le nom d'Henri III, et qui s'était évadé de Warsovie à la nouvelle de la mort de son frère, entra dans son royaume par le Dauphiné, il se heurta dès les premiers pas aux armes protestantes. La position de la royauté était critique. Dans le sud et le sud-ouest une faction formidable était armée contre elle; le clergé, sourdement hostile, mettait déjà son existence aux voix, et des princes étrangers, les Guise, s'unissant dans l'ombre à la bourgeoisie, aux parlements et aux évêques, tendaient hardiment, sous couleur de rétablir l'union catholique, à supplanter la dynastie de Valois et la famille de Bourbon. Plus que jamais

alors la royauté avait besoin d'une tête sage et ferme à la fois, et d'une main de fer pour prévenir les défiances, encourager les dévouements timides, éteindre les mauvais vouloirs, étouffer en germe les projets ambitieux, et briser les résistances coupables; mais, malheureusement pour la paix de la nation, elle était échue à la mollesse incarnée, à l'incapacité faite homme, sous les traits d'Henri III. Abandonnant les soins si difficiles du gouvernement à la vieille Catherine de Médicis, dont toute l'habileté consistait à opposer les petites ruses féminines et l'astuce italienne aux passions brutales de la noblesse mises sans cesse en effervescence par l'envie, l'amour-propre ou la soif d'argent, il traînait, au milieu de ses mignons flétris par le mépris public, une existence plus honteuse que celle des rois fainéants, car elle était plus immorale. Si l'on cherchait le roi, si les yeux des populations écrasées se tournaient vers le trône, le trône était vide, et l'on apercevait avec surprise ou un feuillant de plus dans les processions d'Avignon, ou un sybarite effréné voguant avec ses favoris en bateau peint sur les eaux de la Saône.

Et cependant, tandis qu'Henri III oubliait avec tant d'abandon la noble couronne de France pour une couronne de moine, les événements se précipitaient, le double mouvement des faits militaires et des faits politiques s'engrenait tous les jours avec une rapidité de plus en plus grande, de plus en plus menaçante pour le salut de la monarchie. En Dau-

phiné, Montbrun écrasait les Suisses au pont de Royans; le drapeau delphinal flottait en vain sous les murs de Livron; les femmes même, sans retrousser leurs manches rouges, venaient le déchirer à coups de piques. Non moins heureux dans le Vivarais, le capitaine Saint-Romain surprenait Annonay, Saint-Félix était forcé de rendre Castres aux vaillants soldats de Terride et devant les cornettes de Langoiran secondé du brave baron d'Auros et du vicomte de Turenne, La Valette levait à la hâte le siége du Mas-de-Verdun et fuyait Montauban. Pour un échec essuyé par Rohan en Poitou dans le château de Lusignan, qui fut mis avec sa fameuse tour de Mélusine au niveau de l'herbe, les réformés comptaient le succès de Montflanquin, l'assaut de Thiviers et les surprises de Brives, d'Uzerche et de Périgueux, enlevé le 6 août 1575, à force de ruse et d'audace, par une poignée de soldats de Vivens, cachés dans l'hôtellerie du Châpeau-Vert. Les brillants exploits de la dame de Miraumont, qui, nouvelle Clorinde, et reconnue seulement aux blonds cheveux flottants sur son armure, allait tenant la campagne en Limousin avec ses soixante amants malheureux, et jetant sur un champ de bataille jonché de morts le lieutenant du roi en Auvergne, paraient le drapeau de la Réforme d'une sorte de prestige chevaleresque. Enfin le sang de Besme, ce lâche meurtrier de Coligny, payait le sang de Montbrun, pris les armes à la main, et décapité, le 12 août, au mépris du droit des gens et de la foi jurée, par arrêt du

parlement de Grenoble. Ce n'était pas tout : aux troubles religieux se mêlaient les troubles populaires et féodaux ; les paysans s'insurgeaient dans le Périgord, les *Razats* (rasés) prenaient les armes contre les gabelleurs en Provence, et ce dernier pays, où le prêche d'ailleurs ne retentissait que dans quelques villages, servait de champ de bataille incessant, acharné, aux rivalités de la noblesse. Qu'on juge, par un seul trait pris au hasard, de l'état violent et presque sauvage de cette société :

« Le comte de Montassier, qui était venu avec le grand-prieur, s'étant départi du camp de Minerve pour aller à Aix, il logea au logis de la Cloche, et fut suivi peu après par le sieur de Saint-Martin, qui alla audit logis accompagné de plusieurs gentilshommes et d'un laquais qui portait un pistolet dans sa main, et entra dans la salle où dînait ledit comte, et icelui laquais gagna le derrière de la chaise où il était assis et lui lâcha le pistolet qui *lui brisa* le grand os de l'échine, de manière que ce pauvre seigneur ne put bouger de sa place. Le sieur de Saint-Martin entra aussi dans ladite salle l'épée au poing, de laquelle il donna un grand coup sur la tête dudit comte, et se voulant sauver passa devant la porte de la cuisine, où il reçut un coup de broche au travers du corps, qui le porta par terre. Il fut aussitôt porté à ladite salle par les gens du comte, lequel voyant rendre l'esprit au sieur de Saint-Martin, lui dit : « Pauvre gentilhomme.... » Ledit comte mourut de ce coup. Le maréchal de Retz s'en retourna *en France*,

et il avertit le roi que le comte de Suze eût le gouvernement de Provence. De quoi averti, le comte de Carces délibéra de l'empêcher et y résister de tout son pouvoir, et de fait manda à tous ses parents et amis de venir à Salon où il était. D'autre part, M. le grand-prieur, qui commençait de s'aimer en Provence, donna ordre que messieurs du parlement et de la noblesse mandassent députés au roi pour supplier Sa Majesté laisser ledit sieur grand-prieur au gouvernement, ce que le roi ne voulut faire mais. Le baron de La Garde étant mort, le sieur grand-prieur fut pourvu de l'état de garde-général des galères [1]. »

Les événements politiques avaient encore plus de gravité. Les ferments ambitieux et cupides échauffés par le feu des guerres civiles venaient de faire éclore une nouvelle faction qui se qualifiait politique, mais dont le peuple, grand ami du mot propre, appelait les membres *les malcontents*. A la tête de cette espèce de tiers-parti marchaient les Montmorency, rivaux naturels des Guise, et le lieutenant du roi en Poitou, Jean de la Haye. La cour ayant agi dès le début avec vigueur et mis à Vincennes les maréchaux de Cossé et de Montmorency, tandis qu'elle faisait tuer de La Haye dans sa maison, l'ardeur des mécontents se calma tout à coup, et des rangs d'une faction qui se fût montrée d'autant plus exigeante qu'elle était plus égoïste, on n'entendit dès lors sortir que des protestations de dévouement et de fi-

1. Mss. de la Bibliothèque royale, fonds Dupuy, v. 655.

delité. Parmi ceux qui s'empressaient de manifester leur zèle on distinguait à la chaleur de ses paroles Montmorency-Damville, gouverneur de Languedoc. Espérant échapper à la disgrâce de sa maison, il sépara d'abord sa cause de celle de ses frères proscrits; ensuite, après avoir fait dire au roi que *les fautes étaient personnelles*, et qu'il disposât des prisonniers selon sa justice et son bon plaisir, il écrivit le 18 mai 1574 au parlement de Toulouse, pour se plaindre avec amertume des bruits calomnieux répandus sur sa fidélité. « On me veut, disait-il, *jeter le chat aux jambes* à cause de la détention de mon frère aîné à Vincennes; mais *je ne serai si mal avisé de ma vie d'oublier à son occasion le devoir que j'ai à Dieu, à mon roi et à mon honneur.* »

Deux mois et demi après avoir signé cette lettre, il en adressait une autre, ainsi conçue, à l'assemblée générale des protestants de France réunie à Milhau depuis le 1er juillet :[1]

« Messieurs, voici l'estat auquel les affaires se disposent en ce païs, au grand préjudice du service du roy et la totale ruine de ses sujets. J'ai délibéré, comme officier de la couronne de France et gouverneur de cedit pais, de m'y opposer et remédier par toutes voies licites et d'emploier tous les bons sujets de Sa Majesté, sans exception de religion. Pour cette cause, je vous prie de dépêcher diligemment quelqu'un de votre part par devers moy avec pouvoir suffisant et amples instructions de vos volontés. »

Que s'était-il donc passé dans ce court espace de temps, qui pût faire oublier à Montmorency ce qu'il devait à Dieu, à son roi et à son honneur? Un événement de bien plus haute conséquence à ses yeux que toutes ces choses: Catherine avait disposé du gouvernement de Languedoc en faveur du dauphin d'Auvergne: or Damville, qui trouvait fort légitime le bon plaisir du roi tant qu'il ne s'agissait que de ses amis ou de ses frères, le regarda comme le comble de l'injustice quand il s'agit de lui. Il n'hésita donc nullement, pour conserver sa charge, à violer ses serments et à solliciter, lui, le descendant des barons très-chrétiens, l'alliance des hérétiques. Ceux-ci avaient passé un mois à réglementer longuement à Milhau, selon la coutume des ministres, rédacteurs ordinaires de ces sortes de factums, les affaires de leur république. Après y avoir élu chef, protecteur et gouverneur-général des églises de France, le prince de Condé, occupé alors en Allemagne à organiser une invasion, et lui avoir nommé un conseil militaire, civil et financier, sans l'avis duquel il ne pourrait rien entreprendre, l'assemblée s'ajourna au premier août pour examiner les propositions de Montmorency. Quelques-uns opinaient à les repousser, mais la majorité des députés protestants fit accepter l'union à des conditions très-dures pour Damville, qui dut recevoir, comme le prince de Condé, un conseil nommé par les églises, choisir tous ses secrétaires parmi ceux de la religion, et livrer, afin de prouver sa bonne foi, les

meilleures places du Languedoc. A ce prix, le gouvernement dont venait de le dépouiller le roi lui fut rendu par les protestants. Ces derniers ne faisaient point un mauvais marché. Outre la force morale apportée par le concours de Damville, ils gagnaient Beaucaire, Lunel, Montpellier; voyaient entrer dans le parti deux puissants seigneurs, le vicomte de Turenne, son neveu, et le comte de Ventadour, gouverneur du Limousin, et se délivraient d'un ennemi dangereux qui, opérant sur leurs flancs pendant que le roi les aurait attaqués du côté de la Provence, pouvait rendre leur position très-difficile en Languedoc. A ce point de vue, la portée du traité de Milhau, qui avait été confirmé à Nîmes au mois de janvier 1575, fut parfaitement appréciée à la cour. Mais le roi n'était pas assez fort pour dissoudre cette ligue, et il fallut recourir aux négociations. Damville et ses confédérés furent priés d'envoyer leurs députés au Louvre. En conséquence, on en nomma trois, qui allèrent d'abord à Bâle se concerter avec le prince de Condé, et présentèrent ensuite au roi une requête en quatre-vingt-onze articles, tellement pleins d'exagération que ce prince, tout faible qu'il était, ne put en entendre la lecture, et congédia les députés. Ceux-ci ayant donné avis à Condé du mauvais succès de leur voyage, le protecteur se mit en mesure de passer la frontière avec dix-sept compagnies de Suisses qu'il était parvenu à réunir. Alors, Monsieur, frère du roi, piqué de ce qu'on lui refusait la lieutenance générale, jugea le

moment favorable et s'enfuit à Dreux, où il publia une belle déclaration dans laquelle, en appuyant sur son amour pour les protestants, il promettait de remettre l'église et la noblesse en leur splendeur, et de soulager le tiers-état. Ces magnifiques promesses, auxquelles les gens sages refusaient seuls de croire, en prétendant que c'était la guerre du bien public ressuscitée, et que le prince ne désirait au fond qu'un meilleur apanage, attirèrent auprès du nouveau rebelle une foule de mécontents des deux religions. La Noue y parut des premiers; mais il ne put lui donner La Rochelle, car il venait d'en être chassé avec ses amis. Se croyant assez fort pour renouer ses anciennes trames, il poussa les siens à demander que *l'entier gouvernement et conduite de la cité* fussent mis en la disposition de la noblesse, et que l'on s'y gouvernât par son autorité et conseil, auquel toutefois la noblesse permettait généreusement au maire et à quelques échevins d'assister. Les Rochelais répondirent à cette requête en ouvrant les portes et renvoyant les gentilshommes.

Il s'agissait cependant de fermer la frontière aux Reitres et d'étouffer la guerre civile dans le cœur du royaume. Catherine de Médicis y parvint en signant avec son fils une trêve de six mois, qui fut chèrement payée par ce Tiers-État qu'il avait promis de soulager; bientôt, quoique six nouvelles places eussent été données aux protestants et cinq cent mille livres comptées à leurs Reitres, ces étrangers se remettant en mouvement, et le roi de Navarre

qui s'était enfui de la cour, faisant craindre le renouvellement des troubles, le roi fut forcé de conclure, le 27 avril 1576, la paix dite de Monsieur. C'était la plus avantageuse qu'eussent obtenue les protestants. La requête de Bâle, qui avait tant irrité le roi par ses exigences, était admise dans son entier. On leur accordait par l'édit du 14 mai :

L'exercice de la religion et le droit de bâtir des temples partout sans restriction, excepté à deux lieues de Paris;

La reconnaissance des mariages des prêtres;

Des chambres mi-parties à Aix, Grenoble et Montpellier;

L'annulation des procédures faites depuis la Saint-Barthélemy;

L'exemption de toutes tailles et impositions pendant six ans pour les enfants et les veuves des victimes du 24 août;

La réhabilitation de la mémoire de l'amiral;

La convocation des états-généraux dans la ville de Blois, qui devait être démantelée à cet effet;

Aigues-Mortes, Beaucaire, Senne-la-Grand'-Tour, Nions, Serres, Issoire, le Mas-de-Verdun et Périgueux, comme places de sûreté,

Et des articles secrets portant promesses de pension et récompenses aux principaux du parti pour réparer leur ruine [1].

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, liv. II, p. 814.

LIGUE CATHOLIQUE.

On ne peut disconvenir qu'un traité semblable ne fût un triomphe pour la Réforme, un échec pour la royauté. Mais celle-ci, en la supposant de bonne foi, n'avait-elle pas droit à des éloges pour avoir, au risque de compromettre le principe de son autorité et sa dignité même, sacrifié sans balancer ses ressentiments et ses griefs personnels au devoir de rétablir la paix et d'écarter l'étranger des frontières[1]? Les catholiques ne le crurent pas. Comme, après tout, le calvinisme ne formait qu'un groupe faible encore au sein de la nation, des conditions aussi avantageuses leur parurent une insulte pour la majorité. Ils craignirent (et l'on doit avouer que l'audace et les progrès des réformés légitimaient ces craintes), que la religion et l'unité monarchique ne fussent en péril; et dès lors, à l'exemple de leurs adversaires, la noblesse catholique, le clergé, la bourgeoisie et les parlements, formèrent une association pour maintenir l'une et l'autre. Tel fut le but des ligueurs du midi, but dégagé des projets ambitieux qui se mêlèrent à celui des ligueurs du nord, et qu'exprimait avec franchise le serment de l'Union, prêté en ces termes à Toulouse :

1. « J'ay été contrainct de faire la paix quand j'ay veu que les moyens de continuer la guerre me defailloient, et lorsque j'ay cogneu que tous les estats de mon royaume estoient recreuz et las de calamités. » (Déclaration du Roi, avril 1588.)

« Du nom de la Sainte Trinité et de la Communication du précieux corps de Jésus-Christ,

» Nous soussignés, habitants de la ville et viguerie de Tholose, avons promis et juré par serment solempne et sur nos vies, honneurs et biens, de garder inviolablement les choses accordées et par nous soubsignés, sur peine d'estre à jamais déclarés infames et pour gens indignes de toute noblesse et honneur :

» Premièrement jurons et promettons de nous employer de toutes nos puissances à remettre et maintenir l'exercisse de notre Religion catholique, apostolique romaine, en laquelle nos prédécesseurs et nous avons esté nourris et volons vivre et mourir.

» Aussi promettons et jurons toute obéissance, honneur et très humble service au roi Henri à présent régnent que Dieu nous a donné pour notre souverain roy et seigneur, et qui est légitimement appelé à la succession de ses prédécesseurs par la loy du royaulme, et après luy à toute la postérité de Valoys.

» Et outre l'obéissance et service que nous sommes tenus par tout droict de rendre à notre roy Henry à présent, promettons de nous tenir prests, bien armés, montés et accompaignés, selon nos qualités, pour, incontinent que nous serons advertis, exécuter ce que nous sera commandé par le roy notre souverain seigneur ou par ses lieutenants ou aultres ayant de lui pouvoir et authoricté tant pour la conservation de notre pays que pour aller ailleurs, s'il est besoing,

pour la conservation de notre religion et service de sa dite Majesté.

» Promettons ne donner à ceux de la nouvelle opinion, ny aux ungs ny aux aultres ennemis de Sa Majesté et du pays, aucune ayde, secours ny faveur de vivres, armes, chevaux, munitions, logis, passage, advertissements, ne aultre chose quelconque. Nous soubmettons, en cas de contravention, d'estre punys comme parjures, infidèles, et ennemis de Dieu, du roy et du pays.

» Nous avons promis et juré de tenir les articles susdits et de les observer de poinct en poinct sans jamais y contrevenir et sans avoir esgard à aucune amityé, parentaige et alliance que nous pourrions avoir à quelque personne de quelque qualité et religion qu'il soit, qui vouldroit contrevenir aux commandementz et ordonnances du roy, bien et reppos de ce royaume, et semblablement de tenir secrette la présente association sans aulcunement la communiquer, n'y faire entendre à quelque personne que ce soit, sinon à ceux qui sont de la présente association. Ce, nous jurons et affirmons encore sur nos consciences et honneurs et sur les peynes dessus mentionnées, le tout soubs l'authorité du roi renonceant à toutes aultres associations, si aulcunes en avoient cy-devant faictes [1]. »

1. Archives municipales de Toulouse. — Annales manuscrites, t. III, p. 213 et 214. — Ce serment diffère complétement par la forme de celui de Péronne. Il ne paraît pas, du reste, avoir été connu des auteurs de l'Histoire générale du Languedoc.

Ce serment fut juré avec enthousiasme à Carcassonne, à Narbonne et bientôt au Pont-Saint-Esprit, dont le gouverneur, bien que nommé par Damville, s'assura pour la Ligue. Il n'en fallait pas tant pour alarmer les réformés toujours sur le qui vive : se croyant trahis par le maréchal, ils reprennent les armes au moment où s'ouvraient à Blois les états-généraux. Henri III ne les avait convoqués, selon la croyance commune, qu'afin de se faire forcer la main au sujet de l'édit de pacification, — il voulait avoir l'air de céder au vœu des états, en retirant les concessions arrachées par la nécessité. Cette manœuvre assez habile eut tout le succès désirable : la noblesse et le clergé demandèrent expressément qu'il ne fût souffert qu'une seule religion en France, et cet avis ayant passé à la majorité de deux voix parmi les députés du tiers-état qui n'étaient que douze et la plupart sans qualité sérieuse[1], le roi s'empressa de l'adopter et d'envoyer, de concert avec ce simulacre de représentation nationale, des députés au roi de Navarre et au prince de Condé, pour les engager à se convertir, et à Montmorency pour le détacher de l'Union. Le roi de Navarre et le prince de Condé répondirent comme ils le devaient et protestèrent avec raison contre les actes d'une assemblée d'où les réformés avaient été exclus. Quant à Montmorency, bien qu'il élevât la voix plus fièrement encore, il continuait ses négociations occultes

1. Il n'y avait, par exemple, pour tout le Languedoc révolté aux deux tiers contre le roi, qu'un avocat du parlement de Toulouse.

avec la cour et l'assurait d'un dévouement sans bornes, pourvu qu'on lui donnât en propriété le marquisat de Saluces. On le lui promit : ne croyant plus dès lors devoir garder aucun ménagement avec ses confédérés, il se rendit à Beziers pour y faire exécuter la délibération des états en interdisant le prêche. A peine eut-on connu ses projets que les capitaines Saint-Romain, Bannières et Senglar sortirent de la ville. Le premier allait surprendre Aiguesmortes, le second soulever les Cévennes, et le troisième, suivi de tous les fugitifs, porter à Montpellier la première nouvelle de la trahison de Montmorency. A son arrivée il s'éleva, ainsi qu'il était facile de le prévoir, un tumulte effroyable : l'exaltation méridionale, surexcitée par les orgies du mardi gras et le fanatisme religieux, éclate comme la bombe; le peuple se soulève, s'empare des postes, ferme les églises en maudissant le maréchal : Châtillon est nommé gouverneur, et les bâtons huguenots appelés à cette occasion *époussettes de Montpellier* forcent les malheureux ecclésiastiques à prendre la hotte et la pioche pour réparer les fortifications de la ville. Ceci se passait le 19 février 1577; huit jours après, les députés des églises du Bas-Languedoc, réunis à Lunel, proclamaient la rupture de l'Union avec les politiques dans une déclaration qu'ils envoyèrent par Clausonne et les consuls de Nîmes et d'Usez, au maréchal, en l'exhortant néanmoins à revenir sur ses pas. Montmorency répondit d'abord par un manifeste plein de récriminations et d'ai-

greur; mais, voyant que son traité avec la cour traînait en longueur, il se rapprocha bientôt des églises et feignit de se réconcilier avec elles, le 29 mars, dans l'entrevue solennelle de Montagnac. Ce n'était toutefois dans sa pensée qu'un moyen de presser les négociations, car, après avoir obtenu tout ce qu'il demandait et surtout le marquisat de Saluces, il leva le masque et publia une apologie dans laquelle, *se fondant sur les tendances démocratiques des réformés*, il ne rougissait pas d'engager le prince de Condé et le roi de Navarre à suivre son exemple.

Le maréchal de Bellegarde arriva sur ces entrefaites en Languedoc pour partager le commandement avec le défectionnaire, justement suspect aux deux partis. Ces deux généraux, agissant de concert, s'efforcèrent d'écraser les protestants avant qu'ils eussent réuni leurs forces. Bellegarde tourna vers Nîmes pour brûler les blés, et le maréchal prit la route de Montpellier. Il y avait eu déjà quelques escarmouches entre la Réforme et la Ligue. Les protestants avaient ensanglanté les brèches de Cessenon, d'Angles, de Villeneuve, de Carcassonne et des châteaux de Penautier, Montmaur, Laudun de Cours, tandis que les ligueurs forçaient Saint-Pons de Tomiers, Lombers, Montagne et Roquemaure. Le 1er juillet, Montmorency arriva devant Montpellier; et pour souhaiter la bienvenue à ses anciens confédérés, il fit promener au bout d'une pique, sous les remparts, et planter ensuite devant la porte de Villeneuve la tête du brave capitaine Senglar, pris l'épée

à la main dans une sortie. Acte de barbarie aussi odieux qu'inutile, et qu'il renouvela l'année suivante, après la levée du siége, à Beaucaire, où tous ceux qui passèrent le Rhône virent un matin avec terreur une tête clouée à la porte de la ville, et ceinte, par un affreux sarcasme, d'une couronne de paille. C'était la tête du beau Parabère, vaillant capitaine gascon, puni par le maréchal pour avoir été trop hardi dans sa capitale et trop heureux en son absence auprès de la dame de Pézenas. Après ces sanglants défis jetés aux églises, on n'aurait pas cru un rapprochement possible : on se serait trompé, car on aurait compté sans l'ambition du maréchal et sans les passions crédules de la Réforme. Dans cinq ans, Henri III, qui déjà fléchit sous la pression de la Ligue, voudra ôter le gouvernement à Damville, devenu duc de Montmorency par la mort de son frère aîné, et celui-ci tendra de nouveau la main aux protestants; or cette main ne sera pas repoussée malgré les leçons de l'expérience, grâce à l'intercession du roi de Navarre.

Ce jeune prince, dont il est temps de s'occuper, jouait dans le pays un rôle pénible, embarrassé, souvent équivoque. Depuis son évasion de la cour, c'est-à-dire depuis neuf mois, sa position dans la république protestante n'avait pas cessé un instant d'être gênée et fausse. Elle semblait du reste calquée sur l'indécision de son caractère qui rappelait peu avantageusement celui d'Antoine de Bourbon, son père, par son penchant à l'inertie et ses éter-

nelles fluctuations. Après s'être tiré des mains de Médicis, on l'avait vu rester trois mois à Niort, flottant entre la religion dans laquelle il était né et celle qu'on lui avait imposée sur les cadavres de ses frères : l'exemple de sa sœur qui, dès Palaiseau, revint courageusement à la réforme, les exhortations de ses bons serviteurs, et plus que tout cela l'impérieuse nécessité qui ne lui laissait pas de choix entre les deux partis, l'avaient enfin ramené au prêche. Pour rentrer à La Rochelle, dans ces mêmes murs, où en 1569, sept ans auparavant la noble Jeanne d'Albret, sa mère, l'avait fait déclarer chef du protestantisme, il fut forcé d'implorer la médiation du duc de Rohan. Encore ne passa-t-il le pont-levis de cette porte de Cognes devant laquelle il s'était présenté après la Saint-Barthélemy, sous la bannière sanglante du duc d'Anjou, qu'en laissant à une portée de canon les catholiques qui l'accompagnaient et qui étaient tous des massacreurs d'août. A la vérité, une fois dans la ville ses sentiments religieux se réveillèrent tout à coup : il fit une repentance publique, et ses prières parurent si éloquentes, ses larmes si naturelles, ses regrets si vifs, que le peuple ému lui pardonna. Ce n'était là que le début de cette existence tourmentée, triste, aventureuse, pleine de privations, de périls, de déboires, qu'il fallait forcément traîner avant d'avoir gravi un à un les dix-huit ans qui le séparaient de son but. En quittant La Rochelle, il voulut visiter Périgueux; les habitants qui n'avaient point à s'applaudir d'é-

tre tombés aux mains des réformés, le jugeant trop faible et trop pauvre pour lui cacher la vérité, peignirent les résultats de la conquête calviniste par une noble et courageuse allégorie. A la porte Taillefer était dressé un arc de triomphe nu, peint en noir et décoré pour toute parure d'un grand écriteau blanc sur lequel le roi de Navarre lut trois mots latins sans les comprendre et sans que personne de sa suite pût ou osât lui dire qu'ils signifiaient : *Cadavre méconnaissable d'une ville* [1]. Moins respectueux encore, Bordeaux, où il se présenta avec son titre de gouverneur-général de la Guienne, lui ferma ses portes et il dût s'estimer heureux de pouvoir établir sa petite cour à Agen. Là, son plus grand soin semblait être au commencement de faire illusion aux peuplades de la Guienne et de leur apparaître comme le lieutenant-général du roi de France : il s'était entouré à cet effet d'un conseil catholique et ne faisait rien sans l'avoir communiqué, le croirait-on? au vieux maréchal de Montluc! Mais l'orage de la Ligue, grondant aux états de Blois, vint mettre fin à toutes ces incertitudes. La Rochelle l'ayant reconnu comme protecteur des églises, il se résolut aux devoirs d'une telle charge, et commença la guerre.

Elle ne pouvait être fort sanglante, car il y avait dans sa petite cour plus de courage que de moyens. Quelques gentilshommes animés de la confiance et

1. « Urbis deforme cadaver. »

du feu de la jeunesse, n'ayant d'ailleurs rien à exposer, comme d'Aubigné, sauvés du poignard comme La Force, ou avides de gloire comme Turenne; des aventuriers audacieux comme Favas, qui revenait pacha de l'Orient; trois ou quatre vieux capitaines blanchis sous le collet de buffle, tels que le manchot La Noue, Yollet, Langoiran, et une poignée de noblesse gasconne aussi vantarde, aussi brave et aussi ruinée que son prince, voilà tout ce qui composait, en 1577, la cour, le conseil et l'armée du roi de Navarre. Avec ces forces et ces ressources on entra hardiment en campagne, et le siége de Marmande fut décidé. Vers le 15 janvier, La Noue investit la ville avec cent vingt chevaux et soixante arquebusiers; les assiégés en avaient sept fois autant sous les armes. Le lendemain parut le roi de Navarre avec l'artillerie, qui consistait dans un mauvais canon, une coulevrine, deux fauconneaux et un fourgon contenant de quoi tirer une centaine de coups. On s'occupait gravement à braquer ces pièces tant bien que mal, lorsque le maréchal de Biron, grand-maître de l'artillerie de France, arriva avec une mission d'Henri III, et ne put retenir ses éclats de rire à la vue de la terrible batterie. Le roi de Navarre, tout honteux, l'ayant prié d'engager ceux qu'il assiégeait à lui faire quelques vagues promesses de neutralité, se hâta de lever le siége et de retourner à Agen pour entendre ces propositions des députés des états de Blois dont nous avons déjà parlé. Après leur départ la petite guerre reprit. Téméraire jusqu'à la folie, Langoi-

ran s'était mis en tête d'enlever Saint-Macaire. Deux cent soixante braves, l'élite des troupes du roi, se jettent dans deux bateaux couverts de voiles et arrivent, entre dix et onze heures du matin, au pied du vieux roc miné par la Garonne sur lequel est perchée la ville. Ils avaient répondu *Blad* (blé) au Qui vive de la sentinelle. Arrivés sous ses pieds ils amarrent tranquillement leurs bateaux et plantent les échelles. Par malheur elles se trouvèrent trop courtes. Sans se déconcerter de ce contre-temps, ils se poussaient les uns les autres, lorsque les fenêtres du château se garnissent tout à coup d'arquebusiers, et une triple salve de mousqueterie salue les assaillants. Le capitaine More roule au bas du roc étourdi d'un coup de chevron; une barrique lancée par une femme écrase le capitaine Guerry, et des deux cent soixante partis le matin avec Langoiran, il n'en revint que douze dans un bateau criblé de balles et conduit par un homme blessé à mort. Favas et le vicomte de Turenne avaient été plus heureux, l'un à La Réole, et l'autre à Figeac et au Calvinet en Auvergne. Mais peu s'en fallut que la garnison de Limeuil ne fît chèrement payer au dernier le sac de ces deux villes. Accompagné de huit gentilshommes seulement, désarmés et en pourpoint, il se rendait à Bergerac pour assister aux conférences renouées par les députés de la cour. Le hasard voulut qu'en sortant de Bénac il fût découvert au moment où il prenait la direction de Badefol, par dix-huit Stradiots qui, se lançant à sa poursuite, chargent ses gens avant qu'ils

aient pu prendre leurs épées, tuent son page, et le laissent acculé, avec son cheval, entre deux arbres de la route, sans connaissance, et percé de dix blessures. En revenant à lui il essuya le sang qui lui couvrait le visage et eut encore assez de force pour reconnaître le chemin de Badefol, où il arriva en même temps que ceux qui l'avaient abandonné. Les autres incidents de cette guerre de détail n'offraient pas plus d'importance. Tantôt c'était le siége de Villefranche de Louchapt; tantôt la double et plaisante surprise de cette bourgade et de Montpazier, dont les garnisons, sorties en grand mystère une nuit, allèrent chacune emporter la ville ennemie, qu'il fallut échanger ensuite à l'amiable, sans parler, bien entendu, des conséquences réciproques de la victoire. Tantôt, enfin, c'était la prophétie lugubre de la demoiselle de Casteljaloux, courant échevelée après le capitaine Vachonnière, qui allait à l'escarmouche vers Marmande et le suppliant à mains jointes de lui laisser son cousin et son fils. Elle avait rêvé qu'un prêtre arrachait les yeux au premier et achevait de tuer le second, qu'elle venait de voir, disait-elle, étendu mort sur un coffre à avoine. Ce rêve fut une vérité. Les compagnons de Vachonnière ramenèrent son cousin Lacortège aveugle, et furent forcés d'abandonner le cadavre de son fils aîné sur un coffre derrière le portail de Malvirade.

Pendant que les argoulets [1] du Béarnais faisaient

1. Arquebusiers à cheval.

fumer leurs pistolets autour des bicoques de la Garonne, l'armée royale, commandée par Monsieur rentré depuis peu en grâce à la cour, et par le duc de Guise, forçait La Charité-sur-Loire et emportait Issoire d'assaut. Au même temps Villars paradait pour la Ligue avec quelques centaines d'hommes dans le Bordelais, le duc de Mayenne se rendait maître de Brouage, second port militaire des protestants, et un traité de paix beaucoup moins avantageux que le précédent était signé à Bergerac le 17 septembre 1577, sous les auspices du roi de Navarre, et suivi, au grand mécontentement de son parti, de l'édit de Poitiers.

Il n'était pas à croire que les réformés se tiendraient long-temps dans leurs maisons : Catherine de Médicis, qui le prévit bien, choisit ce moment pour faire un voyage en Guienne et tâcher, sous prétexte de lui mener sa femme, de brouiller son gendre avec ses amis ou de semer la division parmi eux. Vers la fin d'août 1578 elle arriva donc au château de Langoiran, où le roi de Navarre s'était avancé, pour la recevoir, à la tête de six cents gentilshommes. L'escorte de Catherine, quoique moins nombreuse et désarmée, n'était pas la moins redoutable. On voyait à sa suite, *en haut et superbe appareil, et cela tout brave, tout éclatant, tout reluisant comme estoilles au ciel en temps serain*, ces soixante demoiselles qui, par un étrange abus des mots, étaient appelées filles d'honneur. En même temps que sa femme Marguerite, la vieille Florentine avait eu l'at-

tention d'amener à son gendre ses deux maîtresses, la blonde dame de Sauves et la belle Dayelle aux cheveux noirs. Puis, dans la crainte que l'absence n'eût effacé de son cœur ces images autrefois si chères, elle avait pris comme réserve une enfant, la charmante et douce Foceuse, que ni son innocence, ni son âge si tendre ne sauvèrent du déshonneur, et la brillante Gabrielle d'Estrées, vendue déjà et revendue, mais dont l'astre honteux ne devait luire que long-temps après sous les plafonds du Louvre. Le reste de ce sérail ambulant, où se distinguaient par leurs mœurs faciles et leur beauté les demoiselles d'Atrie, d'Auteville, de Brissac, de Cypière, de Châteauneuf, de La Châtre, de Saint-André, de Montal, de Flamin (Écossaise), et de Grammont, était destiné aux amis du roi. En peu de temps leurs intrigues portèrent fruit : le vieux capitaine d'Ussac, malgré sa laideur et ses blessures, s'était épris de la séduisante et dangereuse Atrie : pour lui plaire et se venger de quelques railleries échappées au roi de Navarre, il se fit traître et renégat et livra La Réole en abjurant sa religion. Quelques jours après on ramassait sur le Gravier, à Agen, le brave vicomte de Turenne appelé en duel pour une querelle d'amour, et qui avait été assailli à l'improviste par dix-sept assassins, dont chacun lui donna un coup d'épée.

Cependant Catherine menait de front avec une activité incroyable l'intrigue et les plaisirs qui la voilaient. Après avoir visité Agen, Auch, Nérac, non sans y laisser, comme traces de son passage,

l'assassinat, la trahison et la discorde, elle songea *aux cœurs d'airain* et prit la route de Montauban. Mais là, ses filles lui devenant inutiles, et ne pouvant être aux yeux de ces vieux puritains et de ces ministres rigides qu'un objet de mépris et de scandale, elle changea de batterie. Guy Dufaur, seigneur de Pibrac, son chancelier et l'un des hommes les plus diserts du siècle, reçut ordre de préparer un discours approprié à la circonstance. De son côté, elle composa avec des textes de l'Écriture et des sentences empruntées aux Psaumes, ce qu'elle appelait le soir en riant son éloquence consistoriale ou le langage de Canaan; puis, quand elle sut bien son thème, et que Pibrac eut assez étudié le sien, vers la mi-octobre elle arriva à Montauban, où étaient réunis les députés des églises. Tout ce qu'elle avait de souplesse, d'astuce, de connaissance profonde du cœur humain, de ressources en fait d'intrigue, d'habileté dans la pratique de la corruption individuelle, fut mis en œuvre dans les conférences publiques et particulières qu'elle eut avec les députés, et cependant tout échoua. Elle eut beau répéter d'un ton larmoyant que *les pieds sont d'or de ceux qui portent la paix*, et qu'il fallait *faire choir la verge de fer des mains du Dieu vivant*, l'assemblée garda le silence. Pibrac discourut en vain avec une merveilleuse subtilité de logique et une ravissante délicatesse de langage. Les calvinistes, qui entendaient retentir encore à leurs oreilles le bourdon de la Saint-Barthélemy, et qui croyaient voir surgir derrière la chaire de Catherine

l'ombre sanglante et plaintive de Coligny, admirèrent l'éloquence du harangueur; mais de la payer de leurs gorges, ils n'en virent pas la raison.

La reine alla se consoler de cet échec à Toulouse, où, pour se purifier sans doute du contact d'Israël, elle commença par assister en compagnie des pénitents blancs à une procession solennelle. Montmorency lui donna ensuite une fête magnifique dont l'éclat fut encore effacé, au dire des minutieux chroniqueurs du temps, par celle que lui offrit Guy Dufaur dans son château de Pibrac le jour qu'il eut l'honneur de l'y recevoir. Elle ne tarda guère cependant à regagner Nérac où de nouvelles conférences aboutirent à la paix du 28 février 1579, qui accordait entre autres avantages onze places de sûreté aux protestants, en dehors de celles qu'ils possédaient déjà[1]. La paix signée, Catherine de Médicis fut régalée par son gendre d'une chasse aux ours dans le pays de Foix; Castelnaudary la vit deux mois après présider les états du Languedoc, et repartir enfin pour le nord, en traversant la Provence et le Dauphiné.

Son départ donna le signal d'une autre réunion des églises à Montauban. Le roi de Navarre y rendit compte des conférences de Nérac, et il faut croire qu'on jugea la paix qui en était issue comme peu solide, puisqu'il fut arrêté que le parti se préparerait à la guerre et qu'elle éclaterait partout quand

1. Revel, Briatexte, Alais, Saint-Agrève, Bays-sur-Bays, Bagnols, Lunel, Sommières, Aimargues et Gignac.

le roi ferait remettre aux chefs la moitié d'un écu coupé pareille à celle qu'ils emportaient eux-mêmes. L'assemblée d'Anduze, tenue le 22 novembre suivant par les églises du Bas-Languedoc pour confirmer l'union avec les églises du Haut-Languedoc, Dauphiné, Rouergue, Quercy et La Rochelle, n'eut pas d'autre but. Chacun semblait pressentir la reprise des hostilités qui recommencèrent en effet le jour de Noël en Gévaudan. Le bruit d'une grosse cloche sonnant à toute volée la messe de minuit, empêcha les habitants d'entendre les pillards du capitaine Merle, qui escaladaient les murailles. Les catholiques toutefois avaient donné l'exemple en se saisissant de Figeac, mais on doit dire pour être juste que si les protestants s'étaient laissé devancer en cette occasion, il n'y avait nullement de leur faute, car au moment où Figeac fut surpris, ils entreprenaient eux-mêmes sur Limoges[1].

Malgré ces mouvements partiels, la masse des réformés répugnait à la guerre : elle éclata cependant, parce que la reine Marguerite voulait à tout prix se venger de son frère en lui suscitant des embarras, et qu'elle employa, pour atteindre ce but, l'influence de la maîtresse de son mari et celle du vicomte de Turenne, son amant. Jamais motif de rupture ne fut moins noble, jamais source de désordre ne fut plus impure, aussi les églises, qui savaient tout, ne bougèrent pas; et à l'exception de Châtillon, qui

1. La Beaumelle (Mémoires de madame de Maintenon, t. I, p. 25) dit à tort qu'Aubigné surprit Limoges; l'affaire manqua.

fit quelques courses contre Montmorency, cette guerre fut soutenue par les seules forces du roi de Navarre et s'éteignit bientôt, faute d'aliment; il n'en resta qu'une vaine tentative sur Blaye par l'audacieux d'Aubigné et le sac de Cahors.

Sous prétexte que cette dernière ville lui appartenait, le Quercy ayant été donné en dot à la reine Marguerite, le roi de Navarre, qui se serait bien gardé d'élever les mêmes prétentions sur Montauban, résolut de s'en emparer. Dans la nuit du 29 mai 1580, et par un orage épouvantable, il arrive à un quart de lieue de la ville avec quinze cents hommes d'élite et deux pétards. C'était la première fois qu'on faisait usage de cette machine dans le Midi. En entrant dans les gorges que ferment à droite d'énormes lames de rochers grisâtres étagés en tout sens, le long desquels serpente en descendant de la montagne la route de Montauban, les troupes mirent pied à terre et avancèrent en silence vers le pont neuf. Cahors, bâti au fond d'une vallée sur la presqu'île que vient y former le Lot, était rattaché à la rive gauche par trois ponts; deux portes, une à chaque extrémité, et deux éperons au milieu défendaient celui que menaçaient les protestants. La place ayant été reconnue, quelques jours auparavant, par un capitaine de Cajarc, nommé Jean Robert, on avait jugé ce point le plus favorable pour l'attaque. En conséquence, le pétard fut attaché à la première porte; et bien qu'il n'eût pas produit tout l'effet qu'on en attendait, l'ouverture

se trouva cependant assez grande pour que le baron de Salignac, y passant avec dix-huit hommes choisis, tuât ou fit sauter dans le Lot la garde des demi-bastions. Jean Robert court aussitôt à travers les arquebusades appliquer le second pétard à l'autre porte; et celui-là joua si bien qu'en éclatant avec un horrible fracas il la coucha sur le pavé du côté de la ville, où se précipitèrent courageusement les six hommes du pétardier et sur leurs pas ceux de Salignac et de Roquelaure. A peine avaient-ils traversé la place du marché, qu'ils virent arriver en bon ordre Vezins, le sauveur de Regniès, avec quarante gentilshommes et trois cents arquebusiers. La rencontre fut meurtrière : on se battait à bout portant, dans l'obscurité, au milieu de la fumée, du bruit des balles, des cris des soldats, des éclats de l'orage, du sourd tumulte qui agitait la ville. Déjà les piques avaient remplacé les mousquets, lorsque les soldats catholiques, voyant tomber leur chef assez grièvement blessé, reculèrent; ils allaient tourner visage sans une troupe de bourgeois qui accourut à leur secours et les ranima en leur montrant les trois capitaines huguenots mis hors de combat, et qu'on emportait couverts de sang. A cette vue, ils reprennent courage, se serrant avec les bourgeois, et, formant une phalange compacte, ils fondent sur les assaillants et les forcent à reculer à leur tour malgré un puissant renfort, qu'ils venaient de recevoir, commandé par Terride et le vicomte de Gourdon. Les soldats de ce dernier, qui

ne s'attendaient pas à une aussi vive résistance, lâchent pied et repassent le pont en courant; le reste, rudement poussé vers la porte, essaie en vain de disputer le terrain; les capitaines mêmes crient que tout est perdu et conjurent le roi de Navarre de remonter à cheval. Loin de suivre ce conseil de la peur, ce prince appelle le capitaine Chouppes, qui arrivait en ce moment de la vicomté de Turenne avec ses vieilles bandes, et avait fait quatorze lieues dans la journée, et lui ordonne d'entrer dans la ville. Chouppes, repoussant les fuyards à coups d'épée et répondant des injures à ceux qui lui disaient qu'*il s'allait perdre*, donne dans la place tête baissée, et après avoir laissé reprendre haleine à ses hommes fond sur une barricade derrière laquelle s'étaient retranchés les habitants, l'emporte à l'arme blanche et les poursuit l'épée dans les reins jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, dont il s'empare. Cela fait, il mande au roi que les bourgeois se sont ralliés devant le collége, et qu'il y marche. Le roi y fut aussitôt que lui; mais on ne put avancer d'un pouce de tout le jour, et il fallut se borner à prendre position devant le collége. Les Cadurciens avaient mis le temps à profit: comme ils n'ignoraient pas qu'ils défendaient, outre leur religion, leurs vies, leurs biens et l'honneur de leurs femmes et de leurs filles, ils étaient déterminés à opposer une résistance désespérée. Toutes les rues étaient hérissées de barricades, tout ce qui pouvait manier une arme combattait. Aussi, le second jour et la nuit suivante, les protestants ne pu-

rent gagner que dix pas devant le collége Pellegri, d'où partait un feu continuel; tout le troisième jour fut employé par Chouppes à repousser du faubourg La Barre un secours de quatre cents hommes arrivé le matin. Le quatrième enfin, on prit le collége. Ses défenseurs chassés par le feu qui avait été mis aux portes, se rallièrent dans la grand'rue, derrière quatorze barricades vaillamment disputées tout le jour, et qu'il aurait fallu emporter l'une après l'autre comme la première, si, harassés de fatigues et ne voyant venir aucun autre secours des bourgs voisins, ils n'eussent profité de la nuit pour quitter la ville. Les assaillants eux-mêmes n'en pouvaient plus; mais la victoire leur redonna des forces pour le pillage, le massacre et le viol. Malheur aux familles qui n'avaient pas fui! — Elles payèrent, bien que, peut-être, innocentes, les cruautés exercées dix-huit ans auparavant sur les calvinistes dans la maison de d'Oriole. L'histoire avoue de grands excès, et la tradition, non moins fidèle, parfois, quoique plus passionnée que l'histoire, raconte invariablement depuis trois siècles que pendant sept jours le sang coula dans la place escarpée du palais comme dans les rigoles d'une boucherie[1].

1. Cette surprise, que d'Aubigné place au 5 mai (*Histoire universelle*, t. II, p. 997), l'auteur de l'*Histoire d'Aquitaine*, t. III, p. 74, au 2; celui de la *Statistique du département du Lot* (t. I, p. 318), au 22; D. Vaissète (*Histoire générale du Languedoc*, t. V, p. 380) au 5; de Thou (Historiarum, lib. LXXII, p. 804) au même jour, eut lieu, comme l'a dit *Dominici* de Cahors dans son *Histoire manuscrite*, — *le 29 mai*. On en trouve une preuve singulière dans l'inscription suivante gravée sur une

L'aveugle passion d'une princesse avait allumé cette guerre, l'ambition d'un prince l'éteignit: Monsieur, qui espérait trouver une couronne dans les Pays-Bas, et voulait être secondé par toutes les forces de la France, ménagea une nouvelle paix, qui fut signée au mois de novembre, en Périgord, dans le château de Fleix. Elle garantissait une prolongation de six ans pour les places de sûreté, sans parler des articles secrets, ou, en d'autres termes, des dédommagements pécuniaires accordés aux chefs. Malgré ces avantages, les protestants du Dauphiné refusèrent de poser les armes; mais, comme ils n'étaient pas plus unis entre eux qu'avec leurs frères des autres cercles, ils ne purent empêcher le duc de Mayenne, envoyé par la Ligue avec dix-sept mille hommes, de démanteler toutes leurs places une à une, et d'élever dans la citadelle de Valence un trophée fastueux de ses victoires.

Toute cette effervescence guerrière avait jeté son feu, toutes ces intrigues de ruelle s'étaient dénouées sans ébranler, comme nous l'avons dit, la masse protestante, et cela pour une bonne raison.—Qua-

châsse d'argent qui renfermait la sainte coiffe sauvée miraculeusement, disait-on, le jour du pillage, des mains des Huguenots :

Sanctum capitis Domini XQI.
Sudarium urbe ab Huguenotis
Perduello capta et ecclesiæ
Ceimilio direpto 4°— KL. Jun
1580 divinitus conservatum
Ant. San Sulpicio epo et comite
Cadurco, canonici arcula condebant.
Argentea. 1585.

tre intérêts, représentés par autant de partis, divisaient alors la Réforme : l'intérêt religieux qui passionnait les ministres et le peuple; l'intérêt de la noblesse et des soldats vivant de la guerre civile; l'intérêt des cités municipales dont la bourgeoisie s'était enrichie des biens de l'Église et affranchie de toute autorité étrangère; et l'intérêt du roi de Navarre, héritier présomptif du trône de France, Henri III n'ayant pas d'enfants et n'allant plus avoir de frère. Ce dernier parti était le plus faible. Depuis six ans, c'est-à-dire depuis son évasion de la cour, le prince béarnais n'avait ni action générale, ni influence décisive dans la république protestante. Il y était souffert plutôt qu'adopté par des considérations particulières à chacune des trois factions : le peuple et les ministres tenaient au prestige de sa couronne, mais sans lui accorder leur confiance à cause du relâchement de ses mœurs et de ses liaisons avec les bourreaux d'août; la bourgeoisie municipale plus éclairée se servait de son titre de premier prince du sang comme d'une arme en temps de guerre et d'une excuse en cas d'échec. La noblesse seule paraissait lier sa cause à la sienne et l'appuyait en général, mais c'était à la condition que les intérêts du roi fussent les siens; car dans le cas contraire elle lui forçait la main ou l'abandonnait comme venait de faire celle du Dauphiné.

Dans cet état de choses, le véritable centre d'action se trouvait dans les assemblées. La représentation calviniste composée de ministres députés

naturels du peuple; de consuls, chefs libres de la bourgeoisie; de vieux capitaines et de gentilshommes, organes de la noblesse et de l'armée, était à la fois la tête, le cœur et le bras du parti. Rien d'un peu important ne pouvait se mouvoir que dans sa sphère. C'est ainsi qu'entre les deux grands synodes tenus en 1581 et 1584 à Montauban, où l'on pencha si fort du côté de la démocratie que la proposition de constituer les églises de France en république fédérale comme les Pays-Bas, sous la protection de l'électeur palatin, fut sérieusement discutée, la surprise de Mont-de-Marsan par les gens du roi de Navarre viola seule la paix de Fleix. Mais la misérable France, couchée sur le fumier sanglant de la guerre civile, était comme Job dévorée de plaies. Quand une se fermait au côté gauche, l'autre se rouvrait au côté droit. A peine l'assemblée de Montauban fut-elle dissoute que la Ligue prenant pour prétexte cette réunion extraordinaire des églises, la mort de Monsieur, qui plaçait le roi de Navarre sur les marches du trône, et le voyage à Nérac du duc d'Épernon, favori d'Henri III, élut pour chef le vieux cardinal de Bourbon, publia son manifeste et se mit en selle. Comme naguère, cette audace effraya l'âme pusillanime d'Henri III. Il fléchit sous le duc de Guise et signa, le 9 juin 1585, non sans mouiller le parchemin de larmes de rage et de faiblesse, le fatal édit de Nemours, qui, révoquant tous les traités précédents, abolissait le protestantisme, et donnait un mois aux ministres pour vider le royaume, et

six mois aux réformés pour se convertir sous peine de bannissement. C'était vouloir soulever tout le calvinisme français, que la Ligue se croyait assez forte pour saisir corps à corps et étouffer dans ses bras. Mais elle avait compté sans l'énergie de son adversaire. Dès que les premiers brandons de ce feu nouveau furent tombés sur le Languedoc, le Dauphiné, le Limousin, la Saintonge et la Guienne, ils y rallumèrent la guerre civile. Henri III, comme nous l'avons déjà dit, songeait depuis long-temps à punir les perfidies de Montmorency, en lui ôtant le gouvernement de Languedoc sollicité avec ardeur par Joyeuse son favori. Celui-ci, qui remplissait déjà les fonctions de lieutenant-général de la partie haute de la province et s'appuyait sur les sympathies catholiques du pays, dont il était du reste l'enfant, sur le parlement, la Ligue, et Toulouse, ne négligeait rien pour affaiblir l'autorité du gouverneur. Cette rivalité s'envenimant de jour en jour, finit par amener une collision. Ils prirent les armes, et alors le duc, dans la prévision d'un échec, se rapprocha subitement des protestants. Une conférence eut lieu le 5 juillet 1585, à Castres, entre le prince de Condé, le roi de Navarre et ce *politique*, comme l'appelaient ses contemporains en prenant le mot dans le mauvais sens ; et l'ancienne union fut rétablie à peu près sur les mêmes bases. De son côté le parlement, averti de ces déportements, en instruisit sur-le-champ le roi et chargea son président Duranti d'écrire aux consuls des villes

et lieux clos de son ressort de faire bonne garde[1].

Lesdiguières, reconnu enfin commandant général par la jalouse noblesse de l'Isère, avait déjà ouvert la campagne en brisant les portes de Montélimart et d'Embrun : pendant ce temps, le roi de Navarre, après s'être escrimé de la plume à Bergerac pour prouver à l'Europe qu'il n'avait jamais cessé d'être bon huguenot, et que l'édit de Nemours l'obligeait impérieusement à défendre avec l'épée la religion chérie de sa mère, tint un simulacre de conseil au vieux prieuré de Guitres, afin de décréter la prise des armes. Mais, malgré ce bruit, et malgré une escarmouche heureuse sous les murs de Nérac avec le maréchal de Matignon, malgré le coup de main de l'infatigable Chouppes sur la ville de Tulle, l'édit prenait les réformés au dépourvu. Leurs affaires étaient dans un état déplorable en Poitou et en Saintonge. La Rochelle seule essayait d'y relever les esprits par sa fermeté, lorsque le prince de Condé, qui arrivait d'Angleterre, où il était allé chercher du secours, parvint à dégager Saint-Jean-d'Angely. Mais ni ce faible avantage, ni la reprise de La Réole enlevée de nouveau par Favas avec des échelles de plus de soixante pieds de haut, ne pouvaient arrêter la Ligue. Au commencement de 1586, le duc de

1 « Cejourd'hui étant la cour duement avertie des déportements du duc de Montmorency, lieutenant et gouverneur en Languedoc, a délibéré et délibère qu'il en sera donné avis à Sa Majesté, et que néanmoins de la part de la cour sera écrit aux consuls des villes et lieux clos dudit païs, à ce qu'ils tiennent les dites villes et lieux en sûre garde. — 31 juillet 1585 » (Archives du parlement de Toulouse, t. IX, p. 289.)

Mayenne passa la Charente avec six régiments et 1200 chevaux et se dirigea sur le Périgord. Une telle armée à cette époque, où la concentration de forces respectables était si difficile, devait ébranler le sol sous ses pas et faire crouler dans tout le pays les murailles calvinistes, mais, peu entreprenant de sa nature, le guisard se contenta de promener le drapeau de la Ligue sous les murs de quelques bourgades, et quand il eut forcé Montignac, Saint-Géniès, Baynac, et visité Périgueux, qui venait de se reprendre lui-même, il se rapprocha du Quercy. La reine Marguerite soupçonnant son mari d'être d'intelligence avec son frère, pour lequel elle montrait une haine ardente et contre-nature [1] s'était jointe à la Ligue. C'était un divorce prononcé à coups de mousquet : ces nœuds funestes se dénouaient où ils avaient été formés, dans le sang. Par bonheur pour les Agénais le pouvoir de Margot n'égalait pas son désir de nuire; repoussée à Tonneins, dont les habitants aguerris lui tuèrent la plupart de ses gardes, elle échoua honteusement devant le noble patriotisme d'un homme à Villeneuve-d'Agen. Elle était maîtresse de la moitié de cette ville divisée en deux par le Lot; Cieutat, le premier consul, commandait dans l'autre et refusait de l'y recevoir : Marguerite le mande auprès d'elle; le chef du peuple obéit à la fille de France, mais la rebelle le trouve sourd. Alors, pour vaincre son obstination, elle le fait traî-

1. Voir les ordures de Henri III et ses amours avec sa sœur. (Mss. de la Bibliothèque du Roi, fonds Dupuy, v. 661.)

ner sous la tour du pont défendue par son fils avec cent arquebusiers, et l'on dit par son ordre à ce jeune homme que s'il ne se rend pas son père va être égorgé. — Non, mon fils, non, crie à son tour le brave consul, fais ton devoir, conserve la place! — Impassible en apparence, le jeune Cieutat descend comme pour parlementer, vers les soldats de la reine, et, tirant tout à coup l'épée, il fond sur eux avec les siens, leur arrache son père, et les chasse de Villeneuve. Peu de jours après, les bourgeois d'Agen, scandalisés avec raison de la vie dissolue de cette femme, la forcèrent rudement à la retraite; et un petit noble auvergnat, la prenant en croupe sur son courtaud, la retira de la scène politique pour aller l'ensevelir au château d'Usson.

C'est au moment où elle disparaissait pour vingt années que sa mère Catherine repassa la Loire: comme la vieille Sabine, elle venait se jeter encore entre les combattants. Ses instances furent vaines: une trêve de quelques jours; voilà tout ce qu'elle put obtenir du roi de Navarre, qui, tenant glorieusement tête à Biron en Saintonge, avait sauvé Marans, Lusignan et Tonnay-Charente. Cependant Mayenne continuait son mouvement sur le Quercy, mais avec l'irrésolution d'un homme qui n'a pas de plan arrêté. On le vit d'abord passer la Dordogne vis-à-vis l'immense rideau calcaire de Creysse, regagner ensuite l'autre rive à Souillac et, toute réflexion faite, revenir à Creysse pour prendre livraison de ce château de Montvalent si riant au milieu

de son île, et qui lui fut vendu par un capitaine flamand à la solde de Turenne. De là il se porta à travers les neiges sur Gourdon, redescendit par Villefranche dans le bassin du Lot, prit Monségur en passant, reçut la capitulation de Castets assiégé par Matignon, et, après avoir manqué le roi de Navarre dans l'Entre-deux-mers, assiégea Castillon. Depuis cent trente-trois ans ou pour mieux dire depuis que Talbot et la bannière d'Angleterre étaient tombés au pied de ses murailles, cette cité d'illustre souvenir n'avait pas vu se déployer autant de blanches tentes, ni entendu hennir autant de chevaux. Toutes les forces de la Ligue en ce pays, montant avec les régiments du duc et ceux de Matignon à plus de 25,000 hommes, se pressaient devant le vieux mur baigné par la Dordogne, et sous les cinq bastions qui couvraient le faubourg : un millier de braves seulement commandés par Savignac défendaient la ville. Pendant cinquante jours, ils suppléèrent à force d'intrépidité à la faiblesse des remparts; leurs courtines étaient rasées, leurs bastions n'offraient plus qu'un monceau de ruines, les canons ennemis enfilaient leurs fossés de bout en bout, la ville entière n'était plus enfin qu'une grande brèche, ils repoussaient tous les assauts, et, malgré la destruction de leurs défenses, malgré les horreurs de la peste sévissant avec une telle furie que les habitants, comme à Saint-Jean-d'Angely, avaient déserté les maisons et couchaient roulés dans des draps le long des débris de leurs murailles, Mayenne ne serait pas entré si tou-

tes les villes protestantes eussent imité cet héroïsme. Mais, tandis que les mères de Clairac menaient elles-mêmes leurs enfants au secours de Castillon, les bourgeois rochelais, marchands infâmes, méritant bien en cette occasion les noms odieux dont les accablait parfois le peuple, vendirent à la Ligue, tant que dura le siége, la poudre et les boulets qui battaient leurs frères. Sans cette trahison la ville était sauvée[1]. Il n'y restait plus, quand elle se rendit, que 140 soldats pâles comme des spectres, et 22 habitants qui avaient échappé au fléau, mais qui n'échappèrent pas à la Ligue. Au mépris de la capitulation, Mayenne les fit tous pendre devant le temple.

Tel fut le grand exploit de la Ligue en Guienne; en Provence, elle allait gagner du terrain. L'année suivante elle s'était déjà emparée de Marseille, et, sans la brusque énergie de Bouquiers, Daries le consul qui avait soulevé le peuple en jetant de la plate-forme du fort Saint-Jean les cadavres de cinq huguenots aurait fait de cette importante place un des boulevards de l'Union; mais Bouquiers eut le temps d'appeler le grand prieur, frère utérin d'Henri III, et gouverneur de Provence, qui fit pendre Daries et comprima le mouvement. Par malheur, ce chef violent, despotique et sanguinaire, qui, par

1. « Ce que je dis à aussi grand regret, qu'étant prisonnier en Broüage je vis passer un tel négoce devant mes yeux avec les risées de mes maîtres et les mauvais noms qu'ils donnoient aux premiers de la ville. » (D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 47.)

sa brutale décision et sa vigueur, convenait parfaitement aux circonstances et aux hommes qu'il gouvernait, manqua tout à coup à la cause royale. « Il tenoit, dit-on dans un récit qui peint avec une admirable naïveté les rudes mœurs du temps, il tenoit une assemblée à Aix, où estant on lui fit tant de rapports qui le mirent en furie contre Altivyty de Marseille, capitaine de galère, que ledit seigneur alla lui-même au logis dudit Altivyty, qui estoit près les Carmes, et monta dans la chambre d'Altivyty, qu'il trouva assis sur son lit, auquel il montra une lettre, lui demandant s'il ne l'avoit pas faite? Soudain, ledit Altivyty lui demanda pardon. Le sieur grand-prieur lui sauta dessus et s'embrassèrent de telle façon qu'ils tombèrent tous deux. Ledit Altivyty fourra au petit ventre du sieur grand-prieur une courte dague qu'il portoit. Chacun y accourut; même le chevalier de Meyragues, qui entra premier. On releva le grand-prieur et Altivyty n'eut point faute de coups, car, après l'avoir tué, on le jeta par la fenêtre. Le sieur d'Avenere de Marseille estoit d'aventure en ce logis, où il fut aussi tué par ceux de la garde du grand-prieur. Le grand-prieur mourut le lendemain. Ceux de la ville de Marseille envoyèrent demander les corps, qui furent refusés; et aussitôt renvoyèrent les redemander, disant que si on ne les leur donnoit ils les reviendroient querir si bien accompagnés qu'ils en seroient les maîtres. Pour obvier à plus grand mal, ils leur furent délivrés; et les portèrent à Marseille, où ils leur firent

un magnifique convoi. Il faut noter que le jour que le grand-prieur fut blessé, il arriva une si grande et si extravagante rumeur meslée d'effroi que toute la ville en général et en particulier fut troublée, chacun fuyoit, qui deçà, qui delà, avec un confus désordre et sans savoir pourquoi. Comme aussi à la même heure, le lendemain quand il rendit l'esprit, il y eut une pareille et plus grande confusion[1]. »

Lesdiguières s'efforçait de profiter de cet événement tragique, lorsque le duc de Joyeuse, premier mignon du roi, son beau-frère, et le plus fastueux des chefs de la Ligue, arriva en Gévaudan avec une éblouissante armée de cour. Malzieu, petite cité cachée humblement dans les gorges de la Lozère, attira d'abord l'effort de ses armes : il la prit et fit tout pendre pour l'exemple, même les capitaines. A Marieuse, ce fut pis encore, le soldat ivre de sang commit des excès atroces et livra la ville infortunée aux flammes, comme pour détruire les marques d'une brutalité si aveugle, qu'elle n'avait distingué dans sa fureur ni âge, ni sexe. Le bruit de ces représailles avait violemment exalté l'esprit des populations catholiques de ces montagnes, alors presque sauvages; elles étaient descendues en foule de leurs paroisses avec la bannière de leur saint, et, marchant sous les ordres des curés, à la suite de l'armée de Joyeuse, elles massacrèrent, au

1. Mss. de la Bibliothèque du Roi, fonds Dupuy, t. 655.

château de Peyre, à Marvejols et à Salvagnac, tout ce qu'avait laissé vivant le bras épuisé des ligueurs. Ces brillants faits d'armes accomplis, Joyeuse les grava pompeusement sur une colonne de marbre dressée au milieu des ruines fumantes de Marvejols, et, après s'être reposé quelques jours dans son triomphe à Toulouse, il revint en poste à la cour. Ce n'est que l'année suivante que, songeant à cueillir de nouveaux lauriers, il reparut en Poitou à la tête de 6,000 arquebusiers et de sa cavalerie albanaise. La reprise de Saint-Maixent et de Tonnay-Charente, mais surtout le massacre de La Mothe-Saint-Héray où 200 soldats protestants furent égorgés de sang-froid, annoncèrent le retour du vainqueur de Marvejols. Sur ces entrefaites, une forte armée de reîtres levée pour le compte des réformés entrait en France. Le roi de Navarre, le prince de Condé et le vicomte de Turenne se hâtèrent de rassembler leurs troupes, afin d'aller la rejoindre sur la Loire. Joyeuse s'avançant alors pour leur barrer le passage, les deux armées se rencontrèrent le 19 octobre 1587 à Coutras.

Le duc de Joyeuse était si impatient d'en venir aux mains, qu'il fit battre aux champs à onze heures du soir, et le jour ne paraissait pas encore que déjà ses chevaux légers attaquaient ceux des réformés. Ceux-ci, après avoir passé la soirée à charger leurs pistolets avec des carreaux d'acier, s'étaient reposés dans la ville et se trouvaient tout frais pour la bataille. Demi-heure avant le lever du

soleil les trompettes retentissant dans les rues de Coutras les appellent à cheval, les troupes se forment; et le roi de Navarre, suivi du prince de Condé, du brave vicomte de Turenne, de Favas et d'Aubigné, va les ranger en bataille dans une petite plaine adossée à la ville, et bordée à gauche par la Drône, à droite par une garenne. Toute l'infanterie, composée d'à peu près deux mille hommes, reçut ordre de s'étendre de ce côté dans les taillis pour faire face aux fantassins de Joyeuse: la cavalerie placée à la suite en forme de croissant présentait trois carrés longs flanqués de 150 arquebusiers d'élite, qui s'échelonnaient sur cinq de front et quatre de file. Dans le premier carré, qui partageait le champ de bataille, était le vicomte de Turenne avec les Gascons, dans le second le prince de Condé, et dans le troisième, qui touchait au chemin à gauche, le roi de Navarre. L'artillerie composée de deux pièces de canon venait de passer la rivière et d'être montée sur une butte de sable à droite de l'infanterie, grâce à l'activité de Clermont d'Amboise. Lorsque Joyeuse déboucha avec son armée, les rangs en étaient si brillants, les salades damasquinées, les armures d'argent et d'or, les caparaçons de la cavalerie reluisaient d'un éclat si vif aux rayons du soleil levant, les banderoles armoriées de 1,400 gentilshommes qui entouraient la cornette blanche du duc déroulaient au vent du matin, en flottant au bout des lances étincelantes, une telle profusion de couleurs que les huguenots en furent éblouis. Mais rien ne pouvait ébranler

leur contenance ferme et grave; pendant que Joyeuse déployait avec confiance ses régiments dans le même ordre, de ces quatre masses sombres, compactes, couvertes de fer, d'armes rouillées, de vieux habits de chamois ou de buffle, s'éleva tout à coup ce psaume chanté d'un ton solennel par mille voix :

La voici, l'heureuse journée
Que Dieu a faicte à plein désir ;
Par nous soit joye démenée,
Et prenons en elle plaisir !
Dieu est puissant, doux et propice,
Et nous donra lumière à gré,
Liez le bœuf du sacrifice
Aux cornes de l'autel sacré.

A ces mots répétés à la fois par les échos de la garenne, de l'Isle et de la Drône, répondirent les canons de Clermont d'Amboise, qui engageaient l'action et provoquaient heureusement Joyeuse en lançant le premier boulet dans sa cornette blanche. Sous cette pluie de fer tout s'ébranle du côté des courtisans; Joyeuse fait sonner la charge, et deux de ses maréchaux-de-camp, Montigny et Lavardin, arrivant au galop avec les Albanais et les croix blanches, rompent le carré du vicomte de Turenne, l'emportent vers le village et ne laissent sur le champ que La Trémouille, le vicomte, un gentilhomme et le vieux Chouppes. En voyant le succès de cette charge le duc de Joyeuse crut la bataille gagnée et fondit, en criant victoire, sur les deux escadrons du prince de Condé et du roi de Navarre. On le laisse, par le conseil d'un vieux capitaine, approcher à dix pas;

puis, quand il n'y a plus, entre les deux bataillons, que trois longueurs de lance, les arquebusiers protestants tirent et abattent presque tout le premier rang; le second essuie à bout portant une décharge de coups de pistolet, qui le met en désordre, et les deux corps d'élite, les princes en tête, lançant alors leurs chevaux à toute bride contre cette cavalerie arrêtée net et à moitié rompue, la renversent du choc. Autant en fit l'infanterie réformée à celle qu'elle avait en tête, et dont la masse, labourée incessamment par les boulets de Clermont d'Amboise, offrait de toutes parts des éclaircies sanglantes. Il n'était pas dix heures, et le combat était fini : 400 gentilshommes et 3,000 fantassins gisaient sans vie sur le champ de bataille, et de toute cette armée si éblouissante au lever du soleil il ne restait plus que quelques prisonniers, une poignée de fuyards sur la route de Chalais, des tronçons de lances, des cornettes souillées de sang, et le corps du général tué d'un coup de pistolet, en représailles de La-Mothe-Saint-Héray. En rentrant à son logis, après avoir rendu grâce à Dieu sur la place, le roi de Navarre trouva les cadavres de Joyeuse et de Saint-Sauveur son frère, qu'on avait étendus au bout de la table pour égayer le festin. Mais comme il ne partageait ni les idées de Vitellius, ni le sombre enthousiasme de ses vieux compagnons, qui voyaient avec joie dans les deux morts les *bœufs du sacrifice* promis par le psaume, ce spectacle lui fit horreur et il fit porter son couvert dans une autre salle.

Ce ne fut pas le seul dissentiment que ce jour vit éclater entre le roi de Navarre et les siens. Jamais l'opposition des quatre intérêts principaux qui divisaient la réforme ne se dessina plus franchement; jamais les ministres, les bourgeois et les gentilshommes ne reconnurent avec plus d'évidence que le roi de Navarre suivait une ligne particulière et combattait pour sa propre cause. D'après le droit de la guerre, les prisonniers appartenaient à ceux auxquels ils s'étaient rendus : une bonne capture était, dans ce cas, toute la fortune des pauvres mestres-de-camp huguenots. Ceux de Coutras s'applaudissaient déjà, mais au moment où ils comptaient sur de grosses rançons pour remonter leurs équipages, le roi, obéissant à l'égoïsme impérieux et sec qu'on retrouvait dans toutes ses actions, et songeant plutôt à se faire des amis pour l'avenir qu'à soulager la misère des braves qui venaient de lui donner leur sang, délivra gratuitement les prisonniers les plus riches. Cette générosité exercée à leurs dépens et envers leurs ennemis mortels, excita parmi les capitaines de violents murmures; mais ils se plaignirent bien plus haut et plus amèrement quand le roi de Navarre, au lieu de profiter de la victoire pour aller rejoindre les reîtres et écraser la Ligue dans le Nord, disloqua sa petite armée, en renvoya une partie en Guienne perdre le temps au siége de Guitres, l'autre en Périgord recevoir un échec sous les murs de Sarlat, et revint lui-même en Béarn pour faire hommage de ses lauriers à la comtesse de Guiche. C'é-

tait ou une impardonnable impéritie ou une trahison. Henri de Béarn voyait alors trop bien les choses, et il était entouré d'hommes trop capables, pour supposer le défaut de lumières; d'autre part, il avait trente-quatre ans, et ce n'est plus à cet âge que le cœur mollit pour une femme au point de faire oublier des devoirs aussi saints, aussi graves, aussi importants que ceux dont il était chargé. Il faudrait donc soupçonner, dans l'inaction subite de Coutras, l'effet de cette intelligence secrète avec Henri III qui s'était déjà trahie par le voyage clandestin du duc d'Épernon et les nocturnes entrevues de Montauban. Lié à la cause du roi de France depuis la mort de Monsieur, comme héritier présomptif de la couronne, le prince de Navarre ne voulait pas mettre la Réforme en position d'abaisser la royauté, et voilà pourquoi il étouffa dans son germe le succès de Coutras et en neutralisa avec soin toutes les conséquences. Il n'est pas besoin de dire qu'une telle conduite, à peine blâmable à son point de vue personnel, si l'on juge d'après les idées du temps, constituait une véritable trahison par rapport à son office de chef de la Réforme. En cette qualité il encourut la responsabilité la plus grande. Ainsi, pendant que Châtillon, parti du Languedoc avec 2,000 hommes, traversait le Dauphiné et la Bourgogne et parvenait à joindre les Allemands; tandis que Condé l'attendait en vain en Poitou, et que l'armée étrangère, ne trouvant personne au rendez-vous de la Loire, rebroussait chemin pour s'enfoncer dans la Beauce et aller tomber à

Auneau sous les coups du duc de Guise, il perdait vingt jours dans les délices de Pau et envoyait, le 12 novembre, la lettre suivante aux consistoires et aux consuls des villes du Midi :

« Messieurs, vous avez été bien avertis qu'aprés plusieurs longues poursuites que j'ay faites, l'armée étrangére est entrée en la France pour notre secours, laquelle j'ai délibéré d'aller joindre au plus tôt et lui faire faire une montre, suivant ce qui a été convenu et accordé avec eux; moyennant laquelle j'espére qu'ils nous serviront bien et longuement. Mais d'autant que je ne puis seul y satisfaire, tant parce qu'il n'est raisonnable qu'à cause des grandes et extraordinaires dépenses que j'ay faites et suportées pour lesquelles je n'ay épargné la vente et engagement de mes propres biens, ny le crédit que j'ay peu avoir et trouver dedans et dehors le royaume; et que maintenant il s'agit plus que jamais de la conservation ou ruyne des églises et de tout ce que les gens de bien peuvent avoir de plus précieux, je ne puis croire qu'il y en ait de si ingrats, froids ou stupides qui veuillent refuser d'y aider selon les moyens que Dieu leur a donnés. Qui est cause que je vous priray de considérer ce qui est de votre devoir en affaire si importante, et vous représenter vivement la nécessité publique à laquelle je ne puis résister si chacun ne s'efforce de la surmonter et y aporter partie de leurs moyens pour sauver le reste, ayant été le tout confisqué par le cruel édit de juillet. *De sorte qu'il se faut garentir par les voyes et moyens légiti-*

mes que Dieu nous met en main. Lequel a retourné son visage vers nous nous ayant donné une si heureuse victoire qu'il est besoin de la poursuivre, et que tous ceux qui y ont intérêt s'y employent de cœur et affection, comme je prétends y exposer ma vie, laquelle j'ay vouée à la gloire et l'intérêt des Églises. Partant, Messieurs, je vous prie, au nom et comme protecteur de toutes les Églises, et en outre comme tenant le lieu du Roy, le pouvoir du Roy mon seigneur cessant parmy ces troubles, de ne pas faillir à m'envoyer le mois prochain la somme de 20,000 écus pour ledit paiement de l'armée étrangère, ce qui vous sera facile dans ledit temps si vous prenez ladite somme sur les plus aisez de tout le bas Languedoc, en leur paiant l'intérêt, lequel sera joint au principal pour incontinent après, le despartir et esgaller sur tout ledit païs pour être paié à deux ou trois termes, selon que vous aviserez en vertu des commissions que je vous mettray en main comme pour les propres deniers du Roy, avec l'autorité de mon cousin le duc de Montmorancy qui y tiendra la main [1]. »

Le simple rapprochement des dates commente cette précieuse lettre plus éloquemment que ne sauraient le faire les meilleures dissertations : elle fut écrite le 12 novembre, le roi de Navarre y annonçait

1. Archives municipales de Nîmes. — Troubles du royaume, t. II. — Cette lettre, qui eût été si bien placée dans la correspondance de Henri IV (Recueil de documents nouveaux de l'histoire de France), a été trouvée par moi à Nîmes, le 3 septembre 1842.

son intention de ne partir que le mois suivant, et huit jours après les reîtres étaient écrasés à Auneau, et l'armée étrangère, battue, désorganisée et abandonnée en apparence par ceux qui l'avaient appelée, regagnait la frontière. Or, comme il est improbable que le roi de Navarre ignorât la défaite de Vimori, le découragement de ses auxiliaires, et qu'en l'état des choses il crût pouvoir attendre un mois, serait-on mal fondé à croire qu'il songeait seulement à escompter les lauriers de Coutras? — Ce qui prouve au surplus que cette demande d'argent n'était qu'un prétexte, c'est qu'il était déjà parti un mois auparavant pour aller rejoindre les reîtres, et qu'il ne serait pas revenu sur ses pas s'il n'eût rencontré Joyeuse. Il avait donc avant la bataille ce qu'il demandait vingt jours après, ou il ne croyait pas en avoir besoin, et dans les deux cas rien ne l'obligeait à retourner en Béarn.

Cette éclipse de l'astre des princes entouré peu de temps après par la mort de Condé d'un cercle funèbre, annonça le lever radieux du soleil de la Ligue. Les triomphes du duc de Guise avaient rempli les populations catholiques du Nord d'un tel enthousiasme que sa présence suffit pour couvrir Paris de barricades. Henri III, chassé par le peuple, fut contraint de plier devant son sujet et de signer, le 16 juillet 1588, les articles que le Lorrain lui dictait, l'épée d'Auneau sur la gorge. Mais, tout en paraissant céder avec indifférence, tout en paraissant tendre la tête aux ciseaux de la sœur des Guises, le fils

de Catherine de Médicis méditait une sanglante revanche, et pour la prendre avec éclat et sûreté, le 16 octobre suivant, il convoquait les États catholiques à Blois. D'un autre côté, les États généraux protestants s'ouvraient, le 12 novembre, à La Rochelle, sous la présidence du roi de Navarre. Ce prince eût bien souhaité sans doute décliner cet honneur, mais en vain essaya-t-il de prévenir les reproches en promettant dans son discours que *son bien marcherait désormais avec sa vie*, et qu'*ayant les mains nettes de l'autrui il serait libéral du sien, et chiche du public*, *à la honte de ceux qui disaient autrement*, il avait un compte sévère à rendre à son parti et ce compte lui fut demandé sans ménagement.

On lui reprocha en pleine assemblée les dons qu'il faisait aux catholiques de sa suite, tandis que ses capitaines blessés étaient morts faute de secours;

La vente d'Oleron à un courtisan;

Les dépenses de ses amours et ses vues particulières, auxquelles il avait sacrifié les fruits de la victoire de Coutras;

L'abandon des reîtres;

Le préjudice porté à ses mestres-de-camp languissants de misère par le renvoi des prisonniers;

Et enfin, le déréglement de ses mœurs. Ce dernier reproche développé par les ministres, entre lesquels se distinguait par sa rudesse le Montalbanais Gardési, qui lui appliqua avec aigreur la parabole de Nathan, lui fut si sensible, qu'il voulut se

disculper sur-le-champ en citant comme preuve qu'il n'avait pas dissipé l'argent des Églises pour ses plaisirs, *deux de ses maîtresses et deux de ses bâtards morts depuis peu de misère* [1].

A part ce premier mouvement de dépit, il écouta tout avec une patience et un calme qui ne l'abandonnèrent que lorsque les députés, remettant la main sur l'autorité dont ils l'avaient investi, s'occupèrent de corriger ce qu'ils appelaient devant lui sa *tyrannie protectorale*. Alors il voulut résister, mais les Églises rendues sages par l'expérience qu'elles venaient de faire, restèrent sourdes à la prière et aux intrigues, et ne lui laissant qu'un vain titre, rétablirent leur confédération sur les bases démocratiques qui seules pouvaient la sauver.

La création de deux Universités protestantes, l'une à Montpellier, et l'autre à La Rochelle, fut d'abord décrétée; l'assemblée organisa ensuite un ordre judiciaire complet, tout à fait en dehors de l'ordre existant et composé :

De six chambres souveraines devant siéger à Die pour le Dauphiné, à Montpellier pour le Bas-Languedoc, à Montauban pour le Quercy, à Nérac pour la Gascogne, à Bergerac pour la Guienne, et à Saint-Jean-d'Angely pour les pays situés entre la Dordogne et la Loire;

D'un siége sénéchal à Castres pour tout le ressort du parlement de Toulouse dans le Haut-Lan-

1. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 190.

guedoc, et d'un présidial à Lectoure pour les comtés de Comminges et d'Armagnac.

On décida qu'il y aurait dans chacune de ces chambres un président, dix conseillers, un procureur-général du roi, quatre huissiers recevant leurs gages au nom du roi de Navarre, et qu'elles pourraient connaître de toutes les affaires civiles et criminelles.

Après ces résolutions, pour enchaîner à l'avenir la marche douteuse du roi de Navarre, on lui choisit un conseil sans l'avis duquel il ne pourrait rien entreprendre. Les députés élurent en outre un comité spécial pour chaque province et un lieutenant de roi, puis, lorsqu'ils eurent voté le règlement des finances et le règlement militaire, ils jurèrent de nouveau l'union, firent la cène tous ensemble et se séparèrent [1].

Pendant que les représentants de la Réformation arrêtaient ces choses à La Rochelle, Favas agissait en Gascogne. Vic-Fezensac, Nogaro, Saint-Bertrand de Comminges tombaient en son pouvoir, et le capitaine Sus de son côté harcelait vaillamment les ligueurs de Villars sur les bords du Gers. La Ligue n'avait le dessus que chez les Poitevins, avec le duc de Nevers. Tout à coup une rumeur sinistre éclate en deçà de la Loire, et fait taire le bruit des armes. Henri III a vengé la honte des barricades, il a fait égorger le duc de Guise et

1. Procès-verbaux des assemblées politiques. — Soulier, *Histoire des progrès du calvinisme*, p. 227.

le cardinal, son frère, dans le château de Blois. Il est impossible de peindre la fureur de la Ligue à cette nouvelle. A Toulouse, capitale de la faction dans le Midi, cette fureur se manifesta par les mesures les plus violentes. En recevant la lettre que les Parisiens écrivaient à la ville pour l'engager à se joindre à eux et à refuser l'obéissance au roi, les Toulousains députèrent aussitôt à Paris un ancien capitoul, et à l'instigation de l'évêque de Comminges et de l'avocat Tournier échappés à grand' peine au guet-apens de Blois, ils s'empressèrent d'établir un conseil souverain composé de dix-huit membres qui devait concentrer dans ses mains toute l'autorité. De son côté, le parlement d'accord avec le peuple écrivit dans toutes les villes de son ressort pour les presser de suivre l'exemple de Toulouse, et gagna d'emblée à la Ligue, Alby, Cahors, Castelnaudary, Gaillac, Lavaur et Narbonne.

Un seul homme luttait contre le torrent, et, calme au milieu de la frénésie générale, osait soutenir le droit du roi. C'était un de ces caractères fortement trempés du vieux temps monarchique pour lesquels la royauté reflétait sur la terre l'image de Dieu. Resté avec une conviction opiniâtre dans ce côté du seizième siècle où se projetaient les ombres épaisses du passé, tandis que l'autre apparaissait tout radieux de la lumière de la Réforme, Étienne Duranti portait l'amour du catholicisme étroit et monacal jusqu'à la passion la plus aveugle et le dévouement à la royauté jusqu'au fanatisme le plus délirant. L'hési-

tation lui eût semblé crime : quand le roi avait parlé, il fallait obéir quel que fût le commandement. C'est ainsi qu'après le massacre d'août, il fit, lui avocat-général, égorger froidement, sur le perron de la Conciergerie de Toulouse, trois cents malheureux réformés et pendre en robe rouge, à l'ormeau du palais, trois de ses propres collègues, parce que tel était l'ordre du roi [1]. C'est ainsi que treize ans

1. « Voyant que la plupart des conseillers du parlement inclinaient à la clémence, il leur dit : Vous ferez ce que bon vous semblera ; quant à moy, je vais exécuter de par le Roy ce que ma charge et mon devoir me commandent. » (Gaches, *Histoire manuscrite des troubles de la religion dans le Languedoc.*— D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, t. v, Notes, p. 639.)

La Faille, dans ses Annales (t. II, p. 314), essaie de disculper Duranti en citant un passage de l'annaliste manuscrit de l'hôtel-de-ville, mais il suffit de lire ce passage du t. III, 1571 et 1572, aux pages 124 et 125, pour se convaincre que le doute n'est pas possible. La simple inspection du volume que nous avons encore minutieusement relu dans les archives du Capitole l'année dernière, prouve que les pages 124 et 125 ont été écrites long-temps après le massacre pour disculper tous ceux qui l'avaient ordonné, car elles sont *d'une date très-postérieure* à l'événement, et l'annaliste *affecte de les rattacher à un commencement de relation qui n'existe pas dans son livre*, soit qu'il n'y ait jamais été tracé, soit qu'on lui ait substitué plus tard les pages 124 et 125. Or, cette hypothèse semble la plus probable en considérant la rédaction de l'annaliste, qui commence par dire que les lecteurs pourraient « demurer en peyne de ce que n'a este narré la fin des murtres (il n'en avait pas été question avant !) commis par ledit Latour, *seul autheur de ceste audacieuse entreprise* » ; et qui termine, après avoir atténué le fait en citant l'exemple de Mithridate, par cette phrase significative : « Un des compagnons de Latour lui tira aux flancs un coup de pistolle dont il morut tost après, reportant avec soy le guerdon très-juste des maulx qu'il avoit perpetrés. Mais Nostre Seigneur, par sa saincte grace, *voulant que tout prit fin en luy seul, comme seul avoit esté chef.* » Ainsi le mort payait pour tous. C'était lui, et non le parlement (Archives du parlement de Toulouse, t. VIII, p. 153, et t. LXVII des Arrêts), qui avait fait le procès aux conseillers François de Ferrières, Jean de Coras et Antoine Lagier, lui qui avait ensuite ordonné de les pendre, lui qui avait fait incarcérer les 300 protestants à la Conciergerie, lui seul qui les avait égorgés le 4 octobre !

plus tard il courait, en sa qualité de premier président, à la vieille basilique de Saint-Sernin, faire chanter un *Te Deum* devant les corps saints, suppliait le parlement de faire allumer un feu de joie, et convoquait au Capitole toute la noblesse du pays pour lui proposer de prendre les armes et d'aller ravager les environs de Montauban et de Castres, parce que le roi avait signé la Ligue. Quand donc le roi lui écrivit de brûler ce qu'il avait adoré, et de renverser cette Ligue dont il avait lui-même, neuf ans auparavant, en 1580, rédigé l'acte d'association[1], il obéit à l'ordre du roi. Mais le peuple, qui ne se rend jamais bien compte des revirements d'opinion, par cela même qu'il est étranger aux motifs personnels dont ils émanent, ne comprenant pas pourquoi l'agitateur fougueux, qui le poussait la veille dans les voies de la Ligue, voulait l'arrêter tout à coup au moment même où la Ligue perdait son chef par un assassinat, se cabra avec violence et lui échappa. Une assemblée démocratique réunie au Capitole mit en délibération la déchéance d'Henri III, mais Duranti, qui la présidait, ayant dirigé les débats de façon à rendre tout vote impossible, elle se sépara au bout de trois jours sur la promesse formelle qu'il ferait décider la question par le parlement. Cette promesse, Duranti n'avait garde de l'exécuter, il temporisait sous divers prétextes, afin de laisser tomber la première effervescence populaire. Mais ce

1. Mss. de M. de Colbert, évêque de Montpellier.—Mém. de Charretier.

n'était pas ce qu'entendait la Ligue. Du matin au soir les chaires retentissaient de malédictions contre le transfuge; les curés, les jésuites, les minimes ne cessaient d'exciter le peuple; toutes les portes des églises étaient tapissées de libelles virulents et de menaces de mort. Enfin, le 27 janvier, il en parut un sur le portail de la basilique où était peinte une épée nue[1], et comme si les ligueurs n'eussent attendu que ce signal, ils se précipitèrent en armes vers le palais où Duranti, pressé par la clameur publique, n'avait pu s'empêcher de convoquer le parlement. Toute cette foule attendait à la porte, frémissante de colère et d'impatience, lorsqu'on vint annoncer que les avis s'étant partagés, Duranti avait levé la séance; à ce moment on le vit sortir de la cour et monter dans son carrosse. Mais il n'y fut pas plus tôt assis, que tous ceux qui portaient des haches, des piques ou des épées, l'assaillirent avec fureur. Ce n'est qu'en s'accroupissant au fond du carrosse qu'il put échapper aux coups de pointe qui percèrent les mantelets. Le cocher cependant avait lancé ses chevaux à toute bride, et il aurait gagné sans encombre ce majestueux hôtel à tourelles qui décore la rue des Pénitents-Bleus, si une roue, heurtant la margelle d'un puits, n'avait, en se brisant, arrêté sa fuite. Quoique suivi de près par le peuple, il eut le temps de

1. « Quorum postremus depictum ensem habuit certum necis præsidis judicium. » (Narratio fidelis de morte Steph. Duranti, senatus tolosani principis. — Mss. de Gaguières et *Preuves de l'hist. du Languedoc*, t. v, p. 303.)

se réfugier au Capitole, où il resta cinq jours, tandis qu'on barricadait la ville et que les chaînes se tendaient dans toutes les rues, sans que personne osât le visiter. Le 1er février 1589, il fut conduit par deux capitouls, entre l'évêque de Comminges et l'évêque de Castres, au couvent des Jacobins. Là 25 soldats s'établirent devant sa cellule, qui ne s'ouvrit pendant dix jours que pour Rose Caulet, sa jeune femme. Sur ces entrefaites, des lettres de Daffis, son beau-frère, qui demandait du secours au maréchal de Matignon, ayant été interceptées, les têtes se montent, et, le 10 février, dans l'après-midi, deux mille personnes se portent tumultueusement aux Jacobins: on met le feu à une des portes du couvent, qui tombe bientôt avec fracas et livre passage aux ligueurs. Alors Chapelier, le chef de ses gardes, entra dans sa cellule, et lui dit que le peuple le demandait. Duranti s'agenouilla, fit une prière, et, ayant pressé sa femme sur son cœur, sortit d'un pas ferme, et se présenta au peuple avec un visage si assuré qu'il y eût un moment d'hésitation. Mais quelqu'un lui ayant tiré un coup de pistolet, on l'assaillit de tous côtés et il tomba au même instant percé de mille coups. A la vue de son sang, la fureur populaire ne connut plus de bornes: on se jeta sur son cadavre, on le traîna ignominieusement par les pieds à la place Saint-Georges en suivant un des ligueurs, qui portait au bout d'une perche, en forme de bannière, le portrait du roi arraché du Capitole, et n'y trouvant pas de potence, on pendit le cadavre

à la grille du pilori, après lui avoir attaché au dos ce portrait d'Henri III. Là ces furieux, dont il avait si souvent aiguillonné le fanatisme contre les protestants, le secouant par la barbe et pinçant son nez aquilin, lui criaient avec d'affreuses railleries : *Eh bien! te voilà avec ton roi qui t'était si cher: comment vous trouvez-vous ensemble?* Durant cette exécution Daffis était massacré sur ce même perron du palais, où seize années auparavant son beau-frère Duranti avait jeté trois cents cadavres; et tandis que les mêmes assassins attachaient au pilori le corps de l'avocat-général de 1572, le sien restait exposé aux outrages soufferts par les victimes du 4 octobre, comme pour prouver que la dette du sang est imprescriptible, et que celui qui frappe du glaive périra par le glaive[1].

La Ligue avait eu le même bonheur à Bordeaux, mais le maréchal de Matignon, accouru à temps avec un renfort de 800 réformés, fit sauter les murailles aux factieux; ce succès important seulement pour la paix de la Guienne, ne pouvait rétablir les affaires d'Henri III : odieux à chacun depuis le double assassinat de Blois, et abandonné de tout le monde, même de Catherine sa mère, dont cette affreuse tragédie avait hâté la fin, il se rapprocha du roi de Navarre. S'il n'avait tenu qu'aux protestants, ses avances au-

1. « Cettui-ci (Duranti) en sa jeunesse avoit fait profession d'une sanglante haine contre les réformés. Aux massacres et séditions il ne se pouvoit saouler de meurtres. . . Il fut mis en pièces devant une maison où, en haine de la religion réformée, il avoit exercé ses inhumanités. » (D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 231.)

raient été repoussées, mais le roi de Navarre qui *avait des conclusions à part*, les accepta avec empressement et unit sa cause à la sienne. Le 28 avril 1589, l'armée protestante passa la Loire sur le pont de Saumur, et vint rejoindre Henri III au Plessis-lès-Tours. Partis de là pour assiéger la capitale, les deux beaux-frères arrivaient à Saint-Cloud lorsque le poignard d'un Jacobin, vengeant, le 1er août, l'assassinat du duc de Guise, fit tomber la couronne des rois très-chrétiens sur la tête d'un huguenot. En apprenant ce crime, la Ligue tressaillit d'enthousiasme dans le Midi. Le parlement de Toulouse s'empressa de rendre un arrêt pour perpétuer la mémoire de ce miraculeux événement, et déshériter le roi de Navarre. Le clergé de son côté célébrait par une procession solennelle le martyre de Jacques Clément, dont l'image fut exposée sur les autels à la vénération des fidèles. Les autres cités dévouées à la Ligue suivirent cet exemple.

Voici quel était alors l'état politique du pays.

Montmorency, gouverneur pour le roi, et le maréchal de Joyeuse, lieutenant-général pour la Ligue, se partageaient à peu près le Languedoc. La partie supérieure de la province jusqu'à l'Orbe, renfermant Toulouse, Alby, Gaillac, Narbonne, Castelnaudary, Carcassonne, Lautrec, Lavaur, Rieux, Alet, Saint-Papoul, soutenait l'union catholique. Les autres villes importantes comme Nîmes, Montpellier, Beaucaire, Castres, appartenaient aux protestants; Montmorency commandait à Béziers, Pézenas, Mirepoix,

Lodève et Saint-Pons. Presque toute la Provence reconnaissait la Ligue représentée par de Vins, Nemours, la comtesse de Saulx et Cazaulx, le premier consul de Marseille. En Dauphiné, Grenoble, Die, Montélimart et la plus grande partie du pays portaient également l'écharpe verte, et s'appuyant sur Lyon, un de ses foyers les plus ardents, la Ligue, à l'exception de Clermont-Ferrand, d'Issoire et d'Usson, enlaçait l'Auvergne. Faible en Limousin, où elle n'avait su ni garder Tulle et Brives, ni prendre Limoges, elle s'étendait d'un côté, par Périgueux, Agen, Villeneuve-d'Agen, Cahors, Figeac, Villefranche, Rodez, dans le Périgord, le Quercy et le Rouergue; et de l'autre, en longeant la Dordogne, elle poussait jusqu'à la mer par Rions, Villandraud et Blaye. Bordeaux, contenu à grand'peine par le maréchal de Matignon, ne criait en apparence ni Vive le roi, ni Vive la Ligue, mais ses vœux secrets étaient pour ce dernier drapeau.

La situation des deux partis semblait donc nettement tranchée, en 1590, sur le terrain politique déblayé par la mort d'Henri III. La Réformation et la Ligue se trouvaient seules en présence. La première ayant à sa tête le roi légitime, l'issue de la lutte ne pouvait rester long-temps douteuse; à partir, en effet, du moment où la question fut posée ainsi, où le roi de Navarre s'appela Henri IV, la Ligue ne fit plus que tomber d'échec en échec. Pendant que les Gascons de Coutras bloquaient Paris, et en donnaient largement à leur prince pour ses quatre

deniers, Lesdiguières chassait les écharpes vertes du Dauphiné, s'emparait de Grenoble et détruisait, de concert avec La Valette, en Provence, l'armée des ligueurs composée de 1,000 reitres et de 1,800 arquebusiers provençaux, espagnols ou savoyards. Au mois de septembre de l'année suivante une nouvelle victoire signalait le zèle de ce général. Comme inspiré par le génie de Bayard, il écrasait sous son château les troupes du duc de Savoie, qui laissa deux mille soldats, portant la croix rouge, dans les sillons du Graisivaudan. En vain, pour ramener la fortune, les Espagnols eurent-ils recours à la trahison et formèrent-ils, en 1592, une entreprise sur Bayonne; leur dessein échoua, et le drapeau qu'ils soutenaient mal assuré en Auvergne sur les clochers de Riom, abattu à Issoire et à Limoges le jour même de la bataille d'Ivry, échappait, le 19 octobre 1592, en Languedoc, aux mains sanglantes de Joyeuse. Antoine-Scipion, qui avait succédé au duc, son frère, mort à Coutras, venait de ravager les environs de Montauban, de forcer les faibles courtines de Montbequi, Montbartier, Montbeton, La Barthe, Saint-Maurice, Mauzac, et d'assiéger Villemur, en passant au fil de l'épée 400 hommes laissés à Thémines, sénéchal du Quercy, par le duc d'Épernon. Le brave Regniès, celui de la Saint-Barthélemy, était dans la place avec 250 soldats qui, renforcés de 200 arquebusiers et de 120 reitres amenés de nuit par Thémines, avaient déjà repoussé vigoureusement l'assaut et essuyé deux mille coups de canon, lorsque Missillac,

gouverneur d'Auvergne, arriva à leur secours. Attaqué à la fois à l'improviste dans la nuit du 19 octobre du côté de Montauban par les royalistes et les réformés, et du côté de Villemur par la garnison, Joyeuse fut complétement défait, et perdant la tête il ne pût gagner la croupe des chevaux que lui présentaient deux de ses officiers pour passer le Tarn à la nage, et se noya. Huit cents de ses soldats eurent le même sort; on en compta mille autres le lendemain, pour la plupart Allemands, sur le champ de bataille. Après ces échecs successifs de la Ligue, on croyait respirer enfin! On espérait que cette pauvre France, à qui, depuis trente et un ans, la guerre civile tenait le pied sur la gorge, aurait quelque temps de répit pour reprendre ses forces; mais au moment où s'apaisait la tempête religieuse, au moment où le grand duel du prêche et de la messe allait finir par la conversion d'Henri IV, des troubles d'une nature bien plus grave éclataient dans le Sud. Réveillé par le cri de la faim que poussaient du fond des entrailles les malheureuses populations rurales, folles de misère et de désespoir, le vieil esprit des Bagaudes, dormant depuis cinquante ans dans la tombe des Guitres, souffla l'insurrection de 1593.

Les Croquants, ainsi appelés parce qu'ils portaient de vieux crocs ou arquebuses à fourchette, ou parce que les nobles avaient renouvelé pour eux le sobriquet méprisant des *coquins*, ou bien encore parce qu'ils s'étaient premièrement assemblés, dit un contemporain, dans la paroisse de Croc, n'en voulaient

d'abord comme leurs prédécesseurs de 1541 qu'aux sangsues populaires. Leur soulèvement s'était fait de la même manière. Un dimanche, le tocsin avait sonné dans une paroisse du Limousin, et, répété de proche en proche dans tous les clochers, depuis la Vienne jusqu'à la Charente, depuis Saint-Yriex jusqu'à Agen, il avait mis sous les armes cinquante mille paysans. Ce soulèvement, qui s'était étendu en un clin d'œil dans le Périgord, le Quercy, l'Agénais et l'Angoumois, pouvait devenir très-dangereux : dirigé par le clergé et le tiers-état, car la plupart des capitaines des paroisses étaient des prêtres comme dans l'insurrection des Guitres, et les chefs des notaires et des médecins, il suffisait pour renverser de fond en comble l'édifice social vermoulu déjà, chancelant sous le poids de cette noblesse rapace et luxueuse, de ce haut clergé opulent et corrompu, de cette royauté avide et égoïste, qui en occupaient pompeusement les trois étages, tandis que le peuple, misérable, dépouillé, méprisé, criait en bas et vainement comme le Lazare, la douleur et la faim.

La simple raison des choses, en effet, menait là ; tandis que les réformés, de bonne foi, luttaient à travers le fer et le feu depuis un demi-siècle pour aboutir en réalité à un résultat puéril, au droit de prier Dieu sans cloches, et de chanter en français les Psaumes que l'Église dit en latin, les Croquants plus logiques marchaient vers cette liberté civile dont les rayons perçaient déjà les ténèbres du seizième siècle. Les paysans, se confondant avec le tiers-état,

agitaient cette masse inerte et indifférente toutes les fois que ses intérêts ou ses priviléges n'étaient pas menacés. La Réforme avait montré à tous les yeux les plaies du haut clergé. La guerre civile venait de mettre à nu la cruauté, l'orgueil, la dureté de la noblesse; le malheur des temps étalait sous son jour le plus odieux cette longue tradition d'abus, de tyrannies, d'oppressions publiques et particulières, qui s'appelait alors le gouvernement. Les Croquants étaient donc parfaitement dans la vérité quand, laissant aux protestants la réforme théorique et creuse du catholicisme, ils se déclaraient les *réformateurs de l'État.* Pour atteindre ce but, ils n'avaient besoin que d'une direction intelligente : chacun l'apercevait vaguement et aurait suivi. Mais ni le médecin Boissonnade, leur généralissime, ni le notaire de Limeuil, son lieutenant, ne surent employer ces masses d'hommes. Que fallait-il pourtant? Les laisser faire. Sur la pente où ils se trouvaient, les Croquants aboutissaient forcément à une réforme politique. — Cela est si vrai, qu'après avoir chassé du pays les maltôtiers et puni les méfaits des collecteurs des tailles, ils se trouvèrent en face des seigneurs, qui, protecteurs-nés des abus, avaient encore à défendre leur droit de propriété sur les populations rurales. Si donc, au lieu de s'amuser à brûler quelques châteaux, à se réunir au nombre de 40,000 hommes pour tenir conseil dans la forêt d'Abzac et à parader le dimanche dans les villes, ils avaient écrasé cette poignée de noblesse qui les attaqua en Limousin.

et chargé ces 300 gentilshommes devant lesquels ils déployèrent leurs drapeaux sur le gravier d'Agen, cette ligue de paysans aurait eu des suites plus graves. Déjà Henri IV, qui en avait d'abord plaisanté en disant qu'il voulait se faire croquant parce qu'il trouvait la cause très-juste, comprenait la portée d'un semblable mouvement et ordonnait aux gouverneurs de l'apaiser à tout prix. Alors un émissaire adroit à qui on avait promis en cour de l'argent et la mairie de Périgueux, commença à jeter la discorde dans leurs bandes en ranimant les haines religieuses : d'un autre côté le maréchal de Matignon enrôlait les plus braves pour en former des compagnies d'élite ; et comme d'ailleurs tout ce qu'ils demandaient leur était accordé, que le roi leur faisait remise entière des impôts arriérés et allégeait par des édits les abus les plus lourds, les Croquants rentrèrent paisiblement dans leurs chaumières, et Boissonnade revint exercer sa médecine à Bordeaux.

Les choses étaient dans cet état lorsque Henri IV, trop bon compagnon pour se soucier plus du prêche que de la messe, et fatigué de *courir le guilledou* dans le nord avec ses prophètes de Gascogne, abjura par ambition comme il avait abjuré autrefois par crainte, et tout en protestant à ses privés, avec larmes et soupirs aussi sincères probablement que ceux de sa repentance publique à La Rochelle, qu'*en se perdant pour eux il n'était persuadé par autre théologie que la nécessité de l'état*, il alla à la

messe à Saint-Denis, le 21 juillet 1593. Dès lors ce ne fut plus une guerre, mais un marché. La noblesse catholique de la Ligue, qui n'attendait que ce prétexte, se mit à l'encan. Brissac, pour réparer, disait-il naïvement, les brèches de sa maison, lui vendit Paris l'année suivante, et Meaux traita par l'intermédiaire de Vitry à d'excellentes conditions. Au milieu de cette enchère publique du devoir, de la fidélité et de la conscience, les villes associées se montraient seules conséquentes : elles étaient entrées dans l'Union pour maintenir le catholicisme, conserver leurs libertés, corriger les abus du temps; et elles n'en sortaient l'une après l'autre qu'après avoir atteint leur triple but.

Poitiers, par exemple, stipulant pour tout le pays, obtint que nul autre exercice que celui de la religion catholique ne serait souffert dans ses murs; qu'on rétablirait la messe dans tous les lieux d'où elle avait été bannie, et *particulièrement à La Rochelle*, que les habitants de ladite ville et faubourg conserveraient leurs priviléges, franchises et immunités;

Qu'ils jouiraient pendant six ans de leurs octrois, et recevraient en outre dix mille écus des deniers du roi;

Qu'il ne serait fait, construit ni bâti aucune citadelle ni fort à Poitiers, ni mis en la ville aucune garnison;

Qu'on rendrait les biens pris aux ecclésiastiques;

Que les Poitevins seraient déchargés de toutes tailles et impositions arriérées;

Et qu'enfin la mémoire de tous les troubles, séditions, meurtres, prises de deniers des recettes générales, fabrication de monnaie, ventes de biens, meubles et immeubles, rançons, butins, jugements, demeurerait éteinte et abolie[1].

Agen, Marmande, Villeneuve, Aix et son parlement traitèrent sur les mêmes bases. Toulouse, l'ultrà catholique, eut ce qu'elle voulut, défense absolue aux huguenots de prêcher dans ses murs, sa banlieue, les villes de son ressort, d'où ils étaient bannis; ordre de se tenir à quatre lieues de distance; rétablissement de la religion catholique partout où elle avait cessé, restitution des biens ecclésiastiques, maintien de tous les ligueurs dans leurs charges et dignités, confirmation formelle des libertés et priviléges des villes et communes, exemptions d'impôts pendant vingt ans, amnistie pour tout le passé, et notamment pour le meurtre de Duranti. Quant à frère Ange, le capucin, qu'on avait arraché de son couvent pour en faire un troisième duc de Joyeuse, il s'était borné pour sa part à présenter, en sa qualité de chef de la Ligue en Languedoc, une demande contenant *cent articles* qui furent accordés. Le premier lui donnait le bâton de maréchal; le second, la charge de lieutenant-général du roi en Languedoc; le troisième, les plus grands avantages pour son parent L'Estrange et la ville du Puy que celui-ci vendait; et le dernier, l'autorisation pour les jésuites

1. Recueil des édicts et articles accordez par le roy Henry IV pour la réunion de ses subjets.

de demeurer dans tout le ressort du parlement de Toulouse, nonobstant l'édit du parlement de Paris qui les bannissait de France à cause de l'attentat de Jean Châtel. Dissoute dans toutes les provinces et même en Auvergne, où Randan avait perdu Riom, et dans le Rouergue, qui s'était soumis avec sa capitale au maréchal de Matignon, la Ligue tenait bon en Provence, et, sans le capitaine corse de la Porte-Royale, le drapeau blanc n'eût peut-être pas flotté de long-temps sur les tours de Marseille. Pietro di Liberta, originaire de Calvi, où ses aïeux avaient jadis gagné ce nom en sauvant la liberté de la ville, méditait secrètement de rendre le même service à sa patrie d'adoption tyrannisée à son avis par Cazaulx, le premier consul, et Louis d'Aix. Ces deux hommes voulaient, dit-on, vendre la ville à l'Espagne; accusation fondée trop légèrement peut-être sur la présence d'une flotte espagnole dans le port; car six ans auparavant 6,000 hommes de cette nation avaient bien débarqué au grau de Narbonne, venant au secours de la Ligue, sans que personne eût imaginé que Sa Majesté catholique songeât à envahir le Languedoc, et à la même époque la présence de la flotte anglaise qui bloquait Bordeaux dans l'intérêt du roi de Navarre, n'avait pas inspiré plus de craintes pour cette capitale de la Guienne, quoique les Anglais méritassent bien moins de confiance. Le jeune duc de Guise rallié au Béarnais arrivait alors dans son gouvernement de Provence, devenu le prix de sa défection à la cause scellée par le sang de son

père[1]. Déjà il avait chassé la Ligue de Riez, de Sisteron, de Grasse, de Martigues et de la tour de Bouc, lorsque Liberta trouva le moyen de l'informer de ses dispositions et de prendre jour pour lui livrer la Porte-Royale. Le duc, agissant de ruse pour ne donner aucun ombrage aux Marseillais, mena sa petite armée à Toulon, fit reconnaître son autorité à Saint-Tropez, Hyères et Draguignan, et au moment où on le croyait occupé au siége de La Garde, revenant rapidement sur ses pas, il va coucher à Saint-Julien par Aubagne et La Cadière, et le 17 février 1596 s'achemine avant le jour avec son canon vers la porte où commandait Liberta. Celui-ci craignait déjà que la pluie qui tombait à torrents, n'eût fait manquer l'entreprise; et il avait envoyé un de ses amis pour voir s'il ne paraissait personne, quand voici un minime qui arrive au jour à l'ouverture de la porte et, rencontrant Louis d'Aix et Cazaulx, les avertit qu'une douzaine de soldats sont embusqués à deux cents pas. Louis d'Aix sort aussitôt pour reconnaître avec vingt mousquetaires, et se trouve face à face avec l'avant-garde du duc de Guise, qui le charge si vigoureusement que ce n'est qu'à grand' peine qu'il put se couler le long des murailles et se jeter dans un bateau, avec lequel il rentra dans la

1. On ôta ce gouvernement au duc d'Épernon, qui était exécré à tel point que les Provençaux, conduits par Carces, s'étaient révoltés contre lui; mais il le défendit les armes à la main et, forcé de transiger, Henri IV ajouta aux trois gouvernements qu'il possédait, ceux d'Angoumois, de Saintonge et de Périgord, le gouvernement du Limousin, et en assura la survivance à son fils!

ville. Pendant ce temps une lutte désespérée était engagée à l'intérieur : Liberta, enfermant Cazaulx entre les deux portes, lui avait plongé son épée dans le cœur, et le consul, quoique blessé à mort, ayant tiré la sienne, était tombé presqu'au même instant sous les coups de Liberta, de son frère Bartolomeo et de ses amis. Ce guet-apens corse avait été exécuté si rapidement que les gardes du consul n'avaient pas même eu le temps de le défendre; mais en le voyant tomber, quatre mousquetaires plus hardis que les autres déchargèrent leurs armes sur ses assassins, et alors un combat corps à corps et sans merci fut livré sous la voûte entre les Marseillais et les Corses. Liberta eut bon besoin d'aide pour repousser ces quatre braves, dont le dernier surtout le serrait de près avec sa demi-pique, et l'aurait tué sans le secours de ses amis.

Cependant Louis d'Aix parcourait les corps-de-garde avec le fils de Cazaulx pour rassurer les troupes et réunir ses partisans; mais il mit trop de lenteur à se rendre à la Porte-Royale, et lorsqu'il s'y présenta le duc de Guise était déjà entré avec des forces supérieures. Il se replia donc sur l'Hôtel-de-Ville, où il espérait rallier les siens : mais la mort de Cazaulx et cette surprise avaient produit une panique si grande dans la ville qu'il reconnut que la résistance était impossible, et se jeta dans une barque pour gagner le fort de Notre-Dame-de-La-Garde; tandis que le fils du consul se réfugiait dans celui de Saint-Victor. Les Espagnols poussés par les ar-

quebusiers du duc de Guise se précipitaient de leur côté, les uns dans les embarcations pour rejoindre leurs vaisseaux, les autres vers la côte à la faveur des forts, abandonnant pour fuir plus vite les piques, les arquebuses et même leur drapeau. A leurs cris, aux blasphèmes des matelots, au bruit de la mousqueterie, aux longues rumeurs de la foule, qui ébranlaient les quais, se joignaient les hurlements des forçats, dont la majeure partie, ayant rompu ses fers dans le tumulte, se répandait dans la ville pour le pillage, et les volées de canon du château d'If saluaient la fuite de la flotte espagnole. Malgré la présence du duc de Guise, auquel s'étaient ralliés les bons citoyens, c'est-à-dire ceux qui n'embrassent jamais une cause qu'après son triomphe, il fallut quinze jours pour calmer la sourde agitation de Marseille. Le 3 mars, Henri IV était reconnu sans aucune opposition roi de France, et son drapeau se déroulait à la brise méditerranéenne sur Notre-Dame-de-La-Garde et Saint-Victor, comme sur le vieux fort Saint-Jean et l'Hôtel de-Ville. Plus tard, dans ce dernier édifice, la reconnaissance royale consacra solennellement la mémoire du 17 février; et en gravissant les marches du prétoire consulaire on s'inclina devant une statue en pourpoint, dont la main de marbre s'appuyait fièrement sur une lourde épée de fer : c'était le meurtrier du consul, le capitaine corse naturalisé désormais, et appelé par la tradition, comme par le ciseau du sculpteur, LIBERTAT!

Après ce dernier soupir de la Ligue, et la dernière

défaite du duc de Savoie, Henri IV n'eut plus à compter qu'avec les huguenots; mais ceux-ci se montraient exigeants et trouvaient moins de bienveillance que les croquants et les ligueurs auprès du prince qui, sans eux, n'eût jamais été, au-delà de la Loire, qu'un simple gentilhomme. Henri, le meilleur des hommes du reste, et toujours prêt à se fondre en promesses, était le plus grand gascon de sa cour quand il s'agissait de tenir. Pensant contenter les églises au-dessus de leurs espérances avec l'édit de 1577, il traînait leurs demandes en longueur, et attendait du temps et de la lassitude des esprits la soumission à ses volontés. Mais ce calcul devait échouer avec un parti armé depuis cinquante ans pour obtenir des garanties sérieuses, et qui savait trop bien par cœur son ancien chef pour en croire ses hâbleries. Quelques mois après sa conversion, les députés des églises se réunirent à Mantes et dressèrent un cahier auquel le roi répondit en promettant de faire vérifier de nouveau l'édit de Poitiers. Ce n'était pas ce qu'ils espéraient de la victoire; aussi, une réunion plus nombreuse eut lieu l'année suivante à Sainte-Foy, et il en sortit des demandes plus pressantes que le roi crut satisfaire par une abolition générale des actes d'hostilité commis par les calvinistes du temps qu'il les commandait. Ces réponses paraissaient dérisoires : l'assemblée se mit en mesure d'en obtenir de plus sérieuses. Le rétablissement des conseils politiques dans les provinces et la saisie des deniers royaux furent décrétés

tout d'une voix ; ensuite se déclarant en permanence, elle vint, le 24 février 1595, s'installer à Saumur, et décida :

Que le roi n'ayant point satisfait à ses justes demandes, ni pourvu à l'exercice libre qu'elle demandait dans toutes les villes et lieux de ce royaume, ni à l'établissement des chambres mi-parties, à la sûreté de ses places et entretien de ses ministres, les églises ne pouvaient se contenter de l'édit de 1577;

Qu'il serait dressé un manifeste pour apprendre à l'Europe ce qu'elles avaient souffert et leur grande patience;

Qu'elles ne rendraient aucune place de sûreté;

Et que les garnisons seraient payées avec les deniers arrêtés entre les mains des receveurs-généraux.

Malgré l'énergie de ces mesures, Henri IV ne se rendit pas; et pendant deux ans l'assemblée erra de Saumur à Vendôme et de Vendôme à Châtellerault, entourée de caresses, de menaces, de prières, de séductions, sans que les protestations secrètes du roi, qui disait, en pleurant, *nos églises*, les manœuvres de quelques grands seigneurs tels que Lesdiguières, et l'or offert à pleines mains, pût la faire fléchir. Grâce à sa noble et loyale constance, l'édit de Nantes fut enfin signé le 30 avril 1598.

Outre les articles les plus favorables des précédents édits, celui-ci contenait des dispositions que les réformés ne cessaient de réclamer depuis cinquante ans; savoir :

La liberté de s'établir par tout le royaume et d'y suivre leur religion, à peu d'exceptions près;

La permission de bâtir des temples;

La légitimation des enfants nés à l'étranger;

La validité des mariages des prêtres;

L'établissement de chambres mi-parties;

La restitution des titres et honneurs;

L'admission aux charges;

La réédification des villes démantelées et la conservation des places de sûreté. Ces places, en dehors de Montauban, Nîmes et La Rochelle, étaient au nombre de 43. Les garnisons, par un article secret, devaient en être payées et les gouverneurs entretenus aux dépens du roi. Il y avait ainsi, dans les généralités de Poitiers, Bourges, Limoges, Riom, Bordeaux, Montpellier et Toulouse, 2,531 hommes coûtant 18,000 écus par an et répartis dans la proportion suivante :

Thouars,	165	Taillebourg,	52
Niort,	210	Royan,	50
Fontenai,	87	Calvinet,	13
Châtellerault,	197	Lectoure,	120
Saint-Maixent,	46	Mas de Verdun,	61
Marans,	59	L'Isle-en-Jourdain,	64
Maillezais,	59	Lauze,	28
Talmont,	14	Mauvezin,	16
Beauvoir,	31	Figeac,	61
Argenton,	25	Capdenac,	10
St-Jean-d'Angély,	162	Castillon,	138
Pons,	160	Casteljaloux,	29

Monheur,	32	Montpellier,	128
Puymirol,	51	Aigues-Mortes,	127
Tournon,	10	Fort-de-Peccais,	18
Leirac,	13	Tour-Carbonnière,	3
Tartas,	7	Pignan,	13
Bergerac,	32	Sommières,	39
Caumont,	38	Meyrueis,	13
Mont-de-Marsan,	22	Clermont de Lodève,	32
Monflanquin,	13	Castres [1],	60
Clairac,	23		

Quarante-cinq mille livres, sous le nom d'affaires secrètes, étaient affectées à l'entretien des pasteurs et professeurs en théologie, sans parler des articles additionnels destinés à indemniser les grands du parti, qui furent loin, toutefois, d'être aussi bien traités que les ligueurs ou les politiques. Car, si La Force devenait gouverneur du Béarn, si on laissait en Dauphiné à Lesdiguières l'autorité qu'il avait conquise, Montmorency recevait l'épée de connétable pour prix de ses trahisons envers tous les partis [2], et gardait le gouvernement du Languedoc; celui de Provence était le prix de l'abjuration politique du fils de Guise; celui de Guienne la récompense de la neutralité hostile du maréchal de Matignon; et pour une justice rendue à Biron, dont les

1. Mss. de la Bibliothèque du Roi, fonds Saint-Germain français.

2. *Histoire générale du Languedoc*, t. v, p. 508. Il fut encore plus grand politique qu'excellent capitaine : ce qui parut dans toute la conduite de sa vie, durant laquelle il joua différents personnages, selon ses vues et ses intérêts.

services méritaient bien le gouvernement de Bourgogne, on accordait quatre faveurs à d'Épernon, l'ancien mignon d'Henri III, en lui abandonnant les gouvernements du Périgord, du Limousin, de l'Angoumois et de la Saintonge, comme salaire de ses dédains et de sa défection au camp de Saint-Cloud.

Il se passait alors quelque chose de parfaitement analogue au mouvement politique du neuvième siècle : à une distance de sept cents ans les idées, le but et les tendances de la féodalité correspondaient d'une manière exacte. La marche des pairs des Bourbons était la même que celle des leudes des Carlovingiens; et par une coïncidence qu'explique seule l'identité des positions et des époques, le fait capital du neuvième siècle, la création du royaume d'Arles ou de Bourgogne en 879 par un leude ambitieux faillit se reproduire en 1601, grâce à l'ambition d'un seigneur. Déjà, comme sous Ludwig-le-Pieux [1], les gouverneurs avaient songé sérieusement à s'adjuger la souveraineté des provinces qui leur étaient données en garde : le jeune duc de Montpensier s'était même ouvert à cet égard au roi, qui l'avait menacé du poignard en jurant son grand *ventre-saint-gris* de faire tomber les têtes d'où sortait cette idée. S'il faut même en croire l'un d'eux [2], les réformés, mécontents de l'ingratitude du roi, avaient été sollicités par un personnage, dans lequel on ne peut méconnaître l'ancien et brave vicomte de Turenne, devenu

1. Voir le t. II, p. 57.
2. D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 667, 670 et suivantes.

duc de Bouillon, d'entrer dans cette ligue féodale qui aurait eu pour objet la formation d'une république protestante bornée par la Loire au midi, et de principautés indépendantes ou électorats fédérés au nord. De l'aveu du même auteur, les réformés ayant refusé « de toucher à la main » à cause de la coopération suspecte du duc de Savoie, de l'empereur et du pape, leurs ennemis naturels, ce projet, éclos dans la première fermentation des mécontentements personnels, des ambitions déçues et des rancunes de parti, avait été abandonné. Mais comme il fallait un exemple pour affermir les bases tremblantes du trône, Henri IV résolut de sévir, et choisit avec une grande habileté une victime assez noble pour glacer d'effroi les catholiques, assez ennemie de la réformation pour que les protestants vissent tomber sa tête sans peine. Le maréchal duc de Biron réunissait, par malheur, ces deux conditions à un degré très-éminent : un des premiers dans le parti catholique et féodal, par sa réputation militaire, son influence en Gascogne et ses grandes charges, il s'était rendu odieux aux réformés par l'affectation de son zèle, qui était, disaient-ils, poussé si loin, que lorsqu'il apercevait *à cent pas de son chemin une croix de village, fût-elle cassée, il mettait pied à terre et se traînait à genoux pour en aller baiser le pied.*

Par ces motifs, Henri IV, bien certain de l'appui de ses huguenots, et satisfait, d'ailleurs, qu'en servant d'avertissement aux seigneurs catholiques le châtiment tombât sur un homme qui lui était insup-

portable par ses plaintes continuelles, ses jactances[1] et son orgueil, saisit, à l'aide d'un misérable agent nommé Lafin, le fil brisé de ce complot qui se rattachait en Bourgogne, attira Biron à Fontainebleau et le fit arrêter. Son sort était fixé d'avance; cependant, pour entourer l'acte politique de l'autorité et du caractère solennel de la justice, on chargea deux présidents du parlement d'instruire son procès. Ces commissaires l'interrogèrent à la Bastille, et l'accusé, dans sa naïveté rude et brutale, dévoila aussi clairement qu'on pouvait le souhaiter la faiblesse de son intelligence et les manœuvres du délateur infame appelé par le parlement lui-même une maquerelle, en répondant aux interpellations :

« Que ce méchant Lafin lui dit entre autres choses que le roi parlait fort mal de lui et de sa maison; qu'ayant perdu feu son père, Dieu lui avait fait la grâce de lui ôter un serviteur inutile... Que de vérité ces paroles, bien qu'elles ne fussent pas véritables, toutefois lui touchaient tellement au cœur, que de les dire seulement, cela l'offensait... que Lafin lui avait rapporté tant d'exécration à son accoutumée, qu'il était quasi forcé de les croire. *Que comme magicien ordinaire et en lui faisant boire d'une eau qu'il composait, il lui faisait croire ce qu'il voulait.* Que avait coutume à l'abordée de le baiser à l'œil gau-

1. « Egli è stimato di natura aloiera et ambitiosa et gloria moi lo gonfia davantaggio et credendo et predicando che la sua spada sia stata il principali instrumento della felicità et gloria del Re. . .» (Osservazioni nella prigionia del conte d'Overnia e duca di Birone. — Mss. du Roi, fonds St-Germain, n° 1373.)

che, l'appelant mon maître, mon Dieu, mon Seigneur. Qu'enchanté par ses sortiléges, ensorcelé par ses magies, il avait laissé glisser en son âme cette mauvaise opinion que le roi avait de lui, que nonobstant tous ces soupçons et ces défiances de Sa Majesté, il ne trouvait point qu'il eût fait manquement envers Sa Majesté; que de vérité il aurait pu dire ou écrire quelque chose, mais jamais rien fait contre le bien de l'État, ni de Sa Majesté[1]. »

Devant des juges moins prévenus, ces réponses seules eussent suffi pour le faire absoudre; mais on ne l'interrogeait que pour la forme, et, le 27 juillet 1602, un bateau couvert alla le prendre à la Bastille et le conduisit au Palais. Là, devant la cour assemblée, il se défendit avec tant de franchise militaire et de force, et prouva si bien qu'on ne pouvait le rechercher pour les vains projets d'un crime que le roi lui avait pardonné à Lyon, que, malgré l'absence des pairs, dont aucun n'avait voulu siéger, les juges allaient le déclarer innocent, lorsque le chancelier leva la séance. Deux jours après l'affaire fut reprise, le chancelier apporta des lettres-patentes du roi contenant révocation de la grâce qu'avait invoquée le prévenu, et le parlement contraint, en quelque sorte, condamna Biron à avoir la tête tranchée en place de Grève.

On avait tant de hâte de le voir mort que le lendemain l'arrêt fut lu dans sa prison, et l'échafaud,

1. Procès criminel de Gontaut-Biron. (Mss. de la Bibliothèque royale; fonds St-Germain, n° 579.)

couvert de drap noir, dressé dans la cour de la Bastille; car il n'eût pas été prudent d'exécuter l'arrêt en Grève. Le 31, à six heures du soir, Biron, que *ses gardes avaient ouï rire en dormant*, descendit d'un pas ferme, protesta une dernière fois de son innocence, et après avoir demandé si La Force, son beau-frère, capitaine des gardes, était en ville, et maudit l'ingratitude du roi, il s'agenouilla et se banda les yeux lui-même, à la prière de son confesseur. C'est alors, et pendant que le capitaine Baranton lui relevait les cheveux, que le bourreau effrayé de la violence qu'il s'imposait pour ne pas éclater, lui fit voler la tête par surprise. Le cadavre mis dans un cercueil de plomb, et accompagné de douze prêtres psalmodiant tristement les hymnes des morts, fut inhumé aussitôt dans l'église Saint-Paul, où une multitude incroyable vint faire des prières. Jamais tombeau n'avait été arrosé de tant d'eau bénite! Jamais mort n'était advenue si douloureuse et si regrettée[1].

Qu'on juge maintenant par l'émotion de Paris de celle qui dut se manifester à cette lugubre nouvelle dans la patrie de Biron. Le Quercy, le Limousin, le Périgord et la Gascogne, où ce nom était depuis longtemps populaire, se crurent atteints par le coup de hache du bourreau. Une protestation ardente et unanime sortit de toutes les bouches, et bientôt les salles bruyantes des hôtelleries, les voûtes des châteaux,

1. De Thou, *Histoire universelle*, t. XIV. — Mémoires du duc de La Force, t. I, p. 336.

les rues des cités municipales et les campagnes, retentirent de ce chant énergique, où le peuple du Midi peignait avec passion, comme il la sentait, l'Odyssée de son héros :

Le maréchal à la Bastille
S'était endormi pendant la nuit,
Mais on fit du bruit à la grille
Et tout à coup il se réveilla.
— Qui est venu à cette heure,
S'écria le grand capitaine,
Pour troubler dans sa triste demeure
Le repos du prisonnier ?...

— C'est ton seigneur le roi de France,
Lui répondit Henry-le-Grand.
— C'est toi qu'a défendu mon épée,
Toi pour qui je voulais mourir !
Viens-tu insulter à ma misère,
Rire du pauvre condamné ?
Ah ! quand nous marchions à la victoire
Tu me promettais mille bienfaits !

J'ai commandé sur mer, sur terre,
Et tes cavaliers en Piémont
Disaient qu'ils n'avaient jamais eu
Un commandant tel que Biron.
Tu as oublié toutes les fatigues
Que pour toi j'ai essuyées,
Tu as oublié que mon corps
N'a pas une veine qui n'ait saigné pour toi.

— Je me souviens de tes campagnes,
Je ne les oublierai pas, Biron !
Mais tu as voulu me vendre à l'Espagne
Et me trahir comme Judas.

— Biron n'a jamais trahi son roi,
Tu as écouté ses ennemis :
On me tranchera la tête et ensuite
Tu pleureras sur ta vengeance.

Et l'on dit qu'en poussant la porte
Biron vit le grand Henry
Pleurer devant ses gardes ;
Peut-être son cœur était ému !
Et maintenant levons-nous, frères,
Dans la chapelle de Biron
Allons prier pour le fils et le père,
Car on parle de leur gloire bien loin [1].

L'agitation des esprits irrités d'ailleurs par les impôts qu'inventait tous les jours l'avarice de Sully, éclata trois ans plus tard, et cette chanson devint le signal de maints conciliabules en Quercy, en Limousin et en Périgord, où la noblesse mit sérieusement sur le tapis le projet de venger Biron. Les circonstances paraissaient favorables : la convention protestante réunie à Châtellerault, malgré les défenses du roi, songeait, disait-on, à établir la république [2]. En Béarn, catholiques et réformés murmuraient des demi-mesures du gouvernement qui, en essayant de

1. « . . . .
Aro leben nous aous mous fraîre,
Din lo capélo de Biroun
Anen préga pel fil pel paîre
Parlou de lour glorio ben loun ! . . . »

Cette curieuse complainte historique, conservée par la tradition en Périgord, avait été défendue à cette époque, comme on le voit par une ordonnance du sénéchal de Domme.

2. Mémoires de Sully, t. II, p. 380.

ménager les deux religions, se les rendait également hostiles; le parlement de Paris ne cachait pas son mécontentement du rappel des jésuites bannis à cause de l'attentat de Jean Châtel, et parmi lesquels Henri IV venait encore de prendre un confesseur, et l'Espagne soufflant de loin avec son empressement accoutumé sur le feu de ces nouvelles discordes et les tisons mal éteints de la Ligue, se tenait en embuscade sur la frontière prête à profiter de l'incendie. Dans cette situation, Henri IV agit avec adresse et promptitude; dépêchant Sully à Châtellerault avec un brevet portant prolongation des places de sûreté pendant quatre ans, il parvint à détourner l'orage de ce côté, et lorsque les églises se furent engagées à obéir aux puissances à condition *que l'empire de Dieu demeurerait dans son entier*, il partit pour Limoges précédé du régiment des gardes.

Quels contrastes bizarres engendre quelquefois dans la position des hommes la différence des époques. En arrivant à la Maison-Rouge, Henri IV se souvenait certainement de ce lugubre accueil que lui avait fait Périgueux vingt-neuf ans auparavant; et s'il le compara mentalement à celui qui l'attendait à Limoges, il dut mesurer dans toute son étendue la distance qui séparait le puissant roi de France du pauvre prince de Navarre. Ce dernier n'avait trouvé personne sur la route, en 1576, pour lui dire la bienvenue; et malgré la pluie qui tombait à flots, quand le roi de France parut dans la journée du 20 octobre 1605, les six consuls, le clergé, la no-

blesse, la magistrature, la garde bourgeoise et cinquante gentilshommes à cheval suivis de toute la population, accoururent à sa rencontre. Le prince de Navarre était passé comme sous des fourches caudines sous un arc peint en noir, où étaient inscrits en termes amers une protestation et un reproche. Le roi de France passait entre l'autel de la clémence représentée par un lion jouant avec une biche, et l'autel de la force que figurait un autre lion déchirant un tigre, sous un arc de triomphe auquel il n'y avait à reprendre, selon les courtisans, que le dessin du génie tutélaire peint avec un casque de Romain et une cotte rouge de paysanne. De vieux huguenots aux fronts sévères, aux poitrines cuirassées, avaient levé devant le prince de Navarre la herse sanglante encore de la porte Taillefer, en criant Vive le Dieu fort et ses Églises; et une jeune fille d'une rare beauté, apportant les clefs de Limoges sur un plat d'argent, la harangue, et le dais consulaire le *Te Deum* joyeux de Saint-Martial, les médailles d'or du poids de douze marcs, tout ce qui pouvait le flatter ou le réjouir était prodigué au roi de France.

Huit jours s'écoulèrent rapidement dans les festins du palais du Breuil et les réjouissances de Mont-Jovi; le septième, le roi passant dans la rue des Combes devant la fontaine du Chevalet, apprit de la bouche d'un consul que la petite statue équestre, qui surmontait les cinq mascarons, représentait, au dire de l'inscription latine, Constantin foulant aux

pieds un perfide serviteur[1], et il se rappela l'objet de son voyage. Un grand nombre de gentilshommes limousins, quercinois et du Périgord, accusés d'avoir conspiré pour venger Biron et comploté de surprendre Brives, Uzerche, Cahors, Riom, Clermont, Sarlat, Gourdon et Bordeaux furent livrés au présidial de Limoges, qui en condamna onze à la peine de mort et acquitta tous les autres. Le 16 décembre, cinq têtes tombèrent et six contumaces furent exécutés en effigie. Le duc de Bouillon non moins compromis que ses compatriotes reçut également l'année suivante la visite de son ancien frère d'armes dans sa ville de Sedan; mais le vieux souvenir de ses services le sauva. Quant à ce fils naturel de Charles IX, appelé le comte d'Auvergne, instigateur ou complice de tous les mouvements et de toutes les intrigues ourdies depuis la mort de Henri III, on fit rendre

1. Il y avait autrefois au-dessous de la coupe en pierre de cette fontaine l'inscription suivante :

« Constantino magno imperatori. Ob fusum, victum, prostratum ac tandem *imperatoris equi calce occisum Gallum Anaballianum*, Aquitaniæ præfectum qui consortem imperii Licinium adversùs illum ære et milite juverat. Ob idque ecclesiam Lemovicensem spoliaverat. Pop. Lemovic. in fonte perenni perennem D. M. ann. Christ. CCC. XVI. »

Cette inscription est un exemple curieux du travestissement que subissait l'histoire dans le cerveau des moines. Le « Gallus Anaballianus », prétendu préfet de l'Aquitaine, n'a point existé, et le P. Amable eut raison de remarquer que jamais Constantin n'avait eu affaire à un ennemi de ce nom. Voici d'où venait l'erreur des légendaires, qui songeaient peut-être à établir l'antiquité de l'église de Limoges. On se rappelle (t. I, p. 143) que Severus Septimus, après avoir vaincu Albinus, foula son cadavre aux pieds de son cheval : préoccupé de ce souvenir, l'auteur de l'inscription brouilla les dates et les époques, confondit l'an 196 avec l'an 316, appela Albinus *Anaballianus*, et attribua à Constantin le trait sauvage de Septime-Sévère.

par le parlement, tandis qu'il était à la Bastille, un arrêt qui le dépouillait de l'Auvergne et du Lauragais, et en ordonnait, après la mort de Marguerite de Valois, la réunion à la couronne.

A ces troubles ne tardèrent pas à succéder les agitations religieuses du Béarn; le Béarn et la Navarre détachés encore de la monarchie française et soumis à un régime particulier, avaient grand' peine à suivre dans ses oscillations la volonté souveraine de leurs princes. En trente ans, cette volonté s'était exprimée deux fois solennellement et dans des termes contradictoires. En 1569, la reine Jeanne avait aboli le catholicisme et confisqué les biens du clergé; en 1599, le catholicisme avait été rétabli et les biens des ecclésiastiques rendus par Henri IV[1]. Cependant *les bons semeurs, qui répandirent en Béarn le pur froment de la parole divine, avaient si bien arraché les ronces et les mauvaises herbes*[2], que la moisson calviniste couvrait tout le champ. Lorsque les ecclésiastiques revinrent, ils ne trouvèrent donc presque plus de place, et, comme la génération présente, née dans la Réforme, les voyait d'un œil ennemi, le gouverneur La Force ne fut occupé, de 1605 à 1608, qu'à pacifier les différends des États protestants et des évêques. Le temps que lui laissait cette tâche difficile, il le consacrait à repous-

1. « Premièrement que tous nos subjets catholiques dudit pays de Béarn auront liberté de faire exercice public de leur religion sans à raison de ce être troublés ou molestés. » (Mss. de la Bibliothèque du Roi, fonds Dupuy, nº 153)

2. Ibid.

ser rudement les rôdeurs espagnols des frontières et à mûrir l'exécution d'une des plus grandes pensées politiques qui aient vu le jour dans le dix-septième siècle.

Douze cent mille morisques, reste infortuné des compagnons de Tharec, étaient parqués dans la Manche, la Castille et l'Estramadure. Depuis cent-dix ans la royauté et l'inquisition, dont ces derniers disciples de l'Islam blessaient les regards, les poussaient peu à peu hors de l'Espagne. Forcés, en 1501 et en 1525, de recevoir le baptême ou de s'expatrier; en 1566, de renoncer à la langue, aux noms, aux vêtements, aux bains et aux mœurs de leurs pères; et, en 1571, de quitter pour les sierras de Castille les plaines délicieuses de Grenade, ils étaient à la veille d'être expulsés définitivement, en vertu d'un édit de Philippe III rendu en 1605 et renouvelé en 1609. Il ne s'agissait donc de rien moins que de tendre la main à ce peuple réduit au désespoir, et d'envahir l'Espagne par le Roussillon, la Navarre et la Catalogne, pendant qu'il occuperait toutes les forces de Philippe à l'intérieur. Ce plan hardi et d'une portée immense dans l'état actuel de l'Europe, Henri IV et son gouverneur le conçurent; un émissaire habile fut envoyé chez les Morisques pour étudier sur les lieux l'état de leurs forces et de leurs ressources, et l'on assure que dans une assemblée secrète tenue à Toga, où s'étaient rendus tous les syndics des aljamas et les principaux chefs de la race more, on convint que cent-vingt mille ducats seraient comptés d'abord au gouverneur de Béarn,

afin de garantir les frais de l'expédition; et que 80,000 proscrits se rangeraient sous le croissant[1]. Ces conventions arrêtées dans le plus profond secret, Henri IV fit ses dispositions, et il allait rendre aux princes protestants de l'Allemagne les services qu'il avait tant de fois reçus d'eux, comme chef des églises et prétendant; et sous le prétexte de la succession de Juliers, étreindre corps à corps le colosse autrichien sur le Danube; tandis que La Force avec 10,000 hommes le presserait en Espagne en donnant la main aux Morisques et que Lesdiguières l'attaquerait en Italie, lorsque, la veille de son départ et le jour même où La Force devait prêter serment de maréchal de France, le poignard d'un maître d'école effaça ce plan magnifique et sauva l'étranger.

Dans de telles circonstances la mort de Henri IV était une calamité publique, et Ravaillac méritait presque l'affreuse torture qu'on lui fit subir; cependant, à part le peuple, qui ne manque jamais de s'attendrir sincèrement sur les grandes infortunes, peu de personnes dans les hautes et moyennes régions de la société déplorèrent sans hypocrisie l'assassinat du 10 mai. Malgré la bonhomie de son caractère, la vivacité toute méridionale de ses saillies, et l'espèce de simplicité bourgeoise de son langage et de ses manières, Henri IV avait peu d'amis. Les grands le haïssaient en secret parce qu'ils le craignaient; les

1. Mémoires de La Force, t. I, p. 219. — Mém. de Fontenay-Mareuil, t. I, p. 46.— Archives du royaume, section historique.

catholiques pleins des mauvaises impressions de la Ligue ne voulaient pas croire, quoiqu'il se fût jeté dans les bras des jésuites, à la sincérité de sa conversion; les réformés, qui lui étaient les plus dévoués au fond, s'en défiaient néanmoins autant que de son prédécesseur, et ne lui auraient pas fait le sacrifice d'une place de sûreté. Son pays de Béarn ne cessait d'éclater en murmures contre sa politique à deux visages, dont l'un était tourné respectueusement vers Rome, tandis que l'autre souriait à Genève. Les paysans qui, en attendant cette poule au pot encore attendue par leurs arrière-petits-fils, se voyaient enlever leur dernière gerbe par les collecteurs de Sully et mouraient de faim dans leurs friches, ne pouvaient bénir le nom du roi en se révoltant dans toutes les provinces et en massacrant ses officiers; et dans sa propre famille, le cynisme de ses mœurs, bien qu'autorisé jusqu'à un certain point par l'exemple des rois ses prédécesseurs, lui avait fait de ses parents, de sa femme et de ses jeunes enfants mêmes autant d'ennemis domestiques. Aussi, lorsque le poignard, qui s'était déjà six fois levé contre lui, après avoir fendu ces lèvres par lesquelles avait été renié l'huguenotisme, perça son cœur où il restait, dit-on, encore, chacun laissa voir ses véritables sentiments. Les seigneurs, qui étaient dans son carrosse, lorsqu'il fut frappé, n'attendirent pas même qu'il fût mort pour en descendre, et courir auprès de la reine, et le cadavre de celui que le parlement surnommait grand dans ses préambules, était aban-

donné dans une salle basse, tandis que le duc d'Épernon faisait proclamer Louis XIII et donner la régence à sa mère.

LA ROYAUTÉ EN LUTTE AVEC LA NOBLESSE ET LA RÉFORMATION.

En tombant dans les mains de Marie de Médicis le pouvoir devait faire encore une chute. Comme la reine était en effet incapable de soutenir ce fardeau, elle le confia au mari de sa femme de chambre. On vit un faquin d'Italien prendre la place de Henri IV; et à cette politique aux grandes vues, qui eut mis la France à la tête de l'Europe, succédèrent la paix honteuse, les intrigues de ruelle et le règne de l'étranger. Comme si ce n'était pas assez d'abandonner les grands projets du roi, Concini prit le contrepied du système suivi jusqu'alors, et au lieu d'attaquer l'Espagne, il poussa la régente à s'unir avec cette puissance ennemie plus étroitement encore que du temps de la Ligue. On apprit donc bientôt avec le plus profond étonnement au-delà de la Loire qu'une double alliance allait se conclure entre les deux couronnes: Louis XIII épousait Anne d'Autriche, et sa sœur, Élisabeth, l'Infant d'Espagne. Le 7 octobre, en effet, de l'an 1615, une maison navale traînée à la remorque par soixante matelots portant la livrée de Bordeaux parsemée de croissants et de tours, prenait le roi à Guitres et venait le débarquer à cinq heures du soir aux Salinières. Là, sans paraître

comprendre l'ingénieuse allégorie de la jurade, qui, pour lui inspirer l'idée de diminuer les impôts, avait placé à l'un des flancs de la maison navale un homme nu figurant la Garonne, lequel, sortant à demi des ondes et tournant sans cesse vers le roi sa tête chargée d'un paquet énorme de roseaux et de joncs, semblait le supplier de le délivrer du fardeau, Louis XIII se rendit à l'église de Saint-André où l'attendait le cardinal de Sourdis, et ensuite à l'archevêché préparé pour le recevoir. Deux mois s'écoulèrent ainsi dans les fêtes du mariage de Madame avec l'Infant, et de celui de l'Infante que Luynes, gentilhomme provençal, était allé chercher à Saint-Jean de Luz, avec le roi. C'est pendant ces réjouissances de la cour, et lorsque Louis XIII s'amusait avec toute la naïveté de son âge à visiter les églises et à regarder les feux de joie allumés sur la place de l'Hôtel-de-Ville, que le fameux cardinal de Sourdis montrait à son hôte imberbe quelle énergie et quelle audace la Ligue avait laissées sous le rochet épiscopal et sous la pourpre. Treize ans auparavant le cardinal-archevêque s'était signalé par la violence de son caractère en excommuniant à propos de deux autels démolis par ses ordres, malgré le chapitre, les officiers du parlement et le parlement lui-même, et en enfonçant les portes des prisons pour en tirer ses gens au mépris de la loi. Il arriva qu'un bandit féodal du Quercy, le seigneur de Haut-Castel, fut par hasard condamné à mort dans ce temps-là pour crimes monstrueux. C'était un ami du prélat, qui s'empressa de demander sa grâce

au roi. Louis XIII l'ayant accordée, sans savoir probablement ce qu'il signait, le grand prévôt alla réclamer le prisonnier; mais le concierge du palais refusa de le livrer sans l'ordre du parlement, et fit avertir le premier président : celui-ci accourut aussitôt auprès du chancelier avec ses principaux collègues, et en montrant la procédure n'eut pas de peine à obtenir la révocation de la grâce. Après ce premier succès, le parlement voulait faire exécuter sur-le-champ Haut-Castel; il fut impossible de trouver le bourreau : le cardinal s'était arrangé de façon qu'on ne le découvrit qu'à dix heures du soir dans un tel état d'ivresse qu'il fallut forcément remettre l'exécution au lendemain. C'est ce que voulait le prélat. Pour mieux braver les robes noires, il sortit à midi de l'archevêché suivi de cinquante gentilshommes à cheval, se rendit au palais dont ses gens brisèrent les portes à coups de marteau, fit tuer le concierge de la prison, délivra Haut-Castel et l'emmena tranquillement souper à son château de Lormont. Puis, malgré l'orage de paroles qui éclata dans la grand' chambre, malgré les arrêts fulminants que le greffier du parlement traça sur le parchemin, malgré l'indignation apparente du roi et celle de monsignor Ubaldini, nonce du pape, Haut-Castel regagna, sans être inquiété, sa forêt de Bourlinges, et le cardinal revint s'asseoir impunément, quelques mois après, à côté de ces juges dont il avait traité la sentence avec tant de mépris.

On pliait ainsi devant l'Église, et en s'unissant à

l'Espagne on irritait au suprême degré les passions protestantes, exaltées déjà par le renvoi de Sully, par les réclamations des évêques en Béarn et l'apostasie du gouverneur de Lectoure converti par les jésuites. Les réformés se réunirent successivement à Saumur, Privas, Grenoble, Nîmes et La Rochelle, pour aviser au salut d'Israël! Dans ces diverses assemblées, qui pendant six ans ne furent que la continuation des États de Saumur, il avait été pris une suite de résolutions propres à remettre le parti sur l'ancien pied de guerre. Déjà le prince de Condé, fidèle aux traditions de ses devanciers, et pensant agrandir sa fortune par les mêmes moyens, avait quitté la cour et fait un traité d'union avec les protestants. Quelques grands seigneurs, d'un autre côté, indignés, non d'obéir au laquais de la reine, mais d'avoir la moindre part à ses faveurs, s'étaient retirés dans leurs gouvernements pour reconstituer cette faction du bien public ou politique dont Montmorency avait été pendant cinquante et un ans en Languedoc l'égoïste et honteux symbole. La guerre civile ne pouvait donc manquer de se rallumer au souffle des mêmes cupidités féodales et des mêmes alarmes religieuses, lorsque des concessions habiles et de l'argent apaisèrent tout. Quand les protestants, avec la confirmation de l'édit de Nantes, eurent obtenu un supplément de 45,000 livres pour l'entretien de leurs garnisons, une prolongation de six ans pour les places de sûreté, un nouveau brevet de 15,000 écus destinés à augmenter le traitement de leurs ministres, et

90,000 livres d'indemnité pour les frais de séjour des députés pendant les sessions de Saumur, Privas, Grenoble, Nîmes et La Rochelle, ils éteignirent la mèche de leurs arquebuses et laissèrent le prince de Condé se tirer d'affaire comme il pourrait. Celui-ci ne demandait pas mieux, car il était devenu le plus ardent instigateur de la paix, du moment où ses prétentions avaient été admises. Mais si on l'avait ménagé à La Rochelle, on le traita différemment à Paris. Cette paix, dite de Loudun, avait été signée le 4 mai 1616; le 7 septembre, Thémines le quercinois arrêtait Condé au Louvre et le menait à la Bastille [1].

Il n'en aurait peut-être pas fallu davantage pour tout remettre en feu dans les provinces où s'étaient retirés, aussitôt après l'emprisonnement de leur chef, les ducs de Vendôme, de Bouillon, de Mayenne et de Nevers, si le gentilhomme provençal dont nous avons parlé plus haut, Albert de Luynes, n'eût éteint la guerre civile avec le sang de l'homme qui la ranimait. Recourant à l'expédient favori de ces temps de troubles, à l'assassinat, il fit tuer Concini qui s'appelait déjà le maréchal d'Ancre, donna son bâton au meurtrier et s'empara du pouvoir comme de l'esprit de Louis XIII, incapable d'avoir autre chose que la chagrine jalousie du despotisme et la volonté du mal. Pendant que cet événement suscitait entre le

1. On le créa maréchal de France pour cet exploit, ce qui fit dire au satirique d'Aubigné dans son baron de Fœneste :

« Je troube que monsur de Themines est parbenu à la maréchaussée par » un vrabe moyen et vien noubeau. »

fils et la mère, reléguée après la mort de son Concini au château de Blois, une de ces querelles impies qui prennent leur source dans une honte et dont le plus grand poids vint tomber en 1619 sur l'innocente ville d'Uzerche, parce que le duc d'Épernon soutenait Marie de Médicis, des nuages s'amoncelaient sur l'horizon des provinces méridionales.

Après les fêtes superbes données par la ville de Toulouse à l'occasion du mariage de la sœur du roi, fêtes dont le poète Goudouli avait composé le prologue en languedocien, et auxquelles rien ne manqua, ni le ballet des quatre-nations, ni les courses de bague, ni les bouquets de diamants aux vainqueurs, distribués par la duchesse de Montmorency, ni même, afin de compléter les réjouissances, le tragique spectacle de la mort de Vanini, brûlé vif pour cause d'impiété, l'orage éclata enfin dans le Vivarais. La veuve du seigneur huguenot de Privas avait conçu une passion des plus ardentes pour le vicomte de Cheylane. Cet amour, qui était déjà par sa violence un scandale aux yeux des ministres, devint une monstruosité ayant un catholique pour objet. Le synode du Bas-Languedoc se réunit extraordinairement, et il fut convenu d'une voix unanime que la veuve d'Urie ne pouvait passer entre les bras d'un Philistin[1]. En conséquence le ministre Rovery fut chargé de notifier cette décision à la dame, en la priant, si elle tenait absolument à rompre son veuvage, de choisir un époux parmi les gentilshommes

1. Commentaires du soldat du Vivarais, liv. I, p. 7.

protestants. Or celle-ci, qui se défiait, avec raison, du bon goût des ministres, avait suivi son penchant et se trouvait la femme de Cheylane, qu'on avait introduit dans le château par une brèche, lorsqu'on lui apporta les ordres du synode. A cette nouvelle, la fureur populaire ne se contint plus : deux fois assiégé, le château tomba dans les mains des bourgeois ; et le duc de Montmorency, qui avait succédé à son père mort à Pézénas six années auparavant, ne put qu'exercer des représailles sur Villeneuve de Berg, Vals et Vallon.

Sur ces entrefaites, Louis XIII passait la Loire, tant pour achever de dénouer en Guienne les intrigues des amis de la reine-mère, que pour faire exécuter ses édits dont le Béarn protestant ne tenait aucun compte. Le sang d'un noble gouverneur, Fronsac, qui jaillit sous la hache du bourreau le 19 septembre 1620, devant le vieux palais de l'Ombrière, annonça aux Bordelais l'arrivée du roi. Trois jours après, le parlement était réprimandé dans un lit de Justice, et la jurade révoquée. C'est en se faisant précéder par ces actes de vigueur que Louis et son favori se dirigèrent sur Pau, où ils arrivèrent le 15 octobre. Les consuls et les députés des trois ordres étaient accourus pleins d'espoir à la rencontre du fils d'Henri IV, mais il les rebuta, et refusa d'entrer, autrement que comme particulier, dans une ville où Dieu n'avait pas d'église. L'antique château des d'Albret, cette Notre-Dame du bout du pont, qu'implorait en chantant, pour devenir mère, la coura-

geuse Jeanne, la vue du berceau de son père et de ces coteaux du Jurançon aux reflets vermeils, où avait erré son enfance, rien ne put lui inspirer des pensées plus douces. Le surlendemain il fit célébrer à Navarreins la messe, qu'on n'y avait pas entendue depuis la défense de sa grand'mère, c'est-à-dire depuis cinquante ans, puis à son retour à Pau, le conseil souverain, changé en parlement, reçut ordre d'enregistrer la déclaration suivante :

« Les évêques et les abbés auront à l'avenir entrée et voix délibérative au parlement.

L'Église sera remise en possession de ses biens et de tous ses priviléges, afin que les évêques puissent avoir une existence conforme à leur dignité.

Le Béarn et la Basse-Navarre sont réunis à la France, et restent placés sous la juridiction du même parlement.

Les revues des persans (espèce de milice provinciale) demeurent interdites [1].

A ces vigoureuses mesures, le roi, par le conseil du jésuite Arnoux, son confesseur, ajouta la reprise du principal temple de Pau, et y reporta en triomphe le Saint-Sacrement, en suivant à pied, tête nue et un cierge à la main devant huit ou dix mille catholiques criant vive le roi, le dais éclatant de do-

1. Vous aurez tout le loisir d'aller tenir les états de la Basse-Navarre et de faire les revues que vous m'écrivez par les persans du Béarn, *chose que je trouve fort bonne et de quoi je vous prie.* (3 juin 1603, lettre autographe d'Henri IV extraite des anciennes Archives de La Force.)

rures, que soutenaient des princes, des évêques et des cardinaux [1].

« L'éclat de ce tonnerre mit, comme on pense bien, l'étonnement partout et contraignit les plus insensibles à dire que le masque était levé, que les ennemis de la réformation travaillaient ouvertement à sa ruine, et que le moment était venu de pourvoir au salut commun. » L'assemblée provinciale de la Basse-Guienne se tenait précisément alors à Montauban ; deux députés du Béarn s'y rendirent et firent une peinture si pathétique de l'état du pays livré de nouveau aux jésuites, qu'on résolut de convoquer un synode général à Millau. Cette convocation, indiquée pour le 25 novembre, était faite en ces termes :

Comme on ne peut s'oublier soi-même quand on s'occupe du sort d'autrui, la violente tempête qui vient de réduire nos frères du Béarn au désespoir, planant également sur nos têtes, grosse de menaces, nous a déterminés à convoquer un synode à Millau.

C'était pour nous un impérieux devoir, car la foi des édits est violée, les temples de ces malheureux pays sont déshonorés par les superstitions romaines, les bibles déchirées en haine de Dieu, les citoyens forcés de fléchir le genou devant les idoles, et la liberté mise dans les fers.

Nous vous conjurons donc, très-chers frères, au

1. Barth. Gramond. — (Historia prostratæ rebellionis, lib. I, cap. VIII, p. 65.)

nom de notre mutuelle charité, d'envoyer sans retard vos députés à ce synode. Vivons libres en ce monde, ne nous attelons pas au joug volontairement, n'allons pas nous rendre esclaves quand nous pouvons rester nos maîtres. Que si notre cœur se sent faible devant ce généreux dessein, fuyons dans quelque lieu sauvage pour y cacher nos cicatrices et nos corps à demi rongés par les cruautés de nos tyrans [1]. »

Tous se rendirent au jour fixé, on élut le comte d'Orval, gendre de Sully, chef militaire du Haut et Bas-Quercy; le marquis de Malause accepta le commandement de l'Albigeois et du Rouergue, et quand on eut rédigé un règlement provisoire et que Montauban eût versé 38,000 livres dans la caisse commune, Castres 28,000, et Millau 6,000, l'assemblée se sépara pour se remettre sur pied quelques jours après à Montauban. Celles d'Anduze et de Nîmes venaient de prendre à peu près les mêmes résolutions au moment où s'ouvrirent à La Rochelle les États-généraux du parti. Là, considérant l'urgence du péril « et sur l'avis certain que le 19 avril 1621 avait été ordonnée dans le conseil du roi la levée de quarante et un mille hommes de pied et de six mille chevaux pour les employer contre les églises, » les députés réglèrent promptement l'ordre militaire et l'ordre financier.

Les provinces furent divisées d'abord en huit

1. Id., p. 70. — Fait à Montauban le 26 octobre 1620, signé par les trois orateurs de l'assemblée, Dalières, Burgades, Delguières.

cercles, commandés par autant de chefs généraux qui étaient :

Soubise pour la Bretagne, l'Anjou, l'Isle Bouchard, le Loudunois et le Poitou;

La Trimouille pour l'Angoumois, la Saintonge et les îles;

La Force pour la Basse-Guienne;

Castelnau son fils pour le Béarn;

Le duc de Rohan pour le Haut-Languedoc et la Haute-Guienne;

Châtillon pour le Bas-Languedoc, le Vivarais, le Gévaudan et les Cévennes;

Lesdiguières pour le Dauphiné, la Provence et la Bourgogne;

Le duc de Bouillon, avec le titre de généralissime, pour les autres provinces du nord.

Quant aux frais de la guerre, l'assemblée y pourvoyait au moyen de la vente des biens du clergé et des deniers royaux dont elle décrétait la saisie dans les huit cercles. Ces mesures importantes adoptées sous la présidence de Combort, les églises, qui attendaient la guerre de pied ferme, lancèrent au-devant du roi en marche pour le midi, une déclaration où se trouvaient résumés longuement, mais avec force et vérité, tous les griefs du protestantisme.

Après avoir remarqué, non sans amertume, que depuis la mort du grand Henri, leur zélé défenseur, les réformés, qui pouvaient se regarder, sans trop de jactance, comme les solides colonnes de la royauté, n'avaient cessé de se voir en butte à la haine

et aux attaques de leurs ennemis, l'assemblée se plaignait que le roi eût juré à son sacre d'exterminer l'hérésie, et qu'il écoutât trop complaisamment les conseils de Rome et de l'Espagne. L'hostilité des parlements et des jésuites, et l'espèce d'ostracisme dont les cours souveraines frappaient la Réformation, étaient ensuite relevées en détail et précédaient l'exposé des réclamations du parti touchant l'enlèvement de Lectoure, l'interdiction du prêche à Clermont, la démolition par les catholiques du temple de Moulins, le bannissement des protestants de Baux en Provence, l'audace des moines de Millau qui avaient arraché des enfants à leurs familles, la violation des sépultures à Aix, Saintes, Saint-Georges d'Oleron, l'acharnement particulier du parlement de Toulouse, les attaques de Montmorency, l'expulsion de La Force de son gouvernement et le renvoi de la cour de Montpouillan son jeune fils. A ces faits incontestables, les trois orateurs signataires, Basnage, Combort et Rodil, ajoutaient une invocation à la mémoire d'Henri IV et une allusion à leurs services passés en disant :

« Tout le monde sait ce que nous avons souffert, et l'on ne craint pourtant pas d'incriminer nos intentions, bien que nous soyons prêts à défendre, jusqu'à la dernière goutte de notre sang, cette couronne conquise aux Bourbons par le bras de nos pères. Le triomphe d'Henri IV n'est-il pas là pour attester notre amour pour nos rois? et n'est-ce pas à nos efforts qu'il dut sa victoire sur les catholiques?...

Épargnez-donc, sire, pendant qu'il en est temps encore, épargnez le sang français : la calomnie cherche vainement à nous noircir, vous ne pouvez pas avoir oublié que nous sommes les enfants de ceux qui sauvèrent votre couronne lorsque la faction catholique se riait du droit des Bourbons. Et vous, ô princes étrangers, venez au secours d'un peuple opprimé contre toute justice, et qui va tomber écrasé par l'abus de la force si vous n'intercédez pour lui. Mais sans toi, Seigneur éternel, tout secours est inutile et toute force vaine : en toi seul est le salut et la vie : lève-toi donc, ô Seigneur, et couvre tes Israélites tandis qu'ils respirent encore![1]. »

Louis XIII ou plutôt Luynes, qui venait de se créer connétable, répondit en prenant Saumur et en assiégeant Saint-Jean-d'Angély. Alors les colères protestantes, long-temps comprimées, firent explosion. La populace commença les hostilités à sa manière. Les prêtres jetés dans les fers, les couvents forcés, les moines exposés tout nus aux outrages de la soldatesque calviniste, les églises changées en écuries, les vases sacrés profanés et fondus, tels furent les premiers actes des huguenots armés. Le sang coula ensuite, et, ce qui n'est pas extraordinaire dans un pareil moment d'effervescence, ce fut un protestant qui devint la première victime. Le président de la chambre mi-partie de Grenoble, Ducros, arrivait à Montpellier par ordre du roi pour essayer de calmer

1. Barth. Grammond, *Hist. à Ludovico XIII prostratæ rebellionis*, lib. III, cap. II, p. 132.

les esprits et de les retenir dans l'obéissance. Dès qu'il voulut toucher ce sujet, tous s'écrièrent que c'était un *escambarlat:* on nommait ainsi, dans l'idiome populaire, les réformés royalistes, par allusion aux gens qui ont les jambes écartées, parce que, disait-on, ils avaient le pied gauche dans le temple et le pied droit dans le camp du roi. Donner ce nom au président, c'était le condamner à mort : les catharinots, ou cardeurs de laine, se réunirent en effet un soir et, conduits par le ministre Siffrein, allèrent égorger dans sa maison le malheureux escambarlat. Pendant que cet assassinat terrifiait Montpellier, et que trois catharinots des plus coupables l'expiaient sur la roue, le duc de Rohan, apprenant que Saint-Jean-d'Angély s'était rendu et que l'armée royale approchait de la Basse-Guienne, accourut à Montauban et parla ainsi au peuple assemblé dans le temple :

« Je ne vous célerai point que la plus certaine conjecture qui se puisse recueillir des nouvelles qui courent, est qu'en brief l'armée royale campera autour de nos murailles, puisque Saint-Jean est rendu et ce qui reste jusqu'ici débilité, corrompu, prêt à faire joug par la faction de quelques méchants. Je ne crains point que l'étonnement et la lassitude des autres passe à vous par contagion ; le zèle qu'avez toujours témoigné et la nécessité de résister si importante, vous feront rechercher courageusement la gloire qu'en cette occasion vous pouvez acquérir. Car pour certain nous nous ferons donner ici la paix. Ces jours passés vous avez juré l'union des

églises en ma présence : vous vaut-il pas mieux garder ce serment que de quitter la religion, et vendre chèrement votre sang à ceux qui en ont soif, qu'être honteusement traînés au supplice? Je vais préparer ceux de Castres et les circonvoisins à votre secours; quelques malintentionnés interprètent sinistrement ce voyage, et par secrètes menées découragent ce peuple, mais je les avertis qu'il leur seroit meilleur de se taire ou de s'en aller. Que ce mot d'avis leur suffise. Quant à vous qui connoissez mon zèle et le soin avec lequel j'ai procuré l'avancement des églises, je vous prie de prendre cette confiance en moi qu'en cette occasion je ne vous abandonnerai point, quoi qu'il arrive. Quand il n'y auroit que deux hommes de la religion, je serai un des deux; il ne me reste que l'épée et la vie, mais Dieu me fera la grâce de les employer pour vous en cette cause. Je vous laisse force bons hommes desquels l'expérience vous servira grandement, et ne suis point d'avis de retenir ceux qui voudront s'en aller; trois bien résolus valent mieux que trente éperdus. J'ai dit à monsieur le premier consul le surplus de ce qu'avez à faire, et m'en remets à sa prudence [1]. »

Après ce discours écouté avec enthousiasme, Rohan s'éloigna, mais non sans avoir tracé auparavant un ouvrage à corne aux endroits les plus faibles; il partait plein de confiance dans le courage des Montalbanais, et les talents vraiment supérieurs de leur

1. Histoire particulière des plus mémorables choses qui se sont passées au siége de Montauban, p. 16.

premier consul. Jacques Dupuy, un des représentants les plus intelligents et les plus fermes de cette bourgeoisie municipale, qui, en respirant l'air de l'indépendance derrière ses bastions, s'était familiarisée avec le péril et ne balançait pas à sacrifier vie et fortune pour conserver la liberté civile et la liberté religieuse, Jacques Dupuy était effectivement le seul homme capable de tenir tête aux circonstances. A peine Rohan eut-il tourné la tête de son cheval vers Castres, qu'à sa voix la population tout entière court avec la pioche et la hotte aux fortifications; nul ne s'y épargne : les premières dames de la ville remuent la terre jour et nuit, et à travers les flots de poussière donnent l'exemple; pendant deux semaines on n'entend que des coups de hache et de marteau, sous lesquels tombent à grand bruit dans un rayon de mille pas au delà des murs les maisons et les arbres. Quand ces travaux furent ébauchés, voici l'aspect que présentèrent les fortifications. La vieille ville, bâtie en forme de triangle dont le sommet s'inclinait vers le midi tandis que la base était tournée vers le nord, apparaissait sur un plateau assez escarpé entre le Tarn qui la baigne au couchant, le Tescou qui la rétrécit en serpentant au midi, et le ruisseau de la Garrigue par lequel elle est bornée du côté septentrional. Ceinte d'une haute muraille de briques, elle était flanquée par six portes percées dans d'énormes tours et appelées, l'une, qui regarde nord, porte du Grifoul à cause de la belle fontaine de ce nom; l'autre, qui fait face au levant, porte des

Cordeliers; la troisième, tournée vers le Tescou, porte du Moustier; la quatrième, placée tout à fait au midi, porte des Carmes; et les deux autres, bâties au bord du Tarn, la première à côté d'une construction massive nommée château de Regnaud, porte du Pont; la seconde à l'angle occidental de la ville, porte de Montmirat. Le bastion dit des Carmes, une demi-lune et les bastions de Paillas, du Moustier, de Rohan et de l'Écluse, ouvraient leurs angles habilement tracés entre cette première enceinte et le fossé, à partir du Château-Regnaud où le Tarn cessait de protéger le mur, jusqu'au bord du ruisseau de la Garrigue. Là ils se liaient au-dessus du fort des Jacobins aux bastions du fort, de la fontaine et de Saint-Antoine et à trois grandes tenailles aboutissant au Tarn en avant de la porte de Montmirat, et rattachaient à la vieille ville le faubourg de la ville nouvelle construit sur la rive droite du ruisseau de la Garrigue. Sur la rive gauche du Tarn, il existe un autre faubourg appelé Ville-Bourbon du nom de Henri IV son fondateur, qui, joint au corps de la place par un beau pont, était entouré de trois petits bastions et d'une demi-lune, élevés jadis sur le plan de ce prince et d'une fortification récente.

L'armement de tout cela se composait de quarante pièces de divers calibres, et la garnison pouvait bien se porter à 4500 hommes qui furent distribués dans trois quartiers : celui de Montmirat et Villenouvelle, dont Castelnau, le fils aîné de La Force, se chargea avec quinze compagnies, neuf sous ses ordres et six

commandées par Saint-Orse et Savignac, qui gardaient les trois bastions du nord depuis la porte St.-Antoine jusqu'au ruisseau de La Garrigue; celui du Moustier, donné à Régniés et d'Ausseron, avec dix-huit compagnies établies dans les bastions de l'est et du midi à partir de l'écluse du ruisseau jusqu'au Tarn; et celui de Villebourbon, où le comte de Bourfranc, secondé d'un brave officier béarnais nommé Vignaux, s'apprêta à soutenir vaillamment avec dix compagnies les assauts de l'armée royale. Il restait dix-huit cents hommes sous les ordres du comte d'Orval, chef des gens de guerre, pour former la réserve et pouvoir se porter au besoin sur les points menacés. En outre, afin de retremper sans cesse l'enthousiasme religieux des soldats, treize ministres réfugiés, parmi lesquels brillaient les deux candélabres de la Réformation, Daniel Chamier, le savant rédacteur de l'édit de Nantes, et le jeune Caméron, une des gloires de l'Écosse, s'étaient partagé les quartiers et les corps-de-garde et devaient venir y faire la prière matin et soir.

L'ordre des divers services publics n'était pas établi avec moins de régularité, grâce à la prévoyance de Dupuy. De l'Hôtel de Ville où se tenaient en permanence le Conseil général et les consuls, partait la direction suprême. Mais dans le but d'éviter la confusion et d'imprimer partout à la défense un mouvement uniforme et rapide, le fardeau avait été divisé et les attributions de chacun fixées d'avance. Ainsi, tandis que le conseil de guerre devait présider, sous

la surveillance d'un consul, du marquis de La Force, et des ministres, aux opérations militaires; les autres magistrats municipaux et des commissaires pris dans le sein du bureau central de l'Hôtel de Ville étaient chargés spécialement, les uns de la police, les autres des poudres, ceux-ci des vivres, ceux-là des logements des volontaires, les plus âgés du soin de faire panser les blessés, les plus jeunes de distribuer des munitions dans les quartiers, les plus actifs d'exciter les pionniers, les moins ingambes de recueillir le filet pour les mèches des canons et des arquebuses. Quant à Dupuy, il était partout, au conseil de guerre à l'Hôtel de Ville, dans les magasins, sur les remparts, embrassant le moindre détail dans sa vigilance infatigable et communiquant à tout ce qui l'entourait son activité et son ardeur.

Tel était donc au dedans et au dehors l'état de Montauban, lorsque les mauvaises nouvelles se succédèrent avec rapidité : presque coup sur coup on apprit les capitulations de Bergerac, Nérac, Sainte-Foy, villes trahies par leurs gouverneurs, et celle du vieux Clairac, le berceau de la Réformation méridionale, que le sergent-major Sauvage, profitant de l'ivresse perpétuelle du gouverneur, avait vendu au roi. On déplorait encore la mort de Lafargue, premier consul, pendu à côté de son fils avec son chaperon rouge et sa toque; la perte de trois cents bons soldats, noyés en violation de la foi jurée, tandis qu'ils traversaient le Lot devant les tours de l'abbaye; les viols et les excès commis par les soldats

royalistes au moment où le duc de Mayenne parut pour reconnaître le terrain à la tête de cinq mille hommes. Pendant ce temps, le roi, qui était arrivé à Agen le 10 août 1621, se rendait le 16 à Moissac, et le 17, vers les trois heures, la vedette du clocher Saint-Jacques donnait l'alarme et annonçait l'approche de l'armée. Un sombre enthousiasme éclate alors de toutes parts dans la ville : les rues et les bastions retentissent du morne refrain de ce psaume entonné en chœur :

Dieu nous rendra preux et vaillants,
Encontre tous nos assaillants,
Renversant, par sa vertu grande,
De nos haineux toute la bande ([1]).

Au bruit du tocsin, chacun va prendre son poste sans confusion : les consuls à l'Hôtel de Ville, les commissaires à leurs bureaux, les soldats à leurs quartiers; les travaux cessent hors des courtines; une trentaine de mousquetaires, sortis pour saluer l'ennemi, aperçoivent bientôt à travers les nuages de fumée qui enveloppaient Montauban, car on venait de mettre le feu aux dernières maisons des faubourgs et aux meules de paille et de fourrage, la cavalerie légère du d'Angoulême s'avançant sur la route de Bordeaux entre le régiment des gardes et celui de Picardie, formés en colonnes et suivis de toute l'armée. Malgré leur petit nombre, les mousquetaires, à la faveur des haies et des plis du terrain, engagent

1. Relation manuscrite, p. 62.

l'escarmouche et la soutiennent jusqu'au soir. Castelnau profita de ce répit pour faire fermer l'enceinte de l'ouvrage à corne de Montmirat, qui était à peine tracée, et le peuple, d'abord un peu étonné, s'y porta, électrisé par l'exemple des femmes, avec tant de chaleur, qu'en vingt-quatre heures une barricade, composée de deux rangs de barriques pleines de terre, fut élevée au delà de la corne [1].

C'est de ce côté que fut établi le quartier du roi commandé par le connétable, bien que Luynes ne quittât pas Louis XIII, qui s'était logé à deux lieues de Montmirat, dans le château de Piquecos, délicieuse villa de l'évêque assise sur les collines de l'Aveyron en face de Montauban. L'armée royale formant un effectif de vingt-cinq mille hommes, s'était ainsi divisée en trois corps, afin de s'attacher à la fois aux trois parties de la place : les maréchaux

1. Voici comment le rapport de l'ingénieur de l'armée royale peint cette position :

« Sire, la place de Montauban du côté des gardes a quatre fortifications : la première au dehors est une grande ravine que les eaux, qui descendent par là dans le Tarn, ont creusée 15 ou 16 pieds, et ouverte en largeur de 35 ou 40, (la fontaine de M. Senil). La deuxième est un ouvrage de cornes dont la pointe droite, à notre regard, vient sur le bord de cette ravine; elle n'est point achevée, mais les ennemis y travaillent en grande diligence. La troisième est une enceinte de bastions, demi-bastions ou tenailles revêtues de briques, qui règne tout autour de la place; deux demi-bastions se rencontrent en cet endroit avec le grand fossé, contrescarpe et demi-lune au devant. La quatrième est celle de l'ancienne ville, qui n'est qu'une grosse muraille de briques avecque des tours carrées à l'antique; mais le fossé y est très-grand et creux extraordinairement pour ce qu'un torrent, nommé la Quarrique, passe par là pour tomber dans le Tarn. » (Le baron de Chabans, général de l'artillerie de la S. Républ. de Venise; Histoire de la guerre des huguenots, p. 121.)

de Praslin et de Chaulnes, avec les régiments des Gardes, de Piémont, de Normandie, de Chappes, et la moitié des Suisses, occupaient à l'est, devant Montmirat, le quartier du roi.

Le duc de Mayenne était, avec les régiments d'Ornano, de Languedoc, de Suze, de Barrau, de Francou et de Lauzun, sur la rive gauche du Tarn, devant Villebourbon, et le prince de Joinville, ayant sous ses ordres le maréchal de Saint-Géran, Bassompierre, Montmorency, et Lesdiguières, quoique huguenot, avec onze régiments qui ne tardèrent pas à être renforcés de ceux d'Estissac, de Vaillac et de Villeroy, avait pris son quartier au Moustier [1]; deux ponts de bateaux jetés sur le Tarn, un en amont vis-à-vis la corne du Moustier, et l'autre en aval à demi-portée de canon de Montmirat, reliaient ces trois camps placés à une très-grande distance l'un de l'autre. La contrescarpe de Villenouvelle, formant la moitié de l'enceinte, resta libre pendant un mois.

Ce mauvais placement des troupes aurait suffi pour compromettre le succès du siége, si les divisions jalouses des commandants des quartiers n'en avaient déjà rendu l'issue problématique. Ces messieurs

1. Le quartier de monsieur de Mayenne est un faubourg enfermé d'une muraille de briques, et fortifié de trois bastions et de deux demi-bastions non revêtus et fort petits; les fossés sont petits aussi; les contrescarpes sont faites et une demi-lune au devant la courtine qui est entre le bastion de main gauche et celui du milieu. (Le baron de Chabans, *loco citato*.)

Du côté de Picardie la place n'a que deux fortifications, à savoir : l'enceinte bastionnée et la vieille enceinte garnie de tours carrées. En cet endroit-là il y a un vieux ravelin de briques, mais le fossé n'est pas si grand que de l'autre côté, pour ce que le torrent n'y passe pas. (Idem.)

mirent quatorze jours à ouvrir leurs tranchées et à dresser les batteries, travail qu'interrompaient au clair de lune, à Montmirat, les piquiers de du Rozier et de Lesgelée, grands brûleurs de gabions ; à Villebourbon, les terribles mousquetaires du capitaine Pierre, et au Moustier les volontaires de Peyrebosc. Pendant ce temps, on travaillait jour et nuit dans la ville à renforcer les défenses ; les commandants ne bougeaient pas de leurs quartiers, où ils étaient plus mal encore que les soldats ; car ceux-ci, lorsqu'il pleuvait, couchaient sous des hangars, et Castelnau, entre autres, depuis le commencement du siége, n'avait eu pour abri qu'une vieille cuve qu'on lui roulait d'un lieu à un autre, selon qu'il y croyait sa présence nécessaire[1].

Enfin, le 1er septembre, les batteries se trouvant prêtes tonnèrent à la fois dans les trois quartiers. Depuis six heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, sept cents coups de canon furent tirés contre la ville. Au Moustier, il n'y eut pas grand dommage ; mais à Villebourbon, les boulets écornaient déjà l'angle des bastions, et à Montmirat ils avaient tellement percé et labouré les deux rangs de tonneaux pleins de terre formant la corne, que des tranchées on pouvait voir de la tête aux pieds ceux qui la défendaient, et il s'était fait de si grands éboulements que la cavalerie même y serait entrée. Heureusement pour les assiégés, au moment où ils s'apprêtaient à l'abandonner, les flammèches des canons du maréchal de

1. Mémoires de Castelnau, chap. IV.

Praslin portèrent dans le parc des poudres, qui en renfermait bien dix milliers, et le firent sauter avec le lieutenant de l'artillerie et quarante gentilshommes. Le feu prit aux gabions et renversa la batterie. Presque au même instant, pareil accident arrivait au duc de Mayenne; mais, quoiqu'il eût deux milliers de moins, l'explosion fut si forte dans son quartier que les maisons de Villebourbon tremblèrent, toutes les fenêtres s'ouvrirent avec violence, et un immense tourbillon de fumée poussé jusque sur les bastions empêcha les corps-de-garde de voir les victimes qui étaient lancées dans les airs, et parmi lesquelles se trouvait, avec deux capucins, le frère de Mayenne.

Ce double contre-temps donna le moyen aux assiégés de réparer la corne de Montmirat, et leur rendit une telle assurance que le lendemain, lorsque le canon recommença à tirer, et pendant que les boulets passaient en *groumelant effroyablement* sur la ville et couvrant les rues de débris de toits, une multitude d'hommes et de femmes de tout âge et de toute qualité se pressaient tranquillement sur la place *des Couvertes* pour voir une exécution.

Le capitaine Sauvage, fils dégénéré du brave défenseur de La Rochelle et le Judas de Clairac, était venu à Montauban pour gagner six autres mille écus : pris en flagrant délit tandis qu'il s'occupait avec ardeur de ce négoce, il fut convaincu de son crime par des lettres du connétable trouvées sur lui, par les aveux de son valet et les siens propres. Dès lors

son procès était tout fait : les premiers commissaires, après l'avoir interrogé, le remirent entre les mains du prévôt, qui deux jours plus tard le remit à son tour dans celles du bourreau. Quelques efforts inutiles avaient été tentés pour le sauver par le connétable et le comte de Bourfranc, commandant de Villebourbon, mais cette intervention malencontreuse n'avait fait que presser son supplice, et en ce moment même, les soldats réfugiés, qui avaient quitté leurs quartiers pour le voir mourir, frémissaient d'impatience en entendant le bruit de plus en plus fort du canon et maudissaient la lenteur du prévôt. Les bourgeois les apaisèrent en leur apprenant que Sauvage et son valet avaient dû subir préalablement la question, mais qu'ils ne pouvaient tarder : bientôt après, effectivement, un grand tumulte et des huées s'élevant du côté du Château Royal, annoncèrent les coupables; Sauvage, suivi de son valet plus mort que vif, les mains liées, en chemise, et portant en guise d'écharpe un écriteau ainsi tracé en grosses lettres : *Traître à Dieu*, *au roi*, *aux églises et à la ville*, parut entre les officiers du sénéchal, et fut conduit au pied de l'échelle. Là, il avoua d'une voix émue qu'il était venu dans la ville avec le projet de la trahir, mais il protesta que ce dessein lui était depuis sorti de l'esprit : en conséquence, sans se plaindre du châtiment qu'il allait subir, il s'adressa au peuple et le supplia de chanter un psaume pour lui; mais ni le peuple ni les ministres ne voulurent prier pour le traître. Se plaignant alors de ce refus, il se mit à prier seul et à

demander pardon à Dieu « en si beaux termes qu'eût pu faire aucun ministre, car il avoit un bel esprit, et mourut fort constant [1]. »

Cependant le duc de Mayenne avait fait brèche à la demi-lune de Villebourbon; vers minuit il l'envoya reconnaître par une troupe de volontaires qui firent une furieuse attaque : mais la défense était plus acharnée encore, et, précipités du haut de la brèche avec la pique et les tisons ardents, les gentilshommes de Palaret regagnèrent les tranchées sans leur capitaine et les plus braves de leurs amis. Un tambour roulant sa chamade lugubre vint le lendemain matin redemander les morts, qu'on rendit au duc nus et l'un après l'autre, afin que Marsolan, qui les accompagnait déguisé en carabin, eût le temps d'examiner tous les travaux. Cette journée se passa dans le camp à creuser des tombes; puis, au lever du soleil, la canonnade recommença avec une nouvelle furie et couvrit Villebourbon de poussière et de fumée. A deux heures on rapporta au comte de Bourfranc qu'il se faisait un grand bruit d'armes dans les tranchées, et qu'on y apercevait des piques droites de soixante en soixante pas. Jugeant dès lors que Mayenne allait donner l'assaut, il fit ses préparatifs à la hâte, mais beaucoup trop tard cette fois, car, avant que ses soldats

1. Relation manuscrite de Natalis, père du second consul. La relation de Leyde, p. 82, laisse entendre que les soupçons s'étaient élevés jusqu'aux chefs :

« Par règle d'état on *conniva* (on ferma les yeux) à la recherche des in-
» telligences qui s'enchaînoient dans celle de Sauvage, et *pensa-t-on qu'il*
» *suffisoit d'avoir battu le chien devant le lion.* »

fussent placés et qu'il eût sous la main les compagnies de réserve, voici les enfants perdus armés de pied en cap qui sortent des tranchées, l'épée dans une main, le pistolet dans l'autre, et, suivis de cent vingt gentilshommes volontaires devant lesquels un trompette habillé de velours rouge sonnait la charge, viennent, sous une effroyable grêle de mousquetades, dresser douze échelles contre l'épaule du bastion. Les jésuites, accourus au bruit de la trompette, enflammaient leur courage en proclamant heureux entre tous ceux qui allaient mourir pour la cause du ciel, et qui auraient assez vécu pour leur salut et pour leur gloire en rendant à Dieu, dans une aussi belle occasion, cette âme qu'il avait créée [1]. « Le signal est donné à ces mots, et, sans attendre trois régiments en marche pour les soutenir, vous eussiez vu cette généreuse noblesse, non comme des hommes, mais comme des lions magnanimes, monter deux à deux de front et faire tout ce qui étoit de la force du pouvoir humain en cette occasion. Mais aussi, d'autre part, vous y eussiez vu des ennemis en visages de dragons se défendre et repousser les royaux avec tant de feu et de furie, que l'on les estimoit plutôt être diables incarnés que vrais hommes naturels. Les femmes même, véritables tigresses, assommoient les assaillants à coups de pierres et de tonneaux pleins de grès, qu'elles rouloient sur leurs têtes du haut des murailles » [2].

1. Gramond, *Hist. prostratæ rebellionis*, p. 402.

2. Histoire de la rebellion excitée en France pendant les années 1620 et 1621, p. 537.

Quelques-uns néanmoins étaient parvenus au bout des échelles et s'attachaient aux barricades pour grimper; mais une jeune fille qui était la première leur coupa les doigts avec une faux et les fit retomber dans le fossé [1]. Au même instant le brave Marmonié y roulait avec le gouverneur de Chartres, qu'il avait saisi corps à corps lorsqu'il posait le pied sur le rempart, et, sans lâcher son ennemi, trouvait le moyen de lui plonger sa propre épée dans le cœur. Mais, malgré ces vaillants exemples, la plupart des soldats protestants, étonnés de l'impétuosité de l'attaque, avaient lâché pied; le cadavre du brave comte de Bourfranc, frappé d'une balle à la tête au commencement de l'assaut, gisait couvert d'un manteau dans un coin du bastion, et la demi-lune était au pouvoir de l'ennemi, lorsque le vieux La Force et le comte d'Orval arrivent avec les compagnies de réserve, et le premier consul, Dupuy, paraissant tout à coup devant les fuyards, crie que le duc de Rohan entre avec le secours par Villenouvelle. A ces mots tous reviennent au bastion, que disputait bravement Vignaux avec quelques soldats et les femmes : ceux qui avaient atteint la brèche en sont précipités, ceux qui tombent dans le fossé s'y noient dans une mare de sang, ceux qui regagnent la contrescarpe y sont écrasés à coup de mousquets et de pierres. L'arc-en-ciel, étendant soudain sa nuée éclatante sur la ville, exalte au plus haut point tous les courages et achève de troubler les ennemis. Les régiments commandés reculèrent en

1. Relation manuscrite de Natalis.

voyant ce carnage : les seuls gentilshommes s'y étaient fait tuer jusqu'au dernier, et de cette noble jeunesse conduite par le marquis de Thémines, de ces courageux enfants perdus menés par le sergent Conte, qui étaient sortis si intrépidement des tranchées deux heures auparavant, Mayenne n'en revit aucun vivant, pas même le trompette habillé de velours rouge.

Douze jours se passèrent sans qu'il fût plus avancé, les autres maréchaux ayant tenté inutilement une approche au Moustier et quelques attaques sur la corne de Montmirat, il voulut prendre les devants et prépara un second assaut ; mais le dernier ministre qui était venu haranguer les corps-de-garde semblait avoir prédit son sort, en disant que « Dieu, qui avait donné la première victoire, en ferait trouver la matière d'une seconde en la témérité des assaillants. » Le 18 septembre, en effet, il montrait ses travaux, après dîner, au duc de Guise et au maréchal de Schomberg. Les tranchées étaient si mal faites, qu'on les voyait tous les trois jusqu'à mi-corps : nul, par amour-propre, ne voulant baisser la tête ; les soldats du bastion tirèrent sur ces chapeaux à plumes, et une balle vint frapper le duc à l'œil gauche et le renversa roide mort[1]. Des mines, des contremines dont l'explo-

1. Le marquis de Castelnau dans ses Mémoires, chap. VI, s'attribue ce coup de mousquet ; mais, outre que personne n'en a parlé que lui, la configuration des lieux rend le fait impossible. De Montmirat, en admettant même qu'une balle pût traverser la rivière et atteindre à cette distance, il ne pouvait voir le duc de Mayenne que par le dos : comment l'aurait-il frappé à l'œil gauche? — Le duc au contraire prêtait le flanc gauche au bastion.

sion ébranlait tantôt Villenouvelle, tantôt les bastions de la rive gauche, tantôt les ouvrages avancés du Moustier, et les éternels pourparlers des envoyés du connétable, allant et venant sans interruption de Piquecos à la corne de Montmirat, et de la corne de Montmirat à Castres, occupèrent les assiégés jusqu'à la fin du mois. Dans la nuit du 28 au 29, le secours du duc de Rohan arriva enfin ; il se composait d'environ onze cents hommes commandés par Beaufort, qui se présentèrent à la corne de Villenouvelle et donnèrent dans les barricades des royaux : il fallut combattre : les deux tiers, fidèles à la devise de leur drapeau, *Vi via fit,* passèrent ; le reste fut tué ou pris avec son chef par les chevau-légers et les Suisses de Bassompierre. Au point du jour cet adroit courtisan ayant barbouillé sa hongreline du sang des morts, bien qu'il n'eût reçu aucune blessure, et s'étant frotté les joues de terre, alla se présenter à Piquecos au roi, qui le reçut avec beaucoup d'honneur et le félicita de sa victoire [1].

1. Mémoires de Bassompierre, 1621. — Voici en quels termes le connétable annonçait ce succès à Richelieu, alors conseiller d'État :

« Monsieur,

» Uous uerez par la relation que i'enuoie à la raine mère leureuse deffaite des troupes de Mr de Rohan, qu'il auoit fait passer à Saint-Antonin pour de là aller droit à Montauban ; ie ne maresteray point à uous dire les particularités de ceste affaire, me remettent audit mémoire ; ie uous diray seullement qu'il ne se passera rien de quoy sa mageste ne soit auertie, il ne se passera non plus aucune occasion ou ie ne uous face paroistre que ie suis, Monsieur, V. serviteur très-affectionné,

» DE LUYNES. »

Au camp deuant Montauban,
le 29 septembre 1621.

Nous devons la communication de cet autographe inédit à l'obligeance de M. le duc de Luynes.

Louis XIII s'ennuyait à mourir de ce siége, or, grâce aux prisonniers qu'on lui amenait, il entrevoyait enfin un moyen d'amusement. La plupart de ces malheureux avaient de grandes blessures : on les jeta pêle-mêle dans les fossés du château comme dans un lieu sûr ; et quoique ces fossés fussent secs et exposés à la réverbération ardente du soleil, on ne daigna jamais leur faire donner de l'eau. Ces infortunés expiraient lentement dans le plus affreux des supplices, les mouches les dévoraient avant leur mort, et c'était une des jouissances du roi que de regarder et de contrefaire de son balcon les convulsions et les grimaces arrachées aux agonisants par l'ardeur de la soif et les piqûres des insectes [1].

Tels furent ses délassements pendant les négociations du connétable, l'inutile explosion des mines et les querelles d'amour-propre des commandants de ses quartiers; ceux-ci, ayant fini par s'accorder, résolurent de donner un assaut général et prièrent le roi de venir assister en personne au triomphe de ses troupes qui devaient entrer par une brèche ouverte sur le flanc de la colline du Moustier. Le 16 octobre le dîner de Sa Majesté fut donc porté dans la tente du maréchal de Schomberg, et l'assaut commença au bruit d'une vive canonnade au Moustier et à Villebourbon. Mais les collègues de Schomberg furent si rudement repoussés, qu'il jugea convenable, avant de laisser marcher ses troupes, de renvoyer

1. Mémoires de Tallemant des Réaux, t. II, p. 66.

reconnaître encore une fois le bastion. Cette mision fut confiée au brave officier de Champagne. Celui-ci qui s'appelait Pontis, *après avoir mangé quelques bouchées* et pris un casque et une cuirasse, s'avança pas à pas à la vue du roi et d'une partie de l'armée, qui suivaient sa marche le long du plateau avec la plus grande attention. Arrivé au pied de la brèche, il se mit à genoux et pria Dieu derrière quelques-unes des pierres qui étaient tombées ; puis il commença à monter en grimpant ventre à terre, et quand il eut atteint le haut, se levant tout à coup, il courut rapidement jusque sur le bord du bastion et découvrit dans le bas un épouvantable retranchement dans lequel il y avait un bataillon de deux mille hommes, dont les premiers rangs étaient des piquiers et les autres des mousquetaires [1]. S'enfuyant alors au milieu d'une grêle de balles qui ne firent heureusement que blanchir sur ses armes, il revint présenter son rapport, après lequel le connétable ne pensa plus qu'à ramener le roi à Piquecos, et le maréchal de Schomberg qui avait convié ses amis à souper dans la ville, qu'à contremander ses invitations. Malgré ce nouveau succès, le deuil n'en était pas moins dans Montauban. Prophétisant à son insu sa mort funeste, Daniel Chamier avait dit le matin que c'était le jour de son repos : il alla néanmoins au Moustier pour encourager les soldats. Armé d'une cuirasse et d'une pique, au moment où il posait le pied dans le bas-

1. Mémoires du sieur de Pontis, liv. III. Chabans se donne aussi cette mission attribuée par tous les historiens du siége à la Reynville.

tion, deux boulets y étaient lancés: le jeu bizarre du hasard voulut que l'un, qui portait incrustée la première lettre de son nom, frappât cet homme illustre, tandis que l'autre emportait à son côté, sans lui toucher la tête, le chapeau d'un soldat.

L'action finie, le peuple et les soldats, ayant à leur tête le marquis de La Force, les consuls et les principaux capitaines, se rendirent au temple, qui retentit bientôt de ce verset chanté en actions de grâces:

> Comme l'oiseau du filet se défait,
> De l'oiseleur nous sommes échappés;
> Voilà comment le grand Dieu, qui a fait
> Et terre et ciel, nous a développés [1].

Depuis cet échec le connétable ne parut plus compter que sur ses négociations, vivement appuyées par Sully : il mit sur le tapis un nouveau projet de traité et demanda qu'on envoyât des députés au duc de Rohan, avec lequel il n'avait pu parvenir à s'entendre, au château de Régniès; puis au bout d'une vingtaine de jours perdus par l'armée royale à faire jouer des mines et employés par les assiégés à les éventer ou à détruire les travaux de l'ennemi par des sorties continuelles, la levée du siége fut résolue. Dans la nuit du 5 au 6 novembre, on entendit retirer le canon du Moustier, et la nuit suivante l'incendie des baraques du camp éclaira le bastion comme en plein jour. A peine l'aube paraissait-elle, qu'en voyant les tranchées vides toute la population

1. Relation manuscrite, p. 131. — *Histoire de Montauban*, par le prévôt Le Bret, édition annotée, t. II, p. 204.

se précipita hors des murs. Les consuls, craignant quelque piége, avaient beau faire sonner le tocsin, rien ne pouvait retenir les habitants. Plus heureux que Noé en sortant de l'arche, ils chantaient et sautaient de joie, et ne cessaient d'aller et de venir, chargés de poutres, morions, corselets, piques, harnais et de tout ce qu'avait abandonné l'ennemi; funeste butin, qui, en portant l'infection du camp dans la ville, fit périr par la peste en trois mois plus de monde que n'en avait coûté tout le siége!

L'armée royale resta encore une semaine au quartier du connétable, ensuite elle s'en retourna, comme l'avait prédit Chamier, par le même chemin qu'elle avait tenu en venant après s'être épuisée trois mois au pied de ces murailles, après les avoir en vain battues de vingt mille coups de canon, avoir jonché les jardins, les prés, les vignes, les champs, les bois et les chemins de seize mille cadavres, moitié ensevelis, moitié nus, mangés à moitié des loups et des chiens, et en laissant ses huttes à demi brûlées, pleines de blessés languissants et de malades que la vengeance calviniste y abandonna sans secours et sans pitié à la mort[1].

1. Relation manuscrite, p. 87.

« Quant aux malades réclamants notre miséricorde et maudissants la cruauté de ceux qui les avoyent quittés, nous les laissâmes sans leur faire ni bien ni mal, à la vengeance qu'en prenoit la maladie pour les ruines préméditées contre nous. Notre douleur en une meurtrissure si récente empescha alors ce haut point de charité de faire du bien à ceux qui nous rendoyent tant de haine. » — (Histoire particulière du siége, p. 215.)

La pauvre bourgade de Monheurs sur la Garonne paya pour les Montalbanais. Bassompierre, le type parfait du courtisan foudre de guerre, humble et petit devant les forts, mais terrible devant les faibles, avait mené pompeusement sous les murs de cette bicoque le reste de l'armée. Il la prit au bout de douze jours, et pour que Louis XIII, un peu consolé par l'ovation que venait de lui décerner la population fanatique de Toulouse, en dressant sur son passage sept arcs de triomphe, pût achever de faire tomber sa colère sur les rebelles de Monheurs, il les livra indistinctement à toute la fureur du soldat. C'est non loin de ces murailles horriblement saccagées, de ces maisons teintes de sang, que mourut, le 14 décembre, d'une fièvre pourprée, dans le château d'Aiguillon, le connétable de Luynes. Il n'avait pas encore rendu le dernier soupir que tous ceux qui l'entouraient avec tant de respect, domestiques, créatures, flatteurs, médecins, quittèrent à la fois son chevet. Rien n'est aussi instable et aussi fugitif sur terre, que l'éclat du pouvoir, quand le front sur lequel il brillait tombe. En un clin-d'œil, la chambre mortuaire fut déserte; et les mêmes qui l'encensaient la veille comme un dieu, s'empressèrent de se venger de toutes leurs bassesses en maudissant sa mémoire. Certes, pendant le cours de sa faveur, personne ne doutait que Luynes, qui était bon au fond et le suprême dispensateur des grâces, ne se fût créé de nombreux amis; et cependant trois seulement, un Italien, Mony, et le fidèle Contades,

restèrent pour lui fermer les yeux et prendre soin de ses obsèques. Il n'y avait ni drap funèbre pour envelopper le corps, ni cierges pour l'éclairer : Contades les acheta de son argent; et c'est avec peine qu'il détermina un moine à venir prier auprès de ce corps entouré de son vivant des hommages et des flatteries de tous les grands dignitaires de l'Église, dont pas un n'eut la pensée d'envoyer un prêtre dire une oraison pour celui qu'ils avaient tant flatté. Enfin cette mort fut si douloureuse, que lorsqu'on eut embarqué le cadavre du connétable, embaumé à la hâte, pour le transporter à Bordeaux, les femmes qui avaient lavé les linges sanglants des embaumeurs arrêtèrent le bateau, et, comme elles ne voulaient pas le laisser partir sans être payées et que Contades n'avait plus d'argent, le pauvre pêcheur qui tenait les rames, ému de compassion, les renvoya en leur donnant tout le poisson qu'il avait dans sa barque [1].

L'année suivante, Louis XIII, que dirigeaient, depuis le 14 décembre, le cardinal de Retz et Schomberg, reparut en Saintonge. Soubise battu par ses maréchaux et Royan pris par d'Épernon, il remonta la rive droite de la Garonne et entra dans Tonneins, petite et méchante place devant laquelle Thémines et le duc d'Elbeuf se morfondaient depuis quarante jours. Son conseil avait adopté un plan de campagne beaucoup plus habile que le dernier et dont le succès était à peu près sûr. Deux cent mille écus et le

1. Gramond, *Hist. rebellionis prost.*, p. 484.

bâton de maréchal de France lui donnèrent La Force, qui fit de Sainte-Foy ce qu'il n'aurait pu faire, quand même il l'eût voulu, de Montauban. Sully, maître de Capdenac, suivit l'exemple de La Force. Lesdiguières, rallié depuis longtemps, reçut pour prix de sa fidélité l'épée de connétable ; et il n'y eut pas jusqu'au petit-fils de Coligny, Châtillon, qui ne vendit Aigues-Mortes pour devenir maréchal de France. C'est au milieu de ces défections éclatantes et de ces honteux marchés de l'ambition ou de l'intérêt, que le rôle des deux frères Rohan fut beau. Tandis que Soubise, sourd à la voix de ces deux passions viles, défendait pied à pied, dans le Sud-Ouest, la liberté de La Rochelle, le duc de Rohan, non moins incorruptible, soutenait seul dans le Midi la bannière de la réformation ; puis, quand Louis XIII, après avoir couché de nouveau, le 6 juin 1622, au château de Piquecos, et être passé sans rien dire sous le canon de Montauban, eut pris sa revanche en mettant à sac quelques bourgades, telles que Nègrepelisse, Saint-Antonin, Caraman, Revel, le Mas Sainte-Puelle, Lunel, et vint se heurter aux remparts de Montpellier, Rohan défendit noblement la ville et n'en ouvrit les portes, le 20 octobre, que lorsqu'on eut confirmé solennellement l'édit de Nantes et signé une paix générale.

Jusqu'à ce jour, la lutte engagée depuis douze ans par le pouvoir royal contre la féodalité et la réformation n'avait fait fléchir ni l'une ni l'autre de ces vigoureuses ennemies. Il fallait pour les renverser une tête plus énergique et des bras plus forts.

il fallait une grande intelligence, un grand cœur, une grande volonté; or, en 1624, Louis XIII trouva tout cela dans le cardinal de Richelieu. Sous la main de fer de ce grand ministre, l'autorité monarchique prit un immense développement et devint comme le levier d'Archimède. Toutes les résistances, tous les troubles qui avaient éclaté périodiquement en France et agité presque sans interruption la société pendant deux siècles, ne manquèrent pas de se reproduire à point nommé; mais ils se brisèrent contre une répression rapide et ferme. Ainsi, comme la misère et la faim décimaient aussi cruellement les paysans de 1624 que ceux de 1593, les croquants reparurent dans le Quercy; mais, bien qu'on en comptât seize mille en armes, ils furent écrasés, et leurs chefs punis du dernier supplice : l'un à Figeac sur le billot, l'autre à Gramat à la potence. Comme, malgré l'édit favorable de 1626, Rohan voyait s'élever sur l'esplanade de Montpellier la citadelle réclamée avec tant d'ardeur par les catholiques, et devant les bastions de La Rochelle ce fort Louis destiné à les battre en ruines, il reprit les armes. Mais il eut beau réunir l'assemblée générale des églises à Uzès le 11 septembre 1627, pour renouveler le serment d'union et décréter la levée en masse du parti; il eut beau conclure un traité d'alliance offensive et défensive avec les Anglais, et faire déclarer, en dépit de la bourgeoisie, lasse de la guerre, Castres, Nîmes, Montauban et La Rochelle : ni les efforts des églises, ni les vaisseaux de l'Angleterre, ni les courageuses

prises d'armes des républiques protestantes et des montagnards ne purent lutter contre le génie supérieur du cardinal. Le duc fut battu à Montpellier, Beaufort perdit Pamiers; ce brave baron d'Arros, l'intrépide vainqueur de Gramont, chassé de Mazères, eut la tête tranchée à Toulouse, et La Rochelle, étroitement bloquée par terre et à jamais séparée de la mer par une digue dont la pensée et l'exécution rappelaient les travaux gigantesques des Romains, après avoir défendu quinze mois ses fameux bastions du Gabus et de l'Évangile, et souffert avec une admirable constance l'âpre et lente torture de la faim, fut forcée d'ouvrir, le 1er novembre 1628, devant le cardinal ces portes qui pendant près d'un siècle étaient restées fermées devant les rois de France. Ce jour-là tomba pour ne plus se relever la première des républiques protestantes; ce jour-là et la liberté religieuse et la liberté municipale furent frappées au cœur par une déclaration royale qui ordonnait et prononçait :

Le rétablissement de la religion catholique;

La reconstruction des églises;

La restitution des biens ecclésiastiques;

L'érection d'une croix au milieu de la place du Château, sur le piédestal de laquelle serait écrite la capitulation de la ville;

L'abolition *à perpétuité* de la mairie, échevinage, corps de communauté de ville, ordres des pairs et des bourgeois, sous peine, pour les contrevenants, du crime de lèse-majesté;

La fonte de la cloche servant à convoquer les assemblées municipales ;

L'abrogation, révocation et annulation de tous les droits, priviléges, franchises et exemptions, attribués à La Rochelle, corps, communautés et officiers d'icelle, maire, échevins, pairs et autres ;

La confiscation de l'Hôtel-de-Ville ;

La démolition, rez pied, rez terre, de toutes les fortifications, sauf les tours de Saint-Nicolas, de la Chaîne et de la Lanterne, et les murs tournés vers la mer ;

La suppression de la Prévôté ;

La défense à toute personne professant le protestantisme de s'y établir à l'avenir ;

Et la création d'un intendant de justice pour veiller à l'exécution et au maintien de l'ordonnance[1].

Privas fut traité plus rigoureusement encore : par la déclaration qu'il mit au mois de juin 1629 dans la bouche du roi, le cardinal confisquait toutes les propriétés et bannissait tous les habitants sans exception[2].

Ensuite vint le tour d'Uzès, de Nîmes, d'Anduze et de Montauban. Le duc de Rohan et son frère, pliant sous les armes victorieuses de Richelieu, avaient obtenu, avec une nouvelle confirmation de l'édit de Nantes une abolition générale pour eux et leurs fauteurs. Uzès, Anduze et Nîmes en étaient quittes pour démolir leurs fortifications; Montauban seul hésitait encore et ne pouvait se résoudre à ce sacrifice. Mais

1. Enregistrée au parlement de Paris le 15 janvier 1629.

2. Donnée au camp de Privas en juin 1629, et enregistrée au parlement de Toulouse.

le cardinal s'y étant rendu en personne, se fit apporter les clefs le 20 août 1629, y rétablit la messe, et n'en partit qu'après avoir vu raser le bastion du Moustier et commencer la démolition de tous les autres[1].

C'est dans ces circonstances que la haute féodalité crut pouvoir relever la tête. Prenant pour prétexte des intrigues de cour ourdies par la reine-mère, Monsieur, frère de Louis XIII, copia tout à coup en 1632 la prise d'armes de Monsieur, frère d'Henri III, en 1576. Comme son modèle qui s'était allié avec les Allemands pour agrandir son apanage, il traita avec l'étranger et ne tarda pas à entrer en Auvergne à la tête de deux mille chevaux espagnols. Malheureusement pour la riche Limagne, elle était alors couverte de moissons qui furent étrangement ravagées. Monsieur ne doutait pas que toute la noblesse n'accourût se joindre au premier prince du sang; mais les gentilshommes d'Auvergne savaient l'armée royale proche, et il n'en vint pas un. Alors il se dirigea vers le Languedoc, talonné par La Force et le maré-

1. Il paraît par la lettre suivante que les murs de Nîmes furent les derniers abattus : « Messieurs, un de MM. les consuls de cette ville s'en va à Nismes accompagner M. Aligre et sçavoir quel esgard vous aurés aux raysons de mondit sieur qui les vous fera entendre. Par lesquelles vous devez avoir soin de mettre promptement à exécution ce à quoy vous êtes obligez par la paix que le roy vous a donnée pour la démolition de vos fortifications et semble que vous soiés encore en dessein d'uzer aussi mal à l'advenir de vos fortifications que vous avez fait par le passé. Si vous n'avès esgard d'obéir après ce que vous aura dit M. Aligre je seray contraint de mander à la court votre conduite, qui ne sera aprouvée de personne puisque La Rochelle, Montauban et toutes les autres villes de la religion prétendue du royaume ont obéi. » (Lettre d'Étampe Valançay, maréchal-de-camp, 13 décembre 1629. — Archives municipales de Nîmes, Troubles du royaume, liv. II.)

chal de Schomberg. Envoyant le duc d'Elbeuf au-devant du premier, il marcha contre le second avec Montmorency, qui de son côté imitait la noble politique de son père, et croyait sans doute atteindre la même fortune en trahissant tantôt la cour, tantôt ceux qui la combattaient. Les deux corps d'armée se rencontrèrent le 1er septembre auprès de Castelnaudary sur les bords du Fresquel. Pendant que le canon s'avançait en lieu propre pour incommoder la cavalerie, le duc de Montmorency, en reconnaissant un poste, se fit blesser dans un chemin creux et, perdant sans doute la tête, au lieu de revenir vers ses escadrons mit les éperons dans le ventre de son petit barbe, franchit le fossé qui coupait le chemin, et alla se jeter tout seul au milieu des mousquetaires pour y frapper aveuglément d'estoc et de taille. Écrasé par une grêle de mousquetades et criblé de blessures, il ne tarda pas à tourner bride : mais le cheval qu'il montait, assez bon pour une reconnaissance, ne valait rien pour le combat ; épuisé par cette charge et trop vivement pressé, il s'abattit et, en entendant crier sous lui à pleine voix : Montmorency! Montmorency! les mousquetaires surent quel était le fou qui avait traversé leurs rangs. En lui ôtant son collet de buffle, son pot dans lequel il étouffait, sa cuirasse qui était percée de balles, on lui trouva dix-sept blessures dont la plus grave était à la bouche. Le capitaine des gardes le fit placer à la hâte sur une échelle où l'on avait mis de la paille et un manteau plié en double, et on l'emporta ainsi à Castelnaudary à la vue de ses

troupes et de Monsieur qui ne bougea pas [1]. De cette ville dès qu'il put supporter la litière on le transféra au château de Lectoure et ensuite à Toulouse, où le cardinal était venu avec le roi pour donner plus d'éclat à l'exemple qu'il voulait faire et décapiter dans la personne du plus puissant d'entre eux l'indépendance féodale des gouverneurs.

Effrayé des projets sanglants du cardinal, Monsieur s'était déjà soumis sans conditions; Montmorency, condamné à mort par le parlement, fut conduit en habit de toile blanche dans la chapelle du Capitole et de là dans la cour basse où le bourreau, qui l'attendait comme Biron, sur un échafaud tendu de noir, abattit sa tête devant les capitouls, le greffier du parlement, le grand prévôt et ses gardes, et fit rejaillir son sang par la force du coup jusque sur la statue d'Henri IV.

Après cet holocauste offert à l'unité et à l'émancipation du pouvoir monarchique, le cardinal descendit la Garonne en triomphe avec la reine, s'arrêta en passant pour dîner à Cadillac chez le vieux d'Épernon, la personnification la plus superbe de la haute féodalité, mais qui s'inclinait d'effroi comme les autres, et regagna Paris par Bordeaux et La Rochelle, où on le reçut comme un empereur. Pendant ce temps Louis XIII, qu'on avait renvoyé par la route des montagnes, traversait le Limousin dans un petit carrosse qu'il

1. Simon Du Cros, *Histoire de la vie de Henry, dernier duc de Montmorency*, 1643, p. 253-264-265 et 198. — Mss. de la Bibliothèque royale. — Fonds Saint-Germain français.

menait seul le fouet à la main, montant seulement à cheval à la porte des villes et se couvrant d'un manteau d'écarlate pour répondre à grand'peine en bégayant aux harangues des consuls : « Tenez-moi cela et je vous serai bon roi[1]. »

Dès ce moment, libre des entraves des guerres religieuses et des guerres de cour, Richelieu porta au dehors la puissante activité de la France. Les Espagnols qui nous débordaient sur les Pyrénées et occupaient nos îles, furent chassés des côtes de Provence et rejetés au delà d'Irun. Bientôt une armée envahit le Roussillon, la Catalogne se donne à la France, et, après un siége de trente mois que le cardinal dirigeait lui-même comme le siége de La Rochelle, la capitale du Roussillon arbore le drapeau blanc, et Louis XIII, qui ne s'inquiétait que du sort de Cinq-Mars son favori, reçoit cette lettre datée du 9 septembre 1642 : « Sire, vos ennemis sont morts et vos armes sont sur Perpignan. » Trois mois après avoir écrit ces mots, qui résument toute sa vie, ce grand homme dont la tâche était faite, descendait dans la tombe; et, comme s'il n'eût pas osé vivre sans son ministre, Louis XIII le suivait presque immédiatement, le 14 mai 1643, le jour du trente-troisième anniversaire de l'assassinat de son père, laissant comme lui la couronne à un enfant, et le pouvoir monarchique, si fortement reconstitué, aux mains d'un Italien et d'une Espagnole.

1. Mss. de la Bibliothèque de Poitiers. — Mémoires de MM. Robert du Dorat (Catalogue des autorités).

QUATORZIÈME PARTIE.

Première période de la monarchie absolue, et son action sur le Midi. — Règne de Louis XIV.

Toute minorité est une ère de déchéance dans l'histoire de la nation. Après la mort de Louis XIII, le pouvoir s'abaissa au même degré et de la même manière qu'après la mort d'Henri IV. Soumise au successeur ecclésiastique de Richelieu par ses faiblesses de femme et sa bigoterie d'Espagnole, Anne d'Autriche n'agit pas autrement que n'avait agi Marie de Médicis. Quant au seigneur *Mazarini*, sa conduite fut exactement celle de Concini son compatriote. Sauf la différence des noms, c'étaient les mêmes personnages qu'en 1610; ils se trouvaient dans la même situation et devaient suivre la même marche : étrangers tous deux, la reine et son ministre commencèrent par laisser pencher la politique de la France où étaient leurs sympathies, du côté de l'étranger. L'audace de Richelieu venait d'atteindre au midi l'ancienne frontière de Charlemagne ; le drapeau de Louis XIV flottait en 1643 sur les clochers de cette Barcelone où, en 803, Louis-le-Pieux avait été élu comte et seigneur par les Catalans [1]. Il ne

1. Narciso Feliu de la Peña y Farell. (Anales de Cataluña, t. I, p. 234.)

fallait que vouloir pour conserver cette riche province, la volonté manqua seule à Mazarin. La Catalogne s'était révoltée parce que le comte-duc violait ses priviléges. Vnigt-quatre griefs avaient été articulés dans la réclamation des cortès, qui se plaignaient surtout qu'on voulut ôter aux conseillers de Barcelone le droit de rester couverts devant le roi; qu'on prétendit classer les pêcheurs catalans, empêcher les Barcelonais de se fortifier, exiger le vingtième de tous les produits, n'accorder à l'ambassadeur de la principauté que le titre de syndic, imposer le logement des gens de guerre, et mettre en prison le député militaire et membre du Conseil des Cent[1]. Par la faute, volontaire peut-être, de Mazarin les mêmes sujets de plainte se reproduisirent sous l'administration française. Il avait été convenu que le gouverneur de la principauté serait un Catalan : au mépris de la foi jurée et de la constitution ce fut un Français qu'on nomma. Cette première maladresse fut suivie d'une autre plus grave. Croyant peut-être se mettre au niveau de ces populations que leur vieil attachement aux libertés du municipe présentait comme rétrogrades, le gouvernement français recula jusqu'au huitième siècle et, à l'exemple de Charlemagne, envoya des *missi dominici* en Catalogne. L'évêque de Couserans, Pierre de Marca, reçut ordre d'aller

1. Prologo del fuero, l. 2. Constitucion 4, tit. de offic. cancel. y vicecancel. — T. II Privileg. regis Jacobi II, dat. Barcin. pridiè. calend. Januar. 1299. Privileg. regis Petri, dat. 1057. Privileg. Ferdinand, 17 jul. 1550. — Usat. constit., tit. de observ., t. I. Apoyos de la Verdad Catalana, p. 123 et 4.

parcourir le pays en qualité de visiteur-général pour procéder à la réformation des abus et assurer le maintien des coutumes et priviléges. On ne pouvait faire un plus mauvais choix. Marca, très-bon paléographe et savant plein d'ardeur, comprit sa mission à rebours. Au lieu de calmer par des concessions et des promesses l'irritation naissante, il ne songea qu'à fouiller dans les archives et à remonter, en compulsant les anciennes chartes, jusqu'à l'origine des fueros.

Le 5 mai, cependant [1644], dix galères, onze navires et quarante vaisseaux de charge débarquèrent à Barcelone le comte de La Mothe-Houdancourt avec cinq mille hommes d'infanterie. Ce général y ajouta mille fantassins et quinze cents cavaliers de la garnison, et sortit de la ville pour aller faire lever le siége de Balaguer pressé vivement par don Philippe de Silva. Les Espagnols étaient trois fois plus forts; ils attaquèrent les Français avant que ceux-ci eussent le temps de se retrancher, et furent battus le 15 mai. Le lendemain le nombre l'emporta; et le grand Silva, prenant, dit-il, sa revanche, parvint à repousser La Mothe[1]. Au bruit de cette victoire, Philippe IV accourut à Saragosse pour activer par sa présence le cours des événements ; et Lérida se vit investie à son tour. Mais le grand Silva s'était exagéré son triomphe : deux jours après, en effet, La Mothe vint le défier dans ses lignes. Il n'osa point en sortir

1. Lo grando don Phelipe de Silva romper el exercito de la Mota.... — (F. de la Peña. Anales de Cataluña, t. III, lib. XX, cap. VIII, p. 306.)

et se contenta de répondre au trompette avec la gravité de l'orgueil castillan : qu'il ne recevait des ordres que du roi, et que si lui, La Mothe, en portait d'autres, il n'avait qu'à les lui remettre par-dessus ses retranchements [1].

Cette prudence lui donna la ville : la garnison, manquant de vivres et n'ayant pu être secourue avant le 1er juillet, en sortit avec les honneurs de la guerre. Les Catalans seuls furent exceptés de la capitulation : Philippe, qui faisait à ses anciens sujets toutes les avances imaginables, et qui, six mois auparavant, en avait renvoyé sans rançon cinquante pris à Tarragone, en disant que le roi n'était pas en guerre avec ses vassaux, mais seulement avec ses ennemis, ne voulut pas souffrir que ceux de Lérida stipulassent d'autres garanties que sa prédilection et sa tendresse. Il tint encore un plus doux langage en entrant à Lérida le 31 juillet : Je vous en supplie, disait-il au vice-roi de Catalogne, après avoir solennellement juré la confirmation des priviléges, traitez bien les Catalans; car ma monarchie leur doit beaucoup, et la loyauté, les services du grand nombre doivent l'emporter à mes yeux sur l'égarement et les fautes de quelques-uns [2].

Pour atténuer le mauvais effet de cet échec dans l'esprit des Catalans, le comte de La Mothe assiégea Tarragone par terre et par mer; mais, quoique les

1. Id., ibid.

2. Os en cargo trateis bien à los Catalanes, porque les dève mucho mi monarquia. — (Mss. de Jalpi, fol. 644.)

vieux et les nouveaux Français fussent montés à l'assaut avec une vaillante émulation, quoique les capitaines Jayme Portoles, Joseph Bacedas, Pons de Foix, don Joseph Cacosta, Jayme Gorchs et Torell eussent franchi le fossé l'épée à la main et rougi de leur sang le pied du boulevard de San Francisco, le drapeau blanc ne put être arboré sur la brèche, et le 14 septembre, La Mothe, désespérant du succès, fit signe à la flotte d'appareiller pour la France, et se retira avec quatre canons encloués dans la Seu d'Urgel. Mieux eût valu ne pas sortir de Barcelone, car, en voyant reculer nos armes jusqu'à Urgel, toute la principauté s'émut. L'abbé de Montpalan et don Francisco Sola furent aussitôt députés à la régente avec mission de demander du secours et le rappel du comte, en lui déclarant que si les Catalans n'obtenaient une prompte satisfaction sur ces deux points, ils se verraient forcés de pourvoir par d'autres moyens à leurs affaires. Tout allait si mal au delà des ports que Mazarin, qui venait d'apprendre la défection de Balaguer, d'Agramunt et d'Ager, ne put s'empêcher d'accueillir les demandes de la députation et remplaça La Mothe par le jeune comte d'Harcourt.

Les débuts de ce nouveau vice-roi furent brillants. Le 13 et le 22 mars 1645, il jurait à Perpignan et à Barcelone de respecter les libertés et priviléges; le 27 il assiégeait Roses, et deux mois après, jour pour jour, il l'emportait d'assaut. Après avoir vu défiler devant lui les soldats de don Caballero, il se dirigea

rapidement sur la petite ville de Molerussa, que don André Cantelmo, vice-roi et capitaine-général de la Catalogne pour l'Espagne, avait fortifiée avec soin, et la prit en peu de jours avec le château. De là, jetant sur la Sègre un pont de cordes, sur lequel passa l'infanterie, il trouve un gué pour une partie de ses cavaliers, attaque des deux côtés et force le pont retranché de Camarasa, et, le 22 juin, arrive en vue de l'armée espagnole dans la plaine de Llorens. Le jour suivant on en vint aux mains : les deux armées, commandées par les deux vice-rois rivaux, se chargèrent avec fureur ; mais la victoire resta fidèle à d'Harcourt, les Espagnols furent écrasés et s'enfuirent au bout de deux heures du champ de bataille ruisselant de sang et jonché de morts. Cet avantage nous rendit Balaguer et consolida si à propos la domination française ébranlée de toutes parts sous La Mothe que, les Espagnols s'étant présentés à l'improviste le 15 août devant Barcelone, avec cinquante-cinq navires et vingt-deux galères portant dix mille hommes de débarquement, ceux qui les attendaient pour leur livrer la ville n'osèrent bouger. Une recherche sévère des conspirateurs, dont les plus qualifiés, tels que Geronimo Fornell, Bayle de Mataro, Onofre, Aquiles et les docteurs José Ferrer et Amigant, furent punis de mort, tandis que de sévères confiscations frappaient les bourgeois, chanoines et cavaliers, et que les gens du peuple étaient envoyés au carcel et aux galères, acheva de dissiper toute inquiétude. L'année suivante, d'Har-

court l'employa entièrement au siége de Lérida. Il est probable que cette ville épuisée aurait bientôt ouvert ses portes; par sa douceur et son humanité, le comte gagnait d'ailleurs tous les jours de plus en plus les cœurs des Catalans : la naissance d'un fils tenu sur les fonts, en février 1647, au nom de Barcelone, par don Onofre, premier conseiller de la ville, et dona Maria de Rocaberti, semblait devoir accroître sa popularité et joindre un nouveau lien à ceux qui l'attachaient déjà au pays, lorsqu'il reçut brusquement, le 28 mars, l'ordre de rentrer en France. Le prince de Condé le remplaçait. C'était le personnage le plus fier et le plus orgueilleusement bouffi de sa naissance et de sa victoire de Rocroi. Brave comme tout Français et tout gentilhomme d'alors, il n'avait pas une seule des qualités qu'exige l'emploi si difficile de gouverneur d'un pays conquis. La seule chose qu'il comprît, c'était cette gloire éclatante que procure quelquefois toute seule, aux dépens d'une noble armée et des officiers inférieurs, la dignité du commandement. Il n'était venu en Catalogne que pour prendre Lérida, mais, malgré l'horrible boucherie qu'il fit faire de son armée sous les murs de cette place, car lorsqu'il s'agissait de la gloire des princes les hommes ne comptaient pas, et Condé avait l'habitude de répondre avec dédain, quand on lui montrait ces monceaux de cadavres, *que c'était tout au plus une nuit de Paris;* malgré donc six mille soldats perdus dans les premières approches, il fut forcé de lever le siége. Alors, dégoûté d'un

pays qui ne produisait pas de lauriers, il abandonna son armée comme naguère en Allemagne, et rentra en France le 7 novembre 1647. Au mois de février suivant, le cardinal Mazarin le remplaçait à Barcelone par le rude mais brave maréchal de Schomberg, un des meilleurs hommes de guerre de l'époque.

Les jours de calme étaient passés, et la Ligue allait renaître, non plus avec le hausse-col sanglant de Jacques Clément, la cuirasse rouillée des moines et la lourde épée des Seize, mais avec une lance à fer émoulu, des armes argentées, une écharpe tachée d'encre, une toque de magistrat et un pourpoint de cour orné de rubans. C'était la dernière bataille que l'aristocratie féodale, si rudement fauchée par Richelieu, essayait de livrer : c'était le premier pas que faisaient les parlements dans la voie purement politique. C'était un essai nouveau et sérieux qui devait prouver au tiers-état qu'avec l'aide du parlement il pouvait écraser la noblesse, et que, livré à ses propres forces, il battrait, quand il le voudrait, la noblesse et le parlement; toutes les chances étaient pour lui. Il y avait alors dans l'air, en Europe, comme un vague et puissant parfum de liberté. Un lazzarone chassait de son palais le vice-roi de Sicile, le pêcheur Masaniello soulevait les Napolitains, l'aristocratie décrépite de Gênes tremblait à la voix de Balbi, Cromwell décapitait Charles I[er], et le sultan Ibrahim tombait étranglé aux pieds des janissaires. Si donc, à ce moment, il s'était rencontré dans le tiers-état quelques hommes assez hardis pour pro-

poser de mettre en pratique ce qu'on écrivait tous les jours, la forme démocratique du gouvernement anglais ou hollandais aurait eu de grandes chances d'être adoptée en France[1]. Malheureusement pour le sort d'une révolution dont le germe, en se développant dans le dix-septième siècle, eût épargné bien des douleurs et du sang à la France, les hommes qui se levèrent du milieu du tiers-état ne furent ni assez nombreux ni assez logiques, et le peuple, quoique très-capable de les comprendre, ne sut pas les suivre. Quant aux parlements, nous allons voir que tous leurs efforts devaient aboutir à des calculs d'intérêt personnel, à des satisfactions d'amour-propre, et, au pis-aller, à une extension de compétence.

Lorsque les courtisans, pour appuyer sur l'autorité de la justice la régence des reines, conçurent l'idée de faire fabriquer un titre tel quel au parlement de Paris, assurément ils ne s'attendaient pas que trente-huit ans plus tard le parlement voudrait compter avec ce pouvoir sorti de ses mains. La conséquence était cependant toute naturelle. De ce qu'on lui avait reconnu le pouvoir de nommer la régente, le parlement conclut avec assez de raison qu'il avait le droit de la conseiller. Mais ici commença le dissentiment. Les courtisans, la reine et Mazarin son

1. « *Ils leur crient que les rois ne sont plus de mode, que cela étoit bon du temps passé*, qu'ils allassent porter ce qu'ils leur donnoient à la reine et au cardinal. » (Mémoires de Retz, — de Joly, — de Talon, — de Monglat.) « On entendit des voix qui crioient : *République !* » (Histoire du temps.)

ministre, imbus des maximes de la royauté absolue et convaincus sérieusement que les droits de la couronne étaient sans bornes, regardèrent comme une révolte la prétention du parlement. Dans la première chaleur de son indignation et du mépris qu'inspiraient à tout ce qui l'entourait ces robes noires, Anne d'Autriche, mal conseillée par Mazarin, crut faire un coup d'État à jamais célèbre dans les fastes de la monarchie en profitant de l'émotion causée par la nouvelle de la victoire de Lens pour envoyer saisir, au sortir du *Te Deum*, les deux conseillers les plus frondeurs. Cette entreprise tentée le 26 août 1614 couvrit le lendemain Paris de barricades, et ne servit qu'à manifester la faiblesse de la royauté et l'impuissance de la cour. Il fallut rendre Broussel, entendre les gardes-françaises déclarer qu'ils ne combattraient pas contre les bourgeois, et subir la loi du parlement soutenu, pour ainsi dire, par tout le monde[1]. Après ces concessions arrachées par la peur, Mazarin et la reine, se croyant en pleine Ligue, parodièrent ridiculement la fuite d'Henri III à Chartres en s'enfuyant avec le jeune Louis XIV à Ruel : le parlement de son côté s'empressa d'écrire, comme son fameux devancier, aux cours souveraines des provinces, afin de demander au nom de la Fronde l'union autrefois jurée au nom de la Ligue. Cet appel accompagné du bruit des chaînes des barricades, du cri des peuples contre les impôts, et des malédic-

1. Mailly, *Esprit de la Fronde*, t. I, liv. III, p. 394.

tions dont on accablait Mazarin, fut entendu promptement en Guienne et en Provence.

Aix y répondit le premier. En 1624 il était né dans cette ville un monstre du sexe féminin qui avait quatre bras, quatre jambes, quatre oreilles et un seul ventre, une poitrine et une tête. Les Provençaux frappés de terreur s'attendirent dès lors aux plus grands désastres : on crut d'abord que cet épouvantable prodige annonçait la division qui éclata trois ans après entre les cours souveraines : personne n'hésita ensuite à le regarder comme l'avant-coureur de l'affreuse peste de 1629 : la peste finie, on dit qu'il s'agissait des Cascavaux séditieux, ainsi appelés parce qu'ils portaient attachées au bras des sonnettes de cuivre, au bruit desquelles des maisons furent pillées, des vignes arrachées et des bastides livrées aux flammes, tout cela pour venger la robe rouge des insultes du chaperon. Enfin, vingt-quatre ans plus tard, chacun reconnut qu'il s'était trompé et que le symbole prophétique du monstre de 1624 présageait avec la dernière évidence les troubles du semestre de 1648.

On appelait semestres les compagnies qui, telles que la chambre des comptes et la cour des monnaies, ne servaient que six mois. Pour briser l'influence du parlement d'Aix, à la sollicitation du comte d'Alais, gouverneur de Provence et partant en querelle ouverte avec le premier président, la régente le déclara semestre par un édit d'octobre 1647. Aux termes de cet édit, le parlement devait alterner avec la

chambre des requêtes. L'ordonnance n'était du goût ni des villes d'Aix et de Marseille, ni des consuls, ni même des officiers des deux compagnies. Tout le monde y était opposé, sauf le gouverneur, qui le 18 janvier 1648 monta au palais, accompagné des consuls en chaperon et d'une foule de noblesse, et procéda, en l'absence du premier président, à l'installation du semestre. Il n'y eut aucune résistance ce jour-là; mais le jeudi-gras une trentaine de masques, portant des bonnets rouges et blancs, parurent tout à coup sur la place des Pêcheurs et s'y promenèrent quelque temps en excitant le peuple. Ne le trouvant pas sans doute assez chaud, ils se retirèrent derrière un jeu de paume pour attendre d'autres conjurés qui, ayant manqué au rendez-vous, firent échouer l'entreprise.

Toute l'année se passa dans une agitation des plus vives. La présidente Mesgrigny avait renoncé au commerce des blés pour diriger son grave époux dans ces circonstances difficiles; la comtesse d'Alais, son amie, conspirait contre le sien qui ne gouvernait, disait-on, si mal que parce qu'il était gouverné par un domestique. Le parlement envoyait des députés à celui de Paris, publiait les arrêts rendus pour sa défense, et négociait par respect humain avec le gouverneur. Quant à la bourgeoisie, elle s'échauffait de plus en plus et semblait n'attendre que le signal de reprendre les courroies de cuir et les cascavaux. Le gouverneur le donna lui-même le 10 janvier 1649, jour anniversaire de l'établissement du semestre.

Désirant en finir avec le parlement, il avait réuni à Aix tous les officiers des galères de Marseille et plusieurs gentilshommes étrangers; la veille, sur la nouvelle de la fuite du roi qui lui était mandée par le prince de Condé, tous les chefs des corps et des confréries, convoqués à l'Hôtel-de-Ville, s'étaient vus forcés de prêter serment. Il comptait donc sur un triomphe certain, et, pour trouver un prétexte d'entamer la lutte, il s'avisa assez gauchement d'envoyer un de ses gardes provoquer le laquais d'un conseiller qui ne l'avait pas salué lorsqu'il allait à la messe. Le garde, appelé Pézenas, s'approche du pauvre laquais, qui était tranquillement assis sur un banc de pierre sous un énorme micocoulier dont l'ombrage couvrait tout le coin de la place des Pêcheurs; lui demande insolemment pourquoi il n'a pas ôté son chapeau devant le gouverneur, et sans attendre sa réponse le charge à coups d'épée. Ce malheureux ayant pris la fuite, il lui tira un coup de carabine et lui cassa le bras devant la maison même du greffier criminel.

En un clin d'œil toute la ville fut sur pied : ceux qui suivaient le gouverneur l'abandonnèrent. La noblesse provençale se rassembla dans la maison du baron d'Oppède, et les amis de l'avocat-général Beaurecueil, formant un gros de trois cents hommes armés, vinrent, sous le commandement d'un conseiller en robe rouge, qui marchait à leur tête, se ranger en bataille sur la place Saint-Sauveur. Le sang allait couler : l'archevêque d'Arles, Séguiran premier président de

la cour des comptes, les comtes de Carces et d'Oppède se jetèrent entre les deux partis et procurèrent un accommodement d'après lequel tout devait être oublié, pourvu que les officiers du parlement missent bas les armes et que le comte d'Alais s'engageât de son côté à congédier dans trois jours les troupes qui remplissaient la ville. Sur la foi de cet accord, le parlement désarma vingt-mille hommes qui s'étaient levés pour sa cause; mais le gouverneur, loin de renvoyer la noblesse, fit occuper pendant la nuit la grosse tour de l'Hôtel-de-Ville, dans l'intention de surprendre les opposants désarmés et de les accabler tout à coup comme du temps des Cascavaux. Par bonheur pour Aix, on célébrait le lendemain la fête de saint Sébastien : en l'honneur de ce grand saint, une procession solennelle, instituée par le roi René, sort ce jour-là de la cathédrale. Les premières bannières flottaient déjà hors de la porte Notre-Dame, lorsque des cris précipités : A l'alarme! à l'alarme! retentissent dans le lointain. En même temps on voit accourir un paysan tout essoufflé qui raconte que la tour de la Grande-Horloge est pleine de soldats. Il n'en fallut pas davantage pour échauffer les têtes: la procession est rompue, la foule revient sur ses pas à la cathédrale pour mettre en pièces les consuls, qui s'apprêtaient à porter sous le dais les reliques de saint Sébastien; et, arborant un chaperon au bout d'une pique, elle court hérisser la ville de barricades. Enfermé de toutes parts, le comte d'Alais fut forcé de faire agenouiller son orgueil devant les fron-

deurs d'Aix : il se rendit à discrétion et ne put obtenir que la vie en congédiant immédiatement ses troupes. Cette humiliation ne fut pas la seule; un spectacle qui dut navrer son cœur si fier, c'est lorsqu'on le conduisit dans les prisons du parlement avec les cent cinquante officiers des galères qu'il avait amenés de Marseille : tous les conseillers en robe rouge, sortis de l'Hôtel-de-Ville aussitôt après la signature du traité, s'avançaient triomphalement aux flambeaux à travers les barricades et les flots d'une foule immense qui les couvrait d'acclamations, et allaient reprendre au palais les siéges usurpés par le semestre. Avant de se séparer, ils rendirent un arrêt pour décréter l'union avec le parlement de Paris et nommèrent le comte de Carces gouverneur de Provence [1].

La cour était alors aux prises avec la Fronde parisienne et toujours retirée à Ruel : on ne fut donc pas surpris de voir arriver à Aix, le 6 février, un compatriote de Mazarin, le cardinal Bighi, évêque

1. Le jeudi nous apprîmes tous
Que dans la terre provençale
La procession générale
Que le peuple d'Aix bon chrétien
Fait le jour de Saint-Sébastien,
Fut interrompue en sa file
Par des soldats venus en ville
Sur l'ordre du comte d'Alais,
Gouverneur de la ville d'Aix :
Sur quoi la populace fière,
Avec la croix et la bannière,
Les bénitiers et l'aspergès,
Battit ces gens et prit Alais.
(Courrier burlesque)

de Carpentras, qui apportait, avec des lettres du roi et du premier ministre, une confirmation solennelle des actes du parlement et la suppression du semestre. Lecture faite de ces pièces, on ouvrit les portes de la prison au gouverneur, qui était si impatient de respirer en liberté qu'il voulut partir sur-le-champ, malgré une pluie battante. L'audacieux Boule, dernier consul de Marseille, l'attendait à la porte de cette ville avec le viguier et une troupe de bourgeois parés de rubans bleus, pour lui prouver leur dévouement en adoptant ses couleurs. A peine fut-il dans la ville que cette petite faction voulut en chasser tous ceux qui portaient des rubans blancs en l'honneur du parlement. Mais le premier consul réprima vigoureusement ces velléités tyranniques; et l'hydre impitoyable de Marseille, la peste sortant du lazaret, accorda subitement les blancs et les bleus, en les couchant dans la même fosse. Tandis que le fléau sévissait dans les ruelles étroites du quartier Saint-Jean, le gouverneur, réfugié à Toulon, se vengeait par des libelles des parlementaires. *Les neuf Visions* du père Hipparque, pamphlet au gros sel, en prose et en vers, tournaient en ridicule toutes les villes de Provence. Dans la première, l'auteur déchirait la ville d'Aix sous le nom de Mélancolique; dans la seconde, c'était Salon sous le titre de l'Esclave : la cité d'Arles, appelée la Coquette; celle de Tarascon, l'Amazone; Marseille, la Possédée; Brignoles, la Zélée; Hyères, la Moresque; et Toulon, la Nymphe, exerçaient ensuite la verve satirique du prétendu père, auquel

un frondeur provençal ne tarda pas à répondre en déplumant d'une main rude, sous le nom d'Anti-Moine, le brillant aigle royal qui représentait, dans les *Visions* le comte d'Alais, fils du bâtard de Charles IX.

Des coups de plume on en vint un mois après aux coups d'épée. Les troupes du gouverneur et celles du parlement se rencontrèrent, le 14 juin, au Val non loin de Brignoles. Mais les cadets de Bellegarde n'étaient pas, à ce qu'il paraît, plus fermes devant l'ennemi que le régiment de Corinthe : à la première charge, ils s'enfuirent jusqu'à Barjols ; et, quoique la victoire ne fût pas ensanglantée, car il ne périt que trois soldats, elle fut complète par la déroute des rubans blancs. La défaite de Cannes jeta une moindre consternation dans Rome : au retour des vaincus, Aix était plein de larmes et des gémissements. Cependant, à l'exemple du sénat cité en latin par mainte robe rouge, le parlement ne perdit pas courage : un appel est adressé en termes pathétiques au patriotisme des habitants et produit un effet merveilleux. L'Université offre quatre mille livres, les marchands en donnent dix mille ; les dames vendent leurs bijoux, le chapitre de Saint-Sauveur apporte ses chandeliers d'argent, et les conseillers envoient leur vaisselle à la Monnaie en stipulant secrètement qu'elle entrera par une porte et sortira par l'autre. Avec toutes ces ressources on leva une nouvelle armée dont les drapeaux blancs, portant pour devise : *Mourir pour la patrie*, *c'est vivre*, se déployèrent avec gloire devant les greniers à sel de Berre et firent l'admiration du marquis de Calvisson

et de l'évêque de Lodève, députés par les États de Languedoc pour essayer de raccommoder la Provence avec son gouverneur [1].

Mais celui-ci était trop irrité. Sortant le 8 juillet, tambour battant, de Marseille, à la tête de trois mille hommes cèvenols et huguenots pour la plupart, il vint décharger sa colère sur les bastides des officiers du parlement et les environs d'Aix. Le comte de Carces, généralissime de l'armée parlementaire, frémissait d'indignation en voyant les flammes dévorer les lieux de plaisance de ses amis, et les cévenols chasser devant eux tous les bestiaux qu'ils avaient trouvés dans les villages, et emporter même sur des charrettes les meubles des paysans; mais, ne se croyant pas assez fort pour tenir la campagne, il se fortifiait à la hâte. Une citadelle carrée était bâtie avec quelques fascines et des sarments sur le plateau des Fourches, une demi-lune en gazon s'élevait devant la porte de Bellegarde, on ouvrait un fossé devant le mur en ruines du quartier d'Orbitello, et pour que rien ne manquât aux dispositions burlesques des capitans parlementaires, un menuisier inventait des canons de bois qui éclataient à la première épreuve. Enfin, quand les cévenols eurent dépouillé et ruiné ce pauvre peuple innocent des campagnes, qui n'avait point trempé dans l'affaire du semestre et payait cependant pour les coupables, le comte d'Étampes arriva, le 22 août, avec un traité de paix en treize ar-

1. Archives du parlement d'Aix, registres des 12 et 13 juin 1649.

ticles, presque tous favorables au parlement et contenant une amnistie générale[1].

Les mêmes causes avaient excité une querelle plus sérieuse en Guienne. Depuis vingt-cinq ans la paix était troublée à Bordeaux par les démêlés du gouverneur avec le parlement et le clergé. Du moment où le duc d'Épernon, cet ancien et vil mignon d'Henri III, ce tyranneau féodal que la Provence, mieux avisée, avait déjà repoussé les armes à la main, eut mis le pied dans le pays, les agitations civiles recommencèrent. D'abord ce fut une collision avec le parlement sous le misérable prétexte que Marc-Antoine de Gourgue, premier président, recevait directement son paquet du courrier, ce qui offusquait l'orgueil du duc. Ce différend, dans lequel se trouvèrent impliqués les jurats, et où les carabins du gouverneur jouèrent un grand rôle, tantôt en cherchant à effrayer les parlementaires, tantôt en bâtonnant leurs laquais, dura quatre ans, et laissa un levain de haine violente dans les deux partis. On s'en souvenait avec amertume lorsqu'il s'en prit à l'archevêque : après l'avoir poussé à bout par de sourdes vexations, il le fit insulter publiquement par ses carabins et le jeta dans une telle irritation que, le 8 novembre 1633, ce prélat, revêtu de ses habits pontificaux, sortit à pied, accompagné de quelques ecclé-

1. « Ce docte amy me dit un jour en promenade : *Pitton, nous aurons la guerre, mais elle ne sera pas violente; elle se terminera par l'enlèvement des bœufs, moutons, et autres meubles.* » (Pitton, docteur en médecine, *Hist. de la ville d'Aix*, p. 439.)

siastiques, et parcourut les principales rues de Bordeaux en implorant le secours du peuple et criant qu'il n'y avait plus de sûreté pour l'Église. Le gouverneur, averti de cette promenade, s'était fait conduire au galop à la place Saint-André et, descendant précipitamment de son carrosse, avait couru à l'archevêque, qui rentrait dans sa cathédrale à la tête d'une foule immense; l'avait saisi par le bras et frappé à coups de canne en l'appelant insolent brouillon et traître devant son église et son peuple. Ce sacrilége, qui souleva la ville, et qu'il fut forcé d'expier, par ordre de la cour, en s'agenouillant l'année suivante devant l'archevêque, à la porte de l'église de Coutras, était encore présent à tous les yeux lorsque le 10 mai 1635 éclata l'émeute des Tavernes. Furieux d'une taxe nouvelle mise sur les vins, le peuple fit des barricades, dispersa les jurats, brisa les portes de l'Hôtel-de-Ville, sonna la grosse cloche et, sourd aux prières comme aux menaces du parlement, il exigea qu'un arrêt sur parchemin et proclamé avec les trompettes d'argent abolit à toujours cette taxe. C'est à travers la fumée de la poudre et de ces barricades, défendues avec tant de bravoure, qu'un tonnelier, amputé d'un bras derrière la première chaîne, reparut à la seconde en la défendant vaillamment du bras qui lui restait, qu'on vit pour la dernière fois la longue barbe blanche et le cordon du gouverneur. Remplacé peu de temps après par le prince de Condé, et réduit à quitter la France pour échapper au fer niveleur du cardinal, il n'obtint qu'en

1642 la permission de venir mourir dans son fastueux château de Cadillac. Grâce à l'appui de Mazarin, son fils lui avait succédé dans ses dignités et son gouvernement ; mais, outre que les antécédents du père n'étaient pas une grande recommandation auprès des Bordelais, ceux-ci se sentaient d'avance pour leur nouveau gouverneur, un éloignement d'autant plus prononcé, qu'il leur arrivait par le crédit du premier ministre, à l'instant même où le parlement de Bordeaux venait de s'unir contre lui au parlement de la capitale.

Ces préventions fâcheuses devaient rendre la position de d'Épernon très-difficile, mais quand bien même il en aurait été autrement, son caractère suffisait pour aliéner tous les esprits. Bien qu'on eût pu croire la chose impossible, le duc enchérissait encore sur l'orgueil, la hauteur révoltante, la morgue glaciale et rogue de son père. Il était si engoué de sa grandeur, qu'il exigeait de ceux qui voulaient entrer dans ses gardes, les preuves de noblesse demandées aux chevaliers de Malte, qu'il restait couvert devant ses enfants, et ne souffrait pas qu'on lui parlât sans lui donner le titre d'altesse. Les Bordelais, railleurs et caustiques comme tous les Gascons, s'amusèrent d'abord sincèrement de ces prétentions ridicules, et le prince des Vandales, tel était le seul titre qu'ils consentissent à donner au gouverneur, ne fut pendant quelque temps que le but de leurs quolibets. Mais du mépris à la résistance il n'y a qu'un pas, et ce pas facile, le peuple le fit au mois

d'août 1648. La récolte des céréales avait manqué cette année dans les pays méridionaux : quelques-uns de ces accapareurs sans entrailles, qui affameraient toute une population pour gagner un écu, conçurent l'idée d'exporter une grande quantité de blé en Espagne, où il était encore plus cher qu'à Bordeaux. Le gouverneur, qui avait reçu sous main une forte somme d'argent, leur donna cette permission ; mais lorsqu'on voulut embarquer les blés le peuple s'y opposa. D'Épernon eut beau paraître sur le port avec ses gardes, les jurats eurent beau s'y rendre couverts de leurs chaperons, les sacs restèrent sur le quai. Sur ces entrefaites, le parlement, convaincu de la justice de l'opposition populaire, rendit un arrêt qui défendait l'exportation des blés : cet arrêt ayant été confirmé le 13 août par une déclaration du conseil du roi, qui interdisait tout transport de grains hors de la province, sous peine de la vie, le gouverneur résolut de s'en venger en bâtissant une citadelle à Libourne.

Il aurait fallu être aveugle pour ne pas voir que si le duc, déjà maître du cours de la Garonne par le château de Cadillac, parvenait à s'emparer de la Dordogne au moyen de la citadelle projetée, les Bordelais se trouveraient à sa discrétion, et qu'il les pourrait réduire par famine. Le parlement ne s'y trompa point. Malgré les jurats vendus à d'Épernon, le premier président convoqua, le 29 mars 1649, une assemblée populaire à l'Hôtel-de-Ville, et là, l'union du parlement avec les citoyens ayant été votée à la

presque unanimité, le parlement s'empara de l'administration, ôta aux jurats la garde du fort du Hâ pour la confier à deux de ses membres, et nomma un conseil de police composé de deux présidents à mortier, deux présidents aux enquêtes, quatre conseillers à la grand'chambre, quatre des enquêtes, un des gens du roi, un trésorier de France, un secrétaire du roi, un conseiller au sénéchal, un chanoine de Saint-André, un autre de Saint-Seurin, deux jurats et deux bourgeois [1].

Aussitôt qu'il fut installé, ce conseil s'empressa de confier la garde des portes de la ville à des bourgeois et de nommer à la place des treize capitaines de la milice urbaine, non moins suspects que les jurats, des membres du parlement. Vingt-trois nouvelles compagnies furent ajoutées aux anciennes, et toutes ensemble, commandées par des conseillers, formèrent bientôt un effectif de vingt mille hommes. Avec ces forces on pouvait résister au duc d'Épernon. Un chef volontaire, le marquis de Chambaret, s'étant présenté dans les premiers jours d'avril, le parlement l'agréa avec reconnaissance, et les Bordelais entrèrent en campagne. Chambaret, assez heureux d'abord, enleva deux cent cinquante hommes du régiment de Créquy, cantonnés entre Quinsac et Camblanes; mais étant allé attaquer Libourne, il fut trahi par son maréchal-de-camp, Larroque de Saint-Macaire, qui empêcha le canon

1. Archives du parlement de Bordeaux, registres d'avril et de mai 1649. — Livres de la Jurade, même époque.

d'arriver, et resta sur le champ de bataille avec les plus braves de ses capitaines. Quelque temps avant cet échec, la cour troublée de loin par les mouvements de Bordeaux avait écrit gracieusement à la grand'chambre : le marquis Voyer d'Argenson, commissaire extraordinaire, était venu donner à la ville le spectacle de sa duplicité et de ses frayeurs. Mais lorsque la régente et son cardinal eurent reçu le bulletin de la victoire de Libourne, où le duc d'Épernon s'étendait avec d'autant plus d'emphase qu'il était personnellement le plus lâche des hommes, ils crurent que la moitié de Bordeaux avait péri et alors leurs paroles furent altières et leurs actes énergiques. Le 24 juillet le gouverneur vint à Bordeaux. Les jurats, qui lui étaient dévoués, avaient fait distribuer deux mille billets de convocation pour la grande assemblée de l'Hôtel-de-Ville. Il s'y rendit *huit bourgeois*. L'assemblée n'ayant pu avoir lieu, le duc conduisit au parlement le comte de Comminges envoyé du roi et deux huissiers du conseil dits à la chaîne, qui mirent sur le bureau une déclaration royale datée de Compiègne, par laquelle Sa Majesté interdisait le parlement, cassait tous les arrêts qu'il avait rendus depuis l'émeute des tavernes et ordonnait à la compagnie, sous peine d'être considérée comme rebelle, de sortir de Bordeaux quatre jours après la signification. Le parlement sans s'émouvoir arrêta le jour même qu'il serait fait opposition à cette pièce, et le gouverneur, prêt à employer la force une heure auparavant, eut tellement peur en entendant les bour-

geois qui déchargeaient leurs armes pour les nettoyer, qu'il s'enfuit avec sa cavalerie par une petite ruelle de la porte Dauphine, poursuivi à coups de fronde par des enfants.

Alors la petite guerre s'échauffa : le marquis de Lusignan, successeur du brave Chambaret, avait battu les épernonnistes à Portets et au Tourne; le marquis de Sauvebeuf, militaire intrépide et plein d'expérience, que le parlement fit venir secrètement du Limousin pour le mettre à la tête des Bordelais, mena encore mieux les choses. Assiégeant le château Trompette, dont le canon tirait incessamment sur la ville, il poussa l'attaque avec tant de vigueur qu'en peu de jours la tour carrée, le donjon, les guérites, le pont du côté de la ville et la tour-du-diable s'éboulèrent sous le canon. Le 1er octobre, le conseil s'assembla et on résolut l'assaut pour le lendemain ; tous attendaient le jour avec impatience, les Bordelais avaient demandé qu'on leur confiât une attaque particulière, *pour qu'il ne fût pas dit qu'ils ne tenaient leur liberté que des mains étrangères.* Mais la garnison effrayée capitula [1].

Le duc d'Épernon, qu'on apercevait avec ses troupes inactives sur les hauteurs de Lormont, fut le témoin des fêtes par lesquelles Bordeaux célébra avec une sorte de délire la prise du Château-Trompette. Il y avait deux cent cinq ans que cette forteresse, bâtie pour assujettir toute une population aux volontés

1. Mouvements de Bordeaux, liv. IV.

arbitraires du roi, s'élevait tyrannique et menaçante au-dessus de la ville. En commençant à raser ces murailles d'où les balles et les boulets étaient toujours prêts à pleuvoir sur eux au moindre signe d'un mauvais gouverneur, les Bordelais cessaient d'être esclaves et accomplissaient la plus belle conquête de la Fronde. La cour, au contraire, pleurait sa chère citadelle. Pendant le siége elle avait fait mille efforts pour la sauver : le maréchal du Plessis Praslin était venu exprès en poste afin d'intercéder pour elle. Aussi quand Mazarin et la régente apprirent que la pioche en abaissait tous les jours les murs, et que le duc d'Épernon, ayant attaqué Bordeaux par eau et par terre, avait vu de loin, selon sa coutume, écraser ses troupes dans les cyprès de la Bastide, et repousser rudement la flotte royale de Bacalan, ils firent la paix et souscrivirent, le 23 décembre, à toutes les conditions qu'il plut au parlement de dicter. Les Bordelais eurent donc bien raison de s'applaudir de leur constance et de s'écrier dans le remercîment au roi : Heureuse guerre qui nous donne une telle paix !

La paix était bonne en effet, si elle avait été sincère; mais demander de la franchise à Mazarin, n'était-ce pas chercher sous la peau du renard la générosité du lion ! En se montrant si faciles avec les Bordelais parce qu'ils ne pouvaient les soumettre, la reine et son bon cardinal, parfaitement dignes l'un de l'autre, et nourris au même degré des maximes de Machiavelli, n'attendaient, malgré leurs serments,

que l'occasion d'accabler les rebelles. En attendant, ils maintenaient le duc d'Épernon à son poste et, loin de démolir la citadelle de Libourne, fermaient les yeux sur les courses du pillard qui la commandait. Avec des esprits aussi animés, une telle politique manquait d'adresse. Les Gascons, trop fins pour se laisser duper comme les bourgeois de Paris, perdirent patience, ils démolirent eux-mêmes la citadelle de Libourne et, ayant forcé les jurats de convoquer l'assemblée des cent trente, députèrent à Paris, de concert avec le parlement, afin de demander le remplacement du duc d'Épernon. Précisément à cette époque, la régente et son favori, mortifiés chaque jour dans leur orgueil par la hauteur et les exigences de Condé, venaient de faire arrêter le prince de Conty son frère et le duc de Longueville, qui avait épousé sa sœur. Mazarin, ce servile copiste de tous les actes de la régence précédente, n'avait eu garde d'oublier le coup d'audace de Marie de Médicis. Comme on devait s'y attendre, il ne réussit pas mieux à Anne d'Autriche. Le duc de Bouillon, ami des proscrits, s'était retiré dans la vicomté de Turenne : en apprenant l'arrivée de la princesse de Condé dans le château de Montrond avec le duc d'Enghien son jeune fils, il résolut de lui ouvrir l'entrée de Bordeaux et de profiter du prestige attaché à ce nom pour faire de la capitale de la Guienne le foyer de la Fronde dans le midi de la France. Ce projet habile fut presque aussitôt exécuté que conçu. Le 14 mai 1650, la princesse, escortée seulement par cinquante chevaux, joignit

auprès de Saint-Céré en Quercy le duc de Bouillon et La Rochefoucault, qui l'attendaient avec huit cents gentilshommes. Cette petite armée, après avoir pris Brives, laissa reposer quelques jours la princesse à Turenne, où des tables constamment dressées et surtout les fameux gobelets à l'allemande du duc de Bouillon ne contribuaient pas peu à exalter l'enthousiasme de la noblesse, et à lui faire crier A bas Mazarin! Ensuite, la plaçant au milieu de leurs troupes, dont l'effectif pouvait se porter à deux mille quatre cents hommes, Bouillon et La Rochefoucault gagnent Limeuil, culbutent, non loin de Terrasson, la cavalerie de La Valette, postée derrière un ruisseau pour leur barrer le passage, et arrivent le 30 mai aux portes de Bordeaux. Des émissaires y avaient si adroitement manié les esprits, qu'en dépit des hésitations du parlement et de la défense des jurats, le peuple voulut qu'on reçût la princesse, et courut en foule à sa rencontre. De Lormont à Bordeaux, celle-ci trouva la route jonchée de feuillée, de fenouil odorant et de fleurs. Quand elle parut sur les trois heures au bord de la rivière, les navires se pavoisèrent spontanément et la saluèrent de trois salves de coups de canon. Toute la population s'était jetée sur le port : les marquis de Sauvebeuf et de Lusignan eurent la plus grande peine à la conduire au superbe carrosse qu'on lui avait préparé, et ce ne fut qu'en fendant les flots d'une foule immense, que la princesse et son jeune fils, âgé de sept ans et porté dans les bras d'un gentilhomme qui faisait admirer au

peuple sa robe de taffetas blanc chamarrée d'argent et de passements noirs, et son chapeau de plumes blanches, purent gagner, avec les vingt-deux carrosses qui les suivaient, l'hôtel du président Lalanne, au milieu des pleurs, des transports de joie et des acclamations unanimes.

Le lendemain, une autre scène fut jouée. La princesse de Condé, en grand deuil, se présenta au parlement et, s'agenouillant avec son fils dans la grand'-chambre, s'écria, les mains jointes, d'une voix entrecoupée de soupirs et de larmes :

« Je viens, messieurs, demander justice au roi en « vos personnes contre les violences du cardinal « Mazarin et remettre entre vos mains ma personne « et mon fils. Il n'est âgé que de sept ans, son père « est dans les fers : oh! laissez-vous toucher de com- « passion pour la plus malheureuse maison qui soit « au monde et la plus injustement persécutée. »

En même temps le petit duc, auquel on avait appris sa leçon, bégaya, soufflé par sa mère :

« Messieurs, servez-moi de père, le cardinal Ma- « zarin m'a ôté le mien. » A ces mots, les cœurs les plus durs se fendirent ; des larmes d'attendrissement tombèrent de tous les yeux ; les présidents s'élancèrent de leurs siéges pour relever la princesse ; et la cour, ordonnant que la requête de la dame de Condé serait mise sous les yeux du roi, la prit, elle et son fils, sous sa sauvegarde. Profitant de l'enthousiasme du peuple, celle-ci écarta d'abord les gens qui pouvaient plus tard lui faire obstacle, et sut effrayer si

à-propos le parlement que, le 25 juin, il décréta le duc d'Épernon et ses adhérents de prise de corps et permit de leur courir sus. Elle le mena même, toujours par la peur de l'émeute, beaucoup plus loin qu'il ne voulait, en traitant sous ses yeux avec l'ambassadeur d'Espagne, et en l'obligeant de rendre, au milieu des piques et des fusils, l'arrêt d'union avec les princes.

A moins d'abdiquer entre ses mains, la régente ne pouvait souffrir ces désordres. Mazarin lui conseilla d'aller combattre la Fronde gasconne sur son propre terrain; mais, plagiaire inintelligent de tout ce qui s'était fait pendant l'autre règne, parce que Louis XIII dans son enfance était venu en Béarn il voulut que Louis XIV encore enfant vînt à Bordeaux. La seule annonce de l'approche de ce jeune prince avec sa mère et le ministre abhorré, souleva la ville. Aussi perfide que dur et cruel, Mazarin avait tristement inauguré son entrée à Libourne en faisant pendre sous la halle, et à vingt pas du logis du roi, le brave capitaine Pichon, pris par trahison dans le château de Vaires, après une belle défense et à l'instant où il croyait capituler. En représailles, les Bordelais pendirent sur le champ le baron de Canolle, un de leurs prisonniers. Puis le parlement déclara Mazarin traître à Dieu et aux hommes, et après lui avoir envoyé l'arrêt à lui-même, il en expédia des copies à tous les parlements du royaume, assista en corps et en grand costume au service célébré pour Pichon, et ne songea plus qu'à tenir tête

vigoureusement à l'armée royale. Le maréchal de La Meilleraye, qui la commandait, parut le 23 août sur les hauteurs du Cypressat, et deux jours après, le cardinal, s'étant placé loin des coups, sur le même mamelon qu'avait occupé en pareille circonstance le duc d'Épernon, donna l'ordre d'assaillir le fort de la Bastide. Les vieilles troupes du maréchal marchèrent avec leur bravoure ordinaire, mais elles furent aussi énergiquement repoussées que celles de d'Épernon. Une attaque générale, exécutée le 5 septembre, contre le faubourg Saint-Seurin, fermé seulement par des barriques pleines de terre, et le palais Gallien, eut encore moins de succès : mille hommes de l'armée royale, qui n'en comptait pas huit fois autant, restèrent morts dans les barricades; que dire enfin? Une simple demi-lune en terre, taillée dans les décombres qui bouchaient extérieurement la porte Dijaux, suffit pour arrêter tout l'effort de ces braves, et à la fin du mois, Mazarin s'estima trop heureux d'accepter la paix de ceux qu'il était venu punir. Une amnistie générale, la permission pour la princesse de Condé de se retirer dans l'Anjou, et la révocation du duc d'Épernon, tels furent les fruits du voyage de la cour en Guienne. A ces conditions, la maison navale alla chercher Louis XIV comme elle était allée chercher son père, il put descendre au milieu des vivats de la foule à la porte du Chapeau-Rouge, aller loger à l'archevêché, et, le 13 octobre, *avec une dignité et des grâces infinies*, ouvrir le grand bal de l'Hôtel-de-Ville pendant que sa mère

faisait ses grandes dévotions aux Carmélites, et que Mazarin signait bien malgré lui une décharge de la plus grande partie des tailles.

L'ORMÉE ET LE SABRE.

Si la régente n'avait pas porté dans le gouvernement toutes les passions de la femme, et si, comme la plupart de ceux qui sont au pouvoir, elle ne s'était d'autant plus obstinément attachée à son ministre qu'il devenait chaque jour plus odieux à la nation, le traité de septembre aurait tout fini. Mais la pieuse Anne d'Autriche joignait à l'ignorance de Mazarin une vertu que ses courtisans louaient en beaux termes, et qu'il est cependant impossible d'appeler autrement que fourberie : nulle vérité et partant nulle sûreté dans ses paroles ou dans ses actions; incapable, comme son lâche favori, de regarder le péril en face et de lutter à découvert contre ses opposants, elle ne négociait que pour tromper, ne promettait au nom du roi que pour mentir, et ne faisait une concession que pour la retirer ensuite. C'est ainsi que paraissant céder enfin aux vœux des parlements, elle mit les princes en liberté. Au mois de janvier 1651, Mazarin sortit du royaume. Pour empêcher même dans ses petites rancunes féminines le prince de Condé d'épouser mademoiselle de Chevreuse, elle le nomma gouverneur de la Guienne à la place du duc d'Épernon. Quelques mois plus tard, Mazarin rentrait en triomphe, et Condé, qui avait

failli être arrêté une seconde fois, s'enfuyait à Bordeaux. Le héros de Rocroy, dont le système consistait d'ailleurs à trahir la Fronde, ou à combattre pour elle selon les vues de son intérêt ou les mouvements de son orgueil, comptait entraîner, par sa présence, toutes les populations méridionales. On lui avait persuadé que Brouage et Blaye n'attendaient que le signal pour se déclarer en sa faveur. Le comte de Doignon lui avait promis le pays d'Aunis, La Rochelle, les îles de Ré et d'Oleron; la Rochefoucault lui répondait du Poitou et de l'Angoumois, le maréchal de La Force d'une partie de la Gascogne, le comte d'Arpajon du Rouergue, Biron du Périgord, Saint-Géran du Bourbonnais, Lévi de l'Auvergne.

Il ne doutait nullement de la Guienne et croyait le Limousin et la Marche pleins de ses partisans [1]. Toutes ces belles promesses, ainsi qu'il arrive mille fois sur une en pareil cas, s'évanouirent en fumée. Arrêté sans pouvoir les franchir par les faibles murailles de Cognac, il se vit forcé d'abandonner la Saintonge aux troupes royales. Le comte d'Harcourt le mena battant jusqu'à Saint-André de Cubzac, où il ne tint qu'à lui d'écraser sa cavalerie. Échappé à grand'peine, Condé remonta la Dordogne, fortifia en passant Libourne et Bergerac, et se jeta ensuite dans l'Agenais. Là il surprit quelques régiments commandés par Saint-Luc, mais cet avantage ne l'empêcha pas d'échouer devant Miradoux, la plus mauvaise bi-

1. Memoires de Tavannes. 1691.

coque du pays, ni auprès d'Astafort, ni au port Sainte-Marie. Agen seul le sauva en lui ouvrant ses portes, imprudent bienfait que les bourgeois faillirent payer cher, car, pour leur témoigner sa reconnaissance, il chercha aussitôt à s'emparer de la ville. Heureusement que le peuple, courant aux armes et barricadant promptement les rues, lui ôta cette envie. Gardé à vue depuis ce moment par les compagnies bourgeoises, n'osant sortir pour se mesurer avec d'Harcourt, démoralisé par les échecs successifs qu'il venait d'essuyer, Condé fit alors ce qu'il avait toujours fait quand la fortune se montrait contraire, il abandonna la partie et reprit la route du nord le 24 mars 1652.

C'était une triste retraite pour le vainqueur de Lens et de Rocroi, et toute grande néanmoins que semblait cette tache sur sa gloire, elle n'égalait pas celle qu'il emportait sur son honneur. Condé, cette année-là, s'était souillé d'un crime qui, sous le règne d'un Louis XI ou d'un Henri IV, aurait fait tomber sa tête sur la place de Grève. Malgré les fautes commises par le gouvernement, la Catalogne était toujours française. Le 31 juillet 1651, don Juan d'Autriche vint mettre le siége devant Barcelone. La ville montrait la plus ferme résolution, et les Espagnols, tenus en respect par le comte de Marsin, ne pouvaient pas même l'investir entièrement du côté de terre, lorsque Condé, surnommé partout le grand par les historiographes de cour, traita dans ces circonstances avec l'Espagne, et ne craignit pas de rap-

peler Marsin et les trois mille hommes qu'il commandait. Marsin, qui, lui du moins, avait une excuse, car il était étranger, obéit à son ami, lui amena en Guienne, pour servir ses vanités et sa misérable ambition, l'armée qui aurait dû combattre les ennemis de la France, et la courageuse Barcelone, livrée par le premier prince du sang à don Juan d'Autriche, succomba au bout de quinze mois d'une résistance héroïque, et redevint espagnole avec toute la Catalogne [1].

Tels étaient les princes de cette époque ; sous ce rapport, le prince de Conty ne valait ni moins ni mieux que son frère. Après le départ de ce dernier, il s'était présenté tour à tour inutilement devant Aiguillon, Clairac, Marmande, Villeneuve d'Agen, Langon, et avait fini en désespoir de cause par rentrer à Bordeaux. L'état de cette ville était bien changé : la princesse de Condé et la duchesse de Longueville, sa belle-sœur, s'efforçaient d'y renouer ces trames de ruelles, ces intrigues mêlées de politique et de galanterie, dont elles avaient appris le secret à Paris du licencieux coadjuteur et de la facile duchesse de Chevreuse. Le parlement, commençant à comprendre qu'il ne s'agissait plus de d'Épernon ni

1. « Esta dia (21 septembre 1651) Monsiur de Marsin con el supuesto pretexto de ir a tomar un comboy de los Espanoles, dexo la defensa de Barcelona, y bolvio a Francia con sus Franceses *llamado del de Conde su amigo para mantener en ellas su partido y pretensiones en aquel reyno.* » (F. de la Peña y Farell, *Anales de Cataluña*, t. III, lib. XX, cap. XI, p. 319.)

L'auteur de l'*Hist. du Roussillon* (Henry) s'est trompé d'un an en fixant la reddition de Barcelone (t. II, p. 417) au 4 octobre 1651.

de Mazarin, mais seulement de la querelle personnelle des princes, se refroidissait à vue d'œil; les jurats, secrètement dévoués au roi, travaillaient sous main le quartier du Chapeau Rouge, habité par cette bourgeoisie riche qu'on trouve toujours disposée à la paix ; le clergé conspirait presque à découvert le rétablissement de l'autorité royale, et les Espagnols, alliés des princes, jouaient dans le même but leur ancien rôle du temps de la Ligue. Il n'y avait donc à Bordeaux de vraiment fidèle à la Fronde que la classe inférieure ; mais le peuple qui s'était levé pour chasser d'Épernon, le peuple qui avait combattu et souffert, dans sa chevaleresque et naïve candeur, pour le seul honneur de la ville, le peuple qui se prête d'autant moins aux capitulations des partis, qu'il n'a pas les intérêts sous lesquels elles se déguisent, le peuple ne voulut pas que l'insurrection s'arrêtât dans sa voie avant que le but fût atteint. Auprès de l'église de Sainte-Eulalie s'étendait une solitaire et fraiche esplanade plantée de vieux ormes et, pour ce motif, appelée, par nos bons aïeux, l'Ormée. C'était sur les bancs de pierre et de bois qu'ombrageaient largement de leurs rameaux ces arbres séculaires, que la petite bourgeoisie, aux heures inoccupées et torrides de la journée, et les ouvriers le soir, venaient respirer le frais et causer des affaires de la ville ; à force d'en parler et de critiquer ceux qui les maniaient, ces habitués de l'ormée finirent peu à peu par concevoir l'idée d'y prendre part. Ils se comptèrent donc et formèrent une association composée

de cinq cents membres, qui tous s'étaient engagés par écrit :

A exposer leurs biens et leurs vies pour acquérir le droit de voter dans les assemblées générales de l'Hôtel-de-Ville;

A faire rendre compte aux dilapidateurs des deniers publics;

A se protéger réciproquement;

A s'en rapporter, pour les procès qui pourraient surgir entre les associés, à des arbitres choisis parmi eux;

A recevoir les étrangers qui demanderaient à être admis, et qui posséderaient les qualités requises;

A prêter de l'argent sans intérêt à ceux d'entre eux qui en auraient besoin;

Et à protéger et secourir après leur mort les enfants et les veuves des membres de l'association.

Voilà quels étaient les statuts principaux de l'Ormée, ainsi appelée par le peuple, qui simplifie toujours, à cause du lieu de ses réunions. Un conseil tantôt judiciaire, tantôt militaire, tantôt municipal selon les circonstances, complétait l'organisation de la démocratie bordelaise. Elle ne reconnaissait point de chef; cependant une vingtaine de membres, parmi lesquels primaient Blanzin, Turquois, le prêtre Gay, Guiraud, Dupuy, Mazurier, le conseiller Trencars, Pontalier, de Blaru, Desert, Tenet, Croizillac, Le Rousseau, Tustal et Duretête, jouissaient de toute sa confiance et la dirigeaient. A la différence des religions près, l'Ormée présentait une très-grande

ressemblance avec la faction des indépendants d'Angleterre : c'était le même enthousiasme, la même passion du bien public, la même tendance républicaine, moins l'hypocrisie, le fanatisme de secte et l'ambition. Le caractère tranché des deux peuples éclatait également d'une manière opposée dans les mœurs et la conduite des meneurs de ces deux partis. Tartufe biblique et tribun militaire, Cromwell enivrait la liberté avec les textes saints et la courbait sous le poids du sabre : Duretête, au contraire, franc et généreux bourgeois, sans ambition personnelle et sans passion religieuse, aimait sincèrement la liberté et, en bon citoyen, travaillait avec loyauté et conscience à la donner à sa patrie. Il y avait loin de ce but simple et noble, aux combinaisons sanglantes du protecteur de Westminster, et, plus loin encore, aux intrigues ambitieuses, à l'opposition turbulente seulement, intéressée et vaniteuse du parlement. Aussi une lutte sérieuse s'établit bientôt entre les ormistes et les parlementaires. Les premiers commencèrent par suivre l'exemple que leur avaient déjà donné les faux frères du parlement, en poussant les bourgeois à demander, par billet cacheté, l'expulsion de quelques-uns de leurs collègues. Un paquet ficelé fut déposé le 12 janvier 1652, sur le bureau du parlement, de la part des ormistes. On l'ouvrit le lendemain, et, au milieu de l'anxiété générale et d'un profond silence, le président de Gourgues proclama les noms des deux Monneins, de Salomon, du Bernet, de Darche, de Secondat de

Montesquieu, Jacques de Pichon, Muscadet François de La Roche, conseiller, et de Pontac, avocat général. Un frémissement de colère ébranla soudain la grand'-salle, et le parlement, sur les réquisitions de Pontac lui-même, rendit, séance tenante, un arrêt fulminant qui faisait expresses inhibitions et défenses, à toutes personnes, de rien entreprendre contre les susnommés; mais, malgré ce grand bruit, le 1er mai suivant, les conseillers du Bernet, Salomon et Montesquieu furent chassés de la ville.

Que pouvait opposer le parlement à ces violences dont le signal était parti de ses propres rangs? Une protestation muette. Pendant vingt-sept jours les portes du palais restèrent fermées : les ormistes ne parurent point s'en apercevoir et s'émurent si peu des bouderies de leur Thémis, que le 28 mai, à la suite d'une décision prise devant Sainte-Eulalie en assemblée générale, neuf conseillers notés comme suspects reçurent ordre d'aller rejoindre les trois premiers. Un mois après, les exilés étaient rentrés à petit bruit, lorsque, le 24 juin, aux sourds tintements du tocsin, qui sonnait à toute volée à Sainte-Eulalie, à Saint-Michel et à l'Hôtel-de-ville, le peuple se porta en masse dans les quartiers du Chapeau-Rouge et de Saint-Remy, habités par les commerçants et les parlementaires, et réprima, à coups de fusil, de vaines tentatives de réaction. Les ormistes, déjà maîtres de trente-six compagnies bourgeoises, dominaient à l'Hôtel-de-ville. Ils s'empressèrent d'en profiter pour détruire l'influence de

leurs rivaux dans le conseil des Cent-Trente : battu dans la grande délibération du 27 juillet, le parti parlementaire comptait prendre sa revanche aux élections municipales du 1er août ; mais là, il échoua de nouveau, les trois jurats nommés étaient des ormistes. Jusqu'à ce moment le prince de Conty et la duchesse de Longueville s'étaient tenus cachés derrière les arbres de l'Ormée, pour exciter l'association et contraindre le parlement à marcher à leur pas. Les résolutions du 1er mai, l'émeute du Chapeau-Rouge avaient été arrêtées d'abord à l'archevêché, où logeait le prince. C'était la belle main de madame de Longueville qui avait écrit la première liste des suspects, et l'un et l'autre croyaient qu'il leur serait aussi facile de retenir les ormistes que de les soulever, et qu'il ne leur en coûterait que ces paroles banales, ces hâbleries de popularité dont ils riaient ensuite de si bon cœur dans leurs salons et dans leurs lettres ; mais ils se trompèrent : comme ces chevaux vigoureux qui rompent d'un bond le mors et la bride, l'Ormée les emporta où elle voulut. Les chefs, au lieu d'être leurs instruments, obligèrent le prince et la duchesse à leur servir de mannequins à eux-mêmes : chaque jour, du reste, l'influence du parti Condé, nulle et bafouée dans la ville, déclinait au dehors. Le duc de Candale, fils de d'Épernon, ayant, au mois d'août, remplacé d'Harcourt, rentra presque sans coup férir dans Villeneuve-d'Agen, Mont-de-Marsan, Cadillac, La Réole, Bazas, Bergerac et Sarlat, pendant que le marquis de Sauvebeuf, reconcilié avec Maza-

rin, prenait pour lui Sainte-Bazeille, qu'Estissac enlevait Marennes, que Pompadour chassait du Limousin Marsin le Belge, que l'escadrille de Vendôme, entrant dans la Garonne, forçait Montségur et Lormont. En voyant ces succès le parlement obéit, le 3 mars 1653, à une déclaration royale qui lui ordonnait de se retirer à Agen, et qu'il méprisait depuis quatre mois : les ormistes, dont les vues ne semblaient pas s'étendre au delà des murs de Bordeaux, enchantés de son départ, ne s'occupèrent plus qu'à épurer l'administration et les états-majors des compagnies, et le prince avec quelques nobles groupés autour de lui sollicita de nouveau l'appui de l'étranger. Peu satisfait de l'alliance avec l'Espagne, qui n'envoyait que de faibles secours et des promesses, il s'adressa, cette fois, à l'Angleterre. Le 8 avril, *deux membres du parlement*, Trencars et de Blaru, partirent pour Londres avec l'instruction suivante, signée du prince de Conty, du chevalier de Thodias, premier jurat, et de Saint-Simon, secrétaire du prince.

« Les députés feront un précis des troubles, depuis leurs commencements jusqu'au moment actuel, et n'épargneront point le ministre. Après cette peinture ils diront que, malgré l'état respectable où est le parti partout en Guienne, forces dont ils présenteront le tableau le plus pompeux, la ville de Bordeaux, à la pluralité des suffrages (ce qui était, comme on le voit, le plus insigne mensonge), se résout d'implorer l'appui de l'Angleterre, qui, comme tous les États

bien réglés et dont les lois ne sont pas corrompues par l'intérêt particulier, fait profession de prendre la défense des opprimés, espérant qu'elle sera assez juste et assez puissante, non-seulement pour faire rétablir les habitants dans leurs anciens priviléges, mais encore pour leur faire respirer un air plus libre qu'auparavant.

» Comme le principal mobile des affaires d'État est l'intérêt, le parlement demandera peut-être des convenances réciproques. On le laissera expliquer sur ses prétentions, *et, alors, s'il le faut, on pourra offrir aux Anglais un port sur la rivière de Bordeaux, tel que Castillon, ou Talmont, ou Poyac, ou Arcachon, qu'ils pourront fortifier à leurs frais. On pourra leur permettre d'assiéger Blaye et de faire une entreprise sur La Rochelle.*

» Comme l'intérêt du parlement est de faire naître en France des affaires qui puissent l'occuper par une guerre intestine, Cromwell pourra fort bien demander si Bordeaux ne voudrait pas prendre une forme de gouvernement toute nouvelle, et se servir de cette occasion pour mettre les protestants dans ses intérêts et raffermir les uns par les autres leur liberté commune :

» *Il sera à propos de répondre qu'aussitôt que les protestants verront une flotte anglaise dans la Garonne, ils crieront Liberté*[1] !

Tels étaient, il est douloureux de le redire, les

1. Mailly (*Esprit de la Fronde*, t. v, p. 755) avait, en écrivant, l'original de cette instruction sous les yeux.

princes du dix-septième siècle. Si Cromwell n'avait pas tenu au maintien de l'alliance avec la France contre la maison d'Autriche, et qu'il se fût montré plus soucieux de l'agrandissement de l'Angleterre que de l'intérêt de son usurpation ; deux cents ans après avoir été déchiré par les boulets de Charles VII et noyé dans le sang de Talbot, le drapeau anglais, replanté de la main d'un Bourbon, aurait reparu sur les tours de Castillon et sur les clochers de Saint-André. Repoussé de ce côté, Conty se jeta dans les bras des jésuites ; mais il avait beau s'agiter, sa cause était perdue. Les divisions fomentées à l'intérieur par sa cabale, celle de sa sœur, celle des partisans du parlement, celle des jurats, celle du quartier du Chapeau-Rouge entravèrent complétement l'action de l'Ormée. Occupée sans cesse à surveiller les mauvais citoyens, à étouffer les complots du clergé et des parlementaires et à rompre les intrigues ténébreuses de Conty, qui cherchait sous main à vendre seul la ville pour en avoir seul le profit : l'Ormée succomba à la tâche. Les marchands, les bourgeois riches et les gens de loi, noyau de la première Fronde, tinrent quelques assemblées à la Bourse, et, profitant du mécontentement du peuple, qu'ils avaient exprès affamé en cachant les grains [1], ils quittèrent le bleu le 19 juil-

1. « *Les bons bourgeois crurent* que la famine serait plus efficace que tout autre moyen pour obliger la ville de rentrer sous l'obéissance du roi et agirent en conséquence ; on cacha le blé qui était dans les greniers, on détourna la construction des moulins à bras, on donna peu de farines aux boulangers, on laissa entrer les paysans des environs afin que la foule de ceux qui assistaient à la distribution du pain fût plus grande : *on aban-*

let 1653, et reprirent la couleur blanche en criant : Plus d'Ormée et Vive le roi !

Le lendemain le drapeau rouge fut abattu sur la porte du Caillau et sur le clocher de Saint-Michel, pour faire place au drapeau blanc : quatre jours après la paix était conclue. Le duc de Candale accordait aux Bordelais une amnistie générale et la confirmation de leurs priviléges ; à la duchesse de Longueville et à Conty, un pardon sans limites ; à la duchesse de Condé, au duc d'Enghien et à Marsin, des passe-ports pour se retirer où bon leur semblerait. Il n'y eut d'exceptés que cinq chefs de l'Ormée, Désert, de Blaru, Trencars, Villars et Duretête. Les trois premiers, qui auraient dû porter leur cou sur le billot avec le prince de Conty et Thodias, à cause des traités d'Espagne et d'Angleterre, eurent la permission de passer le détroit ; Villars, auquel chaque parti reprochait une trahison, et chaque famille un acte de violence, obtint sa grâce à la sollicitation du prince ; Duretête seul, le Caton du parti, l'homme ferme au milieu de ces défections, l'homme pur au milieu de ces ambitions sordides, l'homme pauvre et désintéressé parmi ces affamés de faveurs et d'argent, fut livré au bourreau, qui l'étendit sur la roue, le mit en quartiers, et alla clouer ses membres sur les portes de la ville, et sa tête sur la vieille tour de l'Ormée, sans que le peuple, dont il avait été l'idole, témoignât autre chose que l'ingrat dédain et la joie insultante

donna la direction de l'hôpital, » etc. (D. Devienne, *Hist. de Bordeaux*, liv. x, p. 470.)

qu'il a toujours fait éclater au supplice de ses défenseurs.

La soumission de Bordeaux entraîna celle de Périgueux, où Candale et une espèce de Cartouche féodal appelé Chavagnac firent semblant de vouloir tout exterminer pour extorquer aux habitants, le premier cent mille, et le second trois mille livres, et il ne resta plus d'éléments de troubles qu'en Provence. Après la paix des 13 articles, le gouverneur, comme on s'en souvient, avait tiré vers Marseille. Il se présenta le 14 mars 1650, à la porte Réale, et fut accueilli à coups de canon : tous ses efforts, et ceux de ses partisans, soit pour surprendre la ville, soit pour la soulever en sa faveur, étant devenus inutiles, il songeait à quitter la province, lorsqu'une division inattendue sépara en deux camps le parti opposé, et releva tout à coup le sien. Comme à Bordeaux, et pour les mêmes motifs, le parlement d'Aix avait fini par ne plus trouver Mazarin aussi noir : un revirement subit d'opinions donna même au ministre la plupart des conseillers, qui ne furent dès lors connus que sous les noms de *Canifs* et *Mazarinistes*. La jeune noblesse, loin d'imiter leur défection, se montra plus ardente encore contre le ministre et le gouverneur, et, pour imiter l'Ormée, la faction qui s'appelait le Sabre résolut de chasser le parlement, et, étant descendue à cet effet, le 3 octobre 1651, sur la place des Prêcheurs, elle commença par s'emparer de l'Hôtel-de-ville. A cette nouvelle les Canifs sortent du parlement, le conseiller de Chasteuil-Tressemanes et la dame de

Venel, les pistolets à la main, courent aux tanneries et supplient les ouvriers de défendre le parlement. Ceux-ci ayant obligé le conseiller à se mettre à leur tête en robe rouge, quittent leurs travaux et, se portant en masse à l'Hôtel-de-Ville, expulsent tous les nobles frondeurs aux cris de *Fouero lou Sabre*, le Sabre à la porte !

Le Sabre, ainsi chassé, s'unit aux semestres et au gouverneur; mais cette alliance ne porta bonheur ni aux uns ni aux autres. Les coalisés manquèrent Aix, Marseille, Draguignan, et se dissipèrent l'année suivante à l'arrivée du duc de Mercœur, successeur du comte d'Alais. Une amnistie très-large, qui n'envoya qu'une victime, un mauvais prêtre déguisé en femme, à la potence, et deux de ses compagnons aux galères, acheva d'adoucir les ferments de ces troubles civils et termina l'agonie de la Fronde méridionale. Il ne faut pas croire pour cela qu'un ordre stable régnât dans le Midi. La constitution de l'ancienne monarchie était tellement défectueuse, et l'action du pouvoir central si tardive et si incertaine, que lorsque les troubles cessaient sur un point, ils éclataient sur un autre pour des causes différentes. Tandis, par exemple, que la guerre grondait toujours dans le Roussillon et la Cerdagne, agités par la présence des armées espagnoles, les vieux souvenirs de l'union et la vue de l'écharpe rouge, que les Catalans avaient reprise de 1653 à 1659, des séditions continuelles ébranlaient le pavé de nos villes. C'étaient à Nîmes les factions de la grande et de la petite croix qui, brouillant l'évêque

et les consuls, ensanglantaient le 31 décembre 1657 les marches de l'Hôtel-de-Ville, parce que monseigneur Cohon ne voulait pas avoir son démenti et aimait mieux faire tirer sur le peuple que de ne pas installer les consuls qu'il avait créés de son autorité privée. C'étaient les protestants de Montauban, si tranquilles pendant la Fronde, et qu'on voyait se soulever avec fureur pour enterrer dans leur cimetière le cadavre d'une pauvre femme réclamé par les catholiques[1]. C'étaient les manteaux-gris de la Saint-Valentin couvrant, le 14 février 1659, la place des Prêcheurs et enfonçant les portes du parlement d'Aix pour se venger, sur la personne du président d'Oppède, beaucoup trop bien en cour, des excès commis par les troupes, d'une insulte faite aux états et de l'insolence de ses gens. Le bruit des fêtes pompeuses de la Bidassoa et de l'île des Faisans couvrit un moment ces tumultes. Mazarin, ainsi que nous l'avons remarqué constamment, s'attachait avec une sorte de servilité à copier un à un tous les actes de la régence précédente : il ne pouvait manquer le plus important, celui qui eut les suites les plus graves, et il maria Louis XIV à l'infante d'Espagne comme on avait marié Louis XIII avec Anne d'Autriche. En vertu du traité des Pyrénées, qui fut, en 1660, le sceau et le lien de ce mariage, la France, qui avait perdu par la trahison de Condé et par les fautes de la Régence la dernière marche de Charlemagne, si heureusement recouvrée sous Richelieu, conservait

1. Lettre écrite de Millau par un ecclésiastique, le 28 juillet 1663.

le Roussillon et rentrait à titre définitif dans la vieille frontière gauloise. Mazarin mourut peu après, laissant la noblesse abaissée, amoindrie et avilie, les parlements vaincus et muets, la bourgeoisie et le peuple esclaves, les protestants, toujours paisibles, mais condamnés, et le clergé sur les marches du trône. Nous verrons bientôt l'abus que fera de son influence sur l'esprit d'un prince élevé par un prêtre italien et dirigé par des jésuites ce grand et redoutable corps de l'État; mais avant de plonger nos regards dans ce passé lugubre plein de sang, de douleurs et de larmes, délivrons-nous du poids des crimes, des ambitions coupables, des intrigues, des divisions, des guerres, des misères qui oppresse et serre le cœur quand on traverse ces temps funestes, et allons respirer pour la première fois devant une œuvre utile et pacifique dans les belles plaines du Languedoc.

CANAL DES DEUX MERS.

Depuis douze siècles on songeait à réunir par un canal la Méditerranée et l'Océan. Née dans une tête romaine, cette idée avait traversé le cerveau de Charlemagne et celui de François Ier pour venir battre sous le front de Henri IV. Plus forte que la mort, elle était sortie de la tombe de ces grands hommes et avait tour à tour échauffé toutes les intelligences aventureuses du XVIIe siècle. Mais ni maître Reneau, sous Montmorency, ni Bernard Aribal en 1617, ni Richelieu lui-même quinze ans plus tard, ni le sieur Tichot, ingénieur du roi, en 1633, ni Jean Lemaire

et le conseil d'État n'avaient osé en aborder l'exécution. Un obstacle, qui paraissait insurmontable, les arrêta tous. Le plateau de Naurouse, dont les pentes se déploient dans une étendue de sept lieues et qui sépare les deux versants de la Garonne et de l'Aude, s'élevait comme un mur d'airain devant les plus hardis. Il était donc probable que l'idée de jonction en resterait, sous Louis XIV, où l'avaient laissée les Romains ; mais, pendant que la science s'avouait vaincue, un génie naturel trouvait la solution du problème. Au point culminant de ce fatal plateau de Naurouse, élevé de plus de 187 mètres au-dessus du niveau des deux mers et sur les énormes blocs de pierre que la nature semblait y avoir jetés pour former le socle d'un monument, les pâtres voyaient souvent un homme assis, les bras croisés et plongé dans une profonde rêverie. C'était le riche seigneur de Bonrepos, Pierre-Paul Riquet, qui, tourmenté par la vieille idée romaine, venait contempler avec désespoir et l'infranchissable barrière et la ligne de cette voie liquide que son imagination voyait couler fraîche et féconde entre deux rangées d'arbres à travers ces friches arides et ces bruyères. Tous les moyens que peut inventer l'homme s'étaient vainement offerts à son esprit ; à mesure qu'il regardait le but, il le sentait s'éloigner devant lui, et le découragement commençait à l'atteindre, lorsqu'un jour, en s'en retournant pensif comme à l'ordinaire et le front courbé par sa méditation de tous les instants, ses regards tombèrent par hasard sur la fontaine de

la Grave. Cette source, grossie par les pluies, refluait en ce moment dans un fossé et formait deux ruisseaux coulant en sens contraire, l'un vers Toulouse et l'autre vers Narbonne. Il n'en fallut pas davantage à Riquet : éclairé par ce trait de lumière, il s'enfonce dans la montagne Noire, découvre et reconnaît des eaux dont on ne soupçonnait pas même l'existence, fait niveler par deux pauvres ouvriers de Revel la pente des ruisseaux, s'assure qu'il peut réunir sur ce même plateau de Naurouse une masse d'eau capable d'alimenter les deux branches du canal, et, après un essai préliminaire fait dans son jardin de Bonrepos, il envoie son plan à Colbert et lui dit :

« S'il vous plait, monseigneur, de lire ma relation, vous jugerez que ce canal est faisable, qu'il est à la vérité difficile à cause du coût, mais que, regardant le bien qui doit en arriver, on doit faire peu de cas de la dépense. Jusqu'à ce jour on n'avoit pas pensé aux rivières propres à servir ni su trouver des routes aisées pour ce canal : car celles qu'on s'étoit imagiginées étoient avec des obstacles insurmontables de rétrogradation de rivières et de machines pour élever les eaux. Aussi, croyez que ces difficultés ont toujours causé le dégoût et reculé l'exécution de l'ouvrage. Mais aujourd'hui qu'on trouve des routes aisées et des rivières qui peuvent être facilement détournées de leurs anciens lits et conduites dans ce nouveau cours par pente naturelle et de leur propre inclinaison, toutes difficultés cessent, excepté celle de trouver un fonds pour servir aux frais du travail.

Vous avez pour cela mille moyens, monseigneur, et je vous en présente encore deux dans mon mémoire ci-joint, afin de vous porter plus facilement à cet ouvrage, que vous jugerez très-avantageux au roi et à son peuple, quand il vous plaira de considérer que la facilité et l'assurance de cette navigation fera que le détroit de Gibraltar cessera d'être un passage nécessaire ; que les revenus du roi d'Espagne à Cadix en seront diminués, et que ceux du roi augmenteront d'autant sur les fermes des trésoriers et des entrées des marchandises, outre les droits qui se prendront sur ledit canal, qui se monteront à des sommes immenses ; et que les sujets de Sa Majesté profiteront de mille nouveaux commerces et tireront de grands avantages de cette navigation [1]. »

A sa lettre, Riquet avait joint trois plans et un mémoire, où il expliquait avec une grande lucidité « que le plus important étoit d'avoir de l'eau à suffisance pour remplir le canal, et de la conduire au point de partage ; ce qui se pouvoit faire très-facilement en prenant la rivière de Sor, près la ville de Revel, que l'on conduiroit par pente naturelle en jetant le ruisseau de Lampy dans sa rivière de Revel, et en dérivant dans ledit Lampy le ruisseau d'Alzau, distant d'environ cinq quarts de lieue, et par conséquent plusieurs autres eaux qui se trouvoient dans cette conduite. De sorte que jointes ensemble et composées de sources vives et de durée, elles formeroient une grosse ri-

1. Archives du canal à Toulouse, A, B, B, n° 4.

vière qui, menée au point de partage, rendroit le canal suffisamment rempli des deux côtés pendant toute l'année, et jusqu'à six pieds de hauteur sur neuf toises de large [1]. »

Un tel projet rentrait trop bien dans les vues de Colbert pour ne pas avoir son approbation : le 18 janvier 1663, un arrêt du conseil ordonna qu'une commission se transporterait sur les lieux à l'effet d'examiner le plan du sieur Pierre Riquet, et d'en faire son rapport. Cette commission, composée de deux commissaires du roi aux états, Henry Boutheroue, l'un des intéressés du canal de Briare, et le sieur de Vaurose, directeur-général des gabelles de Provence, assistés de messire Marc de Noé, Guitaud de Noé, maréchal-de-camp, de Tarabel, et des sieurs Andréossy, Pélafigue, Cavalier et Bressieux, géomètres, consacra presque toute l'année 1664 à sa mission, parcourut avec Riquet toutes les gorges de la montagne Noire et l'emplacement du canal de Toulouse à l'étang de Thau, et, le 17 janvier 1665, émit un avis favorable. Cependant elle conseillait, avant de commencer un dessein de cette importance, de se convaincre par une démonstration plus certaine que le raisonnement, celle de l'expérience, en creusant une rigole d'essai pour conduire au point de partage un filet de la rivière de Sor [2].

Ces conclusions très-sages, approuvées par Colbert, Riquet, dont l'imagination ardente toujours tendue

1. *Hist. du canal du Languedoc*, par les descendants de Riquet, p. 15.
2. Mss. du Roi, fonds Colbert, n° 202, p. 140.

sur son projet, venait d'entrevoir un moyen de succès qu'il ne soupçonnait pas auparavant, part en poste de Saint-Germain. Sa rigole est commencée au mois de juillet, et, dans les premiers jours d'octobre, l'eau arrivant à flots à Naurouse, montre aux plus incrédules la justesse de ses calculs. Il ne s'agissait plus dès lors que de l'exécution. Le 2 décembre 1665, l'intendant du Languedoc, M. de Bezons, demanda des fonds aux États assemblés à Béziers; mais, quoiqu'il eût fait un beau discours dans lequel il disait, à la louange du temps présent, « que si l'on conduisait les eaux avec soin, artifice et dépense, ce n'était pas pour embellir le jardin de Lucullus ni pour satisfaire au luxe de Séjan, mais pour tout rapporter au bien public et à l'avantage des peuples[1] », les États, craignant que ce projet ne fût qu'un prétexte pour leur extorquer de l'argent, refusèrent Sa Majesté et pour le présent et pour l'avenir. Malgré ce refus et le mauvais état des finances Colbert fit dresser le devis, et, au mois d'octobre suivant, mit ces nobles paroles dans la bouche de Louis XIV :

« Bien que la proposition qui nous a été faite pour joindre la mer Océane à la Méditerranée par un canal de transnavigation et d'ouvrir un nouveau port en la Méditerranée sur les côtes de notre province de Languedoc ait paru si extraordinaire aux siècles passés, que les princes les plus courageux et les nations qui ont laissé les plus belles marques à la postérité d'un

1. Procès-verbaux des États tenus à Béziers en 1665.

infatigable travail aient été étonnés de la grandeur de l'entreprise et n'en aient pu concevoir la possibilité; néanmoins, comme les desseins élevés sont les plus dignes des courages magnanimes, et qu'étant considérés avec prudence ils sont ordinairement exécutés avec succès; aussi la réputation de l'entreprise et les avantages infinis que l'on nous a représentés pouvoir réussir au commerce de la jonction des deux mers nous ont persuadé que c'étoit un grand ouvrage de paix bien digne de notre application et de nos soins, capable de perpétuer aux siècles à venir la mémoire de son auteur et d'y bien marquer la grandeur, l'abondance et la félicité de notre règne; à ces causes disons et ordonnons, voulons et nous plaît qu'il soit incessamment procédé à la construction du canal de navigation et communication des deux mers suivant et conformément au devis fait par le chevalier de Clerville[1]. »

En vertu de cet édit, les intendants du Languedoc mirent en adjudication les travaux du canal depuis Toulouse jusqu'à l'Aude y compris la rigole et le réservoir : trois entrepreneurs se présentèrent, l'un demandait cinq millions, l'autre quatre millions trois cent quarante mille livres, le troisième trois millions six cent soixante-dix-sept mille. Riquet offrit un rabais de quarante-sept mille livres sur cette dernière

1. Édit de Saint-Germain contresigné Phélypeaux, registré avec l'arrêt du conseil d'État et les lettres patentes aux registres de la cour du parlement de Toulouse, le 16 mars 1667, et transcrit le 27 du même mois ès registres du bureau des finances de la généralité de Toulouse.

soumission, et fut déclaré adjudicataire par arrêt du conseil le 13 octobre 1666. Aussitôt il se mit à l'œuvre. Le 31 janvier 1667 il avait deux mille ouvriers, divisés en brigades de cinquante hommes et répartis dans des ateliers conduits par un chef qui dirigeait cinq brigades; et le 15 mars il en comptait quatre mille. Le 1er avril, on posa, devant l'archevêque de Toulouse, l'évêque de Saint-Papoul et les deux intendants, la première pierre du magnifique bassin de Saint-Ferriol; et quelques jours après, en présence de tous les corps constitués de la province, et au milieu d'un concours prodigieux, le premier président de Toulouse et le premier capitoul scellèrent, avec la truelle d'argent, les deux premières pierres de l'écluse du canal à l'embouchure de la Garonne. On ne saurait se faire une idée de l'activité de Riquet : en même temps qu'il employait sept mille ouvriers à creuser le lit du canal, de Toulouse au point de partage, et mille autres au bassin de Saint-Ferriol, il se chargeait, pour cinq millions huit cent trente-trois mille livres, du reste des travaux et de la construction du port de Cette. Au mois de janvier 1672, la partie située entre Naurouse et l'embouchure de la Garonne fut livrée à la circulation. Huit ans après, Riquet avait traversé six rivières, percé une montagne, construit cent deux corps d'écluses et achevé le port, lorsqu'il mourut, brisé par ses longues fatigues et accablé de soucis et de dettes, au moment de voir le rêve de sa vie réalisé. Il ne restait plus qu'une lieue à faire auprès du Somail. Son fils l'a-

cheva. Le 15 mai 1681, les prélats du Languedoc vinrent bénir l'eau dans une cérémonie solennelle; et le lendemain, trois commissaires du roi, les sieurs d'Aguesseau, de La Feuille et le père Mourgues, jésuite, accompagnés des membres des États, s'embarquèrent sur une galère peinte et richement décorée qui traînait à la remorque un bateau où était placé un orchestre et, suivis de vingt-trois barques chargées pour la foire de Beaucaire, ils parcoururent le canal jusqu'à Cette, et procédèrent, au milieu des acclamations populaires, à la réception des travaux. Ce n'était pas, du reste, une vérification mais un voyage triomphal pour l'ombre de Riquet. Les commissaires ne pouvaient retenir leur admiration : ces magnifiques jetées en marbre rouge et gris, qui du vieux promontoire de Cette avaient fait un port, et de quelques buttes de sable perdues, une ville; les huit écluses accolées de Foncerannes avec leur énorme masse en pierre de taille de 312 mètres de long; la traversée souterraine du Malpas, excavée dans le roc sur une étendue de 85 mètres; ces longues lignes, ouvertes à force de poudre à travers les marbrières d'Argilliers et les rochers de Millegrand et de Marseillette; l'immense entonnoir de Saint-Ferriol, fermé à l'étranglement de la vallée qui le compose par une digue de 800 mètres, et contenant six millions trois cent mille mètres cubes d'eau, tout, depuis le bassin de Naurouse jusqu'à l'embouchure de la Garonne, excita leur surprise et leur enthousiasme. Et quand Vauban vint cinq ans plus tard

inspecter cette œuvre à son tour, il s'écria qu'il donnerait pour l'avoir faite les succès de toute sa vie. Il est impossible, en effet, de résister à l'entraînement du génie, et les grandes pensées accomplies portent en elles une sorte de puissance mystérieuse si forte, que, lorsqu'après avoir suivi pendant soixante-six lieues la ligne du canal, toujours verte et limpide, entre les deux rideaux de joncs qui bordent les berges à fleur d'eau, et les deux rideaux de saules, d'oliviers, de cyprès, de peupliers ou d'ormeaux, qui ombragent les talus gazonnés, on tombe en descendant six cents pieds d'écluse en écluse, dans la vaste nappe d'eau, éblouissante comme une glace, de l'étang de Thau, une impression inconnue et sévère, mêlée d'admiration et de respect, saisit l'âme, et l'ombre de Riquet se dresse avec des proportions colossales sur ce port créé par sa main, et où blanchissent aujourd'hui les voiles de mille navires [1].

1. Il avait coûté 17 millions, qui en feraient 34 aujourd'hui. Les deux tiers de cette somme avaient été fournis par la province, et l'autre tiers, partie par Colbert par des délégations de subsides sans avancer un sou, partie par Riquet sur sa fortune personnelle. Ce grand homme fut donc à la fois l'*inventeur*, le *banquier* et l'*exécuteur* de ce beau travail, et il y aurait plus que de l'ingratitude à s'arrêter aux réclamations posthumes qui ont osé revendiquer cette gloire pour un de ses employés. Quiconque jettera les yeux sur la correspondance de Riquet et de Colbert (Mss. Colbert à Paris, Archives du canal à Toulouse, Histoire des canaux de Lalande); sur les rapports des commissaires et des intendants (Archives du canal, A, C, C), sur les récits des témoins oculaires et les pièces officielles, se convaincra que la prétention élevée au nom d'Andréossi, non-seulement ne repose sur aucune preuve, mais est démentie par tous les contemporains, tous les faits et tous les documents de la manière la plus éclatante. Il n'y avait qu'Andréossi qui pût s'attribuer cette gloire, quand il est notoire qu'il ne dirigea que les travaux de la division la plus facile, et que

Heureux Louis XIV s'il n'eût construit que de tels monuments ! Heureux le midi de la France si Colbert avait été premier ministre ! Mais les œuvres utiles n'entraient ni dans les habitudes ni dans les préférences de la monarchie absolue : il fallait ou qu'elle entassât des montagnes pour ses palais, ou qu'elle fît tuer des milliers d'hommes pour sa gloire. Pendant la régence, d'ailleurs, et malgré les troubles de la Fronde, la nation avait respiré parce que le roi était un enfant; mais, lorsqu'il fut homme, il la reprit comme ses plus mauvais prédécesseurs à la gorge, et la força à marcher de nouveau dans le sang. Nous avons dit que le clergé avait profité de l'abaissement de la noblesse pour s'emparer de la première place dans le pouvoir : dès qu'il s'y vit établi solidement, il reprit l'idée de la Ligue et entama une lutte sourde et persévérante qui, soutenue vingt-six ans avec son habileté et sa constance ordinaire, devait supprimer le protestantisme et ramener la France à l'unité catholique.

Jamais réaction ne fut mieux conçue ni amenée de plus loin. Pour empêcher les protestants de se joindre aux frondeurs on leur avait donné une ample confirmation des édits les plus favorables, parce que, disait Mazarin, ce qu'on était forcé d'accorder pourrait être facilement retiré dans un autre temps [1]. Quand tout

les autres ingénieurs, tels que Gilade, Albas, Ségadeux et Contigny, présidèrent aux constructions vraiment monumentales du canal. Cette prétention, du reste, n'a été admise sérieusement que par ses compatriotes (Zendini et le P. Frisi) et par son descendant (*Hist. du canal du midi*), le général Andreossi.

1. Arrêts du conseil d'Estat, Nouveaux convertis, liv. I.

fut tranquille, en effet, une première déclaration royale révoqua, le 18 juillet 1656, celle qui avait été rendue en 1652 : une seconde défendit au mois de décembre, sur les remontrances du clergé, l'exercice de la religion dans les terres épiscopales et ecclésiastiques. A partir de cette époque les arrêts du conseil se succédèrent rapidement et devinrent de plus en plus hostiles. En 1657 on interdit le protestantisme dans les lieux possédés par les catholiques; défense fut faite aux ministres de prêcher hors de leur résidence, et de tenir des colloques dans l'intervalle des synodes. En 1659 ils reçurent l'injonction de ne chanter à l'avenir leurs psaumes que dans les temples. En 1661 l'académie protestante de Montauban fut transférée à Puylaurens. L'année suivante la chambre de l'édit de Castres défendit aux ministres de faire des exhortations ou consolations dans les rues, à l'occasion des enterrements; aux particuliers de travailler, vendre ou commercer les dimanches et jours de fête, d'étaler de la chair les jours maigres et d'empêcher que la façade de leurs maisons fût tendue et parée aux jours des processions. En 1663 des arrêts du conseil déchargèrent les nouveaux convertis des dettes contractées pendant qu'ils étaient protestants; prescrivirent que les enfants nés de pères catholiques et de mères protestantes ne pourraient être baptisés qu'à l'église; que les enterrements des réformés ne se feraient désormais qu'à six heures du matin et à six heures du soir depuis le mois d'avril jusqu'au mois de septembre, et à huit heures d'octo-

bre à la fin de mars, sans que le convoi, les pa compris, pût excéder le nombre de trente perso et firent défense à tous les sujets du roi réformé auraient abjuré de retourner au protestantism même qu'à tous prêtres et autres personnes eng dans les ordres ou par des vœux de quitter la gion catholique, sur les peines portées par les o nances. Au mois d'octobre de cette même a d'autres arrêts ordonnèrent la réédification, aux des protestants, des églises démolies en 1621 ; le blissement des consuls catholiques dans les co du Gévaudan, et la démolition d'une foule de te dans les Cévennes. Le conseil d'État défenda outre aux ministres de prêcher dans des lieux autorisés, d'entretenir aucune correspondance les autres provinces, sous prétexte de charit autre quelconque, et de recevoir les appellation ordonnances des synodes.

L'année d'après, le prince de Bourbon-Conti, verneur du Languedoc, envoyait à l'intendant struction suivante pour les consuls de Nîmes :

Premièrement ils empêcheront autant qu'il sera possible, qu'il ne s'établisse dans la ville a personne de mauvaise vie ;

Ils auront soin de faire observer les dimanc jours de fête, et de faire fermer les boutiques les des fêtes et, au cas qu'il se trouve quelques pers qui refusent d'obéir, ils feront informer contre extraordinairement en justice ;

Ils prendront soin d'empêcher que ceux de

P. R. ne fassent aucune violence à ceux qui se sont convertis, et s'opposeront à toutes les menaces et mauvais traitements qu'ils voudraient faire à ceux qui sont sur le point de se convertir et, s'il arrivait que ce fût des principaux de la R. P. R. qui y prêtassent les mains, ils m'en avertiront incessamment, afin que je les appuie de mon autorité ;

Et afin que les choses qui regardent la gloire de Dieu et son service se fassent avec plus de facilité, dans la ville ils tiendront soigneusement la main à l'exécution des ordres de monseigneur l'évêque de Nîmes;

Et, d'autant que, les jours des fêtes et des saints que les artisans ont pris pour patron, il se fait des débauches qui portent grand scandale au public et qui tournent au grand déshonneur de Dieu, contre la véritable institution des fêtes, nous leur ordonnons très expressément d'empêcher telles débauches et tels scandales.

Sur toutes choses ils feront punir les blasphémateurs du nom de Dieu selon la rigueur des ordonnances[1].

Les grandes constructions de Paris, la guerre de Flandre, et les préparatifs de l'invasion de Hollande, en portant ailleurs l'attention du gouvernement, endormirent pour quelques années l'ardeur de la réaction; mais quand Louis XIV eut passé le Rhin à la tête de cent mille hommes, elle se réveilla plus implacable que jamais. Le 19 février 1672, le conseil

1. Archives municipales de Nîmes. — Lettres du roi et ordonnances, recueil n° 1.

arrêta que les armes et fleurs de lis du roi seraient ôtées des temples et qu'on ne pourrait y porter ni chaperon ni robe rouge, ni aucune marque de magistrature. En 1679 on supprima les chambres miparties de Castres, Bordeaux et Grenoble, établies en vertu de l'article 36 de l'édit de Nantes : en novembre 1680, un édit vint interdire définitivement les mariages mixtes et déclara que les enfants qui proviendraient de l'union des catholiques avec des personnes de la prétendue religion réformée seraient considérés comme bâtards et inhabiles à succéder. Le 19 du même mois, la pensée du conseil éclatait avec plus de franchise et prenait une forme plus inquisitoriale et plus arbitraire encore, en violant le foyer domestique, respecté jusqu'alors. Une déclaration nouvelle donnait pouvoir aux juges de se transporter chez les malades protestants pour savoir s'ils voulaient mourir dans l'erreur, et d'envoyer chercher, en cas de repentir, les ecclésiastiques désignés par eux, sans que les parents pussent s'y opposer. Aussi partial que violent, il savait que les catholiques avaient démoli le temple de Grenoble, brisé les portes de celui de Saintes, et grièvement insulté les ministres auprès de la Loire et, loin de continuer l'information commencée en août 1680 sur ces désordres, il la tournait le 4 juillet 1681 contre les ministres pour avoir interprété *sinistrement le premier arrêt* et laissé supposer que Sa Majesté désavouait la marche suivie. Redoublant en conséquence de rigueur, il enjoignait, quatre jours après, aux no-

taires et aux procureurs de la religion, de se démettre de leurs offices en faveur de titulaires catholiques dans le délai de six mois[1].

A moins d'être des anges, les protestants, qui avaient joui de la paix pendant cent ans, ne pouvaient se courber sans murmure sous l'ouragan de ces persécutions dioclétiennes. Au mois de mai 1683, les députés des églises du Languedoc, du Poitou, de la Guienne, de la Saintonge, des Cévennes, du Vivarais et du Dauphiné s'assemblèrent secrètement à Toulouse, comme leurs pères s'étaient assemblés en 1559 à Paris, dans des circonstances à peu près semblables, dressèrent un projet général pour le rétablissement de la maison de Dieu et rédigèrent la requête suivante qui fut immédiatement envoyée au roi :

« Sire,

» Vos très-humbles sujets de la religion P. R. ne pouvant résister aux mouvements de leurs consciences sont contraints de s'assembler pour invoquer le saint nom de Dieu et chanter ses louanges, et de s'exposer, par cette action religieuse, à toutes les rigueurs qu'un zèle trop ardent pourroit inspirer à vos officiers. Et parce que Dieu a établi Votre Majesté pour leur monarque, ils sont obligés à justifier devant elle leur conduite avec toute l'humilité dont ils sont capables.

» Ces assemblées, Sire, ne blessent pas la fidélité

1. Extraits des registres du conseil d'Estat, aux années précitées.

que les suppliants doivent à Votre Majesté : ils sont tous disposés à sacrifier leurs biens et leurs vies pour son service. Elle n'a pas besoin à leur égard de donner des déclarations pour leur faire recevoir une maxime si certaine et si chrétienne. Il ne s'agit donc, Sire, que de ce que les suppliants doivent à Dieu : *car pour ce qu'ils doivent à Votre Majesté, leur conduite passée rend témoignage à la pureté de leurs intentions; et, en un mot, les suppliants sont tous prêts à signer de leur sang le serment de leur fidélité.*

» Votre Majesté est donc suppliée de juger si les suppliants sont indignes de sa bonté paternelle, et de l'honneur de sa protection; s'ils méritent d'être jetés dans l'extrême désolation où ils se trouvent, et qui seroit capable de troubler les plus insensibles, et enfin, Sire, s'il est possible qu'ils vivent sans continuer à s'assembler pour rendre à Dieu le service qui lui est dû.

» Après cela, Sire, les suppliants ne peuvent que prier ce grand Dieu qui élève votre trône au-dessus de tous les autres trônes de la terre, de vouloir bien fléchir le cœur de Votre Majesté envers des sujets dont l'innocence et la fidélité paroissent aux yeux de tout le monde. Et si ce pauvre peuple est assez malheureux pour ne pouvoir pas exciter la pitié de son auguste monarque, *pour lequel il aura toujours un amour sincère et respectueux, une vénération singulière et une fidélité inviolable*, il proteste à la face de ce grand Dieu pour l'intérêt duquel

il est exposé à tant de disgrâces, qu'il lui donnera gloire au milieu des plus terribles calamités.

» Mais les suppliants espèrent, Sire, de meilleures choses de l'équité naturelle, de la bonté et de la piété de Votre Majesté; c'est pourquoi ils se jettent à ses pieds, et la supplient très-humblement de vouloir révoquer toutes les déclarations, arrêts et autres jugements qui les ont réduits dans le déplorable état où ils se trouvent, et qui leur ôtent la liberté de conscience et d'exercice, qu'ils ont des édits solennels, confirmée par tant de déclarations, que Votre Majesté leur avoit accordée, et sans laquelle ils ne sauroient vivre, et les suppliants continueront à prier pour la conservation de la personne sacrée de Votre Majesté, pour la maison royale, et pour la gloire et prospérité de l'État [1]. »

A cette requête, qui fut suivie, peu de temps après, d'une déclaration particulière des églises du Vivarais, rédigée dans le même esprit, l'intendant d'Aguesseau répondit pour le roi en envoyant le maréchal-de-camp Saint-Ruth avec deux régiments de dragons. Lorsque ces troupes arrivèrent en Dauphiné, deux cents paysans protestants célébraient un jeûne en rase campagne, auprès d'une bourgade appelée Bordeaux, qui est située à huit lieues de Valence. Saint-Ruth en ayant eu avis, marcha de ce côté, ne tarda pas à découvrir le camp de l'Éternel, et somma ceux qui le composaient de cesser la prédication et

1. L'Esprit de M. Arnauld, t. II, p. 338.

de rendre leurs armes. Ces pauvres fanatiques s'y étant refusés pour sauver leur ministre, les dragons se mirent en bataille et chargèrent; mais ils avaient affaire à des enthousiastes, qui, ne reculant point d'un pas, ripostèrent tant qu'ils eurent de la poudre et des balles d'étain et, après avoir tué vingt-cinq dragons et le lieutenant-colonel du régiment de Tessé, se firent jour à la baïonnette jusqu'à une grange où ils s'enfermèrent. Là, ils se défendaient en désespérés et se succédaient aux ouvertures, tirant à découvert sur les dragons, qui en tuèrent ainsi une trentaine. De leur côté, ils abattirent trois habits verts : l'un qui essayait de fendre la porte à coups de hache, et les autres derrière la grange qu'ils venaient reconnaître. Telle était leur exaltation, que Saint-Ruth leur ayant envoyé un trompette pour les sommer une dernière fois, ils répondirent qu'ils ne voulaient pas de quartier. Alors il fit mettre le feu à la grange : mais à mesure qu'on jetait sur le toit des matières combustibles, ceux du dedans les repoussaient avec des perches; cela obligea Saint-Ruth à mettre en embuscade, dans les branches d'un noyer, des dragons qui tiraient sur les paysans qu'ils voyaient paraître. De cette manière le feu prit à la grange et brûla ou étouffa tous ceux qu'elle contenait, à l'exception des quinze plus forts : ces malheureux, s'échappant tout à coup à demi grillés et à demi suffoqués, du milieu des flammes, tombèrent dans les mains des dragons, qui en fusillèrent dix et pendirent les cinq autres.

« Saint-Ruth ayant ainsi remis le calme en Dauphiné » passa le Rhône le 25 septembre pour aller le rétablir de la même manière en Vivarais, sous les ordres du duc de Noailles, lieutenant-général et commandant en chef pour Sa Majesté dans la province de Languedoc. Partis pour Chalançon au coucher du soleil, les dragons furent arrêtés vers minuit dans le bois de Vermont par un rassemblement de sept à huit cents hommes; il fallut mettre pied à terre. Saint-Ruth chargea en fantassin à la tête de ses soldats, et la discipline l'emporta facilement sur le courage désordonné de ces bandes irrégulières; elles se dispersèrent bientôt dans les gorges et les taillis, non sans laisser sur la bruyère une centaine des leurs qui, étant montés sur des châtaigniers pour se cacher, furent visés et abattus comme des oiseaux par les dragons. M. de Barbesiers d'autre part en avait attrapé douze dans les rochers, qu'il fit pendre par un jeune tambour. Quant à leur chef qui était le petit-fils de cet illustre Daniel Chamier mort glorieusement sur la brèche au siége de Montauban, il expia d'une manière bien cruelle à Montélimart la part que son grand-père avait prise à l'édit de Nantes. Cinquante fois la lourde barre de fer du bourreau retomba sur ses membres et, comme ce corps affreusement broyé, qui n'avait plus de forme humaine, respirait encore, il fut laissé vif sur la roue trois jours entiers [1].

1. Mémoires d'un papiste de Tournon, 30 août 1683. — Lettre d'un ca-

Sur l'échafaud même et à côté du cadavre le
de Noailles proclama l'amnistie : le roi dans sa
mence consentait à oublier ce qui venait de se
ser, pourvu que les victimes payassent les frai
l'expédition et fissent démolir leurs temples
n'exceptait de son pardon qu'une cinquantain
rebelles pris les armes à la main, les ministres
relaps et les sacriléges. Comme c'était à peu
tout le monde, aucune voix ne s'éleva pour reme
le roi. Alors les dragons entrèrent à Chala
comme en pays conquis; les flammes qui, allu
d'abord pour les bibles, dévoraient les meu
qu'on ne pouvait vendre ni voler; les lamentat
des femmes et des filles prises de force, les cris
vieillards égorgés à coups de poignard ou fusill
jetés dans la rivière parce qu'ils refusaient d'al
la messe, apprirent bientôt à ce malheureux ca
que l'amnistie du roi, toute dérisoire qu'elle pa
était un bienfait. Les habitants de Saint-Fort
avaient caché dans un précipice, derrière les roc
de Mastenac, les femmes, les enfants et les vieill
quand ils vinrent les chercher après le départ
dragons, ils trouvèrent toutes les femmes dépoui
et la plupart dans un état horrible : un père v
cadavre de sa fille que les dragons avaient frapp
six balles, pour marquer le nombre d'outrages qu
avait subis avant sa mort; un fils retrouva son v
père sans bras, les dragons les lui avaient cou

tholique de la même ville, du 28 septembre. — Extrait d'une autre
du 4 octobre. — Mémoire d'un catholique du Languedoc, 11 octobre

coups de sabre; un mari demandant ses enfants et sa femme qu'il avait laissée dans les douleurs de l'enfantement, ne revit qu'un cadavre défiguré auprès duquel pleuraient deux pauvres petits innocents mutilés; à l'un le sabre avait emporté la moitié du visage, et à l'autre la main. Il n'est point de termes dans notre langue qui puissent exprimer ce qui se passa dans ce genre à Saint-Hippolyte et dans les campagnes voisines. Les sévices furent si grands sur cet âge même que sa faiblesse devait défendre, que les officiers s'indignèrent et firent rouer un des misérables qui les commettaient journellement. Cela ne les empêcha point d'extorquer deux cent quarante-quatre mille livres aux habitants, et de les livrer de nouveau à cette soldatesque effrénée, dès l'instant qu'ils n'eurent plus la faculté de se racheter de leurs mains. En Dauphiné seulement et dans les paroisses de Bordeaux, Labaume Corneillane, Bezaudun, Châteaudouble, La Mothe, Volvent, et en Vivarais, dans celles de la Traverse, Chalamon, Sillac La Valette, Vernoux Chambon, Tanche et Vacheresse, l'apôtre Saint-Ruth se bornait aux mauvais traitements. Ainsi ses dragons se contentaient de mettre la corde au cou des plus obstinés, de brûler la barbe et les lèvres des raisonneurs avec un fer rouge, de conduire les vieillards au sermon de force, et s'ils baissaient la tête, de la leur redresser à coups de bâton, ou de les attacher dans les cheminées afin que la suffocation de la fumée les obligeât à crier grâce, ou bien s'ils résistaient encore, de leur chauffer les pieds sur un brasier ardent.

Les seigneurs catholiques de leur côté, pensant faire leur cour au roi, enlevaient les protestants et les enfermaient dans leurs vieilles oubliettes féodales, d'où ils ne les laissaient sortir que bien et dûment convertis et après qu'ils avaient reconnu devant le tabellion que leur changement était un acte tout spontané et tout volontaire[1].

Les déclarations royales et les arrêts du conseil secondaient le mouvement et se succédaient avec une triste rapidité. Le 4 septembre 1684 on défendit aux particuliers de recevoir dans leurs maisons des pauvres malades de la religion *sous prétexte de charité*, un mois auparavant il avait été interdit aux ministres de séjourner plus de trois ans dans le même lieu. Au commencement d'octobre le conseil avait porté un tel nombre de condamnations que des églises qui, en 1598 dépassaient 760, il en restait à peine une cinquantaine debout. Le 22 janvier de l'année suivante un nouvel arrêt défendit de recevoir des protestants maîtres apothicaires; le 5 mars le conseil dépouilla les maires de La Rochelle du privilége de noblesse. Par la déclaration royale de juin, les temples où se seraient célébrés des mariages mixtes durent être démolis; par celles de juillet, on obligeait les réformés à contribuer aux réparations des églises et maisons curiales; les ecclésiastiques à chasser leurs fermiers protestants, les protestants à renvoyer leurs domestiques catholiques; les juges à casser

1. Histoire de l'édit de Nantes, t. v, liv. xx, p. 666.

leurs clercs de la religion. Puis tranchant de plus en plus dans le vif, les conseillers de Sa Majesté achevaient de fermer devant les proscrits les portes des professions libérales en arrêtant, le 11 du même mois, et le 6 août qu'il ne serait plus reçu d'avocats ni de médecins protestants. Pendant ce temps les dragons poursuivaient leur mission bottée dans la Saintonge et le Béarn avec un succès prodigieux : grâces aux violences et aux infamies de tout genre commises par ces hommes justement qualifiés de scélérats, du Vigier et l'intendant Foucaud vinrent à bout de ces provinces. Alors le marquis de Boufflers passa en Languedoc. Le 15 août ses troupes entraient à Montauban l'épée haute comme dans une ville gagnée. Que les temps étaient changés!

Soixante-quatre ans auparavant toutes les forces de la royauté étaient venues se briser comme le verre contre les tours de cette noble ville. En vain battus de vingt mille coups de canon ; attaqués en vain par quatre maréchaux de France, ses bastions n'avaient cessé de voir flotter intact et fier au haut de la brèche le drapeau de la liberté religieuse. Les cadavres de seize mille de ses assaillants n'étaient pas encore entièrement consumés au pied de ses murailles, et de ce même clocher de Saint-Jacques d'où la sentinelle calviniste de 1621 avait vu fuir le roi Louis XIII avec les débris de son armée, la sentinelle catholique de 1685 voyait entrer triomphalement un général de cour avec une poignée de sbires. C'est que la grande génération qui avait si vaillamment combattu était

couchée sous l'herbe dans le cimetière du Nord; c'est que la colonie catholique importée en 1663 avec la cour des aides avait substitué à l'ancien esprit d'indépendance et de liberté la soumission passive du royalisme absolu; c'est que timide depuis sa déchéance du pouvoir, effrayée depuis les persécutions, toujours égoïste à cause de ses richesses, la bourgeoisie protestante n'avait plus d'âme, et dans les lieux illustrés par l'épée de ses pères se courbait vilement sous le bâton des dragons.

Aussi, huit jours après l'arrivée de Boufflers, à deux heures de l'après-midi, dans le bureau dudit Montauban, par-devant messire Lefranc de Lacary, président au bureau de l'élection, commissaire député par monseigneur de La Berchère, intendant de la généralité de Montauban, sont assemblés : le marquis de Rényés, petit-fils du brave Rényés de la Saint-Barthélemy, le baron de Villemade, Alexandre Dumas; P. Satur, Pierre Fournes, P. d'Arassus, J. Ollier, P. Durban, P. Leclerc, P. Débia, Zacharie Latreille, Jonathan de Garrisson, tous avocats; les sieurs J. Régis, Isaac Garrisson, Dominique Beroard, P. Causse, Ant. Delrieu, Adam Belvèze, Paul Cazals, marchands, et deux cents autres bourgeois, faisant profession de la religion réformée, auxquels le commissaire représente :

« Qu'ilz ont esté exhortez cy-devant par monseigneur l'évêque de Montauban, de prendre les instructions nécessaires pour rentrer dans le *seing* de l'église catholique apostolique et romaine avec zèle et

charitté. Et qu'ensuite monseigneur l'Intendant leur ayant aussy fait connoître *que le roy n'a rien plus à cœur que de voir tous ses subjects réunis dans une même communion;* que depuis toutes ces représentations s'estant passé assés de temps pour avoir pris quelque bonne *rizolution* suivant le dézir de Sa Majesté, et qui fasse cesser les malheurs causés par le chisme, il leur a été permis par mondit sieur seigneur l'Intendant de s'assembler devant luy pour délibérer entre eux et s'éclaircir sur le dogme de l'Église et sur le culte qui s'y observe, que les ministres de la R. P. R. font passer pour tout autres qu'ils ne sont, de quoy ils seront convaincus en examinant les choses, sans s'arrêter à la prévention dans laquelle ils ont esté tenus jusques icy.

» Sur quoy les dits habitants soubsignés de la R. P. R., ayant opiné, se *rizolvent* unanimement à supplier mondit seigneur l'Intendant de leur permettre la continuation de l'assemblée pour délibérer incessamment sur les motifs qui les ont séparés de la communion romaine, et pour prendre entre eux, sur ce sujet, les éclaircissements nécessaires, et de vouloir grossir l'assemblée de tous les habitants qui y voudront assister.

» Et ladite assemblée ayant esté grossie d'un grand nombre d'autres habitants de la P. R., et ayant esté continuée en présence du commissaire, le vingt-quatrième dudit mois d'août, depuis huit heures du matin jusqu'à l'heure de midy. Lesdits habitants, après avoir mûrement délibéré sur les points contro-

versez, et ayant reconnu qu'il n'y a point de cause légitime pour demeurer séparez, et qu'ilz peuvent faire leur salut dans la communion romayne, *rizolvent* d'un commun consentement de donner la satisfaction à Sa Majesté de faire cesser leur séparation, et de rentrer sous son glorieux règne dans le *seing* de l'église catholique apostolique et romayne et d'y vivre et mourir [1]. »

Après cet acte forcé, auquel d'ailleurs on attribua faussement, à ce qu'il paraît, des adhésions qui ne furent point données [2], tout plia, excepté une femme : chassée de sa maison par les insolences de trente-huit dragons, qui en avaient transformé toutes les chambres en corps-de-garde ou en écuries, la dame Péchels de La Boissonade parut le 26 août errante dans les rues avec son mari et ses quatre enfants, dont l'aîné n'avait que sept ans. Comme elle touchait à la fin de son terme, avancé peut-être par les secousses de cette journée, on la vit tout à coup prise des douleurs de l'enfantement et chanceler sur le pavé, entre son mari et une sage-femme, qui la tenaient sous les bras, sans qu'une seule porte s'ouvrît devant elle, sans que ceux même de ses compatriotes qui

1. Archives municipales de Montauban. — Conseils de police, ann. 1685, fol. 66 et 67.

2. Notre impartialité nous oblige ici à révéler un fait très-grave et d'une grande importance pour l'histoire du protestantisme à cette époque. La pièce dont il s'agit, et qui vient d'être donnée *textuellement*, a été *transcrite sur les registres du conseil de police par une main étrangère*, *et ne porte aucune signature ni le visa d'aucun consul*. On voit par là que le récit de l'historien du Quercy Cathala Coture, t. III, p. 29, est un des plus impudents mensonges qu'on ait couchés sur le papier.

fondaient en larmes, osassent lui donner le moindre secours. Le hasard voulut pourtant que la maison de sa sœur fût vide de soldats, ceux qu'on y avait envoyés n'ayant pu découvrir leur logement; elle y trouva donc un asile et s'y délivra pendant la nuit; mais au point du jour sa chambre fut pleine de dragons. Ces cannibales y allumèrent un si grand feu, qu'elle et son enfant faillirent étouffer. On s'en plaignit aux officiers, qui, bien plus inhumains encore, la contraignirent à sortir immédiatement de la maison. Elle courut donc toutes les rues, son enfant dans ses bras, alla se jeter ainsi aux pieds de l'intendant, qui la repoussa avec mille injures, et ne trouvant ni pitié ni secours nulle part, elle revint s'asseoir sur une pierre, vis-à-vis de la maison de sa sœur, pour y passer la nuit avec son enfant, au milieu de quatre soldats. Il fallut qu'une femme allât faire honte à l'intendant de sa cruauté, pour arracher la permission de lui donner retraite chez elle, encore n'obtint-elle cette faveur qu'à la condition expresse que ses gardes ne la perdraient pas de vue [1].

Tels furent les préliminaires de la révocation : quand les intendants des généralités méridionales eurent épuisé tout ce que la barbarie des pachas avait inventé de supplices, quand les dragons eurent épouvanté le pays par des excès devant lesquels les yeux se ferment d'horreur, le fanatique Le Tellier se redressa sur son lit de mort, et scella, le 18 octo-

1. Histoire de l'edit de Nantes, t. v, liv. xxiii, p. 854.

bre 1685, en bénissant le Seigneur, l'édit qui annulait celui de Nantes, ordonnait la démolition des temples qui restaient encore, défendait l'exercice de la religion réformée en quelque lieu que ce fût, et prononçait le bannissement à perpétuité de tous les ministres. C'était porter le coup le plus funeste à la monarchie, sans aucun bénéfice; car il était clair que le résultat si ardemment poursuivi par le clergé, dans un but d'égoïsme : l'unité de croyances, ne serait point atteint, que des flots de sang auraient coulé, que des milliers de victimes seraient mortes, que les sources de la prospérité nationale auraient été taries pour se retrouver, dans un temps donné, au point de départ, et en présence du calvinisme, aussi fort, aussi enraciné dans le sol et aussi dissident qu'avant la révocation ; il valait bien la peine d'ouvrir cette ère lugubre de 1685 à 1701. Pendant les seize années qui s'écoulèrent entre ces deux dates, les provinces méridionales retentirent de plaintes et de gémissements, les prisons regorgèrent de relaps, les galères d'insoumis ou d'émigrés surpris sur les frontières. Le 15 juin, on en comptait trois cent huit dans la seule ville de Nîmes, et les déclarations royales, pas plus que les ordonnances des intendants, n'étaient pas de nature à les rappeler. Le 12 juillet 1686 le roi *voulait* que tous les ministres qui rentreraient en France, comme tous ceux qui seraient surpris faisant exercice du protestantisme, fussent punis de mort. Quant aux intendants, le 11 juin 1687, ils livraient toutes les écoles

aux ecclésiastiques ; l'année suivante, ils réunissaient au domaine les biens des consistoires et des ministres fugitifs; en 1688, ils défendaient de vendre des armes et de la poudre aux réformés; en 1689, ils décidaient qu'on ferait le procès à la mémoire des nouveaux convertis qui seraient morts sans recevoir les sacrements; en 1691, ils accablaient les anciens protestants, connus sous le nom de nouveaux convertis, d'exactions et de taxes arbitraires [1], tandis que les commandants des troupes fouillaient continuellement les bois et les montagnes, écharpant les assemblées secrètes, pendant ou fusillant les hommes, fouettant les filles, éventrant les femmes enceintes et envoyant les survivants aux galères [2].

Il était impossible qu'une semblable tyrannie n'engendrât pas l'insurrection. Tant de violences devaient nécessairement amener des représailles. Elles éclatèrent tout à coup du côté où on les attendait le moins. Ainsi, pendant qu'une partie de cette noblesse calviniste naguère si ardente aux armes se contentait d'émigrer ou de souffrir avec courage, et que le reste s'était soumis ou converti; pendant que cette bourgeoisie autrefois si ferme et si fière sous le chaperon municipal, abjurait, fuyait et tremblait, de pauvres montagnards se levèrent dans les Céven-

1. Ordonnance du duc de Noailles, premier capitaine des gardes-du-corps du roi. — Archives municipales de Nîmes (Nouveaux convertis, liv. I). — Ordonnance de Lamoignon du 29 septembre 1685.

2. Mémoires d'Aigaliers. — Mercure de juin. — Le curé Louvreleuil, *Le fanatisme renouvelé*, t. I, p. 58.

nes pour résister à l'oppression et forcer Louis XIV de tenir les promesses si solennellement jurées par son grand-père.

CAMISARDS.

En ôtant aux paysans leurs temples et leurs ministres, on avait cru abolir le protestantisme dans les campagnes. Mais cette mesure, qui eût obtenu plus de succès s'il s'était agi d'un culte consistant surtout comme le catholicisme dans la pompe des cérémonies, devenait impuissante au fond en s'appliquant à une religion que tout homme peut suivre et enseigner avec une bible. Aussi qu'arriva-t-il après cette double interdiction? Que les paysans s'étant mis à interpréter l'Écriture seuls, leur imagination inculte et échauffée par la persécution s'enivra de l'obscurité des textes et du vague des prophéties et s'exalta jusqu'au délire. Ce fut une véritable nostalgie dans les Cévennes, hommes, femmes, enfants fanatisaient avec fureur, et sous le plomb des dragons de Broglie, sous la barre de fer des bourreaux de Bâville qui les faisait rompre tous les jours par douzaines à l'esplanade de Nîmes, ces malheureux se croyant inspirés de l'Esprit élevaient la voix pour prédire que la colombe cachée dans les fentes des rochers et dans les cavernes ne tarderait pas à déployer ses ailes [1].

1. Louvreleuil, t. 1, p. 56

Elle ne tarda guère en effet, car le sang qu'on y versait à flots avait fait déborder la coupe.

Le 23 juillet 1702 une réunion de ces pauvres fanatiques appelés par leurs coreligionnaires les enfants de Dieu se tenait sur la montagne escarpée du Bouges : au coucher du soleil les parents de Massip, fameux guide des protestants, vinrent annoncer que leur fils avait été pris, en cherchant à faire passer une famille à Genève, par l'abbé du Chaila et qu'on allait l'exécuter. Ils suppliaient avec larmes les assistants de ne pas le laisser périr, lorsque trois prophètes déjà célèbres, Esprit Séguier, Salomon Couderc et Abraham Mazel, se levèrent et entraînèrent tout le monde en déclarant qu'ils avaient reçu l'inspiration de sauver Massip. Un rendez-vous fut assigné en conséquence pour le lendemain dans le bois de hêtres qui couronne la montagne. Cinquante hommes armés de faux, d'épées rouillées, de vieilles hallebardes et de fusils s'y trouvèrent à l'entrée de la nuit et descendirent au pont de Montvert. Le chant d'un psaume apprit à l'abbé le péril qu'il courait, puis en un clin d'œil la maison fut entourée, la porte enfoncée à coups de hache et le feu mis au premier étage. L'abbé, secondé par quelques soldats, se défendait avec vigueur et avait même tué un camisard [1], mais chassé par les flammes de la tour où il s'était réfugié, il essaya de se sauver et tomba dans le jardin. Là, découvert à la lueur de l'incendie dans un buisson

1. De cette expédition nocturne appelée *camisade* vint leur nom.

où il se traînait, il fut garrotté par les enfants de Dieu qui, en lui reprochant les cruautés exercées sur ses prisonniers, lui donnèrent autant de coups de poignard qu'ils avaient de griefs contre lui, c'est-à-dire cinquante-deux.

Le curé de Frugères et celui de Saint-André de Lancise eurent le même sort. Ce fut les mains teintes du sang de ces trois victimes, que les fanatiques se présentèrent huit jours après au château de La Devèse. Ils ne demandaient que des armes, le seigneur leur ayant répondu par des coups de fusil et le son du tocsin, ils forcèrent le château et massacrèrent toute la famille. Au bruit de ces meurtres, le comte de Broglie accourut : Esprit Séguier et deux de ses hommes surpris entre deux vallons auprès de Florac expièrent cruellement leur révolte.

Mais bien qu'on eût brûlé vif le premier au pont de Montvert, roué le second devant le château de La Devèse et pendu le troisième à Saint-André de Lancise, leurs compagnons n'en résolurent pas moins de mourir les armes à la main, plutôt que de vivre plus longtemps sans temples et sans ministres. « J'ai vu, dit le prophète Abraham Mazel, j'ai vu des bœufs gros et gras qui broutaient les herbes d'un jardin, et une voix m'a crié de chasser ces bœufs, ce que je n'ai fait que sur des instances réitérées. Alors il m'a été confié par l'Esprit que le jardin était l'Église, les gros bœufs noirs qui la dévoraient, les prêtres ; et moi Abraham, appelé à les mettre en fuite[1]. »

1. Théâtre sacré des Cévennes, p. 93.

Cette parole enleva toute hésitation et constitua définitivement la première bande sous les ordres de La Porte, premier colonel, comme il se qualifiait lui-même, des enfants de Dieu. Peu de jours plus tard, Abdias Morel, dit Catinat, cassait la tête du chevalier de Saint-Côme, un des plus acharnés persécuteurs; Roland, neveu de La Porte, descendait dans la Vaunage, et y formait une bande de jeunes gens entraînés par sa haute taille, son air martial et son enthousiasme; Castanet, dit l'Ours, ancien garde forestier de la montagne de Laigoal, recrutait la sienne dans la paroisse de Fraissinet de Fourques, et enfin le petit pitot, ou valet de berger, de Ribaute, qui revenait d'apprendre la boulangerie à Genève, Jean Cavalier, jeune homme de vingt-et-un ans, réunissait dans une grange auprès d'Anduze dix-huit montagnards de son âge, et entrait en campagne vers la fin d'octobre.

A voir ce nouveau Machabée, ce Gédéon, envoyé de Dieu, comme il le disait lui-même, pour délivrer son peuple, on ne se serait guère douté du renom qu'il allait se faire. Petit de taille et de mine, il avait la tête grosse et enfoncée dans les épaules, les cheveux longs et plats, le visage large et rougeâtre, et, sans la vivacité de ses yeux bleus, on ne lui aurait pas supposé une intelligence supérieure à celle de ses compagnons. Il ne manquait cependant ni de courage ni d'habileté; et il en fallait pour accomplir la mission dangereuse qu'il osait entreprendre. A sa première sortie, il aperçut parmi douze têtes san-

glantes exposées sur le pont d'Anduze celle de La Porte, son précurseur et le premier colonel des enfants de Dieu. Cet objet lugubre, loin de l'abattre, ne fit que fortifier son enthousiasme et enflammer son ardeur de vengeance : le 12 novembre, il brûla l'église de Caissargues, et tua le curé; quinze jours après, réuni à Roland, il écrasait un détachement de la garnison de Mandajors; au commencement du mois suivant, trois compagnies de troupes réglées étaient taillées en pièces dans le bois de Vacquières; ses hommes, couverts des habits des morts, entraient par surprise au château de Servas : et au Mas Cauvy il mettait en fuite le 24, avec quatre-vingts camisards, douze cents soldats et miliciens commandés par cinquante gentilshommes. La ruse ne lui réussissait pas moins que l'audace : le chevalier de Guines n'avait pas eu le temps d'enterrer ses morts qu'un stratagème du genre de celui de Servas lui livrait la ville de Sauve. Son exemple avait tellement électrisé sa troupe, qu'il n'avait pas même besoin de la commander pour la voir vaincre. Le 12 février 1703, en revenant de Nîmes, où il s'était rendu déguisé pour acheter de la poudre, il trouva la route pleine de fuyards, et apprit que Ravanel, son lieutenant, avait battu le favori du comte de Broglie, et que le bourreau de La Porte, Pouls, était resté parmi les morts : la fronde d'un enfant de Vauvert avait renversé ce Goliath. Roland, de son côté, ne laisait pas que d'occuper les garnisons du roi; mais ni l'avantage qu'il remporta vers cette époque sur le com-

mandant de Saint-Félix, ni les courses de Joany à Genolhac, où il brûlait l'église au mois de février, et deux fois écharpait la garnison, ni le sac de Fraissinet de Fourques, où l'Ours de Massaque, Castanet, égorgeait quarante personnes et livrait tout aux flammes, n'inquiétaient aussi sérieusement Bâville que les mouvements de Cavalier. Quoique le brigadier Julien eût vengé dans le bois de Barjac l'échec essuyé la veille par le comte de Roure et que Ravanel, son lieutenant, se fût vu forcé de battre en retraite devant les dragons du maréchal de Montrével, successeur de Broglie, il semblait à l'intendant et à l'évêque de Nîmes qu'ils ne pourraient être en sûreté dans leurs palais tant que Cavalier serait vivant. C'est à la peur, qui troublait tous les esprits, autant qu'à l'irritation causée par le soulèvement des camisards, qu'il faut attribuer sans nul doute les mesures draconiennes prises à l'envi par ces deux dépositaires de l'autorité royale. Comme si ce n'était pas assez que le sang des malheureux camisards rougît tous les jours le sable de l'esplanade de Nîmes et la roue cruelle de Montpellier, le maréchal de Montrével, voulant faire fléchir les esprits sous l'excès de la terreur, fit brûler le 1er avril cent cinquante personnes dans un moulin de Nîmes, parce qu'on y prêchait malgré la défense du roi[1] ! A cet horrible auto-

1. « La cour approuva la conduite de M. le maréchal, et les nouveaux convertis de Nîmes en furent si épouvantés qu'ils n'osèrent plus faire d'assemblées.» (De La Baume, conseiller au présidial de Nîmes, *Hist. de la révolte des fanatiques*, t. II.)

L'orateur Fléchier, évêque de Nîmes, se montra, dans cette circonstance,

da-fé, commis de sang-froid, il ajouta, le mois suivant, la dépopulation et la déportation en masse : cinq cent quatre-vingt-dix personnes furent enlevées à Mialet et embarquées pour les prisons de Salces, parce que Roland était né dans cette paroisse ; à Saumane, le brigadier Julien en enleva trois cents, et quinze cents dans vingt-quatre paroisses de la Vaunage. Toutes ces rigueurs n'aboutirent qu'à grossir les bandes et à créer des représailles. Pour venger les victimes de Nimes, Cavalier passa successivement au fil de l'épée les populations catholiques de Montlézan, Aurilhac et La Salle. Le brigadier Planque le battit à la vérité par surprise à la tour de Bélot ; mais malgré ce succès, les nombreux renforts que reçut le maréchal et la création de compagnies franches catholiques dirigées par un ermite, un meunier appelé Florimond, et deux partisans nommés Alary et Lefèvre, trois mois se passèrent sans qu'on obtînt aucun avantage. Bien plus au mois d'août Roland et Cavalier, qui avaient reçu des promesses de Joany de la part de la reine d'Angleterre, reprenant l'offensive, battirent les troupes du roi sur le Vidourle, au-dessus d'Anduze, entre Alais et Saint-Hippolyte, et jetèrent Bâville dans un tel état de fureur qu'il conçut sérieusement et présenta à la cour le projet le plus étrange qui pût éclore au commen-

véritablement inhumain : « Ils avaient osé, dit-il dans ses Lettres choisies » (lettre 138, 25 avril 1703) ils avaient osé, *même* le dimanche des Rameaux, » tenir une assemblée dans un moulin à la porte de la ville et dans le » temps que nous chantions vêpres chanter leurs psaumes !... »

cement du dix-huitième siècle dans une tête humaine : il ne proposait rien moins, pour étouffer l'insurrection, que de détruire et brûler entièrement quatre cent soixante-six villages. La cour approuva, et cette exécution sauvage fut confiée à Julien, sous les ordres du maréchal de Montrevel. D'après l'ordonnance de ce dernier, tous les villages, hameaux et fermes qui se trouvaient entre le mont Lozère, la montagne du Bougés, Florac, les sommets neigeux de l'Aigoal et de l'Esperon, et les précipices de Saint-Germain de Calberte et du Colet de Dèze, devaient être rasés sans pitié[1]. On comptait dans ces lieux proscrits une population de dix-huit mille âmes, non compris les catholiques; mais cette considération n'était pas capable d'arrêter des hommes de la trempe de Montrevel et de Julien. Celui-ci se mit à l'œuvre avec la milice au commencement d'octobre; mais fatigué bientôt de voir la démolition avancer si lentement, il écrivit à la cour pour demander la permission de remplacer le fer par le feu. On la lui renvoya par le même courrier, et alors « cette expédition fut comme » une tempête qui ne laisse rien à ravager dans un » champ fertile. Les maisons ramassées, les granges, » les baraques, les métairies isolées, les cabanes, » les chaumières, tous les bâtiments tombèrent sous » l'activité des flammes. »

Les camisards répondirent à ces barbaries en gens poussés au désespoir : de la nuit du 2 octobre 1703

1. Brueys, *Hist. du fanatisme*, t. III, p. 237. — Fléchier, Lettres choisies, lettre 142, du 1er octobre 1703.

au 23 mars 1704, Cavalier battit les troupes à Vergetot, à Nages, à La Vergèse, aux Roques d'Aubays, à Tornac, fit égorger quatre-vingts prêtres, près de quatre mille catholiques, et brûla deux cents églises [1]. Pendant ce temps, les cadets de la Croix, ou camisards blancs, commandés par Lhermite, Florimond et Lefèvre, luttaient de cruautés avec les protestants, et inventaient des supplices inouïs jusqu'alors. Le 15 mars, une victoire illustra le drapeau de Cavalier. Poursuivi par un corps d'élite appartenant à la marine, il fit ferme dans la lande de Martiniargues : ses hommes étaient rangés derrière une ravine, au-delà de laquelle il cacha un petit peloton de cavaliers, parmi des arbrisseaux : vis-à-vis, une seconde troupe choisie se tenait en embuscade parmi les hêtres. A la première décharge de La Jonquière, qui commandait les soldats de marine, les camisards s'étaient jetés à plat ventre : ils se relevèrent tout à coup en chantant des psaumes et fondirent sur leurs adversaires avec une telle résolution que ceux-ci, enveloppés à la fois à droite et à gauche par la cavalerie et les soixante hommes de l'embuscade, furent hachés sans rendre de combat. Il n'en fallut pas plus pour perdre Montrevel à la cour : on lui donna pour successeur le maréchal de Villars; mais en quittant les Cévennes, il lança le trait du Parthe à Cavalier. Ses derniers succès avaient été funestes à ce capitaine de l'Éternel. Depuis l'affaire de Marti-

1. *Idem*, lettre 147, du 27 avril 1704.

niargues surtout, il commençait à se croire un grand personnage. Frère Cavalier, si humble deux ans auparavant, ne marchait plus qu'entouré de douze gardes habillés de rouge, et précédé d'un trompette, d'un fifre et de huit tambours. Dans sa confiance, il négligeait sans doute les sages précautions qui avaient fait sa force. Cet oubli momentané lui coûta cher : surpris à Calvisson le 16 avril, par Montrevel, et cerné tout à coup par cinq mille hommes, il se défendit comme un lion et parvint à passer entre les dragons, mais en laissant le tiers de sa troupe sur le chemin de Soudorgues, dans les rochers de Nages et la plaine de Calvisson. Quelques jours plus tard il essuya un nouvel échec dans les bois d'Euzet; là périt, en combattant vaillamment et en criant jusqu'au dernier soupir : *Vive l'épée de l'Éternel!* la belle et jeune prophétesse Suzanne Delorme, dont la main avait si souvent puni les dragons des outrages commis sur les Cévénoles. Le lendemain de cette fatale journée, le brigadier Lalande découvrit le magasin général des camisards : c'était une vaste caverne dans laquelle Cavalier cachait ses blessés, ses provisions et ses malades. Trente camisards y gisaient presque moribonds, qui furent immédiatement passés par les armes. A partir de ce moment toute l'énergie de ce jeune homme disparut. Villars, qui rougissait de combattre de tels adversaires, et dont les dispositions pacifiques étaient fortement encouragées par une espèce d'intrigant calviniste appelé d'Aigaliers, ayant manifesté

le désir de ramener Cavalier par la douceur, le brigadier Lalande prit les devants, et, grâce à l'intermédiaire de son ancien maître, obtint une entrevue particulière avec lui au pont d'Avènes. De là on n'eut point de peine à lui persuader de se rendre à Nîmes auprès du maréchal de Villars. Au contact de ces gentilshommes, le prophète inspiré des montagnes s'était évanoui : à l'ardeur de son enthousiasme sauvage avait malheureusement succédé l'idée ridicule de son importance. Le paysan venait de reparaître tout entier avec sa maladresse native, son infériorité d'esprit et son crédule amour-propre, qui semblaient plus gauches encore sous l'habit de drap couleur de café, la cravate de mousseline et le chapeau à plumes. Ce qui l'occupa le plus pendant la conférence qu'il eut avec le maréchal dans le jardin des Récollets, ce fut de faire voir une belle émeraude qu'il portait au doigt, une montre d'or qu'il tirait à tout moment, sous prétexte de regarder l'heure, et une riche tabatière, dépouilles des officiers de la marine tués à Martiniargues. La tête lui avait tellement tourné en sentant la main du maréchal sur son épaule et en entendant Lalande, le bourreau des camisards blessés à la caverne d'Euzet, l'appeler seigneur Cavalier, qu'il accepta tout ce qu'on lui proposa, et vendit ses frères pour le grade de colonel.

Le marché conclu, il s'agissait de le faire ratifier par les intéressés, et ce n'était pas le plus facile. Quand il revint proposer à sa troupe d'aller servir sous lui en Portugal, Cavalier fut reçu comme un

traître : les pistolets se tournèrent contre sa poitrine, et, sans le prophète Moïse, sa vie n'aurait pas été longue. Il finit par voir tous ses frères l'abandonner avec mépris et suivre le brave Ravanel, son lieutenant, aux cris mille fois répétés de Vive l'épée de l'Éternel ! — Roland et Catinat ne se montrèrent pas moins fermes, et, persuadés qu'ils étaient « la petite pierre coupée sans main et détachée de la montagne, les Macchabées dont Dieu voulait se servir pour rétablir ses lois et son pur Évangile », ils refusèrent de se soumettre, à moins qu'on ne vidât les galères et qu'on ne leur rendît leurs temples, leurs ministres et l'édit de Nantes. Puis, tandis que Cavalier, toujours enivré par son ridicule amour-propre, sollicitait une audience de Chamillard et allait faire hausser les épaules à Louis XIV sur le grand escalier de Versailles pour s'enfuir tout à coup en Suisse avec ses déserteurs, et retomber enfin au service de l'Angleterre, Roland résistait noblement aux intrigues du huguenot d'Aigaliers, qui perdit par la constance de cet honnête homme, l'espoir du régiment qu'on lui avait promis pour récompense de ses manœuvres. Ne pouvant dès lors ni le corrompre ni le vaincre, Villars acheta sa tête qui lui fut vendue cent louis par un Judas d'Uzès, nommé Malarte. Après l'avoir surpris et tué à bout portant dans la nuit du 14 août, au château de Castelnau, on porta son cadavre en triomphe à Nîmes, où les juges ordinaires de Bâville le firent traîner sur la claie, le brûlèrent au milieu de l'esplanade avec tout l'appareil ignominieux et

toute la férocité de l'ancienne justice royale, et jetèrent ses cendres généreuses au vent.

Après la mort de Roland et la défaite de Ravanel attaqué à l'improviste et battu pendant qu'il célébrait un jeûne dans les bois de Saint-Benezet, la plupart des chefs camisards suivirent l'exemple de Cavalier. Dans les mois de septembre et d'octobre 1704, Castanet, Joany, La Roze, Salomon, Abraham, Élie Marion et Catinat posèrent les armes et obtinrent des passe-ports pour se rendre à Genève. S'il faut en croire cependant les lettres de Malplach, le secrétaire de Roland, ils n'avaient d'autre but, en sortant du royaume, que d'aller se concerter avec leurs frères de l'étranger et savoir pourquoi ni les magnifiques seigneurs de Hollande, ni les ministres de sa majesté britannique, ne leur avaient envoyé les secours tant de fois promis. Il paraît qu'ils reçurent des explications satisfaisantes pour le passé et des garanties pour l'avenir, car à peine Villars eut-il quitté la province, comblé des remerciements des états et du clergé, qu'ils rentrèrent à petit bruit et organisèrent un plan d'insurrection formidable, surtout dans la malheureuse situation où se trouvait la France. Les protestants devaient se soulever simultanément dans les Cévennes, le Vivarais et le Dauphiné au cri de *Vive le roi sans jésuites et liberté de conscience!* cinq mille hommes de débarquement, commandés par M. de Miremont, neveu du fameux Rohan, allaient être jetés à Cette par les vaisseaux anglais : la ligue des Enfants de Dieu, forte de dix

mille hommes, était prête à marcher, et les mesures des camisards étaient si bien prises que leurs frères de Montpellier et de Nîmes n'attendaient que le signal pour s'emparer de ces deux villes et se saisir de l'intendant et du duc de Berwick, successeur de Villars. Ce projet, à peine éventé par la prise de Castanet, roué à Nîmes le 26 mars 1705, fut découvert une semaine avant le jour fixé, grâce aux espions que Bâville entretenait à l'étranger. Des visites domiciliaires ayant fait surprendre à Montpellier un déserteur suisse qui connaissait tout le complot, on s'en servit pour mettre la main sur Catinat, Ravanel, Boëton et quelques autres chefs subalternes. Condamnés immédiatement au feu et appliqués à la question extraordinaire, qui ne put arracher un mot à Ravanel, et ne tira que quelques cris de douleur de Catinat, ils moururent sur le bûcher comme les premiers martyrs, avec une constance héroïque. Quant à Boëton, brisé par la torture et menacé du poing, insulté par Bâville sur le fatal chevalet, il se contenta de lever les yeux au ciel en s'écriant :

« Jusques à quand souffriras-tu, Seigneur, le » triomphe de l'impie? Jusques à quand permettras- » tu qu'il répande le sang de l'innocent? Ce sang crie » vengeance devant toi; tarderas-tu encore long-temps » à en faire justice? réveille ton ancienne jalousie et » rappelle tes compassions.

» Comme on le menait au supplice, il ne cessait » d'élever la voix au-dessus du bruit des tambours » pour exhorter les spectateurs, et principalement

» ceux qu'il voyait fondre en larmes à demeurer fer-
» mes dans la communion de Jésus-Christ. »

« Sans cesse pressé par deux sauterelles du puits de l'abîme (deux religieux) qui lui offraient sa grâce s'il voulait abjurer, on le voyait élever ses yeux vers le ciel comme pour lui demander la force de résister aux anges des ténèbres. Un de ses amis s'étant détourné avec désespoir, il l'aperçut et demanda la permission de lui dire un mot; on la lui accorda : l'appelant alors d'une voix touchante :

« Quoi, lui dit-il, me fuyez-vous parce que vous » me voyez couvert des livrées de Jésus-Christ? Pour- » quoi pleurez-vous quand il me fait la grâce de m'ap- » peler à lui et à la gloire de sceller de mon sang la » défense de sa cause? »

« Du plus loin qu'il aperçut l'échafaud dressé sur l'esplanade de Montpellier, il s'écria : « Courage mon » âme, je vois le lieu de ton triomphe; bientôt dégagée » de tes liens douloureux, tu entreras dans le ciel. »

« Quand le bourreau eut rompu ses membres, il l'étendit sur la roue, les jambes et les bras passés sous son corps et la tête en bas. Dans ce cruel état, où il resta pendant cinq heures, il ne cessait de chanter des psaumes, d'adresser des prières à Dieu ou des exhortations aux protestants qui entouraient l'échafaud. Un ecclésiastique, témoin des larmes qu'ils versaient et des louanges qu'ils donnaient au mourant, courut en avertir Bâville qui ordonna sur-le-champ qu'on l'achevât. En voyant approcher l'exécuteur, Boëton fit un dernier effort, il souleva la tête

et d'une voix qui dominait encore le bruit des tambours qu'on battait depuis le commencement de l'exécution :

« Mes très-chers frères, dit-il, que ma mort vous » soit en exemple pour soutenir la pureté de l'Évan» gile; et soyez les fidèles témoins comme je meurs » de la religion de Jésus-Christ et de ses apôtres. » A l'instant même il rendit le dernier soupir[1].

C'est ainsi qu'ils moururent tous : Salomon, le 3 mars 1706, par le feu; le prophète Moïse, le 8 juin et Couderc La Fleurette, en décembre, sur la roue. Malgré ces mauvais succès, les alliés ne désespéraient pas de rallumer en France le vieux foyer des guerres religieuses. Vers la fin de 1706 un projet de descente à Bordeaux se liant avec le mouvement futur des Cévennes, fut agité très-sérieusement en Angleterre. Le comte de Rivers devait commander les troupes de débarquement composées de dix mille hommes de pied et de douze cents chevaux, et lord Showel la flotte. La mort de Salomon ayant fait échouer ce plan, les Anglo-Hollandais le reprirent au mois de juin 1709. Billard, Abraham Mazel et Dupont réussirent vers cette époque à repasser en France et à soulever une centaine de paysans dans le Vivarais; mais s'étant arrêtés trop long-temps dans les Bouttières pour tuer un gentilhomme et ayant commis l'imprudence d'envoyer le signal du soulèvement à leurs frères des Cévennes par deux folles qui, au lieu de mar-

1. Court, *Hist. des troubles des Cévennes*, t. III, p. 162, 164, 165. C'est un extrait de la vie manuscrite de Boëton par Renou.

cher de nuit, s'amusèrent à convoquer une assemblée et à fanatiser sous les murs de Nîmes et se firent prendre avec les instructions des alliés, ils errèrent un mois sur les montagnes, et, après quelques engagements heureux où leur ancien courage se déploya dans tout son fanatisme, furent dispersés ou pris. Vingt-six vaisseaux anglais arrivaient l'année suivante sur les côtes de Languedoc et s'emparaient de Cette. Mais il était trop tard heureusement : le jour où ils débarquaient ils purent voir exécuter avec leurs lunettes d'approche sur l'esplanade de Montpellier, les derniers camisards. Le 29 juillet 1710, Bâville, le duc de Noailles et Roquelaure marchèrent sur Agde et Cette, forcèrent l'ennemi à se retirer avec précipitation, et en abattant le drapeau anglais, qui n'avait flotté que trois jours sur la petite citadelle de Cette, ils abattirent pour jamais en France l'étendard des guerres religieuses.

QUINZIÈME PARTIE.

Deuxième période de la monarchie absolue et son action sur le midi. — Règne de Louis XV.

Pendant tout le temps que les dragons avaient converti les populations protestantes du midi, la France, par la faute de son roi, en guerre avec l'Europe, était tombée au dernier rang des puissances militaires. Depuis la funeste bataille d'Hochstedt, perdue en 1704, jusqu'à la prise des faubourgs d'Arras par milord Albemarle, à l'exception d'une ou deux fois, les troupes de Louis XIV n'avaient paru sur le champ de bataille que pour être vaincues. Un concours de circonstances, indépendantes de sa volonté et du talent de ses ministres, la chute des whighs à Londres, et à Vienne la mort de l'empereur, en brisant la grande alliance, empêcha seul le partage de la France. Les plénipotentiaires du roi obtinrent à Rastadt, en 1714, la paix qu'ils mendiaient depuis dix ans. Et ce malheureux vieillard, chargé des scandales de sa jeunesse et de son âge mûr, couvert du sang de cent mille de ses sujets, fléchissant sous le poids de ses revers et des dédains de l'étranger, mourut enfin au milieu des querelles théologiques. On n'avait pas encore porté son corps à Saint-Denis que le parlement cassait ses dernières volontés exprimées

avec cet orgueil qui avait soulevé l'Europe, et donnait la régence au duc d'Orléans. Celui-ci ne changea au fond que la politique extérieure et le système financier : quant aux abus du gouvernement et même aux persécutions religieuses, soit indifférence, soit condescendance pour le jansénisme, aussi hostile aux protestants que la société de Jésus, il n'y toucha point [1]. Or, comme le midi était heureusement trop éloigné pour participer aux bienfaits de l'Écossais Law, et que d'autre part il n'avait pas trop lieu de tirer vanité de l'élévation de Dubois, son histoire ne se rattache à la régence que par une grande et fatale calamité.

Le 25 et le 31 mai 1720, quatre vaisseaux marchands, venant du Levant, touchaient aux îles du château d'If, station sanitaire de Marseille. On les visita comme de coutume; mais, quoiqu'ils arrivassent d'un pays infecté, et qu'ils eussent perdu plusieurs matelots dans la traversée, sur le rapport du chirurgien on accorda l'entrée aux passagers dès qu'ils eurent reçu le dernier parfum. Cependant, douze jours après le garde de quarantaine, que les

1. Le 16 mai 1716, ordonnance du duc de Roquelaure portant que tous ceux qu'on surprendra aux assemblées seront envoyés aux galères. Le 3 juin 1717 on y envoyait six protestants saisis dans la jasse ou bergerie de Valence. — Le 5 février 1720 le duc d'Orléans renouvelait la défense d'enseigner dans les écoles sans l'approbation des évêques. — Le 27 de la même année le duc de Roquelaure condamnait aux galères dix-sept individus convaincus d'avoir tenu une assemblée à une demi-lieue de Nîmes dans la baume des *Fades*, et mettait dix-neuf femmes en réclusion perpétuelle pour le même délit. (Registres du conseil d'Estat, Nouveaux convertis, t. I.)

intendants de la santé avaient mis sur le vaisseau arrivé le premier, mourut tout à coup : quatre portefaix préposés à la purge des marchandises sur les autres navires succombèrent également. Les intendants s'empressèrent alors de faire enterrer tous ces cadavres dans la chaux vive, et d'envoyer les bâtiments suspects à l'île écartée de la Jarre, pour y recommencer leur quarantaine. Le chirurgien soutenait toujours que ces précautions étaient inutiles ; mais le 7 juillet deux autres portefaix étant tombés malades, il leur trouva des tumeurs à l'aine et commença à douter; le lendemain, à la vue d'un nouveau malade qui avait une enflure à la partie supérieure de la cuisse, il perdit son assurance et demanda à consulter. Trois maîtres chirurgiens, appelés par les intendants, visitent aussitôt les malades et déclarent qu'ils sont tous atteints de la peste. Ils moururent en effet dans la nuit, et on les couvrait de chaux vive en brûlant leurs hardes, lorsque le médecin Peissonel et son fils accourent tout pâles à l'hôtel-de ville, et avertissent les échevins qu'ils ont été appelés à la place Linche pour voir un jeune homme qui leur a paru atteint de la peste. On mit à l'instant des gardes à la porte de cette maison, pour empêcher que personne n'en sortît. Le pestiféré étant mort le lendemain, et une de ses sœurs se trouvant malade, pour ne pas alarmer le peuple, Moustiés, le premier échevin, s'y rendit dans la nuit avec des portefaix, et, les ayant encouragés à monter dans la maison et à descendre le cadavre et la malade, les

leur fit transporter sans bruit hors la ville dans les infirmeries, et y conduisit sous bonne garde toutes les personnes de la maison, dont la porte fut ensuite murée à chaux et à sable.

Une dizaine de jours se passèrent sans qu'on eût à signaler de nouveaux cas : le peuple murmurait déjà des précautions qu'on avait prises, lorsque le 26 juillet quinze personnes furent atteintes subitement dans une rue du quartier des pauvres : le 27, huit étaient mortes, et, au milieu de la nuit, l'intrépide Moustiés forçait les corbeaux de l'infirmerie d'enlever les cadavres, de les couvrir de chaux vive, et de transporter les malades dans les lugubres murailles du Lazaret. Depuis le 29 de ce mois jusqu'au 10 août, les échevins se relevèrent sans interruption pour ces expéditions nocturnes. Toutes les nuits, MM. Estelle et Moustiés allaient alternativement faire enlever les pestiférés, les porter aux infirmeries, et murer ou parfumer leurs maisons. Sur ces entrefaites, la chambre des vacations du parlement d'Aix, ayant appris que la peste était à Marseille, rendit un arrêt portant défense aux habitants de sortir de leur territoire et à leurs voisins de communiquer avec eux sous peine de la vie. Pour ajouter à l'embarras où une semblable mesure jetait les échevins en les isolant au moment où ils avaient le plus besoin de secours, le peuple se mutina et se porta en foule sur l'hôtel-de-ville en demandant du pain : une distribution immédiate et des paroles paternelles prononcées par Moustiés et le marquis de Piles le ren-

voyèrent dans la vieille ville. Tandis qu'il sortait d'un côté, les officiers du fort Saint-Jean entraient de l'autre, pour réclamer insolemment du blé, avec menace de venir le prendre à la tête de leurs soldats. Moustiés les reçut, et sa réponse fut si ferme qu'ils redescendirent à l'instant l'escalier consulaire, et regagnèrent leurs bastions. Cependant, toutes les communications étant coupées, les échevins demandèrent qu'on établît des barrières par terre et par mer, afin que Marseille pût recevoir des vivres. Le 7 août une conférence eut donc lieu sur le chemin d'Aix à Notre-Dame, entre le premier procureur du pays, accompagné des principaux officiers de la province, et escorté des gardes du maréchal de Villars et d'une brigade de maréchaussée, et l'échevin Estelle suivi seulement de l'archivaire de la ville. En se parlant de très-loin, on convint rapidement qu'il serait établi dans ce lieu même un marché enclos d'une double barrière, un second sur le chemin d'Aubagne, à deux lieues de la ville, et un troisième à l'Estaque, dans le golfe des îles, pour les bâtiments. Des gardes nommés par les procureurs devaient être mis à toutes les barrières et payés des deniers de Marseille.

Le jour suivant la mortalité devint si grande qu'on reconnut qu'il était impossible que MM. Estelle et Moustiés, sur qui avait roulé jusqu'alors le soin des funérailles nocturnes, pussent suffire à la tâche; il fut, en conséquence, délibéré qu'on emploierait des tombereaux pour enlever les cadavres, qu'on se saisirait

des gueux les plus robustes afin de servir de corbeaux, et qu'on s'occuperait incessamment de faire creuser de grandes fosses hors des murs et de construire un hôpital de peste. En deux fois vingt-quatre heures, l'infatigable Moustiés, qui s'était chargé de ce travail, eut dressé l'hôpital et fait ouvrir, entre la porte d'Aix et la Joliette, trois fosses carrées de vingt toises d'ouverture et de quatorze pieds de profondeur. Pour forcer les paysans à y travailler, il fallut que Moustiés restât sur les lieux d'une aube à l'autre sans se laisser abattre par la fatigue ni l'ardeur du soleil. Le chevalier Rose, son digne émule, s'acquittait non moins bien à la rive neuve de son office de commissaire général. Par ses soins les voûtes d'une vaste corderie s'étaient transformées en hôpital, et de larges fosses s'ouvraient sous l'abbaye Saint-Victor. Elles n'attendirent pas long-temps : les hôpitaux furent aussitôt pleins que construits. A la vérité, ils ne gardaient pas long-temps leurs hôtes : tous les malades entrés le soir allaient le lendemain matin dans les fosses, et les hospices n'étaient qu'une station funèbre où l'on ne s'arrêtait un instant que pour mourir et céder le lit mortuaire à d'autres victimes.

Le 17 août, les cris du peuple, vociférant que saint Roch éloignait la peste, forcèrent les échevins à laisser sortir la procession : il résulta de cette agglomération de personnes un mouvement tel dans la mortalité que la bourgeoisie, sans rien vouloir entendre, se précipite en foule vers ces portes où dix

jours avant étaient passés quarante mille fuyards[1], et gagna les champs et les bastides. Le lendemain, la population déguenillée du quartier Saint-Jean, voyant toutes les boutiques fermées, les places et les rues désertes et le port vide, se rua sur l'hôtel-de-ville en criant qu'elle voulait du vin et que personne n'en vendait. Seuls Estelle et Moustiés se présentèrent et surent l'apaiser. Mais un souci bien plus grand les agita bientôt. La contagion s'échauffait de plus en plus, le pavé était jonché de morts, et, bien qu'on offrît quinze livres par jour à ceux qui les enlevaient, ces malheureux mouraient si vite en touchant les cadavres qu'on n'en trouvait plus à aucun prix : quant aux gueux qu'on y avait employés de force, ils se cachaient avec tant de soin qu'il était devenu impossible d'en saisir un seul. Dans cette extrémité, les échevins, ayant supplié messieurs du corps des galères de leur donner quelques forçats, obtinrent vingt-six invalides du bagne, auxquels on promit la liberté. Malheureusement ces bandits, se voyant dévoués à la mort et moins touchés de l'espoir de la liberté que des biens qu'ils avaient sous les yeux, s'attachaient plutôt à voler dans les maisons où ils entraient qu'à retirer les morts. Moustiés était forcé, pour qu'ils n'abandonnassent pas les corps au bord des fosses et qu'ils dételassent les chevaux le soir, de les suivre pas à pas depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit. Vers la fin d'août la

1. Mss. de la Bibliothèque de Marseille, observations du P. Feuillée, 6 août.

contagion porta principalement sur les jeunes mères : il en mourut un tel nombre que l'hôpital destiné aux orphelins en contenait de douze à treize cents, et que jamais il n'y en eut moins, quoiqu'il en pérît une cinquantaine par jour, faute de soins probablement. C'était pour en sauver le plus possible qu'on avertit, de la part du gouverneur viguier et des échevins, « toutes les femmes qui voudraient faire la charité de servir, dans l'hôpital de Notre-Dame-de-Lorette, les pauvres enfants orphelins, de se présenter au sieur Pierre Perret, rue du Puits, qui leur ferait le parti qu'elles souhaiteraient [1]. »

Pour faciliter l'enlèvement et l'enterrement des cadavres et empêcher l'infection et les vols qui se commettaient, les échevins avaient ordonné en même temps que dès qu'il y aurait un mort dans une chambre, de quelque sexe et qualité qu'il fût, le cadavre serait porté et mis à la rue, attendu que les forçats et autres personnes destinées à enlever les corps n'entraient plus dans les maisons [2].

Les échevins disaient vrai.

En deux jours la plupart des forçats étaient morts, et les trente-trois qui les remplaçaient auraient refusé, malgré l'appât du vol, d'entrer dans des lieux où les attendait une mort certaine. Au surplus, leurs services ne tardèrent pas à devenir insuffisants, et

1. Archives municipales de Marseille, première division, première section, n° 7, 24 août.

2. Ibid. — L'ordonnance est signée du viguier de Pilles d'Estelle, Audimar Moustiés, Deude, échevins, et Chapuy, secrétaire archiviaire.

le nombre des morts s'accrut au point qu'il fallut renoncer à les aller prendre dans les quartiers éloignés pour les transporter aux fosses, et qu'il ne resta plus qu'un seul moyen, celui de les ensevelir dans les caveaux des églises. Vainement l'évêque Belzunce voulut-il s'opposer à cette mesure et fit-il fermer les portes des églises et celles des couvents, le marquis de Piles, les officiers généraux des galères, les échevins et quelques autres citoyens zélés s'étant rassemblés à l'Hôtel-de-Ville, et *ayant bien examiné et pesé les raisons contenues dans la lettre de M. de Belzunce, résolurent unanimement que la délibération tiendrait.* En conséquence, Moustiés se transporta successivement dans toutes les églises, les fit ouvrir de force, en inonda les caveaux de chaux vive et de torrents d'eau, et y jetant les cadavres à pleins brancards les remplit jusqu'à la dernière pierre, qu'on scellait soigneusement à mesure. Ce jour-là il mourut mille personnes. Tous les ecclésiastiques et une partie des curés prirent la fuite, et il ne resta dans la ville que l'évêque et les pères de l'Oratoire. Le feu de la peste dévorait les quatre coins de la ville. Agissant comme la foudre, frappant partout, entraînant tout, il emportait chaque jour des milliers de personnes. C'était merveille dans cette immense cité, qui n'était plus qu'un cimetière et qui n'offrait plus aux regards que des monceaux de cadavres, de voir l'intrépide Moustiés accomplissant sa tâche civique avec autant de sang-froid, de calme et de dévouement que le premier jour. Tous

les forçats qu'on lui avait donnés étaient morts; vingt autres avaient péri en comblant les caveaux des églises. Entouré d'une nouvelle bande, qui ne devait pas durer plus long-temps, il marchait tranquille parmi les pestiférés, les mourants et les morts, si tranquille qu'un emplâtre, encore chargé du bubon et lancé par une fenêtre, s'étant appliqué sur sa joue, il se contenta de le détacher et d'essuyer la place avec son éponge imbibée de vinaigre, sans manifester la moindre crainte, sans s'arrêter un seul instant.

« C'est alors que l'aspect de Marseille était effrayant. De quelque côté qu'on jette les yeux on voit les rues toutes jonchées des deux côtés de cadavres qui s'entre-touchent et qui, étant presque pourris, sont hideux et effroyables à voir. Comme le nombre des forçats qu'on a pour les prendre dans les maisons est de beaucoup insuffisant pour pouvoir, dans tous les quartiers, les retirer journellement, ils y restent souvent des semaines entières, et ils y resteraient encore plus long-temps si la puanteur qu'ils exhalent, et qui empeste les voisins, ne les déterminait pour leur propre conservation de faire un effort sur eux-mêmes, et d'aller les retirer des appartements où ils sont pour les traîner sur le pavé. Ils vont les prendre avec des crocs et les tirent de loin avec des cordes jusqu'à la rue; ils le font pendant la nuit pour être libres de les traîner le plus loin qu'ils peuvent de leurs maisons et de les laisser étendus devant celle d'un autre, qui frémit le lendemain matin d'y trouver ce hideux objet qui l'infecte et lui

porte l'horreur et la mort. On voit tout le Cours, toutes les places, tout le port traversés de ces cadavres, qui sont entassés les uns sur les autres. Sous chaque arbre du Cours et des places publiques sous l'auvent de chaque boutique on voit entre tous ces cadavres un nombre prodigieux de pauvres malades, et même de familles tout entières étendus misérablement sur un peu de paille ou sur de mauvais matelas. Les uns sont dans une langueur qui n'attend plus qu'une mort secourable; les autres, l'esprit troublé par l'ardeur du venin qui les consume et les dévore, implorent le secours des passants, tantôt par des plaintes touchantes, tantôt par des gémissements que la douleur ou la frénésie leur fait pousser. Il s'exhale d'entre eux une puanteur insupportable, et la faim dévore ce que le fléau avait épargné. Le cœur se fend de voir tant de pauvres et malheureuses mères qui ont à leur côté les cadavres de leurs enfants, qu'elles ont vus expirer sous leurs yeux sans pouvoir leur donner le moindre secours, et tant de pauvres petits enfants qui sont encore attachés aux mamelles de leurs mères, qui sont mortes en les tenant serrés entre leurs bras, suçant sur ces cadavres le reste de venin qui va leur faire bientôt avoir un sort pareil. »

« Si quelque espace se trouve encore dans les places et dans les rues, il est rempli de hardes et de meubles pestiférés que l'on jette partout des fenêtres. Tous les chiens et chats que l'on tue sont par surcroît entremêlés partout avec les cadavres, les malades et les hardes pestiférées; et ces charognes

sont horribles dans l'enflure extraordinaire que leur cause la pourriture. Tout le port est rempli de celles des environs qui semblent ne surnager que pour mieux joindre leur puanteur à l'infection générale qui est dans toute la ville et saisit le cœur et les sens.

» Si l'on rencontre quelques personnes sur le pavé, ce sont des spectres livides et languissants qui, errant sans savoir où, expirent au milieu des convulsions les plus horribles. Les sentiments de la nature sont morts partout, on abandonne le pestiféré ou l'on prend le barbare parti de le jeter hors de la maison ou d'en fuir et de l'y laisser seul sans aide, sans secours, livré à la faim, à la soif et à tout ce qui peut rendre la mort plus dure et plus cruelle. Pendant les treize premiers jours de septembre les échevins à la tête chacun d'une brigade de forçats travaillent à l'enlèvement des cadavres. Mais à l'esplanade de la Tourette, située entre le fort Saint-Jean et la Mayor, il n'avait pas encore été possible de toucher. Là pourrissaient depuis un mois sous les rayons d'un soleil torride qui y darde toute la journée, plus de mille cadavres qui n'avaient plus aucune forme humaine; c'étaient des monstres qui faisaient horreur, et on aurait dit que tous leurs membres remuaient par le mouvement qu'y donnaient les vers travaillant à les détacher. Le chevalier Rose s'aperçoit que deux anciens bastions bâtis avant la conquête de César sont voûtés; il les fait déblayer, obtient cent forçats, et après les avoir rangés en face des cadavres et leur avoir fait mettre à

chacun un mouchoir trempé de vinaigre autour de la tête qui leur bande le nez, il leur fait dans une demi-heure enlever ces cadavres, qui viennent tous à membres détachés, et les fait jeter dans les caveaux et dans les voûtes de ces bastions, qu'ils recouvrent tout de suite avec de la chaux vive et de la terre jusqu'au niveau de l'esplanade [1]. »

Devant cet horrible spectacle les médecins et les maîtres-chirurgiens de Marseille avaient pris la fuite dès le 9 août : plus courageux et plus noblement pénétrés des devoirs de leur profession, MM. Deidier et Verny, ayant à leur tête le savant Chicoyneau, chancelier de l'école de médecine de Montpellier, vinrent par l'ordre du régent s'enfermer le 17 septembre dans cette ville pestiférée. De tous les côtés éclataient des témoignages de sympathie pour les malheureux Marseillais. On en était ému à l'étranger comme en France, et les échevins recevaient à la fois quatre cents charges de blé de Rome envoyées par le pape et cent mille francs de Paris donnés par Law.

Malgré l'activité de Moustiés et de ses collègues, la ville était livrée à un désordre épouvantable, car tous ceux qui auraient dû seconder les magistrats populaires avaient déserté leur poste. Justement indigné, le commandant de Langeron prit à cet égard

1. Journal abrégé de ce qui s'est passé en la ville de Marseille depuis qu'elle est affligée de la contagion, tiré du Mémorial de la Chambre du conseil de l'hôtel-de-ville, tenu par *Pichatty de Croix-Sainte*, conseil et orateur de la communauté.

des mesures sévères. Les intendants de la santé qui s'étaient enfuis furent ramenés de force : le 20 septembre il fit remettre en branle les cloches qui étaient muettes depuis trois mois, et, dans une ordonnance du même jour, enjoignit aux droguistes-épiciers et autres marchands détaillants, d'ouvrir leurs boutiques dans les vingt-quatre heures, sous peine d'être pendus irrémissiblement[1]. L'évêque de son côté, s'agitait avec tout le zèle ardent et bruyant de ses amis. Le jour de la Toussaint, il célébrait une messe solennelle en plein air sur le Cours, et à l'exemple de saint Charles Borromée, dont il s'était montré le minutieux imitateur pendant toute la contagion, il se faisait ensuite le bouc émissaire des péchés de la ville et marchant pieds nus, la corde au cou et la croix entre ses bras, la consacrait au sacré cœur de Jésus. Quinze jours plus tard, on le voyait apparaître tout à coup au haut du clocher des Accoules pour montrer le Saint-Sacrement et exorciser la peste [2]. Pendant ce temps la contagion ayant flé-

1. Archives municipales de Marseille, première division, première section, n° 7, 20 septembre.

2. Voici une lettre qui montre sous un aspect bien inattendu le caractère de Belzunce :

« Je ne puis comprendre ce que le P. Gautier a écrit avant sa mort, arrivée le 11 septembre. Ce que je sais, c'est que lui et ses pères ne pouvoient guère être instruits de l'état de la ville, étant renfermés dans leurs maisons. Il n'est point de rue de Marseille, quelque petite qu'elle soit, que je n'aie parcourue plusieurs fois ; et passant devant la porte du collége, je l'ai toujours vue bien fermée, et jamais (sortant tous les jours) je n'ai aperçu ni le père Gautier, ni aucun père de l'Oratoire. Leurs partisans, honteux de voir tout le zèle du côté des Capucins, des Jésuites, des Observantins, des Récollets et de *tous ceux que l'on taxe de morale relâchée*, ont publié

chi du 2 au 5 décembre et disparu complétement, le 10, le courageux Moustiés travaillait à la désinfection des maisons, des navires, des marchandises et des meubles. Puis, quand il eut tout purifié et fait l'appel des 724 forçats que lui avaient successivement confiés MM. des galères, et dont il ne restait plus que 241, il monta à l'hôtel-de-ville et lut à ses collègues un rapport admirable, où il rend justice à tout le monde et ne se nomme même pas [1].

C'était pour la vingt et unième fois que la peste frappait Marseille [2], mais jamais elle n'avait sévi avec

très-faussement que les pères de l'Oratoire m'avoient demandé la permission de confesser les pestiférés, et que je la leur avois refusée. Jamais ils ne me l'ont demandée ni directement ni indirectement; et s'ils avoient eu le zèle de confesser ils n'avoient qu'à aller, comme nous, dans les rues, et comme nous ils auroient trouvé à chaque pas des personnes prêtes à expirer; mais *pour la première fois* ils ont été, dans cette occasion, prudents et circonspects. Je n'en aurois jamais parlé s'ils n'avoient fait courir de pareilles inventions avec mille autres qui se détruisent d'elles-mêmes, et qui ne peuvent être crues que dans les lieux éloignés; mais être crus pour un moment dédommage *certaines gens de l'affront qui doit suivre lorsque la fausseté est découverte.* » (Lettre de M. Henri de Belzunce à M. Plomet, chanoine de Montpellier, 18 octobre 1720. — Collect. Jauffret, t. 1, p. 173.)

Voici ce que dit de l'Oratoire Pichatty de Croix-Sainte, *le seul, au surplus, qui ait parlé de l'évêque* : « La maison de l'Oratoire se trouve entièrement vide par la mort des principaux de ses prêtres, qui, l'ayant infectée de la contagion, a ensuite contraint les autres d'en sortir. Si la suspension *où ils étaient de la confession* les a empêchés d'y vaquer dans cette triste occasion, ils ont d'ailleurs exercé plusieurs actes de charité aussi édifiants que secourables. »

1. Archives municipales de Marseille, secrétariat n° 125, fol. 44. — Rapport original de M. Moustiés à la séance du 17 avril 1722.

2. Première, 49 ans avant César; deuxième, en 503; troisième, en 588; quatrième, en 591; cinquième, en 1347; sixième, en 1476; septième, en 1484; huitième, en 1505; neuvième, en 1506; dixième, en 1507; onzième, en 1527; douzième, en 1530; treizième, en 1547; quatorzième,

cette fureur. Les fosses de la Joliette et de Saint-Victor, les caveaux des églises et les bastions de César couvraient quarante mille cadavres. Encore si le fléau se fût éteint sous la chaux vive de Marseille! Mais la cupidité d'un patron de barque toulonnais et la scélératesse d'un marchand d'Aix ayant fait passer des balles infectées dans ces deux villes, les miasmes mortels s'y développèrent avec une intensité bien plus funeste comparativement : à Toulon sur vingt-six mille habitants, il en mourut treize mille, sept mille cinq cent trente-quatre à Aix et dix mille deux cent dix à Arles : d'Arles, la peste entra successivement à Aubagne, Allauch, Auriol, Bandols, Baire, Cassis, Caseneuve, Band, le Puy, Tarascon, Salon et dans quarante-quatre villages des environs, d'où elle ne sortit qu'en emportant des milliers de cadavres [1].

en 1556; quinzième, en 1557; seizième, en 1580; dix-septième, en 1586; dix-huitième, en 1587; dix-neuvième, en 1630; vingtième, en 1639; vingt et unième, en 1720.

1. En mémoire de cette calamité, on construisit aux Champs-Élysées d'Arles une pyramide funèbre ornée de l'inscription suivante, qui consacrait le dévouement du gouverneur et des consuls.

Peste Arelate devastante
Ad patriam liberandam
Armati loricâ charitatis,
Se hunc in abyssum
Lubenti animo dejecerunt :

PRÆFECTUS.

Nob. Jacobus d'Arlatan de Beaumont.

CONSULES.

Nob. Jacob. Gleize de Fourchon, Joan. Grossy;
Nob. Honorat. de Sabattier;
Nob. Ignatius de Gravezon;

Un an après, à pareille époque, ces villes, si cruellement désolées, retentissaient du bruit des fêtes : l'ordre étant venu de la cour de célébrer, par des réjouissances, la convalescence du jeune roi, l'enthousiasme franchement monarchique de nos pères se déploya avec chaleur. Le 15 septembre 1721, l'évêque de Marseille donna d'abord dans son palais, au bailli de Langeron et aux échevins, un banquet somptueux. En se levant de table, ces magistrats allèrent chercher leurs robes rouges à l'Hôtel-de-Ville, et, précédés de leurs gardes, d'une nombreuse bande de violons et de hautbois, et de quatre compagnies de miliciens, ayant tous à leurs chapeaux des nœuds de rubans aux couleurs de la ville, et conduits par les capitaines des quartiers, très-richement vêtus, ils se rendirent en bon ordre, entre les trompettes à cheval, et un millier d'enfants portant des banderoles blanches aux armes de France et criant Vive le roi ! à l'hôtel du bailli de Langeron. Celui-ci se mit à leur tête avec ses gardes et toute la noblesse, et la marche continua dans le même ordre jusqu'à la cathédrale, où le cortége arriva, au bruit de la mousqueterie, entre une double haie formée par le peuple. Le *Te Deum* chanté, le cortége, éclairé par trois cents flambeaux de cire blanche, se dirigea vers le Cours, où était préparé

Et alii civitatis primarii.
Sic suos habet Curtios
Gallica Roma, Arelas
Anno M. D. C. C. XXI.

un magnifique feu d'artifice. Une salve de quatre cents boîtes salua son entrée sur la Canebière, dont toutes les maisons s'illuminèrent tout à coup comme par enchantement. Les échevins allumèrent le feu, et dès lors l'air parut comme embrasé par la prodigieuse quantité de fusées et de gerbes éblouissantes qui s'y croisaient, éclataient et ruisselaient de toutes parts. En même temps, le port semblait en feu, et les tours, les remparts, le vieux fort Saint-Jean, la cime aérienne de celui de Notre-Dame-de-la-Garde, l'arsenal, l'hôtel-de-ville, l'abbaye de Saint-Victor, Rive-Neuve, et tous les bâtiments, étincelaient à la fois de plus d'un million de bougies. Il n'y avait pas jusqu'aux murs funèbres des infirmeries qui, pour effacer la sombre image du passé, s'étaient parés d'une brillante illumination. L'esprit national était ainsi fait : sur ces vastes fosses des pestiférés, infectes et fraîches encore, la mobile population de Marseille jetait ses vêtements de deuil, et, oubliant que la mort avait fauché naguères quatre-vingt mille Provençaux, se livrait aux transports d'une joie délirante, parce qu'elle venait d'épargner les jours d'un enfant [1].

La même allégresse se manifesta dans toutes les villes : Bordeaux eut un magnifique *Te Deum* chanté devant le parlement en robes rouges, et deux feux d'artifice d'autant plus merveilleux que les jésuites luttaient ce jour-là avec l'université, et que, si les mille fusées qui jaillissaient des canons de bronze

1. *Mercure* de septembre et d'octobre 1721, p. 183-203, II.

des bons pères, en s'élevant à une hauteur prodigieuse, amusaient agréablement les gens de qualité, le feu d'artifice du recteur, tiré sur le clocher des carmes, resplendit comme le soleil le long des fossés et souleva un applaudissement universel. A Montpellier, on remarqua la musique de la cathédrale et le bal du duc de Roquelaure; à Toulon, les quatre rangées de lumières qui brillaient dans le port, et l'illumination de la galère *l'Éclatante*; à Pézénas, la procession des arts et métiers; à Toulouse enfin, le feu de joie du Capitole, le *Te Deum* solennel du corps des marchands, des pénitents bleus, du parlement, de Saint-Sernin, des jésuites, des notaires et de l'académie des Jeux-Floraux, de messieurs de la Monnaie, de la métropole, des pères de l'Oratoire, des pénitents noirs, et l'échafaud illuminé, représentant le roi sur son lit de justice.

Toutes ces démonstrations étaient sincères; les hommes du dix-huitième siècle avaient réellement pour la royauté un amour passionné et religieux : attachés de cœur et d'habitude à cette institution antique, ils professaient une telle foi dans ses dogmes absolus, que malgré les rudes leçons du passé et l'expérience des derniers règnes, dès que la couronne tombait sur un jeune front, ils croyaient voir luire l'aurore d'un autre âge d'or. En cette occasion encore, leur espoir fut déçu. Lorsqu'il monta sur le trône, Louis XV s'empressa de déclarer qu'il voulait suivre les errements de son grand-père et rallumer le feu des persécutions religieuses, sinon

éteint, du moins bien assoupi depuis neuf ans par la tolérance du Régent. Tel était le langage qu'on lui faisait tenir le 14 mai 1724 :

« De tous les grands desseins que le feu roi, notre très-honoré seigneur et bisaïeul, a formés dans le cours de son règne, il n'y en a point que nous ayons plus à cœur de suivre et d'exécuter, que celui qu'il avait conçu d'éteindre entièrement l'hérésie dans son royaume : à quoi il a donné une application infatigable jusqu'au dernier moment de sa vie. Dans la vue de soutenir un ouvrage si digne de son zèle et de sa piété, aussitôt que nous sommes parvenu à la majorité, notre premier soin a été de nous faire représenter les édits rendus sur ce sujet, pour en renouveler les dispositions. »

Il déclarait en conséquence :

1° Qu'il voulait et lui plaisait que la religion catholique fût la seule exercée dans le royaume, à peine pour les contrevenants des galères perpétuelles et de la réclusion infamante pour les femmes ;

2° Qu'on punît de mort les ministres et prédicants qui auraient convoqué des assemblées;

3° Qu'on fît baptiser les enfants vingt-quatre heures après leur naissance ;

4° Que six mille livres d'amende fussent appliquées à ceux qui les auraient fait élever hors du royaume.

5° Qu'on choisît des maîtres et maîtresses d'école catholiques pour les instruire et les mener à la messe tous les jours ;

6° Que les médecins avertissent les curés quand les malades seraient en danger, pour qu'ils eussent à recevoir les sacrements ;

7° Que les malades qui s'y refuseraient et reviendraient en santé, seraient bannis à perpétuité.

L'intervention des Hollandais, auxquels s'étaient adressés sous main les protestants du midi, paralysa, jusqu'à un certain point, les dispositions les plus sévères de cette déclaration; mais elle n'empêcha pas que pendant vingt ans on ne refusât des passe-ports aux nouveaux convertis pour sortir de leur province, qu'on ne condamnât aux galères ceux qui assistaient aux assemblées, à mort les ministres qui y prêchaient, à la détention perpétuelle les femmes qu'on pouvait y surprendre. Elle n'empêcha pas les intendants et les gouverneurs de frapper d'amendes exorbitantes les religionnaires suspects, de vendre les biens des fugitifs, et de défendre aux notaires de passer des contrats de vente pour quiconque professait le protestantisme [1].

La politique du gouvernement à cet égard ne peut pas, du reste, être mieux expliquée que par lui-même : voici les ordres secrets qu'il donnait, en 1758, au maréchal de Richelieu, nommé gouverneur de la Guyenne :

« La nécessité d'en imposer aux protestants et de réprimer leurs entreprises est aussi instante dans la Guyenne qu'en Languedoc. Le projet de les rendre

1. Regist. du Conseil d'Estat. — Archives municipales de Nîmes. — Nouveaux convertis, t. I, du 30 septembre 1729 au 20 septembre 1752.

tout à coup dociles aux lois de l'Église et de l'État serait trop vaste et même dangereux. Il paraît, dans le moment présent, plus judicieux de se borner à l'objet de les ramener au point dans lequel se sont jusqu'ici contenus les autres protestants dans le reste du royaume, où on n'a point encore entendu parler d'assemblées privées ou consistoires, d'assemblées générales, ni de mariages, ou baptêmes dans le désert. L'objet du conseil une fois déterminé, il a été jugé nécessaire, pour le remplir, de former un plan fixe d'opérations réglé par une sage prévoyance et avec les ménagements compatibles avec l'autorité, mais suivi avec fermeté et sans variations. Il est en même temps à considérer que ce qui pourrait réussir en Guyenne n'aurait pas le même succès en Languedoc. Il en est de la fermentation des esprits comme des maladies populaires : quoiqu'elles soient les mêmes dans les différents sujets qui en sont atteints, les mêmes remèdes ne réussissent pas pour tous. On attend de la sagesse du médecin qu'il les varie suivant la constitution du malade et qu'il étudie les circonstances et les accidents pour les appliquer à propos.

« L'*illusion de la tolérance* est née dans le Languedoc : les prédicants l'ont insinuée aux accrédités d'entre les protestants, et la multitude l'a saisie avec avidité; elle a reçu de l'accroissement d'où l'on devait attendre sa ruine. Le sieur maréchal de Mirepoix avait cru tenir comme dans sa main les protestants du Languedoc par la voie de la persuasion, en

entrant en correspondance avec les principaux, en composant avec eux sur les assemblées plus ou moins nombreuses, sur la manière de former leurs consistoires, dont le nom ne le choquoit pas, et en leur laissant et pensionnant même leurs ministres pourvu qu'ils fussent nés dans la province. Ce système d'administration n'est pas nouveau : il fut malheureusement celui du gouvernement dans la naissance du calvinisme, qui dut ses progrès à l'audace qu'eurent les premiers protestants de proposer des conditions à leur souverain, et à la complaisance qu'on eut alors de les entendre dans des pourparlers. Ce fut le germe de tous les maux de la France. Une expérience si bien acquise doit convaincre qu'il est dangereux de laisser les protestants se permettre des espérances, *et fait voir combien ils sont capables d'abuser des plus petites condescendances*. C'est ce qui fait croire que le mal sera plus difficile à réparer dans le Languedoc, où M. de Mirepoix en a eu pour eux, que dans la Guyenne, où la barrière des lois leur a été constamment opposée. L'illusion de la tolérance est venue du Languedoc en Guyenne, mais elle n'a pas eu le temps d'y prendre de fortes racines. En toute occasion et en tout lieu on a présenté aux protestants la constante volonté du roi pour le maintien des lois, et, pour la rendre sensible par les effets, il a été donné avec choix des ordres d'exil et d'emprisonnement contre les plus accrédités. Malheureusement ces ordres étoient révoqués immédiatement, et *les protestants dont le*

caractère distinctif est de se prévaloir de tout, prenant ces actes de clémence *pour un commencement de retour vers eux*, en devenoient plus hardis et plus entreprenants.

» Le maréchal de Thomond éclaira cette conduite. Leurs assemblées, quoique sous ses yeux dans une province où il commandoit, lui parurent intolérables; il conçut que le meilleur moyen de les faire cesser étoit de remettre en vigueur les règlements qui les défendoient indistinctement, et le port d'armes.

» Après la publication de ces ordonnances, les protestants demeurèrent consternés, et les assemblées cessèrent totalement. *Dans tous les temps, les clameurs ont réussi aux protestants, et ils n'ont jamais manqué d'émissaires.* Ayant appris que les ordonnances du maréchal de Thomond n'avoient pas entièrement été approuvées au conseil, ils recommencèrent les assemblées au désert. Des députés partirent pour les Cévennes, et en ramenèrent des prédicants. Leur présence rendit les assemblées plus nombreuses qu'auparavant. Les nobles, les bourgeois s'y rendirent, et l'on en vit assister un grand nombre en armes à une assemblée près de Clairac.

» *Cela prouve qu'il est inutile et même dangereux de chercher à ramener les protestants par la persuasion, il faut y parvenir par la crainte.* C'est sur ces principes que Sa Majesté fixe un plan d'opérations comme il vient d'être dit.

» Ainsi le sieur maréchal de Richelieu ne laissera

voir à l'extérieur qu'inflexibilité pour le maintien de l'autorité du roi dans l'exécution de ses ordonnances et des arrêts de son parlement de Bordeaux sur le fait de la religion des réformés. Il applaudira à tout l'appareil de la justice, et il se rendra impénétrable aux religionnaires quant aux vues de prudence et de ménagements dont il sera à propos d'user dans l'exécution.

» Ce sera toujours en vain qu'on entreprendra d'empêcher les mariages et les baptêmes au désert, et de forcer les parents à envoyer les enfants aux instructions de l'Eglise tant qu'il y aura des assemblées : il faut donc s'attacher principalement à les détruire.

» L'intention de Sa Majesté est que les édits et ordonnances du parlement de Bordeaux du 21 novembre soient exécutés en toute rigueur contre les prédicants. A l'égard des religionnaires qui les auront reçus chez eux ou qui les auront accompagnés, le procès en sera fait selon la rigueur de l'arrêt du 21 novembre. En ce qui regarde les mariages et les baptêmes faits au désert, Sa Majesté désire qu'il lui en soit rendu compte pour en faire des exemples plus prompts.

« Les troupes qui seront envoyées dans la province de Guyenne seront réparties dans les cantons de Tonneins, Clairac, Nérac, Agen, dans le Condomois, et autres quartiers où la fermentation s'est le plus fait remarquer.

« On se servira des brigades de maréchaussée pour observer.

» Il y a lieu d'espérer que la présence des troupes, jointe à la pratique des moyens qui viennent d'être détaillés, contiendra les religionnaires, et qu'il n'y aura plus d'assemblées au désert [1]. »

Les catholiques n'étaient pas mieux traités : depuis des siècles on n'avait essuyé des misères aussi cruelles que celles qui signalèrent les dix premières années du règne nouveau. Soit à cause de l'intempérie des saisons, soit parce que le laboureur manquait de moyens et même de pain, la plupart des terres restaient en friche : les impôts ne se recouvraient plus qu'à la pointe de l'épée ; les logements militaires achevaient d'épuiser les peuples, et au moment où les grêles, les inondations et les épidémies semblaient se succéder sans relâche pour les réduire au désespoir, le roi leur demandait le dixième du revenu, et les chargeait de lever, d'équiper et d'entretenir des régiments. C'était aggraver un fardeau déjà insupportable; mais bien qu'il écrasât le midi, peut-être se serait-on efforcé de le soutenir en fléchissant s'il avait été également divisé. Par malheur, ni le clergé ni la noblesse n'en sentaient la moindre partie, et il retombait de tout son poids et à peu près exclusivement sur les communautés.

COMMUNAUTÉS.

Bien que cinq cents ans fussent passés sur ces héritières des municipes, la vieille liberté romaine

1. Archives de la police, mss.—Ordres du Roy, n° 5, de la page 402 à la page 419. Cette pièce importante est inédite et nous vient de feu M. Anglès.

fleurissait dans leurs murs aussi vivace, et le front ombragé de rameaux aussi verdoyants que lorsque nous les avons quittées au treizième siècle ; leur droit antique et immémorial s'était même retrempé aux sources de la royauté, et semblait y avoir puisé une consécration nouvelle. Pendant la dernière moitié du treizième siècle et tout le quatorzième, les chanceliers de nos rois n'avaient été occupés qu'à mouler sur le parchemin, moyennant finance, les coutumes et priviléges des communautés. De même que leur existence politique était bien reconnue et bien définie, leur marche était toute tracée et leur mouvement toujours régulier, toujours traditionnel, toujours uniforme comme le train de la charrue. Ainsi les communautés s'administraient elles-mêmes et se gouvernaient comme de petites républiques, avec un calme, une égalité de justice qu'on chercherait en vain dans notre système actuel. Tous ceux qui contribuaient aux tailles avaient le droit et l'obligation d'assister aux assemblées convoquées par le maire ou les consuls, pour y délibérer sur les affaires communes [1]. Ces assemblées s'appelaient alors *Conseils politiques*. A côté du conseil politique était le conseil de police, qui s'occupait exclusivement des mesures d'édilité en temps de paix, et des dispositions militaires en temps de guerre. Il se compo-

1. Sous peine de 20 livres d'amende. — Ordonnance de Charles de Lacoré, intendant de la généralité de Montauban. — Archives municipales de Lafrançaise, regist. n° 7, fol. 182. Ceux qui, domiciliés hors de la communauté, y payaient néanmoins des contributions, s'appelaient forains, et avaient pour représentant au conseil politique *un syndic*.

sait, dans les communautés des villes comme dans celles des campagnes, du maire, du premier consul, de six ou huit bourgeois nommés policiens, et du secrétaire. Le pouvoir exécutif résidait dans le consulat. Tous les ans, les quatre consuls en charge présentaient chacun deux candidats au conseil politique, qui, sur les réquisitions d'un avocat en parlement, faisant les fonctions de procureur du roi, en choisissait quatre, connus sous la dénomination de *consuls modernes*. Ce mode d'élection, général et toujours le même au fond, variait toutefois dans la forme selon les pays. A Nîmes, par exemple, le conseil politique, réuni à la fin de l'année consulaire, qui expirait le mercredi des Cendres, nommait autrefois seize candidats, dont les seules conditions d'éligibilité étaient *l'expérience, la capacité et la bonne conduite*. Cette désignation faite, on jetait dans un sac seize pommeaux ou petites boules de cire blanche, parmi lesquels il y en avait quatre qui renfermaient autant de petits billets portant la lettre C; un enfant retirait ensuite les boules l'une après l'autre et les remettait individuellement aux seize candidats. Ceux qui recevaient les boules contenant les bulletins étaient consuls pour un an de la ville et des faubourgs[1].

1. Vers 1693 des mairies perpétuelles furent créées par ordonnance royale, et un M. de Montclus acquit celle de Nîmes: les consuls la rachetèrent en 1706, mais le gouvernement, pressé d'argent, en créa une seconde en 1733. Toutefois, par un arrêt de règlement du 19 mai 1739 la ville fut rétablie dans ses anciens droits et usages, et eut la permission de procéder de nouveau à la nomination des consuls en assemblant tous les trois ans seize *vocaux* ou votants, les huit consuls anciens et modernes et les con-

A Aix on procédait autrement : pour éviter les brigues, les noms des cent cinquante notables ou *cités* des quartiers étaient écrits sur des billets que l'on pliait ensuite avec soin. Le viguier, en présence du juge mage, du procureur du roi et de deux commissaires du parlement, mettait ces billets dans une cassette fermée à quatre serrures, dont les clefs étaient données aux consuls modernes. Les consuls de l'année précédente enfermaient à leur tour cette cassette dans un coffre ayant également quatre clefs, et qui devait être déposé une nuit dans les armoires de l'Hôtel-de-Ville. Puis le lendemain on ouvrait le coffre et la cassette, les billets étaient donnés aux gardes pour convoquer les *cités* dont ils portaient les noms, et ceux-ci, réunis aux conseillers de la ville, faisaient les consuls en jetant les ballottes de drap noir dans la boîte rouge pour la nomination, dans la boîte jaune pour l'exclusion [1].

Dans tout le Roussillon, et à Perpignan principalement, nul ne pouvait devenir consul s'il n'était *insaculé*, c'est-à-dire si l'inscription de son nom sur la liste des aspirants n'avait été approuvée par le lieutenant-général, l'intendant de la province et la Douzaine, conseil de douze citoyens tirés au sort dans les trois *mains* ou classes, qui se composaient :

Des bourgeois et commerçants en gros, formant la main majeure ;

seillers politiques. (Voir F. de la Farelle, *Institutions municipales de la ville de Nîmes*.)

1. Archives municipales d'Aix, Livre rouge.

Des drapiers, écrivains et autres, formant la main moyenne;

Et des cordonniers, jardiniers et gens de métier, relégués dans la main mineure.

Les noms qui traversaient victorieusement cette triple épreuve étaient insaculés, c'est-à-dire mis dans les bourses de cuir de l'Hôtel-de-Ville[1].

Une des cités où les formes municipales avaient subi le plus de vicissitudes était Marseille. Depuis les Duumvirs l'élection consulaire s'était modifiée dans tous les sens, pour aboutir vers 1652, et comme en désespoir de cause, au choix du sort, réglé, comme dans le principe à Nîmes, par des boules renfermant des bulletins qu'un enfant de sept ans retirait devant le juge mage d'une boîte dorée. Ce mode lui-même ne tint que huit ans. En 1660 une déclaration royale exclut les gentilshommes des charges publiques et en investit quatre échevins. A la vérité leur pouvoir se trouvait balancé par celui du viguier, représentant pour ainsi dire direct de l'autorité royale. Cette dernière charge remontait jusqu'à 1264. Originairement le viguier était le *vicaire* ou lieutenant du podestat; quand on supprima cette importation italienne et la charge de recteur qui l'avait remplacée, l'officier secondaire fut conservé, parce qu'il était à la nomination des comtes. En 1506 les viguiers ne restaient en place qu'un an; trente ans après ils se firent déclarer perpétuels. En 1550 Henri II les

1. *Manuscrit* du duc de Noailles, ancien gouverneur du Roussillon (ce petit in-8°, relié en maroquin vert, appartient à M. Tastu).

rendit de nouveau annuels. Les guerres religieuses leur valurent une prolongation de deux ans, et l'emploi étant tombé vers ce temps-là dans la maison de Piles, très-dévouée à la couronne, n'en sortit plus. Hors de la juridiction de ce magistrat et de celle des échevins s'élevait, sur un terrain à peu près indépendant, la communauté des pêcheurs, qui avait ses coutumes et ses règlements particuliers et n'obéissait qu'à ses prud'hommes.

Quant à la jurade de Bordeaux, elle se composait, comme nous l'avons vu, de six membres renouvelés tous les ans par moitié.

Aussitôt après leur élection les consuls modernes, sur la réquisition du procureur du roi, juraient l'un après l'autre, les mains mises sur les saints Évangiles :

« D'exercer en conscience, sans support ni abné» gation de personnes, la charge consulaire pendant » l'année courante, et de rendre un fidèle compte de » leur gestion à la communauté[1]. » Ce serment prêté, ils entraient en charge et s'occupaient paisiblement d'une série de soins qui ne variaient jamais. Ainsi les consuls des villes reproduisaient, sans y rien changer, les sujets de délibération mis sur le tapis l'année précédente, et qui concernaient les réparations des églises, des ponts, des casernes, des rues, les embellissements réclamés pour l'hôtel de l'intendance, du gouverneur, ou pour le palais de l'évêque,

1. Archives municipales de Lafrançaise, regist. n° 28, fol 9, r°.

le tirage au sort de la milice, les dépenses municipales, la répartition des tailles, les secours de charité, et les modérations d'impôt demandées selon son bon plaisir à monseigneur l'intendant.

Les consuls des communautés rurales, tournant également dans le même cercle, assemblaient deux ou trois fois l'an le conseil politique pour fixer le ban des vendanges, affermer les biens communaux, délibérer sur le récurage des ruisseaux nuisibles et mettre à l'enchère la levée des tailles; cela fait, ils présentaient leur budget, et il était convenu et arrêté par l'assemblée qu'il serait imposé pour les frais locaux :

En premier lieu la somme de 20 livres pour le droit de réunion à la communauté des charges municipales.

Pour le prédicateur du carême, 70 livres.

Pour les gages du secrétaire, 60 liv.

Pour l'entretien de l'horloge, 20 liv.

Pour les quatre livrées consulaires, 40 liv.

Pour les auditeurs du comte, 30 liv.

Pour les ports de lettres, 10 liv.

Pour les gages des valets de ville, 65 liv.

Pour le deuxième tiers de leur habillement, 23 liv.

Pour les flambeaux, 12 liv.

Pour les intérêts dus à l'hôpital, 3 liv. 2 sol. 4 den.

Pour les frais imprévus, 600 liv.

Pour l'albergue de la halle, 40 liv.

Pour pareil droit d'albergue à cause de la nause infernale ou prairie commune, 10 liv.

Pour les gages du maire, 67 liv. 10 sols.

Pour l'entretien du ruisseau dangereux 187 liv. 6 sols.

Pour la confection des rôles de la taille, 80 liv.

Pour le papier timbré, 12 liv.

Pour le droit de vérification dudit rôle, 90 liv.

Pour le voyage au chef-lieu de la généralité lors de la vérification, 16 liv.

Pour l'article de taille des patrimoniaux, 90 liv.

Pour le vingtième desdits patrimoniaux, 45 liv.

Les communautés votaient de plus, pour un médecin de la ville, 150 liv. par an; ces honoraires étaient taxés d'avance ainsi qu'il suit : des bourgeois et autres personnes semblables, il pouvait exiger par visite une livre quatre sols; de chaque artisan ou laboureur, une livre; et il était tenu de voir et soigner les pauvres gratuitement [1].

Ce régime en lui-même n'était pas mauvais. Avec d'incontestables garanties d'ordre, de stabilité, de paix domestique, il présentait le bienfait tous les jours mieux senti d'une administration sage, paternelle et dévouée. Malheureusement tous ces avantages s'évanouissaient d'ordinaire, parce que son existence était chaque jour mise en question par la gêne ou les caprices de l'autorité royale. Toutes les fois que le roi avait besoin de fonds, ce qui arrivait souvent, il modifiait la constitution des communautés. En 1692 par exemple, Louis XIV, choqué de voir

1. Archives municipales de Lafrançaise, regist., n° 28, fol. 4.

dans son royaume des magistrats qui tenaient leur pouvoir d'une autre main que la sienne, et voulant chasser cette ombre de liberté populaire, avait institué dans toutes les villes et communautés, des maires et des assesseurs perpétuels, en permettant aux seigneurs qui posséderaient de ces offices dans leurs juridictions, de les exercer ou faire exercer par leurs baillis.

Neuf ans plus tard, et en 1701, deux arrêts du conseil permirent aux communautés de racheter ces charges. Quand elles eurent payé, on créa des emplois de lieutenants de maire, qu'elles remboursèrent encore en 1705. Douze années s'écoulèrent sans nouvelles demandes; mais en 1717 le conseil jugeant que les communautés avaient eu le temps de faire des économies, leur vendit les offices non remboursés, et, par une sorte d'escroquerie, les rétablit l'année suivante avec faculté de rachat. A partir de ce moment, ne se lassant plus de battre monnaie par ce moyen, qui n'était peut-être pas rigoureusement conforme aux règles de la bonne foi, tantôt sous le prétexte des besoins de l'état, tantôt en alléguant que la liberté des élections était troublée par des intrigues, les conseillers du roi extorquèrent cinq fois[1] de l'argent aux communautés en vendant le rachat de ces offices, avec promesse qu'ils ne seraient plus rétablis, et en les rétablissant aussitôt qu'ils étaient vendus.

1. En 1722, 1723, 1724, 1733 et 1754.

Toutefois, quels que fussent les inconvénients qui résultaient pour le régime communal de cet état de fluctuation continuelle et de cette exploitation sans loyauté et sans mesure, la dépendance absolue où le tenaient les intendants, dans les dix généralités du Midi[1], lui était plus funeste encore.

Jamais l'arbitraire ne s'était développé aussi odieusement que dans la main de ces représentants de la royauté, placés dans les provinces au-dessus de toute autorité et de tout contrôle. Pour trouver des exemples d'un pareil despotisme, il faut reculer jusqu'aux plus mauvais jours de Rome, jusqu'aux proconsuls les plus inhumains : encore les excès de Verrès pâliraient-ils peut-être devant ceux qui furent commis à la face du dix-huitième siècle. Qu'on en juge par des exemples pris à cette partie de leur administration, qui a laissé dans la mémoire des peuples les traces les plus profondes, nous voulons dire les corvées.

Le 13 avril 1750 un agent subalterne de l'intendant de la généralité de Montauban écrivait aux consuls des différentes communautés de son département, en leur enjoignant de se trouver le lundi suivant sur le chemin de Bordeaux.

« Il n'y a plus à délibérer, il faut finir dans le courant de cette campagne. Aucune raison ne peut prévaloir à un tel devoir, qui est indispensable. Tout va être mis en pratique pour y parvenir, garnison

1. Auch et Pau, Aix, Bordeaux et Bayonne, Grenoble, La Rochelle, Limoges, Montauban, Montpellier, Perpignan, Riom.

militaire, emprisonnement, doublement de capitation *et autres moyens; rien* ne sera épargné. On est las de voir traîner un ouvrage qui, avec moins de clémence, seroit fini depuis long-temps et auroit mis fin à tant d'injustes plaintes à cet égard. Au reste, si ceux qui ont été doublés de leur cote de capitation veulent employer leur diligence, nous pourrions espérer une modération. Si au contraire ils ne le font point, ils auront le temps d'en acquitter l'entier article, et même de la payer par emprisonnement de leur personne[1]. »

En conséquence, quoique les malheureux paysans ne pussent abandonner leurs travaux sans s'exposer à périr de famine, on les accablait de logements. S'ils manquaient à cet appel, on les contraignait d'aller tous les jours à la corvée, et on ne voulut pas même permettre à un misérable de faire enterrer sa femme, en disant que le curé suffisait bien seul à ce soin[2].

L'inhumanité de l'intendant dépassa à cet égard tout ce qu'on pourrait imaginer. Un laboureur de Nègrepelisse fut capturé un dimanche soir par deux cavaliers de la maréchaussée escortés d'un valet consulaire, dans le temps qu'il gardait le cadavre de sa mère qui venait d'expirer, sans que ce spectacle touchant, ni ses supplications, ni ses larmes pussent les désarmer. Ils le traînèrent dans une métairie

1. Pièces justificatives d'un mémoire envoyé par la Cour des aides, en 1753, au ministère, contre M. Lescalopier, intendant de la généralité de Montauban.

2. Lettre du curé de la paroisse de Martissan, du 19 juin 1746, également dans les pièces justificatives, p. 51.

voisine, où ils couchèrent, et le lendemain matin cet infortuné fut conduit lié et garrotté dans les prisons royales de Montauban, d'où il ne sortit que huit jours après, lorsqu'il eut payé les frais de sa capture et de son incarcération. Cela, parce qu'il s'était vu dans l'impossibilité de faire sa tâche à cause de la maladie de sa mère. Et ce n'était pas seulement sur les campagnes que s'appesantissait ce joug de fer. A Montauban un pauvre forgeron, nommé Tessendier, tâchait de reculer sa démolition de sa baraque, placée auprès d'une ancienne porte que faisait raser l'intendant. Averti de la désobéissance, le premier consul se rendit lui-même chez cet homme pour lui dire, de la part de l'intendant, qu'il fallait absolument qu'il fît démolir sa maison. Tessendier eut beau lui représenter le grand besoin qu'il avait de cette maison et de sa boutique pour travailler de son métier de forgeron, et pour gagner la vie, pour lui, sa femme et sa famille, au nombre de cinq filles, dont il était chargé, et d'ailleurs l'inutilité de démolir cette maison, le sieur *Mène* (un de ceux à qui Lescalopier appliquait, comme à l'auteur de la lettre précédente, les dons destinés au soulagement des communautés) le menaça que, s'il ne faisait vite démolir cette maison, il le ferait mettre dans un cachot; que M. l'intendant *voulait absolument* qu'elle fût incessamment démolie; qu'il ne comprenait pas tout ce qu'il risquait de lui résister. Il lui fit de telles menaces et l'épouvanta si fort, qu'il ne se crut plus en sûreté. Il alla représenter au seigneur intendant

son triste état, sa misère, le besoin qu'il avait de sa maison et de sa boutique pour gagner de quoi vivre, lui et sa famille. Ledit seigneur intendant, l'ayant entendu, lui dit en ces termes : « Tu es un mâtin et un drôle ; si *dans huit jours tu ne fais pas démolir ta maison, je te ferai enfermer et pourrir dans un cachot.* » Ledit Tessendier, alarmé et frémissant des menaces que lui fit ledit seigneur intendant, et de la colère dans laquelle il le vit, s'en retourna chez lui, où il arriva tout troublé, tout tremblant, et tomba malade. Pendant la maladie il fit démolir sa maison, après toutefois qu'elle eut été examinée par le sieur Bergis, ingénieur et entrepreneur de *différents ouvrages publics* qu'a fait faire ledit seigneur intendant; et *nonobstant l'avis qu'il donna de l'inutilité de démolir cette maison*, ledit sieur intendant ayant persisté et *prétendu qu'elle fût démolie*, ledit sieur Bergis, *touché de compassion,* fut d'avis de conserver un petit réduit où Tessendier pourrait travailler et gagner pour vivre lui et sa famille. Ledit sieur Mène, y étant retourné de la part du sieur intendant et ayant vu *qu'on avait réservé un petit réduit, s'en fâcha beaucoup et en ordonna la démolition :* ce qui fut exécuté. Le chagrin qu'avait Tessendier augmenta si fort sa maladie, qu'il mourut quelques jours après cette démolition. Sa veuve et ses filles désolées demandèrent et firent demander à l'intendant quelque indemnité, au moins quelques-uns des débris de la porte de la ville; mais toutes leurs sollicitations n'aboutirent à rien. Le seigneur intendant leur fit

même refuser quelques pièces de bois qu'il y avait de la démolition de la porte, dont la veuve aurait pu tirer parti. Bien plus, quoique cette maison fût démolie, il continua d'en faire payer l'impôt à cette malheureuse. Il semblait impossible de pousser plus loin le mépris de la propriété : le seigneur intendant en trouva pourtant le moyen. Un de ses frères l'étant venu voir, eut envie de retourner à Paris en traversant le Rouergue. Malheureusement il n'existait pas de chemin pour les voitures. Avec tout autre que l'intendant le projet eût été rompu, mais cette difficulté ne parut qu'un jeu à ce magistrat. Quatre mille paysans furent convoqués sur-le-champ et reçurent ordre de faire un chemin pour la chaise de son frère. En dix jours ses ordres furent exécutés. On perdit toute la récolte des vignes, car on était en pleines vendanges. Tout ce qui se trouva sur la ligne, arbres, haies, vignes, murs, fut abattu ; mais le frère de l'intendant put traverser le Rouergue en chaise, et deux jours après son passage monseigneur Lescalopier daigna faire savoir aux propriétaires, dans les champs desquels avait été tracée cette route, qu'ils pouvaient reprendre leur terrain [1].

Tout ceci se passait pourtant au moment où les deux grands semeurs philosophiques, Voltaire et Rousseau, voyaient déjà poindre sous leurs pas les germes verdoyants de la révolution française, au moment

1. Déclaration notariée en date du 5 juillet 1753 (p. 51 du mémoire précité).— Autre déclaration par-devant notaire, du 23 octobre 1753 (p. 57 du même mémoire).

où les droits de l'homme commençaient à être compris, où le génie frayait la route à la liberté, où éclatait dans toute sa splendeur le plus beau mouvement intellectuel qui se soit jamais fait sur aucune terre. Plus heureux que nous, quoique soumis à la même pression despotique, nos frères du nord brisaient les chaînes de la pensée, et achevaient de constituer une littérature noble, élevée, magnifique, et une langue parfaite, avec lesquelles ne pouvaient plus lutter depuis trois siècles ni la littérature naïve, ni l'harmonieuse langue du midi. Comment d'ailleurs la lutte eût elle été possible? Tous les hommes de génie, d'esprit supérieur, nés sur le sol méridional, depuis trois cents ans avaient adopté la langue française, et ceux qui étaient restés fidèles à l'idiome paternel ne possédaient qu'un esprit sans culture, qu'un talent médiocre et étouffé en germe dans l'étroite enceinte de la cité municipale ou du village. Que pouvaient, par exemple, à côté des Montaigne, des La Boétie, des Clément Marot, des d'Aubigné, des L'Hôpital, des Dubartas même, Auzias March le catalan, Coze d'Arles, le charron de Rabastens, Augié Gaillard, Pey de Garros, avec ses psaumes traduits et ses poésies gasconnes, et François Pezant de Riom, avec ses noëls auvergnats? Les aperçoit-on derrière les grandes figures de Cujas, le jurisconsulte latin, de d'Hauteserre de Cahors, l'historien latin d'Aquitaine; de Scaliger l'Agénais, le roi du latin et du grec? Domat de Clermont, Fléchier de Carpentras, Coras de Réalmont, Mascaron

de Marseille, Pélisson, Barbayrac de Béziers, l'immortel Pascal, le doux Fénelon, ne devaient-ils pas rejeter dans la plus épaisse des ombres les vers du Limousin Daubasse, les sonnets burlesques de Louis Roland de Marseille, les concetti mignards de l'auteur agénais des Larmes du Gravier, les odes pesamment tournées de Pasturel, le gros chantre de Montferrand; les épîtres faciles, quoique prétentieuses, de Claude Bruys, le galant écuyer d'Aix; les récits rimés de Michel Bonnet, le Nîmois; les poèmes poissards de Millet de Grenoble, et les folies au gros sel de Sage de Montpellier? — Qu'aurait-on pu opposer enfin à Marmontel, si agréable dans ses contes; à Lefranc de Pompignan, le noble émule de Jean-Baptiste Rousseau; à l'ingénieux Dupaty, à Bayle, le premier puits de science de son siècle; au piquant Juvénal du Périgord, Lagrange-Chancel; à Montesquieu, la gloire de Bordeaux? — Personne; car, pendant que la civilisation purement méridionale était restée stationnaire et comme engourdie sous le feu de son ardent soleil, la civilisation française avait marché à pas de géant, et nous avait laissés tellement en arrière que, dans ce long espace de trois siècles, on ne rencontre que deux hommes dignes de mémoire, Goudouli et Despourrins.

Le premier, à la vérité, peut soutenir la comparaison avec tous les poètes français qui naquirent entre les règnes d'Henri IV et de Louis XV. Dans les sujets qu'il a traités, il reste même sans rival. On eût dit que Goudouli était né exprès vers le déclin

du seizième siècle pour fixer à jamais le caractère pittoresque, harmonieux et brillant de la langue romano-provençale à cette époque, et pour refléter dans ses vers, pleins de poésie et de douce grâce, la riante nature du Languedoc. Depuis les fraiches créations des troubadours, aucun poète n'avait peint le printemps, l'amandier en fleurs, les rayons vermeils du soleil levant à travers les saules enveloppés par le brouillard d'été, et les marguerites étincelantes de rosée de la prairie, avec des couleurs aussi délicieuses. En approchant de son *Ramelet Mundi* (bouquet toulousain), on sent, comme dans les matinées printanières, le parfum de toutes les fleurs dont il le composa, de même qu'en lisant ses petits poèmes on voit se dérouler la série si variée des tableaux qu'étale la campagne méridionale au mois de mai quand le ciel est couleur de pourpre ou étoilé et la terre parée de verdure. Il vous souvient du calme de ces nuits si belles où, à part le grillon qui crie dans les prés et le coassement de mille grenouilles entre les jones, le seul bruit qu'on entende est parfois une plainte de la rivière : écoutez à cette heure solennelle la voix de Goudouli :

« Hier tant que lè Caüs, lè chot e la cabeco
Trataon à l'escur de lour menuts afas,
É que la tristo neyt per moustra sous lugras
Del grand calel del cel amagabo la mèco ;
Un pastourel disio : B'è fayt uno gran péco
De douna moun amour à qui nou la bol pas,
A la bèlo Liris de qui l'armo de glas

Bol rendre paûromen ma persuto bufecò.
Mentre que soun troupel rodo lè coumunal,
Yeou son anat cent cops parla li de moun mal
Mès la cruélo cour à la aûtros pastouros.
Ah! soulel de mous els se jamaï sur toun sé
Yeou podi, fourrupa dous poutets à plasé
Yeou faré ta gintet qué duraran très houros [1] ! »

Hier, pendant que les chats-huants et les chouettes
Traitaient au crépuscule de leurs menus déduits,
Et que la sombre nuit pour faire briller ses étoiles
Éteignait la mèche de la grande lampe des cieux,
Un berger disait : Certes j'ai fait un grand péché
De donner mon amour à quelqu'un qui ne le veut pas,
A la jolie Liris dont l'âme de glace
Veut rendre pauvrement ma poursuite vide comme les premières [noix.
Tandis que son troupeau rôde dans le communal,
Je suis allé cent fois lui parler de mon mal,
Mais la cruelle s'enfuit vers les autres bergères :
Ah ! soleil de mes yeux, si jamais sur ton sein,
Je peux pomper deux baisers à mon désir,
J'irai si doucement qu'ils dureront trois heures.

Cette Liris était la Lesbie de Goudouli, comme il a eu soin de nous l'apprendre lui-même.

« Jouts lè noum de Liris yeou canti ma droulleto
Que mato le renoum de tout autro beoutat,
Coumo lè liri blanc parés de tout coustat
Par dessus lè muguet é la mimoys nénetto. »

Sous le nom de Liris, je chante ma jouvencelle
Qui mate le renom de toute autre beauté,

1. Ramelet Mundi, p. 27.

Autant que le lis blanc prime en tout et s'élève
Au-dessus du muguet et de la mignarde violette.

Dans les sonnets si vantés de Pétrarque, on aurait peine à trouver un portrait plus délicat et plus flatteur que celui qu'en fait le poète :

« Aquel bisaget animat
En obalo sara fourmat
Fresc e biu de sas coulouretos
Couma las rosos bermeilletos ;
Que l'albo as pels ensafranats
Semeno pel cel à manats.

De soun pel un'escauto fino
Oundejara debès l'esquino,
Sounquo sio mès en grumicel
Coumo dun artifici bel
Es reliat lé de la bébo
É débès oun lè froun se lébo
De flouquets frisoutats souben
Faran à barros dan lè ben

Aco's bouqueto per te bèze :
Mès se te play dono me lèze
De salsa per te fa milhou,
Ma plumo din lé bermillou.
Fi, fi, car oun soun desplegados
Las rosos é las giroufIados,
Le far nou fa degun besoun
É sur tu flouriran toujoun[1]. »

Ce petit visage animé
En ovale sera formé,

1 Beutat fantaziado (Ramelet Moundi, p. 39.)

Frais et vif de ses mignardes couleurs,
Semblables aux roses *vermeillettes*
Que l'aube aux cheveux ensafranés
Sème à pleines mains dans le ciel.

De ses cheveux un fin écheveau
Roulera ondoyant sur ses épaules,
Ou formera un peloton
Avec artifice noué
Et tordu comme l'or du ver à soie.
Et autour de son front élevé
De petites boucles frisées
Joueront à barres avec le vent.

C'est pour te voir, ô bouche mignonne !
Mais donne-moi le temps, je t'en conjure,
De tremper pour te mieux peindre
Mon pinceau dans le vermillon.
Fi ! fi ! car où sont épanouies
Les roses et les giroflées,
Le fard devient bien inutile
Et ces fleurs sur tes lèvres ne cesseront pas de fleurir.

En général Goudouli décrit vite et en peu de mots : qui peindrait mieux et plus brièvement la riante physionomie du premier mai, et cette gracieuse fête des fleurs qui a survécu dans le Capitole à la disparition des capitouls, pour faire avec ses églantines, ses amaranthes d'or et ses soucis d'argent, le bonheur des jeunes poëtes et la joie de Toulouse ?

« Ouey què lè gentil mès de maï
Tourno flourit coumo jamaï,
Que la campagno toulo bèlo
En bert retinto sa gouelo,

Què lè soulel se fa tout els
Per admira milo ramels,
Yeou tabè yeou me rejouissi
Et sur quatrè flous me rabissi.
Bous doun moussurs per qui Toulouso
Se manten doussomen jouyouso,
Et què budats à pleno tasso
Las tres canèlos del Parnasso
Fazets m'en part d'un goutilhou
Per bous entreteni milhou,
Quand auré tirat de ma bèno
Uno flouretto per estrèno[1]. »

Aujourd'hui que le gentil mois de mai
Revient plus fleuri que jamais,
Que la campagne toute riante
Teint de nouveau sa robe en vert,
Que le soleil se fait tout yeux
Pour admirer mille bouquets,
Moi je me réjouis aussi
Et me sens ravi à la vue de quatre fleurs.
Vous donc, Messieurs, par qui Toulouse
Se maintient doucement joyeuse,
Et qui buvez à pleine tasse
Aux trois sources jaillissantes du Parnasse,
Donnez, je vous prie, une petite goutte
Pour que je vous puisse mieux entretenir,
Quand j'aurai tiré de ma veine
Une fleurette pour étrenne.

Cette fleurette est un sonnet ravissant qu'on regrette de ne pouvoir traduire, mais il faudrait les

1 Petito salutaciu.— La noubelo flouretto del Ramelet Moundi.

traduire et les citer tous. Au reste, ce talent si varié et si souple se pliait avec la même facilité et le même bonheur aux genres les plus opposés; il existait à cette époque un cadre ingrat et plein de difficultés créées à plaisir qui semblait remonter, par le capricieux agencement des rimes et les chaînes qu'il mettait aux pieds de la muse, aux sirventes compliquées des troubadours. Le chant royal, sorte de poème allégorique et mystérieux, composé de six strophes à refrain dont la dernière donnait le sens, ne semblait rien moins que favorable à l'inspiration poétique. Goudouli l'avait abordé toutefois dans ses concours aux Jeux Floraux, et, à part la bizarrerie de l'idée, dont il ne faut raisonnablement accuser que le mauvais goût de son siècle, il avait réussi à parer ce genre difficile d'une forme heureuse et brillante. Même au milieu de ces ridicules entraves éclate librement sa verve descriptive :

« La pastouro Liris mayti pren sa pernetto
E lè loun del courset cordo les anelets,
Al pun que lé soulel en plegan la bounetto
Pencheno soun pel d'or sul naut des tucoulets;
Be, s'en ba debès l'ort prène la permenado
Oun remiro se naïs la planto sémenado,
Saüclo dins un carreou de bouis passomantat
La pansėjo, le gauch, lè muguet muguetat;
Mès entre tant de flous qu'élo ten en estimo
Fouzillo doussomen dan lè nas acatat,
La biuleto de mars que nous meno la primo[1]. »

1. Le Broutou noubelet, p. 103.

La bergère Liris, au matin, prend son bavolet,
Et passe le cordon dans les petits anneaux du corset,
Au moment où le soleil, en pliant son bonnet,
Peigne ses cheveux d'or sur le sommet des coteaux ;
Elle tourne sa promenade vers le jardin
Pour regarder si les graines qu'elle a semées commencent à [naître.
Ou bien elle sarcle, dans un carré bordé de buis,
La pensée, le souci couleur d'or, le muguet diapré.
Mais au milieu de toutes ces fleurs qu'elle aime,
Voyez-la courbée et aspirant doucement le parfum
De la violette de mars qui ramène le printemps.

Seulement cette fois, Liris n'est pas la bergère de Goudouli : Liris, dit l'explication fort à propos, car à coup sûr on ne l'aurait pas deviné ; Liris représente la France,

L'ornement et l'honneur de la terre habitée.

Et quant à la violette de mars, ce n'est rien moins que Louis XIV, que le dieu Mars anime, et sous qui le pays se remet en beauté. Par le parti qu'il tirait du sonnet, des poésies de fantaisie pour ainsi dire et du chant royal, on doit juger de ce dont Goudouli aurait été capable, si, ému par de grands événements ou enflammé par des sujets vraiment lyriques, il eût laissé monter son imagination et son génie où pouvaient les porter leurs ailes. Voici en preuve, et comme contraste des pièces précédentes où la joie éclate en chaque vers, où l'on ne respire qu'amour et bonheur au milieu des fleurs printanières,

une vue de cimetière et une tombe peintes avec une triste vérité :

« En bézen cos un camarado
Dan qui souben aben rigut;
Tout l'esprit se mésésmaügut,
É ma gayetat retirado;
Mès qui nou se tréboulo pas
Su la pensado d'aquel pas
Que n'a plus de retour al mounde,
Quan l'homè din l'atgé plus fort
N'a pas d'amic que lé ségounde
Al duel d'el é de la mort.

» Nou sabi bounomen ount éri
Quan lè coumpagnou trépassat
Fourec frédomen délayssat
Dins un coufin de cémenteri.
Non fouréguy pas à l'oustal
Que lou cor me dissec atal:
Coussi las gens ne ban d'augido;
Coussi touts leguenan al clot
Oun sus un cos béouzè dè bido
Les bers fan al tiro qui pot!

» Bèze que l'on tourno poulbèro
Quand lè soulel nous a quittats
É n'espia que banitats
Aco's abè les els de cèro :
Sabè que lé plus ritgé mor,
É s'estaça d'amour à l'or
Acos abé lé cor de fusto :
Dé fusto sio; mès quan la mort

Dé sous pés dréturiès y tusto,
L'armo l'y drubis é ne sort.

» Sé fugets ouey, ça dits l'auribo
Ja bous attraparé douma :
Balestièro de cado ma
Flagel de la persouno bibo[1]. »

En voyant froid un camarade
Avec qui si souvent nous avons ri,
Tout mon esprit s'est soudain glacé,
Toute ma gaieté s'est enfuie.
Mais qui donc ne se trouble pas
En pensant à ce dernier pas,
Qui n'a plus de retour au monde,
Quand l'homme, à la fleur de l'âge,
N'a pas d'ami qui le seconde
Dans son duel avec la mort ?

Non, je ne savais pas où j'étais,
Quand mon pauvre ami trépassé
Fut abandonné froidement
Dans un coin du cimetière.
Je ne fus pas plutôt à la maison
Que le cœur me murmura tout bas :
Comme on meurt vite !
Comme nous roulons promptement dans ce trou
Où sur un cœur veuf de vie
Avec rage s'acharnent les vers !

Voir que l'on retombe en poussière
Quand le soleil nous a quittés,
Et ne songer qu'aux vanités,

1. Le Noubèlo flourelo del Ramelet Mundi, p. 196.

C'est avoir des yeux de cire.
Savoir que le plus riche meurt,
Et donner son amour à l'or
C'est avoir un cœur de bois;
Oui, de bois : car, lorsque la mort
Le heurte de son pied sec,
Elle l'ouvre et l'âme en sort.

Si vous m'échappez aujourd'hui, s'écrie la farouche,
Je vous rattraperai demain,
Je vise et tire des deux mains,
Et poursuis toute créature vivante...

On ne peut nier que dans cette strophe, comme dans l'ode sur la mort d'Henri IV, l'élévation des pensées ne le dispute à la beauté des images et à l'énergique magnificence du style. Sous ce triple rapport, l'ode sur la mort d'Henri IV paraît même supérieure : on croirait voir briller un reflet cornélien sur les plaintes du poète, qui, touché jusqu'au fond du cœur de l'attentat de Ravaillac, s'écrie d'une voix émue :

« Quan del coumu malhur uno niboul escuro
Entrumic la clartat de moun astré plus bel,
Yeou disi quan la mort dan lè tail d'un coutel
Crouzec lè gran Henric sul libré dé Naturo;
De roumecs de doulou moun armo randurado
Fugic del gran soulel la pamparrugo d'or,
Per ana dins un roc ploura d'el et de cor
Del parterro francès la bélo flou toumbado.
Lès fourtunables reis doun lou moundé fa festo
Soun coumo de roubis pousats en roso d'or

Oun lè balent Henric tout brassés et tout cor
Éro lé diaman qu'oundrao tout le resto [1]. »

Quand du commun malheur une obscure nuée
Obscurcit la clarté de mon astre le plus beau,
Je dis, moi, quand la mort avec le tranchant d'un couteau
Raya le grand Henry du livre de Nature ;
Des ronces de douleur mon âme déchirée,
Fuit du brillant soleil la chevelure d'or
Pour aller dans un rocher pleurer d'œil et de cœur
Du parterre français la noble fleur fauchée.
Les puissants souverains dont le monde fait fête
Sont comme des rubis montés sur rose d'or
Où le vaillant Henry tout bras et tout cœur,
Était le diamant qui parait tout le reste.

Goudouli composa en outre une foule de noëls, de chansons, d'épîtres, d'épigrammes et de divertissements de carnaval ; le sel et l'esprit gascon furent versés à pleines mains dans toutes ces pièces : on est forcé d'en convenir, on les lit même avec plaisir une fois, mais on n'y revient point, parce que peu de gens comprennent aujourd'hui ce qui ravissait les contemporains du maréchal de Montmorency et de Louis XIV, et qu'à force de s'éloigner de nous, les traits saillants, caractéristiques des mœurs de nos pères, se sont effacés si complétement qu'il faut, pour les distinguer, une étude particulière. Au reste, Goudouli n'aurait pas plus à gagner en renommée

1. Cette ode est citée et traduite en entier dans notre *Tableau historique et littéraire de la langue parlée dans le midi de la France*, p. 164. Le père Vanière l'a traduite en vers latins.

avec cette partie de son Ramelet Mundi, qu'il ne gagna en fortune de son vivant. Ni le clergé, pour lequel il avait fait ses noëls; ni les commandants de la province, gouverneurs, premiers présidents, magnifiques seigneurs ou princes pour lesquels il fit ses prologues, ne s'inquiétèrent de savoir si, pendant qu'il gravait leurs noms *sur le marbre de l'éternité*, la misère et même la faim ne venaient pas le tirer par la manche. Tous les jours cependant, Goudouli vendait pièce à pièce l'héritage paternel; indifférent comme un poëte, confiant dans l'avenir comme un enfant, bientôt il allait se trouver, malgré sa réputation déjà nationale, malgré l'auréole de gloire qui couronnait son front, aux prises avec ces deux terribles ennemis de la vieillesse, l'abandon et la pauvreté, lorsque Toulouse s'émut en apprenant la position de son poëte. Une délibération du conseil de Ville assura trois cents livres de pension à Goudouli; et, grâce à la sympathie vigilante de ses concitoyens, l'illustre vieillard pût attendre la mort sans crainte. Elle lui ouvrit la pierre funèbre en 1639, un jour qu'il était allé frapper selon sa coutume avec son bâton sur les caveaux du cloître des Augustins.

A côté de la vieille statue en marbre de Goudouli la gracieuse figure de Cyprien Despourrins se rappetisse et rappelle ces églantiers frais et roses qui fleurissent au pied des chênes. Ce n'est plus ici le bourgeois de Toulouse, fidèle jusqu'à l'enthousiasme au culte de la ville qui le vit naître et à la langue murmurée autour de son berceau; « ce n'est plus le nour-

» risson des muses de la Garonne prêt à chasser le » mépris qu'on fait des patois par le mépris, parce » que le muscadet ne laisse pas de nous chatouiller » l'odorat et la vue, quoique le frelon ait plongé son » dard dans ses amoureux pétales[1]. » Né au château d'Accous, le chansonnier de la vallée d'Aspe était gentilhomme, et bien que la paresse et l'amour du pays l'eussent toujours retenu dans ses montagnes, sa muse ne put jamais perdre les goûts héréditaires et son air de qualité. Il eut beau la laisser errer à toute heure dans les vertes prairies de la Bigorre, le long des peupliers frémissants au bord des ruisseaux, sur ces montagnes si chaudement colorées, où se succèdent avec tant de rapidité les éblouissantes lueurs du soleil et l'orage, ses mains restèrent blanches et le hâle ne brunit point son front. Il lui fit chanter les principales scènes de la vie pastorale des Pyrénées; mais ces scènes rustiques, il n'avait voulu les voir qu'à travers les vitrages losangés de son château, et il les peignit presque comme Watteau peignait la nature. C'est là le défaut capital de Despourrins : ses bergers ressemblent trop à des figures de tapisserie. De même que Goudouli paraît trop trivial dans ses épigrammes, parce qu'il est trop vrai, et que sa poésie ne ménage pas assez le gros sel populaire, de même le chevalier d'Accous donne trop à la convention et sacrifie trop volontiers la réalité au goût fade et

1. « Beromen o, coumo sé la roso muscadèlo resto de nous falleta lè naz è lès els encaro que lè tabar à cabussets reboundò lè fissou din sas estatjos amourousos. » (Un trinflè d'abertissomem.)

musqué de son siècle. La plupart de ses chansons sentent l'ambre et la poudre, et non les énergiques parfums de la lavande, de la menthe sauvage et du fenouil, non l'exhalaison embaumée des foins qu'on fane, non ces délicieux arômes qui roulent le matin sur les landes à travers le brouillard. Cela ne veut pas dire toutefois que les chansons de l'Anacréon pyrénéen soient mauvaises : telle est la divine douceur, telle est la richesse du dialecte béarnais, que pour peu que le cadre s'y prête, Despourrins réussit. Qu'on se figure les fraîches voix de nos montagnes faisant retentir de ces couplets les vallées de Campan ou de Vic :

Nou, nou, poulete,
Noun ey doutat
Que d'amouréte
Abés cambiat.

Coum es ta bère
You be t'aimey
Coum soy sincère
You b' em troumpey.

Lous bets bisatges
Troumpen souben :
Coum lous nuatges
Qui ban aü ben.

Non, non, poulette,
Je ne doute pas,
Que d'amourette
Tu n'aies changé.

Tu es si belle
Que je t'aimai à la folie,

Je suis si sincère
Que je me laissai tromper de bonne foi.

Les jolis visages
Trompent bien souvent,
Comme les nuages
Que détruit le vent.

Ni las rosès musquêtës
Ni la flou del bruchou
N'esgalen tas manetës
En aoudou ni blancou....

Ni les petits muscadets
Ni la fleur de l'aubépine
N'égalent la beauté de tes mains
Par leur parfum et leur blancheur.

Ataü coum las flouretës
Poussen aü mès d'abriü
Las gracès gentilletës
Qu'et seguin dab ù hiü.

Brillantè coum l'aurorë
Bère coum lou Lugra
Plus charmantè què Florë.
Qu'it pouyrè resista?...

Si tu n'èrès estadë
Dessus lou mount Ida
Quoan la poumë daüradë
L'aüt cop s'y disputa;

Per chic qu'it ousse espiadë
Lou yentilet pastou
Eth te l'aürè bailladë
Chens ha nade fabou.

De même que les fleurettes
Poussent au mois d'avril

Les graces mignonnes
Sont attachées à tes pas.

Brillante comme l'aurore,
Belle comme l'étoile de Vénus,
Plus charmante que Flore
Qui pourrait te résister ?..

Si tu avais paru
Sur le mont Ida,
Lorsque la pomme d'or
L'*autre fois* y fut disputée :
Pourvu qu'il t'eût *guignée*,
Le gentil pasteur
Il te l'aurait donnée
Sans faire de faveur.

Bérouïne, charmantine,
Bérouïne, lou mè sou !
Perquè m'as-tu tan dè rigou
Douce amourine ?..
Perquè m'as-tu tan d'amarou
Per toun aïmadou ?

T'a hat la pla bèsiadĕ,
Lous bouquets soun cueilhuts
Et lous claris que soun bienguts
Ta dat l'aübadĕ.
Si de grat non soun rècebuts
Quoan de soucis perduts !..,

Belle, belle si charmante
Belle, belle, mon soleil !
Pourquoi as-tu tant de rigueur,
Ma douce amante?
Pourquoi as-tu tant d'amertume
Pour ton amant ?...

Ton berger t'a proclamée sa bien-aimée,

Les bouquets sont cueillis
Et les hautbois qui sont venus
T'ont donné l'aubade.
S'ils ne sont pas reçus avec joie
Que de soucis pour rien[1]!..

La recherche de la forme disparaît dans le chant, et il ne reste que l'impression douce et mélancolique des mélodies pyrénéennes et la grâce des refrains. Ce qui explique pourquoi, sans les comprendre bien parfaitement, Louis XV aimait avec tant de passion les chansons de Despourrins, et pourquoi la jolie voix de Jélyotte en charma si souvent l'écho de Trianon.

Despourrins ne pouvait prétendre à des succès plus flatteurs, après avoir surtout conquis la popularité dans ses montagnes, car tout l'intérêt se portait alors sur les magnifiques travaux de la philosophie, et il n'y avait pas de talent, il n'y avait pas de nom en Europe qui ne s'éclipsât devant l'immense rayonnement de la gloire de Voltaire. La France, tantôt attentive et comme en suspens, tantôt pleine de chaleur et d'enthousiasme, assistait à la lutte de ce géant de l'intelligence moderne avec la vieille société, et applaudissait toutes les fois qu'il la faisait chanceler sur sa base antique. Enrayé depuis cent cinquante ans par les réactions monarchiques, le mouvement de la réforme recommençait à tourner sur l'axe de la philosophie : seulement, cherchant à regagner par la vitesse le temps qu'il avait perdu, il

1 Cansons de Despourrins d'Accous, éd. de Pau 1827.

précipitait sa révolution et emportait, non plus les abus du catholicisme, mais le christianisme lui-même. Personne n'avait mieux jugé la situation que Voltaire. Avec sa perception vive et rapide, il avait compris que la réaction, enchaînée depuis un siècle et demi par le clergé, étouffée à mille reprises dans le sang des protestants, éclaterait contre l'Église avec une puissance irrésistible. Dès-lors, tous ses efforts, tous ses écrits, toutes ses actions, avaient tendu à préparer l'explosion et à faire marcher l'aiguille. Dans son système d'agression, si habilement combiné, et suivi avec tant de constance, il ne laissait pas échapper une occasion et s'emparait avec empressement de tout ce qui lui pouvait fournir un prétexte d'attaque ou une arme. Malheureusement les occasions n'étaient que trop fréquentes, et la première de nos villes lui préparait un nouvel et célèbre argument.

L'an 1761 et le 13 octobre, deux bourgeois de Toulouse frappaient, vers les onze heures du soir, à la porte de David Beaudrigue, capitoul, et lui donnaient avis, qu'en accompagnant une personne qui avait soupé avec eux, et en passant dans la Grand'rue, ils avaient rencontré, vis-à-vis de la maison du sieur Calas, un nombre infini de personnes : qu'ils avaient demandé le sujet de cet attroupement, et qu'on leur avait répondu qu'il venait d'être trouvé chez Calas un homme assassiné et mort. Sur cet avis, le capitoul alla d'abord à l'Hôtel-de-Ville pour y prendre main-forte; et après avoir

fait avertir les gens du roi, qui se trouvèrent tous absents, il se rendit à la maison Calas, dont la porte lui fut ouverte au second coup de marteau par la servante. En entrant dans l'allée, il aperçut un jeune homme auquel il demanda s'il n'y avait pas dans la maison un individu mort depuis peu de mort violente. Le jeune homme répondit affirmativement et, ayant tiré une clef de sa poche, il ouvrit la porte de la boutique donnant sur l'allée, et conduisit le capitoul à celle de l'arrière boutique, auprès de laquelle était le cadavre d'un jeune homme couché à terre sur le dos, nu-tête, en chemise, et n'ayant qu'une culotte de nankin, des bas de soie noire et des souliers à boucles de fer. Le seigneur David ayant demandé quel était ce cadavre, le jeune homme lui répondit que c'était son frère, fils du sieur Calas, marchand[1]. Le capitoul envoya aussitôt chercher MM. J.-P. Latour, professeur royal en médecine, médecin ordinaire de l'Hôtel-Dieu, Antoine Peyronnet et Pierre Lamarque, maîtres en chirurgie, et ces trois experts, ayant soigneusement visité le cadavre, rédigèrent à minuit et demi la relation suivante :

« Nous soussignés, appelés à minuit et demi par M. David, capitoul, pour visiter un corps mort dans la maison de Calas, avons soigneusement examiné ce corps encore un peu chaud, et que nous avons trouvé sans aucune blessure, mais avec une marque livide

1. Archives du parlement de Toulouse, n° 221.— Procès-verbal original et inédit de David de Beaudrigue, pièce n° 1 de la procédure de Calas.

au col de l'étendue d'environ demi-pouce, en forme de cercle, qui se perdait sur le derrière dans les cheveux, divisée en deux branches sur le haut de chaque côté du col; rendant de la morve et de la bave par le nez et par la bouche, et ayant la face livide, ce qui nous a fait juger qu'il a été pendu encore vivant ou par lui-même ou par d'autres, avec une corde double qui s'est divisée sur les parties latérales du col, et y a formé les deux branches livides [1]. »

Pendant que les experts écrivaient ce rapport on disait au capitoul que vers neuf heures, les voisins avaient entendu maltraiter vivement le fils Calas qui criait : *Ah! mon Dieu! on m'assassine! on m'étrangle! je suis mort!* et que, lorsque le bruit fut fini, il était sorti précipitamment de la maison plusieurs personnes, parmi lesquelles on avait remarqué un jeune homme portant un habit gris et un chapeau bordé d'une ganse d'or, qui se sauvait dans la petite rue du Coq d'Inde. Ce jeune homme était rentré presque tout de suite et avait fermé la porte de l'allée [1]. Comme on donnait ces éclaircissements au capitoul, un jeune homme, insistant vivement pour entrer, et se disant ami de la maison, força la consigne, et fut aussitôt désigné et reconnu à son habit gris et à la ganse d'or du chapeau, pour être celui dont on parlait. Toutes ces circonstances paraissant graves au capitoul David, il fit porter le cadavre à l'Hôtel-de-Ville, et emmena, en se retirant, les Calas père et fils,

1. Pièce n° 7.

la dame Calas, leur servante et le jeune homme à l'habit gris. A l'instant même, on mit le cadavre dans la chaux vive, et Calas père comparut devant le capitoul David, qui lui fit subir cet interrogatoire après qu'il eut fait connaître son âge (soixante-deux ans), sa demeure (rue des Filatiers), et que, la main sur les saints Évangiles, il eut promis et juré de dire la vérité :

LE CAPITOUL[1].

Combien avez-vous de garçons, et quels sont leurs noms?

CALAS.

Quatre, qui s'appellent, l'aîné Marc-Antoine, le cadet Pierre, le troisième Louis, et le quatrième Donat.

LE CAPITOUL.

Sont-ils tous en vie et logent-ils avec vous?

CALAS.

Marc-Antoine est mort, le cadet est avec moi, le troisième chez un marchand et le dernier à Nîmes.

LE CAPITOUL.

De quelle mort est décédé Marc-Antoine?

CALAS.

Il a soupé ce soir avec nous, et, après avoir soupé, il est resté environ deux heures, après lesquelles il est sorti dans le temps que je suis passé dans ma

1. C'est mot à mot l'interrogatoire de Calas copié sur l'original signé à quatre endroits de sa main sans que l'écriture trahisse la moindre émotion.

chambre avec ma femme, mon fils cadet et le jeune Lavaysse (l'homme à l'habit gris); mon fils cadet ayant pris un flambeau pour accompagner le jeune Lavaysse lorsqu'il se retirait, est descendu et remonté de suite avec Lavaysse, et m'a dit qu'il avait trouvé son frère mort dans la boutique. Étant alors descendu, j'ai trouvé mon fils étendu mort. La porte de la rue était fermée.

LE CAPITOUL.

Pourquoi n'avez-vous pas envoyé sur-le-champ avertir la justice?

CALAS.

J'ai envoyé chercher Clausade pour donner avis aux magistrats du malheur qui venait de m'arriver.

LE CAPITOUL.

Aviez-vous quelque mécontentement contre votre fils?

CALAS.

Je n'en avais aucun.

LE CAPITOUL.

Ne *peiniez*-vous pas depuis quelque temps et ne tourmentiez-vous pas votre fils au sujet de sa croyance, craignant qu'il ne se rendît catholique?

CALAS.

Non, monsieur.

LE CAPITOUL.

Vous êtes-vous aperçu de la cause de la mort de Marc-Antoine?

CALAS.

Non.

LE CAPITOUL.

Votre fils cadet, en venant vous avertir de la mort de son frère, ne vous a-t-il pas dit la cause de cette mort?

CALAS.

Il m'a dit seulement qu'il le croyait mort.

LE CAPITOUL.

Vous n'avez pas comploté dans votre famille la mort de Marc-Antoine?

CALAS.

Non.

LE CAPITOUL.

Cependant il faut nécessairement que quelqu'un de votre maison, de votre consentement ou sans votre participation, ait causé la mort de Marc-Antoine, puisque votre fils cadet a trouvé en descendant la porte de la maison fermée.

CALAS.

J'ignore si la porte était ouverte ou fermée quand mon fils est descendu, mais aucun de nous n'a causé la mort de Marc-Antoine.

LE CAPITOUL.

Où avez-vous trouvé le cadavre, et dites-nous s'il était habillé ou en chemise?

CALAS.

J'ai vu le cadavre auprès de la porte de la boutique du magasin, je ne me rappelle pas s'il avait son habit, mais je crois qu'il portait sa veste.

LE CAPITOUL.

Avez-vous examiné si votre fils était mort de mort

naturelle, et dites-nous quels secours vous lui avez donnés?

CALAS.

J'ai envoyé chercher le garçon du sieur Camoire pour donner des secours à mon fils, mais je ne l'ai point examiné.

LE CAPITOUL.

Cependant une telle indifférence n'est pas naturelle à un père qui voit son fils étendu mort.

CALAS.

Ma femme est descendue avec de l'eau de Hongrie, et on m'a forcé de remonter.

LE CAPITOUL.

Saviez-vous que votre fils eût des ennemis?

CALAS.

Je ne lui connaissais que des amis.

LE CAPITOUL.

Était-il habillé en entier pendant le souper?

CALAS.

Oui, monsieur.

LE CAPITOUL.

Je vous exhorte à mieux dire la vérité.

CALAS.

Je l'ai dite [1].

A la suite de cette audition, Calas, sa femme, son fils, Lavaysse et Jeanne Viguière, sa servante, fu-

1. Pièce nº 2.

rent écroués. Interrogés à leur tour, ils répondirent :

Lavaysse, ce qu'on sait déjà ; la servante, qu'étant dans sa cuisine elle avait entendu un grand bruit et que sa maîtresse lui avait dit de prendre une chandelle et d'aller voir ce que c'était, car on n'avait pas voulu lui permettre de s'approcher ; et qu'étant entrée dans le magasin elle avait vu le cadavre de Marc-Antoine à terre, et le chirurgien Gorse, appelé pour lui donner des secours, qui disait qu'il était étranglé. La femme Calas répondit qu'elle était descendue avec une bouteille d'eau de Hongrie, et avait trouvé le chirurgien dans le magasin qui remuait le cadavre de son fils, et qui dit, après lui avoir ôté son tour de col, qu'il était mort[1].

Quant à Pierre Calas, il prétendit qu'en accompagnant Lavaysse, qui lui demandait où était son frère, il vit la porte de la boutique ouverte, et qu'étant entré avec le flambeau, il aperçut Marc-Antoine étendu à terre, et, lui ayant pris la main, trouva qu'il était encore chaud, et courut appeler son père et sa mère et leur dire ce qui se passait : que son père et sa mère étant alors descendus, sa mère avait répandu de l'eau de senteur sur son frère, que pour lui il était sorti pour appeler du secours, et ayant trouvé sur ses pas le chirurgien Gorse, il l'avait fait venir[2].

Deux jours après, et lorsque les capitouls avaient

1. Pièce n° 6.
2. Pièce n° 7, première audition de J.-B. Calas.

déjà entendu quatre-vingt-sept témoins, Calas, interrogé de nouveau, changea de système et déclara, qu'ayant été appelé par son fils cadet qui pleurait, il descendit au magasin et trouva Marc-Antoine *pendu à une corde à la porte qui répond à la boutique*, *la corde étant attachée à une grosse bille appuyée sur cette porte*, qu'il prit son fils par le milieu du corps et ne se rappelle pas si ce fut lui, son fils ou Lavaysse qui coupèrent la corde; qu'en ce moment, sa femme descendit avec l'eau de Hongrie[1].

On lui demanda pourquoi il n'avait pas fait appeler du secours, et il répondit qu'il ne cherchait qu'à conserver l'honneur de sa famille, et qu'il croyait qu'en avertissant la justice il ne serait plus question de rien[2].

Jean-Pierre Calas fit de son côté le même récit en ajoutant que son père étant descendu en bonnet de nuit et en robe de chambre, prit à bras le corps de Marc-Antoine avec de tels cris qu'il alarma tout le quartier, qu'il mit ensuite le cadavre à terre et lui ôta la corde du cou. Il expliqua que son frère s'était pendu en plaçant la bille qui servait à serrer les balles sur les deux battants de la porte et se suspendant ensuite à une corde passée dans la bille[3].

Les secondes réponses de Lavaysse ne différèrent de celles de Calas qu'en ce qu'il paraissait faire en-

1. Pièce n° 15.
2. Pièce n° 16.
3. Idem.

tendre que Marc-Antoine était pendu à un crochet au-dessous du cintre de la porte.

Cette nouvelle version nécessita une descente des capitouls dans la maison des accusés. Le magasin fut exploré, et l'on trouva effectivement derrière le comptoir une corde à deux nœuds coulants et le billot [1]. La découverte de ces deux objets amena un triple interrogatoire le 19. Calas père ayant été entendu sur deux points, savoir : s'il avait fallu couper la corde et qui l'avait coupée, et si, lorsqu'il entra et vit son fils suspendu, les battants de la porte étaient ouverts ou fermés, répondit qu'il ne savait qui avait coupé la corde, puis ajouta que c'était Lavaysse ou son fils. Quant à la seconde question, il ne se rappelait pas. On lui représenta la corde *qui portait encore des cheveux de Marc-Antoine*, il la reconnut, et comme on lui faisait observer qu'elle était entière et n'avait pas été coupée, il dit que probablement elle avait dû glisser sur la bille qui était plus grosse d'une extrémité que de l'autre [2].

Une autre question fut adressée au fils : on lui demanda si le père était monté sur un escabeau pour dépendre le cadavre, il répondit qu'on n'avait eu besoin ni d'escabeau ni de chaise, parce que les pieds du mort touchaient presque à terre, et qu'en le soulevant la bille tomba. Les battants, selon lui, étaient tout grands ouverts. On lui apprit alors que la bille avait été mesurée et qu'il s'en fallait d'un pied

1. Pièce n° 21.
2. Interrogatoire du 19 octobre 1761, pièce n° 26.

qu'elle égalât la largeur de la porte; mais il n'en soutint pas moins que les battants étaient ouverts[1].

Cependant le cadavre était toujours à l'Hôtel-de-Ville : on l'avait ouvert le surlendemain de l'arrestation des accusés pour s'assurer, par l'état de l'estomac, si Marc-Antoine avait réellement dîné avec sa famille[2]. Après cette opération, il devenait inutile comme pièce de conviction, et les capitouls crurent pouvoir procéder à son inhumation. Seulement, comme une foule de témoignages s'étaient réunis

1. Pièce n° 27.

2. Voici les résultats de cette opération, selon la relation originale du sieur Lamarque, dont nous conservons fidèlement le style et l'orthographe.

« Havons comancé par faire l'ouverture de la teste et ensuite du cerveau, » dans les quiels nous n'havons trouvé que des veaissaux extrêmement » gorgés qui sont les suites ordinaires des mors de ceste espèce. Havons » passé à l'ouverture de la poitrine, où nous n'havons rien trouvé de par- » ticulier, et de là havons passé au ventre inférieur et havons comancé par » l'examen de l'estomac, qui dabort nous a paru n'estre chargé que de très » peu d'alimens. L'havons ouvert dans les deux tiers de son estendue, tout » près de l'orifice supérieur du côté de la grande courbure, et là, aidé par » mes deux eslèves, havons fait soustenir les deux portions de l'estomac » tout près des divisions, et havons trouvé une humeur grisâtre qui estoit » en assez grande quantité, parmi laquelle nous avons trouvé quelques *pos* » (sic) (peaux) de résins avec quielque peau de volaille, quielque morceau » d'autre viande qui nous a pareu estre du *buf*. Cet espèce de viande que » nous havons lavé dans de l'eau claire, nous a pareu estre fort dure et fort » coriasse. Sur l'exposé que nous venons de faire, il paroit que le cadavre » avoit mangé trois ou quatre heures avant sa mort, car la digestion estoit » casi faite (*dans ce cas il ne pouvait avoir dîné avec sa famille, puis-* » *qu'il était mort à huit heures*). Nous regardons ces morceaux de viande » coriasses avoir esté pris au dîner ou dans l'après-midi, allimens qui n'a- » voient pas peu estre entièrement broyés, divisés, atténués par le suc gas- » tricque. . . Havons passé de suite aux intestins grèles, où se perfexionne » la digestion, où nous havons trouvé très peu des veines lactées. Le mé- » sentaire estoit extrêmement gorgé par les artères et veines mésentéri- » ques . . . En foy de quoy,» etc. (Ce rapport fut taxé 36 livres. — Pièce n° 12.)

dans l'instruction pour attester les actes de catholicité du défunt, et que ces magistrats étaient convaincus qu'il songeait sérieusement à abjurer le protestantisme, ils ordonnèrent de l'enterrer en terre sainte. Ses funérailles, auxquelles cette mort tragique et l'horreur de l'accusation portée contre ses parents, donnaient un si grand intérêt de curiosité et de passion, eurent donc lieu à Saint-Étienne, le 7 novembre, au milieu d'un concours immense. Les pénitents blancs eux-mêmes firent célébrer pour son âme un service pompeux dans leur chapelle.

Ce fut sous l'impression de ces manifestations religieuses, et au milieu de la fermentation et des murmures de l'opinion publique, vivement prononcée contre les parents de la victime, que ceux-ci reparurent le jour suivant sur la sellette. Une vérification spéciale ayant été faite entre les deux interrogatoires sur les lieux, « les capitouls représentèrent à » Calas père qu'il était contraire à toute vérité que son » fils se fût pendu aux deux battants de la porte, car ils » avaient 9 pans de hauteur, et la taille de Marc- » Antoine étant de 5 pieds 4 pouces, ou 7 pans » 5 pouces 5 lignes, abstraction faite de la hauteur » de la tête, il eût fallu, pour qu'il mît la bille sur » les battants de neuf pans, qu'il s'élevât de lui-même » à la hauteur d'environ 2 pans en tenant la bille » derrière la tête, ce qui était absolument et physi- » quement impossible [1]. »

1. Pièce n° 52, interrogatoire du 8 novembre.

Calas donna pour réponse que dans son trouble il n'avait vu ni chaise ni escabeau, mais que le magasin en était plein, et que Marc-Antoine aurait pu en prendre un et le rejeter ensuite avec le pied. Il expliqua également avec beaucoup de précision ce que les capitouls ne comprenaient pas : comment la bille aurait bien pu ne pas rouler sous la pression ou les mouvements convulsifs de Marc Antoine, parce qu'étant plate d'un bout et portant ainsi solidement sur un battant, elle se trouvait arrêtée de l'autre côté par treize bouts de ficelle rangés sur la porte [1].

Deux jours après, le procureur du roi conclut contre Calas père et fils et Anne-Rose Cabibel, leur femme et mère, à ce qu'ils fussent pendus jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuivît, ensuite leurs corps brûlés et leurs cendres jetées au vent;

Contre Lavaysse, à ce qu'il fût condamné aux galères perpétuelles;

Et contre Jeanne Viguière à la peine de cinq ans de prison dans le quartier de force de l'hôpital [2].

La sentence toutefois ne fut rendue que le 18, après avoir encore interrogé les accusés sur la sellette : elle portait qu'ils seraient appliqués à la question ordinaire et extraordinaire; ils interjetèrent aussitôt appel au parlement, et le 5 décembre la chambre de la Tournelle cassa l'arrêt de mort rendu contre eux et ordonna que l'inquisition commencée serait continuée devant elle. Le 10 du même mois

1. Idem, et pièce n° 57.
2. Pièce n° 73.

un second monitoire fut, à la requête du procureur du roi, fulminé par l'archevêque pour enjoindre à tous ceux qui sauraient, par ouï-dire ou autrement, quelque chose sur cette affaire, de venir le déclarer au parlement, et enfin, après trois mois d'informations, la chambre de la Tournelle prononça son jugement le 9 mars 1662.

La cour déclarait le sieur Calas père atteint et convaincu du crime d'homicide par lui commis sur la personne de Marc-Antoine Calas, son fils aîné, pour réparation de quoi le condamnait à être livré ès-mains de l'exécuteur de la haute justice, qui, tête, pieds nus, en chemise, la hart au col, le monterait sur le chariot à ce destiné, et le conduirait devant la porte principale de l'église de Toulouse, où, étant à genoux, tenant en ses mains une torche de cire jaune allumée, du poids de deux livres, il lui ferait faire amende honorable, et demander pardon à Dieu, au roi et à la justice, de ses crimes et méfaits; ce fait, le remonterait sur le chariot et le conduirait à la place Saint-George de cette ville, où, sur un échafaud qui y serait dressé à cet effet, il lui romprait et briserait bras, jambes, cuisses et reins, ensuite l'exposerait sur une roue, la face tournée vers le ciel, pour y vivre en peine et repentance de ses crimes (*et servir d'exemple et donner de la terreur aux méchants* (note ajoutée de la main du procureur général) tout autant qu'il plairait à Dieu lui donner de vie[1], et son corps serait jeté dans un foyer ar-

1. Le président du Puget ajouta en marge de sa main, par un motif

dent, préparé à cet effet sur la place, pour y être consumé par les flammes, et ses cendres jetées au vent : après avoir été préalablement appliqué à la question ordinaire et extraordinaire pour obtenir l'aveu de ses crimes [1]. Sa femme, sa servante et Lavaysse étaient mis hors de cour : quant au fils, un second arrêt, rendu le 18, le condamna au bannissement perpétuel, avec défense de rompre son ban sous peine de la vie. En vertu de la première sentence, et sur la réquisition du procureur général, Calas fut conduit le 2 mai devant les capitouls dans la salle de la torture, et mis sur le bouton de la question ordinaire. Là, on lui représenta qu'il n'avait que peu d'heures à vivre et des tourments à souffrir; ce qui devait l'obliger, pour la décharge de sa conscience, de dire la vérité en déclarant ses crimes et méfaits, ensemble ses complices. Et ensuite, lui ayant ordonné de prêter serment de dire la vérité, et après avoir enjoint à l'exécuteur et à ses garçons et valets de sortir de la salle, le capitoul David lui fit subir un interrogatoire précis et serré sur tous les points déjà touchés, auquel il répondit comme sur la sellette, et toujours négativement. Alors on fit entrer l'exécuteur et ses aides, et, lorsqu'ils eurent promis et juré, les mains figurées à la Passion de Jésus-Christ, de fidèlement remplir les fonctions de leur emploi, et de ne pas révéler le secret, Calas fut re-

d'humanité : « Sera ledit Calas père étranglé après avoir resté deux heures » sur la roue.»

1. Archives de la Tournelle, carton rouge, 1762, arrêts criminels.

mis entre leurs mains et appliqué au premier bouton de la question; puis les aides menant le tour, les valets tenant les cordes, et l'exécuteur ayant les pieds sur le bouton attaché aux fers de Calas, et étant élevé, on lui demanda s'il avait commis le crime seul et si sa femme, son fils et Lavaysse y avaient contribué.

Il répondit que ni lui ni personne n'avaient commis ce crime.

On le remonta au second bouton; et un nouvel interrogatoire lui fut adressé, qui n'obtint que les mêmes réponses. Les capitouls se regardèrent et firent signe de remettre le patient entre les mains de deux frères prêcheurs pour l'exhorter. Ceux-ci l'ayant rendu au bout d'une demi-heure, on l'attacha sur le banc de la question extraordinaire; et cinq cruches d'eau furent versées sur son visage, qu'on lui découvrit ensuite pour lui demander s'il persistait dans ses réponses : il dit qu'il persistait, et subit une seconde fois ce supplice; après lequel on le détacha pour le livrer aux frères prêcheurs, et ensuite au bourreau. Celui-ci le porta sur le chariot *à ce destiné*, et le conduisit, en passant devant sa maison, sous le portail de l'église Saint-Étienne, où, l'ayant descendu et fait asseoir au bas de l'échelle dressée à l'échafaud, les capitouls l'interrogèrent pour la dernière fois, mais inutilement. Il ne cessa de protester de son innocence que lorsque, rompu vif et mis en croix sur la roue en conformité de l'ar-

rêt, il eut été étranglé et jeté dans le bûcher ardent[1].

La nature de l'accusation, l'éclat du supplice, le réveil des passions religieuses dont la mort de Marc-Antoine et celle de la fille Sirven venaient de remuer les ferments les plus ardents ; tout avait concouru à donner à ce procès une célébrité funeste en France, et un grand retentissement dans l'Europe protestante. Placé à deux pas de Genève, jugeant, par la consternation de cette capitale du calvinisme, du succès qu'obtiendrait l'homme qui prouverait l'innocence des Calas, et porté d'ailleurs à croire d'avance que par cela seul que des motifs religieux s'étaient mêlés à cette cause il y avait eu condamnation injuste, Voltaire entreprit de faire casser l'arrêt du parlement de Toulouse et de réhabiliter la mémoire du condamné et l'honneur de sa famille. Comme il était à la tête de l'opinion publique en Europe, qu'il fit jouer tous les ressorts, intéressa toutes les classes de la société et fut vigoureusement secondé par le protestantisme entier, qui se leva en masse pour laver cette tache sanglante, il réussit. Un arrêt du conseil du 4 juin 1764 cassa la sentence de la Tournelle, et, le 9 mars suivant, les maîtres des requêtes ordinaires de l'hôtel du roi, jugeant souverainement à Paris, déchargèrent la mère et le fils Calas, Lavaysse et la servante de l'accusation intentée contre eux, ordonnèrent que leurs noms seraient rayés et biffés de tous les regis-

1. Procès-verbal original de la torture et mort de Calas, appartenant à feu M. de Catelan, ancien avocat-général au parlement de Toulouse, et dont nous devons la communication à l'obligeance de M. Pelleport, archiviste instruit et zélé de l'ancien parlement.

tres où ils se trouvaient inscrits, et déchargèrent pareillement la mémoire de Jean Calas de l'accusation intentée contre lui, en ordonnant d'effacer son nom des registres [1].

Maintenant, cet arrêt était-il plus juste que l'autre? C'est ce qu'il n'est pas indifférent d'examiner. En travaillant à la réhabilitation des Calas, Voltaire avait en vue un intérêt philosophique élevé : il cherchait, par le tableau des excès du fanatisme, à fixer la tolérance dans un pays où véritablement elle n'habitait guère, et, sous ce rapport, sa pensée et son zèle ne méritent que des éloges; mais, après avoir rendu justice aux intentions, il reste à l'historien le devoir rigoureux et sacré de faire connaître les faits et de dire la vérité tout entière, sans considération pour les morts ni pour les vivants.

Or, dans notre conviction sincère, cette vérité n'est pas connue : Calas et les siens pouvaient être innocents; mais des charges si terribles s'élevaient contre eux, qu'une absolution devenait difficile sinon impossible. Il n'y eut, du reste, qu'une voix sur leur culpabilité, catholiques et protestants l'admettaient unanimement [2], et, si la légèreté du caractère français ne rendait communs et faciles les revirements soudains de l'opinion, on ne croirait jamais qu'un jugement préparé par l'instruction la plus minutieuse,

1. Archives du royaume.

2. « Quel fut mon étonnement, dit Voltaire à Damilaville (Correspondance générale, 1765, 1er mars), lorsque, ayant écrit en Languedoc sur cette étrange aventure, catholiques et protestants me répondirent *qu'il ne fallait point douter du crime des Calas*. »

et délibéré après mûr et long examen par treize magistrats de la seconde cour du royaume, ait été cassé sans hésitation à deux cents lieues de distance, sur des mémoires tels que ceux que nous allons analyser.

Voici comment Voltaire présente les faits.

« Jean Calas, âgé de *soixante-huit ans*, exerçait la profession de négociant à Toulouse depuis plus de quarante années, et était reconnu de tous ceux qui vivaient avec lui pour un bon père. Il était protestant ainsi que sa femme et tous ses enfants, excepté un qui avait abjuré l'hérésie et à qui le père faisait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la société, qu'*il approuva la conversion de son fils Louis Calas*, et qu'il avait chez lui depuis trente ans une servante zélée catholique, laquelle avait élevé tous ses enfants.

Un des fils de Jean Calas, nommé Marc-Antoine, était un *homme de letres;* il passait pour un *esprit inquiet*, *sombre*, *violent;* il avait quelques talents, mais n'ayant pu réussir à se faire recevoir docteur en droit parce qu'*il aurait fallu faire des actes de catholicité; ne pouvant être négociant parce qu'il n'y était pas propre; se voyant repoussé dans tous les chemins de la fortune, il se livrait à une douleur profonde. On le voyait souvent lire des morceaux de divers auteurs sur le suicide; tantôt de Plutarque ou de Sénèque, tantôt de Montaigne; il savait par cœur la traduction en vers du fameux monologue d'*Ham-

let *et des passages d'une tragi-comédie française intitulée* Sydney; *enfin un jour, ayant perdu tout son argent,* il se pendit[1]. »

Il n'y a pas une ligne dans cet abrégé, devenu mot à mot le thème de toutes les relations du procès Calas, qui ne contienne une erreur, pas un fait qui ne soit travesti ou controuvé.

Calas d'abord n'avait que soixante-deux ans[2]; si Voltaire lui en donne ici soixante-huit et ailleurs soixante-neuf; c'est qu'il avait besoin de le présenter comme un vieillard faible et débile.

Sans être précisément un mauvais père, Calas avait un caractère violent; et plusieurs témoins attestaient les scènes qu'il faisait quelquefois à Marc-Antoine, qu'on lui avait vu prendre au collet dans le magasin en le menaçant et lui disant que s'il changeait, *ou ne changeait* pour suivre sa version explicative, *il mourrait de ses mains*[3].

Loin d'avoir approuvé l'abjuration de son troisième fils, il n'avait plus conservé avec lui aucune relation; et ce jeune homme redoutait tellement sa colère en abjurant, qu'il s'enfuit de la maison paternelle, et sa vengeance quand il eut abjuré, que plutôt que d'aller à Nîmes, ville pleine de protestants, où voulait l'envoyer son père, *il demeura caché quatre*

1. Traité sur la tolérance à l'occasion de Jean Calas. (Politique et Législation.)

2. Ailleurs Voltaire le vieillit encore : « Je crois vous avoir dit que Calas père était âgé de *soixante-neuf ans.* » (Correspondance générale, lettre du 18 avril 1752 au comte d'Argental.)

3. Dépositions de Marie Coudere et de Bergerot, information n° 13.

mois à Toulouse. Quant à la petite pension, elle n'était pas volontaire : aux termes des ordonnances, Calas la devait à son fils converti; et le chiffre de celle qu'il servait avait été fixé par l'archevêque, sous la protection duquel s'était placé Louis Calas. Sa servante professait, il est vrai, le catholicisme; mais elle était attachée à ses maîtres par une de ces inébranlables fidélités de l'ancien temps, qui les faisait passer sur sa croyance.

Ce Marc-Antoine, transformé en homme de lettres, et d'un esprit inquiet, sombre, violent, livré à une douleur profonde, s'amusait presque constamment dans les billards et les jeux de paume[1]. Il n'avait pu être reçu docteur parce que, dit Voltaire, il aurait fallu faire des *actes de catholicité*, et on le rencontrait à chaque instant à la Dalbade, à Saint-Étienne, aux bénédictions, aux processions du saint-sacrement, aux visites des églises[2]. « On le voyait souvent lire des *morceaux sur le suicide, il savait par cœur la traduction du fameux monologue d'Hamlet.* » L'information n'en articule pas une syllabe ou plutôt Voltaire s'est trompé. Des témoins parlent

1. « Il était adonné avec fureur aux jeux de billard et de la paulme » (Loyseau, Mémoire pour la dame Calas, Louis et Louis-Donat Calas, leurs fils, et Anne-Rose et Anne Calas, leurs filles.)

2. Information n° 13, p. 113. Le sieur Laplagne, prêtre de la Dalbade, croyait, sans pouvoir l'affirmer, avoir entendu en confession Marc-Antoine Calas. Il alla voir le cadavre et *ne découvrit rien sur ce visage défiguré qui pût dessiller ses doutes.* Toutefois il déclara que le jeune homme qu'il confessait venait ordinairement la veille de toutes les bonnes fêtes, et qu'*il ne l'avait pas vu la veille de la Toussaint*. Il ne le vit plus. (Information n° 13, p. 114, audition du 5 novembre 1761.)

souvent en effet de la lecture favorite de Marc-Antoine, d'une scène qu'il aimait à déclamer et qui mouillait ses yeux de larmes; mais cette scène n'était ni de l'*Hamlet*, ni de la pièce de *Sydney :* c'était la troisième scène du cinquième acte de *Polyeucte*, celle où le nouveau chrétien *s'applaudit d'avoir quitté ses erreurs et aime mieux mourir que de retourner aux faux dieux*[1].

Quant à l'allégation, qu'après avoir perdu tout son argent au jeu il se pendit, elle n'est pas moins mensongère. Marc-Antoine, avant le dîner, alla comme de coutume faire un tour au billard, mais il *n'y joua pas de l'argent et n'eut à payer qu'une ou deux parties de frais*[2]. De là il accompagna quatre demoiselles de Caraman dans une maison, et ne rentra chez son père que lorsqu'il les eut reconduites à leur logement. *Il n'y a donc pas un mot de vrai dans tout le récit de Voltaire.* Mais poursuivons : « Quatre jours » après, dit-il dans le Mémoire pour Donat Calas, » les pénitents blancs lui firent un service solennel » dans leur chapelle; l'église était tendue de blanc. » On avait élevé au milieu un catafalque au haut du- » quel on voyait un squelette humain qu'un chirur- » gien avait prêté. Ce squelette tenait dans une main » un papier où on lisait ces mots : abjuration de » l'hérésie, et de l'autre une palme, l'emblème de » son martyre. *On peut juger si un tel éclat acheva » d'enflammer tous les esprits, les pénitents blancs*

1. Idem.
2. Mariette, *Mémoire pour la dame Calas et ses enfants*, p. 75.

» *dictaient sans le savoir la mort de mon père.* » Voltaire revint cent fois sur cette circonstance et en fit son principal argument; d'abord *parce qu'il écrasait l'infâme*, et puis parce qu'une cérémonie extraordinaire, telle qu'il la décrit, aurait en effet été de nature à frapper vivement les imaginations, à les remplir de préventions funestes contre les accusés et à influencer les juges. En insistant sur ce point en toute occasion et sous toutes les formes, Voltaire savait donc bien l'impression qu'il produisait sur l'opinion publique. Voulait-il maintenant la tromper? Nous ne le croyons pas; mais alors il se trompait étrangement lui-même, en présentant, faute de connaître les mœurs du Midi, comme une monstruosité exceptionnelle et de circonstance une chose toute simple et qui avait lieu journellement.

Toutes les fois qu'il mourait un pénitent blanc, on lui faisait, dans la chapelle de la confrérie, un service auquel assistaient tous les membres. A ce service, d'après le statut IX de leur règlement, on plaçait sur un catafalque, pour l'édification des parents du défunt qui y assistaient et des étrangers qui *s'y trouvaient*, la *représentation* ou *simulacre du mort*[1].

Voilà donc toute la fantasmagorie du *squelette humain prêté par un chirurgien* évanouie, car il n'est pas besoin d'ajouter que le papier *où on lisait abju-*

1. Statuts et règlements des pénitents blancs (Lyon, 1730), art 9, p. 34. — Molinier, Confréries des pénitents.

ration de l'hérésie et la palme, emblème du martyre, sortent de l'imagination de Voltaire.

Mais, dira-t-on, Marc-Antoine Calas était protestant et n'appartenait pas à la confrérie; cela est vrai. Mais, comme il paraissait hors de doute qu'il allait abjurer, et que des témoins assuraient qu'il voulait entrer dans les pénitents blancs[1], on conçoit cet hommage mortuaire.

« Tous les zélés, fait encore dire Voltaire au fils » Calas, voulaient déposer : l'un avait vu dans l'obs» curité, à travers le trou de la serrure de la porte, » des hommes qui couraient; l'autre avait entendu, » du fond d'une maison éloignée, à l'autre bout de la » rue, la voix de Calas, qui se plaignait d'avoir été » étranglé. Un peintre, nommé Matéi, dit que sa » femme lui avait *dit* qu'un nommé Mandrille lui » avait *dit* qu'un inconnu lui avait *dit* avoir entendu » les cris de Marc-Antoine Calas à l'autre extrémité » de la ville. »

Opposons à ces indécentes bouffonneries les témoignages lugubres de l'accusation :

Bernard Popis, âgé de vingt-cinq ans, garçon passementier, dépose que le 13, vers neuf heures et demie du soir, il entendit de la boutique de son maître, placée vis-à-vis celle de Calas (la rue est fort étroite), une voix criant: Au voleur, à l'assassin, — et qu'il vit en même temps la servante de Calas à la fenêtre, qui disait: Mon Dieu, on tue quelqu'un! où

1. C'étaient Louis Calas le converti et le sieur Cazals.

cela pourrait-il être? et qu'un homme habillé de gris sortit ensuite de la maison [1].

J.-Pierre Cazalas, autre garçon passementier, âgé de vingt-deux ans, entendit crier également: Ah, mon Dieu! ah, mon Dieu! et vit la servante de Calas ouvrir la fenêtre, et l'homme habillé de gris qui sortait en courant [2].

Marie Rey, en couchant la petite fille de sa maîtresse, entendit une voix dans une maison, sans pouvoir distinguer d'où elle partait, qui criait: *A l'assassin! Je suis mort! Oui, il est mort!* Elle se mit aussitôt à la fenêtre et y vit la servante de Calas, à qui elle demanda d'où pouvait venir ce bruit [3].

La demoiselle Pouchalou, âgée de 36 ans, entendit sortir de la boutique de *Calas les plaintes d'une personne qui semblait mourante* [4].

Un commis du sieur Durand, *voisin mitoyen*, Claude Espaillac, entendit cette voix plaintive [5].

« Tous les accusés, ajoute Voltaire au nom de Donat Calas, mon père, ma mère, mon frère Pierre, » le jeune Lavaysse et la servante furent unanimement d'accord sur tous les points essentiels. Tous » aux fers, tous séparément interrogés, ils soutinrent » la vérité sans jamais *varier ni au recollement ni à* » *la confrontation.* »

Ceci est encore inexact : la mère Calas dit par

1. Brief interdit du procureur du roi, pièce n° 10.
2. Information n° 13.
3. Idem.
4. Idem.
5. Idem.

exemple, dans son interrogatoire, qu'en descendant avec sa bouteille d'eau de Hongrie, elle trouva le chirurgien Gorse qui remuait le corps de son fils, tandis que Pierre Calas prétendit avoir laissé sa mère auprès du corps en allant chercher le chirurgien [1].

Lavaysse dit que le cadavre était pendu au cintre de la porte et ne parla pas du billot [2].

Calas dit qu'on avait coupé la corde [3].

Dans sa confrontation du 9 novembre avec Calas père et fils, la servante fut contrainte d'avouer, malgré leurs dénégations, que Marc-Antoine ne portait que des cols de mousseline, et qu'elle ne lui avait pas vu, le jour de sa mort, le col noir de taffetas qu'on lui trouva, et que les capitouls disaient qu'on avait mis au cadavre pour cacher les traces de la corde [4].

Au surplus, bien que séparés (car ils ne furent mis aux fers qu'après le jugement des capitouls), *ils communiquaient entre eux et pouvaient d'avance concerter leurs réponses, leur système de défense et même recevoir les inspirations du dehors :* ce fait si grave nous est attesté par le réquisitoire du procureur général contre l'assesseur Monnier, qui leur servait d'intermédiaire [5], et par les lettres interceptées dont nous parlerons.

Quant au fait qu'ils n'auraient jamais varié, il suffit de se souvenir du premier interrogatoire, où ils

1. Voir plus haut, p. 332.
2. Interrogatoire du 16 octobre, pièce n° 3.
3. Interrogatoire du 15 octobre, pièce n° 15.
4. Récolement, pièce n° 59.
5. Le 23 février 1762.

avaient pourtant juré de dire la vérité, et dont on ne peut expliquer le mensonge avec le motif allégué par eux qu'ils voulaient sauver l'honneur de la famille en cachant le genre de mort de Marc-Antoine, car il était évident qu'après la vérification de Gorse et celle des experts des capitouls, *on ne pouvait plus cacher que Marc-Antoine était mort pendu ou étranglé*, et alors pourquoi ce mensonge?

Une autre variation, non moins accablante peut-être, est celle de la servante confrontée, le 29 octobre 1761, avec d'autres témoins : elle finit par avouer que, lorsqu'elle eut vu Marc-Antoine mort, elle alla fermer la porte de la rue que Lavaysse, en sortant, avait laissée ouverte, et que quelqu'un lui ayant demandé ce que c'était, elle répondit : *Ah! mon Dieu! ils l'ont tué!*[1].

Voilà ce qui était impossible selon Voltaire : « Un vieillard faible et cacochyme de soixante-huit ans n'était pas capable de pendre un jeune homme le plus robuste du monde. » Nous sommes bien de son avis : mais c'est précisément le contraire qu'on soutenait : on ne croyait pas que Marc-Antoine eût été pendu, mais on était convaincu qu'il avait été étranglé, et que pour ce crime, exécuté par surprise ou pendant le sommeil de la victime, un homme de soixante-deux ans et non de soixante-huit, très-vigoureux encore, comme il le parut à la torture, et deux jeunes gens de vingt-deux ans avaient des forces suffisantes.

1. « *Ah, moun Diou! l'an tuat!* Récolement, pièce n° 43.

Tout le mémoire de Voltaire étant reproduit avec les mêmes expressions dans les mémoires signés par Loyseau et Mariette, il faudrait répéter presque mot à mot ce qui vient d'être dit : aussi nous nous bornerons aux deux seuls faits saillants qu'ils expriment : l'avocat Mariette, ou plutôt celui qui tenait la plume sous son nom, prétendit avoir démontré qu'il était faux que Marc-Antoine se fût converti ou qu'il voulût se convertir : sa démonstration consistait dans un propos d'un avocat protestant nommé Chalier et dans le certificat d'un ministre attestant que Marc-Antoine avait assisté à une assemblée. A ces deux affirmations, on opposa le témoignage de l'architecte Arnal, qui avait vu plusieurs fois depuis trois ans Marc-Antoine Calas dans les églises, et surtout à Saint-Etienne le 15 du mois d'août dernier, priant fort dévotement[1];

La déposition de la demoiselle Marie Baysse, qui l'avait vu deux fois à Saint-Etienne[2];

Celle de Marie Mendouze, qui avait entendu la messe avec lui il y avait quatre mois[3];

Celle de François Montesquieu, qui l'avait vu à Saint-Etienne, à Saint-Sernin et dans la rue du Taur, agenouillé devant le saint-sacrement[4];

Celle de Pouzos et Capulat, qui certifiaient les mêmes actes religieux[5];

1. Information, pièce n° 13, p. 113.
2. Idem, p. 117.
3. Idem.
4. Idem.
5. Idem.

Celle de son frère Louis enfin annonçant son abjuration prochaine et son entrée dans la confrérie des Pénitents-Blancs.

Le projet d'abjuration de Marc-Antoine établi par ces dépositions, qu'on ne contestait pas, les capitouls et le parlement conclurent que Calas avait tué son fils par fanatisme. Le parricide, d'après eux, était, dans des cas analogues, permis et justifié par Calvin. Ceci fut énergiquement nié dans les mémoires d'Elie de Beaumont et de Mariette[1]: « Ni la Sorbonne, en 1542, » ni le concile de Trente, en 1545, qui anathémati- » sèrent en détail les erreurs de Calvin, disait le vé- » ritable rédacteur de ces mémoires, *n'y aperçurent* » *cette maxime abominable.* Il était réservé à nos » jours de trouver dans la foi protestante une nou- » velle erreur que n'ont point trouvée la Sorbonne, » le concile de Trente, les Duperron, les Arnauld, les » Nicole, et tant d'autres grands hommes qui ont » consacré leur vie à écrire contre cette secte. » De leur côté, les conseils et l'académie de Genève envoyaient des déclarations en la forme la plus authentique dans lesquelles ils exprimaient énergiquement *combien ils avaient en horreur les principes que quelques insensés avaient osé attribuer à la religion de Calvin*[1].

Ne dirait-on pas, en entendant tout ce bruit, que les capitouls avaient tort? Ouvrons, sans être des Nicole ni des Pères de la Sorbonne, les œuvres de

1. Page 34 du Mémoire à consulter pour madame veuve Calas, p. 85 du Mémoire de Mariette.

Calvin et nous lirons à la page 76 de l'Institution chrétienne, édition de Genève :

« Ceux qui blessent la puissance paternelle par l'opiniâtreté ou l'offense, ne sont pas des hommes mais des monstres. C'est pourquoi Dieu commande de *tuer les enfants rebelles* parce qu'ils sont indignes du bienfait de la lumière, en méconnaissant ceux qui l'ont fait luire à leurs yeux. Il ressort évidemment de divers articles de la loi, que nous avons dit la vérité en écrivant que le mot honorer implique trois conditions : le respect, l'obéissance et la reconnaissance. Le Seigneur sanctionne la première en commandant de *tuer ceux qui maudissent leurs parents; et la seconde, en portant la peine de mort contre les enfants rebelles*[1]. »

Telle est la vérité. Est-ce à dire maintenant que l'on ait voulu casser la réhabilitation de cette malheureuse famille? A Dieu ne plaise! car nous tremblerions d'avoir outragé la mémoire d'un innocent. En mettant au jour les pièces qui déterminèrent la

1. « *Monstra enim sunt non homines qui patriam potestatem contumeliâ* vel pervicacia infringant. *Ideò cunctos parentibus immorigeros trucidari jubet Dominus* ut beneficio lucis indignos qui non recognoscunt quorum operâ in eam pervenerint. Atque ex variis quidem legis appendicibus apparet verum esse quod annotavimus tres esse honoris de quo hic loquitur partes *reverentiam, obedientiam, gratitudinem*. Primam Dominus sancit dum interfici precipit qui maledixerit patri aut matri. Secundam dùm adversus *immorigeros et rebelles pœnam mortis edicit*. Ad tertiam pertinet quod dicit Christus Matth. 15 ex præcepto Dei esse ut beneficiamus parentibus et quoties mandati mentionem facit Pauli obedientiam in eo requiri interpretatur. » (Exod. 21, 11.— Lévit., 20.— Prov., 20.— Deut. 21.— J. Calvin, *Institutio christianæ religionis*, lib. II, cap. 8, sect 35, p. 76 de l'édition de Genève de Jean-le-Preux.

conviction des juges, et qui n'avaient encore passé que sous leurs yeux, on s'est proposé seulement de prouver deux choses : l'une, que les capitouls et les conseillers de la Tournelle obéirent au mouvement de leur conscience lorsqu'ils condamnèrent Calas, et qu'ils ne méritent pas les malédictions de la postérité; l'autre, qu'en se mettant à la tête de la réaction partie de Genève, dans l'espoir qu'elle ferait un *bien infini à la raison humaine*, *et autant de mal à l'infâme* [1], Voltaire était plutôt poussé par sa haine contre la religion que par son amour de la justice, et que s'il n'avait pas remué ciel et terre pendant trois ans, en criant sans paix ni trêve : *Calas! Calas!* et employant le cardinal de Bernis, le comte de Saint-Florentin, le comte de Choiseul, Nicolaï, Richelieu, Damilaville, et jusqu'à madame de Pompadour, pour faire réussir cette tragédie [2]; s'il n'avait surtout été secondé par les clameurs de tous les protestants de l'Europe [3], jamais un tribunal impar-

1. Correspondance générale, lettre du 5 mars 1763 à Damilaville.

2. « Mes divins anges, vous voyez que la tragédie de Calas m'occupe toujours; daignez faire réussir cette pièce et je vous promets des tragédies pour le tripot. » (Correspondance générale, 17 juillet 1762.)

3. Correspondance générale, lettres du 31 juillet, du 4 août, du 27 mars 1762. « Cette seule démarche, la réhabilitation, dit-il dans cette dernière lettre, consolerait tous les protestants de l'Europe et apaiserait leurs clameurs. » — Dans l'affaire de *Sirven*, dont Voltaire obtint aussi la réhabilitation, quoiqu'il eût présenté un faux alibi lorsqu'on trouva dans un puits le cadavre de sa fille qui s'était faite catholique; quoique ce cadavre eût disparu de l'hôtel-de-ville où on le gardait, et que son avocat, par un zèle indiscret, dit-on, eût offert de l'argent aux experts pour changer leur rapport, notre philosophe ne regrettait qu'une chose, *c'est qu'il n'y eût eu personne de roué* pour donner à cette cause l'éclat de celle de Calas. (Lettre du 7 novembre 1769.)

tial n'aurait voué à l'exécration publique la mémoire des capitouls et du parlement de Toulouse.

Mais le vent soufflait contre les parlements. Louis XV ne les aimait pas : il avait eu des démêlés assez graves deux ans auparavant avec celui de Toulouse qui ne s'était fait aucun scrupule de regarder ses ordonnances et celles de son conseil comme non avenues, aussi, le plaisir de lui donner un soufflet sur la joue des juges de la Tournelle ne contribua pas peu sans doute à la réhabilitation de Calas. Cette même année, la lutte que le roi soutenait depuis 1760 contre le parlement de Grenoble parut s'envenimer : il fallut faire enregistrer militairement un édit, que ces magistrats, se constituant les défenseurs du peuple, repoussaient avec fermeté. En 1767 cependant, le parlement fléchit et enregistra les vingtièmes qu'on lui demandait; mais comme il ne s'était décidé à cette concession qu'en stipulant des garanties, dont se joua l'intendant quand il tint les sommes, la guerre recommença et ne prit fin qu'en 1772, par une transaction dans laquelle le parlement obtenait pour la province une modération de 450,000 livres sur les tailles, et de 120,000 livres sur les vingtièmes.

Ces résistances irritaient violemment le roi : pour les briser d'un coup, il avait conçu le projet d'abolir les parlements et de les remplacer par des conseils supérieurs dont un fut réellement établi à Clermont, mais ces compagnies et celles qui leur succédèrent sous le nom de parlements Maupeou, décriées en naissant par l'opinion publique, ne purent vivre; et

le conflit était dans toute sa force quand on porta Louis XV à Saint-Denis. Quoique ce prince laissât les finances dans un désordre effroyable, que la guerre de Sept-Ans eût désorganisé complétement l'armée en humiliant notre drapeau, et que des différends, tous les jours plus graves, tendissent à séparer les grands corps de l'État, une sorte de trêve s'établit à l'avénement de Louis XVI entre les parlements et se prolongea jusqu'en 1787.

Dans l'intervalle, les hommes que le roi appelait tour à tour dans ses conseils, s'épuisaient à chercher les moyens de conjurer l'orage qu'on entendait gronder de toutes parts, chacun sentant que l'ancien ordre de choses menaçait ruine tentait de l'étayer provisoirement. Necker surtout y faisait tous ses efforts. En 1779, pour essayer de constituer dans les provinces des centres d'autorité moins indépendants que les parlements, et qui se rattachassent plus directement au trône, il avait eu l'idée de créer des administrations provinciales. C'était un anachronisme. Dans son esprit étroit d'homme d'affaires, qui se croit vaniteusement propre à tout parce qu'il a de l'argent, Necker s'imaginait qu'il allait régénérer la France en lui faisant largesse d'institutions caduques et jugées sans retour. Il se trompa : ses administrations provinciales, fidèlement taillées sur le patron des états, ne satisfirent nullement l'attente des peuples et soulevèrent contre le ministre les cours souveraines qui comprenaient son but. A peine eut-il installé à Montauban celle de la Haute-Guienne,

composée de trente-sept membres, parmi lesquels le clergé comptait sept députés, la noblesse douze, les villes neuf, les campagnes autant, non compris trois procureurs-généraux syndics et un archiviste, que les murmures éclatèrent et, se joignant à la sourde opposition de la cour, déterminèrent sa retraite. Son successeur Calonne ne fut pas plus heureux : il avait voulu suivre l'exécution de ce plan en instituant, après la convocation des notables en 1787, une administration provinciale à Limoges, mais le parlement de Bordeaux s'y opposa hautement, et pendant neuf mois, bien qu'exilé à Libourne, il remplit la France de ses remontrances hardies.

Tandis qu'il protestait, celui de Grenoble combattait. La cour avait cru venir à bout de ces mutineries de robins avec des lettres de cachet et l'épée des commandants : un nouvel acteur, qui débutait sur la scène politique, rendit ce calcul vain en prenant parti pour les parlements. A la journée du 7 juin, les tuiles dauphinoises trouèrent à jamais les lettres de cachet et brisèrent l'insolente épée des commandants de province. C'était le premier sang qui jaillissait pour la liberté, c'était le premier tocsin qui annonçait le réveil du peuple et, comme présage de l'avenir, il proclamait une victoire. Cependant la cour ne cédait pas. Le parlement de Paris venait d'être exilé à Troyes; mais pendant que celui de Toulouse, fidèle à la cause commune, délibérait, dans le secret de sa grand'chambre, ses fameuses remontrances au roi sur le rappel des parlementaires

de Paris et de Bordeaux, la question s'élargissait et se trouvait portée sur un terrain bien autrement brûlant.

A la suite des événements du 7 juin, le parlement dauphinois, qui tout en se rendant important, ne songeait pas à pousser loin les choses, avait obéi aux lettres de cachet : c'était le moyen de conserver l'honneur de la résistance sans en subir la responsabilité. Soit que les bourgeois de Grenoble eussent compris le but de sa démarche ou qu'ils fussent effrayés de l'ordre intimé au premier et au second consul de se rendre à la cour pour y rendre compte de leur conduite, ils cherchèrent à renforcer la cause commune et arrêtèrent, d'abord pour le 14 juin et ensuite pour le 21 juillet, une convocation générale des municipalités de la province.

Personne ne manqua à ce célèbre rendez-vous. Le jour fixé, deux cent cinquante députés de la noblesse et du clergé et deux cent cinquante députés du tiers-état montèrent à travers une double haie de soldats à ce vieux manoir de Vizille que Lesdiguières avait fait bâtir pour un autre usage par les vilains du seizième siècle. Ils s'assemblèrent dans une salle sur la porte de laquelle étaient sculptées une tête d'homme et une truite, symbole d'un châtiment féodal sur un vassal assez audacieux pour avoir pêché dans les étangs de son seigneur, et restèrent sur leurs siéges depuis huit heures du matin jusqu'à minuit, pour protester contre le despotisme ministériel;

Demander le rappel du parlement, la réintégration des consuls de Grenoble, le rétablissement des tribunaux;

Arrêter qu'ils n'octroieraient les impôts que lorsque leurs représentants en auraient délibéré dans les états-généraux du royaume;

Et supplier Sa Majesté de les convoquer incessamment, ainsi que ceux de la province.

Après avoir voté ces mesures à l'unanimité, ils s'ajournèrent au 1er septembre. Comme il était facile de le prévoir, le ministère prit ses mesures pour empêcher cette réunion qui constituait à ses yeux une révolte contre l'autorité royale, et un acte d'émancipation provinciale d'un exemple trop dangereux. Des troupes furent en conséquence dirigées sur le Dauphiné, et les tuiles allaient pleuvoir encore sur les uniformes blancs, sans le renvoi inopiné de Brienne et le retour du Genevois Necker. Celui-ci, courtisan à tout prix de la popularité, s'empressa de donner raison aux Dauphinois, et d'approuver dans un arrêt du conseil rendu le 22 octobre, la forme nouvelle qu'ils venaient de donner aux états dans l'assemblée de Vizille.

Sauf le nombre des députés, Necker, aveugle partisan du système parlementaire anglais, n'avait rien changé à l'organisation de Mounier, qui, regardant ce système comme une perfection, s'était hâté de l'appliquer au Dauphiné en partageant également la représentation entre les deux premiers ordres privilégiés et le tiers-état. Le règlement de Necker ac-

cordait à la noblesse quarante-huit députés, au clergé vingt-quatre et au tiers soixante-douze. Tout l'ancien régime était hiérarchiquement représenté. Le clergé, par exemple, devait avoir pour députés :

Trois archevêques ou évêques;

Trois commandeurs de Malte;

Sept députés des églises cathédrales : d'Embrun, Die, Gap, Grenoble, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Valence et Vienne;

Cinq des églises collégiales de Saint-Pierre et Saint-Chef de Vienne, Saint-André de Grenoble, Saint-Bernard de Romans, de Crest et de Montélimart;

Deux curés propriétaires, deux députés des abbés-prieurs commendataires, prieurs simples, chapelains et autres bénéficiers;

Un député des ordres et communautés régulières d'hommes, à l'exception des religieux mendiants, et un député des abbayes et communautés régulières de filles[1].

Quoique de pareilles réformes ne nous paraissent aujourd'hui que la consécration des abus d'alors; l'avantage fait au tiers-état par l'octroi d'une représentation égale en force à celle des premiers ordres, et la permission de voter par tête et non par classe, ce qui créait un équilibre qui n'avait jamais existé, furent regardés comme de si grandes faveurs, que les bailliages du Vivarais, du Velay, de la Provence et même

1. Arrêt du Conseil d'état du 22 octobre 1788.

du Languedoc s'empressèrent de demander ce qu'on donnait au Dauphiné.

Partout il se tint des assemblées particulières composées, outre les députés de la noblesse et du clergé, d'avocats, de médecins, de consuls, de maires, de lieutenants de maires, de négociants, de notaires royaux, de bourgeois, de laboureurs, de prévôts, de chirurgiens et de députés-syndics et bailes des tailleurs, des couteliers, des serruriers et forgerons, des menuisiers, des cordonniers, des tisserands, des teinturiers, des peigneurs de laine, des tonneliers, des selliers, des aubergistes, des chapeliers, des charpentiers et des tourneurs, pour arrêter que le roi serait humblement supplié d'accorder à leur province, ainsi qu'il l'avait bien voulu octroyer à celle du Dauphiné, une constitution vraiment représentative des trois ordres :

Que les représentants de chaque ordre seraient élus librement par leurs pairs ;

Que dans toutes les assemblées des trois ordres le tiers-état aurait un nombre égal de voix à celui des deux autres ordres réunis, et qu'on y voterait par têtes et non par ordres ;

Que tout contribuable pourrait élire et être élu de quelque nature que fût sa contribution, après toutefois que Sa Majesté en aurait déterminé la quotité et sauf les exclusions de droit ;

Que toutes les contributions quelconques seraient réparties sur les trois ordres sans distinction de biens ni de personnes ;

Que Sa Majesté serait très-humblement suppliée d'accorder au diocèse des représentants aux états-généraux en nombre proportionné à sa population et à la quotité de ses impôts ;

Qu'extrait de cette délibération serait envoyé au ministre, pour être mis sous les yeux du roi ; qu'on en adresserait des copies imprimées à toutes les municipalités, et qu'il serait en outre dressé une lettre de remercîment au président des trois ordres du diocèse de Montpellier, pour le prier de comprendre les soussignés dans toutes les protestations que ce diocèse avait faites et pourrait faire, tant contre les vices de la constitution et présente tenue des états de Languedoc, que contre les nominations de députés aux états-généraux qui pourraient émaner de cette assemblée [1].

La protestation dont il s'agit était sortie sous la forme la plus acerbe de la cour des aides de Montpellier ; mais elle n'avait été qu'un signal. A peine cette cour eut-elle levé la main contre les états, que les députés des municipalités de Toulouse, Montpellier, Béziers, Pézenas, Saint-Hippolyte, réunis à Montpellier, firent signifier à leurs syndics généraux la protestation suivante, qui peint avec une grande vérité à quel degré de décadence était tombée cette institution, à force d'avoir été étriquée par le privilége.

L'union fédérative du Languedoc a été connue de tout temps sous le nom de trois états.

1. Procès-verbal des assemblées des trois Ordres de la juridiction de Castel-Sarrasin, p. 7. (Archives municipales de Castel-Sarrasin.)

Cette dénomination prouve que les assemblées étaient orginairement *nationales*, *composées* ou *représentatives* des trois états ou ordres du Languedoc; que le clergé, la noblesse et le tiers devaient les former, ou par eux-mêmes, ou par leurs représentants.

Nous retrouvons dans la constitution actuelle le nom des trois états; mais retrouvons-nous dans les assemblées les trois états par eux-mêmes ou par leurs représentants?

Dans la constitution actuelle vingt-trois évêques, vingt-trois barons, environ quarante-six votants nobles ou non nobles forment les assemblées, et ces assemblées s'intitulent les trois états.

Vingt-trois évêques représentent le corps épiscopal; mais le corps épiscopal n'est pas l'ordre du clergé tout entier; donc, cet ordre n'est pas représenté par vingt-trois évêques.

Vingt-trois barons ne sont pas toute la noblesse; donc, l'ordre de la noblesse n'est pas représenté par vingt-trois barons.

On compte à peine soixante communautés qui aient droit de députer aux états; donc, le tiers-état n'est pas plus représenté que le clergé et la noblesse[1].

Ces conclusions parurent logiques à tout le monde excepté aux états. Renoncer au privilége de gouverner la province sans contrôle, d'imposer les tailles

1. Procès-verbal de l'assemblée de Montpellier, États du Languedoc, p. 882.

autour du tapis de velours bleu brodé d'or, de traiter d'égal à égal avec les commissaires du roi toujours si doux quand il s'agissait de subsides, de voter un don de quarante mille livres pour M. le maréchal-gouverneur, vingt mille livres d'épingles pour madame la maréchale, dix mille livres pour le baptême de leur fille, appelée Septimanie, et tenue sur les fonts par monseigneur de Narbonne, président; ne plus dépenser des sommes énormes pour élever des statues ou faire des travaux de luxe, et se voir privés de l'honneur de présenter au roi le mouton de Ganges et le cahier des doléances, voilà ce que les états ne purent s'empêcher de regarder comme le renversement des lois divines et humaines. Ils portèrent aussitôt leur indignation aux pieds du trône; mais Louis XVI eut beau leur envoyer une lettre autographe pour les consoler, Necker eut beau écrire à leur président pour les rassurer, le conseil d'État eut beau casser les arrêtés de la cour des aides de Montpellier pour les venger, les trois mots funestes avaient paru sur les murs de leur salle et ils devaient mourir. La convocation des états-généraux, arrêtée enfin selon le vœu public, trancha la question.

La vieille société des trois ordres était proscrite. Seulement les provinces méridionales, si frémissantes d'enthousiasme au lever du soleil de 89, en donnant pour mandat à leurs députés d'écraser le despotisme de la monarchie absolue, et de revendiquer pour la nation l'intégrité de ses droits et la li-

berté, ne se doutaient guère qu'à la voix du député d'Aix allait éclater une révolution soudaine, qui, en fondant dans les termes les plus rigoureux l'unité nationale, les dépouillerait de leurs états, de leurs priviléges, de leurs parlements, de leurs capitales et même de leurs noms.

SEIZIÈME PARTIE.

RÉVOLUTION.

La Gironde, la montagne et le royalisme.

La dernière convocation des états-généraux avait fait éclater l'abaissement du tiers-état par les humiliations les plus sanglantes. Repoussés par leurs collègues de la noblesse qui disaient qu'ils ne voulaient pas que *des enfants de cordonniers et de savetiers les appelassent frères*, et *qu'il y avait autant de différence entre le noble et le bourgeois qu'entre le maître et le valet,* on avait vu les députés du tiers se confiner, en murmurant seulement du bout des lèvres, dans une salle basse des Augustins. Ils n'en étaient sortis que deux fois, la première pour se rendre à Notre-Dame un cierge dans la main, et la seconde pour aller au Louvre se mettre à genoux devant le roi et messieurs les princes, lorsque le 3 février 1614, messire de Bonneval, gentilhomme député de la noblesse du Haut-Limousin, rencontra le sieur Chavaille, député d'Uzerche, et l'ayant apostrophé en ces termes : « Comment, petit galand, vous » passez devant moi sans me saluer? je vous appren- » drai votre devoir : et quand vous me parlerez par » votre bouche, je vous ferai connaître la façon dont

» vous devez parler d'un homme de ma sorte » lui asséna des coups de canne sur la tête avec une telle violence que le sang jaillit au visage des autres députés[1].

Il y avait cent soixante-quinze ans que cela était arrivé au tiers-état de 1614, lorsque le tiers-état de 1789 se présenta à la porte de la salle du trône. Rien n'étant changé dans les idées de la noblesse ni dans celles de la cour, il fut reçu avec le même mépris qu'autrefois. On le laissa exposé à la pluie sous un hangar, jusqu'à ce que nosseigneurs des deux premiers ordres se fussent commodément installés sur les banquettes couvertes de velours et ornées de fleurs de lis d'or. Mais si l'arrogance de la noblesse et les ambitieuses prétentions du clergé étaient restées les mêmes, l'intelligence du tiers et son audace avaient grandi dans la proportion de la servitude et des humiliations passées. Sous ces manteaux de laine, dédaigneusement relégués au fond de la salle, battaient des cœurs énergiques et pleins de fiel, qui se sentaient assez de force pour lutter avec les représentants des deux classes privilégiées et la royauté absolue, assez de courage pour inaugurer le règne de cette classe bourgeoise, dont Sieyès venait de proclamer à la fois l'affranchissement et la puissance. Les deux premiers ordres eurent donc beau essayer de conserver l'antique usage qui les rendait maîtres d'avance des états-généraux et détruisait en germe tout le fruit de ces

1. Florimond Rapine. Assemblées générales des Estats tenus à Paris, 1614, in-4°, p. 384.

assemblées; le roi eût beau employer le commandement, la prière et la menace : ce qui avait été si facile sous Louis XIII devint impossible sous Louis XVI. Foudroyé par l'audace méridionale de Mirabeau, le maître des cérémonies, en allant redire à son maître que les députés du tiers-état étaient rassemblés par la volonté du peuple et ne se sépareraient que par la force des baïonnettes, porta bientôt au château de Versailles l'arrêt de mort de la monarchie despotique : déjà le serment du jeu de Paume avait fait tressaillir la France, la journée du 23 juin la mit tout entière du côté des nouveaux tribuns, et il fallut que ces ordres si fiers vinssent faire vérifier leurs pouvoirs dans la salle du tiers-état, qu'ils prissent place en frères à côté de *ces enfants de savetiers*, et que le petit-fils de Louis XIV, reconnaissant leur titre et leur droit d'*assemblée nationale*, ne restât sur le trône que pour assister passivement à la destruction de l'ancien régime.

A ces nouvelles, à la lecture de ces décrets qui se succédaient avec tant de rapidité et retentissaient dans le lointain comme des coups de foudre, une violente agitation éclata dans le Midi. La Bastille, en croulant sous l'effort du peuple, avait ébranlé le sol. Surprise par la gravité, l'inattendu et la chute rapide des événements, l'ardente population de ces contrées attendait avec de grands battements de cœur et un grand trouble, l'explosion, depuis si long-temps pressentie, de la révolution. Tout à coup, dans les derniers jours de juillet, et au moment où

le soleil de 89 brûlait toutes les têtes, une terreur panique inexplicable, une alarme, dont la cause première n'a jamais été connue, souleva les campagnes. Sans qu'il y eût concert antérieur ni conspiration apparente, le même jour, à la même heure, des voix s'élevèrent dans la plupart des villages pour signaler l'approche de brigands qui détruisaient les blés et mettaient les habitations à feu et à sang. Le tocsin sonnait dans tous les clochers, paysans et bourgeois saisissaient leurs armes, les riches fuyaient dans les champs, les pauvres se réfugiaient dans les bourgades, les femmes couraient se cacher avec leurs enfants au fond des bois ou des cavernes, on se barricadait, on envoyait demander du secours à grands cris, et cependant, ces brigands, que tout le monde avait vus, n'étaient nulle part. Dans les endroits mêmes qu'ils saccageaient, disait-on, il n'en existait pas la moindre trace. Pour le peuple, qui ne réfléchit guère sur les événements politiques, et qui prend ordinairement ses raisons dans ses impressions, cette journée, dite de l'alarme, fut décisive. Dès ce moment, il crut que les nobles voulaient l'affamer et le massacrer en haine de la révolution; et tous ses vœux furent pour les idées nouvelles, tous ses regards se tournèrent vers l'assemblée nationale. Celle-ci ne perdait pas son temps. Après avoir adopté, comme symbole national, la cocarde tricolore, et décrété la formation des milices bourgeoises, elle avait décidé, dans la célèbre séance du 4 août :

Qu'il n'y aurait plus de maitrises;

Plus de vénalité pour les charges judiciaires;
Plus de justice achetée;
Plus de casuel pour les curés et les évêques;
Plus de justice seigneuriale;
Plus de droits féodaux;
Plus de titres;
Plus de priviléges pour le clergé, la noblesse, les provinces et les villes.

Cette démolition de la vieille société s'était faite en général au bruit des applaudissements des provinces méridionales. Quatre mille habitants des communes de Bordeaux, c'est-à-dire tous ceux qui savaient écrire, avaient témoigné leur adhésion à l'assemblée nationale; ceux des communes d'Auvergne venaient d'envoyer une adresse semblable, et, plus préoccupés de l'intérêt public que de l'intérêt particulier, les marchands réunis à la foire de Beaucaire s'étaient joints sans hésiter à leurs frères d'Auvergne et du Bordelais. Il ne faut donc pas s'étonner que le peuple poursuivît l'exécution des nouveaux décrets avec chaleur, et qu'il regardât comme ses ennemis ceux qui refusaient de les reconnaître. La généralité des administrations soit civiles, soit militaires, était dans ce cas, parce qu'elle se composait de nobles qui ne voyaient dans l'état de choses actuel qu'une révolte contre l'autorité royale et une violation temporaire de leurs droits. De là ces collisions violentes dont la première et la plus grave eut Toulon pour théâtre.

Le comte d'Albert de Rioms, un des plus hautains représentants de cette aristocratie de la mer, accou-

tumée à régner dans nos ports, semblait avoir pris à tâche de profiter de son poste de commandant de la marine pour combattre la révolution. Les officiers placés sous ses ordres portaient publiquement la cocarde noire. Bientôt, comme si ce n'était pas assez de proscrire les trois couleurs dans l'arsenal, il voulut empêcher les ouvriers de s'enrôler dans la garde nationale, et osa chasser deux maîtres de manœuvres qui avaient bravé sa défense. Une députation, en tête de laquelle marchaient les consuls, tenta vainement de faire rapporter ces mesures acerbes en se présentant respectueusement à son hôtel : le caractère et les sentiments de l'aristocratie de la mer se peignirent sans déguisement dans sa réponse rogue et fière :

« Si la chose était à faire, je la ferais à l'instant, » dit-il d'un air froid : les volontaires sont des insubordonnés, ils vexent les citoyens, et faut-il bien » qu'on les fasse rentrer dans le devoir ! J'ai la force » en main, je compte sur mes braves gens, et serai en » tout inexorable. »

Un pareil ton n'était plus de mise. En apprenant la réponse de l'amiral, le peuple entier courut aux armes, et se porta sur l'hôtel de la marine. Deux détachements d'infanterie de cinquante hommes chacun, auxquels on venait de distribuer des cartouches à balle, stationnaient déjà devant la terrasse. En voyant déboucher les ouvriers et la garde nationale sur la place d'armes, un des officiers qui les commandaient, appelé de Broves, ne put retenir sa fureur : « Allons, mes amis, mes enfants, criait-il aux

» soldats en montrant la foule du poing, vous tirerez » *s'il le faut sur cette canaille. J'espère que vous ne* » *trahirez point votre commandant, et que vous témoi-* » *gnerez votre zèle pour exterminer ces brigands.* »

On se jeta sur lui à ces paroles : il tira son épée et commanda le feu, mais pas un fusil ne bougea : levant, au contraire, la main vers le peuple, les soldats de marine se hâtèrent d'imiter les gardes françaises, et firent cause commune avec leurs frères. Chassés alors à coups de crosse, Broves et un autre officier, nommé Saint-Julien, gagnèrent en fuyant et tout meurtris la terrasse de l'hôtel, qu'ils escaladèrent au milieu des coups et des pierres. Les consuls y suppliaient à genoux M. d'Albert d'apaiser l'insurrection en leur accordant la grâce des deux maîtres de manœuvres; mais plus on s'humiliait devant lui, plus il se montrait inexorable. La rude voix du peuple se fit alors entendre à son tour, et il fallut fléchir. Les ouvriers de l'arsenal exigèrent la réintégration immédiate de leurs camarades, elle fut accordée. Les volontaires nationaux, s'emparant de la garde de l'hôtel de la marine, sommèrent l'amiral de livrer l'officier qui avait commandé le feu, et de Broves fut livré. Il ne restait plus à punir que M. d'Albert : tandis qu'il s'occupait de la proclamation de la loi martiale, la foule envahit l'hôtel de tous côtés, l'arracha du milieu de son état-major, brisa son épée et le traîna, avec les officiers nobles les plus odieux par leur orgueil, dans les cachots de l'hôtel-de-ville[1].

Telle était la marche du peuple et sa manière de comprendre la révolution : s'il employait la violence après des provocations répétées, ce n'était ni par amour du désordre, ni par vengeance, mais parce que, dans son grossier bon sens, il comprenait à merveille que les classes privilégiées ne pourraient être soumises à un régime qui les dépouillait de tous titres et priviléges que par la force. Sur ce point capital d'ailleurs il différait complétement d'opinion avec la première classe du tiers-état. Heureuse de son importance naissante et fière de se voir l'égale de la noblesse et du clergé, la bourgeoisie, qui se serait volontiers arrêtée après le 4 août, en était encore presque partout aux fictions parlementaires. Elle regardait Necker comme l'ange gardien du royaume, et rien ne peint plus naïvement la candeur de ses illusions en présence de ce sombre horizon de 89 tout chargé de tempêtes et de vapeurs sanglantes, que la joie qu'elle avait fait éclater un mois auparavant en apprenant le retour du ministre. Dans le premier moment, les habitants des villes se portèrent aux cathédrales pour rendre grâce à Dieu de cet heureux événement. Les souveraines cours des aides s'y rendirent en robes rouges, les consuls y accoururent pareillement en robes. Les différentes compagnies des troupes bourgeoises, ayant chacune ses officiers en tête, bordaient la haie de l'un et de

1. « Un décret de l'assemblée nationale l'en tira bientôt, et Louis XVI s'empressa de consoler M. de Broves père. » (*Mercure* du 2 février 1790, p. 81.)

l'autre côté des églises. Les cris de : Vive le roi! vive M. Necker! vive la nation! furent répétés plusieurs fois. Le portrait du roi et celui de Necker étaient portés en triomphe par la troupe bourgeoise. Il fut ensuite chanté des *Te Deum* en musique. Le même jour, MM. les consuls ordonnèrent pour le soir une illumination générale, et dans certaines villes des assemblées composées de personnes de toutes les conditions et de tous les états, confondus et sans distinction d'ordre et de place, ayant prié les consuls de se mettre à leur tête, se réunirent dans l'église des Jésuites, où, étant et considérant que les citoyens qui avaient reçu les premiers cette nouvelle avaient bien mérité de la nation, elles décidèrent avec enthousiasme qu'on ferait faire leurs portraits aux frais du public, et qu'ils seraient placés dans l'hôtel-de-ville [1].

A cette nouvelle, malheureusement il en succéda d'autres qui ne tardèrent pas à glacer les transports des bourgeois; quand ils apprirent les journées des 5 et 6 octobre, le vote du 2 novembre qui mettait tous les biens des ecclésiastiques à la disposition de la nation, la mort des accapareurs parisiens, une triste et vague appréhension de l'avenir prit la place de leur confiance; cette fois ils n'avaient pas tort. L'année 1790 s'ouvrait sous de lugubres auspices. Huit jours auparavant avait eu lieu une solennité imposante : soixante communautés du Vivarais, de la Provence et du Languedoc, représentées par vingt-

1. Archives municipales de Montpellier, cérémonial n° 10.

sept mille citoyens en armes s'étaient confédérées avec les communautés dauphinoises réunies dans la plaine de l'Étoile sous l'obligation d'un serment ainsi formulé :

« Nous Français, jurons à Dieu et à la patrie de » veiller jusqu'à la mort à l'exécution des décrets de » l'Assemblée nationale, et de nous prêter à cet ef- » fet tous les secours nécessaires. »

D'autre part le funeste édit de Nantes venait d'être révoqué le 23 décembre par l'adoption à une grande majorité, de la motion de Brunet de La Tuque, député de Nérac, qui décrétait que les protestants remplissant d'ailleurs toutes les conditions d'éligibilité pouvaient être élus dans tous les degrés d'administration, et posséder les emplois civils et militaires comme les autres citoyens; en sorte que cet acte de réparation nationale joint au mouvement des élections pour l'organisation nouvelle des municipalités avait porté au plus haut degré la fermentation des esprits. Dans de pareilles situations et lorsque des siècles d'oppression et d'injustice pèsent sur toute une classe d'hommes, enchaîner la réaction est chose impossible. Il faut que le torrent qui gronde crève la digue et suive son cours.

Dès que les paysans eurent librement nommé des magistrats plus puissants que leurs seigneurs et qu'ils entendirent de tous côtés affirmer par leurs médecins, leurs avocats et leurs notaires que les titres féodaux n'avaient plus de valeur et qu'on n'était plus tenu de payer dîmes ni redevances; la première

idée qui se présenta à leur esprit naturellement défiant, c'est qu'un changement aussi inespéré ne pouvait être durable et qu'ils devaient profiter du moment où tout était permis pour anéantir ces titres sur lesquels on reviendrait sans doute plus tard. En conséquence de ce raisonnement qui ne manquait pas de logique, l'ancien tocsin des Guitres et des Croquants sonna de nouveau à pleine volée, et les populations rurales se levant en masse, coururent sus aux nobles, et assaillirent les châteaux.

Les seigneurs de paroisse qui n'avaient pas abusé de leur pouvoir en étaient quittes à bon marché. Les paysans se portaient au château, en arrachaient les girouettes et se contentaient d'exiger les trois mesures féodales, des rubans, des plumes, des provisions et un mai. Quand on avait souscrit à leurs demandes, ils se réunissaient sur la place du village, et, après avoir brûlé à l'église le banc seigneurial, ils plantaient le mai, au sommet duquel étaient attachés les trois mesures, les rubans, les plumes, les girouettes et un papier où se lisaient ces mots :

« *Par ordre du roi et de l'Assemblée nationale, quittance finale des rentes.* »

Un repas dont le seigneur faisait les frais, et une farandole aux cris de Vive la nation! terminaient la journée. Mais s'il s'agissait d'un de ces tyranneaux de tourelle, habitués à vexer leurs vassaux, les choses se passaient d'autre manière : on brûlait non-seulement les parchemins et les insignes féodaux, mais le château lui-même. Dans ce cas, la bourgeoisie

des villes, celle surtout qui penchait vers l'aristocratie, prenant pour prétexte le respect dû aux propriétés, se hâtait d'intervenir, et il en résultait des chocs civils du genre de celui qu'on eût à déplorer en Quercy le 4 février.

Le baron de Comarque seigneur de Camparnaud, était un de ces gentilshommes de campagne, dont jamais un rayon d'intelligence n'illumina le crâne. Aussi vide d'entrailles que de cerveau, il ne se montrait dans ses terres que sous les dehors les plus durs. Partout et pour tous implacable et superbe, il n'aimait rien, n'excusait rien, ne souffrait rien, et pour la moindre faute frappait le vassal, traîné en prison s'il avait tendu un lacet dans ses forêts, ou jeté un filet dans sa rivière; attaché au carcan s'il avait ramassé du bois mort ou retardé d'un jour le payement de la rente. Quand la vieille cloche de Lunel sonna donc le tocsin contre lui, toutes les cloches des environs répondirent, et, avant midi, quatre mille paysans de tout âge et de tout sexe se pressaient sous les murs du château. Le seigneur avait fui, laissant, pour conjurer l'orage, une femme et un enfant. Les insurgés, conduits par l'ancien consul de la communauté voisine, et par des membres de la nouvelle municipalité, exigèrent d'abord la remise des titres. Cette demande fut éludée par divers moyens, tantôt en détournant leur attention, tantôt en cherchant à les tromper par la remise de papiers indifférents; mais à mesure qu'ils les recevaient des mains de la baronne, ils les faisaient lire tout haut

par un ancien syndic pâle de peur, et frémissaient de rage, en voyant qu'on se jouait d'eux. La voix de leurs chefs indignés de cette mauvaise foi, devint alors si impérieuse, que la baronne de Comarque parut se résigner, et fit partir un exprès pour Moissac, afin, disait-elle, d'aller chercher les originaux de ces titres. En attendant, elle ordonna qu'on dressât des tables dans la tour, et qu'on fournît abondamment aux paysans tout ce qu'ils demanderaient; une orgie sans frein et sans nom commença dès lors dans le château.

Le vin ruisselait à flots, et l'ivresse commençait à fermenter dans toutes les têtes, lorsqu'à travers l'épais brouillard qui couvrait la campagne, on aperçut tout à coup quelques cavaliers de la maréchaussée montalbanaise qui venaient avec précaution à la découverte. Assaillis par une grêle de pierres, ils se retirèrent au galop, et aussitôt le bruit se répandit que la baronne voulait faire égorger les paysans. Il n'en fallut pas davantage pour les porter aux partis extrêmes. Trois mille bras entassèrent pêle-mêle dans la cour tous les meubles du château et y mirent le feu en poussant des cris de triomphe. Le tumulte était si grand qu'ils n'entendirent ni le bruit d'une troupe de cavalerie, ni cinq ou six coups de fusil tirés du côté de l'ouest. C'était un détachement du régiment de Languedoc, appuyé d'un corps de volontaires nationaux, que la baronne avait mandé sous prétexte d'envoyer chercher les titres. En arrivant au pont de l'Emboulas, un paysan, d'une taille

athlétique, avait saisi à la bride le cheval que montait M. Duprat, maire de Moissac, pour lui faire rebrousser chemin, et une décharge à bout portant venait de le coucher mort sur la route. Guidée par les flammes, dont la réverbération éclairait tout le village, cette troupe se porta au pas de course sur le château, mais elle arriva trop tard. Tout ce qu'elle put faire, ce fut de disperser le rassemblement groupé sur le chemin, et de tirer quelques coups de fusil aux paysans qui sortaient en foule du château par la porte du jardin. Deux de ceux-ci et une femme tombèrent sous les balles. En gagnant la garenne, ils avaient riposté, mais sans tuer personne, ce qui n'empêcha pas les volontaires de Moissac de remporter un cadavre dans leur ville. Un paysan, en se débattant, avait fait partir le fusil de leur chef, et tué par hasard le plus jeune et le plus ardent de ceux qui croyaient défendre la patrie[1].

1. Ce sont les expressions du conseil général de Moissac en déplorant la mort de la victime, qui s'appelait *Fieuzal*. (Archives municipales de Moissac, registre des délibérations de la commune de l'année 1786 à 1790, fol. 406.)

Voici de quelle manière M. de Conny rend compte de cet événement dans son *Histoire de la révolution*, t. Ier.

« Sur la nouvelle que M. d'Escayrac, atteint par un coup de feu, était » dans son lit blessé grièvement, plus de 500 brigands se portèrent au châ» teau de *Camparno* pour le piller et le brûler. M. d'Escayrac, prévenu » à temps, se rend par des chemins détournés à la tête de la compagnie de « grenadiers du régiment de Languedoc et d'un détachement de la milice » de Montauban. Il fond sur ces pillards, en couche soixante-seize sur le » carreau et emmène bon nombre de prisonniers. »

Or, il ne périt que *trois hommes et une femme*, d'après le témoignage des sieurs *France* père, *Gamoth* et *Colombier*, acteurs encore vivants de ce drame féodal, que nous avons interrogés sur les lieux, et le témoignage

Quelquefois les nobles qui avaient servi opposaient de la résistance, et, comme il suffisait du moindre obstacle pour rebuter ces attroupements, ils restaient les maîtres du terrain. C'est ainsi qu'au château de Saint-Julien, dans le Bas-Limousin, on vit le marquis de Lasteyrie, colonel du premier régiment de carabiniers, se défendre contre trois cents paysans armés de fusils et, après leur avoir lu la loi martiale et fait déployer le drapeau rouge, les charger, lui onzième, et les disperser[1].

Mais la révolution n'en suivait pas moins son cours, et l'assemblée nationale avait raison de dire dans son manifeste aux provinces :

« Une féodalité vexatoire couvrait la France entière : elle a disparu sans retour.

» Des priviléges sans nombre, ennemis irréconciliables de tout bien, composaient notre droit public ; ils sont détruits.

» Des ordres, nécessairement divisés et asservis à d'antiques prétentions, dictaient les lois et pouvaient arrêter l'essor de la volonté nationale ; ces ordres n'existent plus.

de M. Delbreil de Moissac, ancien conventionnel, qui y joua un rôle avec son frère, et qui a bien voulu nous en communiquer dernièrement les moindres particularités. Quant à l'intervention du marquis d'Escayrac, c'est une erreur dont M. de Conny n'a pu trouver le prétexte nulle part, pas même dans le numéro du *Mercure de France* du 20 février 1790, p. 240, qui lui a aidé sans doute à tuer ses soixante-seize hommes.

1. C'était le père de ce digne comte *de Lasteyrie*, si chaleureusement associé aujourd'hui, malgré ses cheveux blancs, à toute idée de progrès et de liberté.

» En même temps l'assemblée nationale a consommé l'ouvrage de la nouvelle division du royaume, qui seule pouvait effacer jusqu'aux dernières traces des anciens préjugés, substituer à l'amour-propre de province l'amour véritable de la patrie, asseoir les bases d'une bonne représentation, et fixer à la fois les droits de chaque homme et de chaque canton en raison de leurs rapports avec la chose publique[1].

Ce noble langage était entendu et applaudi avec enthousiasme par la majorité de la nation; mais les nobles, dont on venait de brûler les châteaux, les sinécuristes du clergé qui avaient perdu leurs gras bénéfices et leurs dîmes; les officiers de naissance, accoutumés à regarder les régiments et les grades comme une propriété, et qu'on dépouillait de tout à la fois; ces membres si fiers des parlements, chassés par un simple décret des siéges fleurdelisés où ils étaient assis depuis quatre siècles, toute cette nuée de gentilshommes mendiants, de prébendiers réduits, de moines expropriés, d'avides procureurs, de sénéchaux cassés aux gages, de commis trésoriers, employés, regrattiers des couvents, du roi, des aides et des gabelles, frémissait de rage contre l'assemblée nationale. Unis par un lien énergique et animés des mêmes passions, ces partisans intéressés de l'ancien régime ne laissaient aucune occasion de protester contre les actes des députés, et la révolution ne pouvait faire un pas sans les trouver en masse compacte

1. Adresse de l'Assemblée nationale aux provinces.

et opiniâtre devant elle. Dans les campagnes, où le joug féodal était à la fin devenu trop lourd, et où la dîme, la taille et la gabelle pressuraient trop cruellement la population, leur influence n'était point à craindre, mais elle dominait encore sans rivale dans la plupart des villes. Là ils avaient eu l'art de persuader au peuple, qui ne voit jamais que le présent, que la suppression des parlements, des cours des aides, des hauts emplois ecclésiastiques et de tous les vieux abus, sous le poids desquels se débattaient depuis si long-temps ses pères, allait tarir tout à coup la source des revenus publics et ruiner la cité. Puis, en même temps qu'ils alarmaient les intérêts, réchauffant par des rapports, souvent mensongers, l'ardeur de l'opinion monarchique, et mettant en jeu sans scrupule le levier toujours si puissant de la religion, ils menaient le peuple où ils voulaient, et comme ils voulaient, dans les villes surtout où les deux religions se trouvaient en présence. Montauban et Nîmes étant dans ce cas renfermaient naturellement les principaux foyers de la réaction. Celle-ci, depuis long-temps menaçante, fit enfin explosion comme un incendie contenu à force de bras, dans les journées néfastes du 10 mai et des 13, 14, 15 et 16 juin.

Pour les causes que nous venons d'exprimer, il existait une guerre sourde entre la garde nationale de Montauban, composée en majorité de protestants amis de la Révolution, et la nouvelle municipalité, qui avait été choisie parmi les hommes les plus dévoués à l'ancien régime. La garde nationale avait en-

voyé un député à Paris pour dénoncer la municipalité comme contre-révolutionnaire; et la municipalité, de son côté, vexait la garde nationale soit en lui refusant la permission de se réunir pour une fédération avec le régiment de Languedoc et les gardes des environs, soit en retirant au commandant les clés de l'arsenal. A la manière dont les deux partis s'attaquaient, il était facile de prévoir que la collision était prochaine. On ne cherchait en effet qu'un prétexte dans l'un et dans l'autre camp, et le premier qui s'offrit fut saisi avec empressement de part et d'autre. Ce n'est pas à dire que les torts fussent égaux. Dans cette circonstance la municipalité, bien qu'évidemment prévenue contre la garde nationale, paraissait avoir de son côté la raison et la loi. Lors des premiers incendies des châteaux, des compagnies de volontaires appelés *cardis* (chardonnerets) par les protestants, parce qu'ils portaient un passepoil jaune, s'étaient formées pour les défendre. Ces jeunes gens appartenant à l'aristocratie ou à la bourgeoisie royaliste, après avoir agi quelques mois dans un sens constamment opposé à celui de la garde nationale, finirent par exprimer le vœu d'entrer dans ses rangs. Une pétition fut présentée à cet effet aux municipaux qui l'accueillirent, arrêtèrent l'organisation de huit nouvelles compagnies, et en prévinrent l'état-major de la garde nationale pour se concerter avec lui aux termes du décret du 10 janvier; mais l'état-major avait d'autres prétentions : sous prétexte que, d'après son règlement, il manquait vingt-cinq hommes à cha-

que compagnie, il refusa d'admettre les compagnies nouvelles, à moins que ceux qui les composaient n'entrassent dans les cadres déjà formés. Avec des têtes aussi inflammables et dans de telles circonstances, il n'en fallait pas davantage pour amener une conflagration. La municipalité ne voulant pas céder, la garde nationale, qui ne s'était dans l'origine recrutée que par exclusion et dans un seul parti, s'obstinant de plus en plus, les passions religieuses se mêlèrent aux passions politiques, et, les unes enflammant les autres, on en vint aux mains. Le lundi 10 mai, pendant que tout était en fermentation dans la ville à cause de la visite des couvents qui venait d'être empêchée par des attroupements de femmes exaltées jusqu'au délire, et au moment où l'état-major était en conférence avec la municipalité pour essayer d'arriver à une transaction, une vingtaine de soldats de la compagnie de dragons, celle que la population catholique avait surtout en haine, parce qu'elle s'était recrutée dans la jeune aristocratie protestante et manufacturière, la pire de toutes, apprenant qu'une assemblée se tenait aux Cordeliers, où l'on signait des pétitions pour le maintien des couvents, se rendirent à l'hôtel-de-ville avec une soixantaine d'autres gardes nationaux, et s'emparèrent du poste. Leur intention était évidemment d'en défendre l'entrée aux volontaires. A peine les municipaux se furent-ils aperçus de ce rassemblement qu'ils prévirent les malheurs dont il pouvait être cause, et qu'ils sommèrent ceux qui le composaient de se re-

tirer. Leur voix fut méconnue. Les dragons, qui n'étaient entrés, de leur propre aveu, dans l'hôtel-de-ville qu'à titre de simples citoyens, prétendirent avoir besoin pour en sortir d'un ordre de leur général. Les municipaux détachèrent un officier pour aller le chercher immédiatement, mais il était trop tard. En apprenant l'espèce de bravade des dragons, l'assemblée des Cordeliers s'élança comme un seul homme : s'armant de tout ce qui lui tombe sous la main, cette foule furieuse court à l'hôtel-de-ville : comme au pressentiment d'un grand désastre, toutes les maisons se ferment sur son passage. Un silence de mort, interrompu seulement par ces vives exclamations de terreur qui s'échappent du cœur des femmes du Midi, planait sur la ville. En un clin-d'œil les flots pressés du peuple remplissent la rue; une grêle de pavés vole dans la cour de la mairie, et le portail, ébranlé à coups de poutres et de marteaux, va fléchir sur ses gonds, lorsqu'un municipal, couvert de son chaperon, l'ouvre lui-même, et cherche à retenir la foule, qui se précipite comme un torrent dans l'hôtel-de-ville. Les dragons s'étaient réfugiés dans le corps-de-garde et en avaient barricadé la porte : il en partit, dit-on, des coups de feu qui appelèrent sur-le-champ des représailles[1]. On se jeta sur les armes de l'arsenal, et une fusillade à bout

1. L'auteur d'un livre intitulé *Éclaircissements historiques en réponse aux calomnies dont les protestants sont l'objet* (t. 1, p. 72), dit que *les dragons avaient hasardé une décharge à poudre*. M. *Arnac*, officier municipal encore vivant, assure que M. *de Chaunac*, capitaine des volontaires, en fut blessé légèrement.

portant fut dirigée contre le corps-de-garde, d'où partirent bientôt des cris de détresse, et à la fenêtre duquel on vit flotter un mouchoir blanc. Les chefs du peuple s'avancèrent pour recevoir les armes, et firent cesser le feu ; mais il recommença plus violemment un instant après, et, sans l'intervention de la maréchaussée, qui fut requise trop tardivement peut-être, il n'échappait pas un seul dragon. Les municipaux avaient envoyé chercher le régiment de Languedoc. A son arrivée, un d'entre eux fit former une double haie par les grenadiers devant le corps-de-garde, et cria aux dragons de sortir, qu'on voulait les sauver. La porte s'ouvrit à ces mots ; le capitaine-commandant des dragons et trois des gardes nationaux étaient étendus morts, vingt-quatre autres étaient blessés, et les empreintes d'une main sanglante, laissées sur le mur au-dessus du cadavre d'un lieutenant, marquaient la douloureuse agonie de la cinquième victime. Ce triste spectacle n'apaisa pourtant pas les vainqueurs : ils exigèrent que les cinquante-deux gardes nationaux trouvés dans le corps-de-garde quittassent leurs uniformes bleus à revers rouges, et, marchant deux à deux, nu-tête et en chemise, entre deux rangs formés par les grenadiers de Languedoc, vinssent faire amende honorable, un cierge à la main, devant la cathédrale. Quand ils eurent traversé la ville dans cet état, précédés du maire, qui portait un drapeau blanc, et qu'ils se furent agenouillés publiquement sur les degrés de la grande église, on les conduisit dans les

prisons du château royal, et on rendit les cadavres aux parents[1].

Le lendemain, au milieu de l'agitation populaire et de la terreur qui pesait sur la ville, la municipalité lança une proclamation pour ordonner de rapporter les armes dans l'arsenal, et pour défendre de tirer des coups de fusil dans les rues, sous peine de vingt-cinq livres d'amende; la journée suivante fut consacrée à écrire à l'Assemblée nationale une lettre contenant le récit des faits, à son point de vue. Cependant, les protestants, un moment terrifiés, s'étaient également empressés d'envoyer des députés à l'Assemblée nationale, et d'implorer le secours de leurs coreligionnaires. La municipalité de Bordeaux, composée en partie de réformés, répondit la première à leur appel. Cinq jours après l'événement, sur le réquisitoire du procureur de la commune, elle prit un arrêté pour inviter les citoyens opprimés de Montauban à venir à Bordeaux, où ils trouveraient *asile et force*. Poussant ensuite son dévouement beaucoup plus loin, elle fit partir sur-le-champ un corps de quinze cents hommes, formé de gardes nationaux et d'un détachement du régiment de Champagne, avec ordre de s'arrêter à Moissac, pour y attendre les or-

1. Archives municipales de Montauban. (Registre pour servir aux délibérations du conseil municipal, folios 18, 32, 37, 45, 60, 61, 62. 65.) — Rapport des malheurs dont la ville de Montauban a été affligée le 10 mai 1790, fait à l'Assemblée nationale par les citoyens militaires de ladite ville qui furent emprisonnés dans cette désastreuse journée; 32 p.— Relation de l'horrible aventure de Montauban, 50 p.— Manifeste de la municipalité de Montauban, 24 p.— Rapport fait à l'Assemblée nationale le 22 juillet 1790 au nom de son comité des recherches, par *P.-J. Vieillard*; 67 p.

dres de l'Assemblée nationale ou du roi, et d'agir ensuite en conséquence contre Montauban. Quant à l'Assemblée nationale, elle mettait, le 17, par un décret spécial, les protestants sous la protection de la loi, et ordonnait à tous les Montalbanais, de prendre la cocarde tricolore.

Ces mesures comminatoires ne produisirent aucun effet, d'abord parce que le comte de Saint-Priest, ministre de la guerre, à qui une relation avait été adressée par courrier extraordinaire, avait répondu, le 20, de manière à garantir l'approbation du roi, et que le comte d'Esparbès, commandant de la province, avait offert d'aller défendre la municipalité à ses frais; et ensuite parce que le séjour de l'armée bordelaise devant Moissac et l'adhésion de dix-sept municipalités à ses proclamations, troublaient singulièrement les esprits. Des négociations furent entamées aussitôt avec les généraux bordelais. Des députés auxquels s'étaient joints des pères de famille, se rendirent à Moissac avec la branche d'olivier, mais on ne conclut rien, parce que les Bordelais exigeaient avant tout l'élargissement des prisonniers, et que l'exaspération toujours croissante du peuple rendait cette condition impossible. Pendant ce temps, les protestants riches émigraient en foule; et il en était déjà parti plus de quatre mille, lorsque le maréchal-des-logis de la garde nationale parisienne, Matthieu Dumas, arriva à Montauban en qualité d'envoyé du roi et de l'Assemblée.

Sa première question fut pour les prisonniers.

« Après lui avoir expliqué les circonstances malheureuses du jour où le château royal s'ouvrit pour eux comme un asile et lui avoir appris que depuis, *la municipalité n'avait fait ni dénonce ni remise de procès-verbal*, et que, pénétrée de l'*imprudence* effrayante de tant de citoyens, elle n'avait pas voulu chercher parmi eux de coupables, on lui fit connaître le vœu qu'elle avait exprimé unanimement avec le conseil-général des notables le 19 mai, de rendre la liberté aux détenus, et de surseoir néanmoins jusqu'au retour des députés envoyés au-devant de l'armée bordelaise, et qu'à cet égard, ses intentions avaient été rendues publiques par l'impression et l'affiche de la délibération du 19 mai [1]. »

Alors, Matthieu Dumas proposa de faire une proclamation pour éclairer le peuple, et, la proclamation délibérée, il se rendit à la mairie avec les municipaux et le maire, et parla au peuple en lui portant des paroles de paix qui furent applaudies; de là, il se transporta avec les officiers municipaux dans les places publiques et les promenades, où il tint à diverses reprises le même langage.

Le lendemain, accompagné du maire et de quelques officiers municipaux, il se montra de nouveau le matin dans les endroits les plus fréquentés de la ville. A travers les témoignages de satisfaction et de confiance personnelle que le peuple lui donnait partout, il reconnut sans peine la résolution ferme ou

1. Archives municipales de Montauban, livre jaune, t. 1, fol. 2.

il était, à ne consentir à la liberté des prisonniers qu'autant que l'armée bordelaise ferait retraite. Il conçut donc le dessein d'envoyer à M. de Courpon, commandant de cette armée, le capitaine Delarue son beau-frère, pour lui porter un ordre de tenir, dès le lendemain, ses troupes prêtes à reprendre le chemin de Bordeaux, attendu l'entière exécution des décrets de l'Assemblée nationale dans la ville de Montauban, le rétablissement de la paix, et l'élargissement des prisonniers.

Pour l'exécution de ce projet, la voiture, attelée de chevaux de poste, était avant trois heures devant la porte de l'hôtel qu'occupait Matthieu Dumas. Ces préparatifs, ce départ et son objet qui avaient transpiré, attirèrent un concours de monde prodigieux; quelques municipaux s'y trouvèrent et firent prier le maire et leurs collègues de se rendre chez M. Dumas; celui-ci, assuré du vœu constaté depuis long-temps de la municipalité, de celui de la garde nationale, que plusieurs officiers de ce corps lui avaient porté, et dont il venait d'entretenir un *grand nombre de volontaires*, parut à une des fenêtres *du Tapis vert*, ayant auprès de lui le maire et M. de Chaunac, capitaine des volontaires. Il parla avec l'énergie de l'âme et du sentiment à une foule innombrable de peuple répandue d'un bout de rue à l'autre; il lui témoigna d'abord le désir qu'il avait de le voir heureux et tranquille; que le moyen d'assurer cette tranquillité dépendait de lui, qu'il ne pouvait pas douter que le retour à la paix de la ville de Montauban ne tînt infiniment à cœur à l'Assem-

blée nationale et au roi, et que l'élargissement des prisonniers produirait cet effet; que, connaissant depuis long-temps le courage et la générosité des Montalbanais, c'était par la confiance qu'il avait dans leur caractère, qu'il avait pris la résolution d'envoyer au commandant du détachement l'ordre de se disposer à reprendre le chemin de Bordeaux, qu'il allait lui dépêcher son frère pour cela; et qu'il resterait en otage parmi eux. En finissant, il lut la lettre dont son frère allait être chargé.

Le peuple applaudit avec transport. M. Dumas descend à l'instant, embrasse son beau-frère qui part au milieu des applaudissements. On propose à M. Dumas de profiter de l'enthousiasme du moment. D'un autre côté, on craignait de hasarder une sortie si souvent contrariée sans avoir pris aucune précaution, lorsqu'un jeune volontaire nommé Gerlié, député par le peuple, vint demander en son nom que les prisonniers sortissent à l'instant. Aussitôt M. Dumas, le maire, les officiers municipaux et les citoyens qui se trouvaient là se portent à l'envi vers les prisons. M. Dumas, avant d'entrer dans la cour du Sénéchal, se tourne vers le peuple, et lui dit qu'il s'est rendu là à ses ordres, et non pour lui en donner : « Vous m'avez fait demander la liberté de vos frères, avons-nous besoin pour cela de forces étrangères ? » On lui répond que non. « Jurons tous, leur dit-il alors, par la majesté du Dieu qui habite plus particulièrement dans ce temple (en indiquant l'église paroissiale, qui est en face), que vous défendrez

les jours de vos frères captifs s'ils étaient attaqués !

« Nous le jurons! » répondit avec fermeté le peuple attendri.

On court aux prisonniers : on les embrasse, et ils serrent dans leurs bras leurs libérateurs. Ils sortent de la cour et sont vus avec attendrissement par le peuple qui applaudit à leur sortie. Les officiers municipaux et les citoyens qui étaient venus avec eux se distribuent dans les différents quartiers, et ramènent les protestants jusque dans leurs maisons. Cependant, à mesure que les prisonniers paraissaient devant le peuple, M. Dumas le louait *de sa générosité, de son courage et de sa bonté*. Enfin, il appelle le député du peuple qui était venu demander la liberté des prisonniers, l'embrasse et lui fait présent d'une médaille représentant l'entrée du roi à Paris, le 6 octobre [1].

Tel fut le 10 mai, jour à jamais néfaste dans les annales du Midi; car après avoir couvert Montauban de deuil, il allait engendrer à Nîmes les plus sanglantes représailles. Le 13 juin, les catholiques nîmois avaient tenu aux Dominicains une assemblée de tout point analogue à la réunion des Cordeliers. Il s'agissait là, comme à Montauban, de rédiger une pétition tendant à ce que nul changement ne pût s'opérer dans la hiérarchie ecclésiastique sans le

1. Archives municipales de Montauban, livre jaune, t. I, fol. 2, 3 et 4. Ce récit est signé par M. de Cieurac, maire, guillotiné depuis, ainsi que Chaunac, pour l'affaire du 10 mai; Teulières, Vialettes d'Aignan, de Gironde, Bernoy, Mialaret, Satur, Arnac (vivant encore), Vignials.

concours d'un concile général. Pendant la délibération, un soldat de la compagnie des dragons nationaux qui existait aussi à Nîmes, et se composait également de protestants, provoqua brusquement un de ces hommes du peuple appelés *cébets*, mangeurs d'oignons par les réformés riches, et lui donna un coup de sabre. Ce fut l'étincelle électrique. Les protestants ne demandaient qu'à prendre leur revanche de l'échec de Montauban, et à laver dans le sang la triste amende honorable de leurs frères, ils saisirent cette occasion : des émissaires partirent à l'instant pour les Cévennes et la Vaunage, et, le lendemain, dix-huit mille fanatiques accourus la faux et le fusil à la main, des bords du Gardon et des *garrigues sauvages*, entrèrent dans Nîmes et se rangèrent sur l'esplanade. Pour premier exploit, ces auxiliaires exaltés brisèrent les portes du couvent des Capucins, firent sauter les religieux sur les baïonnettes et pillèrent les cellules. Réunis ensuite aux dragons et au régiment de Guienne fédéré avec ces derniers, ils attaquèrent la légion nîmoise, qui soutenait vaillamment le choc, et l'écrasèrent. Les catholiques de Montauban avaient tué cinq protestants; les protestants de Nîmes, dans les journées des 13, 14 et 15 juin, fusillèrent cinq cents catholiques[1].

1. « La journée du lendemain fut plus affreuse. Il serait impossible de recueillir les détails de toutes les atrocités que fit commettre la vengeance et dont se souilla le parti vainqueur. » (Rapport de M. Alquier à l'Assemblée nationale au nom du Comité des recherches.)

« Les protestants, innocents jusqu'alors de toutes les cruautés, *n'imité-*

Mais ce n'était pas seulement dans les villes où bouillonnaient les haines religieuses, que la commotion de 90 était violente; il suffisait, pour qu'elle ébranlât tout, que l'ancien régime se trouvât en contact quelque part avec une classe ou un corps animé des idées nouvelles. Le vicomte de Mirabeau, frère bien indigne sous le rapport patriotique de l'hercule du jeu de Paume, était parti vers ce temps-là de Perpignan, emportant les cravates du régiment de Touraine dont il était colonel. En perdant ses drapeaux, Touraine perdit tout respect légal. Une émeute prétorienne se saisit du maire, l'entraîna à la citadelle, et, s'emparant des clefs des arsenaux, déclara par la voix du sieur Diversay, lieutenant-colonel, que le vieux marquis d'Aguilar ne serait relâché et la clef des poudres rendue, que lorsqu'on rapporterait les drapeaux. La municipalité de Perpignan se hâta donc d'écrire à toutes les municipalités du Midi, pour qu'on arrêtât le vicomte de Mirabeau. Il était déjà arrivé à Castelnaudary, lorsqu'on le reconnut. Il fut aussitôt incarcéré, et une députation spéciale se mit en marche avec ce précieux dépôt pour Perpignan, où l'attendait une fête civique des plus brillantes. Voici l'ordre observé pour la marche et l'entrée : La musique de Touraine et de Ver-

rent que trop les misérables qui les avaient provoqués.» (Beniamin Constant, lettre du 14 juin.)

« On était si animé contre ces factieux, *que la mort de chacun d'eux était regardée comme un triomphe!* » (Lauze de Péret, *Éclaircissements historiques sur les calomnies dont les protestants du Gard sont l'objet*, t. I, p. 38.)— *Courrier d'Avignon*, 18 juin, contenant l'extrait d'une lettre de Nîmes datée du 14.

mandois, précédée de tous les tambours, ouvrait la marche; venaient ensuite les détachements des deux régiments qui avaient été jusque par delà Narbonne à la rencontre des drapeaux; ils étaient suivis des milices citoyennes de Castelnaudary, Carcassonne, Trèbes, Narbonne, Sigean, Salces et Rivesalte, qui les avaient gardés pendant la route. La municipalité suivait, escortée par un grand nombre d'officiers de tous les corps, et les cravates et cordons des drapeaux cachetés et portés en triomphe par de vieux militaires de la garnison. La troupe citoyenne fermait la marche avec toutes les brigades de maréchaussée à cheval. Au moment où Touraine revit ses drapeaux, tout le régiment fit une décharge à laquelle répondirent toutes les troupes citoyennes, ainsi que le régiment de Vermandois; la ville était en feu, on tira plus de quarante mille coups de fusil; tous les yeux étaient mouillés de larmes; on n'entendait que des cris d'allégresse [1].

Ce régiment, du reste, allait se distinguer par son civisme à la fête du 14 juillet. Le jour anniversaire de la prise de la Bastille, et en même temps que la fédération générale des départements avait lieu à Paris, une fédération particulière se célébrait avec pompe dans chaque ville. Autour d'un autel paré des couleurs nationales et décoré de ces inscriptions dues à Voltaire et à Rousseau :

Les mortels sont égaux, ce n'est pas la naissance,

1. Extrait de deux lettres de Perpignan des 17 et 18 juin 1790, adressées à MM. les députés du Roussillon, 6 p.

C'est la seule vertu qui fait leur différence.

Les peuples sont heureux aussitôt qu'ils aiment la patrie.

se pressaient des citoyens de tout âge, de tout état et de tout sexe. Les laboureurs des campagnes voisines avaient abandonné leurs travaux pour se réunir aux habitants des cités, et répéter mille fois avec eux : *Nous sommes libres! nous sommes frères! vive la nation, la loi et le roi!*

On procéda d'abord à la prestation du serment prescrit aux troupes de ligne. Ce serment, précédé par un roulement, fut prêté en présence des municipaux décorés de leurs écharpes, par les officiers des différents corps militaires qui promirent et jurèrent successivement de rester fidèles à la nation, à la loi, au roi et à la constitution; de prêter la main-forte requise par les corps administratifs, et de n'employer jamais les soldats sous leurs ordres contre aucun citoyen, si ce n'était sur cette réquisition qui serait toujours lue aux troupes. Alors les officiers prononcèrent des discours dans lesquels ils disaient, comme ceux de Touraine à Perpignan : « C'est maintenant que nous avons une patrie; c'est maintenant que nous sommes véritablement Français; nous le sentons au noble enthousiasme qui élève nos âmes. C'est en ce jour que fut reconquise la liberté, que furent rétablis les droits inaliénables et sacrés que la nature donne à tous les hommes, et dont le despotisme nous avait privés. Ses remparts affreux, ses tours formidables se sont écroulés, et c'est au milieu de ces débris immenses qu'ont été

posés les fondements du plus majestueux édifice, celui de la constitution qui régénère cet empire[1]. »

Les procureurs des communes s'écriaient à leur tour : « Quelle idée consolante nous rappelle cette réunion! les droits de l'homme rétablis, nos chaînes rompues, le despotisme anéanti, et la liberté victorieuse des abus du ministère! »

» Au même instant, de toutes les parties de ce vaste empire, les Français reparaissent, après un intervalle de plus de douze siècles, les véritables descendants et héritiers de ces Francs qui sortirent libres des forêts de la Germanie, ou tels qu'ils se présentaient aux champs de mai de Charlemagne[2]. »

Après ces discours, les maires, gravissant le premier degré de l'autel de la patrie, firent prêter un serment d'union conçu en ces termes :

« Nous nous unissons tous d'esprit et de cœur à la confédération nationale, qui se fait aujourd'hui et à la même heure à Paris, et nous jurons de rester toujours fidèles à la nation, à la loi et au roi, de maintenir de tout notre pouvoir la constitution, de regarder désormais tous les Français comme nos frères, et de rester toujours étroitement unis avec eux[3]. »

C'étaient de belles et nobles paroles : le bonheur de la nation eût été certain si elles avaient pénétré tous les cœurs. Malheureusement, comme une révolution ne peut s'accomplir sans violence, le soleil si

1. Archives municipales de Perpignan, pacte fédératif du régiment de Touraine.

2. Archives municipales de Montpellier, conseil général, n° 2.

3. Archives générales de Montauban, livre jaune, t. 1, fol. 17, 18.

pur et si éclatant de la fédération ne brilla qu'un jour. Le lendemain il était caché de nouveau sous les nuages et les taches sanglantes. Les parlements d'Aix et de Toulouse, qui, pour combattre le despotisme ministériel, avaient excité les peuples à la résistance et pressé de toutes leurs forces la convocation des états-généraux, s'alarmèrent en voyant la marche de l'Assemblée nationale, et s'efforcèrent d'enrayer la révolution par des arrêts concertés d'avance avec les autres parlements du royaume. Protestation impuissante, qui s'exhala comme un dernier soupir! Le lion qu'ils avaient lancé libre dans l'arène comptant le réenchaîner après leur victoire revint sur eux et les dévora [1]. Un simple arrêté des directoires des départements de la Haute-Garonne et des Bouches-du-Rhône mit les délibérations parlementaires au néant; et bientôt, en exécution d'un décret de l'Assemblée nationale, les municipaux vinrent installer à leur place les juges des districts et apposer le sceau national sur leurs chambres, leurs greffes et leurs registres.

Tandis que les parlements et les souveraines cours des aides mouraient ainsi obscurément sous le décret du 12 octobre, la lutte entre les partisans de l'ancien régime et ceux de l'Assemblée nationale continuait à travers les balles et les boulets. Le club des amis de la constitution de Perpignan attaquait à coups de canon le club des amis de la paix; et ces

1. Archives de la préfecture de la Haute-Garonne, réquisitoire de *Mailhe*, procureur-général-syndic du département, 2 octobre 1790.

derniers, qualifiés de scélérats par leurs adversaires, qui *brûlaient du feu sacré du plus pur patriotisme*[1], laissaient quatre morts et quatre-vingts blessés sur le champ de bataille. Il en était de même à Aix : les patriotes, provoqués le 13 décembre par le club des amis du vrai, et par quelques officiers de Lyonnais, couraient aux armes, et, après avoir pris d'assaut le cercle des nobles, et chassé le régiment réactionnaire, inauguraient dans le Midi la lugubre lanterne, en pendant aux arbres du Cours Morellet, Guiraman et Pascalis.

L'année suivante fut plus calme : malgré les mandements des évêques excitant ouvertement leurs diocésains à la révolte, le rassemblement d'émigrés de la Lozère, appelé camp de Jalès[2], et le refus d'une grande partie des prêtres, de se soumettre au serment civique, on n'eût guère à signaler en 1791, que les agitations contre-révolutionnaires de Montpellier. Dans la rue de l'Argenterie siégeait un comité mystérieux connu sous le nom de contre-pouvoir : la nuit, ses agents arrêtaient les patriotes au coin des rues, et les forçaient le sabre sur la poitrine à crier vive le roi, et les paysans qui les rencontraient le jour dans la campagne, leur faisaient comprendre en frap-

1. Relation des troubles de Perpignan par MM. l'abbé Jeambon et Gelis, députés à l'assemblée nationale, p. 1 et 5.

2. Il fut dissipé en février 1791, par le brave d'Albignac, qui pouvant écraser cette multitude la dispersa sans répandre une goutte de sang. Aussi reçut-il successivement les félicitations du ministre de la guerre et du président de l'Assemblée nationale, le 7 mars 1791, et vingt-neuf ans plus tard le cordon rouge, de Louis XVIII.

pant sur leur faux, le sort que leur réservait la fameuse compagnie du Plant de l'olivier si dévouée à l'ancien régime qu'un seul soldat fut jugé assez pur pour entrer dans la garde nationale [1]. Cependant, l'Assemblée constituante, après avoir cassé la municipalité montalbanaise du 10 mai, et mis ses membres en accusation; après avoir fait proclamer l'acte constitutionnel sur les promenades de toutes les villes, donné, en créant les assignats, le modèle de ces billets de confiance qui inondèrent le Midi, et mis à l'encan les biens des nobles réfractaires, venait de se dissoudre. Mirabeau, type magnifique de sa force et de son génie, s'il n'avait eu, comme la plupart des gentilshommes d'alors, le cœur gangrené de vices; Mirabeau était au Panthéon, et la monarchie constitutionnelle qu'il avait créée se suicidait à Varennes. C'est dans ces circonstances, lorsque le clergé n'existait plus comme corps politique, ni même comme corps religieux, car les cloches avaient été descendues de la plupart des églises au commencement de septembre, lorsque la noblesse ne comptait que des émigrés ou des suspects, que les assemblées primaires se réunirent sous les arbres de la liberté plantés alors dans toutes les communes et nommèrent l'Assemblée législative. Les pères de la révolution étaient des hommes du Midi : Mirabeau, Mounier, Barnave, Lafayette; et dans un autre ordre d'idées, Maury et Cazalès avaient mené la première

1. Archives municipales de Montpellier, conseil général, n° 2, fol. 359.

assemblée : les hommes du Midi, représentés par cette immortelle et pure phalange appelée Gironde, inspirèrent et conduisirent la seconde. Si les choses avaient suivi leur cours régulier, si le torrent populaire s'était renfermé dans le lit creusé par la révolution, des hommes tels que Vergniaud, Guadet, Brissot, Grangeneuve, Gensonné, Condorcet, Isnard, auraient fondé la véritable liberté; car l'amour de la patrie embrasait leurs âmes. Au lieu de cela, poussés violemment en avant par les émeutes jacobines, ils dépensèrent leur talent et leur énergie à lutter en vain contre l'agitation de Paris, qui, retentissant avec fracas dans les départements, les remplit, pendant toute cette année 1792, de rumeurs sinistres et de troubles.

Déjà, le 6 mai, les administrations, en grand costume, avaient parcouru les rues et les places des villes, au son de la musique militaire, en proclamant la déclaration de guerre de la nation au roi de Bohême et de Hongrie. Quelques jours plus tard, une petite insurrection royaliste leva la tête dans l'Ardèche et s'empara du fort de Bannes; après cet événement, grossi, exagéré outre mesure, et les massacres d'Avignon[1], où le sang coula comme de l'eau, on apprit que les Prussiens marchaient vers la frontière, et des courriers de l'assemblée législative apportèrent son décret du 11 juillet, qui déclarait la patrie en danger. A cette formule nouvelle,

1. C'est alors que le comtat Venaissin, appartenant au pape depuis la croisade albigeoise, fut réuni à la France, d'après le vœu des habitants.

un grand frémissement démocratique exalta les municipalités : des registres furent ouverts pour recevoir les inscriptions des volontaires; les membres des diverses administrations nommées par le peuple renouvelèrent spontanément le serment de vivre libres ou de mourir, et se mirent en permanence. Une série de mesures énergiques témoigna ensuite de leur ferme résolution de servir la chose publique. On organisa d'abord une surveillance très-active contre les citoyens dangereux : les journaux inciviques, tels que *l'Ami du Roi*, *l'Indicateur*, *la Gazette universelle*, *le Mercure de France*, *l'Ami du Peuple* de Marat, ainsi que toutes les lettres adressées aux partisans de la royauté, furent arrêtés à la poste; et tandis qu'on émettait de nouveaux billets de confiance de 5 sols, des compagnies franches étaient formées dans chaque département, et dirigées sur Nîmes et le Pont-Saint-Esprit, où devait se réunir l'armée du Midi. Au milieu de tout ce mouvement éclata la nouvelle du 10 août : le roi et l'assemblée législative étaient chassés à la fois par l'insurrection victorieuse. Un décret, rédigé par Vergniaud, suspendait Louis XVI et ordonnait la convocation d'une convention nationale.

Cette assemblée, quoique nommée au milieu de l'effervescence des esprits, des visites domiciliaires, des émeutes et même des assassinats, fut composée presque exclusivement de girondins. La ville de Paris, seule, y glissa une douzaine d'énergumènes, qui, réunis à quelques députés du Nord, formèrent

cette abrupte Montagne, la roche Tarpéienne de la liberté. Les Montagnards étaient tous ce que seraient encore nos capacités libérales si le hasard les jetait de nouveau au pouvoir révolutionnaire, avec l'orgueil de leurs connaissances de collége, leur ignorance réelle des choses du passé et du présent, et leur basse jalousie contre toute intelligence supérieure. Un avocat sans causes, Robespierre, un médecin sans malades, Marat, un huissier, un procureur et un maître d'école, voilà les chefs de la Montagne, voilà les rivaux des Vergniaud, des Louvet, des Condorcet, des Sieyès, des Roland, les esprits les plus forts, les talents les plus épurés de la génération nouvelle. Aussi la lutte de la Montagne avec la Gironde ne fut pas une lutte de raison, mais un pugilat. Incapables de résister à l'influence morale de leurs adversaires, les Montagnards ne cessèrent d'en appeler à la force brutale. Comme leur vue ne s'étendait pas au delà des murs de leurs clubs, qu'ils ne se faisaient pas même une idée des ménagements à prendre, de l'habileté à déployer pour amener une grande nation comme la France à changer tout à coup ses mœurs, sa vie sociale et religieuse et son gouvernement, la prudence des Girondins, ils la taxaient de trahison, leur marche lente, mais sûre, ils l'appelaient contre-révolutionnaire, et, à force de pousser aux mesures extrêmes et au sang, ils soulevaient contre le nouvel état de choses l'exécration de l'immense majorité du pays et celle de l'Europe. C'est ainsi qu'après avoir

mis le poignard sur la gorge de la Gironde pour la contraindre d'immoler Louis XVI, ils la livrèrent, le 31 mai, à l'écume de la population parisienne, parce qu'elle ne voulait pas qu'une poignée de misérables, qui s'appelaient insolemment la commune de Paris, courbât tous les jours sous les baïonnettes les représentants des départements.

Depuis la réunion de la Convention, ce dénoûment était prévu : le jour même où tombait la tête de Louis XVI, tout en applaudissant avec chaleur, comme les autres villes du Midi au *châtiment du roi conspirateur* [1], Bordeaux avait décrété la formation d'un corps de volontaires nationaux, composé de cinq cents hommes, pour être envoyé à Paris et mis à la disposition de la Convention nationale. A cette

1. Voici l'adresse de la municipalité de Montpellier, dont le chef, *Durand*, fut guillotiné peu de temps après comme Girondin :

« Citoyens législateurs, vous avez éte investis de l'autorité d'un grand peuple; le peuple souverain, en vous nommant, vous a confié un pouvoir illimité; vous avez donc pu, vous avez dû rendre et faire exécuter tous les décrets, tous les jugements qui pouvaient assurer son salut; mais, citoyens, quelque étendue de pouvoir qui vous soit confiée, vous devez être jaloux de connaître si vos opinions sont d'accord avec celles de ce même peuple. La commune de Montpellier vient aujourd'hui, par notre organe, vous témoigner sa satisfaction du courage et de la fermeté que vous avez manifestés par vos décrets. Un appel au peuple pour le jugement de Louis, sans rien changer à la destinée du tyran, eût à coup sûr occasionné de grands crimes : un chef criminel, parjure, quoique déclaré coupable, eût ranimé l'espoir de nos ennemis. Lepelletier est assassiné, et son assassin échappe à une juste vengeance. Roland demande sa retraite, Kersaint vous quitte et Marat reste! . . .

« Cependant, citoyens législateurs, que ces justes regrets ne vous arrêtent point dans votre carrière. Laissez ces opinions erronées qui tomberont d'elles-mêmes, et songez que les Français attendent avec la plus grande impatience une constitution qui leur assure la liberté et l'égalité. » (Archives municipales de Montpellier, conseil général, n° 6, fol. 43 et 44.)

occasion, le conseil général avait adressé la proclamation suivante à ses concitoyens :

« Lorsque les ennemis de notre liberté s'avancèrent vers nos frontières, nous n'eûmes qu'à vous dire : Braves Français, la patrie est en danger! et vous vîntes en foule lui offrir vos bras et vos fortunes...

» Ce n'est plus aujourd'hui l'ennemi du dehors que nous redoutons : des soldats citoyens, des généraux patriotes, voilà les remparts qui s'opposent à ses efforts, et devant lesquels échoueront tous ses projets.

» C'est dans le temple même de la liberté, c'est au sein de la convention nationale, que le danger devient plus pressant. Il n'est aucun de vous qui ne regarde l'assemblée de nos représentants comme le point central de la république entière, et qui, l'ayant investie de ses pouvoirs, ne désire lui procurer tous les moyens possibles de faire le bien; elle a été formée pour assurer la liberté, sans laquelle il n'y a point de bonheur pour une nation. Mais comment assurerait-elle la liberté publique si celle de ses membres n'était pas entière? Comment sera-t-elle l'organe de la volonté générale, si des hommes avides de sang la tiennent constamment sous la hache des factieux et le poignard des assassins?

» Citoyens, cet état de choses ne peut plus durer : la nation ne l'a peut-être que trop long-temps souffert, et déjà l'Europe nous reproche de laisser impunies ces provocations que se permettent des tri-

lunes insolentes; cette lutte scandaleuse de quelques sections, de quelque faible section du peuple contre les représentants de la nation entière; ce despotisme tyrannique que des brigands exercent audacieusement sur la saine portion du peuple de Paris; ces crimes du 2 septembre qui révoltent la nature, et dont les coupables agents osèrent se comparer aux hommes du 10 août et du 14 juillet. Depuis longtemps les citoyens de Bordeaux avaient manifesté le désir d'aller avec les autres fédérés des départements dissiper cette poignée d'anarchistes, rétablir le calme dans cette cité, naguère si célèbre par son civisme et sa valeur : le mal est à son comble, et on ne peut plus différer d'y porter un remède efficace.

» Citoyens, vous avez juré de vivre libres ou de mourir, l'instant est venu d'accomplir cette sainte promesse; volez à la défense de la Convention, allez la débarrasser des factieux qui l'avilissent, et bientôt vous lui verrez reprendre cette attitude fière et imposante, qui seule peut assurer la gloire et la prospérité de la république, les citoyens paisibles de Paris vous attendent, les vainqueurs de la Bastille vous tendent les bras [1]. »

Peu de temps après cette proclamation, qui alla retentir avec l'adresse non moins sympathique des

1. Signé : Saige, maire; Oré, Marchand, Lafitte, Baour, Latus, Lagarde, Bécheau, Nairac, Marteilhe, Boyer, Furtado, Sandré, Lartigue, officiers municipaux; Vielle, procureur de la commune; Lapeyre, Azéma, Drignac, Emmverth, Bouluguet, Delmestre, Maille, Dubord, Vignes, Brugevin, Guibbaud et Bellot, notables. (Archives municipales de Bordeaux, conseil général, registre n° 5, fol. 34.)

Marseillais, jusque sur le fauteuil de la présidence, et y fit tressaillir de joie Jean de Bry, le directoire du département dirigea un autre corps de volontaires sur la Vendée pour y combattre les royalistes[1]. Cette mesure fut suivie de l'organisation politique des sections. Le 11 avril 1793, le conseil-général du département arrêtait :

Qu'il serait établi un comité de défense générale chargé de préparer par la discussion, et présenter ensuite à l'administration, tous les moyens propres à assurer la défense de cette partie de la république dans tous les cas d'attaque extérieure ou intérieure.

Ce conseil sera composé, était-il dit, de six membres et de 3 suppléants. Les administrations du département du district et municipalité de Bordeaux y nommeront chacune deux membres et un suppléant

Ce comité sera divisé en trois sections composées chacune de deux membres et un suppléant.

La première section comprendra tout ce qui est relatif à la défense des côtes et de la rivière.

La seconde section s'occupera de tout ce qui a rapport à la force publique du département, aux moyens de l'améliorer et d'en rendre l'emploi toujours sûr et facile en cas de besoin.

La troisième section s'occupera de tous les rapports extérieurs intéressant la défense du département.

Chaque section divisera son travail en deux clas-

1. « Tout en combattant Paris, ils n'en voulaient pas moins continuer une guerre opiniâtre contre l'aristocratie et la Vendée. » (Thiers, *Histoire de la Révolution française*, t. v, p. 23. Mignet, id.)

ses principales : la première aura pour objet les armes, les munitions de guerre, les forts, fortifications, bâtiments, arsenaux, effets de campement, signaux, etc.; la seconde classe, les troupes, mouvements, subsistances, logements, hôpitaux, casernes, communications, etc.

Les deux membres de chaque section seront chacun particulièrement attachés à l'une de ces classes.

Les suppléants n'auront pas de division particulière : ils suivront dans leur section les deux classes pour les aider l'une et l'autre, et suppléer dans tous les cas celui de ses membres qui en aurait besoin.

Il sera adjoint, à chaque section de ce comité, un nombre déterminé de citoyens distingués par leur patriotisme et leurs lumières, afin de porter sur chaque partie toutes les connaissances de détail dont elles sont susceptibles.

Pour cet effet, les sections assemblées de la commune de Bordeaux seront chacune invitées à faire choix d'un citoyen, qui, réunissant des connaissances acquises, à un zèle connu pour la chose publique, aurait le temps de suivre et de faciliter les opérations de chaque section du comité.

Les vingt-huit adjoints qui auront été choisis seront divisés de manière que les deux premières sections du comité auront chacune dix adjoints, et la troisième huit.

Dans chaque section du comité, ils se diviseront encore par classes; ainsi, dans les deux premières

sections, ils seront cinq à chaque classe; et dans la troisième, quatre seulement.

Le comité ainsi composé de six membres et de trois suppléants ne pourra prendre aucune mesure définitive, et ne délibérera que les projets qu'il aura à proposer.

Aucun projet ne pourra être présenté au nom du comité à l'administration, qu'il n'ait été approuvé à la majorité. Et il ne pourra y avoir de délibération du comité à cet égard, qu'il n'y ait quatre suppléants au moins.

Au surplus, le comité demeure autorisé à régler sa police intérieure, l'ordre de son travail et de ses délibérations, de la manière qui lui paraîtra la plus convenable [1].

L'annonce de la proscription des Girondins trouva donc Bordeaux prêt : on chassa les envoyés de la Convention, et la ville fut mise sur le pied de guerre. Marseille, également irritée et avec justice de l'affront fait à Barbaroux son noble député, se leva des premières contre la tyrannie naissante de Paris. Le 11 juin, le comité général des trente-deux sections arriva à l'hôtel-de-ville, et, après avoir requis le chef de la légion de service, de mettre en activité sur-le-champ la moitié de chaque bataillon, il arrêta, au milieu du conseil général :

Que chaque section garderait les dépôts d'armes placés dans son arrondissement. Que les numéros

1. Archives municipales de Bordeaux, conseil général, n° 6, p. 80.

1 et 2 seraient chargés de la poudrière d'Aren, de Saint-Lazare et des infirmeries;

Que l'arsenal serait gardé par les numéros 5 et 6, le fort Saint-Jean par les numéros 16 et 17;

Le palais et la commune par les numéros 15 et 18;

La citadelle par le numéro 20;

Le fort Notre-Dame-de-la-Garde par le numéro 21;

Le port par les volontaires de la marine;

La Monnaie par le numéro 2;

Et que les chefs de légion recevraient le mot d'ordre du président du comité général, lequel mot d'ordre serait changé tous les trois jours en attendant qu'on reprît l'ancien usage[1].

De Marseille à Bordeaux, l'insurrection fut générale. Toulouse, Montpellier, Nîmes, Aix, Avignon, le Puy, Grenoble, se fédérèrent pour venger la représentation nationale opprimée par une seule ville; mais, en protestant contre la tyrannie des bonnets rouges parisiens, toutes ces cités s'engagèrent sous serment à conserver jusqu'à la mort l'indivisibilité du territoire français. Ainsi tombait devant cette éclatante manifestation la calomnie de fédéralisme. Par ce mouvement, que les Montagnards présentaient comme un crime de lèse-nation, et qui n'était qu'un retour aux libertés provinciales confisquées depuis quatre ans au profit de la suprématie de Paris, le pouvoir central expirait à la fois de la Loire à la

1. Signé: P. Peloux, président, Castelanet et Lautelme, secrétaires. Archives municipales de Marseille, délibérations du conseil général de la commune, registre n° 2, fol. dernier.)

Méditerranée avec d'autant plus de facilité, qu'il n'était représenté que par quelques hommes. Des départements du centre tels que la Haute-Vienne, la Dordogne, le Lot-et-Garonne et le Lot, qui gardaient une froide neutralité, la levée d'armès girondine s'étendait jusqu'au camp vendéen de Jalès reformé dans les montagnes de la Lozère, et, se liant d'un côté à l'insurrection formidable de Lyon, touchait aux deux mers et aux deux chaînes des Pyrénées et des Alpes. Toutes les chances de succès étaient donc pour la Gironde, mais ce qui faisait sa force fit aussi sa faiblesse, elle se perdit par ce qui devait la sauver. En voyant la France envahie sur toutes les frontières, en apercevant les cocardes jaunes en Roussillon, les carabiniers de Savoie sur le Var, et le drapeau blanc suivi par trente mille royalistes vers Jalès, les patriotes méridionaux sentirent un doute généreux entrer dans leurs âmes. Ils se demandèrent si momentanément la raison n'était pas du côté de la Montagne, et s'il ne valait pas mieux oublier de vaines questions d'amour-propre provincial, et sacrifier même quelques hommes, pour se réunir et sauver la patrie menacée de l'étranger, et la révolution condamnée par les royalistes. La réponse ne pouvant être douteuse, les mouvements de la fédération se ralentirent peu à peu, et finirent par s'arrêter tout à fait; il était temps, car la malheureuse insurrection du premier de nos ports militaires allait montrer combien ces prévisions étaient justes, et à qui aurait peut-être profité dans le Midi le triomphe des Girondins.

Depuis un mois les sections gouvernaient Marseille : les Jacobins enfermés au fort Saint-Jean dès le premier moment en sortaient tous les jours par douzaines pour marcher à la guillotine. Six mille fédérés occupaient Aix et Avignon, et barraient le chemin à l'armée de la Montagne, dont la cause semblait perdue. Toulon cependant, quoique placé dans le foyer de l'insurrection, ne bougeait pas. Les Jacobins, maîtres de la ville par les ouvriers de l'arsenal, y avaient fait grincer tant de fois les poulies de la lanterne que la terreur glaçait tous les esprits. Pour surcroît d'infortune, les frères et amis de Paris avaient envoyé un de leurs enthousiastes les plus sombres, et ce fanatique furieux, appelé Sylvestre, après s'être mis à la tête du club Saint-Jean, et avoir inauguré le bonnet rouge par le massacre du directoire du département et la délivrance des forçats, annonçait hautement le projet d'égorger tous les modérés. Pour que ceux-ci n'en ignorassent pas, du reste, le 12 juillet, dans l'après-midi, le club Saint-Jean sortit en masse avec les piques et fit une promenade civique dans tous les quartiers. Quand l'effrayante procession arrivait sous les fenêtres d'un Girondin ou d'un royaliste, elle faisait halte, et deux misérables, connus sous le nom de grands bonnets rouges, dont l'un, Jassaud, s'appelait le *pendeur de la ville*, et l'autre, Lambert, le *Marat provençal*, appelaient le maître de la maison et le conviaient d'une voix lugubre à la guillotine, tandis que le club hurlait à la fois : *Plus dè bouan Diou per lei brigans !*

Il ne s'agissait plus de délibérer. Sur les pas des clubistes on vit s'élancer alors un homme de haute taille qui, entrant après eux dans toutes les maisons qu'ils avaient marquées à la croix rouge, ne jetait que ces mots aux proscrits : Je vous attends ce soir aux Minimes, je vous y attends, entendez-vous ! C'était un simple bridier, royaliste déguisé et officier municipal, qui, pour arracher les têtes de ses concitoyens à la *maîtresse de Figon*[1], se transformait tout à coup en Masaniello monarchique. A l'heure dite une assemblée nombreuse se pressait dans l'église du couvent des Minimes, trop étroite pour la contenir. Roux monte en chaire, il enflamme de son enthousiasme ces hommes qui n'ont plus à choisir qu'entre la révolte et la mort, et, à sa voix énergique, la pétition suivante est rédigée au milieu des acclamations :

« Aux citoyens composant le conseil municipal de la ville de Toulon.

» Citoyens,

» Les citoyens actifs soussignés ont l'honneur de vous demander que, conformément à l'art. 62 du décret de l'assemblée nationale pour la constitution des municipalités, les assemblées de section soient ouvertes et convoquées dès le 12 du courant pour neuf heures du soir. Des motifs puissants et majeurs nous obligent à vous faire cette demande : il s'agit ici de la tranquillité et de la sûreté de tous les bons

1. Misérable clubiste qui appelait ainsi la guillotine, qu'il essaya, du reste, un des premiers par jugement du tribunal révolutionnaire.

citoyens, et de sauver la ville de Toulon des dangers éminents qu'on machine contre elle[1]. »

Couverte à l'instant de deux cents signatures, cette pétition est portée à l'hôtel-de-ville par des délégués à la tête desquels a voulu marcher Roux. C'était une mission périlleuse. A la mairie, en effet, ils faillirent être massacrés par les fanatiques du club Saint-Jean accourus avec des piques et des bâtons en poussant des cris de mort; mais l'assemblée des Minimes, avertie à temps, s'y étant portée en masse, repoussa les clubistes. Aussitôt le procureur de la commune, qui était dans le complot et avait attendu néanmoins, pour se décider, l'arrivée des noirs, requit la municipalité de réparer la violation du caractère sacré de député commise sur Roux et les siens en les ramenant sous escorte et en écharpe aux Minimes. Là les sections furent ouvertes par acclamation à neuf heures du soir, au nombre de huit, qui s'appelèrent :

La première, section de l'Union ;

La deuxième, section des Défenseurs de la souveraineté du peuple;

La troisième, l'Amie des lois;

La quatrième, section de la Fraternité ;

La cinquième, des Vrais-Républicains ;

La sixième, des Sans-Culottes ;

La septième, des Droits de l'homme ;

La huitième, de l'Égalité.

1. Archives municipales de Toulon, armoire V, carton 16.

Roux fut nommé à l'unanimité président de la section deuxième, établie aux Minimes. Chaque section avait un président, un vice-président et un secrétaire. Égales en droit et en pouvoir, il suffisait, pour l'adoption d'une mesure, qu'elle fût proposée par l'une d'elles et approuvée par la majorité. Chacune prenait l'initiative à son gré. Ainsi le lendemain, sur la délibération de la section des Sans-Culottes, à laquelle avaient adhéré les sections, ses sœurs, de l'Égalité, de l'Union, de la Fraternité et des Défenseurs de la souveraineté du peuple, on proclama la permanence des sections [1]. Ce même jour, la section n. 1 considérant qu'au moment où toutes les sections étaient permanentes, où tous les citoyens s'y rendaient pour coopérer au salut public, il ne pouvait ni ne devait y avoir d'autre assemblée légale, qu'en conséquence le club ne pouvait plus continuer ses séances, déclarait que, dès ce moment, elle ne reconnaissait d'autres assemblées autorisées par la loi que les sections réunies pour corriger les abus, et invitait, en conséquence, tous ses frères des autres sections à se rendre en armes, à six heures du matin, sur la place Saint-Jean, afin de procéder à la fermeture du club [2]. Les autres sections ayant adhéré unanimement et exprimé le vœu, assez incohérent, « que les sociétés populaires disparussent

1. Procès-verbal autographe et original du 13 juillet 1793, l'an II de la République française, une et indivisible. Signé, Farquharson, président du n° 6 ; Giraud, président du n° 1 ; Gravier, président du n° 8 ; Michel, président du n° 4 ; Roux, président du n° 2.

2. Archives municipales de Toulon, armoire V, carton 15.

devant la majesté du peuple, » les Jacobins furent chassés de l'église Saint-Jean, et la section de l'Union s'y installa à leur place.

Deux jours après, le conseil général des sections était constitué sous la présidence de Baralier; on dépouillait la municipalité du droit de requérir la force publique, pour en investir de nouveau le commandant de place, d'accord avec les sectionnaires, et il était interdit à cette municipalité de délivrer des passe-ports sans l'autorisation du conseil général. Le 17, un petit nombre de votants nommait dans chaque section d'autres officiers municipaux, et le nouveau maire, M. Meiffrun, ancien constituant, n'obtenait dans sa section, composée de près de trois mille individus, que vingt-neuf suffrages. C'est dire assez que l'ouverture des sections n'avait pas été approuvée par la masse de la population : œuvre d'un parti poussé au désespoir, la révolution du 12 juillet, qui s'était opérée à l'aide d'une audacieuse surprise, ne se soutenait que par un déploiement de force militaire actif et incessant. Des canons chargés à mitraille étaient braqués devant les églises où les sections tenaient leurs séances; la garde nationale, réorganisée et placée sous les ordres d'un ancien garde du corps, était jour et nuit sur pied, toutes les administrations avaient été changées, et cependant les sectionnaires vivaient dans des alarmes continuelles, et ne pouvaient enchaîner l'agitation croissante du peuple. Quoique tous les grands bonnets rouges, les républicains influents et les anciens administrateurs fus-

sent dans les prisons du palais de justice, des bandes d'ouvriers de l'arsenal n'en parcouraient pas moins les rues pendant la nuit en chantant à tue-tête : l'ironique *N'en prendran maï*[1], et criant de leurs voix de Stentor : Les sectionnaires à la lanterne ! Les femmes mêmes les couvraient de huées, les accablaient, malgré leurs arrêtés menaçants, d'injures et de menaces. On commençait, en effet, à entrevoir le but des associés de Roux, malgré le soin avec lequel ils se cachaient encore sous les couleurs nationales. Un manifeste contre-révolutionnaire, imprimé le 17 juin et tiré à mille exemplaires par l'ordre du conseil géneral, avait déjà cherché à préparer les esprits; le 18, une adresse ainsi conçue fut présentée par la section de la Fraternité à l'approbation des sections ses sœurs :

« Les anarchistes écument de rage, les liberticides sont anéantis, les vampires redoutent l'œil sévère de la vertu, les ambitieux confondus sont réduits au silence, et l'immoralité voit ses autels s'écrouler sur les bases du crime. Mais, citoyens, notre victoire n'est point encore complète, et ne nous flattons pas d'en assurer les effets, tant que l'homme, abusé par la scélératesse et l'impiété, affichera les principes de l'athéisme, et osera porter ses mains sacriléges sur les ouvrages de la divinité.

« Il est temps, il est temps de faire entendre le lan-

1. Avan que siegue dissato. . . .
« Nous en ferons plus; nous en ferons plus
Avant qu'il soit samedi. »

gage de la vérité, il est temps de rendre à l'humanité souffrante ses droits, sa religion et ses ministres... Ah! il n'est que trop vrai que des principes philosophiques ont été la cause de l'irréligion et de nos malheurs! Mais ces principes nous ont-ils rendus plus heureux?... Non, citoyens, la philosophie n'est point la religion, la philosophie n'est pas même la vertu. Il nous faut une religion sur laquelle porte la moralité des actions : il est de toute notoriété qu'une association libre ou volontaire n'a jamais fondé son existence morale et politique que sur la religion; mais si la religion réclame de ses enfants l'hommage le plus étendu, les ministres, qui sont ses organes, n'ont-ils rien à obtenir de nous? Ne soyons pas injustes, leur dévouement à la patrie et à la religion vous est connu, et nous devons à la France entière un grand exemple de dévouement et d'union, et cet exemple, c'est le respect dû aux lois de la République, c'est le maintien des propriétés, c'est la conservation de nos vies pour le soutien de la patrie. Vous savez, citoyens, que c'est par les lois que nous régnons, et que nos biens et nos vies ne doivent pas être à la merci des anarchistes [1]. »

Comme conséquence de ce langage, le comité-général, qui usurpait peu à peu le pouvoir des sections, mit les deux députés de la Convention Baille et Beauvais au fort Lamalgue; ce premier défi lancé à la Convention, les hommes qui le composaient et qui

1. Archives municipales de Toulon, armoire V, carton 15.

étaient tous comme Chaussegros, commandant des armes, Puissant, ordonnateur en chef de la marine, l'amiral Trogoff et Donnet, dévoués à l'ancien régime, démasquèrent graduellement leurs projets. Ils instituèrent d'abord un tribunal populaire divisé en deux bureaux ; ensuite les proclamations du général royaliste Wimpffen furent répandues avec profusion le 28 août, et, pour réveiller les idées religieuses et propager des principes sans lesquels les humains ne pouvaient trouver « ni bonheur sur la terre, ni récompense dans le ciel[1] », ils firent voter par les sections le couronnement de la Vierge, cérémonie entourée d'une pompe extraordinaire, et que suivirent un *Te Deum* chanté au bruit du canon et une procession générale.

A mesure que ces intentions équivoques éclataient aux yeux des patriotes de la flotte et de l'arsenal, l'émeute grondait avec force, et on n'avait pas trop, pour la contenir, de toutes les baïonnettes des sections. Bientôt les communications étant coupées du côté de Marseille, par l'armée de Carteaux, qui arrivait par Aix, chassant devant lui comme des troupeaux les bandes mercenaires des fédérés, et d'autre part les flottes combinées des Espagnols et des Anglais croisant devant la rade, la faim vint ajouter ses aiguillons à la colère de plus en plus ardente des marins et du peuple. Alors le comité-général, reconnaissant son impuissance à résister au dehors à la

1. Archives municipales de Toulon, registre des délibérations et arrêtés du comité général des sections permanentes, etc., juillet 1793.

Montagne, et au-dedans aux tentatives sans cesse renouvelées des patriotes, consomma l'acte infâme qu'il méditait depuis sa création, et, en proclamant Louis XVII, traita le 27 août avec l'amiral anglais Hood, et s'engagea à lui livrer les forts et la rade.

Quand ce marché à jamais exécrable fut connu, tout ce qui n'était pas sectionnaire frémit d'indignation et de honte. Si un seul homme de tête s'était rencontré dans l'arsenal ou sur les vaisseaux, jamais la flotte britannique n'aurait doublé le cap Cépet. Mais lorsque la trahison était partout, la grande énergie ne se montrait nulle part, et, le peuple resté pur, les marins toujours fidèles à la patrie avaient beau chercher avec rage un chef parmi les officiers, ils ne trouvaient que des cœurs timides ou des traîtres. En attendant, le comité commençait dans les ténèbres son œuvre d'iniquité.

Au milieu de la nuit du 28, nuit à jamais néfaste et maudite, lord Elphinstone, débarqué au port des Ilettes à la tête de quinze cents Anglais portant des lauriers à leurs shakos, s'avançait comme un voleur vers le fort Lamalgue, guidé par un détachement de garde nationale, et en recevait les clefs des mains d'un membre du comité général. Le lendemain, les équipages de vingt-huit navires portant pavillon tricolore virent le drapeau anglais flotter sur le parapet supérieur du fort Lamalgue, et l'amiral Hood entrer avec ses vaisseaux en ligne de bataille, dans cette magnifique rade, d'où le traître Trogoff avait retiré les nôtres la veille. A la vue des Anglais, un

cri immense et unanime sortit de tous les entreponts. Les marins demandaient le combat avec rage, et malgré les supplications de leurs officiers qui deshonorèrent ce jour-là, pour jamais, l'aristocratie de la mer, malgré les prières des maîtres qui se jetaient à leurs genoux, ils voulaient tous repasser les deux chaînes et aller se ranger sous le pavillon de Saint-Julien, dont le vaisseau, le *Commerce de Marseille*, embossé en tête de rade, montrait fièrement ses canons aux Anglais; malheureusement ce Saint-Julien était aussi un noble et un traître, ou, ce qui serait non moins ignominieux, un lâche. Au moment où, le cœur palpitant de cette dernière espérance, sept mille braves ponantais n'attendaient pour quitter Trogoff et courir à l'ennemi que la bordée du vaisseau resté à son poste, on aperçut une chaloupe faisant force de rames et où brillaient des uniformes : c'était Saint-Julien qui fuyait sans combattre, en criant au digne Bouvet du vaisseau le *Patriote*, le seul capitaine qui eût fait son devoir, que tout était perdu. Le surlendemain, les sept mille matelots ponantais se faisaient mettre à terre et partaient pour aller rejoindre l'armée de Carteaux, tandis que des canots pavoisés aux couleurs étrangères débarquaient devant l'Hôtel-de-Ville l'amiral Langara, les généraux Goodal, Gravina, Mulgrave, Moreno, et Hood, qui, reçu par le comité général des sections, prit possession de Toulon au nom de sa majesté britannique

Il n'y avait pas huit jours que les escadres coalisées avaient vomi sur le sol provençal deux mille

cinq cents Anglais, quatorze mille cinq cents Espagnols et Napolitains, et trois mille Piémontais : le comité royaliste, ne dissimulant plus ses opinions, traitait pompeusement leurs chefs, lorsqu'on vint remettre à son président l'adresse de la Convention aux Français méridionaux :

« Français, y disait l'assemblée véritablement nationale, le forfait que vous ne vouliez pas croire, parce que vous ne pouviez pas en concevoir l'idée, ce forfait a été commis : une des principales villes, le port le plus important et la plus considérable escadre de la république, ont été lâchement livrés aux Anglais par les habitants de Toulon.

» Des Français se sont donnés aux Anglais! Cette trahison infâme, dont la pensée seule aurait pénétré d'indignation et d'horreur des Français esclaves d'un roi, a été conçue, méditée, exécutée, par des Français qui se disaient républicains! Les scélérats! et c'était nous qu'ils accusaient d'être les ennemis de la république, et de vouloir être les restaurateurs de la royauté! et ces paroles qu'ils osent nous adresser aujourd'hui, ils les datent de l'an 1er du règne de Louis XVII!

» Français! qui de vous pourra désormais douter qu'ils ne soient des conspirateurs contre la république et contre la nation, tous ceux qui se séparent de la Convention nationale?...

» Vengeance, citoyens! Qu'ils périssent, tous ceux qui ont voulu que la république périt : et vous, départements du Midi, vous serez tous complices de

ce déchirement de la France, si vous ne vous empressez d'en punir les auteurs; vous seriez accusés par la nation de partager les sentiments odieux des habitants de Toulon, si, en apprenant l'horrible nouvelle, vous n'alliez cerner cette ville infâme! Que le tocsin vengeur, qui rassemble si rapidement des milliers de Français sur les frontières menacées par les Autrichiens ou les Espagnols, retentisse dans toutes les contrées méridionales, pour vous faire précipiter sur les Toulonnais, plus coupables encore que les traîtres émigrés.

» Que la vengeance soit inexorable! Ce ne sont plus des Français, ce ne sont plus des hommes : la France les a perdus, l'Angleterre ne les a pas gagnés; ils n'appartiennent plus qu'à l'histoire des traîtres et des conspirateurs. Que les lâches habitants de Toulon, l'horreur et la honte de la terre, disparaissent enfin du sol des hommes libres, et que Toulon, son port et son escadre, rentrent sous les lois de la France! »

Après cette lecture, et celle du décret qui mettait hors la loi l'amiral Trogoff, l'ordonnateur Puissant et le capitaine des armes, et prescrivait l'emploi des mesures les plus promptes et les plus énergiques pour réduire Toulon, le président Lesperon s'entretint un instant à voix basse avec ses collègues et envoya ensuite les deux pièces au bourreau pour qu'il les brûlât sur-le-champ en public. Le contact de l'étranger et la vue des uniformes rouges avaient tourné la tête à ces hommes : après avoir formé le

11 septembre un petit bataillon sacré de jeunes nobles et d'émigrés, ils crurent pouvoir enfin se montrer à découvert, et considérant que depuis la régénération à la royauté il ne devait plus exister à Toulon des marques du liberticide et de l'anarchie, ils prièrent la municipalité de faire effacer les noms que les sociétés populaires avaient donnés aux rues de la cité [1]. Le gibet fut ensuite solennellement rétabli, et la réaction royaliste égala, si elle ne la dépassa point, en tueries juridiques, la réaction des jacobins. Déjà, au commencement d'août, la commission martiale avait jeté pêle-mêle sous le couteau de la guillotine les grands bonnets rouges Jassaud et Lemaille, l'ancien maire démocrate Paul, le président du tribunal criminel du département du Var, celui des jacobins, et les commandants de la garde nationale patriote; tous étaient montés sur l'échafaud d'un pas ferme, mais la mort de ces deux derniers avait été sublime : le jacobin Sylvestre, rayonnant du fanatisme calme et fier de ses convictions, arriva au pied de l'échelle en fredonnant une chanson de l'époque dont le refrain était : *A la guillotine Capet!* Avant d'être attaché sur la planche fatale, il se tourna vers le peuple, et s'écria d'une voix tranquille et solennelle :

« Les paroles d'un mourant sont prophétiques : infâmes royalistes, la république nous vengera!... »

1. Archives municipales de Toulon, délibérations et arrêtés du comité général des sections en permanence, 12 septembre 1793.

Pendant ce temps, le jeune Gueit écrivait à sa mère :

« Ma bonne mère,

» C'est du moment que je meurs que je vous écris ; je n'ai qu'à vous inviter à vous consoler : je vous embrasse un million de fois, mes frères et sœurs, tous mes parents, ainsi que mes amis, s'il m'en reste. Je vous avoue à tous que le seul crime qu'on peut m'imputer est celui d'être patriote, je meurs de même, le ciel seul me vengera. Adieu, adieu, adieu pour toujours! »

L'infortuné disait vrai : le tribunal de sang n'avait pu lui trouver d'autre crime que celui d'*avoir violé le palais des rois* en y entrant à main armée le 10 août.

Sur des motifs pareils, on pendit le 14 septembre, au milieu du Champ-de-Bataille, l'officier municipal Blache, prévenu d'avoir profané les lieux saints; le directeur de la poste aux lettres Pavin, pour avoir participé aux émeutes; une femme, nommée Marie Coste, accusée d'espionnage [1]. Puis, comme l'habitude de verser le sang devient bientôt une fureur, quand la chaleur des réactions enivre les partis, le tribunal martial se mit à faire fonctionner simultanément la guillotine et le gibet, avec une activité à rendre jaloux Fouquier-Thinville. Toutes les nuits,

1. Voici les noms des juges :

Garnier, président; *Decugis*, *Dor*, *Gairoird*, *Dufour*, *Féraud*, *Jansollen*, *Chiousse*, *Seren*, *Paul*, *Martin*, *Pellegrin*, *Caire*, *Auban*, *Bastide*, *Gerrin*, *Aube*, et *Augias*, greffier.

des barques allaient chercher dans les flancs du *Thémistocle*, où avaient été entassés les patriotes, une fournée de prévenus qui passaient immédiatement du tribunal à l'échafaud. Ces massacres juridiques firent tant de victimes, que les Anglais eux-mêmes s'en émurent : l'amiral Hood, tout glacial qu'il était, les arrêta, et enjoignit aux royalistes de laisser reposer le bourreau.

Cependant Carteaux, après avoir dissipé les mercenaires des fédérés, et repris Aix et Marseille, laissa les représentants du peuple travailler, avec la guillotine, à l'épuration de la reine des villes maritimes, et se porta sur Toulon. Il s'était déjà emparé des gorges d'Ollioules, lorsque le 2 septembre, sept mille Toulonnais, précédés par une avant-garde d'Anglais et d'Espagnols, vinrent, sous le commandement du colonel Elphinstone, le chasser de cette formidable position. Deux jours après, ses braves républicains, s'engageant en colonne serrée dans ces Thermopyles provençales, que barrent de chaque côté d'effrayantes murailles de granit, enlevaient Ollioules à la baïonnette, et occupaient Évenos et Sainte-Barbe, les deux clefs occidentales de Toulon. En même temps, le général Lapoype prenait position, avec environ trois mille hommes, sur le littoral de l'est. Voici quel était alors l'état de défense de Toulon. Enfoncée, comme on sait, entre d'énormes montagnes arides et nues, qui la cachent de trois côtés, cette ville fait face à la mer au midi et la touche par ses bassins de la marine marchande et de la marine

militaire, liés eux-mêmes, au moyen d'un chenal, à la petite et à la grande rade. Sur le plateau méridional, et découvrant à la fois, sous trois aspects opposés, la ville et les deux rades, s'élève d'abord le fort Lamalgue où flottait le drapeau anglais. A l'opposite, la redoute de Faron couronnait, comme aujourd'hui, les montagnes du nord, défendues en outre par le fort du même nom, le fort d'Artigue et le fort Sainte-Catherine, bâtis en amphithéâtre du sommet à la base de ces massifs inaccessibles. Les forts et redoutes de Saint-Antoine et de Saint-André et le fort de Pomets, hérissaient la ligne du nord-ouest : celle de l'ouest était couverte par le fort Malbousquet et par les vaisseaux embossés à la plage de Castigneau; et sur le littoral de l'est, se montraient, à peu de distance, les forts de Saint-Louis et du cap Brun et la Grosse-Tour. La tour de l'Éguillette, les forts de Balaguier, Caire, Mulgrave et du petit Gibraltar, complétaient au sud le système de défense.

Tout le mois de septembre et la moitié d'octobre se passèrent assez tranquillement. Au dehors cependant un détachement de républicains, commandé par le chef de bataillon Victor, gravissant les sentiers réputés alors impraticables, qui rampent sur le versant septentrional de Faron, avait failli emporter le fort et gagner le corps de la place. Repoussés par des forces supérieures au bord du revers le plus escarpé de Faron, ces braves avaient mieux aimé se précipiter, en criant Vive la république, sur les pointes de rochers qui hérissent le gouffre, que de se rendre aux

amis des Anglais. Après cet échec, on ne s'occupa plus, dans le camp de Carteaux, qu'à former un parc d'artillerie, parce qu'il venait d'arriver un officier de vingt-quatre ans, nommé Bonaparte, qui prétendait, à la grande stupéfaction du général, que Toulon n'était pas dans Toulon, qu'il était dans Balaguier, et que le lendemain de la prise de ce fort il appartiendrait à la république. Au dedans le pain commençait à manquer, et l'approche de l'ennemi à se faire sentir. On enlevait, par des réquisitions forcées, les objets nécessaires aux troupes; le 24 septembre, le comité-général des sections empruntait, par acte public, un million de piastres fortes à l'étranger et hypothéquait en garantie tous les domaines royaux et nationaux de Toulon, y compris l'arsenal et les vaisseaux de sa majesté [1]. Le même jour, il faisait exposer le saint-sacrement dans les églises; et le 27 : « Considérant que la ville était entourée de brigands qui portaient sur leurs étendards les couleurs substituées au pavillon blanc, et à leurs chapeaux la cocarde *tricolor*, que cette ressemblance, déshonorante pour des Français régénérés, avec de vils anarchistes, blessait depuis long-temps sa délicatesse, et pouvait occasionner une confusion et des méprises dangereuses, en même temps qu'elle pouvait rappeler à ses amis les Piémontais un souvenir amer, le comité arrêtait, qu'à partir du 1er octobre, les cocardes *tricolor*

1. L'acte original, signé par les présidents des sections et tous les conspirateurs marquants du 13 juillet, fut déposé chez le notaire Garnier. Nous en possédons une copie. *Pernetty* et *Caire* étaient les négociateurs.

seraient supprimées et remplacées par la cocarde blanche, et que le pavillon blanc, qui fut dans tous les temps le signal du vrai courage et de l'honneur, flotterait sur les forts et les navires[1]. »

Les sectionnaires de Toulon disaient enfin leur dernier mot. Ils n'étaient point Girondins, ceux qui arboraient ainsi le drapeau blanc. Les Girondins mouraient alors sur l'échafaud en criant Vive la république! Quand Lyon, dont la hache de la Montagne venait d'éteindre dans le sang les complots royalistes, avait déployé ce signe proscrit, les Girondins, fidèles aux couleurs nationales, en étaient sortis à l'instant : plutôt que de trahir la cause populaire en prenant la main des émigrés, Barbaroux se tirera un coup de pistolet, Péthion et Buzot périront de misère et de faim dans les blés de Saint-Émilion, Que leur mémoire soit donc pure des forfaits monarchiques de Toulon, et que la responsabilité du 27 juillet retombe exclusivement et tout entière sur les royalistes de 93.

Du reste le châtiment, qui suit de près toute mauvaise action, les atteignait déjà. Le peuple, réduit aux abois, les chargeait de malédictions; Hood, qui annulait depuis quelque temps toutes les délibérations de l'hôtel-de ville, et leur faisait durement sentir le poids du joug anglais, finit par substituer au comité général un comité particulier de quatre membres placés sous sa dépendance. Bientôt

1. Archives municipales de Toulon, registre des délibérations et arrêtés du comité général des sections en permanence, 27 septembre

les sections murmurèrent, car les rations de biscuit, avec lesquelles on les avait nourries jusque-là, étaient diminuées tous les jours, et, l'insolence des alliés croissant en proportion de la détresse des habitants, Toulon fut traité par ceux qu'il avait appelés dans son sein en ville conquise. On n'entendait que plaintes, on ne voyait que gens errants et expulsés de leurs maisons. Aujourd'hui c'était le commissaire anglais O'Hara qui s'emparait, malgré la municipalité, du logement destiné à un colonel espagnol; le lendemain c'était un piquet de soldats anglais qui mettait à la porte de son hôtel le comité de surveillance générale, et jetait, pour en finir plus vite, tous ses papiers par la fenêtre; ailleurs il fallait évacuer l'hôtel du gouvernement pour le céder à l'amiral Langara[1]; un autre jour enfin, comme par une sorte d'expiation providentielle, le promoteur de la révolte des sections, l'orateur des Minimes, le bridier Roux, celui qui avait tout fait pour livrer la ville à l'Angleterre, était chassé de sa maison par deux officiers anglais!

Instruits de cet état de choses, les républicains pressaient le siége avec vigueur : à Carteaux, le géant doré des pieds jusqu'à la tête, avait succédé le médecin savoyard Doppet, qui, heureusement pour la cause nationale, venait d'être remplacé par le

1. « Son excellence monsieur *Jean de Languara* nous a fait demander si nous avions évacué l'hôtel du département destiné à le loger. » (Lettre originale des administrateurs du département du Var, du 13 novembre 1793, l'an 1er du règne de Louis XVII.)

brave Dugommier. Celui-ci, regardant Bonaparte comme le premier talent de l'armée, subordonnait son initiative à la sienne et le secondait franchement. C'était ce qu'on pouvait faire de mieux. Le jeune officier corse, qui songeait à tenir parole, avait élevé, vis-à-vis de Malbousquet, une formidable batterie dite de la Convention et composée de six pièces de 24, dont les boulets lancés nuit et jour avec la précision de nos pointeurs, menaçaient de raser le fort. Les alliés, ayant fait une sortie au point du jour pour l'enclouer, réussirent d'abord au point de s'emparer des pièces; mais leur succès fut court: repoussés à la baïonnette par le général Dugommier, qui fut blessé au bras et à l'épaule, ils laissèrent le terrain couvert de cadavres, et le nouveau gouverneur de Toulon, lord O'Hara, prisonnier [1]. Tandis qu'on se disputait dans la ville, et que les sectionnaires poursuivant leurs alliés des soupçons les plus injurieux accusaient O'Hara de s'être laissé prendre pour vendre Toulon, Bonaparte, qui savait bien que la république n'était pas assez riche pour l'acheter, commença l'attaque décisive le 18 décembre (26 frimaire). Trente pièces de 24 tirèrent toute la journée, huit mille bombes éclatèrent contre les fortifications royalistes, et à quatre heures du soir les colonnes d'attaque se mirent en marche sur le village de la Seyne. Le temps était affreux, une pluie continuelle et le mauvais état des chemins pouvaient

1. Lettre de Marescot, commandant du génie, au citoyen Dupin, adjoint au ministre de la guerre.

attiédir l'ardeur de nos soldats; mais tous ceux qui avaient juré sincèrement le triomphe de la république ne montraient que l'impatience d'entendre battre la charge; ce moment arriva à une heure après minuit, par une averse épouvantable : deux colonnes commandées par Laborde et Victor, ou plutôt une faible partie de ces colonnes, se porta au pas de course sur la fameuse redoute anglaise appelée Petit-Gibraltar, et y pénétra avec la bravoure républicaine. Le feu meurtrier qui en partait les força néanmoins à ressortir par les embrasures qu'ils avaient escaladées. Dugommier toujours à leur tête, ils rentrent, ils ressortent encore. Pendant deux heures ce fut un volcan inaccessible. Tout ce que l'audace dans l'attaque, l'opiniâtreté dans la défense peuvent offrir en spectacle fut épuisé de part et d'autre. Mais enfin l'opiniâtreté anglaise céda à l'audace et au génie français. Bonaparte ayant détaché pendant l'action le capitaine Muiron, son adjoint, avec un bataillon de chasseurs, celui-ci rallia une portion retardataire de colonne, et, guidé par les habitants de la Seyne, il entra dans la redoute du côté de l'est. Les Anglais l'abandonnèrent. Elle était défendue par une force majeure en hommes et en armes, par vingt-huit canons de tout calibre, quatre mortiers, une double enceinte, un camp retranché, des chevaux de frise, des puits, des buissons épineux et par le feu croisé de trois autres redoutes. On peut dire, avec Dugommier, que c'était un chef-d'œuvre de l'art qui prouvait combien l'en-

nemi savait apprécier l'avantage de cette position [1].

Le général Lapoype, de son côté, n'était pas resté inactif, marchant en même temps que Dugommier avec les représentants du peuple, il avait emporté la redoute de Faron; la prophétie de Bonaparte touchait donc à son accomplissement : le 18 au matin, en effet, quand les royalistes aperçurent le drapeau tricolore sur les hauteurs de Faron et sur le Petit Gibraltar, ils se sentirent glacés d'une terreur mortelle; aussitôt, toutes les familles compromises songent à la fuite, et transportent sur le quai leurs meubles et leurs objets précieux. En un clin d'œil des pyramides de coffres, de meubles et de ballots s'élèvent sur le port, et en couvrent les dalles depuis la porte d'Italie jusqu'à l'arsenal. L'embarquement commence, et pendant vingt-quatre heures, aux éclats de l'artillerie républicaine, qui bombardait la ville, de Faron et de Malbousquet, vingt mille personnes entassées sur le port, se disputent une chaloupe, un canot, un mât de navire. La darse était couverte d'embarcations, de malheureux cherchant à gagner les escadres alliées à la nage, de bateaux surchargés et sombrant sous le poids de la cargaison. Effrayés de cette masse d'émigrants, et en redoutant l'embarras pour leurs navires, les Anglais les repoussèrent d'abord : des boulets partis du *Victory*, où était arboré le pavillon amiral, coulèrent bas plusieurs barques pleines de fuyards; alors l'amiral es-

1. Archives du ministère de la guerre, rapport officiel du général Dugommier.

pagnol Langara ne put cacher son indignation ; se penchant sur la dunette de son navire, il appela du geste les bateaux qui erraient en désespérés sur la darse, et accueillit tous les passagers qu'ils portaient; les Napolitains ayant suivi son exemple, Hood se vit forcé de retirer ses ordres barbares ; mais quand les vaisseaux furent pleins, quand les traîtres du comité général, et les présidents des sections, les Reboul, les Lesperon, les Barralier, les Meiffrun, les Caire, les Pernetty, les Roux, eurent abandonné au fer des vainqueurs la malheureuse population qu'ils avaient perdue, il fit le signe d'appareillage, et l'infâme Trogoff tira du port, pour les conduire en Angleterre, *le Commerce de Marseille* de 118 canons, *le Pompée* et *le Puissant* de 74, les frégates *la Perle*, *la Topaze* et *l'Aréthuse* de 40 canons, et la corvette *la Poulette*. Les autres navires de la flotte française et les arsenaux avaient été confiés à sir Sidney Smith, qui en rendit compte à son amiral en ces termes :

« Conformément à vos ordres, je me suis rendu à l'arsenal de Toulon, j'ai fait les préparatifs pour incendier les vaisseaux et les approvisionnements français. En raison du peu de forces que j'avais avec moi, et de crainte que cela ne nous empêchât de remplir notre objet principal, je n'ai pas cru devoir inquiéter les gens du port. Des galériens, au nombre de six cents, nous regardaient avec des démonstrations qui indiquaient évidemment le projet de s'opposer à nous; ce qui nous mit dans la nécessité de pointer les canons de nos chaloupes sur leur bagne

et sur tous les points par où ils pouvaient nous assaillir, nous les assurâmes qu'ils n'auraient rien à redouter s'ils restaient tranquilles. On n'entendît bientôt dans le bagne que les coups de marteau avec lesquels ceux qui étaient encore enchaînés brisaient leurs fers. Je crus ne devoir pas m'opposer aux moyens de fuite qu'ils se ménageaient, pour l'instant où les flammes gagneraient jusqu'à eux.

« Dans cette situation, nous attendions avec anxiété le moment convenu avec sir Elliot, pour commencer l'incendie. Le lieutenant Tupper fut chargé de brûler le grand magasin, et ceux qui renfermaient la poix, le goudron, le suif et l'huile. Il y réussit parfaitement, le magasin à chanvre se trouva enveloppé dans les mêmes flammes, le temps très-calme en arrêta d'abord les progrès; mais deux cent cinquante tonneaux de goudron, répandus sur les bois de sapin, propagèrent bientôt l'incendie avec une grande activité dans tout le quartier dont Tupper était chargé.

» L'atelier des mâtures fut en même temps livré aux flammes par Midleton, lieutenant du vaisseau *la Bretagne*. Le lieutenant Pater bravait le feu avec une intrépidité étonnante, pour compléter l'ouvrage dans les endroits où la flamme n'avait pas bien pris. Je fus obligé de lui ordonner de revenir : un moment plus tard tout moyen de retraite lui était coupé. Sa situation était d'autant plus périlleuse, que le feu des Français avait redoublé, aussitôt que les flammes, en nous éclairant, leur avaient indiqué ceux qu'ils avaient intérêt de combattre.

» Le lieutenant Broumonge, avec le détachement qu'il commandait, protégea notre retraite. Le feu de nos boulets était principalement dirigé vers les endroits d'où nous avions à craindre l'approche des Français. Au milieu du fracas des boulets et du plus terrible incendie, leurs chants républicains perçaient les airs jusqu'au moment où nous fûmes sur le point d'être abîmés, eux et nous, par l'explosion de plusieurs milliers de barils de poudre de la frégate *Iris*, qui se trouvait dans la rade intérieure, et à laquelle les Espagnols mirent imprudemment le feu au lieu de la couler bas, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu.

» J'avais commandé aux officiers espagnols d'incendier les vaisseaux français qui se trouvaient dans le bassin devant la ville. Les obstacles qu'ils rencontrèrent, les firent renoncer à ce projet. J'en renouvelai la tentative, lorsque nos opérations furent terminées à l'arsenal, mais je fus repoussé.

» Nous nous disposions à brûler *le Thémistocle*, vaisseau de 74, qui était dans l'intérieur de la rade; mais lorsque nous en approchions, les républicains français, que nous avions enfermés sur ce vaisseau, s'en étaient emparés avec la ferme résolution de faire résistance. Dans ce moment, l'explosion d'un vaisseau chargé de poudre, fut encore plus violente que celle de la frégate *l'Iris*, et nous courûmes le plus grand danger.

» J'avais fait mettre le feu à tous les bâtiments qui se trouvaient à ma portée, et toutes les matières

combustibles que j'avais préparées étaient consumées lorsque je fis route vers la flotte. La précision avec laquelle le feu a été mis à mon premier signal, ses progrès et sa durée, sont les plus fortes preuves que chaque officier et chaque soldat ont fait, dans cette occasion périlleuse, tous les efforts qu'on pouvait attendre d'eux. Je puis vous assurer que le feu a été mis à dix vaisseaux de ligne au moins. La perte du grand magasin, d'une quantité immense de poix, de goudron, de résine, de chanvre, de bois, de cordages et de poudre à canon, rendra très-difficile l'équipement du peu de vaisseaux qui restent. *Je suis fâché d'avoir été forcé d'en épargner quelques-uns;* mais j'espère que votre seigneurie sera contente de ce que j'ai fait avec peu de moyens, dans un temps circonscrit et pressé par des forces bien supérieures aux miennes[1]. »

Tel fut l'adieu des Anglais au peuple qui les avait appelés dans ses murs! — Il y avait deux cent quarante ans que le drapeau britannique était tombé du clocher de Castillon, et cette fois, il faut l'espérer, les boulets de la Convention l'abattaient pour la dernière fois sur la terre méridionale devenue à jamais française!

1. Rapport officiel du commodore sir Sidney Smith.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

TREIZIÈME PARTIE.

QUATORZIÈME PARTIE.

QUINZIÈME PARTIE.

SEIZIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Tome I, p. 394, ligne 18, *au lieu de* elle regarda passer, *lisez* elle laissa passer. — P. 412, lig. 4, *au lieu de* Charlemagne ne parait pas grand, *lisez* ne parait pas si grand.

Tome III, p. 6, lig. 20, *au lieu de* qui reposent tous ou presque tous, *lisez* qui ne reposent que trop souvent.... — P. 138, lig. 16, *au lieu de* au-dessous de Narbonne, *lisez* au-dessous de Carbonne. — P. 280, lig. 19, *au lieu de* et se polluant, *lisez* en le polluant....

Tome IV, p. 33, lig. 29, *au lieu* d'Auros, *lisez* d'Arros. — P. 63, lig. 11, *au lieu* des habitants...., *lisez* les habitants de Mende. — P. 202, lig. 21, *au lieu de* Pichon, *lisez* Richon. — P. 241, lig. 21, *au lieu de* Tanche, *lisez* Tause. — P. 376, lig. 9, *au lieu de* le funeste édit de Nantes venait d'être révoqué, *lisez* la funeste révocation de l'édit de Nantes venait d'être révoquée à son tour...

